3 1761 04203 5832

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Presented to

The Library

of the

University of Toronto

by

W. Stewart Wallace Esq.

BINDING LIBRARY 1 1926

A

L'HOPITAL GENERAL

DE

MONTREAL

B

Nihil obstat :

CAROLUS LECOQ, censor

16 octobris 1913.

Permis d'imprimer :

† PAUL, arch. de Montréal.

6 juin 1915

tEccIC
H.

C

L'HOPITAL GENERAL

DES SŒURS DE LA CHARITE

(SŒURS GRISES)

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A NOS JOURS

TOME PREMIER

156713.
20.10.20.

MONTREAL

D

ENREGISTRE conformément à l'Acte du Parlement du Canada, par les SŒURS GRISES DE MONTREAL, en l'année 1916, au Ministère de l'Agriculture.

E

LETTRE DE SA GRANDEUR
MONSEIGNEUR PAUL BRUCHESI
ARCHEVEQUE DE MONTREAL.

Montréal, 17 *juillet* 1916.

Mère Piché, sup. gén.
des soeurs Grises.

Ma révérende Mère.

Pardonnez-moi de venir si tard vous remercier pour l'envoi des annales de "l'Hopital Général."

Ce premier volume est une oeuvre de foi, d'inspiration toute pieuse. La main qui l'a écrite s'est laissé guider sans cesse par la pensée des vues surnaturelles qui animèrent les actrices de cette croisade charitable. L'auteur—et elle a raison—admire surtout chez celle-ci leur confiance constante en la Providence, leur passion pour le renoncement à soi-même et le dévouement aux autres. Tous

les actes de vos supérieures, mère d'Youville, Despins et Coutlée, tous ceux de leurs coadjutrices ne respirent qu'abnégation et humilité. Qu'il s'agisse de secourir les pauvres, les vieillards et les infirmes, de protéger les aliénés, ou les enfants trouvés, toujours on les voit déployer le même zèle et n'attendre d'autre récompense que celle du ciel. Votre livre constitue ainsi une leçon. De nos jours, elles diminuent de plus en plus, les âmes éprises de désintéressement. Quand elles constateront, par vos annales, quelles merveilles il a opérées pendant plus d'un siècle, elles en comprendront mieux la haute portée sociale.

A cette leçon de charité se joint, dans ce volume, un enseignement patriotique. Oeuvre de foi, il est aussi une oeuvre d'histoire. On y suit au jour le jour les progrès de la tâche entreprise par mère d'Youville. On voit les initiatives s'ajouter aux initiatives, les mécomptes succéder aux mécomptes, les incessants efforts accomplis pour combattre la gêne financière et l'exiguité des ressources. Surtout on admire l'accroissement continuel de la confiance en Dieu et de l'abandon à sa sainte volonté. Incendies, destructions, fléaux, ruines même s'acharnent en vain contre ce roc inébranlable. Aussi, alors que tant d'autres oeuvres sombraient, celles de vos mères a-t-elle franchi sans encombre les pires crises intérieures. Ce spectacle

réconfortera ceux que le découragement gagne avec trop de facilité. L'histoire intime de l'Hopital Général leur prouvera qu'une entreprise établie sur de pareils fondements défie les assauts des hommes et du temps.

Cette histoire intime s'entremêle à toute la vie politique du pays. Il ne s'est guère produit chez nous d'incident un peu notable sans que vos mères y soient intervenues de quelque façon. Pendant les heures troublées de 1775 *et de* 1812, *à l'époque de la révolution française, l'année aussi " de la grande noirceur, " elles ont été, de concert avec leurs soeurs de l'Hotel-Dieu, la providence de bien des infortunés. Leur maison a servi de refuge à toutes les misères et d'abri à tous les abandons. L'éducation donnée par elle à des jeunes gens, les secours fournis aux jeunes captives de Deerfield ont fait naître dans plusieurs de ces âmes le germe de la vie chrétienne, parfois même des vocations religieuses ou ecclésiastiques. C'est l'un des plus beaux titres de gloire de votre institution que cet excellent parti tiré de nos malheurs politiques ou nationaux. Les historiens de notre vie publique devront se reporter à ces pages. Elles leur fourniront le moyen d'éclairer certains faits obscurs, d'en préciser certains autres déjà partiellement racontés.*

En écrivant ce premier volume de chroniques, votre annaliste a donc rendu à la patrie un véri-

table et signalé service. Je souhaite qu'elle puisse conduire sa tâche à bonne fin. Lorsqu'elle l'aura terminée, nous aurons entre les mains un monument de foi, de piété, de charité, une oeuvre en somme d'édification, de grande valeur religieuse, sociale et nationale.

Dans cet espoir, je prie Dieu, ma révérende Mère, de vous bénir toutes, vous, votre chroniqueuse et vos soeurs, comme vous bénit de tout coeur.

Votre bien dévoué,

† *Paul, archevêque de Montréal.*

I

AVANT-PROPOS

"Ne laissez rien perdre des souvenirs de votre sainte Mère d'Youville et des origines de son institut; car ces souvenirs sont une sorte d'aliment pour les communautés et contribuent beaucoup à y entretenir l'esprit primitif."

Ce conseil du vénéré M. Faillon a guidé et soutenu le travail d'où sont sorties ces pages écrites par des enfants de la famille pour la famille. De vénérées anciennes, aujourd'hui disparues, ont recueilli les principaux documents; d'autres, avec un concours bienveillant, ont tâché d'y mettre l'ordre et la lumière; et l'impression est due à nos dévouées sœurs typographes. Mais, si beaucoup de mains ont contribué à l'œuvre, un seul et même but a été poursuivi: le bien de notre très chère famille, le désir d'en conserver pieusement les traditions et d'en faire revivre les figures les plus vénérables et les plus aimées.

Puisque notre institut fut suscité de Dieu pour recueillir l'héritage tombé des mains défaillantes des derniers hospitaliers, il fallait, en quelques pages, signaler leurs travaux et leurs

sacrifices. Malgré de terribles vicissitudes, leurs efforts n'ont pas été sans profit pour la colonie. S'ils échouèrent dans leur projet, s'ils ne purent échapper à une dispersion malheureuse, il leur revient du moins l'honneur d'avoir entrepris, les premiers, l'œuvre que nous poursuivons et que la Providence a visiblement bénie. Notre communauté leur est même redevable de l'habitation qui lui servit de berceau.

L'établissement des hospitaliers n'est donc pas entièrement anéanti. De ses débris, mère d'Youville a tiré les éléments d'une œuvre du même genre mais plus viable et plus étendue.

Notre premier volume est consacré à suivre l'organisation de cette œuvre sous notre fondatrice et à constater les progrès — lents, il est vrai, pourtant réels — obtenus sous les deux supérieures qui lui ont immédiatement succédé. Des faits connus et déjà publiés ailleurs ont une large place dans ces pages. Nous devions toutefois les rapporter ici sous peine d'interrompre la suite des événements et d'obscurcir le récit.

Un autre regret pour nous, c'est de n'avoir pu reproduire plus souvent le texte de nos vieux manuscrits et, pour faire revivre le passé, emprunter les voix mêmes du temps passé. Le motif en est que le livre d'or de nos origines est vraiment trop incomplet. Absorbées par les devoirs

de la charité et par les exercices de la vie religieuse, nos mères, peu nombreuses, ne songeaient guère à écrire. Leur vie calme et régulière avant tout se déroulait sans incidents notables. Il en est cependant qui ont échappé à l'oubli. Ceux-là constituent pour nous un trésor dont nous tenons à recueillir jusqu'aux moindres parcelles.

Puissent ces souvenirs et les fortifiantes leçons qui s'en dégagent aider notre famille à conserver "toujours vivantes et intactes ces choses sacrées que nous devons aimer jusqu'à notre dernier souffle: notre esprit, nos maximes, nos traditions! (1)"

---

(1) M. C. Lecoq, notre vénéré Supérieur, dans une allocution.

IV

IVa

Elle a beaucoup aimé Jésus-Christ
et les pauvres

V.M. d'Youville

Publié avec l'autorisation
de l'auteur Albert Ferland

L'HOPITAL GENERAL de MONTREAL

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE PRELIMINAIRE

Premières années de Ville-Marie — Fondation de l'Hôtel-Dieu et de la Congrégation Notre-Dame. — Arrivée des premiers Sulpiciens.

1642—1688

Au moment ou de pieux laïques songèrent à fonder l'Hôpital Général, Ville-Marie comptait à peine un demi siècle d'existence. Ses habitants étaient encore peu nombreux. Un millier, guère plus, vivaient dans des maisons d'apparence basse et massive, aux murs épais, aux toits inclinés, qui s'égrenaient sur la rive du Saint-Laurent et le long des rues Saint-Paul et Notre-Dame. Quand on jette les yeux sur un plan de la cité naissante, aux environs de 1690, on la voit s'étendre entre les points mar-

qués par la chapelle de Bon-Secours et l'extrémité sud de la rue McGill; au nord, elle ne dépassait pas la ligne formée aujourd'hui par la rue Saint-Jacques. Ses maisons s'étageaient donc pour la plupart sur le versant, en pente douce, qui regarde le fleuve. Celles qui se dressaient sur le haut de l'ondulation de terrain longeant la rive, dominaient au midi le cours du Saint-Laurent et au nord une vallée assez profonde où coulait un ruisseau, disparu depuis sous la chaussée de la rue Craig. Au delà de cette vallée le terrain se relevait progressivement jusqu'au faîte du Mont-Royal. Au pied de la montagne, sur l'emplacement actuel du Grand Séminaire, s'élevait, pour la défense de la colonie, le fort construit vers 1685 par M. Vachon de Belmont, prêtre de Saint-Sulpice. L'espace, compris entre Ville-Marie et le fort, se composait de bois et de terre en friche que les colons s'efforçaient de mettre en culture.

Ville-Marie, on le voit, n'était encore qu'un gros village; mais, semblable à une jeune plante débordante de sève, elle laissait présager quelles fleurs et quels fruits elle porterait un jour. L'esprit chrétien qui avait présidé à sa fondation ne s'y était pas éteint. Il fermentait en elle, et l'on pouvait prévoir qu'après s'être manifesté dans l'épanouissement des vertus

domestiques et privées, il donnerait naissance à une institution religieuse, où des âmes, épri-ses de perfection et de dévouement, s'unissant en faisceau, acquièrent pour le bien une force dont elles eussent été incapables isolément.

Née au souffle apostolique de deux saintes âmes, MM. Olier et de la Dauversière, la société de Notre-Dame de Montréal, avait embrassé leurs pieux desseins et travaillait avec énergie à les réaliser. Dans la pensée de ces hommes de Dieu, la colonie de Montréal devait en peu de temps fleurir une nouvelle Eglise, où l'on admirerait " la pureté et la charité de la primitive " Réunissant dans son enceinte la double milice des camps et des autels, Ville-Marie serait à la fois un rempart contre la barbarie et un phare avancé d'où la lumière de l'Evangile et de la civilisation projetterait ses puissants rayons sur l'océan de ténèbres où se perdaient tant de tribus indiennes.

Ce projet était plein de difficultés ; il demandait des âmes généreuses, des âmes d'un dévouement absolu, d'un courage tout divin. Dieu, qui avait inspiré M. Olier, les suscita. On sait comment Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, fut l'instrument providentiel de la fondation projetée. Le 18 mai 1642, il aborde l'île de Montréal avec quarante compagnons, plante la croix sur ce sol encore sauvage et

jette les fondements de notre ville. Pendant vingt-deux ans, il en protège le frêle berceau par sa prudence, son énergie et sa bravoure poussée jusqu'à l'héroïsme. Et lorsqu'une disgrâce imméritée vint, en l'arrachant violemment à l'œuvre de sa vie, ajouter à l'auréole de gloire qui entoure son front ce je ne sais quoi d'achevé qu'imprime le malheur à ce qu'il touche, il put, en s'éloignant, emporter l'espérance qu'il laissait au Canada une fille immortelle.

Trois communautés religieuses assistaient alors les colons occupés à défricher les terres ou à repousser les agressions des iroquois.

Les pères Jésuites furent bien les premiers à desservir Montréal, mais c'était à titre de missionnaires ; ils n'y avaient pas encore établi de résidence permanente. Chacun sait que la première messe dite à Montréal le fut par un jésuite, le père Vimont.

Au moment donc où s'éloignait pour toujours M. de Maisonneuve, l'Hôtel-Dieu, la Congrégation Notre-Dame et le séminaire Saint-Sulpice étaient seuls établis à Ville-Marie. L'Hôtel-Dieu prodiguait ses soins aux malades et aux blessés multipliés par une guerre sans trève ; la Congrégation Notre-Dame se dévouait comme aujourd'hui, à l'instruction de la jeunesse ;

enfin, le séminaire Saint-Sulpice distribuait aux âmes les secours spirituels.

Les origines de l'Hôtel-Dieu se confondent avec celles de la colonie. Jeanne Mance qui en fut la fondatrice comptait parmi les ouvriers de la première heure. Elle était sur le vaisseau qui porta de Maisonneuve dans l'île de Montréal. De ses mains elle avait orné l'autel sur lequel, le 18 mai 1642, les saints mystères furent célébrés pour la première fois.

Née vers 1606, aux environs de Langres, Jeanne appartenait, comme le fondateur de Montréal, à une honorable famille de Champagne. Prévenue dès l'enfance des faveurs du ciel, elle se sentit de bonne heure appelée à vouer sa vie au service de Dieu et du prochain. Ayant ouï parler du Canada, du dévouement de Mme de la Peltrie et de la duchesse d'Aiguillon pour cette colonie, une sainte émulation s'alluma dans son âme. Sa résolution fut prise; elle irait au Canada. Elle avait trouvé le but de sa vie. Venue à Paris, elle est mise en relation avec Mme de Bullion qui lui promet de l'aider de ses richesses et l'engage à doter Ville-Marie d'un hôpital semblable à celui de Québec.

Dieu lui ménagea à La Rochelle, où elle devait s'embarquer, la rencontre de M. de la

Dauversière, qui la fit entrer dans ses projets. De Maisonneuve allait mettre à la voile, Jeanne Mance se joignit à sa petite troupe, heureuse d'en partager les épreuves et les périls.

En 1643, les attaques plus pressantes et plus répétées des Iroquois avaient fait plus nombreux les blessés. Jeanne Mance vit dans ce malheur une occasion providentielle de mettre à exécution le dessein que lui avait confié Mme de Bullion. Aidée de cette insigne bienfaitrice, soutenue par de Maisonneuve, elle fit construire au centre même de Ville-Marie, dans un endroit bien aéré, un modeste édifice qui prit le nom d'Hôtel-Dieu.

Il fallait le peupler d'une famille religieuse qui consacrerait ses forces au soulagement des malades. M. de la Dauversière devait y pourvoir. Il avait fondé à La Flèche un institut de sœurs hospitalières expressément destinées à l'île de Montréal. Vers l'année 1658, Mlle Mance, ayant par suite d'un accident perdu l'usage de la main droite, passa en France pour y chercher sa guérison. Elle l'obtint, le 2 février 1659, par l'attouchement du cœur de M. Olier, mort en odeur de sainteté deux ans auparavant. Ce voyage ne fut pas inutile à son œuvre. Elle se rendit à La Flèche afin d'y solliciter des hospitalières pour l'Hôtel-Dieu de

Ville-Marie. M. de la Dauversière ne se fit pas prier et, vers la fin de l'année, Jeanne Mance rentrait à Montréal accompagnée des sœurs Judith Moreau de Brésole, Catherine Macé et Marie Maillet. En installant ces vaillantes recrues dans son humble hôpital, témoin, pendant quinze années, de ses travaux et de ses veilles, ne dut-elle pas, l'héroïque femme, remercier Dieu du fond de son cœur et dire avec confiance : désormais, cette œuvre ne périra pas.

A une faible distance de l'Hôtel-Dieu, en face de son enclos, s'élevait alors une misérable masure de pierre qui avait servi d'écurie et dont le haut avait été converti en colombier. C'est dans le dénûment et l'obscurité de ce réduit, touchante image de l'étable de Bethléem, qu'avait pris naissance, deux ans plus tôt, en 1657, la Congrégation Notre-Dame.

A la Champagne revient encore l'honneur d'avoir donné à Ville-Marie, la femme d'élite qui fut la fondatrice et la mère de ce foyer de vierges et d'éducatrices chrétiennes.

Marie-Marguerite Bourgeoys naquit à Troyes, le 17 avril 1620. Ardente et pieuse, encore enfant, elle réunissait ses petites amies pour les entretenir de Dieu et les exhorter au bien. Ce zèle, cette dévotion communicative, relevés par une intelligence vive et un jugement soli-

de, s'accrurent avec les années et lui valurent, sur les jeunes personnes de son âge, un ascendant irrésistible. Frappé de si belles qualités, un saint prêtre de Troyes voulut lui confier, alors qu'elle avait à peine vingt-deux ans, la direction d'une communauté qu'il tentait d'établir pour l'éducation des jeunes filles. L'entreprise échoua. Dieu avait d'autres desseins sur cette âme privilégiée. La France ne devait pas être le théâtre de son dévouement.

Dès 1653, aux sollicitations de M. de Maisonneuve, confirmée d'ailleurs par des lumières surnaturelles, elle avait résolue de se vouer à l'œuvre de Ville-Marie. Affermie dans son pieux dessein, par une apparition de la très sainte Vierge, elle partit sans délai. Le 16 novembre 1653, elle arrivait à Montréal déterminée à se livrer sans résistance à tout ce que Dieu exigerait d'elle.

Quatre années s'écoulèrent avant qu'elle pût ouvrir une école. Le jour appelé de ses vœux arriva enfin. Le 30 avril 1657, elle reçut dans la pauvre étable, voisine de l'Hôtel-Dieu, ses premières élèves et inaugura, dans l'ombre, ce sublime ministère de l'enseignement qui devait porter dans la suite de si beaux fruits. Deux ans plus tard, l'humble étable s'ouvrait à quatre auxiliaires que mère Bourgeoys avait

recrutées en France : sœurs Crolo, Raisin, Châtel et Hioux. Ainsi préludait dans l'Eglise la Congrégation Notre-Dame dont les cent dix maisons donnent aujourd'hui l'instruction à vingt-huit mille jeunes filles.

Cette même année 1657, vit s'établir à Montréal les prêtres de la compagnie Saint-Sulpice. M. Olier, leur fondateur, avait vivement souhaité venir lui-même au Canada et dévouer sa vie aux missions indiennes. Il était réservé aux fils de réaliser les desseins de leur père.

Dès 1650, la colonie de Montréal avait souffert du manque de prêtres pour le ministère des âmes. Les jésuites, qui jusque-là avaient pourvu aux besoins spirituels des colons, ne pouvaient plus leur continuer ces soins, sans préjudice pour leurs missions parmi les tribus sauvages. Aussi demandaient-ils à être exonérés de la desserte de Ville-Marie. C'est alors que M. Olier, vivement pressé par de Maisonneuve, songea à faire passer dans la Nouvelle-France quelques membres de l'association sacerdotale qu'il fondait. Après avoir prié longtemps et attendu les sollicitations réitérées du gouverneur de Montréal, M. Olier crut, en 1657, le moment venu d'envoyer des ouvriers évangéliques dans cette partie de la vigne du

Seigneur, et désigna pour cette mission, MM. Gabriel de Queylus, Dominique Galinier, Gabriel Souart et François d'Allet. Ce fut là, pour ainsi dire, le testament du saint fondateur. Le 2 avril, il quitta cette terre d'exil, avant même que ses fils n'eussent mis à la voile pour le Canada.

L'arrivée des nouveaux missionnaires fut saluée avec enthousiasme. Mlle Mance s'empressa de leur offrir un asile à l'Hôtel-Dieu en attendant que le séminaire fut construit. L'influence salutaire de ces apôtres fut une source de prospérité et de bénédiction pour la colonie. Notre communauté devait rencontrer en eux ses premiers soutiens et ses pères.

Grâce à ces familles religieuses, Ville-Marie était abondamment pourvue de secours spirituels: la parole de Dieu était prêchée, l'instruction répandue, le soin des malades assuré, que pouvait-elle souhaiter de plus pour le bien de ses habitants? Une classe de personnes restait pourtant sans aide et sans protection. Nous voulons parler de ces infirmes, de ces invalides de tout âge et de tout sexe que les privations et les malheurs de la guerre avaient réduits à une vieillesse prématurée ou livrés aux horreurs de la misère. Inépuisable dans sa charité, la religion allait leur susciter des bienfaiteurs et leur ouvrir un asile.

CHAPITRE PREMIER

Monsieur Charon et ses premiers associés

1688-1692

Déjà vers 1671 M. de Queylus avait " conçu le dessein de fonder à Ville-Marie un hospice pour y recevoir et traiter gratuitement les sauvages invalides ainsi que ceux qui, parvenus à un âge avancé, voudraient s'y retirer (1)." Il prétendait même verser à cette fin " un premier fonds de dix mille livres." Mais une autre œuvre vint à cette même époque solliciter le dévouement des prêtres de Saint-Sulpice, l'établissement d'une école pour l'éducation des sauvages. Ils y appliquèrent de préférence ce fonds, et l'établissement fut ouvert à Gentilly, petit fort, situé sur le bord du fleuve Saint-Laurent entre Lachine et la Pointe Claire.

Quelques années plus tard, vers 1688, un pieux laïque, Jean-François Charon, se prit de pitié pour cette même classe de pauvres, d'infirmes

---

(1) Histoire de la colonie française au Canada, Faillon, t. III, pages 279-281.

et d'orphelins que la guerre avait multipliés. Il résolut de mettre au service de tant d'infortunes son dévouement et ses biens.

Né à Québec, le 9 septembre 1654 (1), il était fils de Claude Charon de la Barre, riche négociant originaire de Blois, et avait été initié de bonne heure aux affaires. A une date que nous ne saurions préciser, il vint s'établir à Montréal où il acquit en peu de temps une assez belle fortune. Tout jeune homme, François avait témoigné une tendre charité pour les pauvres et un zèle ardent pour les œuvres de bienfaisance (2). Son dévouement croissant pour ces œuvres, joint à sa réputation de probité lui gagnèrent bientôt l'estime et la confiance de ses concitoyens. Aussi n'eut-il pas de peine à intéresser au projet qu'il méditait les personnages les plus riches et les plus influents de la colonie.

Ce projet ne fut pas plus tôt connu au Séminaire qu'on s'empressa d'en favoriser l'exécution. Dès l'année 1688, M. Dollier de Çasson, alors supérieur, s'était engagé à céder à M. Charon, un terrain de " neuf arpents ou environ, sur la Pointe-à-Callières, aux environs

---

(1) Dictionnaire généalogique de Tanguay, volume 1.

(2) Archives du séminaire Saint-Sulpice de Montréal.

du moulin du Château" (1) à condition que le dit hôpital sera établi dans cinq ans, "au défaut de quoy, ou que le dit hôpital vint à manquer dans la suite des temps, les dits neuf arpents de terre reviendront aux dits seigneurs de l'Isle de Montréal, sans que pour raison des bastiments et augmentations qui pourraient avoir été faites, on puisse prétendre à aucun dédommagement." Bientôt après M. de Casson ajouta trois nouveaux arpents. Ces donations n'étaient valables qu'après avoir été ratifiées par le supérieur général de Saint-Sulpice. C'était alors M. Tronson. Elles ne reçurent cette ratification que le 16 mars 1692, et l'acte de cession fut dressé quelques mois plus tard, le 23 octobre de la même année(2).

Cette cession avait été bientôt suivie d'une autre dans le même but; elles étaient faites "sans aucunes charges, rentes et redevances

(1) Séparée de l'autre partie de la ville par la rivière Saint-Pierre, cette pointe de terre qui s'avance dans le fleuve, est appelée Pointe à Callières du nom du chevalier, Hector de Callières, qui fut gouverneur de Montréal de 1684 à 1699. Et le château dont il est question est la même chose que le Fort-à-bastions en bois que construisit M. de Maisonneuve peu après son arrivée. Ce Château ou Fort subsista jusqu'à l'année 1682 ou 83 où on acheva de le démolir pour y élever la maison de M. de Callières. (Mémoires de M. Dollier de Casson et de sœur Morin.)

(2) Ce dernier acte mentionne 10 arpents 9 perches, au lieu des 9 arpents ou environ, insérés dans les actes précédents.

seigneuriales ny autres, mais de prier Dieu pour la sanctification de messieurs les ecclésiastiques du Séminaire (1)." En 1689, M. Charon put disposer d'une terre de 80 arpents, moyennant la légère redevance de "douze deniers par an."

Ces libéralités du Séminaire furent un utile exemple. Elles firent naître au cœur des citoyens une émulation de générosité. Les pauvres apportèrent leur obole, les riches leur pièce d'or. Quelques-uns même conçurent le noble dessein de se donner eux-mêmes et de s'associer au fondateur en mettant à sa disposition leurs forces et leur bonne volonté. De ce nombre furent Pierre Le Ber et J. Fredin. Nous devons les citer, car ils furent les premiers à se joindre à François Charon et par leur exemple ouvrirent la voie à de nouveaux aides. Leur union à l'œuvre commencée paraît, en effet, remonter à 1688. A cette date, l'on trouve des actes notariés, contrats de vente et autres marqués des trois signatures. Sauf ces rares documents nous ne découvrons nulle autre trace de J. Fredin dans nos archives. Nous croyons qu'il demeura attaché à l'œuvre de l'hôpital jusqu'en 1701. A cette date, des lettres de

---

(1) D'après une tradition, c'est pour continuer de remplir cette obligation que nous récitons chaque jour le *Salve Regina* le midi après le *Miserere*.

M. Leschassier (1) révèlent que M. Fredin était passé en France pour les intérêts de l'hôpital, mais qu'il ne " se proposait point d'aller joindre M. Charon sitôt. "

Le nom de Pierre Le Ber au contraire éveille le souvenir de l'une des plus vertueuses familles françaises que Dieu ait données à Ville-Marie. Son père, Jacques Le Ber, était natif de Pistre, diocèse de Rouen. Le désir de se dévouer à l'œuvre de Ville-Marie lui inspira, bien jeune, le courage de quitter sa famille et sa patrie, pour venir s'établir en cette ville. Son désintéressement fut visiblement béni. Il vit la prospérité s'attacher à ses œuvres et rencontra dans la personne de Jeanne Lemoyne, sœur de Charles Lemoyne, baron de Longueuil, une épouse digne de lui par ses vertus et par l'élévation de ses sentiments (2). Cinq enfants naquirent de leur union : quatre garçons et une fille, Jeanne, la pieuse recluse, qui embauma plus tard la colonie du parfum de ses vertus.

Ce furent les exemples mêmes de son héroïque sœur qui portèrent Pierre Le Ber à embrasser la vie parfaite et à se dévouer de concert avec François Charon, au service des pauvres abandonnés de Ville-Marie. " Il se montra le plus zélé et le plus constant des associés de

(1) Lettre du 10 et du 21 mars 1701.

(2) Vie de Mlle Le Ber, page 3.

M. Charon, dit l'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Québec, et consacra à l'établissement de l'hôpital, la plus grande partie de son patrimoine qui était très considérable." Sans se lier par aucun vœu de religion ainsi que le firent, dans la suite, les nouveaux associés de M. Charon, Pierre Le Ber vécut d'une manière très édifiante dans cette maison. " Il y demeura en qualité de pensionnaire consacrant une grande partie de son temps à des ouvrages de goût, en particulier à la peinture. S'il n'a pas eu la gloire d'y exceller, il eut du moins le mérite d'être le premier canadien qui ait cultivé les arts. Ses préférences pour les sujets religieux lui permirent d'orner plusieurs églises de ses tableaux. Enfin, c'est à son pinceau que les sœurs de la Congrégation Notre-Dame doivent le portrait de la vénérable Mère Bourgeoys. Sans doute des artistes plus habiles ont perfectionné son œuvre, mais sans lui, les traits authentiques de cette femme héroïque nous seraient inconnus (1)."

Le souvenir de Pierre Le Ber reste attaché à un monument cher à la piété canadienne. Ce vertueux citoyen avait une grande dévotion à sainte Anne. M. Dollier lui ayant accordé un arpent de terrain dans la partie de la ville appelée encore aujourd'hui, le quartier Sainte-

(1) Vie de Mlle Le Ber, page 330.

Anne, y fit élever à ses frais un sanctuaire à la grande thaumaturge avec l'intention d'en faire un lieu de pèlerinage. On y célébra la première messe, le 17 novembre 1698. Dans le but d'assurer l'existence de cette chapelle, il fit un legs aux messieurs du Séminaire, à la charge par eux de pourvoir à son entretien. La chapelle subsista jusqu'après la conquête, mais comme elle était isolée de la ville, on dut, à cette époque, la faire démolir pour mettre fin aux profanations des libertins qui en enfoncèrent plus d'une fois les portes et les fenêtres. Quand les circonstances devinrent plus favorables, le Séminaire éleva au même endroit l'église actuelle destinée à perpétuer, selon le vœu de son premier fondateur, le culte de la noble aïeule de Jésus.

Pierre Le Ber mourut le 2 octobre 1707, "en réputation de sainteté" disent les annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, et dans sa trente-neuvième année seulement. Il fut inhumé dans l'église des frères hospitaliers. Mais conformément à ses dernières volontés, son cœur fut déposé dans la chapelle des sœurs de la Congrégation où Jeanne Le Ber, sa sœur, poursuivait sa vie de recluse.

Dans son testament, Le Ber avait laissé à l'hôpital une rente annuelle de 500 livres, pour

l'entretien de trois pauvres : un jeune homme en l'honneur du saint Enfant Jésus, deux vieillards en l'honneur de saint Joseph et de saint Joachim.

Hâtons-nous d'ajouter que la charité et la piété étaient de tradition dans la famille Le Ber. Le trait suivant en est une preuve touchante. Jean Le Ber Duchesne, frère du précédent, exerçait avec honneur au Canada le métier des armes. Mortellement blessé au combat de La Prairie de la Madeleine où il commandait, sous les ordres de Valrène, contre le major Schuyler et transporté à la maison paternelle, il voulut en mourant donner à Dieu dans la personne de ses pauvres un suprême témoignage de son amour. C'est ce que nous atteste l'acte dressé à la requête de son père, le 14 août 1691, lendemain même de l'inhumation. Pour se rendre au désir que son fils lui a témoigné de contribuer à l'œuvre de M. Charon, Jacques Le Ber lègue en son nom " aux pauvres nécessiteux de Montréal, suivant le dessein du dit sieur Charon, toutes et chacune des terres labourables à la charrue qu'autrement de la ferme de la pointe Saint-Charles appartenant au dit sieur donateur consistant environ en trente-cinq arpents. Et ensemble, tous et chacun des bastimens y construits, consistant en maison, grange et estable leurs appartenances. Comme

aussy tous les bestiaux (de quelque nature qu'ils soient,) ustensiles d'agriculture qui sont de présent à la dite ferme avec les revenus d'icelle (1)."

Pendant qu'à Montréal tous prêtaient leur concours à cette pieuse entreprise, à Québec, l'évêque et les autres administrateurs du pays ne s'y montraient pas moins favorables. Le siège épiscopal, le seul qui existât alors dans toute la Nouvelle-France, était occupé par Mgr de Saint-Vallier. Mgr de Laval, le grand et saint apôtre qui fut le premier évêque du Canada, vivait encore (2), mais il avait démissionné depuis 1684, en faveur de Mgr de Saint-Vallier. Altéré de solitude et d'immolation, épuisé d'ailleurs par la maladie et se croyant impropre à gouverner désormais son Eglise, il voulait néanmoins continuer de la servir devant Dieu par la prière, la pénitence et l'austérité. Quant à Mgr de Saint-Vallier, grâce à son influence auprès de la cour, des lettres patentes pour l'établissement d'un hôpital à Québec avaient été obtenues de Louis XIV, en 1692.

---

(1) Donation par feu monsieur Le Ber aux pauvres de 35 arpents de terre à la pointe Saint-Charles, 14 août 1691. Cette donation fut acceptée par M. Guyotte, prêtre du séminaire Saint-Sulpice, et curé de la paroisse. Il fut stipulé dans le contrat que si le dessein de cet hôpital ne réussissait pas, le revenu de la ferme serait employé à perpétuité au soulagement des pauvres de Ville-Marie.

(2) Mgr de Laval mourut le 6 mai 1708.

Ces lettres autorisaient l'ouverture de semblables maisons sur tous les points de la colonie où elles seraient jugées nécessaires. Profitant de cette approbation implicite, M. Charon et ses associés commencèrent sans délai la construction de l'hôpital.

Cette même année 1692, vit se fixer à Montréal les jésuites et les récollets. Les jésuites élevèrent leur première résidence sur la partie nord de la rue Notre-Dame à l'endroit situé aujourd'hui entre les rues Saint-Gabriel et Gosford, en face même de la Place Jacques-Cartier. Les récollets s'établirent à l'extrémité opposée sur la partie sud de la rue Notre-Dame entre les rues Saint-Pierre et McGill vis-à-vis la ruelle Dollard.

CHAPITRE II

L'Hôpital Général.—Installation des futurs hospitaliers.—Premières tentatives de vie commune.—Approbation de Mgr de Saint-Vallier —Lettres patentes de Louis XIV.—Acquisitions.

1692-1696

L'Hôpital Général fut élevé sur cette même Pointe-à-Callières où, cinquante ans auparavant, nos pères avaient érigé un autel et construit les premières habitations de Ville-Marie. Il allait occuper le terrain compris aujourd'hui entre les rues du Port, Commune, Normant et la Place d'Youville (1).

Cet édifice en pierres brutes, à trois étages, moins les mansardes, était formé d'un corps de logis long de quatre-vingt-dix pieds et large de trente. A l'extrémité ouest se dressaient deux ailes carrées de trente pieds. L'une était tour-

---

(1) Sauf l'église qui a été démolie en 1872, pour faciliter le prolongement de la rue Saint-Pierre, les autres parties de l'édifice, incendiées en 1765 et restaurées aussitôt, existent encore et sont converties en magasins.

née sur la montagne ; l'autre regardait le fleuve dont elle était séparée par une centaine de pas à peine. En avant, et par delà la petite rivière Saint-Pierre qui bordait l'enclos des hospitaliers en fuyant vers le fleuve, se dessinaient à travers les arbres, les habitations de la jeune cité.

Sans nul doute, en élevant son hôpital, M. Charon avait déjà en vue la communauté d'hospitaliers qu'il allait bientôt former. La distribution intérieure des différentes pièces indiquait assez que la maison était destinée à recevoir des religieux.

Au premier étage étaient installés la cuisine, les dépenses et le réfectoire des frères. Aux étages supérieurs, leur salle d'exercices et une vingtaine de cellules. A chaque étage, de vastes salles, bien éclairées, bien aérées, étaient réservées aux pauvres. Une porte pratiquée au second étage, sur la tribune de l'église qu'on se proposait d'élever plus tard, devait leur en faciliter l'accès, soit pour l'assistance aux offices, soit pour la visite au saint Sacrement.

Poussés avec activité, les travaux de construction furent terminés en moins de deux ans, et l'on put occuper l'hôpital dès le milieu de l'année 1694. C'est au moins ce que les registres d'admission des pauvres permettent légitimement de conclure. Le premier nom qui y

figure porte la date du 1er juin 1694. C'est celui de Pierre Chevalier, idiot d'une quarantaine d'années, qui vécut dans la maison jusqu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans environ et mourut le 15 septembre 1736.

A quelques mois de là, le 2 octobre suivant, une lettre pastorale de Mgr de Saint-Vallier venait confirmer et encourager l'œuvre naissante. Reproduisons le passage où ressort dans une pleine lumière le dessein de M. Charon et de ses associés.

" Après avoir meurement considéré toutes choses et sachant qu'un des plus grands biens que nous puissions procurer à notre Eglise est l'establissement d'un hôpital ou maison de charité à Ville-Marie, où les pauvres soient soulagés et considérant d'ailleurs la bénédiction que Notre-Seigneur a donnée au commencement de cet ouvrage, voulant favoriser leur zèle et contribuer de tout notre pouvoir à leur pieux dessein, avons agréé et agréons l'establissement du dit François Charon et des personnes qui se sont unies avec luy ou qui y seront admises à l'avenir, leur permettant de vivre en communauté en qualité de frères hospitaliers de... de faire élection d'un supérieur selon les règles canoniques et autres officiers à la dite maison, en observant par eux les règlements qu'ils au-

ront connus leur estre convenables, et qui seront agréés de nous ou de notre successeur. Nous pour leur faire connoistre le véritable désir que Notre-Seigneur leur départe ses grâces et ses bénédictions tant à eux qu'aux pauvres qu'ils y recevront, nous leur permettons de faire dire la messe dans un endroit le plus décent de leur maison où ils pourront avoir le saint Sacrement dans un tabernacle jusqu'à ce qu'ils ayent pu faire bastir une chapelle séparée leur permettant d'agréer les prestres qu'ils voudront bien faire venir de France pour desservir leur maison et leurs pauvres quand mesme ils ne seraient pas de la communauté de messieurs les prestres de Saint-Sulpice, establis à Ville-Marie et Seigneurs de la dite Isle de Montréal qui ont donné leur consentement au dit establissement et qui y ont contribué par la donation du terrain qu'ils ont accordé gratuitement, pourvu qu'ils ayent les qualités convenables pour s'acquitter de leurs fonctions, et afin que les dits frères puissent plus aysément observer leurs réglemens et les faire observer à leurs pauvres, nous leur permettons de faire dresser un petit clocher et faire sonner toutes les observances de la maison....."

Grâce au crédit de Mgr de Saint-Vallier, grâce à l'intervention du comte de Frontenac et de l'intendant Bochart de Champigny, les hospi-

taliers voyaient, à cette même époque, leur institution reconnue et approuvée par la cour. Les lettres patentes de Louis XIV portent la date du 15 avril 1694. Enregistrées à Québec, le 14 octobre suivant, ces lettres leur furent remises peu de jours après.

Cette assurance légale donnée au frère Charon sur l'avenir de sa société, l'autorisa à faire, en ces mêmes jours d'octobre, l'acquisition d'une terre de 500 arpents de superficie, située au nord de la rivière Saint-Pierre, appartenant à Louis Comte-Dupré. Comme le propriétaire avait à cœur de contribuer lui aussi à la charitable entreprise, il concéda l'immeuble moyennant la modique somme de 900 livres.

Rien ne révèle mieux le désintéressement et la droiture des intentions du fondateur que les quelques lignes écrites en tête du cahier où furent dès lors consignés les titres justificatifs des diverses propriétés acquises pour l'hôpital. Nous les transcrivons. Elles sont datées du 1er décembre 1694.

" Comme dans toutes les entreprises qui sont faites purement pour la gloire de Dieu, il luy en faut rapporter jusqu'à la moindre des actions; il est raisonnable que ce livre qui doit contenir les biens en fond, appartenant à la maison des frères hospitaliers, soit commencé par une très

humble prière à la majesté divine de ne pas permettre qu'il soit jamais fait aucun autre usage des mesmes biens, que pour le secours des pauvres et d'inspirer aux frères hospitaliers, de se regarder comme des serviteurs indignes des membres de Jésus-Christ, qui doivent se borner au simple nécessaire pour leurs besoins de cette vie, afin d'estre plus en état de servir les pauvres."

L'année suivante, M. Charon était tout occupé à faire bâtir l'église projetée. Cette église il est vrai, n'allait être complétée qu'après neuf ans, (1695-1704) mais on ne devait pas tarder à y célébrer les saints mystères.

Rien ne nous paraîtrait plus modeste aujourd'hui que ce sanctuaire construit en pierre brute comme le reste de l'édifice et dont la façade faisait à peine saillie. D'après Charlevoix, il méritait alors une certaine admiration. "La maison est belle, dit-il, et l'église fort jolie."(1)

L'air et la lumière y pénétraient par quatre fenêtres cintrées, disposées deux à deux dans les murs latéraux. A l'entrée, s'ouvrait une large porte également cintrée, surmontée de trois fenêtres et d'un œil-de-bœuf. Le toit était à combles fort inclinés. Un léger campanile, pourvu d'une cloche de fonte pesant tout au

(1) Histoire de la Nouvelle-France par Charlevoix, t. III, page 108.

plus " deux livres au battant, " dominait l'entrée de l'édifice et achevait de lui donner l'aspect d'un lieu sacré. A en juger par son poids, bien faible et bien timide devait être la voix de la cloche, mais elle suffisait, paraît-il, pour convier à la prière les habitants de la maison et même ceux du voisinage. Selon toute apparence, la nouvelle église fut placée sous le titulaire de la Sainte-Croix, car on y célébra de bonne heure les fêtes de l'Invention et de l'Exaltation, et nous verrons les frères adopter bientôt ces deux fêtes comme les principales de l'institut.

L'église n'était pas encore terminée que M. Charon faisait élever dans l'enclos de l'hôpital un moulin à vent et une brasserie. Ces entreprises coûteuses et multipliées ne laissaient pas que d'étonner les personnes les plus dévouées à l'établissement. Mais le fondateur y voyait une ressource et une économie pour l'avenir de sa maison ; il poursuivit donc les travaux avec activité. En 1705, le moulin était terminé et le conseil de Québec autorisait les hospitaliers à y moudre les grains pour les troupes du roi avec ceux qui provenaient des fermes de l'hôpital.

Après avoir vu le zèle de M. Charon pour assurer la prospérité temporelle de sa maison et pour ouvrir à Jésus-Christ un nouveau foyer

d'amour, il nous reste à le suivre dans l'organisation intime de sa société. Mais il convient auparavant, croyons-nous, de distinguer deux œuvres juxtaposées dans l'établissement : l'une, c'est le soulagement et l'instruction des pauvres, " cet ouvrage que Notre-Seigneur a béni ; " l'autre, c'est une association de personnes pieuses et zélées, résolues pour y pourvoir de mettre tout en commun : biens, talents, industries et travaux.

L'œuvre des pauvres avait besoin, ainsi que toute bonne œuvre, de trois conditions pour bien naître : un local, un commencement d'activité et l'approbation. La construction de l'hôpital est terminée au printemps de 1694 ; dans le cours de l'été, on reçoit les pauvres ; à l'automne, arrivent la lettre de Monseigneur de Québec et les lettres patentes du roi de France. L'œuvre est née et, grâce à Dieu, en dépit de tous les revers, elle vivra.

L'autre œuvre, c'est-à-dire l'association des personnes chargées de l'administration de l'hôpital, devra réunir les mêmes conditions : un local, c'est le même hôpital ; un commencement d'activité : Monseigneur de Saint-Vallier vient justement de le permettre ; l'approbation : elle viendra bientôt.

CHAPITRE III

Premiers essais de vie religieuse.—Mgr de Saint-Vallier confie la direction des hospitaliers à M. de la Colombière. — Voyage de M. Charon en France pour recruter des novices. — Les vœux.— Principales dévotions des hospitaliers.

1696-1707

Une communauté religieuse devait naître bientôt. On l'avait attendue, espérée, et cet espoir avait présidé, nous l'avons vu, à l'aménagement de l'intérieur de l'hôpital. Il entre dans le cadre de cet ouvrage de résumer l'his- de cette institution.

En 1696, M. Charon avait réussi à grouper autour de lui cinq novices ou plutôt cinq aspirants, car il n'y avait pas encore de véritable communauté religieuse, ni par conséquent de noviciat proprement dit. Ces nouveaux associés étaient Nicolas Datte, Jean Jeantot, Alexandre Turpin, Mathurin-Benoist Durant et François Hadancourt (1). Le fondateur et ses compagnons s'exerçaient ensemble aux pratiques

(1) Registre de vêture et de profession.

d'une vie pieuse et dévouée aux malheureux, mais ils n'avaient pas encore de règlements bien précis. Tous même ne paraissaient pas sincèrement affectionnés à cette œuvre de l'hospitalité qui les avait d'abord attirés et que l'on devait considérer avant tout comme but principal de la fondation. Après s'être dévoués quelques années au soin des pauvres, les uns se voyaient partagés entre deux désirs: continuer l'œuvre commencée ou l'abandonner pour celle des écoles (1). Les autres songeaient au contraire à les réunir toutes deux afin de mieux répondre aux besoins de la colonie.

Mgr de Saint-Vallier, qui veillait avec sollicitude sur la petite société, comprit le danger de cette incertitude et de cette division nous devrions plutôt dire de ce défaut d'organisation, et voulut y remédier sans retard. Vers la fin de 1698, il chargea M. de la Colombière, (2) son vicaire-général, de visiter les paroisses de Montréal et des environs, et lui confia en même temps, la haute direction des hospitaliers.

---

(1) Lettre de M. Leschassier à M. D. de Casson, 1699.

(2) Monsieur Joseph Seré de la Colombière était venu à Montréal dès 1682, comme membre de la compagnie de Saint-Sulpice. En 1691, il fut rappelé en France par son supérieur général, M. Tronson pour les raisons que M. Faillon expose en son histoire de la mère Bourgeoys. Ayant quitté la Compagnie en 1692, il repassa en Canada peu après et s'attacha au service de Mgr de Saint-Vallier, dont il devint le grand-vicaire.

Le 19 janvier 1699, il lui écrivait: " Si M. Charon peut avoir une copie des règlements des sœurs de la Congrégation, je lui permets volontiers d'en prendre ce qui pourra convenir." Dans la même lettre il autorisait le frère Charon à enterrer dans un cimetière particulier : frères, domestiques et pauvres qui viendraient à mourir à l'hôpital.

Embrassant avec zèle les intérêts de la communauté naissante, le nouveau supérieur ne voulut rien épargner pour en faire une véritable famille religieuse. Il fit aux frères des visites fréquentes et prolongées; comme il avait déjà passé auprès d'eux l'hiver de 1698, il y passa de même l'hiver de 1699 (1). Conformément aux intentions de Mgr de Saint-Vallier, il les soumit à la règle de Saint-Augustin (2) et leur traça quelques constitutions particulières

Mais afin que ces règles fussent plus solidement établies dans la maison et que les sujets reçussent une formation intérieure plus sérieuse, M. Charon désirait ardemment le secours d'un prêtre qui voulût demeurer constamment auprès d'eux. Jusque là les messieurs de Saint-Sulpice avaient donné leur ministère à l'hôpital. Reconnaissant de leurs services, M. Charon en

(1) L'Hôpital Général de Québec, page 127.
(2) Registre de vêture et de profession, page 9.

avait apparemment témoigné sa satisfaction à M. Tronson, leur supérieur général, puisque le 26 mars 1699, celui-ci lui adressait les lignes suivantes: " Je serai toujours bien aise que nos messieurs vous rendent et à vos pauvres toute l'assistance qu'ils pourront, et j'apprends avec plaisir de vous-même qu'ils l'ont fait dans vos besoins et dans l'occasion. Vous pouvez compter qu'ils continueront dans cette conduite à moins qu'elle ne leur devienne impossible...."

Moins possible devenait pour les sulpiciens la direction des hospitaliers, dès que le prêtre assigné pour cela était tenu de demeurer à l'hôpital. Réduits qu'ils étaient à un fort petit nombre, à peine ces messieurs pouvaient-ils suffire aux dessertes des cures, des missions et des deux autres communautés établies dans l'île de Montréal. Eussent-ils été plus nombreux d'ailleurs, une autre difficulté existait, leur laissant peu d'espoir de " faire beaucoup de fruits parmi eux " (1) et leur conseillant tout au moins d'apporter dans leurs relations beaucoup de circonspection et de prudence. Quelques lignes de M. Tronson écrites à ce sujet à M. Dollier de Casson vont nous instruire: " C'est à vous, dit-il, à voir ce que vous pouvez faire pour secourir l'hôpital. On nous a mandé

(1) Lettre de M. Tronson, 30 mars 1699.

que ces messieurs de l'hôpital s'étaient unis sous la direction du séminaire de Québec. S'il est vrai qu'ils y soient unis, n'y aurait-il point d'inconvénient de nous en charger ?...Cependant, comme il y a charité de les aider dans le besoin, vous jugerez si on ne le pourrait faire sans aller demeurer chez eux." Et plus tard à M. de Valens: "Pour les hospitaliers, on nous a dit qu'ils dépendent du séminaire de Québec, et je crois qu'ils n'ont pas toute l'ouverture qui serait nécessaire pour nos messieurs, afin de les bien conduire. Il y a apparence qu'ils ont leurs vues particulières...Cependant, c'est charité que de les aider, mais avec les précautions que la prudence chrétienne demande."

Les aider, et dans le besoin les assister, eux et leurs pauvres, c'est ce que M. Leschassier ne cesse de recommander à ses prêtres, c'est ce qu'il voulut faire lui-même en donnant à M. Charon, de passage en France en 1700, toutes les indications nécessaires pour recruter de nouveaux ouvriers. Au retour, le fondateur avait la consolation de ramener avec lui trois recrues, et un prêtre séculier "pour l'aider à former sa communauté (1)." C'était M. M.-P. Boy, autrefois maître d'école à Montréal, et qui depuis sa prêtrise "vicariait en Franche-Comté." De

(1) Registre de vêture.

retour à son hôpital, M. Charon se remit sous le joug de la discipline et s'adonna aux pratiques de la vie parfaite à laquelle il souhaitait se vouer définitivement un jour.

L'année suivante ramenait M. de la Colombière auprès des hospitaliers. Après quelques mois de séjour auprès d'eux, satisfait de la fidélité avec laquelle les aspirants observaient les règlements auxquels ils étaient soumis depuis deux ans, il leur donna un vêtement religieux. C'était un habit noir, en forme de soutanelle avec un manteau de même couleur, des manchettes et un rabat blancs (1). Une croix de laine également noire, portée ostensiblement sur la poitrine devait compléter le costume et distinguer le profès du simple novice.

Le 17 mai de l'année 1702, le fondateur et ses cinq associés émirent les vœux perpétuels de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et d'hospitalité entre les mains de M. de Belmont, supérieur du séminaire et en présence de messieurs de la Colombière, Boy et Vouillot. Ainsi, tandis que l'association adoptait des formes plus régulières, l'œuvre des pauvres prenait enfin consistance. Et, quelles que soient les épreuves que celle-ci aura à traverser, malgré la transmission à laquelle elle sera soumise, nous la verrons encore, après des siècles, attester les

(1) Constitutions des frères hospitaliers, pages 83--84

infinies délicatesses de la Providence sur des générations d'infirmes, d'orphelins et d'indigents.

Deux ans plus tard, le 6 août 1704, les six profès émirent les vœux de stabilité. L'acte est ainsi conçu : " Nous Joseph de la Colombière, prêtre conseiller, clerc au conseil souverain de Québec, grand archidiacre et l'un des grands vicaires du diocèse, après avoir examiné les dispositions des frères, François Charon, Nicolas Datte, Jean Janto, Alexandre-Romain Turpin, Mathurin-Benoist Durant et François Hadancourt, que nous avons trouvé fermes dans la résolution de continuer à vivre et même de mourir au service des pauvres dans cette maison appelée, la maison des frères de la Croix de Saint-Joseph. Nous les avons admis au vœu de stabilité, avec d'autant plus de justice qu'il y a plus de huit ans que les cinq premiers travaillent dans cette maison, et que le frère Hadancourt qui y est entré le dernier y a demeuré plus de sept ans. Ils ont prononcé leurs vœux de stabilité dans la chapelle de cette maison, entre nos mains avant que de recevoir la sainte Eucharistie que nous leur avons donnée à la sainte messe, en présence des témoins soussignés, le vingt-septième juillet, mil sept cent quatre, fait au jour, à l'hôpital général de Ville-Marie. "

Suivent les signatures.

Dix jours après qu'ils eurent ainsi confirmé leurs engagements, M. de la Colombière présida leurs premières élections. Le frère Charon fut élu supérieur, le frère Datte assistant et maître des novices, les frères Jeantot et Durant conseillers : celui-ci fut aussi nommé économe.

De l'année 1705 à 1706, le noviciat, régulièrement établi désormais, ouvrit ses portes à trois nouveaux aspirants : Pierre Bréland, Pierre Crépeau et Nicolas Becquet.

Outre les profès et les novices, il y avait des hommes attachés comme domestiques à l'hôpital et qui se dévouaient au service des pauvres. Quelques pensionnaires y étaient aussi accourus pour y chercher une vie paisible et retirée. Sans s'engager dans les vœux de religion, ils pouvaient " être employés aux quelques petits offices de la maison " (1) suivre les mêmes observances et les mêmes règles que les frères de la communauté et avoir part à leurs bonnes œuvres et à leurs prières. Quant aux pauvres, les archives de la marine attestent qu'à cette époque on en avait recueilli une centaine.

Dans ce nombre de malheureux secourus, le frère Charon croyait voir une première récompense accordée à ses efforts. Il s'en réjouissait et il en retirait une nouvelle énergie pour maintenir partout l'ordre et la discipline. D'a-

(1) Constitutions des frères, page 164

près les constitutions, l'esprit qui devait animer sa jeune société c'était " l'esprit de la sainte Famille et particulièrement de son chef saint Joseph, sous la conduite de qui les frères devaient travailler sans cesse à leur sanctification et à celle des pauvres, imitant l'humilité, la douceur et la charité de ce glorieux patriarche, et prenant pour modèle de leur intérieur les dispositions admirables avec lesquelles le père du Sauveur et l'époux de la très sainte Vierge s'acquittait de ses augustes fonctions (1)" Ayant choisi ce saint pour patron de l'institut, le frère Charon voulait que chaque année on en célébrât la fête par le chant solennel des premières vêpres, de la grand'messe et des vêpres du jour. Il établit en son honneur une confrérie externe à laquelle bon nombre de citoyens s'agrégèrent.

La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus ne devait pas être inconnue non plus, à l'hôpital, à cette époque. Une copie d'inventaire, dressée en 1719, fait mention d'une chapelle érigée sous ce vocable, de parements et de nappes pour la dite chapelle, et démontre par là même que le Cœur de Jésus était déjà honoré d'un culte spécial dans la maison. Mais depuis combien d'années, c'est ce qu'on ne saurait établir sûrement. Il est possible que M. J. de la Colom-

(1) Constitutions, page 34.

bière ait introduit cette dévotion dès 1699, alors qu'il fut nommé directeur des hospitaliers. Il était le frère du vénérable Claude de la Colombière, directeur de la bienheureuse Marguerite-Marie et l'un des promoteurs du culte du Sacré Cœur de Jésus. Comment ne pas présumer que l'amour de ce Cœur adorable n'ait passé du saint jésuite au directeur des hospitaliers, et que celui-ci ne se soit efforcé à son tour d'en embraser les âmes qu'il dirigeait ? Résidant d'ailleurs à Québec, M. Joseph de la Colombière pouvait-il rester étranger au grand mouvement qui, depuis 1700 se produisait en cette ville pour étendre cette dévotion ? Quoi qu'il en soit, dictant ses dernières volontés en 1723, le supérieur des hospitaliers demande instamment que, s'il meurt à Ville-Marie, son cœur soit déposé dans la chapelle du Sacré-Cœur de l'hôpital.

Mais la dévotion principale des frères, celle qu'ils devaient affectionner davantage et cultiver avec le plus de soin, semble avoir été celle de la sainte Croix. En parcourant leurs constitutions on voit qu'en un point, ils s'obligeaient à "faire tous les vendredis l'adoration de la Croix," et, en un autre "à chanter le plus solennellement qu'il sera possible les premières vêpres, la grand'messe et les vêpres du jour" des deux grandes fêtes de la sainte Croix : l'Invention et l'Exaltation. Ces fêtes avec celle

de saint Joseph, devaient être regardées comme fêtes patronales de l'institut.

Qui avait suggéré aux frères ce choix ? D'où leur était venue une si belle inspiration ? Du nom, peut-être, de Jean de la Croix que portait Mgr de Saint-Vallier. Il se peut aussi que la piété du fondateur envers les membres souffrants de Jésus-Christ, l'ait déterminé à les mettre, eux et la société destinée à leur venir en aide, sous le patronage de la croix. Quelle qu'ait été l'origine de cette dévotion, elle s'est maintenue jusqu'à nous et aujourd'hui encore, c'est sous ses auspices que nous plaçons nos œuvres; elles en portent le sceau (1). Pour M. Charon qui l'avait choisie, elle ne fut que trop véritablement le symbole des épreuves et des tribulations qui lui étaient réservées. " Je lui ferai voir, disait Notre-Seigneur en parlant de l'Apôtre, ce qu'il lui faudra souffrir pour mon nom (2)."

A celui-ci le bon Maître fera goûter aussi de son calice. Appelé à fonder une œuvre utile à l'Eglise et à la société, il en posera les assises sans en voir le développement. Tandis que

(1) La croix entourée d'épines et la devise [en exergue] *in hoc signo vinces* est devenue notre cachet, et le chiffre P †, notre marque distinctive. La lettre P, abréviation de *pauvres*, implique que tout ce qui est à notre usage est la propriété des pauvres, et la croix symbolise notre dévotion principale.

(2) Actes des Apôtres, chap. IX, v. 16.

tout en elle semble se constituer et s'affermir, l'épreuve n'est cependant pas éloignée. Mais pour conserver à la religion et aux pauvres, un établissement qu'il croit voulu de Dieu, et qui lui a coûté si cher, nous le verrons supporter vaillamment jusqu'à la mort, les mécomptes, les contradictions, les abandons et maintes peines, qui se succédèrent sans trève.

CHAPITRE IV

Derniers travaux du frère Charon. — Ses épreuves. — Sa mort.

1707-1719

La fin que s'étaient proposée M. Charon et ses associés en ouvrant un asile aux pauvres, vieillards infirmes ou orphelins, n'était pas seulement de les assister dans leurs nécessités temporelles. Ils considéraient comme un devoir plus essentiel encore de les instruire, de les former ou de les ramener à la vie chrétienne. En se vouant définitivement à l'hospitalité, ils avaient déterminé que, tout en faisant de cette œuvre leur principale occupation, ils pourraient bien employer quelques frères à faire les petites écoles des campagnes, lorsqu'ils auraient des sujets propres à ce genre d'enseignement.

Dès l'année 1699 (1), M. Charon avait même tenté d'unir à cette fin, sa communauté à une communauté de maîtres d'école formée à Paris. Ses démarches échouèrent. Pourtant, il n'abandonna pas son projet, et, si peu nombreux que

(1) Lettres de M. Tronson du 26 mars 1699, du 22 avril 1700.

fussent ses coopérateurs en 1707, on le voit tout préoccupé de le poursuivre. Comparant les heureux fruits de l'éducation donnée aux jeunes filles par les sœurs de la Congrégation avec les tristes résultats de l'ignorance où croupissaient les garçons, ceux des campagnes surtout, il ne croyait pas pouvoir différer plus longtemps à leur former des maîtres. Au reste, il n'était pas seul de cet avis. Plusieurs prêtres du séminaire, ceux qui exerçaient les fonctions curiales plus spécialement, s'accordèrent à voir dans cette idée une inspiration qui répondait à des besoins manifestes et pressants ; ils n'hésitèrent pas à s'imposer des sacrifices pour aider à la mener à bonne fin.

MM. Raudot père et fils (1), intendants de Louis XIV en la Nouvelle-France, entrèrent dans les vues de M. Charon et sollicitèrent pour lui de Pontchartrain, ministre de la marine, une gratification de deux mille livres. Mais, mystère insondable des voies divines, M. Charon qui jusque-là avait vu le succès s'attacher à presque toutes ses démarches, n'allait plus se heurter, semble-t-il, qu'à des obstacles sans cesse renaissants. La plus grave difficulté lui vint cette fois de la cour. Qu'était-il advenu de ce côté ? Comment les dispositions favo-

(1) MM. Raudot furent nommés pour succéder à M. de Beauharnois dans l'intendance de la Nouvelle-France en 1705.

rables qu'on avait toujours témoignées pour l'œuvre de l'hôpital avaient-elles si tôt changé ? Nous ne saurions le dire. Mais il ne paraît pas moins vraisemblable que la réponse du ministre allait porter une atteinte funeste à cette œuvre. Ayant appris que les hospitaliers s'engageaient dans les vœux de religion, Pontchartrain signifia sur-le-champ que, loin d'aider le frère Charon, il lui défendait expressément de former une nouvelle communauté ; il lui intima même de quitter l'uniforme et de ne plus recevoir de novices : l'Hôpital Général de Québec et les Ursulines des Trois-Rivières étaient déjà, selon lui, une trop lourde charge pour le roi, protecteur-né de ces sortes d'établissements.

Pour conjurer l'orage, le fondateur résolut de passer en France, afin d'y plaider lui-même sa cause. Il confia la direction de l'hôpital au frère Datte pendant son absence et s'éloigna du Canada en 1708 (1). Arrivé à Versailles, il fit ressortir devant la cour la droiture de ses vues, l'utilité de son entreprise, les ressources sur lesquelles il comptait. Tout fut inutile : de Pontchartrain resta inflexible. Alarmé, mais non désespéré, le frère Charon crut devoir prolonger son séjour en France, afin d'y être

(1) Le 23 septembre 1710, M. de la Colombière écrivait : Il nous a prié (le frère Turpin, économe,) de lui donner une déclaration touchant le dit paiement attendu la longue absence du frère Charon. vol.1. pièce 4.

plus à portée de parer les coups qui menaceraient de ruiner sa communauté (1). Ce séjour lui parut d'ailleurs n'être pas tout à fait inutile à son projet concernant les écoles des garçons. Bien résolu d'ouvrir ces écoles, en dépit de toutes les oppositions, il s'appliqua à en étudier le modèle et le fonctionnement dans les principales maisons d'éducation établies dans les grandes villes de France.

Pour le soutenir dans cette longue épreuve, Dieu lui ménagea la rencontre de Mgr de Saint-Vallier, alors retenu en France. Les intérêts du diocèse y avait conduit le prélat dès l'année 1700. Après quatre années de négociations, il revenait enfin vers son troupeau lorsque le vaisseau qu'il montait fut pris sur mer par les Anglais, les passagers faits prisonniers et conduits en Angleterre où le vénérable évêque fut contraint de séjourner jusqu'en 1709 (2).

Rendu à la liberté, il lui tardait de rentrer dans son diocèse, mais il lui fallut revenir en France et y attendre durant quatre longues années qu'il plut au roi de le lui permettre. Le fondateur eut donc le loisir de conférer avec l'évêque de l'œuvre qu'il projetait; il put lui faire part de ses craintes et de ses espérances. Monseigneur goûta fort son projet de

(1) Lettre de M. Leschassier à M. Bouffandeau.

(2) Hôpital Général de Québec, et lettres de M. Leschassier.

former des instituteurs ; il acheta même à Paris des rentes destinées à l'entretien de ces maîtres (1).

Non content de promettre à M. Charon le secours de sa bourse, Monseigneur sut encore diriger de son côté les aumônes de Pierre Piteau de la Pallière, docteur en théologie et vicaire général du cardinal Latrémouille. Ces largesses portèrent le fondateur à renoncer par un acte solennel du 12 février 1710, aux déboursés personnels qu'il avait fait jusque-là, pour les constructions de l'hôpital.

Après un séjour de cinq années en France, sans avoir rien obtenu du ministre, M. Charon reprit le chemin du Canada. L'absence prolongée de son chef ne saurait être sans préjudice pour le bien d'une société naissante. Au lieu de trouver dans la sienne le repos et la consolation dont il avait besoin, le fondateur devait y constater des vides regrettables. Des huit frères qu'il avait laissés à son départ de l'hôpital, il n'en restait plus que quatre ; les quatre autres étaient retournés dans le monde.

D'autre part, la défense faite aux frères de porter l'uniforme et de s'engager dans des vœux simples n'avait pas peu contribué semble-t-il, à diminuer leur prestige devant le peuple et à écarter de leur société les nouveaux aspirants.

(1) Vol. 3. pièce 37.

Ainsi, sans nouvelles recrues, l'œuvre de l'hôpital n'était plus guère possible, et moins possible encore l'œuvre des écoles des campagnes.

Dans ces douloureuses conjonctures, M. Charon ne perdit point courage ; il ne voulut plus s'accorder de relâche qu'il n'eût auparavant, avisé aux moyens de conjurer cette ruine. L'idée lui vint alors d'unir sa communauté à la compagnie de Saint-Sulpice, ou à celle des frères des Ecoles chrétiennes récemment établie en France. Afin de négocier plus sûrement cette affaire, il repassa en Europe en 1717.

A Saint-Sulpice, l'union fut rejetée : le soin des vieillards et la formation de maîtres d'école ayant été jugés incompatibles avec les fins d'un institut d'ecclésiastiques.

Les frères des Ecoles chrétiennes accédèrent d'abord aux instances de M. Charon (1). Le traité était même conclu, " les frais d'embarquement déjà faits, " quand le fondateur, saint Jean-Baptiste de la Salle, mû par une inspiration prophétique, engagea ses disciples à se désister. Ils apprirent ensuite de M. Charon, qu'on se proposait de disperser les frères chez les curés de campagne. Cette dissémination, contraire à une règle fondamentale de l'institut, eût été funeste à la conservation de l'esprit religieux.

(1) Lettre du frère Barthélemy au frère Drolin, 18 février 1718.

Plus heureux du côté de la cour, où la retraite de Pontchartrain avait laissé M. Raudot chargé seul des affaires du Canada, M. Charon obtint 3000 livres de rentes annuelles pour la subsistance des maîtres et l'autorisation pour eux, de reprendre l'uniforme. Fort de ces faveurs, il se remit en quête de novices. Les villes de Bordeaux et d'Angers lui en fournirent une dizaine si l'on en juge par les registres. Cependant le fondateur, " homme pieux, d'une ardente charité, mais un peu excentrique," selon l'abbé Ferland, n'était pas satisfait. L'œuvre de l'éducation des garçons lui paraissait incomplète sans l'enseignement des divers arts et métiers (1); d'autre part, le devoir de prémunir les pauvres de son hôpital contre le péril moral qu'engendre partout et toujours l'oisiveté, ne rendait pas moins urgente à ses yeux l'ouverture de certaines manufactures ou ateliers (2). Aussi voulut-il y pourvoir sur-le-champ. C'est ainsi qu'il retint les services de deux manufacturiers, Darles et Soute, pour initier les frères à ce genre de travaux.

Mais Dieu, qui plante et arrache, édifie et renverse, semble n'avoir laissé son serviteur

(1) Dès ce temps là, l'école des arts et métiers de Saint-Joachim de Québec, rendait de précieux services aux colons de la Nouvelle-France. M. Charon n'aurait-il pas puisé là l'inspiration de créer une école semblable à Montréal ?

(2) Constitutions, page 32.

s'engager dans ces nouvelles entreprises que pour lui permettre d'ajouter le mérite du sacrifice à celui de la bonne volonté. Au commencement de juillet 1719, monté à bord du " Chameau " avec ses recrues, il revenait plein d'espérance vers sa société, lorsqu'il fut atteint sur mer d'un mal violent qu'on ne pût conjurer. Chrétien sincère et religieux fervent, il tourna son regard vers la bienheureuse patrie, dicta ses dernières volontés en faveur des pauvres de son hôpital et, après avoir mis sa confiance dans le Seigneur et invoqué le secours de Marie et de saint François, son patron, il mourut en face de La Rochelle (1). Son testament conservé dans nos archives, porte la date du 9 juillet 1719.

Au lendemain de sa mort, ses disciples en deuil voyaient livrer à l'océan sa dépouille mortelle. Et Dieu, qui récompense avec une même libéralité le juste qui meurt laissant sa tâche inachevée et celui qui a le loisir de mener la sienne à bonne fin, dut recevoir avec amour son zélé serviteur.

---

(1) Testament de M. Charon.

CHAPITRE V

Le nouveau supérieur. — Les écoles. — Inconstance des maîtres. — Les sœurs de l'Hôtel-Dieu logent à l'hôpital. — Voyage en France du frère Chrétien, sa profession. — Mort de M. de la Colombière.

1719—1724

La mort du fondateur frappait au cœur la société chancelante des hospitaliers et semblait présager sa ruine prochaine. Cependant, parmi les nouveaux associés de M. Charon, il s'en trouvait un qui avait reçu des marques particulières de sa confiance. C'était Louis Turc de Castelveyre, natif de Martigues, petite ville de Provence, à sept lieues de Marseille (1).

Témoin des derniers instants du fondateur, et dépositaire de ses dernières volontés, il avait été choisi par lui pour exécuteur testamentaire. Une somme de 200 livres lui était marquée dans ce testament, " en considération des ser-

(1) Extrait de la description topographique, physique civile, politique et historique de la partie française de l'île Saint-Domingue, etc.

vices qu'il avait rendus au Sieur Charon et pour la bonne amitié que celui-ci lui portait (1)."

Arrivé à Québec, Louis Turc qui avait pris le nom de frère Chrétien, se rendit auprès de Mgr de Saint-Vallier pour lui annoncer la mort de son supérieur et lui communiquer ses dernières volontés. Aux yeux du prélat, la confiance dont M. Charon avait honoré le frère Chrétien le désignait comme le nouveau supérieur des hospitaliers. Il le confirma dans cette fonction et l'envoya vers eux, muni d'une lettre d'obédience.

Cette lettre renferme un trop bel éloge à la mémoire de M. Charon, pour n'être pas reproduite ici : " Nous ne saurions vous exprimer la douleur que nous donne la mort du Sieur Charon et la compassion avec laquelle nous ressentons celle que vous en aurez vous-même, lorsque vous l'aurez apprise ; ce qui nous console tous, c'est que sa mort a été aussi sainte que sa vie ; cependant comme Dieu est si pur, qu'il trouve des taches dans ses anges mêmes, nous vous exhortons à faire de votre côté ce que nous faisons du nôtre, qui est de faire prier et de prier pour le repos de son âme. Nous avons fait ce que nous avons pu pour lui aider à faire réussir ses bons desseins; présentement qu'il est mort martyr de son zèle, nous n'avons garde

(1) Testament de M. Charon. Vol. 1er, pièce 5.

de l'abandonner et nous sommes plus poussé que jamais à suivre ses vues et ses dernières intentions, particulièrement quand nous avons vu le frère Chrétien qu'il a fait son exécuteur testamentaire et qu'il avait chargé du soin de ses affaires dans le temps même qu'il était en pleine santé. Nous n'avons pu nous empêcher d'approuver son choix et de vous ordonner de le reconnaître pour supérieur. Nous vous enjoignons de lui obéir en cette qualité.

" Vous ne sauriez mieux honorer la mémoire de votre pieux et charitable fondateur qu'en exécutant comme il a toujours fait les ordres de votre évêque ; loin de croire que vous vouliez vous éloigner des beaux exemples qu'il vous a donnés à cet égard, j'espère que par une sainte émulation vous tâcherez de les imiter et de vous montrer par là de dignes enfants d'un si bon Père.

" Donné à Québec, ce dix-neuvième de septembre, mil sept cent dix-neuf."

Signé JEAN, évêque de Québec.

L'heure était vraiment critique pour les hospitaliers. A la menace de suppression qui avait longtemps plané sur leurs têtes, aux absences fréquentes et à la mort prématurée de leur chef, venait s'ajouter une épreuve encore plus redoutable : l'arrivée d'un supérieur inconnu, à qui tout était étranger : les habitudes du pays, le

personnel de l'hôpital, les observances mêmes de l'institut.

Néanmoins tous accédèrent au désir de leur évêque et reconnurent le frère Chrétien pour supérieur. L'organisation des écoles fut un de leurs premiers soins. Ils répondaient par là au désir du roi qui avait octroyé à l'institut 3000 livres destinées aux émoluments des maîtres. Une de ces écoles avait été ouverte à la Pointe-aux-Trembles dès 1717, grâce aux largesses du séminaire qui était disposé à favoriser cette œuvre dans les paroisses dont il avait la desserte. C'était d'ailleurs, la volonté formelle de M. Leschassier, supérieur général de Saint-Sulpice qui, en 1719, écrivait à ses confrères de Montréal : "C'est un si grand bien pour la colonie de pouvoir répandre dans l'île et aux environs de bons maîtres d'école pour les jeunes garçons, qu'il faut contribuer pour faire réussir cette bonne œuvre et pour procurer qu'il y ait de bons maîtres d'une vraie et solide piété (1)."

En 1721, six écoles étaient fondées : le frère André Dumoyre dirigeait celle de l'hôpital. Le frère Louis Pillard enseignait à Boucherville ; le frère Simmonet de la Croix à Longueuil ; le frère Jeantôt à la Pointe-aux-Trembles ; le frère Nicolas Datte à Batiscan et le frère An-

(1) Vie de la mère Bourgeoys, vol. 2. page 269.

toine Lagirardière aux Trois-Rivières. Le frère Hérault avait la direction des ateliers installés dans l'enclos de l'hôpital.

Mais ces maîtres recueillis à l'aventure, et dispersés trop hâtivement dans les campagnes, manquaient précisément de cette solidité de vertus dont parlait M. Leschassier. Quelques-uns d'entre eux comptaient à peine quelques mois depuis leur admission dans la société et ils avaient été également disséminés dans les écoles. Livrés ainsi à eux-mêmes, sans formation préalable et sans discipline régulière, ils reprirent bientôt le goût et les habitudes de vie facile et indépendante et finirent par retourner dans le siècle. François Darles et André Soute, les deux manufacturiers que M. Charon amena de France en 1719, ne répondirent pas mieux à la confiance qu'ils avaient su inspirer d'abord au fondateur. Dès l'été de 1721, tous deux se voyaient congédiés du service de la maison (1).

Le relâchement et l'irrégularité ne se faisaient pas moins sentir au sein même de l'hôpital où les pauvres végétaient en petit nombre. Le délabrement qui régnait par tout l'établissement n'accusait que trop cette absence de discipline régulière. Le fait suivant donna lieu de le constater.

(1) Vol. 1er, page 6.

Le 19 juin 1721, à l'occasion des préparatifs de la fête du saint Sacrement, un violent incendie se déclara à l'Hôtel-Dieu et enveloppa près des deux tiers de la ville dans ses ruines. Dans leur désolation, les religieuses hospitalières et leurs malades trouvèrent le plus cordial accueil chez les sœurs de la Congrégation. Mais l'exiguïté du local et le personnel déjà nombreux de ces charitables mères ne pouvaient permettre aux hospitalières de prolonger leur séjour sous ce toit.

A la nouvelle du désastre, le gouverneur général, M. de Vaudreuil, accourut sur les lieux. La détresse de la population en général et celle des hospitalières en particulier, l'émurent profondément. Il fit mander à Mgr de Saint-Vallier et à l'intendant Bégon, de venir le rejoindre afin d'aviser ensemble aux moyens de loger les religieuses et leurs malades. Il fut résolu que les frères se retireraient dans une partie de l'hôpital et qu'ils céderaient l'autre partie aux religieuses.

Ce que cet aménagement dut coûter de fatigues et de soucis aux hospitalières, nous ne saurions le dire; mais il est certain qu'elles trouvèrent dans la maison un grand désordre : les seuls frais des réparations qu'on y fit s'étant élevés à 3000 livres

Malgré les ennuis qu'une installation aussi

fâcheuse occasionna aux deux communautés, il fallut la subir l'espace de trois ans et demi. En vain l'évêque pressait-il les religieuses de hâter la reconstruction de l'hôpital, les ouvriers étaient rares et les ressources plus rares encore, par suite du dénuement dans lequel l'incendie avait jeté la plus grande partie de la population. De ces nouveaux malheurs naquirent de nouveaux dévouements. Comme aux premiers jours, les prêtres du séminaire se montrèrent l'appui de l'indigent et la consolation des affligés. Aux sollicitudes de M. Vachon de Belmont pour les infortunées hospitalières et leurs pauvres, se joignirent les attentions de M. Louis Normant, leur confesseur. Enfin le 11 novembre 1724, le nouvel Hôtel-Dieu fut en état d'abriter ses hôtes.

Durant ces années d'émigration, les religieuses avaient vu cinq de leurs sœurs partir pour le ciel. Elles furent inhumées dans l'église de l'hôpital et leurs cendres se mêlèrent plus tard à celles des sœurs Grises qui y trouvèrent le lieu de leur repos.

Divers incidents s'étaient produits, au sein de la société des frères, durant cet intervalle de quatre années. Peu satisfait de la conduite des maîtres d'école et sentant que la sève des vocations était tarie pour sa société au Canada, le frère Chrétien était allé, vers la fin de l'an-

née 1721, recruter en France de nouveaux sujets. A l'exemple de son prédécesseur, il avait prié M. Leschassier, supérieur général de Saint-Sulpice, de recevoir à l'avenir dans sa maison les jeunes gens destinés à l'Hôpital Général de Ville-Marie, afin d'éprouver leur vocation avant de leur faire traverser la mer. Mais il n'eut pas plus de succès que n'en avait eu M. Charon.

En revanche, en 1722, le frère Chrétien eut la satisfaction de rentrer à Montréal accompagné de dix nouveaux maîtres. Le 2 octobre suivant, il prononçait ses vœux avec les frères André Dumoyre, Eustache Pillard, Louis Hérault et Gervais Hodiesne. Aux quatre vœux déjà mentionnés, les nouveaux profès ajoutèrent celui d'instruire la jeunesse.

La profession fut présidée par M. de la Colombière, leur supérieur : elle devait marquer son dernier passage parmi les hospitaliers. Le 18 juillet de l'année suivante, la mort enlevait à leur vénération cet ami dévoué, leur meilleur conseiller.

M. Joseph Serré de la Colombière s'éteignit à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 18 juillet 1723, à l'âge de soixante-douze ans. Grand archidiacre et grand vicaire du diocèse, conseiller-clerc au conseil supérieur de la Nouvelle-France, tour à tour supérieur de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital

Général de Québec, ces divers emplois ne l'avaient pas empêché de porter un intérêt très actif à la communauté des frères. Leurs actes capitulaires témoignent de sa fidélité à s'acquitter de la mission qu'on lui avait confiée auprès d'eux. Le testament du saint prêtre nous peint, d'une manière touchante, en même temps que l'humilité de sa vie et la ferveur de sa piété, son attachement jusque dans la mort à l'œuvre du frère Charon. Qu'on en juge par cet extrait: "Si je meurs à Québec, je supplie messieurs mes confrères de la cathédrale, de vouloir enterrer mon corps selon les règles du chapitre et dans le lieu destiné pour cela, pour l'amour de la très sainte Vierge, en considération de laquelle ils m'ont souffert dans leur compagnie, espérant que pour le même motif ils auront la charité de m'accorder leurs suffrages après ma mort. Si je meurs à Villemarie, je supplie M. de Belmont de faire enterrer mon corps dans le cimetière de la paroisse et mon cœur dans la *chapelle du Sacré-Cœur*, où je prie nos très chers frères, les hospitaliers, de demander souvent pardon à Dieu, pour moy, du peu d'amour que j'ai eu pour lui... Je donne aux frères hospitaliers de Villemarie ce que j'ai avancé pour eux...ce qui me reste d'argent, mes hardes, mes livres et ma chapelle."

CHAPITRE VI

Nouveau voyage du frère Chrétien en France. — Approbation des règles des hospitaliers.—Profession et élection des frères présidées par MM. Boucher et Chèze. — Retraite du frère Chrétien.

1724-1729

La mort de M. de la Colombière dut affliger d'autant plus vivement les hospitaliers, qu'elle coïncidait avec la nouvelle absence du frère Chrétien, repassé en France, quelques mois auparavant. Quelles raisons motivèrent son éloignement de sa société, alors que tout semblait y réclamer sa présence ? Nous ne saurions les préciser. Le dessein d'établir un noviciat à La Rochelle et, sans doute aussi, celui de relever les finances de sa société, nous paraissent les plus vraisemblables.

Quoi qu'il en soit, à cette époque, les dettes contractées par les frères, tant en France qu'au Canada, devaient peser lourdement sur la communauté. Selon un des mémoires du temps, dès 1723, une somme de douze cents livres, expédiée par eux au frère Chrétien, par l'entre-

mise de M. Robert, économe du séminaire de Paris, fut saisie par les créanciers avant de parvenir à son destinataire (1). Des trois mille livres octroyées aux maîtres d'école par le roi, ils ne purent toucher cette même année que huit cent soixante-deux livres : le reste ayant servi à payer les dettes les plus pressantes.

Ces coups redoublés ébranlaient violemment la société mal affermie et entretenaient au cœur de ses membres, une douloureuse perplexité. Mais, tandis que l'orage grondait au dehors, Mgr de Saint-Vallier, qui attendait toujours beaucoup de bien des frères, redoublait d'efforts pour relever les courages et affermir les volontés. Le 8 octobre 1723, il approuva solennellement les règles auxquelles il les avait soumis depuis 1699. " Le saint empressement que vous avez fait paroistre dès le commencement de votre établissement d'en avoir (des règles) qui vous fussent données par nous, écrivait-il, nous a engagé de vous remettre depuis longtemps celles-cy entre vos mains pour vous donner lieu de les connoître, de les aymer et les pratiquer avant que de vous en faire une obligation ; mais présentement que nous apercevons que vous les reconnaissez comme très convenables pour votre institut par le soin que vous avez pris de les méditer et de vous en nourrir

(1) Vol. 1, pièce 27.

dans la prière, nous nous faisons un plaisir de vous les donner pour des règles certaines que vous devez suivre en les authorisant de notre seing."

Par cette sanction, le prélat espérait, ainsi qu'il s'en exprime dans la même lettre, engager les frères à pratiquer avec plus de fidélité et d'amour ces constitutions qu'ils avaient eux-mêmes si instamment sollicitées (1). Peu après, il conféra à M. Boucher, curé de l'île d'Orléans, et à M. Chèze, prêtre de Saint-Sulpice, tous les pouvoirs nécessaires pour travailler de concert, à maintenir l'observance de ces règles parmi les frères. Muni de ces pouvoirs, le 24 octobre 1724, M. Boucher, assisté de M. Chèze, donna l'habit à un postulant, reçut la profession de trois novices et le vœu de stabilité de sept profès, et procéda à une nouvelle élection. On y élut pour assistant le frère André Dumoyre. Deux conseillers furent chargés de remplacer le supérieur qui s'obstinait à demeurer en France.

Cette absence prolongée du frère Chrétien, ne laissait pas cependant que d'entretenir l'inquiétude et le malaise parmi les frères et parmi ceux qui s'intéressaient à leur maison. Leurs alarmes n'étaient que trop fondées. Loin d'améliorer les finances de sa communauté, le supérieur, par suite d'emprunts et de transac-

(1) Constitutions des frères hospitaliers, page 192.

tions malheureuses, n'avait fait que la plonger dans de nouveaux embarras. En 1725, il devait aux seuls créanciers de France la somme de 29,938 livres (1).

A bout de ressources et redoutant les menaces de ses créanciers, le frère Chrétien s'enfuit à Saint-Domingue, sous prétexte d'y établir un débouché de pêcheries au profit de sa communauté. Surprise et indignée d'une si étrange détermination, la cour donna ordre au gouverneur de la place d'arrêter le fugitif. Pour éviter ces poursuites, le frère Chrétien se réfugia dans la partie espagnole de l'île. Au mois de septembre 1728, il fit une apparition à Québec et choisit sa retraite chez les révérends pères récollets.

L'incident fut bientôt connu à Montréal, et le frère Gervais Hodiesne, économe, lui fit signifier qu'il eût à rendre sans retard aux hospitaliers sa procuration. De ce jour, le frère Chrétien s'éloigna du Canada, et depuis, nos documents n'ont plus gardé de lui la moindre trace (2).

Un mémoire communiqué à nos mères en 1858, par le commandeur Jacques Viger, nous apprend qu'en 1735, le frère Chrétien satisfit à tous ses engagements, mais demeura sans au-

(1) Vol. 1, pièce 27.
(2) Ibid.

cune ressource. Dans cette douloureuse situation, Castelveyre, car c'était son vrai nom, rendu à lui-même, désormais étranger aux fonctions de frère hospitalier, résolut de retourner à Saint-Domingue et se réfugia dans une petite ville de l'île nommée le Cap (1).

Là, il parvint à acquérir une habitation qu'il remplit bientôt d'enfants pauvres, de vieillards, d'infirmes et d'incurables. Il accueillit encore un grand nombre d'individus qui, arrivant d'Europe sans appui et sans ressources, se trouvaient réduits à la plus grande détresse.

Afin d'éviter les embarras d'une administration pour laquelle il ne se sentait pas fait, Castelveyre s'en déchargea entièrement sur le conseil supérieur du Cap. Quant à lui, n'ambitionnant plus d'autre honneur que de se faire le serviteur de tous, il revêtit de nouveau l'habit de frère hospitalier, et il en exerça les fonctions jusqu'au 21 mai 1755, "où la mort le ravit à l'affection de tous les malheureux et à l'estime de tous les citoyens du Cap (2)."

Homme pieux et dévoué, mais apparemment trop précipité dans son zèle, le frère Chrétien nous montre comment une âme, bonne d'ail-

---

(1) Le Cap Haïti selon toute apparence.

(2) Ce mémoire est extrait d'une description topographique, physique, historique, civile, etc, de la partie française de l'île Saint-Domingue, par M. L. E. Moreau de St-Méry, Philadelphie, 1797, t. I.

leurs, peut, faute de certaines qualités pratiques, compromettre l'avenir d'une maison. Sa retraite et les dettes accumulées sous son administration achevèrent de déterminer la ruine des hospitaliers. Lente allait être cette ruine, il est vrai, puisqu'elle ne devait pas se consommer avant dix-huit ans. Mais ces dix-huit années ne furent plus qu'une longue et douloureuse alternative de nouveaux efforts et de nouveaux insuccès.

En 1730, l'état des biens-fonds des hospitaliers les établissait propriétaires de 4,562 arpents de terre dans la paroisse de Chambly, en plus des terres qu'ils possédaient déjà dans l'île de Montréal. On avait espéré que ces propriétés seraient d'une grande ressource pour l'hôpital : au lieu d'être un soutien, ces terres, laissées en grande partie sans culture, et pour lesquelles des procès ruineux leur furent suscités, devinrent plutôt une charge.

Au surplus la brasserie, le moulin à farine (1) et diverses manufactures élevés dans l'enclos de l'hôpital avec un magasin ouvert en 1725, ne rapportèrent guère plus de profit. De ce négoce et de ces industries, résulta pour les frères

(1) Ce moulin élevé par M. Charon en 1705, devint l'occasion de longs démêlés entre les hospitaliers et les messieurs de Saint-Sulpice. Il ne nous appartient pas de donner ici le détail de ces démêlés. Disons seulement que les hospitaliers, s'autorisant du privilège

un surcroît de labeurs et de soucis qui les détourna peu à peu de leurs œuvres premières, et finit par éteindre dans le cœur du plus grand nombre, sinon de tous, l'amour et l'esprit de leur sainte vocation.

De 1724 à 1730, une seule profession apparaît au registre ; elle fut la dernière. En 1731,

---

que le conseil de Québec leur avait accordé de moudre le blé du roi avec celui de leurs fermes, lésèrent les droits des seigneurs en recevant indistinctement leurs vassaux banniers au moulin de l'hôpital De là, revendication des droits des seigneurs, et promesses inefficaces des hospitaliers de respecter ces droits.

Un jour vint pourtant, où ceux-ci reconnurent effectivement leurs torts et résolurent d'en écarter pour jamais la cause. Un acte passé en 1730, atteste que pour terminer les différends et prévenir ceux qui pourraient arriver dans la suite à l'occasion " du dit moulin " et la communauté désirant se mettre pour toujours sous la conduite et direction spirituelle des messieurs de Saint-Sulpice et ne s'en jamais désunir...les dits frères hospitaliers après en avoir mûrement délibéré ont cédé à perpétuité aux seigneurs de l'île de Montréal, leur moulin à la réserve cependant du droit d'y faire moudre leurs grains et à " la charge, par les messieurs de Saint-Sulpice leurs successeurs, ou ayant cause d'entretenir un des messieurs du séminaire pour aller tous les jours de l'année sans interruption dire la sainte messe dans l'église du dit hôpital général, confesser les dits frères, leurs pensionnaires et les pauvres...et leur administrer tous les autres sacrements, etc. " Cet accord solennel ne fut guère plus longtemps maintenu que les promesses antérieures. En 1740, les frères recouraient au conseil souverain pour rentrer en possession de leur moulin. Leur requête fut agréée. Mais de nouveaux empiètements ayant éveillé l'attention du conseil de Québec, par un arrêt du 17 juillet 1741, défense leur fut faite de ne moudre d'autre grain à leur moulin que celui qui se consommerait à leur maison, sous peine d'encourir une amende judiciaire.

une décision de Mgr Dosquet (1), élevé depuis deux ans, au siège de Québec, vint aggraver la situation. Jugeant les frères incapables de soutenir leur maison, de former et d'entretenir ses membres, il leur défendit de recevoir de nouveaux sujets et dispensa même de leurs vœux ceux qui voulurent retourner dans le monde (2).

C'était évidemment un arrêt de mort porté contre la société. Néanmoins, les quelques frères restés fidèles ne purent se résigner à se détacher de leurs murs et à laisser périr ainsi leurs œuvres. D'accord avec le frère Jeantôt leur nouveau supérieur, ils envoyèrent en France le frère Hodiesne pour requérir leur union avec quelque corps religieux. Les frères des Ecoles chrétiennes auraient consenti à cette fusion ; le frère Timothée, supérieur général de l'institut, envoya même à Montréal les frères Denis et Pacifique (1737) pour examiner de plus près la situation ; la question des dettes demeura toujours le grand obstacle. Pour aplanir cette difficulté, on sollicita l'aide de la cour ; mais le roi et le ministre se souvenant de toutes les faveurs accordées antérieurement en

---

(1) Mgr de Saint-Vallier s'éteignit à l'Hôpital Général de Québec, le 26 décembre 1727, à l'âge de soixante-quatorze ans, après quarante années d'épiscopat. — Mgr Dosquet fut élevé au siège épiscopal en 1729.

(2) Vol. 3, pièce 15.

pure perte, ne voulurent point faire de nouvelles concessions. Enfin, après plus de cinq années de tentatives inutiles, ayant appris à temps que les créanciers épiaient le moment de l'union pour se faire rembourser, les frères des Ecoles chrétiennes renoncèrent tout à fait à ce projet.

Un siècle devait s'écouler encore avant le jour où les fils de saint Jean-Baptiste de la Salle viendraient exercer leur apostolat dans notre ville.

CHAPITRE VII

L'épiscopat canadien pendant treize ans. — Démarches du gouverneur et de l'intendant auprès de Mgr de Pontbriand en faveur des hospitaliers. — Mgr de Pontbriand annonce aux hospitaliers leur prochaine démission. — Le séminaire de Saint-Sulpice et les récollets. — Les frères André Dumoyre et Alexandre Turpin.

1729-1744

Les travaux apostoliques des deux premiers évêques du Canada, Mgr de Laval et Mgr de Saint-Vallier, avaient rempli une période de soixante-neuf ans. Dans les treize années qui suivirent, la houlette pastorale passa successivement aux mains de quatre prélats. Mgr de Saint-Vallier étant mort en 1727, Mgr Duplessis de Mornay, son coadjuteur, avait le 15 septembre 1728, pris par procuration possession de son siège épiscopal, mais il ne vint jamais au Canada. En 1729, il envoya à Québec Mgr Pierre Herman Dosquet qu'il choisit pour coadjuteur. Le pays n'était pas inconnu au nouvel élu : trois années passées à Montréal en qualité de prêtre de Saint-Sulpice lui avaient permis

d'étudier les mœurs et les coutumes du peuple canadien. Des raisons de santé l'avaient contraint de repasser en France.

Reconnu évêque de Québec en 1734, Mgr Dosquet donna sa démission en 1739, et fut remplacé par Mgr François-Louis Pourroy de Lauberivière. Le nouvel évêque n'avait que vingt-neuf ans. Chez lui, l'éclat des vertus égalait celui de la naissance et de la jeunesse. Hélas ! une mort prématurée l'enleva à son Eglise avant même qu'il eût affronté les labeurs que souhaitait son dévouement. La peste ayant sévi à bord du vaisseau qui le portait, il s'imposa de telles fatigues auprès des malades, qu'il fut atteint lui-même et mourut le 20 août 1740 treize jours après avoir mis pied-à-terre à Québec: le peuple vénéra sa mémoire comme celle d'un saint.

Mgr Henri-Marie Dubreuil de Pontbriand fut dès lors appelé à occuper le siège vacant. Sacré à Paris le 9 avril 1741, il arriva à Québec au mois d'août de la même année.

A peine sa promotion fut-elle connue en France que l'abbé Harem Delorme, ami des hospitaliers, alla le "presser de consentir à l'union projetée entre eux et les frères des Ecoles chrétiennes (1)." Le prélat répondit

(1) Lettre de M. Delorme, vol. 3, pièce 9.

qu'il aimait mieux se rendre au Canada, voir les choses par lui-même et faire ensuite son rapport à la cour (1). La crainte de voir l'évêque céder à des sollicitations contraires aux hospitaliers, porta MM. de Beauharnois et Hocquart à écrire au ministre les lignes suivantes: "Nous attendons le nouvel évêque pour concerter avec lui des moyens de soutenir les frères. Il serait bon pourtant de le prévenir avant son départ de France de ne pas se livrer aux idées de ceux qui ont intérêt à s'en défaire." Ces derniers mots visaient M. Normant, supérieur du séminaire, injustement accusé d'avoir détourné les sujets qui voulaient se donner aux hospitaliers afin de substituer à ceux-ci, la communauté de filles qu'il s'appliquait à former. Le gouverneur et l'intendant ignoraient apparemment la défense, faite aux frères par Mgr Dosquet, de ne plus recevoir de nouveaux sujets.

Quoi qu'il en soit, le 20 juin 1742, Mgr de Pontbriand, en visite officielle à l'hôpital, déclara aux hospitaliers son intention de les remplacer par une société de pieuses dames qui depuis plus de cinq ans, s'exerçaient aux œuvres de charité dans Ville-Marie. Peu après néanmoins, le prélat parut s'écarter de ce premier dessein et se demander s'il ne vaudrait pas

(1) Lettre de M. Lamarche, vol. 3, pièce 18.

mieux confier cette œuvre aux religieuses de l'Hôtel-Dieu ou aux sœurs de la Congrégation Notre-Dame.

Informé de ces divers projets, le ministre écrivit en 1743, au gouverneur et à l'intendant d'examiner avec le prélat laquelle de ces deux communautés conviendrait le mieux à ce dessein, et il ajoutait de s'assurer encore s'il n'y aurait pas quelque chose de meilleur à faire pour tirer parti de cet établissement. Mais comme les administrateurs ne s'entendaient pas avec M. Normant, et que d'après les droits réservés par M. Tronson sur la donation du terrain, on ne pouvait aliéner ces biens sans son agrément, il n'y eut rien d'arrêté.

Cependant la conviction de Mgr de Pontbriand restait que la communauté des hospitaliers ne pouvait subsister plus longtemps. " Il est probable, leur écrivait-il le 4 octobre 1744, qu'il n'y a pas moyen de vous perpétuer. Mais nous tâcherons toujours de soutenir la principale œuvre qui est le soin des pauvres. Nous ferons en sorte de procurer à tous une honnête subsistance, et je me flatte que messieurs de Saint-Sulpice ne vous refuseront pas en particulier. Je ménage des places convenables à tous. "

Cette disposition des prêtres de Saint-Sulpice à assister les hospitaliers en toute rencontre,

était assurément reconnue de tous. Néanmoins nous avons pu constater combien fut discret le rôle qu'ils remplirent dans l'histoire de cette fondation. Ils la favorisèrent d'abord, mais considérant les bases vacillantes sur lesquelles elle s'élevait, et la voyant soumise d'ailleurs à une autre direction, ils se tinrent à l'écart. Les hospitaliers eurent toutefois et pendant nombre d'années le secours de leur ministère. M. Chèze entre autres fut leur directeur pendant quatre ans.

Les récollets prirent aussi une large part dans la desserte de leur maison. Ainsi apparaissent plus fréquemment dans les registres les noms des frères Emmanuel Crespel, Augustin Quintal, Potentien Houdin. Le 20 novembre 1727, l'acte de vêture de Pierre Martel porte la signature de frère Hyacinthe, récollet " faisant les fonctions de chapelain des frères hospitaliers par permission de monseigneur l'évêque. "

Avant le dénouement de cette histoire expiraient à l'Hôtel-Dieu, à un mois d'intervalle les frères André Dumoyre et Alexandre Turpin. Nous savons peu de chose sur ces deux religieux: le premier était originaire de l'Anjou et faisait probablement partie de la recrue qu'amena M. Charon à son retour d'Europe en 1719. Le second était né à Québec et comptait parmi les premiers associés du fondateur. Tous deux

jouirent de la confiance de leur communauté puisque le frère André fut toujours, ou supérieur ou assistant, et le frère Alexandre, maître des novices et économe. Un autre titre leur fait cependant plus d'honneur : sentinelles vigilantes, malgré la tempête qui amoncela tant de ruines autour d'eux, et fit fléchir le courage de la plupart de leurs compagnons, ils demeurèrent toujours debout et jusqu'à la fin, au poste du devoir.

Pour fournir une carrière utile et féconde en fruits durables, il ne manqua peut-être à ces frères que d'être mieux soutenus, mieux gouvernés. Il leur manqua, toute leur conduite le prouve bien, un chef qui pût leur communiquer la vie intérieure, âme et soutien des communautés.

Distrait par des préoccupations pécuniaires, engagé dans des entreprises inconsidérées, celui qui devait les conduire en se modelant sur le pourvoyeur de Nazareth, devint au contraire l'ouvrier de leur ruine. Ce furent même ses embarras financiers qui empêchèrent les frères des Écoles chrétiennes de rendre la vie à une partie des œuvres des hospitaliers. Ceux-ci perdront également l'autre partie, faute de n'avoir pas su, semble-t-il " éviter le tumulte et l'empressement des affaires. " Entraînés par un zèle où il entrait plus d'activité humaine que

de souffle surnaturel, au lieu d'attendre les moments de la Providence, ils semblaient les devancer. De là cette multitude d'entreprises qui divisèrent trop hâtivement leurs forces et finirent bientôt par les épuiser.

CHAPITRE VIII

Démission des hospitaliers. — Mme d'Youville accepte la direction de l'hopital.

1744-1747

Les citoyens de Ville-Marie voyaient avec douleur s'éteindre la société des hospitaliers; ils ne pouvaient se résigner à l'entier anéantissement d'une œuvre qu'ils avaient encouragée de leurs sympathies et de leurs aumônes et sur laquelle ils avaient fondé tant d'espérances. Partageant leurs regrets et leurs craintes, le ministre écrivait de Paris à l'évêque de Québec le 31 mars 1747. " Dans la situation où se trouvent les affaires de l'hôpital, il devient tous les jours plus pressant de prendre un arrangement capable d'en empêcher le dépérissement entier. " Lorsque M. de Lajonquière arrivera dans la colonie, il faudra travailler avec lui et avec M. Hocquart, afin que, sur le compte que vous et ces messieurs rendrez de vos vues, je puisse faire donner l'approbation du roi. "

M. de Lajonquière venait d'être nommé au gouvernement général au Canada, mais il fut fait prisonnier sur mer par les Anglais. Or, comme le nombre des frères était réduit à deux,

incapables l'un et l'autre par leur âge, de remplir aucune fonction, cet arrangement ne put être différé plus longtemps. Au reste, depuis 1744, les frères eux-mêmes " demandaient à abandonner l'administration de l'hôpital (1). " C'est ce que Mgr de Pontbriand représentait au ministre dans la lettre suivante, datée du 10 octobre 1746. " Ces frères, à l'exception du plus ancien, m'écrivent sans cesse qu'ils ne peuvent vivre, qu'ils sont hors d'état de soigner les pauvres, que tous les biens périclitent, faute de réparations. Il est absolument nécessaire d'y pourvoir par provision. Je l'aurais fait déjà en y mettant Mme d'Youville, avec les cinq personnes qu'elle a réunies à Montréal et qui s'occupent utilement, mais... le choix nous embarassera toujours et ne plaira jamais à tous. "

Le choix fut enfin arrêté et la démission des frères définitivement acceptée, le 27 août 1747, par M. de Beauharnois de concert avec Mgr de Pontbriand et l'intendant Hocquart. Le même acte qui déchargeait les frères de l'hôpital en nommait provisoirement Mme d'Youville directrice. Si ce choix put être appréhendé par quelques particuliers, il n'en fut pas ainsi de M. Normant qui reconnaissait depuis longtemps, en Mme d'Youville, la personne suscitée de

(1) Lettre de Mgr de Pontbriand, au ministre, 30 oct. 1744.

Dieu pour continuer l'œuvre de l'hôpital. C'est dans l'obscurité d'une vie pauvre, laborieuse et humiliée que la pieuse veuve s'était préparée à cette mission ; le temps était venu de faire valoir au grand jour les trésors de sagesse et de dévouement que le ciel avait accumulés en son âme.

Mais avant de clore cette première partie de notre histoire, résumons en quelques traits ce qu'avait été l'œuvre des frères Charon et ce qu'il en restait. Commencée avec des intentions pures et droites, poursuivie avec zèle par le fondateur, jamais peut-être institution n'avait connu autant d'éléments de prospérité. Tout ce que les hommes peuvent accorder de crédit et de faveurs lui avait été prodigué; et comme le disait si bien un orateur moderne (1) en parlant des hospitaliers: " la pluie qui tombait sur leur toit était d'or. " Si pour quelques instants ils avaient rencontré la contradiction, ce nuage s'était écarté bientôt pour laisser voir d'autres sourires. Cependant quand il s'agit d'organisation intérieure, de maintien de la discipline, de formation solide

(1) Le révérend Père Plessis, F. P. dans un sermon prêché à Notre-Dame, à la clôture du Triduum auquel avait donné lieu l'introduction de la cause de béatification de notre vénérable Mère, 22 mai, 1891.

et durable, de tout ce qui, en un mot, est essentiellement l'œuvre de Dieu, la bonne volonté des uns et le crédit des autres sont également impuissants. Même de son vivant, le fondateur constatait l'évidence de ces faits. Pressentant sa fin prochaine, M. Charon laisse à un ami le soin de le remplacer et de continuer les œuvres que lui-même n'avait fait qu'ébaucher. Mais peu d'années plus tard, l'esprit religieux achevait de s'éteindre dans sa maison et une déroute universelle précipitait tout dans le même gouffre.

Quand la démission des frères fut acceptée, leur nombre était réduit à deux : les frères Jean Jeantôt et Joseph Delorme. Le premier, vieillard octogénaire, avait perdu, à la fois, et la vigueur de l'âge et celle de l'intelligence. Habitant l'hôpital, depuis plus de cinquante ans, il avait donc assisté à ses beaux jours comme à sa décadence. Il devait y finir sa carrière le 12 août 1748, alors que l'établissement serait passé en d'autres mains. Restait le frère Joseph : il n'avait pas encore atteint l'âge de la vieillesse, mais se sentant isolé et comme étranger dans la transformation qu'opérait Mme d'Youville à l'hôpital, il passa en France où il se retira à Saint-Cyprien, dans l'Agénois, chez un neveu. Une rente viagère qui lui fut faite sur les biens de l'hôpital, lui permit d'y

couler paisiblement ses jours. Il mourut le 19 mars 1772 (1).

Des différentes œuvres qu'avait embrassées M. Charon, celle du soin des pauvres commença la première et survécut à toutes les autres, sur une échelle bien rétrécie toutefois, puisqu'à l'époque de la démission des frères, l'hôpital abritait quatre invalides seulement. L'œuvre des ateliers et celle des écoles commencées vers 1717, n'eurent qu'une durée éphémère.

Si la prospérité matérielle eût pu encore suppléer à la décadence des œuvres... Hélas! de quelque côté que les yeux se portassent, ils n'embrassaient partout que des ruines. Dans le rapport de l'inventaire, commencé le 4 septembre 1747, on ne voit que murs à relever, enduits à refaire, planchers et escaliers à renouveler. Quand les nouvelles administratrices prirent possession de la maison, elles durent d'abord faire remettre aux croisées douze cent vingt-six carreaux. Les fermes de Montréal et de Chambly rapportaient peu de chose et nécessitaient des réparations considérables.

Enfin, une somme de près de trente-neuf mille livres, due tant en Europe qu'au pays, menaçait à elle seule l'hôpital d'un anéantissement complet. Heureusement Dieu veillait

(1) Lettre de M. Maury, du 7 avril 1773.

sur son existence. Mais il attendait pour manifester son action, que tout espoir humain fût perdu ; il voulait une fois de plus, nous fournir l'occasion de redire à la louange de son saint Nom : " Si le Seigneur ne bâtit lui-même la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la construisent. " (Ps. CXXVI, 1.)

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Naissance de Marie-Marguerite Dufrost de Lajemmerais, sa famille, ses premières années, son mariage. — Prédiction de M. Du Lescoat. —Devenue veuve Mme d'Youville s'adonne aux œuvres de piété et de charité. — M. Normant la prépare à sa future mission.

1701-1738.

Rien n'est plus doux à des enfants que de contempler le berceau de leur mère. A ce titre, Varennes mérite d'arrêter un instant nos regards. Ce village, situé entre Boucherville et Verchères, est assis sur le Saint-Laurent dont il borde la grève de ses blanches habitations. Au delà, encadrés d'érables, d'ormes et de chênes, s'étendent les champs fertiles et bien cultivés qui font la richesse de ses habitants. Au centre, à une faible distance du rivage, précisément à l'endroit où la première église paroissiale avait été bâtie, se dresse la nouvelle église, superbe avec ses deux élégantes tours, ses voû-

tes élancées et ses dimensions vastes et harmonieuses. De la terrasse de l'église, il ne reste plus qu'une quinzaine de pas à faire à droite, pour atteindre le lieu où s'élevait jadis la maison des Gauthier de Varennes, devenue dans la suite celle des Dufrost de Lajemmerais, qui de père en fils l'avaient honorée par la vie la plus exemplaire. Une jolie habitation (1), occupée aujourd'hui par Mme Lussier, a remplacé l'ancienne demeure. Mais une partie des fondations (2) est restée sous terre, derniers vestiges d'un monument que notre piété filiale voudrait arracher à l'oubli.

Dans ces murs naquit le 15 octobre 1701, (un samedi) l'année même où les frères hospitaliers revêtaient l'habit religieux, Marie-Marguerite Dufrost de Lajemmerais, la future restauratrice de leur œuvre.

Son père, Christophe Dufrost de Lajemmerais, gentilhomme de Médréac en Bretagne, ha-

---

(1) Cette maison et une partie du terrain avoisinant étaient autrefois la propriété du docteur Charles-François Painchaud. Par son testament du 5 juin 1891, il lègue une partie de l'immeuble aux sœurs Grises " en autant qu'elles en auront besoin pour y élever une chapelle. " Homme de foi, le docteur Painchaud a ici en vue un oratoire qu'on pourrait élever à notre vénérable Mère, dès que la sainte Eglise aura attaché à son front l'auréole des bienheureux.

(2) Un acte, passé le 4 juillet 1698 et ratifié le 1er juillet 1701, atteste que le terrain de l'église fut donné par René Gauthier de Varennes, aïeul maternel de Mme d'Youville. Dans le mur de clôture qu'il fit élever plus tard pour séparer sa propriété de ce terrain, il

bitait le Canada depuis 1687. Descendant d'une famille de nobles bretons dont la bravoure était en renom depuis des siècles, il avait hérité de leurs vertus militaires (1). Son intrépidité et ses heureux faits d'armes contre les Iroquois, le signalèrent à l'attention de Denonville sous les ordres duquel il combattait. D'enseigne qu'il était à son arrivée au pays, il fut bientôt promu au grade de lieutenant, puis à celui de capitaine.

---

eut soin de pratiquer une entrée privée pour la famille. Pour perpétuer ce souvenir, le docteur Painchaud fit percer dans le nouveau mur une porte à l'endroit même où se trouvait la première. Cette porte témoin des pieuses sorties de notre vénérable Mère au temps de son enfance, existe encore aujourd'hui. Lorsque mère Deschamps envoyait quelques sœurs à Varennes pour la première fois, elle avait soin de leur dire : " Soyez bien fidèles à faire votre pèlerinage à l'église paroissiale. En passant par la porte que notre vénérable Mère a si souvent franchie pour s'y rendre, vous la prierez de vous communiquer son esprit intérieur et son amour du très saint Sacrement." Et la recommandation était toujours religieusement gardée. Aussi de quelles émotions fortes et douces, bien connues de celles qui ont eu le bonheur de la franchir, cette porte n'est-elle pas devenue depuis l'occasion !

(1) " En 1371, à la revue des gens d'armes et archers de Bertrand du Guesclin, au siège de Bécherel, est employé Jehan du Frost. C'était bien pour son foyer que ce breton combattait alors, car le Frost n'est pas éloigné de Bécherel de plus d'une petite lieue. Toujours sur pied, toujours prêts à s'enrôler dans les bandes du chef renommé, si tôt la guerre ou la campagne finie, ces braves retournaient à leurs champs pour les quitter de nouveau au premier appel du pays. Ces du Frost étaient originaires d'une petite terre qui porte leur nom, située en Irodouër où ils possédaient aussi les Chapelles. Puis ils s'étendirent jusqu'à la Giraudaie en Bédée et au Breil-Samin en Langan, toutes seigneuries situées dans les paroisses limitrophes jusqu'à ce qu'une alliance avec les La Forest vint leur donner la Gesmeraie où naquit le père de Mme d'Youville " (une famille bretonne.)

Sa mère, Marie-Renée de Varennes était fille de René Gauthier de Varennes, gouverneur de Trois-Rivières et petite fille de Pierre Boucher de Boucherville, ancien gouverneur de la même place. On sait quelle auréole de noblesse et de vertus entourait le chef de cette famille. De vastes concessions de terres et des lettres d'anoblissement furent la récompense des services rendus par lui à la colonie. Quinze enfants nés de son union avec Mlle Jeanne Crevier, firent l'honneur et la joie de son foyer : l'un des garçons, Nicolas, embrassa l'état ecclésiastique ; l'une des filles, Geneviève, se fit religieuse chez les Ursulines. Cette famille bénie de Dieu devait donner encore à l'Eglise, outre un bon nombre de religieuses, dix prêtres dont deux, Charles et Joseph Dufrost de Lajemmerais, furent les frères de notre fondatrice et deux autres, François et Charles-Marie-Madeleine d'Youville, ses fils (1).

Au temps où s'écoulait l'enfance de notre Marguerite, le grand-père Boucher vivait retiré dans sa seigneurie de Boucherville " afin, dit l'un de ses mémoires, d'y travailler plus sûrement au salut de son âme, de s'occuper davantage de sa nombreuse famille, de secourir un plus grand nombre de pauvres et de se rendre plus utile à ses concitoyens. " Grâce aux ex-

(1) Voir Vie de Mme d'Youville par Faillon, page 4.

emples de vie laborieuse et chrétienne qu'elle reçut dans ce milieu patriarcal, et près de ses vertueux parents, l'enfant se fit remarquer de bonne heure par son ardeur au travail, sa piété et ses goûts sérieux.

Cependant l'épreuve ne tarda pas à visiter son cœur aimant. Elle avait à peine sept ans, quand son père lui fut enlevé, en 1708. Cette mort prématurée contribua beaucoup à développer les dispositions qu'elle avait déjà pour la vertu. Christophe Dufrost de Lajemmerais (1) laissait sa veuve et ses six enfants dénués de toutes ressources. Marguerite était l'aînée. Si jeune qu'elle fût, avec ce discernement que donne le malheur, elle comprit vite quels devoirs elle aurait à remplir désormais. Partager avec sa mère le soin de ses frères et de ses sœurs, la seconder dans les travaux du ménage, lui adoucir à force de prévenances les embarras d'une situation voisine de la pauvreté, devinrent sa constante préoccupation. " C'est une pitié, écrivait au ministre l'intendant Raudot, que de voir cette famille désolée et hors d'état de pouvoir subsister, si vous ne voulez avoir la bonté de l'aider. " Après bien des sollicitations, Mme de Lajemmerais finit par obtenir, en 1714, une pension de cinquante écus.

(1) La Gesmeraie s'écrivait aussi Lajemmerais. Nous avons conservé de préférence cette dernière orthographe.

C'était l'indemnité que le roi donnait alors aux veuves des officiers.

Entre temps, vers 1712, gagnés par les qualités précoces de la jeune Marguerite, des amis s'entremirent et, par leur influeuce, la firent admettre chez les Ursulines de Québec où sa mère, sa grand-mère et ses tantes avaient étudié. Même une grande tante religieuse y vivait encore. C'était Geneviève Boucher, dont nous avons parlé plus haut, connue sous le nom de mère Saint-Pierre. " Chérie et respectée de tous, elle semblait avoir pris à tâche de reproduire dans le cloître les vertus que son vénérable père pratiquait dans le monde (1)." C'est dans cette sainte maison que, l'année suivante, Marguerite eut le bonheur de faire sa première communion dans la chapelle où dix ans auparavant, la première fête du Sacré-Cœur de Jésus avait été célébrée au Canada. Tout porte à croire que l'atmosphère recueillie de ces lieux ne fut pas sans influence sur la vie de l'enfant. Qui sait, en effet, si elle ne reçut dans ce sanctuaire tout embaumé de la louange du Cœur de Jésus, la semence de la dévotion admirable dont elle fut plus tard une fervente zélatrice et qu'elle légua à sa famille religieuse?

Un menu fait nous révèle à quelle école de piété la vertueuse enfant avait été placée. Une

(1) Annales des Ursulines.

des maîtresses, sœur Marie-des-Anges, comme si elle eût eu le pressentiment des destinées de sa pieuse élève, lui faisait lire "les saintes voies de la Croix," par l'abbé Boudon. Tout austère qu'elle est, cette doctrine allait déjà à sa nature sérieuse; elle la goûtait et s'en inspirait. Moins durs et moins amers apparaîtront à notre future fondatrice les travaux et les privations qu'elle aura à soutenir, elle-même, devant la pauvreté volontaire de Jésus à la crèche, devant ses labeurs au sein de l'atelier, ses austérités au cours de sa vie publique et le suprême dépouillement de la croix.

Manifestement, chez les Ursulines, la piété de Mlle Lajemmerais s'affermissait et prenait une maturité bien au-dessus de son âge. Sous le titre : *Une femme forte au Canada au dix-huitième siècle*, les annales du monastère nous la montrent comme l'une des élèves les plus distinguées de l'époque : douce, pieuse, pleine de candeur et d'intelligence, ne perdant pas un instant. La vue de ses compagnes moins assidues au travail, la faisait redoubler d'activité et de zèle dans l'accomplissement de ses devoirs. "Ces demoiselles sont plus fortunées que moi, se disait-elle, leurs années ne sont pas limitées; pour moi je n'ai plus de père et ma pauvre mère attend avec anxiété mon retour à la maison 1."

(1) Les Ursulines de Québec, t. II, page 176.

Ainsi sous les influences bénies dont l'entourait la Providence, s'épanouissaient dans l'âme ingénue de l'enfant, la piété, l'amour du devoir, toutes ces fortes vertus qui, plus tard dans l'âme de l'épouse, de la mère et de la religieuse, devaient porter tant de fruits.

A douze ans, Marguerite avait repris, auprès de sa mère, la tâche austère qu'elle n'avait interrompue qu'à regret. Son esprit de travail et son entente parfaite des soins du ménage en faisaient une auxiliaire précieuse. Ses frères et ses sœurs la retrouvaient plus affectueuse et plus dévouée que jamais. Ange de paix et de douceur, elle leur inspirait une confiance telle qu'ils la regardaient comme une seconde mère. Conseils ou remontrances de sa part, tout était bien reçu; aussi l'avaient-ils établie l'arbitre de leurs petits différends et la confidente de leurs secrets (1).

Les années allaient perfectionnant, en Mlle de Lajemmerais, les heureuses qualités dont la nature et la grâce l'avaient douée, et achevaient d'en faire une jeune fille accomplie. On aurait pu croire qu'avec son esprit grave et réfléchi, elle ne daignerait même pas donner un regard aux frivolités du monde et, que le cloître, avec ses habitudes sérieuses, répondrait mieux à ses

(1) Manuscrit de M. Dufrost.

aspirations. Il n'en fut pas ainsi : vive, spirituelle, agréable dans ses relations, ornée des grâces que le monde recherche, elle ne demeura pas insensible aux sentiments d'admiration qu'elle inspirait. " Le monde eut pour elle des attraits, " dit M. Dufrost. Elle s'y engagea ; et le 12 août 1722, son union avec François-Madeleine You, de la Découverte, gentilhomme de Ville-Marie, fut bénite par M. Priat, prêtre de Saint-Sulpice et vicaire général de l'évêque de Québec.

Mais au lieu du bonheur que la jeune épouse espérait goûter dans sa nouvelle vie, elle y rencontra la croix sous son plus désolant aspect. L'intérieur de son ménage, d'abord troublé par les extravagances d'une belle-mère acariâtre, fut assombri dans la suite par l'indifférence et la dureté de celui-là même à qui elle avait uni sa vie. Après avoir consumé sa fortune en divertissements, M. d'Youville, sans égard pour son épouse, (1) sans tendresse pour les enfants (2) que le ciel lui avait donnés, les livra aux rudes

---

(1) D'après quelques lettres conservées aux archives d'Ottawa et publiées dans le *Supplément au Lac Saint-Louis* par D. Girouard M. d'Youville, "afferma la traite de l'Ile-aux-Tourtes," près de Vaudreuil, durant les premières années qui suivirent son mariage. C'est dans ce commerce périlleux qu'il consuma ses biens et donna lieu aux sauvages de porter des plaintes fâcheuses contre lui.

(2) Enfants issus du mariage de Mme d'Youville
1 ○ 21 mai 1723 — Frs Timothée — décédé le 17 août 1723
2 ○ 24 sept 1724 — Frs You de la Découverte — prêtre

épreuves de la pauvreté. Vint le jour où la malheureuse femme dut s'assujettir à un travail pénible pour subvenir aux premières nécessités de sa jeune famille. Loin de murmurer ou de se plaindre, elle souffrit tout en silence, multiplia ses attentions et ses prévenances envers le mari qui répondait si mal à sa tendresse. Parfois ses larmes muettes trahissaient seules l'intensité de sa douleur.

Mais Dieu ne permettait ces infortunes que pour détacher plus entièrement du monde, sa servante et la préparer plus efficacement à l'accomplissement de ses desseins. A mesure que Mme d'Youville voyait s'évanouir ses espérances et disparaître ses illusions, elle sentit une force mystérieuse l'attirer plus irrésistiblement loin de la terre. Sous l'action de cette grâce, un changement notable se fit dans sa conduite. De vertueuse qu'elle était, elle devint un modèle de douleur résignée et de patience héroïque. Eclairée désormais sur la vanité des choses terrestres, elle se porta vers les biens éternels avec toute la vivacité de sa foi, toute l'énergie de sa volonté. "On la vit, dit M. Sattin, touchée plus que jamais des biens

---

3° 3 sept. 1725 — Marie-Madeleine-Ursule — décédée le 25 août 1726

4° 16 déc. 1726—Louise décédée quelques mois après sa naissance

5° 18 juillet 1729 — Charles-Madeleine — prêtre

6° 26 février 1731 — Ignace — décédé le 17 juillet 1731

célestes, renoncer aux vains ajustements du siècle et chercher en Dieu seul son unique consolation." N'est-ce pas de ces douloureuses circonstances que naquit en son cœur la confiance d'enfant qu'elle fit paraître dans la suite envers le Père éternel et dont elle nous a laissé des témoignages si touchants? Une lettre adressée, bien des années plus tard à l'abbé de l'Isle-Dieu, permet de l'inférer. "Souvent nous importunons, mes sœurs et moi, notre divin Sauveur et son divin Père, qui fait l'objet de ma grande confiance depuis plus de quarante ans, pour qu'Il vous conserve quelques années encore et vous récompense d'une gloire éternelle (1)." D'après ces lignes, l'attrait de Mme d'Youville à honorer le Père éternel remonterait à ses vingt-cinq ans. Il est hors de doute que l'accroissement de son amour pour Dieu fut pour elle au sein de cette affliction, une source de courage et de résignation.

Un autre secours vint, à cette même époque, aider puissamment Mme d'Youville à triompher des difficultés qui se multipliaient sous ses pas. La Providence la mit en relation avec un ecclésiastique d'une grande vertu et déjà en réputation de sainteté à Ville-Marie. C'était M. Dulescoat prêtre de Saint-Sulpice et curé

(1) Lettre du 12 octobre 1766.

de Notre-Dame. Dans cette âme travaillée par la vertu purifiante de l'épreuve, le clairvoyant directeur sut discerner une âme de choix, un instrument façonné par la main divine pour des desseins de miséricorde et d'amour. Il se chargea de la conduire et de la soutenir dans la voie étroite où il la croyait appelée à marcher désormais. La trouvant un jour, en proie à de plus grandes perplexités, il s'efforce de la ranimer, de la consoler, puis, poussé comme par une inspiration prophétique, il lui dit soudain : " Consolez-vous ma fille, Dieu vous destine à une grande œuvre, et vous relèverez une maison sur son déclin." Ces accents ne font-ils pas songer involontairement aux paroles que Dieu lui-même adressait à son serviteur par la bouche de son prophète : " Je t'ai conservé pour prendre possession d'un héritage en ruine (1)." Admirablement préparée pour les entendre Mme d'Youville eut une première impression de surprise, il est vrai, mais ne se troubla point. Elle ne chercha même pas à en pénétrer le sens, et s'en remit avec une docilité parfaite à la sagesse de son guide pour tout ce que Dieu pourrait attendre et exiger d'elle.

L'évènement ne tarda pas à vérifier le mystérieux présage. Trois ans plus tard, le 4 juil-

(1) Isaïe XLIX, 8.

let 1730 M.d'Youville mourait emporté par une fausse pleurésie. Sept jours à peine de maladie amenèrent ce dénouement. Loin de voir dans cette mort prématurée l'allègement de ses chagrins domestiques, la noble femme en éprouva une douleur profonde. " Elle regretta amèrement son mari, dit M. Dufrost, et le pleura fort longtemps. "

Toutefois, cette nouvelle surprise de la douleur ne put abattre son courage. Son âme en reçut une impulsion plus vive vers les pensées surnaturelles. Sa principale consolation fut de recourir à Celui qui s'appelle, quelque part dans l'Ecriture, *le Père des orphelins et le Protecteur des veuves*, et qui l'attirait déjà si fortement à placer en lui toute sa confiance. Restée seule à vingt-neuf ans, chargée de deux enfants en bas âge, (1) et accablée de dettes, elle adora la conduite de la Providence et, tout en s'abandonnant à ses soins avec " ces étonnantes ressources que les riches caractères découvrent au moment de l'orage, (2) " elle entreprit un petit commerce pour faire vivre sa famille.

Grâce aux contributions de ses parents et à

---

(1) Des six enfants qui naquirent du mariage de Mme d'Youville, quatre moururent en bas âge. Le dernier, Ignace, vit le jour le 26 février 1731, cinq mois après la mort de son père ; il mourut le 17 juillet suivant.

(2) Une famille Bretonne au Canada.

la bienveillance de quelques amis, grâce surtout à son industrieuse et infatigable énergie, ses affaires prospérèrent. En peu d'années, Dieu aidant, elle parvint à acquitter les dettes de son mari ; et, lorsque ses deux fils furent d'âge à commencer leurs études, elle les plaça au séminaire de Québec et pourvut aux frais de leur instruction.

Tout en veillant avec fermeté et tendresse à l'éducation première de ses fils, Mme d'Youville savait se ménager du temps pour Dieu et pour les pauvres. Ce lui était un délassement et un repos. Pour exercer ses œuvres de charité et nourrir ses goûts de vie intérieure, elle prenait même sur son sommeil les heures qu'elle ne pouvait dérober à sa tâche maternelle. Le froid, le vent, la neige ou la pluie rien ne l'empêchait d'assister à la sainte messe chaque matin ; l'après-midi, autant que ses occupations le lui permettaient, elle passait quelques temps devant le saint Sacrement. C'est là qu'elle portait ses sollicitudes et renouvelait ses énergies. Jalouse de croître de plus en plus dans le divin amour, elle communiait fréquemment : cette nourriture substantielle donnait à sa vertu sa virilité. Mais aux âmes qu'il s'unit par des liens plus étroits, Dieu demande de participer dans une plus large mesure à sa vie de dévouement et de sacrifice. Aussi est-ce dans

ces moments de douce intimité, que Notre-Seigneur achèva de communiquer à celle qu'il s'était choisie, son amour envers l'humanité souffrante.

Les grandes leçons de la pauvreté lui avaient appris depuis longtemps à aimer les pauvres; elle en fit plus que jamais sa famille. Malgré sa propre détresse, elle trouvait moyen de les assister et se retranchait à cette fin une partie de son nécessaire. Dans cette âme ouverte à la compassion, il y avait place pour toutes les infortunes : les malades, les prisonniers devinrent l'objet de ses sollicitudes, et elle alla jusqu'à mendier de porte en porte pour faire inhumer des criminels. Préludant sans le savoir à sa mission future, elle se plaisait à visiter les pauvres de l'hôpital et à rapiécer leurs vêtements. D'après ce que nous savons de l'établissement à cette époque, ce dernier genre d'aumônes arrivait toujours fort à propos.

Mme d'Youville allait ainsi, s'oubliant, se dépensant et répandant autour d'elle les trésors de sa charité et de son zèle, quand, le 7 février 1733, celui qui lui servait de guide, lui fut prématurément enlevé par la mort. M. Dulescoat venait d'entrer dans sa quarante-quatrième année quand il succomba, usé par les labeurs d'un incessant ministère. Le peuple pleu-

ra sa mort comme celle d'un bienfaiteur et d'un saint.

Jean-Gabriel le Pappe Dulescoat naquit, en 1689, au diocèse de Saint-Malo en Bretagne. Ame d'apôtre, il avait lui-même sollicité la faveur de se dévouer à l'œuvre de la colonie de Montréal. Prévoyant les bons services que son zèle lui permettrait d'y rendre, M. Leschassier, son supérieur, avait consenti à l'y envoyer en 1717. M. Dulescoat fut successivement curé à la Pointe-aux-Trembles, auxiliaire, puis curé d'office à la paroisse où il laissa le souvenir et les exemples d'une vie éminemment sacerdotale. On attribue à l'ardeur de son zèle et à l'austérité de sa vie, l'épuisement hâtif de ses forces. Dès 1730, il avait cessé de remplir les fonctions de curé et continuait néanmoins d'employer le peu de vigueur qui lui restait à l'humble ministère des âmes.

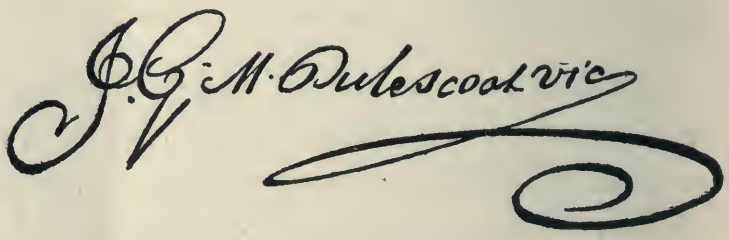

Mme d'Youville ressentit vivement la perte de cet homme de Dieu, son conseil et son soutien pendant l'une des périodes les plus douloureuses de son existence. Mais une nouvelle in-

fluence ne devait pas tarder à agir sur cette âme si soumise dans l'épreuve aux volontés d'en-haut. De la famille sulpicienne lui vint un autre guide pieux et éclairé. Cet instrument providentiel de la grâce sur sa vie et sur l'œuvre que le ciel s'apprêtait à lui confier, ce fut le vénéré M. Normant.

Né en 1681, à Châteaubriand, ville du diocèse de Nantes, où son père pratiquait la profession de médecin, Louis Normant du Faradon entra au séminaire de Saint-Sulpice le 4 janvier 1706. Dix mois seulement de vie régulière et exemplaire dans cette maison lui assurèrent le privilège de faire partie de la compagnie. Il y exerçait divers emplois importants depuis quinze ans, quand il obtint sur ses instances, de passer au Canada. Son arrivée à Montréal date de 1722. Homme de vertu et de science, d'une grande modération et d'une rare sagesse, M. Normant se vit bientôt entouré de l'affection de ses confrères et honoré de la confiance des citoyens. Supérieur du séminaire depuis 1732, et appliqué au ministère paroissial depuis plus de dix ans, il n'était pas tout à fait étranger à Mme d'Youville. Il avait été témoin de la détresse dans laquelle son mari l'avait laissée en mourant. Depuis, il avait pu constater le succès des efforts de la vertueuse

mère pour ramener l'aisance à son foyer. Il admirait l'ordre qu'elle savait y maintenir, l'autorité ferme et douce avec laquelle elle veillait à l'éducation de ses fils. Dans ses visites aux pauvres et aux malades où il l'avait rencontrée quelquefois, il avait été à même d'apprécier les ressources de sa nature généreuse et charitable. Maintenant qu'il l'avait sous sa conduite, il mit ses soins à la faire pénétrer plus avant dans les voies de la piété et du dévouement chrétien.

Une association pieuse existait à Montréal depuis 1663. C'était celle des dames de la Sainte Famille, fondée par Barbe d'Ailleboust (1) et le père Chaumonot jésuite, dans le but de " régler les familles chrétiennes sur celle de Jésus, Marie, Joseph." Mme d'Youville faisait partie de l'association depuis l'année 1727. Sous la direction de M. Normant, elle en devint un des membres les plus actifs et les plus dévoués. Bientôt même, la régularité de sa vie et la ferveur de sa piété lui valurent le respect et la confiance des associées; et les charges d'institutrice des postulantes, d'assistante et de directrice, lui furent successivement confiées (2).

---

(1) Barbe de Boulogne veuve de Louis d'Ailleboust troisième gouveur général. Histoire de la colonie française.

(2) Registre de la confrérie de la Sainte Famille.

Mais le zèle de cette chrétienne fervente avait besoin sans cesse d'un nouvel aliment. Eprise de tout ce qui pouvait contribuer à la gloire de l'Eucharistie et aux intérêts des âmes, le 16 mars 1733, elle s'enrôlait dans une association récemment établie à l'église paroissiale de Ville-Marie sous le titre de *Confrérie du saint Sacrement et de la bonne Mort* (1). Deux ans auparavant, elle s'était fait inscrire dans la confrérie du Sacré-Cœur, érigée dans la chapelle des Ursulines de Québec, et on lui as-

---

(1) Le but principal de cette association est de procurer à ses membres le bienfait d'une bonne mort. En y entrant toutefois, les associés ne s'engagent pas seulement à prier pour les mourants, mais à faire profession spéciale d'honorer Jésus-Christ au saint Sacrement et de travailler au soulagement et à la délivrance des âmes du purgatoire. Ainsi la dévotion au saint Sacrement et le zèle pour la cause des chères prisonnières du purgatoire, sont comme l'âme et le fondement de l'association.

A cet effet, chaque associé est tenu de réciter tous les jours certaines prières indiquées et de passer chaque semaine une demi-heure en adoration devant le saint Sacrement, et une heure entière chaque année à un jour marqué. De plus, les jours où le saint Sacrement est exposé les associés doivent faire une heure d'adoration, et primitivement autant qu'il leur était possible, ils l'accompagnaient lorsqu'on le portait aux malades. *Extrait du registre de la confrérie de la bonne mort.*

Après avoir formé sa communauté, Mme d'Youville continua de faire partie de l'association et elle y fit agréger ses compagnes. Depuis, chaque nouvelle professe est tenue de s'y faire inscrire aussitôt après sa profession. Et c'est pour se conformer aux statuts de l'association qu'un point de nos règles détermine qu'il y ait chaque jour, en chacune de nos maisons, une sœur nommée pour faire au nom de la communauté, une demi-heure d'adoration devant le très saint Sacrement.

signa le 23 octobre pour rendre, au nom des associés, ses devoirs au Cœur de Jésus.

Cependant les intérêts d'une autre œuvre réclamaient impérieusement dès lors les sollicitudes de M. Normant. L'état précaire des finances de l'hôpital, le désarroi qui s'était mis parmi les frères, le délabrement qui régnait dans toute la maison, inspiraient les plus vives alarmes pour l'avenir de l'établissement. En sa qualité de supérieur du séminaire et de vicaire général de Ville-Marie, le saint prêtre se croyait étroitement obligé de prévenir la ruine d'une œuvre que ses prédécesseurs avaient protégée et si généreusement dotée. La pensée émise par M. Dulescoat que " Mme d'Youville était bien la personne destinée de Dieu pour relever cette maison " lui parut inspirée du ciel. Il y eut foi et ne songea plus qu'à préparer plus immédiatement la pieuse veuve à l'accomplissement des volontés divines. A cet effet, il lui proposa de recueillir chez elle quelques pauvres qu'elle put soigner, nourrir, et, au besoin, rapprocher de Dieu. Mme d'Youville goûta cette proposition, si conforme aux attraits qu'elle sentait se fortifier et se préciser en elle, de plus en plus chaque jour. Toutefois, elle ne se croyait pas en état de suffire seule à cette nouvelle tâche : l'éducation de ses fils dont l'aîné venait d'être placé au séminaire de Québec, lui

demandant un travail constant. Elle songea dès lors à s'assurer le concours de quelques personnes.

On était en l'année 1737. Mme d'Youville entretenait, avec une personne d'une piété et d'une régularité de vie exemplaire, " une amitié d'autant plus étroite que la charité en était le lien (1)." C'était Marie-Louise Thaumur de la Source, fille d'un chirurgien de Montréal. Un jour où les deux amies s'étaient mutuellement animées au bien dans un entretien plus intime et plus prolongé, Mme d'Youville qui n'avait pas jugé opportun de communiquer son projet à sa compagne lui avait cependant proposé, au moment de la quitter, de faire avec elle une neuvaine sur le tombeau de M. Dulescoat, afin de mieux connaître la volonté de Dieu sur leur avenir. La réputation de sainteté qui avait survécu à l'ancien curé de Montréal, portait beaucoup de personnes à l'invoquer comme un saint, et l'on racontait des faveurs merveilleuses obtenues par son intercession. Mlle Thaumur acquiesça volontiers au désir de Mme d'Youville et toutes deux passèrent ces neuf jours dans la méditation et le recueillement de la retraite. Ainsi, avec tous les vrais amis de Dieu, Mme d'Youville ne concevait pas que les déterminations les plus saintes dussent être prises, avant

(1) M. Dufrost.

d'avoir été mûries dans le silence, la prière et le face à face avec la vérité.

Au sortir des saints exercices, les deux amies allèrent ensemble rendre visite à M. Normant. Eclairé d'en-haut, le saint directeur les entretint des joies et de la paix réservées aux âmes qui ont tout quitté pour embrasser le service de Jésus-Christ; il leur montra l'excellence des œuvres de miséricorde, le bien qu'elles procurent aux âmes, la gloire qu'elles rendent à Dieu. Sans leur dissimuler toutefois les peines, les sacrifices et les souffrances de tout genre, que demande en particulier le soin des pauvres, il fortifia leur foi et excita leur amour en leur montrant Jésus, vivant caché sous les haillons des malheureux. L'onction et l'autorité de ces paroles, jointes à l'action de la retraite, produisirent une si vive impression sur Mme d'Youville que, maîtrisant toutes les réclamations que la nature pouvait encore soulever en son âme, elle résolut incontinent de consacrer à cette œuvre le reste de sa vie. Moins familière avec ce genre de dévouement, sa pieuse amie, Louise Thaumur, restait indécise. Mais la grâce ne devait pas tarder à l'arracher, elle aussi, à tout ce qu'elle aimait, pour la jeter, à la suite de Mme d'Youville, en pleine voie d'abnégation et de zèle.

En attendant, celle-ci continuait à s'exercer à sa future mission en donnant ses soins aux pauvres et aux malades qu'elle visitait. Le 21 novembre 1737, fête de la Présentation de la sainte Vierge, elle eut la consolation de recueillir chez elle une pauvre aveugle du nom de Françoise Osseau, femme de Pierre le Bœuf. L'arrivée de la pauvresse, "humbles prémices que la charitable mère s'empressa d'offrir au Père éternel en un si touchant anniversaire," lui fut-elle un indice que Dieu agréait son sacrifice? En tout cas, cette première entrée allait marquer pour ainsi dire l'origine imperceptible de l'œuvre projetée.

La charité a ses influences contagieuses: gagnées par les exemples de Mme d'Youville, deux vertueuses personnes vinrent, à quelques jours de là, s'offrir à partager son dévouement. Ce furent Catherine Demers et Catherine Cusson. Leur générosité fixa bientôt l'hésitation de Louise Thaumur de la Source. Toutes quatre s'étant réunies le 31 décembre de la même année, ensemble elles se consacrèrent définitivement au service des membres souffrants de Jésus-Christ. Nous ne saurions dire si cet acte fut tout à fait privé, ou s'il eut lieu en présence de M. Normant, l'humilité de nos mères nous ayant dérobé ces détails. Mais il est certain que, sans étendre leurs vues au delà d'une associa-

tion séculière, elles contractèrent dès ce jour des engagements sacrés, puisque le 31 décembre 1737 a toujours été regardé, dans la suite, comme le jour de leur profession. Cette date, du moins, est mentionnée comme telle, au premier registre de la communauté et dans l'acte de rénovation des engagements primitifs qu'elles firent et signèrent de leurs mains en 1770, à l'occasion de la retraite générale. Sous des termes un peu voilés, mais équivalents, M. Sattin exprime la même conviction. " L'estime qu'elles faisaient de la pauvreté, de l'obéissance et de la chasteté était au point que devant Dieu qui en était l'unique témoin, elles avaient pris d'elles-mêmes l'engagement formel de s'en montrer les fidèles observatrices (1)." Et ailleurs " Dès que Mme d'Youville et ses compagnes se furent réunies en 1737, elles s'étaient consacrées au service des pauvres, chacune de telle sorte, qu'elles vivaient dans la pratique des conseils évangéliques."

Confirmée désormais dans la pensée que Dieu la voulait toute à cette œuvre, Mme d'Youville résolut de ne reculer devant aucun obstacle. Et pourtant, nous les verrons se dresser nombreux ces obstacles, pour entraver sa marche et augmenter ses mérites. Le premier et le plus grand de tous dut lui venir de l'affection

(1) Manuscrit de M. Sattin, pages 44 et 65.

qu'elle portait à ses fils. Les abandonner encore jeunes et dépourvus de ressources, pour ne songer qu'à servir les pauvres, c'eût été faillir à ses obligations premières, renverser l'ordre de la charité et tenter la Providence. Avec cet esprit éclairé et pratique qu'elle sut toujours mettre au service de sa foi, Mme d'Youville trouva le secret de concilier ses devoirs de mère avec ceux de servante des pauvres.

Déjà nous l'avons vu placer l'aîné au séminaire de Québec. Elle retint auprès d'elle le cadet, à peine âgé de huit ans, jusqu'à ce qu'il fut en état de rejoindre son frère. Ce moment venu, elle le conduisit à Québec et continua de pourvoir aux dépenses des deux, " Dieu sait au prix de quels sacrifices et de quelles amertumes (1) " jusqu'à leur promotion au sacerdoce. Mais de quelles consolations ne furent point payées ces secrètes immolations quand, par un choix tout divin, elle vit ses deux fils attachés d'une manière irrévocable au service des autels. Ce gage des prédilections de Dieu sur ces deux âmes qui lui avaient coûté si cher, est à nos yeux, plus qu'une récompense accordée aux sacrifices et aux travaux de sa servante, c'est aussi croyons-nous, un éloquent hommage rendu à ses vertus de mère et de chrétienne.

(1) Manuscrit de M. Dufrost.

CHAPITRE II

Réunion des premières compagnes de Mme d'Youville.— L'épreuve.— Ferveur et régularité de la société. — Maladie de Mme d'Youville.

1738-1741

Tout entière à sa mission de charité, dès l'automne de 1738, Mme d'Youville louait une maison un peu plus vaste et mieux appropriée à ses desseins pour s'y réunir avec ses compagnes et ses pauvres. Cette maison regardée depuis comme le berceau de leur société, appartenait à Mme le Verrier; elle était située sur la rue Notre-Dame, en face de l'église des Récollets, entre les rues Saint-Pierre et Sainte-Hélène.

Nos mères en prirent possession le 30 octobre, " sans bruit, y transportèrent secrètement leurs petits meubles et tout le fonds de leur trésor qui ne dépassait pas cent pistoles (1)." Ce fut au sein de cette pauvreté tout évangélique,

---

(1) M. Dufrost.

que les fondatrices jetèrent les bases de l'institut. En revanche, elles avaient au cœur une confiance sans bornes à la Providence, et, par suite, un courage, une abnégation au-dessus de toute épreuve.

Leur premier soin, en franchissant le seuil de leur nouvelle demeure, fut de s'agenouiller au pied d'une statuette de la sainte Vierge qu'un ecclésiastique leur avait donnée. Là, dans une prière ardente et avec une émotion profonde, elles supplièrent la Reine des vierges d'être leur protectrice et leur mère. Puis, d'une voix où s'exhalaient sa foi et son amour, Mme d'Youville prononça au nom de toutes un acte de consécration et renouvela la résolution qu'elles avaient prise, de passer leur vie entière au service de Jésus-Christ, vivant et souffrant dans la personne des pauvres. Catherine Demers fut assez ferme pour accompagner de sa voix, la voix de la fondatrice, lisant la formule de consécration. Plus émues, leurs deux compagnes ne firent que verser des flots de larmes. A cet acquiescement du cœur, devait répondre une générosité qui ne se démentit jamais dans la suite.

Peu après, la visite de M. Normant vînt les encourager et les fortifier. Pour dilater les cœurs et leur faire goûter l'onction cachée dans le sacrifice, il leur remit devant les yeux les

bénédictions et les promesses de vie éternelle attachées à l'œuvre qu'elles avaient embrassée. Convaincu que nul bien durable ne se fonde et ne s'affermit sans la croix et les plus étranges contradictions, il les avertit de ne point prétendre édifier leur œuvre sur d'autres fondements et les exhorta à se prémunir, par la confiance en Dieu et l'abandon à sa Providence, contre tous les genres de souffrances.

Cette précaution n'était pas superflue : l'épreuve leur vint de divers côtés. Déjà le peuple avait laissé percer le déplaisir que lui causait la réunion des humbles femmes, et la crainte où il était de les voir remplacer un jour les frères hospitaliers. Quand le but de cette réunion fut connu du public, il ne put contenir son indignation. " Dès le lendemain de l'entrée de Mme d'Youville et de ses compagnes chez Mme le Verrier, écrit M. Dufrost, allant aux offices de la paroisse, la fête de la Toussaint, elles se virent l'objet des moqueries et des huées de la populace ; on alla jusqu'à leur jeter des pierres accompagnées d'injures. " Trop heureuses d'avoir été jugées dignes de souffrir quelque opprobre pour Jésus-Christ, Mme d'Youville et ses compagnes n'opposèrent à ces insultes que l'humble et courageuse protestation de leur patience et de leurs vertus. Mais au lieu d'apaiser leurs adversaires, cette pacifique

résistance parut entretenir et même accroître leur dépit. Longtemps encore, elles eurent à subir les mêmes assauts, sans que personne ne songeât à prendre leur défense.

Ces épreuves n'étaient pourtant que le commencement des tribulations qui allaient, sous différentes formes, assaillir la petite société. Aux propos injurieux se joignirent d'odieuses calomnies. On les accusa de vendre de l'eau-de-vie aux sauvages, au mépris des lois ecclésiastiques, et de s'enivrer elles-mêmes. De là, le nom de *sœurs Grises* qui leur fut dès lors donné, par dérision, et qu'elles tinrent à perpétuer dans la suite par la couleur de leurs vêtements. Symbole d'humilité, de discrétion, de vie pauvre, laborieuse et cachée, la couleur grise était bien d'ailleurs celle qui convenait le mieux à ces femmes appliquées à reproduire dans ce nouveau sanctuaire de la charité, les abaissements, les dévouements et les travaux obscurs de Nazareth. Néanmoins rien ne put empêcher les calomnies lancées contre elles de se répandre dans la colonie. On en inventa de plus malveillantes encore qui parvinrent jusqu'aux oreilles du marquis de Beauharnois, gouverneur général. Elles s'accréditèrent tellement dans la ville qu'un religieux récollet se crut tenu de refuser la sainte communion à

Mme d'Youville et à ses compagnes, comme à des pécheresses publiques.

Ce fut vraisemblablement au sein de cette effervescence populaire que les habitants de Montréal adressèrent au ministre de la marine, la pétition qui avait pour fin de maintenir les hospitaliers dans l'administration de l'hôpital et d'anéantir la société naissante des filles de la Charité. Heureusement, Dieu veillait sur notre frêle berceau. Bien que revêtue de la signature du gouverneur et des notables de la ville, cette pétition qui tendait à annihiler l'œuvre de nos mères, n'obtint pas le succès désiré.

La tempête qui grondait au dehors, n'empêchait pas Mme d'Youville et ses compagnes de poursuivre tranquillement le double but qu'elles s'étaient proposé : se sanctifier elles-mêmes et sanctifier les indigents en se dévouant au soulagement de leurs misères. Un de leurs premiers soins après leur installation avait été de dresser à Marie, mère et reine des cœurs, un petit oratoire où elles iraient répandre leur âme dans la prière et la retremper dans la méditation.

Déjà, comme aujourd'hui, les exercices spirituels venaient interrompre et sanctifier le travail de la journée. L'ordre dans lequel ces exercices devaient succéder à leurs occupations

quotidiennes, avait été déterminé par un règlement tracé de la main de M. Normant, quelques mois après leur entrée (1).

Debout à cinq heures du matin, elles vaquaient à la méditation pendant une demi-heure et se rendaient ensuite, en toute saison, à l'église de la paroisse pour y entendre la messe. Trois fois la semaine, elles recevaient toutes ensemble la sainte communion. Les autres jours, elles communiaient à tour de rôle, et celle qui avait eu le privilège de participer au banquet eucharistique le matin, devait accomplir dans la journée, devant ses compagnes, un acte d'humilité et de mortification (2). De retour à la maison, elles partageaient la journée entre la lecture spirituelle, le soin des pauvres et divers travaux manuels. Le quart d'heure qui précédait le dîner était consacré à l'examen particulier.

Pour honorer la très sainte Vierge que M. Normant leur avait donnée pour première patronne, la récitation du chapelet et de l'office du nom et du couronnement de Marie les réunissait le soir, à cinq heures, dans le petit oratoire qu'elles lui avaient dédié. Un jour fixé

(1) Manuscrit de M. Sattin.

(2) Cette pratique a été observée dans l'institut jusqu'à la proclamation du décret du 17 décembre 1890, concernant les confessions et communions des congrégations religieuses.

pour la retraite, les invitait chaque mois à se renouveler dans l'esprit de charité que demandait l'œuvre à laquelle elles s'étaient consacrées. Enfin ce même règlement leur donnait pour patron et pour modèle de dévouement aux pauvres, saint Charles Borromée, qui, sous la pourpre cardinalice, fut le pourvoyeur des malheureux et le soutien des pestiférés.

La première année, elles reçurent quatre pauvres, et ce nombre s'éleva bientôt jusqu'à dix. " C'était au bout de leur aiguille, dont les produits se mettaient en commun, qu'elles gagnaient leur subsistance et celle de leurs protégés; elles étaient obligées par conséquent de s'assujettir à un travail continuel et de se retrancher beaucoup de leur sommeil. " Mais quelles veilles et quelles fatigues ne se fussent-elles pas imposées pour nourrir et vêtir ces privilégiés de Jésus-Christ! Elles vivaient heureuses d'ailleurs sous la conduite de celle qui dirigeait avec autant de bonté que de fermeté cet intérieur modeste et laborieux. Douce, grave, réfléchie, parlant peu, " prenant volontiers conseil des autres et déférant sans peine à leurs sentiments, " Mme d'Youville insinuait, plutôt qu'elle n'imposait la tâche à remplir, les soins à donner. Aussi ses compagnes se sentaient-elles à l'aise auprès d'elle et lui donnaient-elles toute leur confiance. Elles la re-

gardaient non plus comme une égale, mais comme une mère commune qu'elles respectaient, chérissaient et ne désignaient plus autrement que sous ce nom de filiale affection (1).

A peine Mme d'Youville eut-elle imprimé à sa petite société le mouvement de régularité et de ferveur que nous venons de constater, qu'elle se vit condamner à une inaction presque complète. Dès 1738, elle avait commencé à ressentir des douleurs à un genou. Sans souci de son repos, sans ménagement pour sa personne, elle continua de vaquer assidûment à ses travaux et de se rendre chaque jour de grand matin aux offices de la paroisse. Au cours de l'hiver, elle eut même tant à souffrir de la rigueur du froid et de la difficulté des chemins que son mal s'aggrava considérablement et finit par résister à tous les remèdes. Trois chirurgiens lui donnèrent successivement leurs soins. Les nombreuses incisions, faites par les deux premiers, avaient amené une plaie large et profonde. Après y avoir vainement épuisé sa science, un troisième, M. Feltz, chirurgien en réputation d'habileté, mais assurément empirique, lui proposa d'y appliquer des crapauds vivants. On conçoit le dégoût et la répulsion de Mme d'Youville pour un tel remède. Néanmoins, habituée à vaincre en tout ses répu-

(1) Manuscrit de M. Sattin.

gnances, elle consentit à y recourir à plusieurs reprises, donnant ainsi à ses compagnes l'occasion d'admirer sa patience et sa constante abnégation.

On attendit vainement des secours de l'art, le résultat désiré; le mal persista. Tout espoir perdu du côté de la terre, on résolut d'intéresser à la guérison de la malade les amis de Dieu. Sur les instances de ses sœurs, et, secondée par leurs sacrifices et leurs vœux, Mme d'Youville fit une neuvaine sur le tombeau de M. Dulescoat. Aucun changement n'étant survenu, elle consentit à se rendre à Québec pour prier sur le tombeau de Mgr de Lauberivière dont le renom de sainteté était justifié par plusieurs faveurs extraordinaires (1).

Quelque vive que fut la confiance de Mme

---

(1) Celle-ci entre autres nous a paru digne d'être rapportée. " Pendant la traversée, lit-on dans les Notices biographiques des évêques de Québec, une femme avait dans un moment de trouble, laissé tomber son enfant dans la mer. L'enfant disparut dans l'abîme. Dans sa désolation, la mère éplorée alla se jeter aux pieds du jeune et pieux évêque de Québec, à qui elle avait vu déjà opérer tant de prodiges de charité. Elle avait foi dans l'intercession de celui qui se sacrifiait si entièrement pour les autres.

" Le saint évêque se mit aussitôt en prière, et Dieu récompensa la foi de l'un et de l'autre. L'enfant reparut porté sur les flots, et les heureux témoins de ce prodige remarquèrent qu'il tenait sans cesse les yeux fixés sur ceux du prélat, qui lui-même tantôt regardait l'enfant tantôt regardait le ciel. Enfin, les matelots ayant descendu une chaloupe à la mer, prirent l'enfant qui flottait sur les vagues et le rapportèrent plein de vie et de santé à sa mère consolée."

d'Youville et de ses filles dans l'intercession de l'homme de Dieu, la guérison ne fut pas obtenue. Après avoir développé en sa servante le zèle et l'activité incessante que requièrent les œuvres de charité, le divin Maître voulait l'initier à une vertu plus élevée : l'abandon à la volonté de Dieu, quand cette volonté immobilise la nature, qu'elle la crucifie et la détruit peu à peu, afin de mieux assurer dans l'âme le triomphe de sa grâce et de la rendre plus apte à ses desseins. Pour établir Mme d'Youville dans ce complet abandon qu'il voulait donner pour base à l'institut naissant, Dieu avait résolu de laisser la fondatrice infirme quelques années encore, se réservant d'opérer lui-même, un jour, sa guérison.

Apaisant toutes les agitations qui se partageaient encore son âme, Mme d'Youville se soumit entièrement aux desseins du ciel et supporta sans se plaindre son état de langueur et tous les ennuis qui en étaient la suite. Ainsi devait-elle se faire transporter soit pour assister aux offices de la paroisse, soit pour vaquer à ses affaires ou aux devoirs de la charité, quand des besoins urgents l'appelaient au dehors. Malgré ces difficultés, elle ne se désintéressa pas un instant de son œuvre. De sa chaise d'infirme, elle en dirigeait et en assurait les progrès avec tact et sagesse. D'un sourire elle en-

courageait ses compagnes, d'une parole, elle animait leur ardeur, tout en veillant à ce que leur activité fut modérée, car son zèle était ordonné et discret.

Le 2 juillet 1739, elle ouvrit sa maison à une orpheline de dix-sept ans, Thérèse Lemoine-Despins qui désirait y vivre en qualité de pensionnaire. Cette jeune personne appartenait à une honorable famille bourgeoise de Boucherville. Ses parents lui avaient laissé en mourant un riche patrimoine, et, ce qui vaut mieux, ils avaient su lui procurer une éducation soignée et toute chrétienne. Néanmoins, Mme d'Youville était loin d'entrevoir dans la frêle et délicate adolescente que la Providence lui envoyait, l'héritière de son esprit et la continuatrice de son œuvre.

Quant à la jeune Thérèse, venue dans cette maison pour y chercher un abri protecteur, sans penser même à quitter le monde, comment aurait-elle eu l'idée de la mission que le ciel lui réservait un jour ? Nous verrons plus tard comment Dieu sut l'amener à ses fins.

CHAPITRE III

Mort de Catherine Cusson.—Maladie de M. Normant.—Arrivée de nouvelles recrues.—Guérison de Mme d'Youville.

1741-1745

La société de Mme d'Youville fut évidemment une œuvre voulue de Dieu, car dès son berceau comme à chaque nouvelle phase de son existence, elle porta visiblement le sceau divin de l'épreuve. Deux années s'étaient à peine écoulées depuis la réunion des pieuses femmes chez Mme le Verrier que l'ange de la mort venait visiter cette demeure de paix et de charité. Catherine Cusson fut sa première victime.

Une maladie de onze mois, supportée avec résignation, avait purifié et embelli cette âme ; elle était digne d'être offerte à Dieu comme prémices de la société. Elle brûlait du désir de voir sa face adorable et de lui être éternellement unie, quand la pensée de l'éternelle justice vint tout à coup changer ce pieux désir en

un douloureux effroi (1). Cette angoisse si soudaine et, à la fois, si profonde n'était cependant qu'une épreuve ménagée de Dieu, qu'un dernier assaut livré à la générosité de sa servante pour augmenter ses mérites et l'attirer à un abandon plus complet. M. Fafard qui l'assistait n'eut point de peine à lui faire goûter cette conduite miséricordieuse de Dieu sur son âme ; il dissipa bientôt ses craintes et la rendit à " la confiance d'enfant qu'elle avait toujours manifestée envers notre Père céleste. " C'est dans ces pieux sentiments qu'elle s'endormit le 20 février 1741, à l'âge de trente-deux ans.

Issue de cette classe d'ouvriers honnêtes et laborieux qui savent suffire à leur existence, Catherine Cusson avait vécu dans le monde du produit de ses travaux d'aiguille. En s'associant à nos mères, elle ne changea guère d'occupations, mais dégagée, dès lors, de tout intérêt personnel, elle se livra avec une ardeur croissante à ce même travail en vue des intérêts des pauvres de Jésus-Christ. " Elle s'était toujours distinguée, disent nos mémoires, par sa charité pour les miséreux et par son exactitude au règlement. "

Cette séparation fut douloureuse. C'était une collaboratrice, disons mieux, c'était une sœur vertueuse et aimée qui disparaissait ; et ce dé-

(1) M. Sattin.

part réduisait à trois le nombre de nos mères. Ce ne fut cependant pas la dernière épreuve. Nous avons entrevu le rôle de M. Normant auprès d'elles. Interprète des volontés de Dieu sur leur avenir, il leur avait montré le but qu'elles devaient poursuivre et, pour ainsi dire, frayé le chemin devant elles. Fondant les plus belles espérances sur l'œuvre entreprise pour le bien de la religion et des pauvres, il écartait avec sollicitude tout ce qui pouvait nuire à son développement. Dans des entretiens tout imprégnés de charité évangélique et de confiance en Dieu, il leur offrait des armes pour triompher des oppositions croissantes de leurs ennemis et leur communiquait une force secrète pour surmonter les défaillances de leur propre cœur. Humainement parlant, il leur était un indispensable soutien.

Cependant, par un de ces coups imprévus dont Dieu se plaît ici-bas à tromper nos calculs et à éprouver notre foi, il permit qu'une grave maladie vint bientôt menacer de leur enlever ce soutien. Grandes furent leur inquiétude et leur désolation. Elles voyaient Mme d'Youville clouée sur une chaise d'infirme, et craignaient que la mort ne vint les priver de ce guide, entraîner peut-être leur dispersion et ruiner leur œuvre commune. Pleines de ces appréhensions, nos mères résolurent de disputer au ciel une

vie si précieuse. Voyant leurs prières et leurs sacrifices sans effet, Mme d'Youville fit deux promesses en son propre nom et au nom de ses compagnes. Elle ferait brûler un cierge dans l'église de la paroisse, chaque année, au jour de la Présentation de la très sainte Vierge, fête particulièrement chère à Saint-Sulpice. De plus, elle ferait venir de France un tableau représentant le Père éternel. Cette fois, Dieu se laissa toucher : la santé fut rendue au vénéré malade et bientôt le pieux ex-voto témoigna de la reconnaissance de la petite société. Aujourd'hui, il nous la redit encore de l'autel de la salle de communauté qu'il domine et d'où il préside à nos récréations et à nos exercices de piété.

La première promesse n'a pas été moins religieusement gardée. Chaque année, la veille de la Présentation, la sœur cirière envoie à l'église Notre-Dame, un cierge pour y brûler devant la statue de la Vierge, comme un hommage d'indéfectible gratitude.

Les larmes et les sacrifices de ces jours d'angoisses et de deuil ne furent pas sans fruit pour la société. De nouvelles vocations avaient germé sous cette féconde rosée, apportant à nos mères espoir et consolation. Le 23 juillet de cette même année 1741, Catherine de Rainville vint remplir le vide laissé par Catherine Cus-

son. D'extraction noble, elle ne voyait plus la fortune ajouter son prestige au blason de ses pères, mais en revanche, l'honneur et la religion faisaient de leur foyer un centre de vie chrétienne intense. Aussi, Catherine de Rainville apporta-t-elle à sa nouvelle famille, avec la maturité de ses trente ans, des vertus solides et d'excellentes qualités de cœur et d'esprit. "D'une ressource peu commune dans les conseils, disent nos mémoires, elle alliait un jugement sûr et beaucoup de prudence à une douce fermeté."

Thérèse Laserre dite Laforme, fille d'un chirurgien du même lieu, fit son entrée le 22 octobre suivant. " Ardente et dévouée, elle allait être elle aussi d'un précieux secours pour Mme d'Youville et pour ses compagnes." Entraînée par la séduction de l'exemple, une troisième aspirante, Catherine Ménard avait suivi de près ces généreuses recrues. Mais, sentant bientôt que les actes d'abnégation et de dévouement de cette sainte maison dépassaient ses forces, elle se retira.

Ce même été 1741 conduisit vers Mme d'Youville deux autres jeunes filles qui n'avaient peut-être d'autres motifs, en se présentant, que de chercher sous son toit un refuge pour leur jeunesse et un asile contre l'infortune. La pre-

mière, âgée de seize ans à peine, était née à Boucherville et se nommait Marie-Joseph Bourjoly. La seconde, Antoinette Arelle, avait vu le jour à Longueuil et venait d'entrer dans sa vingtième année. Toutes deux furent reçues à titre de pensionnaires gratuites, en attendant que le temps permit de mieux connaître leurs aptitudes et leur attrait.

L'arrivée des nouvelles aspirantes accrut le zèle et la ferveur des premières ouvrières, et leur parut un signe visible de l'approbation de Dieu sur leur société. Néanmoins, cette assurance ne pouvait être parfaite sans le rétablissement de la santé de leur mère. Cette faveur qu'elles sollicitaient depuis si longtemps allait enfin leur être accordée. En 1744, après six années de langueur et de patience résignée, Mme d'Youville " se trouva tout à coup guérie sans aucun secours humain." Satisfait de la soumission de sa servante, le Seigneur qui en attendait de nouveaux sacrifices et de grands travaux lui avait rendu la santé et les forces.

CHAPITRE IV

Nouvelles épreuves.—Premier incendie.—Engagements primitifs.—Installations et déplacements.—Quelques recrues.

1745-1747

Les actions de grâces des filles de Mme d'Youville, pour la guérison inattendue de leur mère, montaient encore vers le ciel lorsque un grave accident vint de nouveau mettre à l'épreuve leur charité et leur foi. Dans la nuit du 31 janvier 1745, tandis que la petite demeure hospitalière était plongée dans un paisible sommeil, un incendie se déclara soudain. L'embrasement fut si rapide, que sœurs et pauvres eurent à peine le temps de revêtir quelques habits, et qu'en moins de deux heures la maison et son chétif mobilier ne furent plus qu'un amas de cendres. Une pauvre idiote rentrée furtivement dans la maison pour chercher ses sabots, trouva la mort dans les flammes, au grand regret de Mme d'Youville qui l'en avait éloignée

peu auparavant. Sans bas et à peine chaussée de misérables souliers, cette charitable Mère était accourue la première, toute préoccupée de secourir ses pauvres. Les ayant réunis à l'écart et confiés à ses compagnes, elle ne voulut plus s'éloigner du brasier tant que dura le danger afin d'empêcher la flamme de se communiquer aux maisons voisines.

C'était pitié, racontait plus tard M.Dufrost, de voir ces faibles femmes entourées de leurs pauvres à demi vêtus, plusieurs même pieds-nus sur la neige, pleurant et grelottant de froid. Les plus misérables et les plus infirmes suppliaient leurs protectrices de ne pas les abandonner; celles-ci s'efforçaient de les consoler en leur montrant le ciel et en les assurant qu'elles seraient toujours leurs mères. Cependant, loin de compatir au malheur des victimes, le peuple accouru à ce spectacle, affecta plutôt de s'en réjouir: " Voyez-vous cette flamme violette, disait-on, c'est l'effet de l'eau-de-vie destinée aux sauvages qui brûle aujourd'hui. " Lancés en pareilles circonstances, ces traits devaient percer le cœur de nos mères. C'était l'ironie et l'outrage ajoutés au dépouillement complet.

Mais les traverses et les souffrances ne font qu'éclairer et détacher davantage les âmes qui appartiennent à Dieu. C'est l'enseignement

que nos mères tirèrent d'un pareil malheur. Manifestement, Dieu voulait être leur seule consolation, leur unique soutien; cette ruine matérielle était, de sa part, un pressant appel à un abandon plus entier entre ses mains. Elles y répondirent par une pauvreté plus grande, par un dégagement plus complet des biens de la terre. Jusque-là, chacune avait conservé la propriété de son argent et de ses meubles; seul le produit du travail avait été mis en commun. Elles résolurent d'écarter ce dernier obstacle entre leur cœur et Dieu. " Nous avions un peu trop nos aises, leur disait Mme d'Youville, peut-être un peu trop d'attache aux choses de ce monde : désormais, nous vivrons plus en commun et plus pauvrement. " C'est ainsi que les maux et les afflictions créaient entre ces âmes toutes livrées à la grâce, une union faite d'humilité, d'abnégation et d'abandon à la Providence. Il en devait sortir des fruits précieux de sanctification et de zèle, et la forme définitive de leur nouvelle vie.

Sans différer davantage, le surlendemain de l'incendie qui était le 2 février, fête de la Purication de Marie et de la Présentation de Jésus au temple, nos mères, comme pour témoigner du don entier qu'elles faisaient d'elles-mêmes au Père éternel, en union avec Marie lui offrant son Fils, mirent en commun tous

leurs revenus et leurs biens mobiliers. L'acte de cette désappropriation connu depuis sous le nom d'*Engagements Primitifs* a servi pour ainsi dire, de base à notre société. Rédigé avec soin par M. Normant, il fut signé ce jour-là même par la fondatrice et par ses deux premières compagnes, et dans la suite par celles que la Providence associait à leur œuvre. Une copie de cet acte a été insérée dans le premier recueil de constitutions publié, en 1781, par M. Montgolfier. Depuis, chaque nouvelle professe au jour de sa consécration, doit joindre sa signature à celle de ces vénérables aînées. Voici en quels termes l'acte est conçu :

" Nous, soussignées, à la plus grande gloire de Dieu, pour le salut de nos âmes et le soulagement des pauvres, désirant sincèrement quitter le monde et renoncer à tout ce que nous possédons, pour nous consacrer au service des pauvres; nous nous sommes unies par le seul lien de la pure charité (sans vouloir de nous-mêmes former une nouvelle communauté) pour vivre et mourir ensemble ; et, afin que la dite union soit solide et permanente, nous sommes convenues maintenant et avons promis, de notre propre et libre volonté ce qui suit:

1° " De vivre désormais ensemble le reste de nos jours, daus une union et une charité par-

faite, sous la même et seule conduite de ceux qu'on aura la charité de nous donner, dans la pratique et fidèle observance du règlement qui nous sera prescrit, dans la soumission et l'obéissance entière à celle d'entre nous qui sera chargée du gouvernement de cette maison, et dans une pauvreté et désappropriation universelle ; mettant dès à présent tout ce que nous possédons et tout ce que nous possèderons dans la suite, en commun, sans nous en réserver la propriété ni aucun droit d'en disposer (1), en faisant, par le présent acte, don pur et simple et irrévocable entre vifs aux pauvres, sans qu'aucune d'entre nous ni aucun de nos parents y puisse rien prétendre après notre mort, pour quelque cause que ce puisse être, à la réserve néanmoins des biens-fonds, si aucun il y en a, dont nous pourrons disposer à notre volonté.

2° " De consacrer sans réserve notre temps, nos jours, notre industrie, notre vie même au travail, et le produit mis en commun pour fournir à la subsistance des pauvres et de nous.

3° " De recevoir, nourrir et entretenir autant de pauvres que nous serons en état d'en faire

(1) Lors de l'approbation de nos constitutions en 1880, ce point a été légèrement modifié: la renonciation à tout droit de propriété étant, au jugement de la cour romaine, plutôt propre pour un ordre à vœux solennels.

subsister par nous-mêmes ou par les aumônes des fidèles.

4° " Toutes les personnes qui seront reçues à la maison y apporteront tout ce qu'elles ont, linge, habits, meubles et argent, pour le tout être mis en commun, sans en rien excepter ni retenir, renonçant à tout droit de propriété et de reprise, par le don volontaire et irrévocable qu'elles en font aux membres de Jésus-Christ. Que si elles ont des rentes ou revenus annuels, ils y seront compris et réunis à la rente commune. Tous les biens-fonds en seront exceptés, comme il est dit ci-dessus, dont elles pourront disposer à leur mort.

5° " Si quelqu'une de celles qui auraient été reçues dans la maison, est obligée d'en sortir pour de bonnes raison, elle ne pourra rien exiger de ce qu'elle y aura apporté, s'en étant dépouillée volontairement, et en ayant fait don aux pauvres en y entrant ; mais elle se contentera de ce qu'on aura la charité de lui donner.

6° " Si, dans la suite des temps, il ne se trouve pas de personnes capables de soutenir cette bonne œuvre, ou si, pour de bonnes raisons, on ne trouvait pas à propos de la continuer, les soussignées veulent et entendent que tout ce qui se trouvera alors de biens meubles et immeubles, appartenant à la dite

maison, soit remis entre les mains de monsieur le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, pour être employé, selon sa sagesse, en bonnes œuvres et spécialement au soulagement des pauvres; lui en transférant tout droit de propriété, et lui en faisant don, aux clauses ci-dessus, tant en son nom, qu'en celui des pauvres, à qui le tout appartient; déclarant de rechef que telle est leur intention.

" Lu et relu le présent acte d'union ; nous l'approuvons, et nous nous obligeons de tout notre cœur, à exécuter tout son contenu, avec la grâce de Dieu. Fait à Montréal, en présence des soussignées, le deux février mil sept cent quarante-cinq."

M. MARGUERITE LAJEMMERAIS VEUVE D'YOUVILLE.
CATHERINE DEMERS-DESSERMONT.
MARIE THAUMUR DE LA SOURCE.

Aucune pensée, aucun regret sur les pertes subies la veille n'apparaissent dans ces pages. Les sentiments de désappropriation entière pour tout ce que ces humbles femmes pourront posséder à l'avenir en font seuls l'objet. Admirable réponse au dépouillement que Dieu semblait exiger d'elles, avant de les fixer dans son service! Application touchante de l'enseignement que Jésus, dans le mystère de sa Présentation, proposait à leurs méditations et à leur amour!

A côté des hommes malveillants que nous avons entendus insulter au malheur, grâce à Dieu, il s'en trouvait d'autres accessibles à la pitié et à la charité chrétienne. Parmi ces derniers, les uns s'empressèrent d'envoyer à nos mères des lits, les autres, les meubles les plus indispensables. Un riche négociant M. Fonblanche " vint leur offrir une maison pour y continuer leurs pieuses occupations (1)."

Elles l'acceptèrent avec une reconnaissance d'autant plus vive, qu'elles avaient dû se disperser elles-mêmes, et rendre momentanément leurs pauvres à leurs familles. La joie de ceux-ci ne fut pas moins grande de se voir réunis de nouveau à leurs bienfaitrices. Et, pendant les quinze mois qu'il leur fallut passer en cette demeure hospitalière, bienfaitrices et protégés eurent ensemble à bénir les prêtres de Saint-Sulpice qui, fidèles et généreux mandataires de la Providence, pourvurent presque entièrement à leur subsistance.

Cependant, on ne tarda pas à souffrir du manque d'espace. La petite colonie n'était encore composée que de quatorze personnes, il est vrai, mais elle demandait à se développer ; de nouvelles demandes d'admission pressaient Mme d'Youville de chercher ailleurs un local plus spacieux. Au printemps de 1746, elle crut

(1) M. Sattin.

l'avoir trouvé. Après s'en être assuré la possession pour trois ans, elle y conduisit ses auxiliaires et ses pauvres. Mais il était dit que l'épreuve serait la compagne inséparable de l'œuvre. A peine la modeste famille y fut-elle installée que M. Boisberthelot de Beaucours gouverneur de Montréal, résolut d'occuper lui-même ce logement. Sous prétexte "qu'une semblable maison convenait mieux à un gouverneur qu'à de pauvres filles comme elles," il leur enjoignit de l'évacuer sans délai. En vain Mme d'Youville lui représenta-t-elle le bail qui les y fixait pour trois ans, le trouble et les frais d'un nouveau déménagement; pour toute réponse il leur fit signifier que si elles ne se retiraient pas de bon gré, il saurait bien les en expulser de force. Il n'y avait pas à délibérer.

Mais il fallait se mettre en quête d'un autre gîte, et où le trouver dans un cas aussi imprévu? La Providence, sur qui elles avaient appris à compter ne manqua pas de venir à leur secours. Elle inspira à une personne de qualité, Mme Chapts de Lacorne (1), de leur offrir gratuitement sa maison. Aussi noble de cœur que d'origine, cette généreuse chrétienne estima

(1) Le chef de cette famille en Canada fut M. Jean-Louis de la Corne, Sieur de Chapts, et de Dame Antoinette Dallemaigne de la Font. Il mourut en 1731. (Histoire des grandes familles Françaises du Canada page 245).

comme un honneur de céder son toit aux pauvres et aux servantes des pauvres; et pour ne point gêner la liberté de ses hôtes, elle-même se retira dans sa maison de campagne (1). Ce fut apparemment pendant son séjour en cette nouvelle demeure, et au milieu des préoccupations d'une prochaine installation, que Mme d'Youville eut la consolation de voir sa société s'augmenter de trois nouveaux membres: Agathe Véronneau, de Saint-François du Lac et les deux jeunes pensionnaires dont nous avons précédemment signalé l'arrivée: Marie-Antoinette Arelle et Marie-Joseph Bénard-Bourjoli.

Cependant, il répugnait à la délicatesse de Mme d'Youville de prolonger davantage son séjour dans cette maison d'emprunt. Aussi saisit-elle avec empressement la première occasion favorable pour la rendre à celle qui l'avait mise de si bon cœur à la disposition de ses protégés. De chez Mme Lacorne, on alla demeurer dans une modeste habitation située près de l'église Notre-Dame. De là nouvelles fatigues, nouveaux soucis; de là aussi nouveaux traits de ressemblance avec la sainte Famille allant de Bethléem à Nazareth, et de Nazareth en Egypte pour trouver un abri à son précieux dépôt. Mais Celui qui connut la contradiction et l'exil ne devait pas tarder à mettre un

(1) M. Dufrost.

terme aux fatigues et aux anxiétés de ses servantes. Satisfait de leur bonne volonté, il allait enfin leur ouvrir une demeure stable où il daignerait habiter lui-même non plus seulement caché, anéanti sous le sacrement de ses pauvres, mais vivant réellement sous les voiles eucharistiques pour être, à la fois, l'initiateur de leur œuvre, le soutien de leur faiblesse et le compagnon de leurs travaux. Cette faveur, objet de leurs prières et de leurs vœux, méritait d'être achetée par de grands sacrifices. Nous verrons que l'occasion ne leur en fit pas défaut.

En attendant, une autre consolation, ou plutôt un autre secours spirituel leur fut accordé. Pour soutenir leurs pas dans les voies d'abnégation et de zèle où elles étaient entrées, pour aider plus efficacement leurs âmes dans le travail personnel de leur sanctification, la Providence leur fit assigner un confesseur régulier. Ce fut M. Michel Paigné, prêtre de Saint-Sulpice qui, sur la demande de M. Normant leur supérieur, se chargea de remplir auprès des hospitalières ce ministère de paix et de charité.

CHAPITRE V

Mme d'Youville est provisoirement chargée de l'Hôpital Général; elle y conduit ses compagnes et ses pauvres.— Elle adopte les dévotions des hospitaliers.— Erection de la confrérie du Sacré-Cœur.— Nouvelles salles.— Difficultés au sujet du Jéricho.

1747-1750

Nous sommes en l'année 1747. A cette date, il y avait déjà deux ans que, sentant leur impuissance à continuer l'œuvre de l'hôpital, les frères avaient demandé d'en être déchargés. Sauf Mme d'Youville et ses compagnes, il ne se présentait personne alors, qui pût ou voulût même les remplacer. Mais on entretenait tant de préventions contre ces humbles femmes, on les savait si décriées, que leur confier une telle œuvre paraissait inadmissible aux administrateurs.

Cependant, la nécessité d'un changement s'imposait. L'hôpital abandonné à deux frères "hors d'état d'en soutenir les charges périclitait; (1)" les bâtiments tombaient en ruine et les

(1) M. Dufrost.

pauvres, réduits au nombre de quatre, y languissaient dans la misère. Force fut donc d'en venir à une conclusion. M. Normant avait prévu depuis longtemps l'extinction des hospitaliers. C'était pour empêcher l'entier anéantissement de leur œuvre qu'il avait formé Mme d'Youville et ses compagnes au service des pauvres. Dans ce but " il n'avait rien oublié de ce qui pouvait les affermir dans l'esprit de leur vocation ; il leur avait surtout inspiré une confiance en Dieu capable de les soutenir dans les plus grands embarras (1). " Leur patience silencieuse dans les mépris et les contradictions auxquels il les voyaient en butte était, selon lui, une garantie de leur courage et un signe manifeste du caractère providentiel de leur mission Il ne craignit point de répondre de leur constance et de leur désintéressement.

Entrant enfin dans les vues de l'homme de Dieu, Mgr de Pontbriand, C de Beauharnois gouverneur général et G. Hocquart intendant, confièrent provisoirement la direction de l'hôpital à Mme d'Youville et à ses compagnes, avec promesse de faire ratifier cette commission par la cour. Les lettres expédiées de Québec, à ce sujet, portent la date du 27 août 1747. En conférant aux filles de la charité la régie des biens de l'hôpital, ces lettres renfermaient en

(1) Notes de M. Montgolfier.

plus l'ordre de faire dresser un inventaire de ces biens, l'autorisation de faire à la maison les réparations jugées nécessaires par des experts, et enfin l'obligation de rendre compte des revenus.

Nos mères ne se dissimulèrent point l'étendue et les difficultés de l'entreprise. Et comme pour accroître ces difficultés et forcer ses servantes à compter davantage sur son secours, Dieu permit que la proposition leur en fut faite en un temps où les jours de la fondatrice se trouvaient menacés. Les fatigues et les embarras cruels occasionnés par le récent incendie et les nombreux déplacements qui en furent la suite avaient eu leur contre-coup sur la santé encore mal affermie de Mme d'Youville; et Dieu, jaloux d'ailleurs d'épurer de plus en plus sa servante par la souffrance, la tenait depuis de longs mois dans une douloureuse inaction. (1) Néanmoins, malgré l'état précaire de la malade, malgré le manque de ressources en face d'une dette de 39,000 livres, entrant plus avant dans les voies de l'oubli d'elles-mêmes et de la confiance en Dieu, toutes embrassèrent cette nouvelle tâche avec ardeur. Dieu ne manqua pas de donner raison à ce qui peut nous sembler une pieuse témérité. Il

(1) Manuscrit de M. Sattin,

daigna rendre bientôt la santé à Mme d'Youville et nous verrons plus tard qu'il sut ramener la faveur populaire à la société.

Pour le moment, Louise Thamur fut chargée de pourvoir aux préparatifs d'installation. Conformément à l'ordonnance des chefs administrateurs, il fallut d'abord procéder aux travaux de l'inventaire. Commencé, le 4 septembre, en présence de François Foucher procureur du roi, et des frères Delorme et Jeantôt, cet inventaire fut terminé le 19 du même mois. On en a produit plus haut un rapide aperçu; nous n'y reviendrons pas. Il donne une idée suffisante du délabrement de l'hôpital pour montrer combien désintéressés étaient les secours qui s'offraient, et combien généreuses les ardeurs qui ne reculaient pas devant une pareille ruine.

Après avoir pourvu aux réparations les plus urgentes, la nouvelle colonie prit possession de l'hôpital le 7 octobre suivant. Encore trop faible pour faire le trajet à pied, Mme d'Youville n'accepta pour y être transportée qu'une misérable charrette. A ses yeux, cet équipage était bien celui qui convenait le mieux à une servante des pauvres, et la rendait plus conforme à Celui qu'elle voulait honorer en eux. D'ailleurs la pensée que sa nouvelle demeure la mettrait en état de soulager un plus grand nombre de malheureux la comblait de joie. A

son entrée dans l'hôpital, elle y trouva six personnes, les frères Jeantôt et Delorme et quatre pauvres; elle-même menait neuf pauvres et les six compagnes qui nous sont déjà connues.

Le but que s'étaient proposé Mme d'Youville et ses filles en entrant dans cette maison, était de relever, non de détruire une œuvre qui, malgré l'état de langueur et de stérilité apparente où elle était réduite, n'avait pas été sans utilité dans le passé. Au lieu de chercher à faire disparaître les vestiges qui pouvaient rappeler le souvenir des fondateurs, elles s'appliquèrent à conserver fidèlement tout ce qui avait été de l'esprit, des pratiques et du but de l'institution (1). Née d'une inspiration toute chrétienne, cette association s'était vouée aux œuvres de charité; nous verrons plus tard, comment Mme d'Youville sut maintenir ces œuvres et même les multiplier.

Toutefois, elle ne voulut point continuer pour le moment l'œuvre des écoles et demanda aux administrateurs " d'être dispensée d'instruire la jeunesse (2)." A ses filles, il sera donné plus

(1) Certains points des règles et du coutumier des hospitaliers ont été maintenus par nos premières mères et figurent encore aujourd'hui dans nos constitutions et notre coutumier. Rien de plus naturel qu'ayant à continuer leur œuvre, nos mères aient tenu à s'inspirer des lumières et de l'expérience des frères, afin d'y conformer autant que possible leur propre conduite.

(2) Mémoire de 1752.

tard d'ouvrir des écoles primaires pour répondre aux besoins de certaines localités. Dans le Nord-Ouest, elles se chargeront même des écoles industrielles organisées en vue de former les petits sauvages et les petites sauvagesses aux divers arts et métiers convenables à leur sexe. Ainsi sera réalisé dans son entier le plan conçu par le frère Charon.

Quant aux dévotions principales des hospitaliers, Mme d'Youville leur garda la primauté dans celles qu'elle voulut adopter pour son institut. " Le culte des noms, la fidélité qu'on conserve aux noms est le salut des choses, " a dit Tertullien dans son langage plein de concision. Les fêtes de la sainte Croix qui avaient été jusque-là les fêtes titulaires de l'église de l'hôpital, furent maintenues, et célébrées avec la même pompe et la même solennité. Les travaux de l'inventaire et l'espèce de vacances où se trouvait l'hôpital à l'époque de l'Exaltation de la sainte Croix n'avait pas même empêché cette année-là, d'y célébrer grand'messe et vêpres solennelles selon la coutume des hospitaliers.

Ce n'est pas en vain que la fondatrice voulut conserver cette dévotion à la Croix et la mettre pour ainsi dire, à la base de son institut. Initiée à la souffrance, dès la jeunesse, nous devrions plutôt dire, dès l'enfance, elle pressen-

tait qu'elle aurait, toute sa vie, à suivre de près Jésus pauvre, humilié, souffrant. Pour mieux affermir ses pas et ceux de ses sœurs sur les traces de cet adorable chef, elle comprit qu'elle devait chercher dans la considération fréquente du mystère de la Croix, l'onction qui fortifie, la lumière qui éclaire, et la grâce qui perfectionne la vie en la configurant peu à peu à celle du divin exemplaire.

Le culte du Sacré-Cœur semblait avoir rayonné sur le berceau de la fondation. Nous l'avons vu déjà, une des chapelles de l'église de l'hôpital lui était particulièrement dédiée. Notre vénérable Mère accueillit avec d'autant plus de joie cette dévotion, qu'elle-même avait appris de bonne heure à honorer le cœur de Jésus et qu'elle avait senti s'allumer à son divin contact les grands désirs qui consumaient sa vie. Nous lisons son nom, inscrit en 1731 au registre de la confrérie du cœur de Jésus, érigée chez les Ursulines de Québec, avec le jour et l'heure d'adoration qui lui étaient assignés(1). Dès l'année 1749, deux ans seulement après son entrée à l'hôpital, elle obtint de Benoit XIV par l'entremise de M. Normant, un indult

(1) L'heure de Marguerite Dufrost de Lajemmerais sera le 23 octobre de 8 à 9 a. m. [Registre de la confrérie du cœur de Jésus des Ursulines de Québec.] Ceci explique pourquoi le nom de notre vénérable Mère n'est pas inscrit sur le registre ouvert à l'Hôpital-Général.

en date du 5 mai, qui autorisait l'établissement de la confrérie du Sacré-Cœur dans l'église de l'hôpital et qui l'enrichissait d'indulgences. Un registre fut ouvert dans le même temps pour y inscrire les membres de la confrérie. En tête, figurent les noms de MM. Normant et Déat, avec leur jour d'adoration; suivent ceux de nos premières mères, ceux des personnes pieuses de la ville parmi lesquelles on distingue un grand nombre de prêtres et de personnes très en vue; enfin ceux des pensionnaires et des pauvres de la maison.

Ainsi l'humble fondatrice inaugurait sa mission de dévouement et d'amour, en attirant les cœurs à Jésus-Christ, après lui avoir voué son propre cœur. Ce soin pieux nous montre bien à quelle source elle allait puiser son zèle. De là, cette charité forte et tendre qui va caractériser sa vie entière et lui méritera cet éloge après sa mort: " Elle a beaucoup aimé Jésus-Christ et les pauvres. "

Quant à la fête de saint Joseph, célébrée au temps des frères, par le chant de la grand'messe et des vêpres, rien n'indique qu'elle ait gardé sous les nouvelles hospitalières la même solennité. Mais elles ne laissèrent point de rendre à ce fidèle gardien des vierges un culte d'amour, de confiance et de respect. Le mercredi,

les sœurs les plus exemplaires obtenaient le privilège de communier en son honneur.

Peu après l'entrée des sœurs à l'hôpital, de grandes salles furent ouvertes et aménagées. Jusque-là les hommes seuls y avaient trouvé refuge et secours. On y reçut des femmes, de jeunes orphelines, des incurables, des insensés. La charité du cœur de Jésus dilatant leurs âmes, et transfigurant, à leurs yeux, les personnes les plus misérables, toutes trouvaient auprès d'elles, les soins que réclamaient leur âge et leurs infirmités. M. Antoine Déat, prêtre de Saint-Sulpice et curé de Ville-Marie, profita de l'esprit d'initiative de Mme d'Youville pour l'intéresser à une autre catégorie d'infortunées non moins dignes de pitié. Pasteur plein de vigilance et de zèle, il souffrait de voir les désordres se multiplier dans sa paroisse. Pour remédier au mal, il eût souhaité depuis longtemps ouvrir aux filles tombées un lieu de refuge et de retraite. Des instances faites auprès du ministre des colonies pour obtenir sa coopération à "une œuvre si utile à la conservation des bonnes mœurs et à l'honneur des familles" étaient restées sans effet.

Il fut plus heureux auprès de l'intendant Hocquart. Muni de son autorisation, il pressa Mme d'Youville de recueillir chez elle ces pauvres égarées, afin de les ramener au sentiment

de l'honneur et à la pratique de la vertu. Toujours disposée à entreprendre le bien que la Providence et les intérêts des âmes semblaient exiger d'elle, la charitable Mère embrassa celui-ci avec le dévouement et l'esprit de foi que nous lui connaissons. Douze chambres furent immédiatement préparées dans les étages supérieurs pour servir de refuge. On donna à ces appartements le nom de Jéricho, nom qu'avait déjà portée une maison ouverte autrefois par le séminaire pour le même usage et que le comte de Frontenac avait jugé à propos de supprimer.

Mais ce n'était pas toujours tâche facile que de tenir ces victimes du vice renfermées; et bien souvent, on avait à lutter contre les complices de leurs désordres. Un jour entre autres, un soldat, outré de dépit, se présente à la porte de l'hôpital. Le pistolet en main, il déclare être prêt à le décharger sur Mme d'Youville, si elle ose refuser de lui rendre l'objet de sa passion. On accourt prévenir la fondatrice et la presser de se soustraire à un péril si éminent. Mieux affermie en Dieu, Mme d'Youville ne laisse pas de se rendre auprès de l'étranger. Et, sans rien perdre de son calme habituel, d'un regard tranquille, d'une voix contenue, elle lui signifie de se retirer. Vaincu par l'autorité de cette parole et la dignité modeste qui

l'accompagne, le soldat s'éloigne silencieux et confus.

Ne pouvant rien obtenir de la fermeté de Mme d'Youville, les libertins portèrent ailleurs leurs réclamations. Sur ces entrefaites, G. Hocquart rentré en France, venait d'être remplacé à l'intendance par François Bigot. On eut lieu de constater que le nouvel administrateur ne partageait pas en tout les vues de son prédécesseur. Aux plaintes qui lui furent faites contre Mme d'Youville au sujet des femmes renfermées à l'hôpital, il se persuada que le zèle de la fondatrice était exagéré. La pratique qu'elle avait adoptée de leur couper les cheveux lui servit de prétexte pour improuver sa conduite. Il la menaça de poursuites judiciaires, si elle continuait à en agir de la sorte. " Pour remédier à de pareils abus, ajoutait-il, je vous enjoins expressément de ne recevoir à ce Jéricho, aucune fille ou femme que par mon ordre que je vous enverrai par écrit, lorsque je jugerai à propos d'en faire renfermer. Je compte que vous ne retomberez plus dans la faute que vous avez faite ; s'il en était autrement j'y remédierais efficacement (1)."

Des dispositions si peu bienveillantes, jointes à des restrictions aussi formelles, n'étaient pas de nature à assurer longue vie à l'œuvre que

(1) Lettre du 17 août 1750

les hospitalières avaient embrassée avec tant de zèle. D'autres difficultés survenues dans la suite les obligèrent à s'en désintéresser peu à peu; et bien à regret elles durent tout à fait l'abandonner (1). Ces difficultés n'étaient pourtant que le prélude d'ennuis beaucoup plus graves. Sous l'administration du nouvel intendant, l'œuvre même des pauvres allait être compromise. Mais nous verrons bientôt comment la Providence sut la maintenir avec l'aide de bienfaiteurs puissants et dévoués.

---

(1) Nos mémoires font mention de cette œuvre pour la dernière fois en 1755 à l'occasion de la visite pastorale de Mgr de Pontbriand. Dans une lettre circulaire, le prélat ne permet de recevoir ces personnes que "sur l'ordre des autorités civiles et en autant que le premier objet de l'institut n'en souffrira point." L'année suivante, sur les instances de l'intendant Bigot, l'hôpital ouvrait une salle aux soldats blessés. Nul doute que ce nouveau soin joint au manque d'espace n'ait obligé les hospitalières à cesser dès lors le soin des filles tombées.

CHAPITRE VI

Les administrateurs révoquent les pouvoirs accordés à Mme d'Youville. — Par l'ordonnance du 15 octobre 1750, l'hôpital est supprimé.— Requête des citoyens.— Démêlés entre Mme d'Youville, l'évêque et l'intendant.— M. Cousturier défend la cause de l'hôpital.— L'ordonnance de 1750 est annulée.— Des lettres patentes de Louis XV assurent définitivement à Mme d'Youville l'administration de l'hopital.

1749-1753

Moins de trois années avaient suffi pour révéler les qualités administratives de Mme d'Youville. Grâce à l'esprit d'ordre, de travail et d'économie qui l'animait et qu'elle avait su inspirer à ses compagnes, une véritable transformation s'était opérée dans l'hôpital. Les bâtiments et les propriétés avaient repris une nouvelle vie; trente pauvres y trouvaient la nourriture, les bons soins et les avantages d'une existence chrétienne et bien réglée. Modiques, il est vrai, étaient les ressources pour assurer la subsistance de ces pauvres et pour faire face aux obligations qui résultaient de l'acceptation de l'établissement. Mais, au sein de

cette pauvreté, on savait attendre beaucoup du temps et de l'assistance d'en-haut, et Dieu bénissait cette confiance. Les sacrifices et l'industrie des sœurs pourvoyaient à l'indispensable ; les aumônes de quelques amis venaient de temps en temps couvrir les dettes les plus pressantes. Des quêtes même furent organisées dans ce but. M. Navetier, prêtre de Saint-Sulpice, se chargea d'en faire une dans la ville et dans la banlieue. M. Hourdé, prêtre de la même compagnie, en fit autant dans les paroisses de Laprairie, Longueuil, Varennes et Verchères. Le produit de ces quêtes prouva, cette fois, que l'opinion publique, naguère si hostile, s'intéressait enfin à l'œuvre qu'elle avait voulu entraver.

On allait ainsi rassuré sur le présent, comptant plus encore sur l'avenir, quand, nous venons de le dire, des difficultés beaucoup plus graves que les précédentes, vinrent mettre la nouvelle société à deux pas de sa ruine.

A cette époque, une gêne extrême se faisait sentir dans tout le pays. C'était la plainte du marquis de Beauharnois : " L'indigence domine en Canada écrivait-il. Je ne connais pas dix familles capables de payer la dot d'une religieuse." Epuisé par des guerres ruineuses, le gouvernement royal s'inquiétait de voir de nouvelles communautés s'établir dans la colonie.

Il craignait de les voir manquer de ressources, d'être obligé de les soutenir et pensait à en diminuer le nombre. C'est ce que le ministre avait fait entendre dans une lettre adressée aux administrateurs de Québec, au sujet de la commission provisionnelle de l'hôpital de Montréal : " Quel que puisse être le succès de cet arrangement avec Mme d'Youville, mandait-il, je dois vous prévenir que sa Majesté n'est nullement disposée à consentir à ce qu'une nouvelle communauté de filles se forme dans la colonie. Elles n'y ont déjà été que trop multipliées." S'inspirant de cette disposition de la cour, le ministre proposa aux administrateurs de réunir l'Hôpital Général de Québec à l'Hôtel-Dieu de cette ville et de faire la réunion des deux mêmes établissements à Montréal. Une telle proposition ne put être agréée des administrateurs, jaloux de conserver à Québec les deux établissements distincts ; mais elle eut pour effet d'éveiller un autre projet dans leur esprit.

Tandis que l'hôpital de Québec semblait mal affermi, celui de Montréal n'offrait guère plus de chance de durée. D'après la disposition de la cour, Mme d'Youville ne pouvait former une nouvelle communauté. La dispersion de sa société après sa mort, condamnerait infailliblement l'hôpital à une nouvelle ruine. Plutôt

que de laisser subsister l'un et l'autre de ces établissements dans des conditions aussi précaires, ne valait-il pas mieux assurer l'existence d'un seul ? En transférant à l'hôpital de Québec, les biens de l'hôpital de Montréal, on pourrait, croyait-on, supprimer celui-ci. En compensation, les pauvres de Montréal seraient reçus à Québec. Aux yeux des administrateurs, cette mesure parut être la plus pratique et la plus sage : ils l'adoptèrent. Récemment arrivé dans le pays, M. de Lajonquière s'en remit à leur décision.

Mais on s'était déterminé sur une suggestion de la cour, non sur son autorisation formelle ; on avait compté surtout sans les réclamations des personnes dévouées à l'établissement. Dès que M. Normant eut conscience du danger qui menaçait son œuvre, il s'occupa des moyens pratiques de la protéger. Une requête, dressée au nom de Mme d'Youville et de ses compagnes, fut envoyée sans délai aux chefs administrateurs.

Les requérantes invoquaient la promesse qu'elles avaient reçue des administrateurs d'être confirmées par la cour dans l'administration de l'hôpital : promesse qui les avait déterminées à employer tous leurs travaux et leurs soins à la restauration de l'établissement en ruine. Elles protestaient de leur zèle à pour-

suivre cette œuvre née de la piété des fidèles, soutenue par leurs aumônes et reconnue d'une indispensable nécessité pour les pauvres de Montréal, peu disposés du reste, d'aller finir leurs jours à Québec et non moins en état de soutenir les fatigues du voyage que d'en couvrir les frais. Ni la question des dettes laissées par les hospitaliers qu'elles s'obligeaient à liquider, ni la question des dépenses exigées pour les nouvelles réparations de l'hôpital ne les autoriseraient jamais, assuraient-elles, à importuner la cour pour en obtenir des secours extraordinaires. Comptant sur les soins de la Providence, "qui avait semblé jusque-là bénir leurs sacrifices et leurs efforts," elles ne demandaient qu'à être gratifiées de la protection des chefs administrateurs et de l'agrément de sa majesté.

Mgr de Pontbriand parut touché du sens de cette requête. Il écrivit à Mme d'Youville : "Si Dieu vous appelle au gouvernement de cette maison, je suis persuadé qu'il fera réussir ses desseins. Je vais commencer un mémoire pour montrer au ministre qu'on ne peut trouver meilleur moyen pour consolider cette maison que de vous la laisser entre les mains(1)." Mgr de Pontbriand revint-il plus tard sur cette résolution, ou son mémoire fut-il sans effet

(1) Lettre du 8 septembre 1748.

sur l'esprit du ministre ? Nous ne saurions le dire. En tout cas, dès l'automne de 1750, la suppression projetée et activement poursuivie par Bigot fut conclue entre le prélat, le gouverneur et l'intendant.

Par l'ordonnance qu'ils rendirent conjointement à cette fin, le 15 octobre, le traité provisoire fait avec Mme d'Youville cessait d'exister; les biens meubles et immeubles de l'hôpital de Montréal passaient à ceux de Québec. Les hospitalières de Québec étaient autorisées à vendre à leur profit les bâtiments et dépendances de l'hôpital sacrifié et les meubles de valeur trop modique pour être transportés chez elles " à la charge de nourrir et entretenir les infirmes, vieillards, orphelins de Montréal à proportion des revenus qu'elles toucheraient." La mauvaise saison ne permettant point de conduire ces pauvres à Québec, une clause spéciale autorisait Mme d'Youville à demeurer avec eux, à l'hôpital, jusqu'au mois de juillet.

Cette mesure prise précipitamment sans entente préalable et sans l'autorisation formelle de la cour, ne laissa pas que de jeter l'étonnement parmi les plus désintéressés. Lorsque l'abbé de l'Isle Dieu, vicaire général des colonies de Paris, en fut informé, il ne put s'empêcher d'écrire à l'évêque : "On va vite au Canada, c'est pendre un homme par provision et

instruire ensuite son procès." Pour comble d'habileté, l'ordonnance fut publiée à Montréal, le 23 novembre, après le départ des derniers vaisseaux pour la France, de manière qu'on se trouvât déjà en présence d'un fait accompli, quand les réclamations des intéressés parviendraient à la cour.

Mme d'Youville entendit publier cet arrêt dans la rue, au son du tambour, lorsqu'elle revenait du marché faire l'achat de provisions pour sa maison. Elle y était à peine entrée qu'un huissier vint lui signifier qu'elle eût "à remettre au procureur du roi les titres de propriété de l'hôpital et à lui rendre compte des revenus de ces mêmes biens; qu'il lui était défendu de faire aucuns travaux, aucune réparation aux biens du dit hôpital sous peine d'en perdre le prix." Qu'on juge de la surprise et de la douleur de la fondatrice, à cette double sommation, et à la manière dont elle lui était signifiée. Un regard sur Jésus méprisé et raillé par la populace affermit en son âme le calme et la sérénité qu'elle conservait dans les rencontres les plus difficiles. La parole de l'évêque lui venant à l'esprit: "Si Dieu nous appelle au gouvernement de cette maison, se disait-elle, il fera réussir ses desseins; les entraves et les oppositions des hommes ne nous doivent point troubler."

Le public ne sut pas garder la même modération. Entièrement revenu à Mme d'Youville dont il reconnaissait enfin le mérite et l'esprit d'initiative, il éclata en murmures contre l'évêque et l'intendant.

M. Normant, moins affligé par cette mesure que par les excès auxquels elle donnait lieu, ne put s'empêcher de communiquer sa peine à Mgr de Pontbriand.

" L'ordonnance a fait ici un grand bruit, non seulement par le son des tambours qui l'ont annoncée, mais plus encore par les murmures, les médisances et les calomnies qu'elle a occasionnés. Tous en ont été si frappés que sans garder aucune mesure et contre les règles de la charité, ils ont éclaté en ressentiment et contre Votre Grandeur et contre M. Bigot, qu'ils en ont supposé les auteurs, faisant grâce à M. le Gouverneur général, et ne lui donnant aucune part à cette entreprise, qu'il croit être contre ses sentiments. J'ai été et je suis encore très peiné de voir des excès si blâmables, Dieu offensé, et la confiance et le respect qu'ils sont obligés d'avoir pour Votre Grandeur, altérés et diminués. C'est à mon avis, bien mal défendre une bonne cause."

Ici M. Normant spécifie quelques-uns des griefs que le peuple ne se faisait nul scrupule de répandre contre les administrateurs, puis il

ajoute : " On regarde cette union comme injuste, en tant qu'elle dépouille les pauvres, de ce gouvernement, d'un droit acquis et très légitime sur des biens dont on dispose en faveur des étrangers ; et, en tant qu'elle est directement opposée à l'intention des fondateurs, qui n'ont eu en vue, dans l'établissement de cet hôpital, que les pauvres de ce gouvernement.

" On prétend que cette union est absolument nulle dans la forme, les parties intéressées n'y ayant point été appelées ni entendues ; l'union ayant été conclue sans information préalable, ni procès verbal, qui puissent en prouver la nécessité ou l'utilité.

" Au contraire, il semble que l'on ait affecté de la tenir secrète jusqu'à ce que les occasions pour la France fussent parties ; et on ne l'a publiée que lorsqu'on n'avait plus aucun moyen de recourir à Sa Majesté, ce qui est contraire aux règles.

" On est surpris encore comment M. Bigot, qui est la partie poursuivante, s'est attribué à lui seul, la connaissance de cette affaire, la qualité de juge et de partie étant incompatible et contraire aux lois..... Ce qui donne lieu à bien des murmures. Quelques-uns se flattent, néanmoins qu'on ne leur refusera ni le temps ni les moyens de faire à Sa Majesté leurs très humbles représentations, et que jusqu'à ce

qu'ils puissent en informer la cour, la réunion n'aura pas son effet."

De concert avec les citoyens les plus influents de Montréal, M. Normant adressa une requête au ministre de la marine à l'effet de faire révoquer l'ordonnance administrative. Le baron de Longueuil, gouverneur de Montréal, le lieutenant du roi, le major et les autres officiers et magistrats y apposèrent leurs signatures. C'était une protestation énergique contre la suppression de l'hôpital de Montréal, œuvre fondée expressément en vue des besoins de ce gouvernement et légalement autorisée et établie à perpétuité par lettres patentes de Louis XIV (1).

Une copie de cette pièce fut communiquée aux administrateurs avant d'être envoyée au ministre. Mme d'Youville eut le courage de la porter elle-même à Québec, avec la lettre de M. Normant. Froidement accueillie par l'évêque et par l'intendant, elle fut plus heureuse auprès du gouverneur qui lui promit sa médiation auprès de la cour (2).

Toutefois, en cas d'expulsion prochaine, Mme d'Youville crut opportun, de rendre ses comptes à l'intendant. On était au commencement de l'année 1751. Depuis l'entrée de la

(1) Vieux documents. Vol. 2, pièce 28.
(2) Notes de M. Sattin.

petite colonie à l'hôpital, les industries des sœurs et les aumônes des fidèles avaient suffi à la nourriture et à l'entretien des pauvres, mais elles n'avaient pu combler les dépenses occasionnées par les réparations faites à l'hôpital et la remise en valeur des biens-fonds. Dans ces travaux, Mme d'Youville s'était bornée à l'indispensable ; néanmoins pour en couvrir les frais, elle avait dû faire un emprunt de dix mille livres. Rien n'était plus légitime qu'elle réclamât cette somme afin de la rembourser. Tel ne fut pas l'avis de l'intendant. Non seulement il refusa à Mme d'Youville de lui allouer ses droits, mais il la blâma d'avoir augmenté le nombre des pauvres de l'hôpital et reçu quinze ou seize femmes sans y avoir été formellement autorisée. Selon lui, les dépenses nécessitées par cette augmentation restaient à la charge de Mme d'Youville avec l'obligation de " faire labourer et ensemencer les terres de l'hôpital avant de les céder aux religieuses de Québec."

Ces reproches et ces exigences étaient trop contraires à la justice et aux instructions que Mme d'Youville avait préalablement reçues pour qu'elle ne se crut obligée d'y répondre. Avec l'humble et ferme conviction que le sentiment du devoir accompli, seul peut donner, elle écrivit :

" La lettre que vous m'avez fait l'honneur de

m'écrire, m'a d'autant plus surprise, qu'elle me paraît entièrement contraire et à l'ordonnance qui m'avait établie provisoirement directrice de cet hôpital, et à ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire vous-même, quand je vous ai représenté le triste état de cette pauvre maison, dont tous les biens-fonds étant en ruine, exigeaient de promptes et de grandes réparations. Rappelez-vous je vous prie, Monsieur, que vous m'avez toujours engagée à tenir le tout en bon état et à réparer ce qui en avait besoin. Mgr l'évêque et M. le gouverneur général m'ont donné le même ordre. C'est donc, de votre consentement et de celui de ces Messieurs que j'ai travaillé au bien des pauvres. Il est vrai que je n'ai pas pris vos ordres par écrit, mais votre parole est aussi bonne : je m'y suis fiée, comme j'y étais obligée par le respect que je vous dois et par la connaissance que j'avais de votre probité. J'ai agi en conséquence, il me semble que je suis en règle, et que vous ne pouvez, selon Dieu ni selon les hommes. me refuser d'allouer les dépenses et de me faire rembourser les sommes que j'y ai employées; je les ai empruntées et je les dois.

" D'ailleurs, Monsieur, j'ai eu l'honneur de rendre mes comptes à la fin de la première année de ma gestion. La dépense excédait dans

ce temps-là la recette de plus de trois mille livres; vous n'avez point paru l'improuver, ni en être mécontent. Si j'avais excédé mes pouvoirs et agi contre votre volonté et contre le bien des pauvres, il était naturel de me le marquer et de me défendre de continuer à faire ces réparations. Mais, au contraire, vous m'avez exhortée à les continuer, parce qu'en effet vous en connaissiez la nécessité Ce n'est donc point de moi-même, Monsieur, que j'ai agi, c'est sous vos yeux, à votre connaissance et avec votre approbation. Je dis plus, c'est même par votre ordre, puisque, en m'établissant directrice de l'hôpital, vous m'avez ordonné de tenir un registre de dépenses et de recettes, pour être en état de rendre mes comptes; et par le même acte vous m'avez autorisée à faire les réparations les plus urgentes, suivant l'état qui en serait dressé en présence du procureur du roi, par experts nommés à cette fin. Ce qui a été exécuté, les experts ont fait leur procès-verbal des réparations nécessaires et urgentes; celles que j'ai faites y sont renfermées, et ont été jugées nécessaires par les experts. Je les ai faites avec autorité et en conformité à vos ordres. Vous ne pouvez donc en conscience m'en refuser le paiement, n'ayant point excédé mes pouvoirs, et n'ayant fait qu'une petite partie des réparations nécessaires et indispen-

sables portées au procès-verbal que vous avez fait faire. Si, faute de faire ces réparations, j'avais laissé tomber les maisons et les granges et abandonné la culture des terres, vous m'auriez blâmée. J'ai fait pour le mieux, sans vue d'intérêt particulier, mais uniquement pour le bien des pauvres. Si je n'ai pas la consolation de vous avoir contenté, ce n'est point par mauvaise volonté, c'est faute de capacité.

" Vous paraissez me blâmer d'avoir reçu plus de pauvres qu'il n'y en avait quand je suis entrée à l'hôpital. Il est vrai qu'ils n'étaient qu'au nombre de quatre, dont un seul avait la demi solde. Ils avaient bien de la peine à y vivre, et depuis que j'y suis, le nombre a passé trente, et ils ont eu leur nécessaire, non du produit des terres, mais par les soins de la Providence et notre travail ; je n'ai jamais su que le nombre qu'on devait y en recevoir fût déterminé, et je ne crois pas qu'il y ait aucun acte qui le marque. Mais quand cela serait, Monsieur, je n'en serais pas plus répréhensible, parce que d'une part, j'ai été autorisée à établir la salle des femmes et à y mener, loger et nourrir celles dont j'avais déjà soin ; et que de l'autre, lorsque vous avez fait aux pauvres l'honneur et la charité de les visiter, vous en avez paru content et approuver cette bonne œuvre. Aussi avez-vous connu vous-même par le dépouillement que vous avez fait de mes

comptes, comme vous me faites l'honneur de me le marquer, que cet excédant de dépense n'a point été fait pour la nourriture et l'entretien des pauvres. Cet excédant a donc uniquement été fait pour les réparations et l'entretien des biens-fonds, qui, par ce moyen, en sont devenus meilleurs. Il paraît donc juste, Monsieur, que les biens-fonds répondent de la dépense faite à leur profit et pour leur conservation. Vous êtes trop équitable pour ne pas céder à des raisons si justes.

" Vous me faites l'honneur, Monsieur, de me marquer que j'aie à faire ensemencer les terres avant de les livrer aux religieuses de Québec. Je puis vous assurer qu'en entrant je n'ai point trouvé les terres ensemencées, ni une raie de guéret faite ; c'est moi qui les ai fait faire et semer : ainsi Monsieur, je ne suis tenue qu'à laisser les choses comme je les ai trouvées.

" J'attends donc de votre bonté que vous voudrez bien recevoir mes comptes et les signer. Ils sont dans toute l'équité dont je suis capable." . . . .

La sagesse de ces représentations eût suffi, ce semble, à persuader un homme impartial et désintéressé : auprès de l'intendant, elle eut pour effet, de presser la substitution projetée. Outre que sa réponse marquait une volonté formelle d'agir en ce sens, elle renfermait de plus, le refus d'arrêter les comptes de la fondatrice

et laissait percer le soupçon qu'elle avait usé de détour dans l'emploi de ses aumônes.

Ce soupçon, l'intendant réussit-il à le faire partager par les autres autorités administratives ? On put le croire à la réponse faite par Mgr de Pontbriand à la fondatrice qui lui avait demandé conseil et secours dans cette délicate conjoncture. " Je pense, lui mandait le Prélat, qu'on se persuade que vous n'avez pas réellement emprunté et que ces dépenses ont été faites sur des aumônes. Si vous présentiez ces emprunts en qualité de directrice peut-être qu'on formerait moins de difficultés. Je dis peut-être parce que je ne me mêle point de cette affaire, mais j'ai été obligé par diverses raisons de consentir à l'union décrétée."

Au lieu de l'appui dont elle avait un si grand besoin, c'était un surcroît de peine qui s'offrait à Mme d'Youville. Accablée sous le poids des défiances qui semblaient s'accréditer, sa loyauté souffrit, ses sollicitudes s'alarmèrent. S'il ne se fut agi que de ses intérêts personnels, volontiers, elle se fut résignée à être méconnue et à n'attendre que de Dieu seul sa justification. Mais elle voyait l'avenir, l'honneur même d'une œuvre entreprise en vue des intérêts des pauvres et pour le bien de la religion, gravement compromis : elle se crut instamment tenue de la défendre. Pressée d'ailleurs par l'évêque lui-même de s'expliquer, elle écrivit :

"Monseigneur, je suis sincère, droite et incapable d'aucun détour qui puisse déguiser la vérité ou lui donner un double sens. J'ai réellement emprunté cette somme pour le bien et le rétablissement des terres de l'hôpital. Je la dois, et il ne me reste aucune ressource pour la payer que le remboursement que j'en attends de Votre Grandeur et de ces Messieurs. Ce que j'ai l'honneur de vous dire, Monseigneur, est la pure vérité, et je ne voudrais pas faire le moindre mensonge pour tous les biens du monde.

"Je n'ai cherché en cela que le rétablissement de cet hôpital et de ces biens, et je n'ai jamais eu en vue, en faisant ces dépenses, de former une espèce de nécessité comme quelques-uns le pensent et le disent, de m'y laisser pour en avoir soin, par l'impossibilité où l'on se trouverait de me rembourser. Ce n'est point là, Monseigneur, mon caractère. Je puis assurer Votre Grandeur que je n'y ai jamais pensé; mais ce qui m'y a engagée comme malgré moi et contre mon intention, c'est la multitude des réparations nécessaires, qui, succédant les unes aux autres et demandant un prompt secours, m'ont forcée, par principe même de conscience, à les faire faire, craignant qu'étant chargée de cette œuvre je n'en répondisse devant Dieu, si je laissais périr les choses.

" C'est là la seule cause de toutes ces dépenses que j'ai crues nécessaires et qui l'étaient en effet. Ce ne sont ni mes compagnes, ni le nombre de pauvres, qui ont occasionné ces dettes ; M. Bigot en convient, les aumônes et notre travail ont fourni à la nourriture. Je vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien me faire rembourser ces avances."

Si la simplicité et la droiture de ce langage ne ramenèrent pas immédiatement à Mme d'Youville la confiance entière de Mgr Pontbriand, elles réussirent du moins à dissiper le soupçon qu'on avait éveillé contre elle. Et ce dut être un soulagement pour le cœur brisé de la fondatrice, d'en recevoir l'assurance de l'évêque lui-même. " J'ajoute foi à ce que vous me faites l'honneur de me marquer; vous prendrez en conséquence toutes les mesures juridiques pour assurer votre dû... Le roi décidera probablement toutes ces difficultés ; vous serez en lieu de faire valoir vos droits, de proposer vos anciennes conventions. Je souhaite que tout réussisse (1)."

Tel n'était pas le souhait de l'intendant. Tout entier à son projet, il en poursuivait l'exécution avec une précipitation dont il n'allait pas tarder à se repentir. Par son ordre, les titres des terres de la Pointe-Saint-Charles et de

(1) Lettre du 26 avril 1751.

Chambly avaient été remis au procureur du roi. Un nommé Boivin fut chargé de prendre possession de ces terres, au nom des religieuses de Québec, dès les premiers jours d'avril (1)... Une partie des meubles de l'hôpital était déjà transportée chez ces religieuses : une tribune de l'église, remarquable entre autres par la beauté de sa sculpture.

Décidément, l'intendant avait compté sur la sanction de la cour, et il en attendait la confirmation par le retour des premiers vaisseaux(2). Mais il eut beau interroger toutes les dépêches, elles restèrent muettes sur ce sujet. Ce silence lui fit soupçonner qu'une intervention étrangère entravait ses projets. De fait, M. Cousturier, supérieur général de Saint-Sulpice, et, en cette qualité, seigneur de l'île de Montréal, en avait été informé. La suppression de l'hôpital lui parut une atteinte portée à ses droits ; il voulut les revendiquer. D'après la condition expresse mise par M. Tronson dans la donation du terrain pour l'œuvre de l'hôpital, terrain et construction retourneraient au séminaire, à moins qu'on se chargeât d'en payer la valeur comptant. Incapables de se soutenir, au moment de leur démission, les frères étaient encore moins en mesure d'avancer cette somme : l'im-

(1) Lettre du 5 février 1751.
(2) Lettre du 19 juin 1751.

meuble, par là même, devenait légalement la propriété du séminaire.

D'autre part, M. Cousturier n'ignorait pas que le principal obstacle au développement et à la prospérité des œuvres des hospitaliers, avait été la question des dettes. Mais les propositions faites par Mme d'Youville d'acquitter ces dettes, lui avaient été communiquées; lui-même était dépositaire de sommes qui permettraient de satisfaire une partie des créanciers. Un legs de 6,000 livres fait par M. Bouffandeau prêtre de Saint-Sulpice, y contribuerait en partie ; d'autres personnes charitables n'attendaient, pour y joindre leurs aumônes, que le moment où la pieuse veuve serait fixée au gouvernement de l'hôpital.

Enfin, d'après l'expérience déjà faite et les témoignages reçus de personnes dignes de foi, Mme d'Youville était bien la personne suscitée de Dieu et la mieux qualifiée pour rétablir l'œuvre mourante. "D'un mérite distingué et d'une intelligence peu commune, selon le mot de M. Montgolfier, elle pouvait conduire une affaire avec prudence et gouverner une communauté avec édification(1)." Et l'abbé de l'Isle Dieu avec qui la fondatrice était en relation depuis quelques années ajoutait à ce témoi-

(1) M. Montgolfier, sulpicien d'un rare mérite et dont il sera plus d'une fois question dans la suite, était arrivé à Montréal dans l'automne de 1751.

gnage : "C'est une personne qui embrasse, saisit et suit bien son objet."

Frappé de la solidité de ces considérations, M. Cousturier usa de son influence à la cour pour les y faire goûter. Son intervention eut tout le succès désiré. Une lettre émanée de Paris le 2 juillet 1751, fit suspendre la vente des biens de l'hôpital. Le ministre y représentait que son intention n'avait jamais été d'anéantir l'hôpital mais seulement de le réduire sur le pied d'un simple hospice, desservi par les religieuses de Québec ; qu'avant d'en venir à cette destruction, il fallait examiner si l'établissement ne pourrait pas être maintenu, moyennant les offres de Mme d'Youville et de ses compagnes. " Quel que soit le résultat de votre examen, ajoutait-il, vous différerez, s'il vous plaît, l'exécution de votre ordonnance pour la vente de l'établissement jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté. Je dois vous faire observer que votre ordonnance ne serait pas suffisante pour une aliénation de cette espèce, qui ne peut se faire que par autorité expresse du roi (1)."

Cette dépêche fit pressentir à l'intendant que ses plans allaient échouer. Il s'empressa de remettre les choses sur le pied où elles

(1) Archives de la marine, dépêches de 1751. Lettre du ministre à MM. de Lajonquière et Bigot, 2 juillet.

étaient auparavant : les titres de propriété furent rendus à Mme d'Youville, et les meubles, transportés à l'hôpital de Québec, reprirent le chemin de l'hôpital de Montréal. La restitution arrivait à point. Le 12 mai 1752, par un arrêt de son conseil, le roi annulait l'ordonnance du 15 octobre 1750, et ordre fut donné aux administrateurs de " fixer avec Mme d'Youville les conditions auxquelles elle devait continuer la direction de l'hôpital." Ce qui fut exécuté par le traité du 20 septembre suivant. En femme prudente, Mme d'Youville exigea cette fois, que les nouvelles conventions fussent mises sous la garde de lettres patentes. Elle les obtint, grâce aux démarches que M. Normant, son conseiller et son plus zélé défenseur durant cette pénible lutte, fit en sa faveur auprès de la cour.

Chargé plus immédiatement de cette négociation à Paris, l'abbé de l'Isle Dieu écrivait à Mme d'Youville : " J'espère, Madame, que nous viendrons à bout de consommer cette affaire à votre justification et à l'avantage d'une pauvre maison qui vous devra son rétablissement. Je vous prie d'être persuadée que je ne négligerai rien pour le succès de cette affaire que j'ai autant à cœur que vous (1)."

Le 3 juin 1753, ce succès était assuré : les let-

(1) Lettre du 20 mai 1753

tres patentes furent signées à Versailles et enregistrées à Québec le premier octobre suivant.

D'après le contenu de ces lettres, Mme d'Youville et ses compagnes demeuraient chargées de l'hôpital avec tous les titres et privilèges accordés, le 14 avril 1697, aux hospitaliers. Elles pourraient être au nombre de douze administratrices, distribueraient entre elles les emplois sous la conduite de l'évêque, n'admettraient dans la société que des personnes approuvées par lui, s'adresseraient à Sa Grandeur pour en recevoir des règlements. Elles prendraient soin de douze pauvres; elles-mêmes seraient soignées et entretenues tant en santé qu'en maladie aux frais de l'hôpital. Telle est la substance du décret royal qui conférait à l'institut des sœurs Grises l'existence légale et la personnalité civile avec tous les droits qui en découlent.

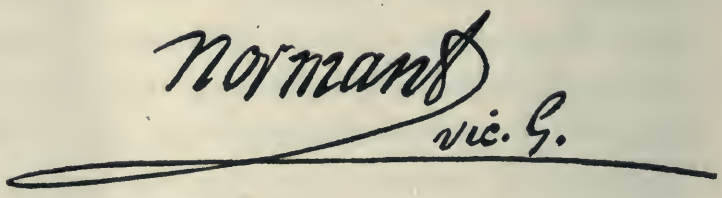

Ces détails nous ont fait anticiper sur les évènements. Il nous faut revenir maintenant à l'année 1751. Mais avant de passer outre, nous, enfants de la vénérable d'Youville, n'éprouvons nous pas le besoin de nous arrêter un instant,

pour rendre hommage au zèle et au dévouement des saints prêtres que nous avons vus, au cours des dernières pages, porter si loin le souci et l'amour de notre œuvre ? Nous sommes attendries en considérant avec quelle sollicitude les fils de M. Olier ont veillé sur la naissance de cette œuvre ; avec quel zèle ils en ont suivi et soutenu les laborieux commencements. Depuis, combien de secours, de lumières et de grâces nous sont venus par leurs successeurs ! Quelles énergies et quels encouragements ne puisons-nous pas chaque jour dans leur direction forte, discrète et paternelle tout ensemble !

Dans le sentiment de notre impuissance " à reconnaître jamais les charités de ces bienfaiteurs " et de ces guides, ce nous est une consolation de pouvoir, à l'exemple de notre fondatrice, puiser en Jésus-Christ, source des impérissables trésors, la seule monnaie digne de leur être offerte pour prix de tant de désintéressement et de services (1).

---

(1) Lettre de Mme d'Youville.

CHAPITRE VII

Ouverture du noviciat.—La première maîtresse des novices. —Visite pastorale de Mgr de Pontbriand.—Vêture de nos premières Mères.

1751-1755

Dans la période que nous venons de traverser, l'année 1751 fut de toutes la plus orageuse. Momentanément destituées de leurs privilèges, nos mères virent leur œuvre sur le point de sombrer. Mais, tandis qu'au dehors la tempête multipliait ses assauts, l'institut naissant se consolidait au dedans par la fondation du noviciat.

En toute autre circonstance, cet évènement n'eût paru qu'un gage ordinaire de vitalité et de durée ; mais les difficultés, en dépit desquelles il naquit, révèlent combien était profonde, en Mme d'Youville, la conviction surnaturelle d'être maintenue malgré tout dans la direction de l'hôpital. A l'instar des saints, elle espérait d'autant plus pour l'avenir de sa société, qu'il apparaissait moins de sujets d'espérance du côté des hommes. De là, l'ordre et la paix qu'elle

maintenait au sein de sa pieuse famille, tandis que la tourmente sévissait à l'extérieur.

M. Sattin nous a laissé une peinture touchante de ce qu'était l'intérieur de cette famille en ces jours troublés. D'en contempler ici quelques traits dans leur simplicité et leur originalité primitives, nous sera un profit et une joie.

"Cette compagnie choisie, écrit-il, que l'on ne pouvait point appeler une communauté parce qu'elle n'était point extérieurement ni juridiquement approuvée, offrait dès sa naissance le modèle de tout ce que l'on voit dans les communautés les plus régulières et les mieux affermies. L'habillement n'avait rien de particulier ni d'uniforme ; c'était celui des personnes du monde à l'exception que tout y était simple et modeste : soit pour la forme, soit pour la qualité des étoffes, ou des autres objets à leur usage. La seule marque distinctive qu'eussent ces Demoiselles, était une ceinture autour du corps; aucun ornement superflu du côté de la coiffure. Elles dédaignaient tellement de faire servir leurs cheveux à la vanité qu'elles avaient pour usage de les faire couper.

Quant à ce qui regarde l'ordre extérieur, ainsi que les pratiques religieuses, tout y était réglé, soit pour le lever ou le coucher, soit pour le silence, l'oraison, la lecture ou les autres exercices spirituels, soit pour les repas

ou le service des pauvres. C'était entre elles un commerce de cordialité, de déférence et d'honnêteté mutuelles. Sans être par leur état étrangères au monde, elles n'entretenaient avec les personnes du dehors que les rapports de devoir et de charité. Pour ce qui est des visites, quelles qu'elles fussent, tout était subordonné à la volonté et à la prudence de celle qui les gouvernait, moins en qualité de supérieure qu'en qualité de mère. On s'y exerçait, sans relâche, à cette humilité de cœur et à cette mortification des sens et de soi-même, source féconde des plus hautes vertus. Une sainte émulation les portait avec empressement à acquérir cette simplicité d'enfant qui bannit tout détour, toute vue particulière et personnelle, tout examen curieux sur la conduite des autres. L'estime qu'elles faisaient de la pauvreté, de l'obéissance et de la chasteté était au point que devant Dieu qui en était l'unique témoin, elles avaient pris d'elles-mêmes l'engagement formel de s'en montrer les fidèles observatrices. C'est par de fréquentes retraites qu'elles entretenaient en elles de si saintes dispositions et qu'elles donnaient de jour en jour un nouvel accroissement à cette charité tendre et compatissante dont les pauvres étaient le principal objet (1)."

(1) Manuscrit de M. Sattin, page 44

Jusqu'en 1751, nos premières mères s'étaient formées à cette vie pieuse, régulière et toute de charité, sous la conduite et les exemples de Mme d'Youville. Aidée de M. Normant, supérieur, et de M. Paigné, confesseur, la fondatrice avait, grâce à son activité et à sa sagesse, suffi à tout. Mais à cette époque une vocation d'élite donna lieu à une organisation plus régulière. On a pas oublié cette orpheline de dix-sept ans, entrée chez Mme d'Youville en qualité de pensionnaire, le 2 juillet 1739. Elevée avec délicatesse, possédant de grands biens, la jeune héritière n'avait guère senti d'attrait tout d'abord pour la vocation de servantes des pauvres. Sa jeunesse se révoltait contre ce genre de vie sérieux et monotone, en apparence; les œuvres de charité et les sacrifices qu'elles entraînent, ne lui inspiraient qu'éloignement et aversion. Cependant la divine Providence ne l'avait conduite au sein de cette pieuse société que pour y être prise, colombe sans défiance, aux pièges de la grâce.

Témoin chaque jour de la ferveur et de la charité des sœurs, elle fit réflexion sur le vide de sa vie comparée à la leur. Pendant qu'autour d'elle, on travaillait allègrement pour le ciel, qu'on se dévouait, qu'on moissonnait d'abondants mérites, elle se voyait seule, inactive, vivant pour elle-même, coulant des jours

sans utilité et sans grandeur. Peu à peu, elle en vint à regretter ses heures perdues et à envier le sort des servantes de Dieu. De ces considérations passant aux actes, elle essaya de se familiariser avec leurs travaux. Ses efforts furent bénis du ciel ; elle ne tarda pas à voir ses répugnances premières faire place à de vraies consolations. Lorsque Mme d'Youville et ses compagnes entrèrent à l'hôpital, en 1747 elle les y suivit entrainée par le secret désir d'embrasser totalement un jour leur genre de vie.

Trois années s'écoulèrent encore dans l'indécision. Mais vainement lutte-t-on contre la grâce ? ses touches sont aussi puissantes que suaves, et son triomphe est assuré dans les âmes sincères. Thérèse Despins était de ce nombre. Aux changements merveilleux qui s'étaient opérés dans son âme, elle dut reconnaître la réalité de sa vocation. Résolue dès lors de ne plus résister à l'appel d'en haut, elle fit part à M. Normant de ses aspirations nouvelles, et lui révéla l'attrait intérieur qui la pressait de donner un but à sa vie, en se consacrant au service des pauvres. Un obstacle insurmontable, à ses yeux, l'arrêtait encore : il n'y avait pas de noviciat, ni de maîtresse des novices. M. Normant qui connaissait la vertu solide, le sens droit et la bonne éducation de Mlle Despins, admira la conduite de Dieu dans l'ouver-

ture qu'elle lui faisait et, sans hésitation lui répondit : " Ma fille, je vous assure que le jour de votre entrée, nous aurons une maîtresse des novices." Promesse mystérieuse que la candide aspirante ne chercha pas à s'expliquer, mais dont elle allait comprendre bientôt le véritable sens. Sur cette parole, elle entra donc le 2 juillet, fête de la Visitation de la sainte Vierge. Grand fut son étonnement lorsqu'elle se vit à la fois et la première novice régulière, et la première maîtresse des novices: le même jour, Mme d'Youville, d'accord avec M. Normant, lui confiait cette charge.

La pénétration d'esprit de Mlle Despins, la régularité de ses habitudes pleines de calme et réglées par la prudence, justifiaient ce choix extraordinaire. Et si la sagesse des supérieurs qui s'y déterminèrent avait besoin de précédents pour être confirmée, il suffirait de citer sainte Thérèse, faisant venir d'Avila sœur Anne de Jésus, encore novice, pour lui confier la direction du noviciat de Salamanque. Mais quelle religieuse ignore que l'histoire de l'Eglise est pleine de ces faits merveilleux où il est évident que l'esprit de Dieu éclaire et guide les fondatrices des maisons religieuses dans la plupart de leurs démarches ? Sans cette conviction profonde, nous serions souvent condamnés à les taxer d'imprudence ou de folie.

Le noviciat fut ouvert le jour où l'Eglise célèbre la fête de la Visitation de la très sainte Vierge à sa cousine Elisabeth. C'est bien celui qui convenait pour inaugurer cet asile de vierges et de futures apôtres de la charité. Et combien dut être fervent le *Magnificat* qui, ce soir-là, monta de tous les cœurs, vers le ciel. Cette fête, sans nul doute, avait été intentionnellement choisie par la fondatrice, toujours si attentive à placer sous les auspices de la Reine des vierges chaque nouveau développement de sa société(1).

Bien qu'atterrée par une promotion aussi imprévue, Thérèse Despins inclina la tête et se soumit avec humilité. Elle ne trouva pas de compagne au noviciat, et fut pendant quinze mois la seule novice. Mais aiguillonnée par la haute idée de la charge qu'elle aurait à remplir plus tard, elle se livra avec ardeur à la pratique des vertus, dont elle devait enseigner les voies aux futures novices.

Bientôt, trois jeunes aspirantes Marie-Joseph Gosselin, Thérèse Beaufrère, Marie-Louise Lanouiller de Boisclair (2), vinrent successive-

(1) Mme d'Youville naquit un samedi ; elle reçut son premier pauvre le jour de la Présentation. Elle signa les engagements primitifs, avec ses compagnes, le jour de la Purification. Son premier soin à la première réunion de ses compagnes fut de consacrer son œuvre à la très sainte Vierge.

(2) Marie-Joseph Gosselin entra au noviciat en 1752, Thérèse Beaufrère en 1753, Marie-Louise Lanouiller de Boisclair en 1754.

ment se placer sous sa conduite. Un appartement du troisième étage de l'hôpital, situé au dessus de la chambre de la supérieure avait servi de noviciat aux frères Charon. Il fut réouvert sous le même titre. C'est là, c'est à cette école de vie surnaturelle que notre vénérable Mère ira souvent pour enseigner aux jeunes recrues l'art de se former aux vertus solides, celui de se livrer aux immolations généreuses que requiert une vie de travail, de privation, de silence et de prière. Elle leur apprendra à bien aimer les pauvres, à les bien servir afin de les gagner plus sûrement à Jésus-Christ. Après avoir allumé dans ces âmes vierges et tout éprises de perfection et de dévouement, la flamme de la charité qui la consume, elle n'aura point de peine à leur faire goûter tous les genres de renoncement, toutes les saintes industries de sa générosité et de son zèle.

Car Mme d'Youville aimait particulièrement les novices, écrit M. Sattin. Elle les regardait comme ses propres enfants et leur témoignait toujours beaucoup d'intérêt et d'affection. Voyant en elles l'espoir et l'avenir de son œuvre, elle ne cessait de leur recommander les vertus propres à cette œuvre de miséricorde et d'abnégation (1).

L'autorité civile venait d'étendre sa protec-

(1) Manuscrit de M. Sattin.

tion sur la nouvelle société, la création d'un noviciat lui assurait sa fécondité ; pour devenir solide et durable, il ne manquait plus à cette œuvre que l'approbation ecclésiastique. Cette faveur, objet des désirs et des sollicitations de nos mères, allait enfin leur être accordée le 15 juin 1755. La visite pastorale de Mgr de Pontbriand, la première dont fut honorée leur société, en devint l'occasion.

Hâtons-nous de dire que toute mésintelligence avait cessé d'exister entre Mgr de Pontbriand et Mme d'Youville. A peine la vérité connue, le prélat n'avait rien négligé pour dissiper le malaise que ses défiances et son opposition antérieures avaient pu produire dans le cœur de notre vénérable Mère et dans celui de ses filles. Une lettre de Sa Grandeur trahit cette préoccupation (1). " Vous êtes trop équitable, Madame, pour douter des sentiments d'affection et de respect que je me fais gloire d'avoir pour vous. Qu'il sera consolant pour moi si notre projet de l'Hôpital Général est confirmé ! Dès qu'il y aura quelque chose de stable, nous penserons sérieusement à arranger les affaires."

Au cours de sa visite, il sembla prendre d'autant plus d'intérêt à la petite société qu'elle avait été jusque-là plus constamment ballottée par le vent de la contradiction et de l'épreuve.

(1) Lettre du 15 janvier 1753.

Ayant assemblé la communauté, il se fit rendre compte de l'administration du temporel de la maison, de sa discipline régulière et des moindres détails de son organisation. Nos mères n'avaient alors pour tout règlement que trois feuilles volantes, écrites par M. Normant. L'une exprimait la nature des premiers engagements qu'elles avaient contractés en se vouant au service des pauvres ; la seconde marquait l'ordre des exercices spirituels et du travail de la journée ; la troisième, les dispositions dans lesquelles elles devaient s'efforcer de vivre et vaquer au soin des pauvres. Le prélat se montra satisfait de ces règles fortes et simples qui dirigeaient si sûrement la société depuis sa naissance, c'est-à-dire depuis dix-sept ans. Non seulement il les sanctionna de son approbation, mais il voulut qu'une copie de ces règles lui fût remise, revêtue de la signature des dix plus anciennes sœurs, les seules professes à ce temps-là.

Au premier abord, on s'étonne de voir la société réduite à ce petit nombre après tant d'années d'existence. Pour en bien comprendre la cause, il suffit de se rappeler ce qu'était Montréal à l'origine : un centre relativement peu populeux, et déjà doté de deux autres communautés de femmes ; ce qui tenait les fondateurs bien éloignés, sans doute, de la pensée d'étendre

la société. Il ne faut pas oublier non plus les obstacles et les résistances qui s'opposèrent plus tard à son développement. Au reste, la Providence, qui aime à fonder sur l'humilité, a voulu, ce semble, que notre institut reposât spécialement sur cette assise inébranlable. Longtemps encore, il aura peine à se recruter, d'abord en raison des lettres patentes qui fixèrent à douze le nombre des administratrices et, plus tard, à cause de l'administration anglaise qui s'opposera en secret, au moins, à son extension.

Pour remplir une autre clause des lettres patentes, Mme d'Youville pria Mgr de Pontbriand de lui tracer de nouveaux règlements. Avec une bienveillance toute paternelle, l'évêque lui répondit par une lettre circulaire que nos archives conservent comme un mémorial de sa première visite officielle. Le précieux document renferme un trop bel éloge à l'adresse de nos mères, pour que nous ne le citions textuellement (1) : " Quelque persuadé que nous soyons que les règles vous sont inutiles, tant que vous conserverez ces sentiments de piété et de ferveur dont nous vous voyons pénétrées et que la charité seule suffit pour vous retenir dans le devoir, nous croyons cependant devoir entrer dans vos vues, ne serait-ce que

(1) Manuscrit de M. Sattin, page 60

pour vous donner occasion de pratiquer la sainte obéissance qui est l'âme de toutes les communautés. Nous vous les promettons, et en attendant, voici ce que nous croyons devoir vous proposer : Jusqu'à ce que nous prenions d'autres arrangements, nous approuvons que vous suiviez à la lettre ce qui est contenu dans les trois feuilles volantes, écrites de la main de M. Normant, et que vous pratiquez depuis longtemps, lesquelles trois feuilles nous avons paraphées, et que nous voulons être fidèlement copiées dans un livre particulier qui servira à enregistrer nos ordonnances et nos règlements."

Par cette même ordonnance, l'évêque exprime le désir que les hospitalières aient une salle particulière de récréation et de travail, dont l'entrée soit interdite aux personnes séculières; qu'elles s'adressent habituellement au même confesseur nommé par l'Ordinaire, sauf le privilège accordé pour les quatre-temps Il maintient Mme d'Youville dans la charge de supérieure, persuadé de répondre en cela aux vœux de ses filles. Il conseille à la fondatrice d'initier au détail de l'administration ses trois plus anciennes coopératrices et d'en former son conseil. Il prie M. Normant d'entendre les sœurs en particulier, afin d'élire une assistante qui puisse suppléer la supérieure en cas d'ab-

sence ou de maladie. Pour ce qui concerne l'admission des nouveaux sujets, il règle ce qui suit : "Comme par les lettres patentes votre nombre est fixé à douze. Nous pensons que vous ne devez le remplir par de nouveaux sujets, qu'après qu'elles auront demeuré deux ans dans la maison, et on ne pourra pas, quand le nombre de douze sera rempli, recevoir plus de trois postulantes, lesquelles ne prendront probablement l'habit particulier que vous avez choisi, qu'après avoir demeuré un an dans la maison, avoir passé par vos voies et obtenu notre agrément."

Voilà donc la forme du noviciat ébauchée. A l'expérience et à la sagesse des supérieures de déterminer maintenant les exercices particuliers qui contribueront à développer chez les jeunes recrues, les vertus propres au ministère qu'elles devront plus tard exercer. Quant à la charge d'assistante, elle fut bientôt déférée à sœur Thaumur Lasource (1) de l'assentiment de toutes, et au grand contentement de Mme d'Youville qui appréciait plus que personne sa vertu, et en avait fait jusque-là son intime conseillère.

L'habit particulier, dont parle ici Mgr de Pontbriand, et que Mme d'Youville songeait à

(1) Bien que l'orthographe primitive de ce nom s'écrivait *de la Source*, sœur Thaumur signait habituellement Lasource. C'est celle-ci que nous conserverons désormais.

adopter pour sa société fut soumis, ce jour-là, à son approbation. Le prélat en fut évidemment satisfait. Il leur en laissa pour gage ces quelques lignes:... "Nous approuvons l'habillement que vous nous proposez et avec lequel une d'entre vous a paru devant nous: qui est une robe grise avec deux ou trois plis, un tablier de coton rayé, un mouchoir noir, une espèce de frison de baptiste ou de mousseline et par-dessus, une espèce de bagnoles de gaze noire. Nous consentons que suivant l'usage de plusieurs Dames, vous portiez un petit crucifix d'argent ....." D'accord avec M. Normant, Mme d'Youville voulut que cette croix portât à l'extrémité de chacune de ses branches, une fleur de lis, par reconnaissance pour Louis XV qui venait de constituer la communauté par ses lettres patentes. Elle voulut de plus qu'au sommet de cette croix fût gravé le cœur de Jésus, entouré d'une couronne d'épines, symbole de l'amour immolé.

Grand dut être l'empressement de nos mères à dépouiller les livrées du siècle pour revêtir cet uniforme qui leur serait, tout ensemble, un témoignage de l'union étroite qu'elles avaient contractée depuis longtemps avec Jésus-Christ, et un motif pressant à se revêtir intérieurement de son Esprit(1). Elles convinrent cepen-

(1) Cérémonial.

dant de fixer la cérémonie au 25 août, fête de saint Louis, alors d'obligation, et fête patronale de M. Normant. On le devine sans peine, par ce délai elles voulaient unir les saintes allégresses d'une prise d'habit aux charmes si doux d'une fête de famille; joindre un acte de religion envers Dieu, à une pensée de filiale reconnaissance envers leur fondateur et père.

A la demande de l'évêque, M. Normant composa le cérémonial pour la circonstance; c'est celui-là même dont on se sert encore aujourd'hui. Et, au jour marqué pour consommer cette dernière séparation d'avec le monde, en véritable père, il se réserva le doux office d'imposer lui-même les saintes livrées de Jésus-Christ aux dix premières héroïnes qu'il avait guidées et soutenues dans la voie étroite. C'était: Marie-Marguerite Lajemmerais veuve d'Youville, Marie-Thaumur Lasource, Catherine Demers, Catherine de Rainville, Thérèse La Serre-Laforme, Agathe Véronneau, Marie-Joseph Bénard-Bourjoly, Marie-Antoinette Arelle, Marie-Marguerite-Thérèse Lemoine-Despins, Marie-Joseph Gosselin.

Par amour pour la simplicité dont il voulait faire le cachet de la nouvelle société, et peut-être aussi pour éviter les distractions qui naissent souvent de l'éclat dont on accompagne parfois cette cérémonie, M. Normant voulut

qu'elle eût lieu à l'intérieur de la communauté, en présence des novices seulement. Ainsi, loin de tout regard profane, dans le silence et le recueillement de ce cénacle, les élues entendront mieux les communications de Celui qui veut être, en ce jour, l'unique objet de leurs pensées et de leurs affections. Elles goûteront mieux le sens de sa divine promesse : *Mon joug est doux et mon fardeau léger*. Quiconque porte ce joug avec amour le voit fleurir en joies célestes et fructifier en œuvres saintes. Avec quelle confiance et quelle joie ne le prirent-elles pas sur leurs faibles épaules? Et quelle consolation, en recevant le crucifix, de pouvoir désormais fixer sur leur poitrine et sous leurs regards, cette image vénérée, ce livre auguste où se puise et s'entretient la science des sciences : Jésus et la vertu de sa croix !

L'anneau qui scelle aujourd'hui notre *consécration perpétuelle* à Dieu leur fut-il donné ce même jour, ou l'avaient-elles adopté à l'avance ? Nous ne saurions le dire. Aucune indication précise n'apparaît à ce sujet dans nos mémoires. Ce que nous pouvons signaler avec plus de certitude, c'est le soin que prit Mme d'Youville de faire graver sur ce gage de notre alliance spirituelle avec Jésus-Christ, les noms de Jésus, Marie, Joseph. Témoignage touchant de sa tendre piété envers la sainte Famille,

qu'elle établissait ainsi la gardienne de leurs saints engagements

Le même jour, nos mères se rendirent aux offices de la paroisse, revêtues de leur nouveau costume. On dit que le peuple se mit aux fenêtres pour les voir passer. Ce n'était plus avec les sentiments hostiles des premiers jours, mais bien avec respect et une sorte de vénération. Dès lors, on ne les désigna plus que sous le nom de sœurs de la Charité ou sœurs Grises, mais dans un sens tout différent du premier; dès lors aussi la petite société eut enfin le droit de paraître à ciel ouvert. Le soir venu, le salut du très saint Sacrement, célébré dans l'église de l'hôpital, apporta une nouvelle effusion de grâces célestes à nos mères et servit de complément à cette inoubliable journée. Inoubliable ! cette journée le fut en effet pour celles qui en avaient acheté les consolations et les espérances au prix de mille sacrifices et de travaux sans nombre ! Inoubliable ! elle l'est aussi pour nous qui vivons du fruit de ces labeurs et de ces immolations! A une distance de cent cinqante ans, nous éprouvons, nous-mêmes, les sentiments qui furent ceux de ces vénérables aïeules lorsque nous revêtons, pour la première fois, l'habit qu'elles ont illustré de tant de gloire et sanctifié par tant de vertus.

Pendant près de dix-huit ans, méprisées,

insultées, en butte aux contradictions de tout genre, elles n'avaient répondu que par la patience, l'humilité, et une inviolable fidélité au devoir. Libres enfin de poursuivre le but qui les a réunies, fortifiées par les bénédictions de l'Eglise et les encouragements de ses pontifes, elles se relèvent plus courageuses sans doute, mais aussi, plus soumises et plus humbles. Car, à la faveur des grâces et des lumières de cette journée, elles ont mieux apprécié l'importance et l'étendue du bien que Dieu se propose d'opérer par elles.

C'est probablement en cette même circonstance que M. Pellissier de Féligonde, prêtre de Saint-Sulpice, du diocèse de Clermont, fut assigné pour remplacer M. Paigné dans la conduite spirituelle des sœurs. En tout cas, nos mémoires font remonter sa nomination à l'année 1755. De concert avec M. Normant, leur supérieur, M. Paigné avait éclairé et soutenu nos mères pendant la période la plus critique et la plus troublée qu'eût jamais à traverser la société. M. de Féligonde va désormais leur aider à cultiver et à perfectionner ces vertus chrétiennes que tant de saintes influences ont déjà fait naître chez elles et qui ne demandent qu'à croître et à fructifier.

Cette même année 1755 avait donné pour père spirituel aux pauvres de l'hôpital, un autre sul-

picien d'une modestie remarquable et d'un dévouement à toute épreuve. C'était M. Claude Poncin né à Jarcieu village du Dauphiné. Pendant cinquante-six ans, nous le verrons exercer cet humble ministère avec une abnégation et un zèle que seul, l'épuisement de ses forces, pourra faire fléchir.

CHAPITRE VIII

Liquidations des dettes des hospitaliers.— Industries et travaux.

1753

Dès que Mme d'Youville fut confirmée dans la direction de l'hôpital, un de ses premiers soins, fut de travailler à l'acquittement complet des dettes des hospitaliers. Elles s'élevaient à quarante-neuf mille livres. Comme elles étaient dues en France, en grande partie, M. Cousturier pria Pierre de la Rue, abbé de l'Isle Dieu, vicaire général des colonies de la Nouvelle-France, à Paris, de travailler à cette liquidation.

Cet abbé, l'un de nos plus dévoués bienfaiteurs, était en relation avec Mme d'Youville depuis quelques années déjà. A la correspondance active qu'il entretenait avec elle au sujet de l'hôpital, on voit avec quelle sollicitude il en suivait les péripéties et combien il avait à cœur son rétablissement. Les démêlés qui faillirent amener la ruine de cet établissement nous ont montré du reste, de quel secours

précieux il fut pour M. Cousturier et comment leur entente mutuelle et leur commun désintéressement surent assurer le succès de ces négociations.

Avec le même zèle, il va s'occuper désormais de la question des dettes des hospitaliers. Après quatre années de recherches et de travaux, nous le verrons régler cette difficile question à la satisfaction de tous. Croyant leurs capitaux à jamais perdus, les créanciers s'estimeront heureux d'en accepter la moitié en faisant une remise totale de l'autre moitié et des intérêts échus. Il restera même plus de mille écus non réclamés et dus à des créanciers morts ou absents, ce qui fera dire spirituellement au bon abbé : " Votre intention, madame, n'était pas que j'allasse les chercher ni dans ce monde, ni dans l'autre. Il sera assez temps s'il s'en présente quelques-uns de finir avec eux, comme on a fait avec les autres."

Tandis que l'abbé de l'Isle Dieu négociait avec zèle cette liquidation en France, de leur côté, nos mères multipliaient leurs efforts et leurs industries pour améliorer la situation de leur maison et la mettre en état de recevoir un plus grand nombre de malheureux. Car la misère était grande à cette époque, et la prédiction de Notre-Seigneur : " Vous aurez toujours des pauvres parmi vous," trouvait comme

aujourd'hui sa pleine réalisation. Les lignes suivantes, écrites par notre sainte fondatrice, nous révèlent d'ailleurs quelles infortunes sollicitaient dès lors sa compassion. " Nous avons présentement soin des pauvres de l'un et de l'autre sexe, des filles et des femmes de mauvaise vie ; nous allons visiter les malades en ville et à l'Hôtel-Dieu surtout dans les maladies contagieuses. Si la cour approuve que nous restions ici, et qu'elle soit dans la disposition de nous soutenir dans le bien que Dieu nous inspire de faire, nous prendrons soin des enfants trouvés ..... De plus, nous recevrons les personnes qui tombent du haut-mal ; celles qui sont attaquées de lèpre, chancre ou autres maladies, lesquelles ne sont pas admises à l'Hôtel-Dieu."

Mais comment pouvait-on songer à embrasser de nouvelles œuvres quand on avait peine à soutenir celles qui existaient déjà ? Or l'hôpital ne recevait chaque année, pour tout revenu effectif, que cent mesures de blé, tandis que le personnel en consommait près de deux mille mesures. La charité a d'ingénieux secrets pour tromper nos calculs et calmer nos défiances humaines. Et," admirables sont les ressorts de la Providence pour le soulagement des membres de Jésus-Christ," affirmait la fondatrice avec sa foi communicative. Tout en se

reposant sur ses soins paternels, nos mères résolurent de redoubler d'activité et d'énergie pour se créer des ressources. On reste stupéfait d'étonnement et d'admiration, quand on songe aux travaux entrepris dès lors, par ces faibles femmes, et l'on se demande comment elles suffirent, malgré leur petit nombre, à des labeurs si pénibles et si constants

Un des principaux moyens qu'elles employèrent fut celui de prendre des dames en pension. La tentative n'était pas sans témérité. La pauvreté de l'hôpital, l'absence de bien-être, la gêne même qui y régnaient, n'étaient pas de nature à attirer des personnes habituées aux aises et quelquefois au luxe de la vie. Néanmoins l'accueil y était bienveillant, l'hospitalité cordiale : plusieurs femmes de distinction en firent bientôt le lieu de leur séjour. Le registre des pensionnaires, conservé dans nos archives, nous révèle entre autres les noms suivants : Marie-Anne Robutel de la Noue, dame de Châteauguay, Mlle de Beaujeu, Mme Chapt de la Corne, Mme Louise Chartier de Lotbinière-Laronde, Mme de Ligneris, Mme de Verchères, Mme Sabrevois de Sermonville, Mme la baronne de Longueuil, mesdemoiselles de Repentigny, de Valcourt de Cuisy, d'Ailleboust, mesdames de Fleurimont, de Labrocquerie, de Bleury, Maugras, Porlier

de Vincennes et Mme Silvain née de Varennes. Ces dernières étaient proches parentes de Mme d'Youville. Mais si étroits que fussent ces liens de parenté, notre vénérable Mère n'y vit jamais un prétexte qui l'autorisât à leur accorder le moindre privilège préjudiciable aux intérêts des pauvres. Au contraire, elle exigeait d'elles des pensions qui passaient pour considérables à cette époque. Mme Maugras, sa sœur, payait annuellement sept cents livres, Mme de Bleury, sa nièce, et Mme Porlier de Vincennes, neuf cents livres.

Moins préoccupées de chercher à l'hôpital les avantages matériels, que d'y trouver une retraite favorable pour s'y préparer aux années éternelles, ces dames étaient charmées de la piété simple et douce qui florissait dans la maison, et se plaisaient dans la société de nos mères. Mme d'Youville, entre toutes, avait le don de leur rendre agréable ce séjour. Sans se prodiguer jamais, notre Mère conservait dans ses relations et ses démarches une grâce et une convenance parfaites. Une grande bonté de cœur et une rare affabilité tempéraient la gravité qu'imprimaient à toute sa personne, ses habitudes de vie austère et ses fortes vertus. Le zèle du bien et l'ardente charité qui la caractérisaient s'alliaient chez elle à un si admi-

rable bon sens, que les personnes avec lesquelles la Providence la mettait en relation entraient sans peine dans ses intérêt set dans ses vues. C'est ainsi qu'elle sut gagner à la cause des pauvres le cœur de ses riches hôtesses.

Les actes de dévouement et d'abnégation qu'elles voyaient se renouveler chaque jour sous leurs yeux enflammant leur ardeur, plusieurs d'entre elles demandèrent à participer au mérite des hospitalières en s'associant à leurs travaux. Mme d'Youville écrivait plus particulièrement de l'une d'elles. " Nous avons ici une dame, veuve de M. Robineau de Portneuf, âgée de quatre-vingt-un ans passés, qui jeûne et fait maigre tous les jours commandés, et travaille, comme nous, pour le bien des pauvres. quoiqu'elle paie sa pension. Elle est charmante pour sa grande piété et sa belle humeur."

Les travaux à l'aiguille étaient la ressource par excellence de nos mères. Délicats ou grossiers, tous étaient acceptés, dès qu'ils étaient licites et promettaient d'améliorer la condition de leurs protégés. Cette indifférence était reconnue, et, voyait-on quelque personne embarrassée par un travail pénible ou répugnant, on ne manquait pas de lui dire : " allez chez les sœurs Grises, elles ne refusent jamais rien." Dès 1748, elles avaient accepté divers ouvrages pour les troupes, tels qu'uniformes, tentes et

pavillons de guerre. Ce travail, elles le continuèrent pendant plus de vingt ans, bien qu'elles eussent trop souvent à souffrir des malversations des gardes-magasins du roi ; les dernières années surtout, où elles recevaient pour ces travaux le même prix que les premières années, quoique le roi les payât le double à ses agents.

Mais Dieu ne pouvait que bénir un pareil désintéressement. Ces rétributions peu équitables n'empêchèrent point la recette de s'élever pendant quelques années de mille à quinze cents livres. Les fidèles y ajoutaient, il est vrai, leurs aumônes et les sœurs le produit de nouvelles industries. Ainsi, après 1750, sur les instances de la compagnie du Nord-Ouest, confectionnèrent-elles des habits, des ornements et divers objets de fantaisie que des marchands bourgeois allaient échanger avec les sauvages contre des fourrures. Quand le départ de ces marchands pressait trop les ouvrières, les journées ne pouvant plus suffire, elles prolongaient hardiment le travail pendant la nuit, entraînées par l'ardeur de Mme d'Youville qu'elles retrouvaient toujours la première et la plus assidue à ces sortes de veille.

C'était, sans doute, dans de semblables circonstances, que méprisant toute délicatesse et sacrifiant même leurs plus légitimes besoins,

nos mères se cousaient des morceaux de toile en guise de bas, pour suppléer à ceux qu'elles n'avaient pas le loisir de tricoter.

Mais à quel ingénieux excès ne conduit pas l'amour du pauvre quand il est inspiré et soutenu par l'amour de Dieu ! Les livres de compte nous révèlent que Mme d'Youville et ses compagnes ne dédaignaient pas d'acheter du tabac pour le préparer et le revendre. Elles surent tirer profit d'une brasserie construite par les frères Charon. Elles entretenaient un bateau passeur entre Longueuil et Montréal (1). Elles prenaient des animaux en pacage, faisaient cuire de la chaux, acceptaient des charrois, etc. Ainsi, pourrait-on leur appliquer l'éloge qui fut décerné un jour à d'autres héroïnes de la charité : " Pour leurs pauvres, elles avaient mille moyens de battre monnaie ; et le respect humain était la chose dont s'occupait le moins leur ingénieuse charité. "

Mme d'Youville veillait personnellement à tout et affermissait les courages par son infatigable activité. Nos plus chères traditions nous la montrent prenant un soin tout particulier de toujours choisir pour sa part ce qu'il y a de

(1) Parmi ces vieux souvenirs, la paroisse de Longueuil garde mémoire de ce bateau entretenu par notre vénérable Mère, et dont les profits servaient au soutien de l'hôpital. (Histoire de Longueuil page 547)

plus pénible et de plus rebutant. Surprise par la visite de l'Intendant un jour qu'elle est à faire de la chandelle, et par conséquent dans un extérieur assez négligé, elle sait conserver " son aisance de grande dame et cette grâce qui ne l'abandonnait jamais, pour le recevoir sans embarras et dire : Je n'étais pas prévenue de l'arrivée de M. l'Intendant, il voudra bien me prendre telle que je suis. Rien de tout cela n'empêchera qu'il ne me parle."

Ces rudes travaux n'excluaient pas les ouvrages plus délicats. Si, à l'exemple de la femme forte, nos premières mères savaient mettre la main aux ouvrages grossiers, elles connaissaient aussi l'art de chercher avec soin le lin et la laine et de les travailler avec des mains pleines d'adresse et d'intelligence. En 1754, elles s'appliquèrent à confectionner des ornements d'église. Ce fut la fabrique de la paroisse de l'Assomption qui leur procura la première ce genre d'ouvrage.

Telles étaient, avec le soin des pauvres, les diverses industries auxquelles se livraient nos dévouées devancières. C'était vraiment la maison du travail et du dévouement modestes, mais absolus. Et l'un et l'autre n'étaient surpassés que par leur application à Dieu et leur filial abandon à sa providence. Ou plutôt, leur abandon à Dieu leur donnait, et cette intelli-

gence éclairée qui rend propre à tout bien, et cette force surnaturelle qui permet de soutenir sans défaillance les travaux les plus constants. N'est-il pas écrit : " Là où l'on aime il n'y a point de travail ou s'il y a du travail, il disparaît parce qu'on l'aime." Ainsi vivifié par la divine charité, l'esprit de travail des hospitalières allait prendre un nouvel accroissement dans l'incessant labeur que les besoins des années ultérieures requèreront de leur générosité.

CHAPITRE IX

Construction d'un mur d'enceinte. — Hostilités entre les colonies. — l'Hôpital ouvert aux malades pauvres, aux varioleux et aux prisonniers de guerre.

1754—1758

Tandis que l'intérieur de l'hôpital se transformait sous ce mouvement d'activité incessante, les besoins du dehors n'échappaient pas à l'œil vigilant de Mme d'Youville. Jusque-là le terrain de l'hôpital n'avait point de clôture, et la maison et ses dépendances restaient ouvertes à tous les passants.

Les experts chargés de faire connaître les réparations qu'exigeait l'hôpital en 1747, avaient signalé cet inconvénient, et Mme d'Youville qui en pressentait plus que personne les désagréments eût souhaité vivement y remédier aussitôt. Mais tant d'autres points sollicitaient alors l'attention de la sage directrice qu'elle dut différer encore cette amélioration. Enfin, en 1754, elle crut le moment favorable pour l'opérer. C'était un travail considérable : le terrain de l'hôpital couvrait une superficie

de quatorze arpents près, et il s'agissait de l'entourer, " non d'une clôture de pieux, ce que les autorités civiles ne voulaient point souffrir à cette époque (1)," mais bien d'un mur de pierre de sept pieds de hauteur. Habituée à ne pas compter avec les difficultés, elle se mit résolument à l'œuvre et elle eut la bonne fortune d'y intéresser des amis puissants. Le gouverneur général, M. Duquesne (2), qui honorait Mme d'Youville et sa société d'une particulière estime, fit appel à la générosité du public en leur faveur. Mgr de Pontbriand et M. Normant s'empressèrent d'y répondre par une contribution de cinq cents livres chacun ; d'autres citoyens les imitèrent ; ceux qui ne purent offrir le secours de leur bourse, apportèrent celui de leurs bras.

Les sœurs ne restèrent pas simples spectatrices de ce généreux mouvement. Afin d'effectuer plus économiquement le travail, elles voulurent servir elles-mêmes les maçons. On les vit alors porter de la pierre dans leurs tabliers, du mortier dans des seaux et faire cuire la chaux à l'intérieur de l'hôpital.

Vers le même temps Mme d'Youville fit cons-

---

(1) Mémoires de l'ingénieur Franquet.

(2) M. Duquesne de Menneville fut gouverneur de la Nouvelle-France de 1752 à 1755.

truire une maison pour les serviteurs dans laquelle elle installa une boulangerie. Les frais de cette dernière construction furent relativement peu considérables, grâce aux mesures conciliantes et charitables que la fondatrice sut adopter. Un jeune menuisier désirant assurer de bons soins et une fin paisible à son père et à sa mère, s'offrit à demeurer à l'hôpital pour y travailler au profit des pauvres à condition que ses vieux parents y fussent entretenus le reste de leur vie. Mme d'Youville se prêta volontiers à seconder ce dévoûment filial et elle appliqua le jeune homme aux constructions projetées. Elle y employa de même un autre menuisier congédié par ses patrons, à cause de la trop grande quantité de nourriture qu'il consommait.

Au reste, c'était le caractère de la charité de notre vénérable Mère de revêtir toutes les formes, de s'adapter à tous les besoins. Ainsi voulait-elle que parmi les pauvres de l'hôpital, tous ceux qui étaient en état de rendre service fussent appliqués à quelque travail, soit pour les prémunir contre les écarts qui naissent de l'oisiveté, soit pour leur donner la satisfaction de contribuer à la prospérité de la maison. Un des infirmiers autrefois tailleur d'habits, utilisait ses loisirs en exerçant son ancien métier au profit des pauvres. Il en fut de même pour un pauvre qui avait été cordonnier. Mais, bien-

veillante et loyale avant tout, si Mme d'Youville savait tirer parti des aptitudes et de la bonne volonté de ses protégés, elle n'omettait pas non plus de les encourager. Son esprit d'économie, mieux vaudrait dire, son respect pour la pauvreté ne l'empêchait nullement de traiter avec libéralité tous ceux qui lui rendaient quelques services. Les livres de compte conservent la liste des étrennes qu'elle se plaisait à distribuer aux domestiques au retour de la nouvelle année, usage qui a été fidèlement conservé jnsqu'à nos jours.

Mais tandis que Mme d'Youville veillait à l'achèvement de ces travaux, une autre mission vint s'offrir à son dévouement et à celui de ses filles si promptes d'ailleurs à la seconder dans ses entreprises de zèle.

L'automne de 1753 avait ouvert une période douloureuse entre toutes pour le Canada (1). On sait ce qui advint. L'Angleterre qui depuis tant d'années disputait à la France la possession de cette colonie, n'allait plus accorder de relâche aux canadiens-français, qu'elle ne les eût assujettis à sa domination.

Sans cesse sous les armes pour conjurer l'invasion étrangère ou repousser ses premières

(1) Quoique la guerre ne fut officiellement déclarée entre les couronnes qu'en 1756, on en était aux hostiltés entre les colonies depuis 1753. (Garneau et Hôpital Général de Québec)

tentatives, les colons n'avaient pas le temps d'ensemencer les terres ; là où les vieillards et les femmes n'y pouvaient suppléer, les champs chômaient faute de bras, parfois même faute de grain. La France envoyait bien quelques secours, mais ces secours étaient " interceptés par l'ennemi " ou accaparés par des fonctionnaires avides de faire fortune à n'importe quel prix.

Ainsi le Canada n'avait pas seulement à subir les assauts de ses adversaires, il lui fallait encore souffrir les injustices de ses propres agents. Dieu, offensé par de nombreux désordres, laissait lui-même appesantir son bras sur son peuple : épidémies, naufrages, inondations, gelées précoces, tremblement de terre, tout semblait se réunir pour accabler la colonie. L'histoire nous la montre " en proie à une famine telle qu'elle n'en avait jamais éprouvée de semblable." De là s'en suivirent une gêne extrême et des misères sans nombre. Mais une grande miséricorde éclatait dans ces châtiments. De cette semence de tribulations devaient germer des fruits d'héroïsme et de zèle. Car Dieu, qui ne fait jamais plus vive la charité de ses serviteurs que lorsqu'il les met en présence de plus grands maux à soulager, allait leur communiquer un courage qui s'exalterait en proportion des malheurs présents.

Tandis que sur les frontières, l'élite de nos armées combattait et versait son sang pour la défense de leurs foyers et la conservation de leurs croyances, dans les séminaires et les presbytères, dans les monastères et les hôpitaux, on multipliait les sacrifices pour le soutien des familles en détresse ; on s'imposait des privations, des fatigues et des veilles pour le soulagement des misères causées par le fléau de la guerre.

Nos mères ne restèrent pas étrangères à ce généreux mouvement. Au soin des vieillards et des infirmes qu'elles exerçaient depuis près de vingt ans, elles joignirent celui des malades. Elles reçurent indistinctement les riches et les pauvres, acceptant les largesses dont le riche rémunérait leurs soins afin de les étendre à un plus grand nombre de malheureux. Mais c'est au soulagement des malades indigents, qu'elles voulurent particulièrement se dévouer. Chose admirable ! pressées par la charité de Celui qui, pour notre rachat, a paru comme un lépreux sur le Calvaire, elles recueillirent les plus misérables, ceux qui, atteints de chancre ou couverts d'ulcères, se voyaient plus délaissés.

Nombre d'esclaves, nègres ou panis (1) qui

(1) Peuplades du Missouri. D'après les registres de sépulture, de 1754 à 1770, une centaine d'esclaves ont été reçus à l'hôpital et inhumés dans le cimetière des pauvres.

avaient appartenu à des familles aisées autrefois, et tombées depuis dans le malheur, trouvaient eux aussi, dans leur abandon, assistance et réconfort à l'hôpital et s'estimaient heureux d'y terminer leurs jours.

Non contente de recevoir les malades chez elle et de les soigner Mme d'Youville les visitait ou les faisait visiter dans la ville. En temps d'épidémie surtout, elle voulait que ses filles se prêtassent plus volontiers encore à ce ministère de charité. Depuis 1733, la petite vérole n'avait cessé de planer sur la colonie (1). La violence avec laquelle elle sévit en 1755, leur offrit une abondante moisson de mérites. Le terrible fléau s'abattit tout particulièrement sur les sauvages, sur ceux du Lac des Deux-Montagnes et de la Présentation entre autres. Mais il n'épargna pas non plus les blancs. Bon nombre de personnes en furent atteintes à Montréal. Mme d'Youville et ses compagnes ne craignirent point alors d'affronter les périls de la contagion pour voler à leur secours. Elles firent plus, elles ouvrirent leur propre maison aux pauvres femmes varioleuses et furent heureuses de leur prodiguer leurs veilles et leurs soins.

Ainsi la fondatrice s'appliquait-elle à donner

(1) Histoire de Montréal par Leblond.

à ses filles l'élan d'une générosité que nulle fatigue ne pouvait rebuter, nul danger ralentir. C'était d'ailleurs son désir formel que " en qualité de servantes des pauvres, elles fussent toujours prêtes à entreprendre toutes les bonnes œuvres que la Providence leur offrirait et pour lesquelles elles seraient autorisées par leurs supérieurs. " Cette autorisation ne pouvait manquer de leur être accordée en pareil cas. Elles eurent même la consolation de recevoir les encouragements de leur premier pasteur.

" Dans ces temps de maladie, leur écrivit Mgr de Pontbriand, il faut bien se prêter ; j'approuve avec plaisir que vous ayez reçu les pauvres femmes picotées. "

Dieu lui-même voulut sanctionner à sa manière ce beau dévouement. Il se choisit pour victime parmi les hospitalières, sœur Véronneau. Atteinte par la contagion, elle ne succomba pas. Mais chez elle, le mal se compliqua de typhus et la réduisit à une impuissance et à une inaction presque complètes le reste de ses jours. Impuissance et inaction apparentes seulement. Car qu'est-ce que l'infirmité et la souffrance pour les familles où Dieu est aimé, sinon la coopération secrète requise par sa providence pour l'avancement des œuvres auxquelles il les associe, et l'une des plus sûres garanties de ses bénédictions ?

En 1756, la déclaration officielle de la guerre entre la France et l'Angleterre aggrava la situation du pays. Les hostilités déjà ouvertes entre les deux colonies rivales furent poussées avec une nouvelle vigueur. La religion s'émut sur le sort des malades et des blessés des deux armées. A Québec, l'hôpital général recueillit dans une seule circonstance, plus de trois cents soldats atteints de la peste sur mer (1); le nouveau monastère de l'Hôtel-Dieu, plus de deux cents. A Montréal les salles de l'Hôtel-Dieu furent encombrées de blessés. Après avoir converti leurs lieux réguliers en autant d'infirmeries, les religieuses obtinrent de Mgr de Ponbriand l'autorisation de mettre leur église à la disposition des malades. Mais l'espace demeurait encore insuffisant. On fit appel à la charité de Mme d'Youville et de ses compagnes. Au nombre de douze seulement, les hospitalières, déjà absorbées par des soins nombreux, n'hésitèrent point à embrasser cette nouvelle charge. Sur la proposition de l'intendant Bigot, une salle de l'hôpital fut ouverte et aménagée, et bientôt les prisonniers de guerre y affluèrent. Cinq années durant, nos mères trouvèrent dans leur énergie et leur charité le moyen de décupler leur force pour suffire à ces fatigues et à

(1) L'Hôpital Général de Québec

ces soins. Au prix de quels sacrifices ? la lettre suivante de Bernier, commissaire de guerre, va nous en donner une idée.

" Tout est monopole à Montréal (1) : un seul boulanger, un seul boucher avec privilège exclusif; une demi douzaine de marchands et de prête-noms enlèvent tout ce qui vient de France et les denrées du pays, pour en faire le parti qui leur plaît, même avec le roi. Le papier monaie, multiplié de plus en plus, est converti en lettres de change, qui ne sont payables qu'en trois ans; de là vient que dans les marchés qui se font en papier, on ne parle plus que de trois et quatre cents pour cent de bénéfice. Le prix de toutes choses a haussé de plus de sept fois."

Des circonstances aussi difficiles créaient un surcroît de sollicitude à nos mères et donnaient un nouveau mérite à leur dévouement. Pendant la seule année de 1756, la dépense occasionnée par le soin des prisonniers de guerre s'éleva à dix-huit mille francs. " Le gouvernement français, il est vrai, était censé défrayer l'hôpital." Mais Bigot se montrait rien moins que scrupuleux observateur des intentions de son souverain (2). Au lieu d'allouer à Mme d'Youville le prix de la ration de chaque soldat malade,

(1) Lettre de 1759.

(2) Garneau vol 2. page 263.

quand elle payait la viande quatre francs la livre, il ne lui donnait que trois francs. Et encore était-elle obligée de fournir à ses dépens, le pain, les pois, les menus vivres et de soutenir les frais des domestiques. De 1757 à 1760 où les paiements furent faits en papier monnaie seulement, l'hôpital dut même recourir à des emprunts et en supporter les intérêts, afin de ne pas laisser souffrir ses nouveaux hôtes.

Moins énergique et moins abandonnée aux soins vigilants de notre Père céleste, Mme d'Youville aurait peut-être laissé ralentir son zèle devant ces difficultés. Mais la généreuse femme n'était pas de celles qui fondent leurs espérances et leurs œuvres sur des intérêts humains. Persuadée qu' " en Dieu rien ne se perd," c'était son mot, elle poursuivit sous son regard le bien qu'elle n'avait entrepris qu'en vue de sa gloire et pour son amour. Moins elle avait à attendre de la justice des hommes, plus elle savait compter sur le secours de Dieu. Ce secours ne lui fit jamais défaut. Et, dans les circonstances délicates auxquelles elle fut mêlée durant ces années calamiteuses, Dieu, nous le verrons, se plut à récompenser le désintéressement de sa servante, en l'associant à ses desseins de miséricorde sur un grand nombre de malheureux.

CHAPITRE X

On jette les fondements d'une addition à l'hopital.—Protection que Mme d'Youville exerce envers les soldats.—Sa charité assure la conservation de sa maison.—Multiplication merveilleuse de la farine.

1758-1760

Non seulement Mme d'Youville poursuivit le bien commencé, mais elle aspirait à faire un bien plus grand encore. L'enceinte de l'hôpital était devenue trop étroite pour le besoin des temps. Bon nombre de malades et d'indigents y trouvaient un refuge, mais il en restait tant d'autres encore à recueillir et à assister. Incapable de leur fermer son cœur, Mme d'Youville conçut le dessein d'ajouter une aile à l'hôpital. Cette addition devait s'étendre à l'extrémité de l'édifice de façon que l'église, à laquelle elle serait contiguë, occupât le centre de l'établissement.

Le projet plut à M. Normant qui, préoccupé lui aussi du sort de tant de malheureux, ne désirait pas moins que la fondatrice leur assu-

rer un asile et des soins. Il chargea M. Montgolfier de tracer sans retard les plans des nouvelles constructions. Ces plans furent soumis à l'examen de Mgr de Pontbriand, et rendus peu après à Mme d'Youville avec l'approbation du prélat, accompagnée de ces lignes : " J'admire, Madame (1) ,votre confiance en la Providence ; j'en ai connu des traits marqués depuis que j'ai l'honneur de vous connaître. Le plan de M. Montgolfier me paraît d'un bon goût. Mes remarques seraient plus justes si j'étais sur les lieux ; il ne s'agirait, selon moi, que de multiplier les fenêtres. Au reste, c'est à vous de choisir ce qui vous plaira davantage... Je vous souhaite, Madame, et à vos charitables compagnes, les plus abondantes bénédictions."

Les nouvelles fondations furent jetées dès le printemps de 1758 et les travaux poussés avec activité. Mais à peine les murs furent-ils élevés à fleur de terre, qu'on se vit contraint de les abandonner. Des bruits, partis du théâtre de la guerre, se répercutaient de plus en plus sinistres dans tout le pays. De douloureux pressentiments régnaient au fond des cœurs. La victoire n'avait pourtant pas fait défaut à l'héroïsme de nos armées : à Carillon surtout Canadiens et Français s'étaient couverts de gloire ;

(1) Lettre du 7 janvier 1758.

mais l'ennemi, deux fois plus puissant en nombre, gagnait chaque jour du terrain. Vainqeurs à Louisbourg, en décembre 1758, les Anglais étaient maîtres de la mer, du golfe Saint-Laurent, de la vallée de l'Ohio et se préparaient à une attaque plus formidable encore (1). On touchait au moment, semblait-il, où le Canada entier tomberait au pouvoir de la Grande Bretagne.

Devant le flot montant de l'invasion étrangère et les incertitudes de l'avenir, la sagesse commandait de suspendre les travaux et d'attendre l'issue de la crise. Obligées de renoncer au développement du plan plus vaste qu'elles avaient conçu, nos mères ne se laissèrent point arrêter dans l'essor de leur zèle. En se privant plus encore, en se mettant plus à l'étroit, on pourrait, pensaient-elles, recevoir quelques nouveaux clients. C'est ce qu'elles firent avec une abnégation joyeuse et un complet désintéressement. D'autre part, elles redoublèrent de sollicitude à l'égard de ceux que la Providence avait déjà confiés à leurs soins.

Parmi les soldats recueillis à l'hôpital pendant la guerre, plusieurs ne savaient où chercher leur subsistance, après leur guérison.

---

(1) Histoire du Canada par Garneau, volume 2 et les Ursulines de Québec.

Comme une douce providence, Mme d'Youville les retenait auprès d'elle et pourvoyait à leurs besoins jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé un travail qui leur permît de se suffire à eux-mêmes. Quand ce travail leur était refusé, elle les employait elle-même, soit au service de l'hôpital, soit à celui des fermes. En 1758 on en comptait six à l'hôpital, un à la ferme de Chambly et vingt et un à celle de la Pointe-Saint-Charles.

Mme d'Youville ne témoignait pas moins d'empressement à secourir ceux qu'elle voyait exposés à quelques dangers. Chez elle la compassion ne connaissait aucune distinction de race ou de croyance. Tous ceux qui souffraient éprouvaient la délicatesse de sa charité. De pauvres fuyards surpris et pressés de toutes parts se voyaient-ils sur le point de tomber entre des mains ennemies, qu'ils accouraient éperdus se jeter dans l'enclos de l'hôpital. Notre vénérable Mère s'ingéniait alors à leur assurer assistance et protection. Des caveaux de l'église où il semblait impossible qu'on étendît les perquisitions elle leur faisait un lieu de retraite et de repos. Là, avec une charité digne des premiers âges de foi, elle les visitait, les nourrissait et pourvoyait à leurs besoins jusqu'au moment jugé favorable à leur évasion. Ce moment venu, elle les enveloppait de la cape grise à l'usage des sœurs pendant l'hiver. A la faveur

de ce travestissement, les étrangers pouvaient franchir les salles sans danger d'être reconnus.

Advint une circonstance pourtant où cet expédient faillit échouer. Un anglais, ainsi déguisé, traversait furtivement une salle de malades, quand tout-à-coup, un sauvage allié des français s'élance de son lit pour se jeter sur le fugitif, témoignant par ses cris qu'il boirait son sang. Privé de la vue, par suite de la petite vérole, le subtil indien avait, paraît-il, reconnu son ennemi à l'odorat. Par bonheur, deux sœurs se trouvaient dans la salle à ce moment, occupées à panser d'autres patients; elles purent à temps calmer le malade et prévenir l'assaut.

Un jour, un jeune anglais du nom de Southworth (1), engagé dans un parti d'éclaireurs, s'était écarté de ses camarades dans une des plaines de la Pointe-à-Callières. Comme il allait les rejoindre, il se voit tout-à-coup poursuivi par un sauvage allié des français. Serré de près par l'ennemi, Southworth, préférant se livrer aux français plutôt que de tomber entre ces mains barbares, se précipite vers l'hôpital, escalade le mur d'enceinte, s'introduit dans la maison par une ouverture du sous-sol, gravit

(1) Des descendants de Southworth, où ces détails sont encore de tradition dans la famille, habitent la ville de Wiliamstown dans le Massachusetts.

le premier escalier sur son passage et pénètre tout haletant dans la salle de communauté. Mme d'Youville s'y trouvait à ce moment, occupée à confectionner une tente en toile pour l'armée française. Habituée à saisir la moindre expression de l'angoisse, elle comprit vite l'embarras de l'étranger. D'inspiration, elle soulève la tente et lui signifie de se blottir dessous. Southworth en était à peine couvert que son agresseur entre, un casse-tête à la main et les yeux étincelants de fureur. Avec autant de calme que de présence d'esprit, Mme d'Youville lui désigne, la porte opposée. A cette indication,l'indien se persuade que le fugitif s'est enfui de ce côté et s'y précipite aussitôt. Mais ne trouvant personne sur les lieux, il sort pour continuer ses recherches au dehors, et donne ainsi au jeune anglais le temps de s'évader.

Un autre jour, c'était en 1757, Mme d'Youville apprend qu'un soldat anglais nommé John vient d'être pris par les sauvages ennemis. Elle est émue de compassion en songeant aux cruautés que ces barbares vont, selon leur coutume, exercer sur leur victime. Sans souci de sa conservation personnelle, elle accourt verser dans ces mains furibondes, deux cents francs pour la rançon du captif et le sauve ainsi d'une mort imminente. Tels les premiers

chrétiens jetant leur or aux tyrans avides, pour obtenir la liberté d'esclaves infortunés qu'ils n'avaient jamais vus.

L'acte de générosité de notre sainte Mère ne fut pas méconnu. Par reconnaissance pour sa libératrice, disent nos mémoires, le jeune anglais se donna à l'hôpital, où il servit en qualité d'infirmier.

Peu de temps après, le 27 juin 1758, un fait analogue provoqua un semblable dévouement. M. de Lavalinière, prêtre de Saint-Sulpice, cheminant par un sentier écarté de la ville, aperçut liées à un poteau une mère et son enfant que des sauvages s'apprêtaient à brûler vives. Saisi d'horreur, il se dirige vers les bourreaux et à force d'instances et de promesses, il parvient à les persuader de lui livrer les deux malheureuses victimes. La mère, d'origine irlandaise, était une dame O'Flaherty. Sa petite fille Marie-Louise avait à peine deux ans. De ce jour, M. de Lavalinière se fit leur protecteur et il obtint que l'enfant fût confiée aux soins de Mme d'Youville.

La prévoyante fondatrice entrevit-elle dans cette innocente victime, si prématurément vouée à la souffrance, un sujet d'espérance pour l'avenir ? En tout cas, vivement touchée du sort de sa protégée, elle la fit élever avec grand soin

et, si elle n'eut pas la consolation de la voir entrer au noviciat pendant sa vie, peu après sa mort elle put, du haut du ciel, la contempler parmi les plus ferventes continuatrices de son œuvre.

Cette promptitude de Mme d'Youville à venir en aide à ceux qu'elle voyait dans le péril ou le besoin, lui assurait de fortes sympathies, et dans l'occasion lui ménageait de précieux secours. Une circonstance exceptionnellement douloureuse lui donna lieu de le constater.

Nous sommes parvenues à l'automne de 1760. Un an auparavant, le canon grondait sous les murs de Québec; et le 13 septembre, Montcalm, son héroïque défenseur, tombait mortellement blessé, la ville était prise et dévastée par les anglais. Malgré cette fâcheuse défaite, la Nouvelle-France, privée de sa capitale, en proie à une détresse qui se faisait de plus en plus sentir, ne désespéra pas d'elle-même. L'ambition de conserver le sol qui leur restait et le secret espoir de reconquérir celui qu'ils avaient perdu subsistaient dans le cœur de ses habitants. Jetant un nouvel appel à la mère patrie et comptant sur un secours qui hélas! ne devait pas venir, ils réunirent leurs forces à Montréal et se préparèrent pour une lutte suprême. Efforts stériles! Tandis que la France " occupée à ré-

parer les échecs continuels que ses armées éprouvent en Allemagne," laisse nos ancêtres réduits à leur petit nombre, l'Angleterre expédie contre eux un nouveau renfort de troupes nombreuses et bien équipées.

Dès les premiers jours de septembre, Montréal se voyait investi par trois corps d'armées anglaises composées de plus de vingt mille hommes. Vaudreuil et Lévis n'ont à leur opposer que quatre cents hommes de troupes réglées. Un instant ils songent à les attaquer, mais en présence d'une inévitable défaite, la sagesse leur conseille une capitulation honorable. Le 8 septembre 1760, cette capitulation fut signée par le marquis de Vaudreuil. Par cet acte, la colonie était à jamais perdue pour la France, et passait définitivement sous la puissance de l'Angleterre.

La veille de cette mémorable journée faillit être tragique pour l'hôpital. Le général Amherst cantonné dans la plaine Sainte-Anne (1) avec ses trente-deux mille soldats, crut voir un retranchement derrière les murs fraîchement construits qui environnaient l'établissement. Aussitôt il fait préparer des pièces d'artillerie et avise ses soldats de le canonner et de le détruire. L'ordre allait être exécuté, quand un

(1) Aujourd'hui cet endroit est désigné sous le nom de "quartier Sainte-Anne."

jeune soldat se précipite aux pieds de son commandant. " Ce ne sont point des ennemis qui occupent cette maison, dit-il, ce sont des sœurs et de bonnes sœurs. " Et il raconte comment leur ingénieuse charité a sauvé la vie, à lui et à plusieurs de ses compagnons.

Emu par ces représentations, le général ordonne de surseoir. Sans différer, il détache cinq ou six officiers qu'il envoie à l'hôpital vérifier le fait. Les sœurs les accueillirent avec beaucoup de dignité, mais non sans trahir la surprise que leur causait cette visite insolite. " Mesdames, nous sommes vos prisonniers, " leur dirent-ils, comme pour les rassurer. On les conduisit à travers les diverses salles de l'établissement, et Mme d'Youville dont le tact égalait la bienveillance, eut l'heureuse inspiration de leur servir des biscuits et des rafraîchissements. Les officiers se retirèrent enchantés d'une telle réception, et l'hôpital fut sauvé d'une ruine imminente.

L'hôpital était sauvé, mais quelle désolation régnait au fond des cœurs, quelles appréhensions, quelles terreurs! Le lendemain quand l'holocauste fut consommé et que le drapeau des lis eut fait place à l'étendard Britannique, la désolation fut à son comble. Comme tant d'autres enfants de la France, nos Mères n'en purent soutenir la vue ; et, reportant leurs re-

gards et leurs pensées intimes sur l'image de cette France aimée qu'elle voyait s'éloigner pour toujours, elles interrogeaient douloureusement l'avenir. Privé des secours de la mère patrie et livré à un peuple de langue et de croyance étrangères, que deviendra le Canada ? qui protégera sa foi, ses traditions, ses mœurs, ses institutions ? Pourtant, doit-on désespérer quand le Seigneur a promis d'assister partout son Eglise et de veiller à ses destinées immortelles ; quand tant d'autres jours douloureux ont cédé à ces promesses d'immortalité ? Aussi, ravivant leur foi et relevant leurs espérances, elles adorent les desseins impénétrables de la Providence et, dans un acte de suprême et filial abandon, jettent en son sein toutes leurs angoisses. Eussent-elles pu prévoir dès lors, que cette crise assurerait à la colonie la garantie de ses intérêts religieux, leur acte d'abandon eût coûté moins d'efforts. Mais nous verrons plus loin, à quelles épreuves leur résignation fut soumise longtemps encore.

Pour le moment, elles continuèrent à donner généreusement leurs soins aux malades et aux blessés que cette dernière campagne avait conduits à l'hôpital. Le ciel daignait lui-même encourager leur dévouement par des attentions vraiment merveilleuses. La disette qui régnait

alors par tout le Canada, se faisait plus vivement sentir à Montréal. Le grand nombre d'étrangers qui s'y étaient refugiés après la prise de Québec, augmentait encore la misère. La livre de beurre ou la douzaine d'œufs se vendait six francs; la livre de mouton quatre-vingts francs ($13,40 de notre monnaie). On payait vingt-quatre francs une main de papier et le reste à proportion (1).

En vue de ménager le pain pour les pauvres, nos mères s'étaient condamnées à ne manger que du blé-d'inde à déjeuner et à la collation. Ce qui n'empêcha pas le pain de manquer tout à fait. Mais celui qui veille sur les petits passereaux n'abandonna pas ses servantes. Un jour, comme elles entraient au réfectoire pour prendre leur frugal repas, elles ne furent pas peu surprises d'apercevoir dans un coin de la pièce, plusieurs barriques de fleur de farine. A ce premier mouvement de surprise, se joignit le sentiment d'une admiration profonde et celui d'une légitime curiosité. Quel pouvait bien être, l'auteur de ce don extraordinaire? Qui l'avait déposé en ce lieu? Personne ne put répondre à ces questions, et, malgré les enquêtes les plus minutieuses, on ne sut jamais ni comment,

(1) Archives de la marine, 9 novembre 1759. Description de la misère du Canada.

ni par qui ces provisions avaient été placées là. Manifestement la Providence était venue elle-même secourir la détresse des hospitalières, et les plus ferventes actions de grâces lui furent rendues.

222c

Monsieur Louis Normant, P.S.S.
fondateur et premier supérieur des sœurs Grises

CHAPITRE XI

Maladie de M. Normant; ses derniers enseignements; témoignages de son amour envers le très saint sacrement; sa mort. — Mort de Mgr de Pontbriand.

1759-1760

Tandis que la guerre amoncelait les ruines dans la colonie et que l'anxiété régnait au fond des cœurs, une épreuve douloureuse entre toutes atteignit plus particulièrement la petite société. Epuisé par l'âge, les travaux et les infirmités, M. Normant, son vénéré fondateur, languissait depuis quelques mois dans la souffrance. Après avoir travaillé avec zèle à faire aimer Dieu, l'Eglise et les pauvres, le saint vieillard aspirait à l'éternel repos. Ce désir, Dieu allait bientôt le combler, et nos mères, se voir enlever pour toujours celui qu'elles affectionnaient comme un père et qu'elles vénéraient comme un saint.

Depuis plus de vingt ans, M. Normant dirigeait Mme d'Youville dans les sentiers du plus pur christianisme; il l'avait soutenue dans les

commencements de son œuvre, et la formation de sa société ; il s'était efforcé d'imprimer en chacun de ses membres, les grandes et fortes maximes qui devaient pénétrer leur règle et diriger leur vie : dans quel deuil intime et profond cette perte n'allait-elle pas les plonger ?

Cinq ans auparavant, une grave maladie avait conduit M. Normant aux portes du tombeau. Croyant à sa fin prochaine, avec une sollicitude toute paternelle, le malade avait remis la direction des hospitalières à M. Montgolfier. Toutefois, ce n'était pas encore l'heure du sacrifice suprême. C'en était la préparation. Contre toute apparence, à quelque temps de là, la santé du vieillard s'améliora notablement.

Tout en maintenant M. Montgolfier dans les fonctions de supérieur des sœurs Grises, M. Normant sut se réserver la liberté et le loisir de les visiter et de les instruire. Au seuil de l'éternité où la maladie l'avait conduit, la vertu lui était apparue plus belle, plus digne d'efforts ; Dieu entrevu de plus près, lui avait révélé plus ouvertement ses droits à être mieux connu, mieux aimé, mieux servi. Ces lumières, le saint vieillard brûlait de les communiquer à nos mères, afin de leur inspirer de plus vifs désirs d'être tout à Dieu et de le servir plus par-

faitement. Et, tandis que le repos lui eût été nécessaire, il leur continuait ses soins avec un si complet oubli de lui-même, que toutes en étaient profondément touchées. Bientôt même, Mme d'Youville en écrivit sa reconnaissance à M. Cousturier, supérieur général de Saint-Sulpice. " ...Je suis ravi, lui répondit celui-ci, que M. Ls Normant continue de vous rendre tous les bons offices qui dépendent de lui pour la grande et bonne œuvre dont vous êtes chargée, et qui est si utile pour les malheureux (1). "

Donnés dans des circonstances aussi touchantes, par cette voix qu'on appréhendait tant de voir bientôt s'éteindre, quel prix n'avaient point les entretiens du Fondateur ; quelle force et quelle persuasion, ses moindres enseignements ! A notre grand regret, un seul résumé, disons plutôt quelques pensées informes, de simples notes incomplètes nous restent de l'une de ses exhortations, la dernière probablement qu'il ait adressée aux sœurs, peu avant sa mort. Si incomplètes qu'elles soient, ces notes nous laissent entrevoir néanmoins, combien le vénéré Père avait à cœur le progrès spirituel de sa jeune famille, avec quelle vigilance saintement jalouse, il veillait à la conservation et à l'affermissement de l'esprit religieux. Le dé-

(1) Lettre de M. Cousturier à Mme d'Youville du 17 février 1759.

tachement complet, la mort à soi-même, et aux vaines préoccupations du siècle, l'unité d'esprit, de traditions et de principes se mêlent aux plus austères leçons de l'Evangile. Avec insistance, il revient sur la fidélité aux moindres usages de la maison. Volontiers il eût fait sienne, cette maxime si conforme du reste à l'esprit de Saint-Sulpice : " Faire les petites choses comme grandes, à cause de la majesté de Jésus-Christ qui les fait en nous, et qui vit notre vie; et les grandes comme petites et aisées, à cause de sa toute-puissance (1). " Il va même jusqu'à prononcer des espèces de malédictions contre celles des sœurs qui contreviendraient à l'usage de se couper les cheveux tous les deux mois.

Si le saint fondateur attachait tant d'importance à une pratique, en apparence si minime, quels ne devaient pas être ses sollicitudes et son zèle, lorsqu'il s'agissait du maintien des règles de la communauté ou de l'observation des pratiques fondamentales de la perfection religieuse ?

Cependant, l'autorité ferme et sûre du maître n'altérait en rien, chez le fondateur, la bonté et la tendresse du père. Jusqu'à la fin il eut pour cette maison, objet de tant d'amour, des marques d'affectueux et paternel intérêt. Quand

(1) Pascal.

l'âge et les infirmités ne lui permettaient plus de se rendre à pied à son cher hôpital, il s'y faisait transporter. Ces visites étaient pour les sœurs des moments de joie et de douce édification. De son côté, le vieillard paraissait au sein de la famille, comme un père parmi ses enfants. Tantôt, il les entretenait de leur propre sanctification, ou de celle de leurs pauvres; tantôt, il se faisait rendre compte des petits incidents qui venaient égayer ou assombrir leur vie. Toujours, il savait mêler à ces conversations pleines d'abandon, les pensées de foi qui consolent et soutiennent dans l'exercice parfois si laborieux de la charité.

A certains jours même, touché du dénûment de la maison, bien pauvre il est vrai, en ce temps-là, il s'ingéniait à terminer ses entretiens par de modestes dons qui témoignaient de son exquise bonté. Ayant eu soin de se pourvoir d'objets utiles ou pieux, tels que : chapelets, papiers, ciseaux, paquets d'épingles ou d'aiguilles, etc, il les distribuait aux sœurs avec une bonté charmante. Un jour, la provision était déjà épuisée. Seule, Mme d'Youville assise auprès du fondateur, n'avait encore rien reçu. " Et que puis-je donc vous donner, fit-il avec un visible regret, il ne me reste plus rien. " Là-dessus, il retire de sa poche le couteau monté en argent dont il se sert habituellement, et le lui

remet heureux et satisfait. En véritable père, il avait voulu témoigner à ses filles que, ne tenant plus à rien et vrai pauvre lui-même, il était heureux d'éprouver avec elles, les dépouillements de la pauvreté. Ce couteau, conservé depuis avec un religieux respect, a été déposé dans la *chambre des souvenirs* : Et le 25 août, fête du Fondateur, il est mis à la disposition de la supérieure générale, pour l'usage de la table.

Digne fils de M. Olier, M. Normant honorait d'un culte spécial le Dieu de nos tabernacles. Comme l'atteste l'acte de consécration qui nous vient de lui, et qu'il avait soigneusement écrit de sa main, toute sa vie avait été

Acte de Consécration à Notre-Seigneur au Saint-Sacrement.
(Conforme à l'autographe de M. Normant)

Prosterné à vos pieds, adorable Jésus, je me consacre entièrement à vous, et je vous fais une protestation solennelle de vous rendre tous les jours de ma vie les hommages, les adorations, et les respects qui vous sont dûs ; et de réparer autant qu'il dépendra de moi les outrages et les insultes qui vous sont faits dans le Sacrement adorable de votre amour ; je m'unis à cet effet aux saintes ardeurs du cœur sacré de votre divine Mère ; je prie cette Mère de bonté d'être mon Avocate, et de vous présenter le sacrifice que je vous fais de mon cœur et de ma vie. Puisque vous ne m'avez fait naître que pour mourir, accordez-moi la grâce, ô Divin Sauveur, de pouvoir mourir entre vos bras, ne permettez pas que je sois privé à la mort de ce sacré Viatique, que vous avez préparé pour être la force et la consolation des chrétiens dans les derniers moments de leur vie, je tâcherai de mériter cette grâce par la vie sainte que je suis résolu de mener ; pour m'aider dans cette résolution, appliquez-moi le fruit et les mérites de votre Sang précieux, appliquez-le en particulier aux âmes qui souffrent dans le Purgatoire, abrégez leurs peines, et

un hommage d'amour et de réparation envers Notre-Seigneur au très saint Sacrement. Sur le point de mourir, il voulut donner un dernier témoignage de sa piété et de son zèle pour la gloire de Jésus-Eucharistie. Depuis longtemps, le cœur du pieux fondateur souffrait en silence de voir l'église de l'hôpital mal pourvue de vases sacrés; l'heure était venue, lui semblait-il, d'y remédier. Un ami fut chargé d'acheter à Paris une riche chapelle comportant un calice avec sa patène, deux burettes d'argent avec le plateau, un soleil d'argent doré, un encensoir d'argent avec sa navette, six chandeliers de même matière pour les acolytes (1)." Deux aubes en dentelles, deux ceintures de rubans et cinquante livres de cire blanche complétaient le don. Cependant ces objets ne purent être expédiés sur-le-champ. Les difficultés survenues à l'occasion de la conquête du Canada, en interceptèrent l'envoi. Les droits d'entrée, exigés dans la suite, furent si considérables que nos mères durent, après bien des années, faire vendre en France, les principaux objets, afin

---

donnez-leur le repos éternel, je vous offre pour leur délivrance toutes les prières et autres bonnes œuvres qui se font dans l'Institut; faites, qu'après vous avoir adoré présent sur nos autels, je puisse avec elles vous posséder et vous aimer éternellement dans le ciel. Ainsi soit-il.

(1) Notes de notre Vénérable Mère.

d'en toucher le prix au Canada. Seules les aubes leur furent rendues par les soins de l'abbé de l'Isle Dieu.

Cependant, M. Normant s'avançait dans cette voie d'infirmités, où la patience du juste s'affermit, où sa vertu reçoit sa suprême consécration. Il venait d'atteindre sa soixante-dix-neuvième année, quand il se vit appelé à entrer dans le repos de son Maître. Il en avait acquis le droit par cinquante-quatre années de saint et laborieux ministère, dont trente-six avaient été consacrées à l'église de Ville-Marie. Adorateur fidèle et généreux dispensateur des sacrés mystère, il méritait bien aussi le privilège de mourir pendant les jours consacrés au triomphe de l'Eucharistie. Le 18 juin, lundi de l'octave de la fête du saint Sacrement, M. Normant voyait se réaliser le vœu de toute sa vie : "Après avoir adoré Jésus présent sur nos autels, il allait le posséder et l'aimer éternellement dans le ciel (1)."

Les funérailles eurent lieu le 19 suivant, à l'église de la paroisse, au milieu d'un grand concours de fidèles. Riches et pauvres étaient accourus, jaloux d'honorer en ce saint prêtre, l'ami du peuple, le bienfaiteur insigne des mal-

(1) Acte de consécration au très saint Sacrement, d'après l'autographe de M. Normant.

heureux. La messe de sépulture fut chantée par M. Favard p.s.s. et la dépouille mortelle déposée au-dessous du sanctuaire du côté de l'Evangile.

L'ancien supérieur et bienfaiteur de l'hôpital avait droit à des prières spéciales dans cette maison qu'il avait particulièrement aimée. Nos mères ne tardèrent pas à lui payer ce tribut de reconnaissance et de filiale vénération. Un service solennel fut chanté dans leur église, à quelques jours de là. Le sanctuaire et la nef disparaissaient sous les tentures de deuil d'où se détachaient les armoiries du défunt. Une multitude de lampions disposés en forme d'inscriptions funéraires, traduisait les regrets et l'estime des âmes que l'amour de Dieu avait unies à la sienne et qui devaient à ses exemples et à ses exhortations leur avancement dans le bien. Jamais, dit-on, pareille pompe ne s'était vue à Montréal, et, cent ans après, on aimait encore à en rappeler le souvenir dans la communauté.

Même avant qu'elles succédassent aux frères Charon, avons-nous dit ailleurs, la fête de saint Louis, patron de M. Normant, avait toujours été un vrai jour de fête pour les sœurs. Ce jour-là, pour répondre à l'ardent amour du fondateur envers le Dieu de l'Eucharistie, le matin

elles s'approchaient de la table sainte, et, le soir, la bénédiction du très saint Sacrement clôturait cette fête intime et toute filiale. Depuis, cet usage a été maintenu avec un pieux respect. Et chaque année, le 25 août nous octroie : communion générale, salut du très saint Sacrement et grand congé, précédé de vêpres. De plus, afin de perpétuer dans l'esprit et le cœur des générations futures le souvenir de ce vénéré père et fondateur, Mme d'Youville en fit reproduire les traits sur toile. Grâce à cette heureuse inspiration, père Normant continue de vivre au milieu de nous ; son regard suit encore notre communauté qu'il a tant aimée et pour laquelle il a tant travaillé.

De cette même piété filiale est venue la coutume de donner le nom de *Normant* à une des sœurs professes, qui n'est plus désignée au dedans et au dehors de la maison, que sous le nom de *sœur Normant*.

L'année suivante, un autre deuil vint se joindre à celui qui affligeait déjà le cœur de la patrie canadienne. Quand les plus sombres présages planaient sur le pays et que son église avait plus besoin que jamais, ce semble, d'être soutenue, dirigée et consolée, Dieu allait lui enlever son premier pasteur.

Pendant les désastreuses journées de sep-

tembre 1756, Mgr de Pontbriand avait vu consumer, dans un même incendie, sa cathédrale et son palais épiscopal. Ne pouvant plus habiter Québec, il avait suivi peu après l'armée française à Montréal emportant, dans son âme brisée, le germe de la mort. Le séminaire de Saint-Sulpice accueillit avec empressement et vénération cette noble victime du malheur.

Mis au fait de ces douloureux évènements, l'abbé de l'Isle Dieu écrivait à notre vénérable Mère : " Vous imaginez bien, Madame, quelle est ma vive douleur comme ma juste inquiétude sur l'état actuel de notre pauvre Canada. Celui de Monseigneur, notre respectable évêque, ne m'inquiète pas moins, et j'en suis pénétré de la plus vive douleur.....hélas! qu'est-il devenu ? Dieu nous le conserve-t-il encore ? je n'y puis penser sans verser des larmes.....quelle perte, pour ce pauvre diocèse ! "

Pour la consolation de son troupeau le pasteur existait encore. Mais sa santé, déjà altérée par les fatigues qu'il s'était imposées au chevet des malades atteints de la fièvre, à l'hôpital de Québec (1), était devenue on ne peut plus précaire. Néanmoins, toujours préoccupé des intérêts de ses enfants, l'infatiguable prélat oubliait ses propres souffrances, pour ne songer

(1) L'Hôpital Général de Québec.

qu'aux leurs. Du fond de sa retraite, il leur adressait des exhortations touchantes: "Vous n'oublierez pas dans vos prières, écrivait-il, en son dernier mandement, vous n'oublierez pas ceux qui se sont sacrifiés pour la défense de la patrie; le nom de l'illustre Montcalm, celui de tant d'officiers respectables, ceux du soldat et du milicien, ne sortiront point de notre mémoire. Vous prierez pour le repos de leur âme."

Hélas! celui qui sollicitait si vivement les suffrages de ses enfants pour leurs frères trépassés, allait bientôt, au même titre, y avoir droit lui-même. Le 8 juin 1760, Mgr de Pontbriand voyait le terme de ses souffrances et de ses travaux; il était âgé de cinquante et un ans. "Cet illustre prélat est mort en saint entre mes mains, écrivait M. Montgolfier; j'ai eu l'honneur de lui fermer les yeux et de recevoir ses dernières paroles." Une de ces paroles nous montre bien les préoccupations du charitable mourant et le dénûment auquel ses pieux excès l'avaient réduit: "Vous direz aux pauvres que je ne leur laisse rien en mourant parce que je meurs moi-même plus pauvre qu'eux (1)." Ses restes mortels furent inhumés au milieu du

(1) Notices biographiques des évêques de Québec, page 256.

chœur dans la crypte de l'église de la paroisse Notre-Dame (1).

"Henri-Marie Du Breuil de Pontbriand était né en 1709, à Vannes dans le Morbiham, de l'antique famille des Du Breuil dans laquelle celle des de Pontbriand s'était fondue vers 1496 (2)." Resté en France, il aurait pu y vivre dans l'abondance des choses de la terre, tout en travaillant au salut des âmes. Mais son zèle tout apostolique lui fit préférer les travaux et les privations du missionnaire. Nommé évêque de Québec à l'âge de trente-deux ans, il obtint ses bulles de Benoit XIV, le 6 mars 1741, et fut sacré à Paris le 7 avril suivant, par Mgr de Vintimille, archevêque de Paris. Peu après il prenait possession de l'église commise à sa garde et qui l'appelait de toute l'ardeur de ses vœux. Dix-neuf années durant, il lui donna sans compter ses lumières, ses sacrifices et ses travaux.

Le nom de Mgr de Pontbriand rappelle une des épreuves les plus pénibles qu'eut à subir notre vénérable fondatrice. Comme le bon Dieu

---

(1) Les Ursulines des Trois-Rivières, page 280.

(2) Les restes de Mgr de Pontbriand ayant été exhumés dans la suite, son crâne nous fut apporté par M. Tambareau, pour être placé à la chambre des souvenirs, où il est encore religieusement conservé.

voulait donner à sa vertu plus d'éclat et de perfection il y fit servir un instrument plus délicat. Si toutes les croix de notre mère fussent venues de personnes rudes et sans mérite, elle s'en fût aisément consolée ; mais émanant d'un supérieur dont la sainteté était en parfaite harmonie avec sa dignité, les épreuves devenaient autrement douloureuses et crucifiantes. Cependant, nous l'avons vu, à peine la vérité se fut-elle dévoilée aux yeux du prélat, qu'il prit à tâche de faire oublier sa méprise et de témoigner en toutes circonstances qu'il n'y avait plus dans son cœur, pour la fondatrice mieux connue, que bienveillance et vénération. Aux paroles, Mgr de Pontbriand se fit un devoir de joindre les actes. Pour n'en citer qu'un seul, rappelons que notre société doit à son zèle la première sanction de ses règles. Et nos archives conservent avec un religieux respect la lettre pastorale qui en fut comme le précieux commentaire.

Lors de la prise de Québec, le séminaire ayant été également dévasté par les Anglais, MM. Gravé et Pessard avaient suivi Mgr de Pontbriand à Montréal emmenant avec eux les autres élèves déterminés à poursuivre leurs études au prix des plus grands sacrifices. Là, en dépit de maintes difficultés, ces zélés éducateurs

continuèrent à se dévouer aux fonctions de l'enseignement jusqu'à la cession définitive du Canada à l'Angleterre, 1763, époque où ils retournèrent à Québec. C'est pendant ce séjour à Montréal que M. Gravé noua avec les sœurs Grises des relations amicales qui ne finirent qu'avec sa vie. Pendant deux ans même, il célébra régulièrement la sainte messe à l'hôpital et, du 27 octobre 1759, au 9 septembre 1761, on le voit signer presque invariablement les actes de sépulture qui y furent alors nombreux.

CHAPITRE XII

Sentiments de Mme d'Youville en voyant ses amis abandonner le Canada.—Erection d'un autel au Père éternel et d'une chapelle au Sacré-Cœur.—Œuvre des enfants trouvés.—Secours providentiel en faveur de cette œuvre et dons de quelques amis.

1760-1763

Après la capitulation de Montréal, M. de Vaudreuil gouverneur, l'intendant Bigot, le chevalier de Lévis, ses troupes et les autres principaux fonctionnaires du pays s'embarquèrent pour la France. Tous les citoyens qui ne consentirent pas à devenir sujets britanniques, les y rejoignirent bientôt. D'après Garneau, mille deux cents Français ou Canadiens (1) s'éloignèrent du Canada après le traité de paix signé le premier février 1763.

C'est ainsi que ceux qui restaient eurent à pleurer à la fois, et sur la patrie désolée, et sur

---

(1) La population de Montréal en 1760, était de 8,300 âmes. En 1765, le recensement porte le nombre des habitants à 5,733 seulement ; soit une diminution de 2,567 depuis la capitulation. (Histoire de Montréal par Leblond.)

la perte de leurs parents et de leurs amis. Les lettres écrites par notre vénérable Mère à cette époque sont pleines de ces regrets. Nous en citerons quelques fragments. L'attendrissement et la résignation que respirent à la fois ces lignes, en nous faisant mieux connaître l'exquise sensibilité de notre fondatrice, nous rendront plus aimables ses fortes vertus. " Nous nous étions flattées que la France ne nous abandonnerait pas, mais nons nous sommes trompées dans notre attente. Dieu l'a permis ainsi, son saint nom soit béni!" " Ce qui est bien affligeant pour nous, c'est que ce pauvre pays est délaissé de plus en plus. Tous les bons citoyens le quittent. On a la douleur de voir partir " ses parents, ses amis, ses bienfaiteurs pour ne les jamais revoir. Rien de plus triste. Tous les jours, nouveaux sacrifices. (1)"

Le prochain départ d'une de ses amies pour la France, lui dictait ces autres lignes émues: " Nous la perdons à jamais! Il y a plusieurs jours que je n'ai été la voir, ni elle, ni les siens. Je n'irai pas que je ne la sache partie, n'ayant pas assez de courage pour lui dire adieu. Je ferai de mon mieux pour consoler son père et sa mère, ses frères et ses sœurs, quand elle n'y

(1) Lettre à M. de Villars, 5 août 1763.

sera plus. Je crains bien que ce départ ne cause de vives commotions au père et à la mère. Je finis: mes larmes m'aveuglent (1)." Et à un ancien bienfaiteur: " Donnez-nous donc de vos nouvelles et de celles de vos chères filles. Dans l'abandon où la France nous laisse, c'est la seule consolation que nous ayons de recevoir des nouvelles de nos amis...Je ne vous dirai rien de X... et d'X... parce qu'elles vous écrivent. Je ne sais combien de fois elles ont baisé et arrosé de leurs larmes l'écriture de vos petites. "

Cependant, loin de se laisser abattre par la tristesse de ces temps douloureux, Mme d'Youville s'encourage elle-même et console ses amis par la pensée du ciel, lieu et centre des éternelles réunions. " Ne parlons plus de départs, ni d'adieux, écrivait-elle à l'une de ses nièces; ne pensons plus à présent qu'à travailler à nous réunir pour ne nous jamais séparer. Toutes nos sœurs te font mille amitiés, surtout sœur Despins, qui vient avec ses grands bras me dire de ne pas l'oublier. "

" Tous les biens du monde, écrivait-elle plus tard, à une famille chrétienne qui était repassée en France, et y vivait dans une grande

(1) Lettre à M. de Ligneris, 16 sept. 1762.

union, tous les biens du monde n'approchent pas du bonheur d'être si bien unis. Je remercie Dieu de la grâce qu'il vous fait et je le prie instamment de vous la continuer et de l'augmenter. Il ne faut pas croire pourtant qu'il n'y aura pas quelques croix; il en faut pour aller là-haut. Mais unis comme vous l'êtes tous trois, vous serez forts à les porter et en ferez un gros profit."

Un souci préoccupait plus vivement que tout le reste, cette âme si profondément chrétienne. C'était celui de voir disparaître la religion sous les lois oppressives que le gouvernement Britannique faisait peser sur les catholiques de l'Angleterre et de ses colonies. "Priez Dieu qu'il nous donne la force de porter toutes nos croix et d'en faire un saint usage, écrivait-elle à l'abbé de l'Isle-Dieu. En voilà bien à la fois : perdre son roi, sa patrie, son bien et ce qui est pis encore, être dans la crainte de voir s'éteindre notre sainte religion." La religion menacée, le pays ruiné ou à peu près ruiné, les meilleures familles rentrées en France, bien sombre en effet devenait la perspective de l'avenir!

On le voit, Mme d'Youville ressentait, autant que personne, toute l'amertume de ces temps malheureux. Néanmoins pour la fonda-

trice et pour ses filles, il n'était point question de s'éloigner du théâtre de tant de maux. Fidèles à la mission que le ciel leur avait confiée, elles la poursuivirent avec une générosité d'autant plus grande, que les circonstances présentes en rendaient l'exécution plus pénible. Au sein de ces difficultés, elles eurent soin de chercher leur consolation plus haut que la terre. La fervente fondatrice les y exhortait par ses paroles et par ses exemples. L'âme fixée dans les régions de la foi et du saint abandon, elle leur montrait la Providence du Père éternel comme une source intarissable de charité et d'amour." De là, la confiance qu'elle les invitait à y puiser comme un élément d'activité, de force et d'indéfectible courage.

De cette confiance toute filiale, elle leur offrit un témoignage éclatant. En cette même année 1760, quand la famine sévissait plus rigoureuse à l'hôpital, elle n'hésita pas à consacrer la somme de 1,665 livres, pour faire construire un retable et un autel au Père éternel.

Monument de foi et d'amour, cet autel vénérable existe encore parmi nous, comme un mémorial de précieux enseignements et de touchants souvenirs. Il ne figure plus à l'église comme autrefois, mais il est constamment sous nos yeux à la salle de communauté où il sert

d'oratoire. Reportant nos pensées aux jours sombres où il fut élevé, nous ne saurions lire sans un pieux attendrissement les invocations suivantes gravées à sa base : *Pater aeterne Deus, miserere nobis! Pater aeternus; benedicat nos!* Père éternel, ayez pitié de nous! Père éternel, bénissez-nous! Le même souffle de foi qui les inspira semble les vivifier encore. C'est notre vénérable Mère qui, par ces supplications ardentes, continue d'appeler sur nous les bénédictions et les miséricordes de notre Père céleste ; c'est elle qui nous invite à nous reposer sur les soins de sa providence des nécessités de cette vie.

L'année suivante, toujours guidée par sa piété et par le souvenir des enseignements du regretté fondateur, Mme d'Youville fit construire et orner une nouvelle chapelle au Sacré-Coeur de Jésus, comme pour abriter dans ce sanctuaire la vie d'action, de sacrifice et de charité qu'elle-même et ses filles étaient tenues plus que jamais de mener ; comme pour y ensevelir le secret des préoccupations et des perplexités de leur propre cœur. C'est ainsi qu'au milieu des épreuves et des privations les plus pénibles, la pieuse fondatrice s'appliquait à faire fleurir, au sein de sa société, les deux dévotions les plus fécondes en fruits d'abnégation et de zèle :

La dévotion au Père éternel d'où émanent la miséricorde et l'amour dévoué ; la dévotion au cœur de Jésus où se retrempent et s'achèvent les vrais apôtres de la charité. Du même coup, elle s'assurait la protection du ciel sur la nouvelle œuvre qu'elle venait d'entreprendre et lui préparait de précieux instruments.

L'œuvre, qui se partageait dès lors les sollicitudes de Mme d'Youville et qu'elle avait tenu à embrasser malgré la situation précaire de sa maison, n'était autre que celle des enfants abandonnés. Pour mieux apprécier l'opportunité d'une telle entreprise faite dans un temps où, selon l'aveu de la fondatrice, " on avait peine à se soutenir, manquant de tout : d'argent, de travail, de provision même. . . ." il importe de se représenter à quel péril et à quelles souffrances ces enfants étaient exposés.

Dans les commencements de la colonie, les enfants trouvés étaient à la charge des seigneurs hauts justiciés qui percevaient les amendes encourues en justice (1). Aussi longtemps que les messieurs du séminaire de Saint-Sulpice conservèrent la haute justice dans l'île de Montréal, ils se chargèrent de pourvoir au soin de ces enfants dans l'étendue de l'île. Mais le roi ayant retiré ce privilège en 1694, prit sur

(1) Mémoires de M. Montgolfier.

lui le soin des enfants abandonnés. Sur son ordre, une sage femme fut chargée de les recueillir, de leur procurer des nourrices, de surveiller la manière dont ils étaient soignés. Peu à peu ce système donna lieu à d'horribles abus. Séduites par l'appas du gain, des nourrices infidèles vendirent aux sauvages ces petits êtres inconscients, comme on ferait de viles marchandises; les autorités durent intervenir et sévir avec rigueur pour faire cesser ce trafic ignoble.

Mme d'Youville dont la pitié était toujours en éveil sur les souffrances d'autrui, connaissait depuis longtemps ces faits inhumains. Le désir d'arracher à la mort tant d'innocentes victimes, le souci de leurs destinées éternelles, avaient même largement contribué à lui faire accepter la direction de l'hôpital. Un mémoire antérieur aux lettres patentes et destiné à communiquer au ministre ses vues sur l'avenir de la société, en fait foi. " Si la cour approuve que nous restions ici, est-il marqué, et qu'elle soit dans la disposition de nous soutenir dans le bien que Dieu nous inspire de faire, nous prendrons soin des enfants trouvés. Ils ont tant de misère par le peu de soin que l'on en prend. De vingt que l'on porte au baptême, il ne s'en élève que deux ou trois; encore les voit-on parvenus à

l'âge de dix-huit ans, sans savoir les premiers principes de la religion. J'en connais de vingt-trois ans qui n'ont point fait leur première communion." Vain espoir ! le roi ne voulut consentir à confier à l'hôpital cette bonne œuvre, ni même lui rien avancer à cet effet. Ce refus affligea vivement la charitable mère, mais il ne la persuada point de se désintéresser du sort de ces enfants. De 1754 à 1757, elle en recueillit quatre. Pendant les années 1758 et 1759, elle en recueillit treize.

Comme il arrive d'ordinaire, la guerre ne fut pas moins préjudiciable aux bonnes mœurs du peuple qu'à ses intérêts matériels : aussi le nombre des enfants abandonnés s'accrut-il avec la misère et les autres désordres. D'autre part, le gouvernement Britannique ne leur ayant assuré aucun moyen d'existence, ils eurent encore plus à souffrir après la conquête. " On vit de ces frêles créatures, écrit M. Montgolfier, exposées dans les rues et les carrefours de la ville, ou abandonnées sur les grands chemins et livrées sans pitié aux injures des saisons et à la merci des animaux, en danger extrême de perdre le salut de l'âme avec la vie du corps.[1]" Un jour Mme d'Youville apprenait que deux de ces petits infortunés avaient été noyés

(1) Premières constitutions par M. Montgolfier.

dans la rivière Saint-Pierre qui longe les murs de l'hôpital. Une autre fois, marchant par les rues de la ville, elle découvre le corps de l'un de ces enfants à demi caché sous terre. Plus tard, traversant, par une froide journée d'hiver, la rivière Saint-Pierre elle en aperçoit un gisant sur la glace, un poignard dans la gorge, les mains levées vers le ciel comme pour implorer pitié et protection.

Le moyen pour un cœur pétri de tendresse maternelle comme le sien de résister à d'aussi puissantes sollicitations! N'est-ce pas pour eux, pense-t-elle avec cet esprit de foi qui la guide dans toutes ses déterminations, n'est-ce pas pour eux que le cœur si compatissant de Jésus a dit: "Les soins que vous rendez aux plus petits des miens, c'est à moi-même que vous les donnez." Cette pensée fortifie son courage et met fin à toutes ses hésitations. Oubliant combien modiques et précaires sont ses ressources, du consentement de M. Montgolfier et de ses compagnes, elle se résout d'entreprendre l'œuvre des enfants trouvés.

C'en est fait désormais, l'hôpital sera ouvert à ces victimes de la misère ou du crime, et l'égoïsme ou le désespoir n'auront plus de prétexte pour consommer leurs plus odieux attentats. Là, ces petits êtres rejetés du monde

trouveront un berceau, des soins maternels, les douceurs du foyer. Ils grandiront sous le regard du Père éternel et les soins de sa Providence. La charité les nourrira, les instruira et par une éducation toute chrétienne, elle s'appliquera à en faire des sujets honnêtes, laborieux, dévoués à l'Eglise et utiles à la société.

Telles sont, en subtance, les dispositions du plan que nos mères se proposèrent de réaliser en adoptant ces enfants. M. Montgolfier en fit l'objet d'un mémoire particulier qu'il présenta au général Gage, alors gouverneur du district de Montréal, pour obtenir sa protection et son concours en faveur de cette œuvre. Le général approuva le mémoire. Touché du dévouement des hospitalières, il ordonna que les amendes judiciaires fussent appliquées à l'hôpital en considération et en dédommagement de l'œuvre des enfants trouvés. Mais un changement survenu presque aussitôt dans le gouvernement qui était alors purement militaire fit annihiler l'ordonnance ; et l'hôpital ne reçut pour tout secours, que la somme de 288 francs.

A quelques années de là, pressée par la gêne croissante de sa maison, Mme d'Youville dut renouveler ses instances auprès du gouvernement pour la même fin. Elle écrivit à ce sujet à Carleton, plus tard, Lord Dorchester, une

supplique où elle expose ses craintes d'être obligée de cesser cette bonne œuvre faute de moyen, les conséquences déplorables qui résulteraient de cet abandon : tant de faits ayant préalablement démontré la nécessité de recueillir ces enfants voués pour la plupart à une mort criminelle.

La supplique resta sans effet. Décidément Dieu voulait que cette œuvre de miséricorde reposât uniquement sur les soins de sa Providence. Nos mères s'y confièrent plus que jamais et, comme il arrive toujonrs en pareil cas, elles n'eurent pas lieu de s'en repentir. Des secours imprévus leur vinrent aux heures les plus désespérées. Parfois même le ciel daigna leur manifester son intervention d'une manière sensible. Un jour entre autres, où Mme d'Youville n'avait plus qu'un seul dollar à sa disposition, une nourrice vint de grand matin réclamer précisément cette somme ; la pension d'un enfant était échue et la pauvre femme était dans le besoin.

L'hôpital à ce moment ne se voyait pas dans une moindre nécessité. Néanmoins la fondatrice n'hésite pas à remettre à la nourrice le numéraire sur lequel elle comptait. Elle porte donc la main à sa poche et quelle n'est pas sa surprise de retirer plusieurs pièces de monnaie au lieu de l'unique pièce qu'elle y a déposée !

Confuse et ravie à la fois, elle reconnait à ce trait " la main invisible qui soutient le monde " et la bénit avec amour. Puis, dans l'élan de sa reconnaissance, elle ne peut s'empêcher de révéler à l'une de ses sœurs, témoin de son ébahissement, la merveille qui lui manifeste l'infinie tendresse de Dieu à l'égard de ses protégés. Mais réprimant aussitôt cet empressement trop naturel à ses yeux, elle s'en humilie devant sa compagne et lui ordonne de ne souffler mot à personne de ce fait singulier.

Celle-ci néanmoins ne se crut pas tenue d'obéir et de dérober à la connaissance de ses sœurs la faveur dont la Providence venait de gratifier leur mère. Et toutes y trouvèrent un nouveau motif d'admirer et de bénir celui qui " ne voulant point qu'aucun des petits ne périsse," daignait d'une façon si touchante multiplier les moyens de pourvoir à leur subsistance.

D'autres secours moins extraordinaires, mais non moins efficaces, leur venaient de temps à autres de quelques amis. En 1761, M. Ranger " bourgeois et négociant de Montréal " leur faisait un don de 1,450 livres, et M. Charles Réaume de 2,000 livres. Au mois d'août 1763 M. Jos. Isambart prêtre de Saint-Sulpice et curé de Longueuil, se retirait à l'hôpital pour y chercher les soins requis par son âge et ses infirmités.

Le 14 décembre suivant, il y terminait ses jours à soixante-dix ans. Ami et bienfaiteur dévoué de l'œuvre, comme dernier témoignage de son intérêt, il lui légua 3,500 livres et une horloge de prix (1). La même année, Mlle Jeanne Guy, après un séjour de quelques mois seulement dans la maison, lui léguait en mourant 6,000 livres.

Persuadées que Dieu ferait de nouveaux prodiges plutôt que de leur refuser les moyens de soutenir ces enfants malheureux, nos mères se fortifièrent de plus en plus dans la résolution de n'en refuser aucun. Et Dieu sait au prix de quels sacrifices elles y ont été fidèles.

Dix-sept enfants furent reçus à l'hôpital dans les derniers mois de l'année 1760, et trente l'année suivante. Ce nombre ne fit qu'augmenter dans la suite. A la mort de Mme d'Youville, trois cent dix-huit enfants avaient été inscrits au registre. De ce nombre plusieurs l'avaient précédée dans la Patrie et lui tressaient au sein de la gloire, la couronne de l'immortalité.

---

(1) Lettre de Mme d'Youville du 2 janvier 1764.

CHAPITRE XIII

Obstacle au recrutement de la société ; son organisation. — Voyage de M. Montgolfier en Europe. — Promotion de M. Briand au siège épiscopal de Québec. — M. Montgolfier est nommé grand vicaire du diocèse et supérieur ecclésiastique des sœurs Grises. — Mort des sœurs Dulude et Véronneau. — Jean-Pierre Ménard, protégé de Mme d'Youville.

1763-1766

Pour assurer de bons soins aux enfants en bas âge, et quand ils grandiraient, pour les bien former à la vie chrétienne et aux travaux manuels, il importait que des sœurs fussent exclusivement chargées de remplir auprès d'eux ce ministère de charité. " La formation de l'enfant demande tout l'homme, " a dit judicieusement un ami de l'éducation. Mme d'Youville était apparemment préoccupée de ce souci lorsqu'elle écrivait : " Le soin des enfants trouvés occupera au moins trois sœurs : une pour les naissants, une autre pour ceux qui commencent à marcher, et une troisième pour ceux qu'il faut instruire et mettre en état de gagner leur vie.

Je crois même qu'une seule sœur dans chacun de ces offices serait bien peu." Mais un problème se posait: problème qui, notons-le en passant, ne fut pas un léger obstacle au développement de la société. Les lettres patentes de 1753, nous l'avons vu, fixaient à douze le nombre des administratrices. Ce nombre ne pouvait être augmenté sans une autorisation expresse du roi, accordée sur l'avis des seuls administrateurs généraux : l'évêque, le gouverneur et l'intendant.

Vainement Mme d'Youville avait tenté de faire augmenter ce nombre. On n'y voulut point consentir, " vu le cas où la direction de l'hôpital venant à être enlevée à Mme d'Youville et à ses compagnes, dans l'espace de trente ans, il leur serait assigné une pension viagère de 250 livres pour chacune, sur les biens du dit hôpital (1)." Cette dernière clause serait devenue à charge et aurait même tourné à la ruine de l'hôpital si le nombre des administratrices eût pu être multiplié à volonté.

Toutefois Mgr de Pontbriand ne tarda pas lui-même à le reconnaître : le nombre de douze sœurs ne pouvait suffire aux diverses œuvres que Mme d'Youville avait entreprises. A sa

(1) Lettres patentes de 1753.

visite pastorale de 1755, il l'autorisa à recevoir trois sujets de plus, pourvu que ces personnes n'eussent point les droits que les lettres patentes donnaient aux douze ; et qu'elles ne prissent l'habit qu'après avoir été éprouvées par une année de noviciat.

En 1756, le nombre des administratrices était rempli par la profession des sœurs Beaufrère et Boisclair, et selon l'autorisation de l'évêque de Québec, Mme d'Youville avait admis trois autres jeunes postulantes au noviciat. Le temps et l'expérience avaient prouvé à la fondatrice que ce nombre était encore insuffisant. En 1758, elle conçut l'idée de recevoir à titre de converses quelques autres jeunes personnes déjà formées aux divers services de la maison, et qui s'acquittaient du soin des pauvres avec zèle et dévouement.

Elle écrivit en ce sens au prélat : " Le nombre de douze ne peut pas suffire pour toutes les charges et pour les différents emplois de la maison. Il est donc à propos qu'il y ait des filles d'un ordre subalterne qui, étant soumises aux autres, aient cependant de l'autorité sur les pauvres, sur les domestiques et les engagés de la maison(1)." Le saint habit dont on revêtirait ces jeunes filles, pensait la fondatrice,

(1) Mémoires de notre vénérable Mère.

ne contribuerait pas peu à inspirer respect et soumission aux personnes confiées à leur soin. En leur rappelant sans cesse la sainteté de leur profession et de leurs engagements, il les provoquerait elles-mêmes à se comporter avec plus de dignité et de régularité. "En outre, le bien de l'hôpital y était intéressé," croyait-elle. Ainsi revêtues, ces jeunes personnes se considéreraient comme étant plus attachées à la maison que de simples servantes; elles seraient plus portées à en épouser les intérêts, à veiller au bon ordre dans ces divers offices de la maison et à la conservation des immeubles, et autres objets confiés à leur garde.

Dans sa réponse, Mgr de Pontbriand déclarait ne voir aucun inconvénient à ce que ces jeunes personnes fussent reçues dans la société, à condition d'y rester sur le pied de simples novices ou postulantes et en dehors de l'administration avant d'être du nombre des douze. Ainsi permettait-il de recevoir quatre novices et six postulantes. Les novices seraient destinées à remplacer les administratrices, et les postulantes, à remplacer les novices, à mesure que les places des unes et des autres viendraient à vaquer. Si cette proposition était agréée, concluait l'évêque, Mme d'Youville et ses compagnes auraient à la lui soumettre sous forme

de requête. Il terminait en priant "M. Montgolfier d'avoir l'œil à tout."

Cette proposition ne répondit pas apparemment de tous points aux vues de la fondatrice. D'une part, de graves inconvénients pouvaient résulter, craignait-on, d'un état de probation indéfiniment prolongé. De l'autre, il importait que les administratrices, restreintes au nombre de douze seulement, fussent bien choisies. Dans ce cas la condition d'assurer indistinctement aux nouveaux sujets le droit de remplacer les administratrices n'était pas sans difficulté : quelques sujets, bien doués d'ailleurs, pouvant par leur générosité rendre de grands services à la maison, mais n'avoir pas toutes les qualités requises pour l'administration. De là, croyait-on, la nécessité d'établir une catégorie secondaire qui permit de mettre à profit des capacités inégales. Reçues à titre de converses, ces sœurs feraient les mêmes vœux que les administratrices; elles participeraient aux mêmes avantages, sans toutefois exercer les mêmes charges ni assumer les mêmes responsabilités, seule la croix de bois au lieu du crucifix d'argent les distinguerait des autres professes. Sur l'avis de M. Montgolfier, spécialement chargé d'examiner la question, la fondatrice et son conseil s'en tinrent à ce parti, en attendant

que des circonstances plus favorables permissent de donner à la société un plus libre accroissement et une organisation mieux définie.

Mais, loin de favoriser ce développement, les événements parurent, pour un certain temps du moins, s'y opposer de plus en plus. Dès l'année suivante, 1759, Québec, nous l'avons vu, tombait au pouvoir des anglais. Aux yeux des plus clairvoyants, la reddition de cette ville semblait assurer à l'Angleterre l'établissement de son joug sur toute la colonie. Que deviendrait la liberté religieuse sous un régime anti-catholique ? Quelle sécurité pouvaient se promettre les communautés ? Ne leur enlèverait-on pas le droit de se perpétuer ? Plein de ces appréhensions, M. Montgolfier avait conseillé à Mme d'Youville d'admettre sans délai à la profession trois nouveaux sujets : les sœurs Angélique Dussaut, Geneviève Gosselin, Anne Varambourville. Soumises aux épreuves du noviciat depuis plus de deux ans, ces jeunes novices aspiraient avec ardeur à se lier à Jésus-Christ par les saints vœux. Le 12 décembre, elles se virent enfin exaucées. La gravité des circonstances, l'incertitude d'un avenir toujours menaçant, l'agitation où se trouvaient les esprits, tout donnait à leur sacrifice un caractère exceptionnellement touchant. Le ciel lui-même

dut s'attendrir à ce témoignage d'ardent amour pour Dieu et d'attachement inviolable à la cause des malheureux dont le nombre et les misères croissaient avec la rigueur des temps. La consécration des nouvelles élues portait à quinze le nombre des sœurs professes.

Toutefois Mme d'Youville dut bientôt se convaincre que ce nombre ne répondait pas encore à tous les besoins de sa maison. Parmi les ouvrières de la première heure, il s'en trouvait plusieurs chez qui, l'âge, les travaux ou de précoces infirmités avaient considérablement altéré les forces. Elles demandaient, sinon à déposer les armes, du moins à être secondées et secourues. Mais Dieu qui voulait affermir la petite société dans la patience et l'humilité, ne devait pas si-tôt écarter les obstacles qui s'opposaient à son accroissement. Le changement d'allégeance survenu en 1760 accrut encore ces obstacles. Malgré la promesse formelle de respecter les croyances des catholiques et de maintenir leurs pieuses institutions, les nouveaux maîtres ne laissèrent pas de s'y montrer hostiles. Non contents de leur fermer tout accès aux charges publiques, ils ne paraissaient guère mieux disposés à favoriser le développement des communautés religieuses. Il est fa-

cile d'imaginer l'anxiété et le malaise dans lesquels ces mesures tenaient tous les esprits. De plus, depuis la mort de Mgr de Pontbriand, le siège épiscopal de Québec était sans pasteur. Cette vacance qui se prolongeait depuis trois ans n'était pas de nature à ramener la confiance. Cependant dans l'été de 1763, le chapitre de Québec crut enfin le moment venu de se nommer un chef ecclésiastique.

Appelé à prendre part à ces délibérations, M. Montgolfier avait promis à Mme d'Youville de conférer en même temps avec les membres capitulaires sur l'opportunité de recevoir de nouvelles recrues. Après quelques semaines d'attente, Mme d'Youville ne recevant point de réponse du supérieur, se permit de lui rappeler ses conventions antérieures au sujet des jeunes postulantes auxquelles elle voulait donner le saint habit; pressée depuis par de nouvelles demandes d'admission, elle sollicitait de plus l'autorisation de recevoir les sujets qui lui étaient présentés, puis elle ajoutait: " Je me flatte, mon Père, que vous ferez tous vos efforts pour obtenir cette permission et pour nous la donner vous-même. Vous connaissez mieux que personne notre besoin. Vous savez de plus que du nombre des douze administratrices, quasi la moitié ne sommes plus bonnes à rien... Comme

je n'ai point de réponse, je crains que vous ne m'oubliiez (1)."

Ce retard ne provenait ni de l'indifférence, ni de l'oubli : il résultait des embarras croissants que le nouveau gouvernement suscitait de toutes parts à la religion, avant de lui rendre la place d'honneur qu'elle avait occupée jusque-là. Aussi la réponse de M. Montgolfier prescrivit-elle à la fondatrice la plus grande circonspection dans l'admission des sujets. Si grands que fussent dès lors le désir et le besoin de Mme d'Youville d'augmenter sa société, plus grande encore fut sa soumission. "Je m'en tiendrai, écrivait-elle, à ce que vous me marquez au sujet des novices et des postulantes. Elles attendront votre retour avec impatience, elles, ainsi que bien d'autres"...Toute préoccupée de la grave question qui intéressait si vivement à cette heure les destinées de l'Eglise du Canada, elle ajoutait : "Votre long et involontaire séjour à Québec fait craindre que le reste du voyage ne soit de même. Pour moi je m'en consolerais si vous réussissiez et si vous reveniez en parfaite santé...."

D'après ces lignes, Québec n'était donc pas le terme du voyage du vénéré supérieur. Une importante mission venait en effet d'obliger

(1) Lettre du 12 septembre 1763.

M. Montgolfier à passer en Europe. A l'assemblée capitulaire du 15 septembre 1763, tenue secrètement, en vue de ne pas indisposer le gouvernement, il " avait été unanimement choisi pour occuper le siège de Québec (1). " Obligé de faire ratifier ce choix par la cour de Londres, il s'y rendait au mois d'octobre suivant, avec la difficile mission de défendre les autres intérêts de la religion.

Ces négociations terminées en Angleterre, M. Montgolfier se rendit à Paris pour conférer avec son supérieur des affaires du séminaire de Montréal. Une lettre de Mme d'Yonville alla l'y rejoindre, lui marquant le vif intérêt que les sœurs Grises portaient au succès de ces négociations, et l'anxiété avec laquelle elles attendaient son retour. Ces négociations ne pouvaient manquer en effet d'intéresser vivement nos mères. Car il s'agissait alors pour les directeurs de Saint-Sulpice de prendre une détermination définitive au sujet de leur maison de Montréal. Nul ne pouvait plus rester au Canada sans devenir sujet britannique, et cette condition atteignait les prêtres comme les autres citoyens.

Abandonner cette terre de Ville-Marie que M. Olier avait eue spécialement en vue en fondant son institut, et à la sanctification de la-

(1) Notices sur les évêques de Québec.

quelle il aurait désiré consacrer sa propre vie ; supprimer les établissements déjà élevés dans l'intérêt de la religion, et priver les fidèles des secours spirituels et temporels qu'ils leur rendaient depuis plus d'un siècle, tout cela répugnait à ces cœurs apostoliques. Sous l'empire de ces préoccupations, ils n'hésitèrent pas à faire en faveur de l'Eglise et des âmes un sacrifice digne de leur désintéressement et de leur foi. D'un commun accord, le conseil résolut de céder à ceux des confrères qui consentiraient à passer sous la domination anglaise les vastes domaines qni avaient coûté des fortunes entières à plusieurs membres de la Compagnie et engagé même dans les dettes le séminaire de Paris (1). Deux ans plus tard, à une nouvelle

(1) "Quand on parcourt la longue liste des prêtres qui se sont dévoués à l'œuvre de M. Olier au Canada, écrit un prêtre vénérable, on est étonné de trouver à chaque page, surtout de 1700 à 1760, tant de noms qui appartiennent à la première noblesse française. L'explication ne peut que tourner à la gloire de ces grandes familles qui devaient être les innocentes victimes de la révolution. Cela vient de ce que le séminaire épuisé par les énormes dépenses qu'il avait faites pour établir et soutenir les colons, et se trouvant dans une extrême pénurie, s'était décidé à ne laisser passer en Canada que des prêtres assez fortunés pour se soutenir avec leur propre patrimoine. Cette perspective aurait dû en détourner plusieurs de leur généreux dessein ; elle eut un effet tout contraire. Ce dénuement du séminaire loin de ralentir leur zèle, ne fit que l'exciter et l'enflammer. On comprend dès lors pourquoi le ministère de ces saints prêtres qui renonçaient à des positions brillantes dans leur patrie pour s'enfoncer dans les régions encore incultes du Canada a reçu tant de bénédictions, et comment ces vaillants missionnaires sont parvenus à fonder des paroisses si chrétiennes et si bonnes."

séance tenue le 5 septembre 1766, l'assemblée générale de Saint-Sulpice approuvait et confirmait cette cession comme un sacrifice qui pouvait contribuer au maintien de la religion catholique dans le Canada et entretenir dans la société de Saint-Sulpice l'esprit de désintéressement qu'on y a toujours recommandé.

Sur quarante membres dont se composait alors le séminaire de Montréal, vingt-huit se firent sujets britanniques et demeurèrent au Canada pour y poursuivre l'œuvre sainte qu'ils y avaient si heureusement commencée. Comme le soleil luit plus ardent après l'orage ainsi leur charité, au sortir de la crise qui avait ruiné tant de familles, apparut plus éclatante et plus secourable que jamais. Plus à portée de constater leur dévouement, et fréquemment assistée par leurs aumônes, Mme d'Youville en écrivit sa reconnaissance à M. Cousturier.

" Notre situation actuelle nous fait sentir chaque jour, combien nous sommes redevables à votre charité en la personne de vos messieurs. Notre maison n'est pas seule à ressentir les effets de cette charité, ajoutait-elle, toute la colonie en éprouve le bienfait et demande dans sa reconnaissance, que tant de bontés lui soient continuées". Les autres communautés de la ville n'avaient pas moins à se féliciter des libéralités

du séminaire. Une religieuse de l'Hôtel-Dieu écrivait vers le même temps : " Je vous dirais en confiance que sans la charitable compassion de M. Montgolfier, notre très digne supérieur, il y a plus de trois ans que nous serions mortes d'inanition, n'ayant pas de quoi avoir du pain et de la viande, étant obligées avec cela de veiller continuellement dans nos salles qui sont encombrées. M. Montgolfier, qui a le coeur noble, tendre et généreux, a grande pitié de notre misère ; il y apporte de grands secours en nous fournissant tout ce dont nous avons besoin, avec une bonté qui ne se peut exprimer. Quand nous manquons, c'est que nous avons le soin de lui cacher notre position. Nous ne lui faisons connaître que nos nécessités indispensables, et dont nous ne pouvons raisonnablement nous passer pour ne pas mourir, sachant qu'il y a dans le pays beaucoup de pauvres familles qu'il soutient. On peut l'appeller à juste titre le père des pauvres, des orphelins, des veuves et de tous les misérables du Canada."

Mais n'empiétons pas davantage sur les événements et voyons quel fut le résultat des démarches faites par M. Montgolfier en Angleterre au sujet de son élection au siège épiscopal de Québec. Elles n'eurent pas le succès attendu Mise en défiance contre l'élu, la cour de Londres lui avait imposé la condition que sa consé-

cration fût agréée par le Gouverneur Murray. De retour à Québec dès les premiers jours d'août 1764, non seulement M. Montgolfier se vit refuser l'agrément du gouverneur, mais sur son ordre, il eut encore à se démettre de ses pouvoirs de vicaire général. Le vertueux prêtre qui "ajoutait à toutes ses qualités d'homme supérieur celle de n'avoir point d'ambition," renonça encore plus volontiers à l'évêché pour lequel il avait été élu.

Dans une nouvelle réunion du chapitre, Mgr Jean-Olivier Briand, ancien secrétaire de Mgr de Pontbriand, fut choisi comme évêque de Québec Le nouvel élu se vit obligé à son tour, d'aller plaider à Londres " la grande affaire de la succession épiscopale." La calomnie, la malveillance et l'intrigue faillirent faire échouer ses négociations. Mais après une année d'instance et de lutte, M. Briand obtint enfin que le roi fermât les yeux sur sa consécration. Le 16 mars 1766, le prélat fut sacré à Paris par l'évêque de Blois. "La chaîne de nos pontifes, interrompue depuis six ans, était renouée ; le veuvage de notre Eglise cessait ; l'épiscopat canadien était sauvé et échappait au naufrage de l'ancien régime." Le 28 juin suivant Mgr Briand était de retour à Québec. Dès cette même année, le nouveau prélat se

souvint de nos mères : un des premiers actes de son administration fut de rendre à M. Montgolfier son titre de grand vicaire et de le confirmer dans la charge de supérieur ecclésiastique de notre maison.

Quant à M. Montgolfier, sa démission donnée, il s'était hâté de rentrer à Montréal, où il était impatiemment attendu. Il y fut reçu au grand contentement de tous, plus particulièrement de ceux qui avaient plus appréhendé de ne le jamais revoir(1). Mais l'allégresse éclata plus vive à l'hôpital général où il était en grande vénération. Emule de M. Normant en prudence, en dévouement et en sainteté, il y continuait avec le même zèle le bien que son prédécesseur y avait commencé ; nos mères voyant tout l'intérêt qu'il portait à leur communauté, avaient reporté sur lui leur confiance, leur gratitude et leur vénération.

Pendant l'absence de M. Montgolfier les hospitalières avaient vu partir pour le ciel deux de leurs compagnes. La première, soeur Catherine Huet-Dulude tomba comme un lis dans sa fleur, le 23 juin 1763, dans sa vingt-troisième année. Son séjour à l'hôpital n'avait été, pour ainsi dire, qu'une halte entre le monde et le ciel. Entrée au noviciat le premier février

(1) Lettre de Mme d'Youville, 16 septembre 1764

1762, elle fut conviée aux noces éternelles après seize mois d'efforts soutenus et d'union très douce avec Jésus-Christ. Elle était née à Boucherville en 1740.

La seconde, sœur Agathe Véronneau, fille d'un marchand de la paroisse de Saint-François du Lac, faisait partie de la société de nos mères depuis 1749. Jeune professe, sœur Véronneau s'était montrée ardente au travail et zélée pour le service des pauvres. Cette ardeur et ce zèle, elle avait su les puiser à leur source, dans une application continuelle à la prière et aux choses de Dieu.

Quand l'hôpital fut ouvert aux varioleux en 1755, nous avons vu soeur Véronneau leur prodiguer ses soins et ses veilles avec tant d'assiduité qu'elle-même fut atteinte du fléau. Le typhus qui vint s'ajouter bientôt à la petite vérole ne la fit pas périr, mais il lui laissa un affaiblissement mental dont elle ne se remit jamais. Dans ce pénible état, ses paroles et ses actions les plus incohérentes trahissaient encore les constantes préoccupations de son âme : aimer Dieu et s'unir à lui dans l'oraison. Un jour, soeur Véronneau tardait à se rendre au réfectoire où la communauté était réunie. Inquiète, Mme d'Youville envoie aussitôt une des soeurs la chercher par toute la maison. Celle-ci

n'est pas peu édifiée de trouver la malade prosternée à la porte du jubé dans l'attitude d'une profonde adoration.“ Ma soeur, fit la messagère, à quoi vous occupez-vous en ce moment? c'est l'heure du repas — Je fais mon oraison, répondit sœur Véronneau, comme à regret d'être ainsi tirée de son recueillement — Et sur quel sujet la faites vous donc? — Sur l'amour de Dieu, repartit avec une naïve et douce assurance la malade, qui s'empressa néanmoins de suivre sa compagne au réfectoire. L'amour de Dieu consumait cette âme simple et obéissante, malgré les ombres de son esprit.

Dans le délire qui accompagna ses derniers jours, on l'entendait répéter sans cesse : “ Mon Dieu je vous aime.” Elle exhala son âme avec cet acte d'amour sur les lèvres, le 20 avril 1764. Elle était dans la cinquante-huitième année de son âge et la dix-huitième de sa vie religieuse.

Quelques semaines après son retour d'Europe, M. Montgolfier, malgré maintes restrictions de l'Angleterre à l'égard de la religion, croyait le Canada assez rassuré sur l'existence de ses communautés, pour permettre à nos mères de remplir les vides creusés dans leur rang par la mort. Le 24 octobre 1764, il reçut à la profession sœur Thérèse-Geneviève Coutlée, et quatre mois plus tard, le 22 février 1765, sœur Madeleine Pampalon.

A ces recrues, vinrent s'en joindre d'autres qui ne persévérèrent pas toutes, il est vrai ; mais leur démarche prouve néanmoins que l'avenir de la religion s'annonçait sous un jour plus favorable. C'est la conclusion qu'en tirait Mme d'Youville. " Il y a grande apparence, écrivait-elle à M. Héry, alors en France, que la religion sera maintenue dans le pays, et que nos communautés se soutiendront. Notre évêque a fait faire profession à une jeune novice de l'Hôtel-Dieu. L'aînée des demoiselles Douville est entrée ici. Mlle Fouchette entrera au commencement de septembre avec Mlles Cherrier et Lefebvre de Longueuil. Espérons que Dieu répandra de plus en plus ses bénédictions sur notre pauvre patrie. Beaucoup de jeunes gens se présentent pour reprendre leurs études, dont plusieurs pour la prêtrise (1)." Selon les prévisions de la fondatrice, la religion sera maintenue, mais à travers des périls et des difficultés qui ne pourront être surmontés qu'à force de prudence, de patience et de fermeté, jusqu'à ce qu'enfin la Constitution de 1791, assure aux canadiens-français le plein exercice de leurs droits.

Favoriser les vocations sacerdotales fut encore une nouvelle forme de la charité de notre

(1) Lettre du 20 août 1766 à M. Héry.

vénérable Mère. C'est ainsi qu'elle couvrit en partie les frais de voyage en France, d'un jeune aspirant au sacerdoce, du nom de Pierre Ménard, afin de lui faciliter ses études théologiques. Le 6 juin 1764, elle eut le bonheur de le voir rentrer au Canada, revêtu de la dignité de ministre de Jésus-Christ. L'abbé de l'Isle-Dieu lui écrivait par son nouveau protégé. " C'est le jeune Ménard qui se charge de ma lettre, et que nous vous renvoyons prêtre. Il paraît avoir un très grand empressement à se rendre à son pays natal, où, je crois, on sera content de lui. C'est un fort bon sujet. Mais comme vous y prenez intérêt, recommandez-lui beaucoup de prudence vis-à-vis du nouveau gouvernement. Dans les circonstances où nous nous trouvons, il ne faut pas donner la moindre atteinte ni prise sur nous, si nous voulons conserver la liberté de religion qui nous a été accordée par l'article vingt du traité définitif entre les deux couronnes qui vous fait une loi d'état, de fidélité à la puissance sous laquelle vous vous trouvez actuellement. "

En 1766, l'abbé Ménard fut nommé curé de Saint-Jean, dans l'île d'Orléans, où il résida jusqu'à l'année 1777. Transféré à la cure de Chambly, il desservit cette dernière paroisse jusqu'à sa mort arrivée le 28 juin 1792. Il était

âgé de cinquante-quatre ans. En 1868, les ossements de ce vénérable prêtre ayant été exhumés, furent trouvés dans un état de parfaite conservation.

CHAPITRE XIV

La Seigneurie de Châteauguay.—Chapelle sur l'île Saint-Bernard.—Ossements trouvés sur la butte.—La première église.—Bénédiction de la première cloche.

1764

Plus tranquille désormais sur l'existence légale de sa société, Mme d'Youville va s'occuper des moyens de lui assurer les ressources nécessaires à son existence temporelle. Le départ des nombreuses familles qui, depuis la conquête, étaient retournées en France, avait causé une grande diminution de la valeur des propriétés. Cette circonstance parut favorable à la fondatrice. Elle résolut d'acheter quelque terre dont l'exploitation fournirait des ressources à son œuvre. Dès les premiers jours de l'année 1764, avec sa confiance accoutumée, elle s'ouvrit de son dessein à M. Montgolfier, qui était alors en Europe (1). " Il va se vendre, lui écrit-elle, beaucoup de biens-fonds et à grand marché

(1) Lettre du 2 janvier 1764.

selon toutes les apparences; si nous étions payées de nos papiers de France et que vous fussiez ici, nous en profiterions. On nous en a déjà proposé, mais j'ai répondu que nous ne pourrons rien acheter que vous ne soyez de retour."

Il s'agit ici de la seigneurie de Châteauguay que Mme d'Youville a en vue depuis longtemps. Mais avant de la suivre dans ces négociations, il nous semble bon de donner ici le rapide historique de ce bien de famille resté depuis la propriété de l'hôpital.

Le titre qui ouvre les archives de la seigneurie est un acte, en date du 29 septembre 1673, par lequel le comte de Frontenac, " donne, concède et accorde au dit sieur Lemoyne, escuyer sieur de Longueuil, deux lieues de terre de front à commencer dix arpents au-dessous de la Rivière-du-Loup (1) en montant dans le lac Saint-Louis du côté sud, et de profondeur trois lieues, ensemble l'île Saint-Bernard qui est à l'embouchure de la rivière."

Le même acte porte que cette concession est accordée au sieur Lemoyne " pour l'affection qu'il a toujours témoignée pour le service du roi et la promptitude avec laquelle il a toujours exécuté les ordres des gouverneurs, soit dans

(1) Aujourd'hui, cette rivière porte le nom de rivière Châteauguay.

la guerre contre les sauvages où il s'est signalé en plusieurs occasions, soit en diverses négociations et traités de paix qu'il a faits avec eux."

La dite terre se nomma bientôt Châteauguay, du nom de l'un des fils de M. Lemoine, selon M. Faillon. — M. Daniel prétend, au contraire, que le fils de M. Lemoyne prit le nom de la seigneurie concédée. Ce qui donne lieu à cette dernière supposition, c'est que M. de Longueuil entretenait un magasin ou château sur l'île Saint-Bernard, dont le fermier ou chargé d'affaires se nommait Gué ou Gay. De là, le nom de Chasteau Gué, sous lequel il est désigné dans les actes de l'époque.

Comme en témoigne l'inventaire des biens de M. de Longueuil, fait en 1686, ce magasin ou château, construit en bois, renfermait une chapelle garnie de son calice, sa piscine d'argent, une chasuble de brocard, garnie de dentelle d'or, une aube, un devant d'autel et tout ce qui sert à la messe, estimé ensemble à deux cent cinquante livres, y compris un ciboire d'argent. (1) " Bien exiguë sans doute devait être cette chapelle, puisque d'après le même acte, le château ne " mesurait que 45 pieds de long sur 22 de large. " De plus, d'après le compte rendu

(1) Ces notes nous ont été obligeamment communiquées par l'abbé M. Mainville.

fait par ordre de Mgr de Laval en 1683, Châteauguay ne comptait que " deux familles et six autres personnes. "

La chapelle avait néanmoins son vocable. D'après un document conservé aux archives de la Pointe-Claire en date de 1715, elle était dédiée au glorieux aïeul de Jésus, saint Joachim. Un document antérieur trouvé au même endroit nous révèle que Châteauguay avait déjà un missionnaire. C'était M. Charles-René Breslay, prêtre de Saint-Sulpice. Ce document daté du 15 septembre 1705 est l'acte de baptême de Marie-Madeleine Lalu, fille de Léonard Lalu, tonnelier du Chasteau Gay, et de Françoise Couffy. M. Pierre Rémy, prêtre de Saint-Sulpice, ajoute en note : " baptême fait en l'absence de M. de Breslay curé et missionnaire du Chasteau Gay. "

D'après ces indications, nous pouvons conclure sans témérité que dès le commencement du XVIIIe siècle, l'île Saint-Bernard vit l'auguste sacrifice de la messe s'offrir sur ses rives. Rien ne nous semble plus naturel et plus agréable à la fois que de le croire. Il y aurait donc deux siècles que Jésus-Christ serait descendu sur l'île où il réside dans un sanctuaire modeste et qu'il remplit de parfums célestes. Il a sanctifié par sa présence deux fois séculaires le lieu où nos malades vont refaire leurs forces et nos

chères défuntes dormir, sur la butte voisine, leur dernier sommeil.

A part le château qu'il fit élever sur l'île Saint-Bernard et qui existait encore en 1765, sous le nom de Manoir seigneurial, on ne voit pas que M. Lemoyne de Longueuil (1) ait laissé, sur cette plage, d'autres traces de son séjour ou de ses travaux. Son fils, Charles, premier baron de Longueuil, paraît avoir plutôt déployé son activité pour l'établissement et le développement de la seigneurie de Longueuil. C'est là qu'il employait à l'exploitation de ses terres un grand nombre de fermiers, occupés sous sa surveillance habituelle, tandis que la seigneurie de Châteauguay, trop éloignée de sa demeure, était négligée.

Cependant cet état de chose ne pouvait durer. En 1676, dans les pouvoirs donnés à MM. de Frontenac et Duchesneau, d'accorder des concessions de terres ou seigneuries aux colons, il était stipulé que ces concessions seraient reversibles à la couronne, si elles n'étaient pas mises en valeur. C'est sans doute en vue de s'acquitter de cette obligation que le baron de Longueuil entretenait un magasin sur l'île Saint-Bernard, et qu'il y fit élever au pied de la col-

(1) M. de Longueuil mourut au commencement de l'année 1685, et fut inhumé à Ville-Marie.

line, le petit moulin à vent qu'on y conserve encore aujourd'hui, comme une relique de ces temps reculés.

A en juger par les dimensions données à ce moulin, les colons établis en cet endroit étaient alors bien peu nombreux ou, tout au moins, leurs produits, bien restreints. Le voisinage des iroquois du Sault-Saint-Louis, il est vrai, n'était guère propre à attirer les français ni à leur faciliter le défrichement des terres(1). C'est pourquoi on ne tarda pas à voir surgir un fort sur ces plages. En 1690, ce fort existait déjà. Car Charlevoix dit qu'en cette année-là, " le sieur des Marais, capitaine réformé, qui commandait dans le fort de Châteauguay au-dessus du Sault-Saint-Louis étant sorti dans la campagne avec son valet et un soldat, tomba dans une embuscade que lui avaient dressée trois de ces barbares (iroquois) qui choisirent chacun un homme et les tuèrent tous trois. "

En 1696, un acte de sépulture signale encore le fait d'un soldat tué par les iroquois au fort de *Chasteau Gay*. L'acte est ainsi conçu : " Ce jourd'hui dixième de mai mil six cent quatre-vingt- seize a été inhumé dans le cimetière de cette église le corps de Laurent Le Sept, soldat de la compagnie de Monsieur Leverrier qui fut

(1) Voir supplément au Sault-Saint-Louis, page 73.

tué hier au matin à la porte du Chasteau Gay, au soleil levant proche le four à chaux, par les iroquois, qui ont laissé leur casse-tête proche le corps du défunt. Cette inhumation a été faite en la présence de François le Guantier Ecuyer sieur de la Vallée, Rané, lieutenant d'une compagnie de la marine, commandant pour le roi dans le fort, à l'église de Lachine et de Bernard Deschênes Ecuyer sieur de Rochemond, officier dans le dit détachement, qui ont signé avec nous : Rémy curé etc."

Au moment où Mme d'Youville projetait d'en faire l'acquisition, l'île portait encore le nom de *Fort*. Et, dans la grange et l'étable en pierre, qui étaient restées debout, des meurtrières ouvertes apparaissaient à différents endroits. Pendant combien d'années ce fort exista-t-il ? nous ne saurions le dire. Ce qui est certain, c'est que bon nombre de personnes ont été enterrées sur la colline qui s'élève à l'ouest de l'île Saint-Bernard et qui ressemble assez à un camp retranché

En 1854, dix-huit crânes et quantité d'autres ossements humains ont été trouvés sur cette hauteur en creusant le sol, dans un espace de dix-huit pieds de circonférence seulement. Sœur Ried de qui nous tenons ces détails et qui surveillait les travaux d'excavation, eut le soin religieux de placer ces ossements dans trois boîtes

distinctes qu'elle fit enterrer au pied de la croix, sur la partie septentrionale. Un squelette entier fut même trouvé dans un cercueil en chêne bien conservé et soigneusement cloué avec des carvelles. Etaient-ce là les restes de quelque personne de distinction, officier, grand seigneur, ou peut-être même, chef d'une tribu indienne ? La richesse du cercueil le fait supposer. Mais nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement précis sur ce sujet.

De même, la nuit la plus profonde enveloppe la mémoire des autres personnes enterrées dans cet endroit. Il n'est pas invraisemblable que ce soit des gens de guerre puisque des flèches et des haches en pierre ont également été trouvées dans le sol. Puisse la lumière se faire quelque jour sur ces tombes oubliées !

Quant au baron de Longueuil, pour ne pas négliger sa première seigneurie et se sentant incapable d'ailleurs de mettre par lui-même la seigneurie de Châteauguay en valeur, il résolut de vendre cette dernière à un allié de la famille. Un second contrat, en date du 6 août 1706, établit " Zacharie Robutel sieur de la Noue, lieutenant dans les troupes et demeurant ordinairement à Chasteau Gay propriétaire du fief terre et seigneurie de Chasteau Gay avec toutes les Isles à la Paix, avec tous les bâtiments, moulin à vent faisant du bled farine etc, etc." Le nou-

veau seigneur était, par son mariage avec Catherine LeMoyne (1), cousin du baron de Longueuil. Il habitait le château depuis quelques années déjà, puisque l'acte de baptême de sa fille Elisabeth-Françoise consigné aux archives de Lachine, sous la date du 9 juillet 1699, le dit " habitant de Chasteau Gay."

Cependant, entre les mains de M. de la Noue, la seigneurie ne vit guère s'accroître plus rapidement le nombre de ses habitants. En 1721, lorsque Mgr de Saint-Vallier, tant pour accéder aux désirs du roi que pour suivre ses propres inclinations, divisa son immense diocèse en quatre-vingt deux paroisses, Châteauguay fut jugé trop peu considérable pour en former une. Il fut arrêté que ce " fief continuerait à être desservi par voie de mission, par le missionnaire des sauvages iroquois du sault Saint-Louis. (2) "

Le 9 juin 1724, M. de la Noue prête foi et hommage pour sa seigneurie et le dénombrement qu'il en fait, nous la montre peuplée de vingt-six censitaires seulement. Ce n'était encore qu'un petit noyau jeté sur le bord de la rivière et à l'entrée du lac Saint-Louis; mais il renfermait déjà les noms, aujourd'hui bien connus, des Bro, des Primot, des Faubert, des Cecyre, des Couillard et des Gendron. Quoique

(1) Catherine était la fille de Jacques Lemoyne.

(2) Arrêt signé; de Vaudreuil, Jean Ev. de Québec.

peu nombreux et sans grandes ressources pécuniaires, les habitants de Châteauguay trouvèrent bientôt moyen d'élever une chapelle plus vaste pour suppléer à l'oratoire de l'île Saint-Bernard devenu insuffisant. Elle fut bâtie en 1735, sur la terre No 6 du cadastre, au nord-est du fleuve. Ce terrain est aujourd'hui la propriété d'Antoine Boursier.

Bien humble et bien rustique fut encore paraît-il cette chapelle. N'importe, Jésus-Eucharistie était présent sous ce toit modeste comme il l'est sous la voûte des grandes basiliques; on pouvait s'y réunir plus commodément pour entendre la parole de Dieu et participer aux saints mystères.

La paroisse n'avait point encore de prêtre résidant et cependant ses registres remontent à 1727 (1).

Le 13 février 1743, la paisible population de Châteauguay était témoin d'une cérémonie d'un éclat tout nouveau pour elle. Il s'agissait de la bénédiction de la première cloche. Le révérend père Clément Lefebvre récollet, remplissant les fonctions curiales, avait prié Mme de la Noue d'être marraine de cette cloche et de lui trouver un parrain de son choix. Aux yeux de la véné-

(1) Le premier acte, dressé par le révérend père L. Naud, jésuite comme résidant à Châteauguay, est daté du 7 janvier 1736.

rable douairière l'honneur parut trop onéreux pour ses soixante-dix-huit ans. Elle le déféra au sieur Leber de Senneville, âgé de vingt-deux ans et à Mlle Elisabeth-Charles, fille du baron de Longueuil, qui en avait à peine neuf si l'on en croit le dictionnaire généalogique. Les jeunes seigneurs laissèrent à leur pieuse filleule des marques d'une noble et généreuse libéralité (1).

Trois ans plus tard, le 25 juin 1746, Mme de la Noue s'endormit paisiblement dans le Seigneur; ses restes mortels furent déposés dans l'église de la paroisse de Châteauguay. Elle laissait une fille et deux fils. L'un d'eux suivit de près sa mère dans la tombe. L'autre, Joachim, ne demeura guère longtemps propriétaire de la seigneurie. Ayant pris une part active à la guerre de sept ans (2)qui eut une influence décisive sur les destinées du pays, il quitta le Canada pour s'en retourner en France avec la plus grande partie de la noblesse, et céda tous ses droits sur Châteauguay à sa sœur Marie-Anne. Celle-ci demeurait à l'hôpital, en qualité de pensionnaire depuis le 5 août 1748.

---

(1) Registre de la paroisse de Châteauguay.

(2) Selon les Ursulines de Québec, notre guerre de sept ans, en Canada commença à l'automne de 1753, et finit à la capitulation de Montréal en 1760. Celle d'Europe s'étendit de 1756, jusqu'au Traité de Paris en 1763.

Se sentant peu d'aptitude pour une administration aussi considérable, Mlle de la Noue eut la bonne pensée d'y intéresser Mme d'Youville. Le désir de rendre service et aussi la perspective d'acquérir plus tard ces fonds pour l'œuvre de l'hôpital engagèrent la fondatrice à affermer la seigneurie de Châteaugauy dès l'année 17 61. En cette année-là et les suivantes elle tient compte des recettes qu'elle en retire et des dépenses qu'elle y fait, comme de celles de l'hôpital. Le 25 août 1764, elle accepte une promesse de vente que lui fait Mlle de la Noue, et lui donne même un faible acompte sur ce qu'elle lui devra quand le marché sera définitivement conclu.

En attendant, Mme d'Youville avisait avec M. Montgolfier et les sœurs administratrices aux moyens de couvrir les frais de cette nouvelle acquisition. Elle comptait d'abord sur l'argent que la France lui devait avant la conquête, pour les ouvrages confectionnés pour les troupes du roi et les soins donnés aux soldats malades. Mais le temps passait et aucune lueur d'espérance n'apparaissait de ce côté. Au contraire, les fonds attendus subissaient à ce moment-là une diminution considérable. D'après un arrêt royal, certaines lettres de change étaient réduites de moitié, d'autres au trois quart. " C'est beaucoup perdre, écrivait la fondatrice

à l'abbé de l'Isle Dieu, en apprenant cette nouvelle, et perdre de bien des façons puisque nous ignorons même si nous serons jamais remboursés." Mais elle ne laissait point ces contretemps ébranler sa foi. Des choses périssables s'élevant au seul Bien éternel, elle en revenait à sa maxime favorite : " J'abandonne le tout à la Providence, ma confiance est en elle, il en adviendra comme il lui plaira (1)."

N'ayant rien à attendre du gouvernement français, Mme d'Youville songea dès lors à se défaire du fief de Chambly pour la jouissance duquel il fallait avoir procès avec le seigneur et sept co-seigneurs au sujet des lignes; d'une terre de 6 arpents sur 60 " qui ne pouvait pas nourrir le fermier, " d'une autre terre d'environ 1000 arpents de superficie dont faute de culture, " on ne retirait pas de quoi faire creuser les fossés." Ennemie déclarée des procès et de toute discussion d'intérêt, la bonne Mère était heureuse de saisir cette occasion si favorable pour en écarter la cause. En bien des rencontres d'ailleurs, elle préférait sacrifier quelque chose du bien des pauvres plutôt que d'entrer dans ces contestations si contraires à l'esprit de l'Evangile. La tranquillité des âmes et

(1) Lettre du premier mars 1765.

l'édification du prochain y souffrent de trop graves atteintes, pensait-elle. Un incident survenu cette même année, 1764, lui permit de donner à ses filles un exemple de son désintéressement en cette matière. M. de Paris, le premier agent que l'abbé de l'Isle Dieu s'était associé pour veiller en France sur les intérêts de l'hôpital, venait de mourir. La revision des comptes du défunt fit constater un déficit regrettable dans les affaires de l'hôpital. L'abbé de l'Isle Dieu ne put dissimuler cette lacune à la fondatrice et s'engagea aussitôt à la combler. Mais la généreuse Mère n'y voulut jamais consentir ; son esprit de conciliation lui dicta les lignes suivantes :

" Vous paraissez inquiet au sujet des anciens comptes de M. de Paris, surtout du billet de la compagnie des Indes (1). C'est une affaire finie: nous le tenons quitte de tout et approuvons tout ce qu'il a fait. Toutes nos soeurs se joignent à moi pour vous prier avec instance de reprendre sur l'argent que vous avez entre les mains... les cent trente-trois livres, dix-huit sols, dix deniers, que vous avez fournis de votre argent pour remplacer l'erreur que vous dites exister. Le cher défunt a fait de son mieux pour nous rendre service et nous serions bien in-

(1) Lettre du 16 sept 1764.

grates si nous cherchions à tracasser sa famille. Veuillez, monsieur, les assurer du contraire et quand ce ne serait que par rapport à vous, nous le tenons quitte devant Dieu et devant les hommes et nous prions pour le repos de son âme."

Informée l'année suivante que ces lignes n'avaient pas réussi à dissiper le souci de l'abbé, elle écrivit de nouveau : " De quoi pouvez-vous vous inquiéter ? d'une erreur de quelque cents livres ; tandis que vous nous avez rendu des services impayables que nous, ni même celles qui viendront après nous, ne devons jamais oublier (1)."

Tandis que Mme d'Youville utilisait ainsi les moindres occasions qui lui étaient offertes de croître dans le désintéressement si propice aux œuvres surnaturelles, le Seigneur s'apprêtait à lui faire subir un de ces dépouillements qui, en lui enlevant toutes ressources matérielles, l'obligerait à s'abandonner plus complètement aux soins de sa Providence. Tant il est vrai que plus Dieu voit de soumission dans une âme, plus il multiplie ses divines exigences, plus il se montre jaloux d'en augmenter les mérites et d'en faire éclater la vertu. L'heure était venue ou Mme

(1) Lettre du 22 août 1766.

d'Youville serait mise en demeure de déployer avec une intensité nouvelle les énergies dont le ciel l'avait si libéralement gratifiée.

CHAPITRE XV

Incendie de l'hopital. — Charitable hospitalité des sœurs de l'Hotel-Dieu. — Délicates attentions de la Providence. — Sympathies des citoyens.

1765

Les négociations entamées avec Mlle de Lanoue pour l'acquisition de la seigneurie de Châteauguay était sur le point d'être réglées, quand un événement désastreux faillit les faire échouer

Le 18 mai 1765, vers deux heures et demie de l'après midi, un incendie se déclara dans une maison (1) située à l'angle des rues Saint-François-Xavier et Saint-Sacrement à dix arpents de l'hôpital. Présumant que cette distance mettait sa maison à l'abri du danger, Mme d'Youville s'empressa d'envoyer sur le lieu du sinistre les sœurs et les autres personnes en état de porter secours. Tandis que celles-ci accomplissent cette œuvre de charité, quelle n'est pas leur douleur d'apprendre que leur propre maison est menacée ! Consternées, elles accou-

[1] La maisen d'un nommé Levingston selon M. Leblond ; Compton d'après les lettres de notre vénérable Mère.

rent aussitôt. Déjà le feu poussé par un vent de tempête a gagné la rue Saint- Pierre et atteint l'hôpital. Sa toiture en bardeaux de cèdre n'est bientôt plus qu'un immense brasier. De là les flammes se communiquent aux étages supérieurs. On s'épuise en efforts surhumains pour les maîtriser. Vainement; en un instant elles ont envahi tout l'établissement. Dans l'impossibilité où l'on se voit de protéger la maison, on tente de sauver quelque chose de son mobilier. A cet effet, quantité de vêtements, de literie et de meubles furent confiés à des personnes qui s'offraient de les transporter en lieu sûr. Plus de cinquante voitures s'étaient ainsi mises au service des incendiés. Prévoyance superflue ! ni les prétendus sauveurs, ni les objets confiés à leur soin ne reparurent après le désastre.

On ne fut pas plus heureux avec la lingerie de l'église. Déposée à une trop faible distance du brasier, elle fut également consumée. Confuse et désolée, la sacristine déplorait amèrement cette perte dans la suite, et l'attribuait à son manque de soumission à la recommandation de sa supérieure. " Si ces effets eussent été transportés à l'endroit désigné par notre Mère, disait-elle avec larmes, ils ne seraient pas devenus la proie des flammes." La leçon était rude et ne dut pas être de sitôt oubliée.

Le fléau s'apaisa, mais déjà il n'y avait plus rien à sauver ni à protéger à l'hôpital. Il s'agissait désormais de relever les courages. Au premier signal du danger Mme d'Youville s'était empressée de faire évacuer la maison. Infirmes, vieillards et enfants étaient réunis en un endroit écarté du jardin. Elle se hâta de les rejoindre. Ceux-ci s'empressèrent d'entourer leur protectrice. On devine la désolation, les gémissements, les larmes! A cette vue son cœur si compatissant se serra; mais élevant aussitôt son âme, par la confiance en Dieu, au-dessus de la catastrophe présente, d'une voix calme, d'un visage tranquille, elle les exhorta à la résignation et à l'action de grâces: "Le Seigneur nous avait tout donné, Il nous a tout ôté, que son saint nom soit béni!"

Les sœurs vinrent à leur tour, entourer leur Mère et mêler leurs prières et leurs larmes à sa prière. Quand la famille fut au complet, Mme d'Youville, par un de ces retours qui n'appartiennent qu'aux saints, lève les mains au ciel, adore en son cœur la Providence et, faisant appel à leur foi: "Mes enfants, dit-elle, nous allons réciter le *Te Deum* à genoux, pour remercier Dieu de la grâce qu'il vient de nous accorder." Toutes à l'instant se prosternent à l'exception d'une seule. Plus sensible que les

autres à cet affreux désastre, elle ne peut comprendre l'opportunité d'une pareille prière et jette cette protestation de la nature en émoi : "Oh ! je t'en dirai des *Te Deum.*" Mais la grâce divine n'a pas aussitôt répandu son onction sur ce cœur ulcéré, que son trouble s'apaise, son amertume se dissipe, tout son être se recueille et s'incline sous la main souveraine qui vient de frapper. A genoux avec ses sœurs, dans le même élan de foi et d'abandon, elle poursuit le cantique de l'action de grâces. " Adorer les desseins de la Providence et nous soumettre à sa volonté, c'est ce que nous nous sommes toutes efforcées de faire de notre mieux" pourra écrire, dans la suite, la pieuse fondatrice.

Après ce *Te Deum* héroïque, Mme d'Youville se releva plus forte pour poursuivre l'œuvre de Dieu. Et, comme pour communiquer à ses filles, la confiance qui l'animait elle-même : " Mes enfants leur dit-elle d'un ton plein d'assurance, ayez bon courage désormais la maison ne brûlera plus." Fut-elle inspirée d'en haut en prononçant ces paroles ? ou exprimait-elle la prière qu'elle avait adressée à Dieu ? on ne le sait ; toujours est-il que jamais depuis, l'incendie n'a fait sa sinistre apparition dans la maison-mère.

Le sacrifice accompli, il fallut trouver un gîte pour ces cent dix-neuf personnes, car la

nuit approchait. Après s'être concertées ensemble, la fondatrice et ses compagnes convinrent de se retirer à la Pointe Saint-Charles. En utilisant la maison et les granges, elles espéraient pouvoir y loger sœurs, vieillards et enfants. On s'apprêtait à partir, quand survint M. Montgolfier. Inquiet du sort de cette famille en détresse, il s'était assuré pour elle d'un logement à l'Hôtel-Dieu et lui en apportait la nouvelle avec bonheur. Il en coûtait à la délicatesse de Mme d'Youville d'accepter une hospitalité qui ne manquerait pas de gêner celles qui la lui offraient pourtant de si bon cœur. Mais jamais plus belle occasion de pratiquer l'obéissance ne pouvait lui être offerte : elle n'eut garde de la laisser passer. Sans que rien ne parût de ses préférences, elle accéda au désir de M. Montgolfier.

Tous se mirent en marche ayant à leur tête M. de Féligonde, confesseur de la communauté. La vue de cette troupe d'infortunés cheminant dans l'ombre à travers les rues dévastées du quartier, avait quelque chose de navrant. Plusieurs personnes, dit-on, entre autres M. Feltz, médecin de l'hôpital, en furent émues jusqu'aux larmes.

Il était huit heures quand on pénétra dans les salles de l'Hôtel-Dieu. Tous reçurent de la part des hospitalières l'accueil le plus cordial

et le plus empressé. Des lits tout préparés attendaient les sœurs à l'infirmerie et les pauvres à la salle royale.

Après une journée remplie de tant d'émotions et de fatigues, il eût été bon de réparer ses forces dans un tranquille sommeil. Mais au lieu du repos désiré, les heures de la nuit n'apportèrent aux incendiés que des terreurs nouvelles. A chaque instant l'explosion de barils de poudre venait interrompre leur sommeil. On eut dit que la mort planait sur toute la ville. Déjà pendant l'incendie deux personnes avaient succombé sous leurs yeux, victimes de pareils accidents; plusieurs autres avaient été estropiées. " Il est parti, dans cet incendie, au moins vingt barils de poudre, écrivait Mme d'Youville, et la nuit suivante il en partit cinq autres les uns après les autres. Nous crûmes que c'était notre dernière heure ; et je regarde comme un coup du ciel que toute la ville n'ait pas péri (1) ! "

Enfin le jour parut. Pour ranimer leur courage, nos mères portent au pied des autels leur âme dans l'épreuve. Elles renouvellent à Jésus-Christ le sacrifice de leur vie et le prient de leur communiquer la force de supporter généreusement les souffrances présentes.

Une communion fervente vint sceller cette

---

[1] Lettre de Mme d'Youville.

offrande et ramener dans les cœurs une douce sérénité. Toutefois cet acte même donna lieu d'éprouver toute la rigueur de leur dénûment. Une seule de leurs grandes coiffes avait échappé aux flammes; elles durent se la passer à tour de rôle afin de participer au divin banquet. Mais quelle richesse égale celle qui vint de la communion et quelle force, quelle énergie ne donne pas la participation au Pain des forts? Nourries de l'aliment céleste, nos mères se relèvent prêtes à recommencer avec une nouvelle vigueur l'œuvre en apparence anéantie. Par une de ces délicates attentions que la Providence réserve aux âmes qu'elle a cruellement éprouvées, à quelques heures de là, elles eurent le bonheur de recevoir le tableau du Père éternel que M. de Féligonde, aidé par une des sœurs, était parvenu à soustraire aux flammes. La vue de cette image vénérée, échappée à une ruine si complète, leur parut, dans leur détresse, un sourire et un encouragement de notre Père céleste. Plus que jamais elles promirent de ne chercher qu'en lui seul appui et consolation.

Une autre joie également douce vint jeter quelques gouttes de miel dans l'amertume de leur calice. On se rappelle cette statuette de la sainte Vierge devant laquelle Mme d'Youville et ses premières compagnes s'étaient vouées au

service de Dieu et des pauvres en 1738. En déblayant les décombres, quelle ne fut pas la surprise des ouvriers de l'apercevoir briller à travers les débris encore fumants. Tandis que son socle, en cuivre comme le reste, s'était fondu dans l'embrasement, la statue seule apparaissait entière et intacte. Marie, la douce consolatrice des affligés, voulait témoigner à ses fidèles servantes qu'elle aussi leur restait fidèle dans leur infortune. Reconnaissantes et attendries, nos mères la couvrirent de leurs baisers et l'inondèrent de leurs larmes brûlantes.

De ce jour la statuette acquerrait à leurs yeux une valeur infinie. On la vénéra dans la suite comme une relique, comme un gage assuré de la protection de Marie sur l'œuvre tant aimée. Aujourd'hui, elle est pieusement conservée dans la chambre de la supérieure générale, où elle préside aux chapitres, aux assemblées et à toutes les délibérations importantes de l'Institut.

Un dernier trait achèvera de nous montrer avec quelle sollicitude le ciel semblait s'intéresser au malheur des hospitalières. Quelques jours après l'incendie, une barrique de vin, vide au deux tiers, fut trouvée dans la voûte. Non seulement la liqueur de qualité commune, s'était conservée mais encore améliorée. Les

semaines se passèrent et le vin coulait toujours. Aux derniers jours de septembre, il parut s'épuiser "et ne coulait plus que de la grosseur d'une paille," au témoignage de la dépensière. Elle en prévint Mme d'Youville qui se contenta de répondre: "tirez toujours, ma soeur, et ne vous lassez pas de tirer." Le conseil fut suivi et le vin continua de couler deux mois et demi, c'est-à-dire depuis les premiers jours de septembre jusqu'à la mi-décembre, époque où nos mères rentrèrent dans leur maison. Ainsi daignait les consoler Celui qui se plaît à aider les humbles et "qui ne les fait humbles que pour les mieux aider."

A ces attentions divines se joignirent les sympathies d'amis dévoués. Emus du dénûment de la petite colonie en exil, les prêtres de Saint-Sulpice, les soeurs de la Congrégation et les familles aisées leur envoyaient des secours sous mille formes. C'est ce que Mme d'Youville écrivait avec attendrissement à l'abbé de l'Isle Dieu : "Les dames de l'Hôtel-Dieu nous ont donné asile chez elles non seulement pour nous, mais pour nos pauvres et pour nos dames pensionnaires. La charité des fidèles nous y nourrit, surtout celle des messieurs du séminaire de Saint-Sulpice qui tous souhaitent nous voir rétablies."

Personne néanmoins ne souhaitait plus ardemment ce rétablissement que Mme d'Youville. Elle le sentait, c'était un surcroît de cent dix-neuf personnes que l'Hôtel-Dieu abritait. Sur ce nombre, quatre seulement comptaient se retirer bientôt dans la ville. Il en resterait encore cent quinze, ajoutées au personnel ordinaire de la maison. C'était beaucoup plus que le local n'en pouvait raisonnablement contenir. Les soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, messieurs Deschambault et Lemoine lui avaient charitablement offert divers logements. Mais la vénérable Mère en revint à son premier projet d'installer une partie des pauvres à la Pointe Saint-Charles en attendant que l'hôpital fut reconstruit. Puis réunissant toutes les ressources de son énergie et ravivant sa confiance en Dieu, elle se mit aussitôt en frais de commencer les travaux. " Nous sommes assez hardies pour essayer de recouvrer un coin de notre maison, écrivait-elle. Nous tâcherons de continuer espérant que la Providence qui nous a toujours soutenues continuera de nous assister. " Le fait est que les secours vinrent toujours à point la confirmer dans son imperturbable confiance.

Après un incendie qui avait consumé cent onze maisons et laissait cent quarante familles sans asile, il y avait naturellement peu à attendre de l'assistance des citoyens. Mais Mme

d'Youville et ses compagnes étaient aimées en raison de leur dévouement. Du reste, Dieu disposant des cœurs, les habitants prélevèrent sur leur indigence et les sœurs reçurent six mille francs d'aumônes. Tous, jusqu'aux sauvages du Sault-Saint-Louis et ceux du lac des Deux-Montagnes tinrent à leur offrir quelque secours. Se souvenant, sans doute, des soins donnés aux leurs, durant l'épidémie de 1755,ces braves gens avaient vendu épinglettes, couvertures, couteaux et grains de porcelaine pour en appliquer le prix au rétablissement de l'hôpital. Ces menus faits attestent combien grande était la vénération qu'avaient su inspirer ces généreuses servantes des pauvres.

L'Angleterre ne resta pas insensible au malheur des incendiés. Une liste de souscription fut ouverte en leur faveur et les secours en argent arrivèrent abondants, généreux. Mme d'Youville eut part à ces aumônes; reconnaissante, elle écrivait : " Nous ne nous serions jamais relevées sans les charités que nous avons reçues des quêtes faites à Londres et qui nous ont un peu soulagées." Un autre secours ne contribua pas peu à ranimer son courage. Toujours attentif à seconder les efforts de son zèle, le séminaire lui offrit quinze mille francs pour faire face aux dépenses les plus pressantes. Mme d'Youville en fut si touchée qu'elle écrivit aussitôt

sa satisfaction à M. Cousturier le priant d'appliquer la lettre de change de 7,620 livres qu'il tenait de l'hôpital pour l'acquittement d'une partie de ces avances (1). Grâce à ces avances, l'établissement allait bientôt se relever de ses ruines.

Pour en accélérer les travaux M. Montgolfier permit aux ouvriers de travailler dans l'intervalle des offices de l'église, les dimanches et les jours de fêtes d'obligation. Ainsi dès la mi-septembre les salles destinées aux hommes furent en état de les recevoir. Ils y furent conduits et installés le 23 du même mois, par Mme d'Youville et les deux sœurs chargées d'en prendre soin. A un mois d'intervalle le 5 novembre suivant, Mme d'Youville écrivait: "En nous endettant nous avons réparé un coin de notre maison dans lequel nos pauvres vieillards sont rentrés; les femmes, les dames pensionnaires et nous, irons à la fin de novembre. Nous y serons à l'étroit, mais nous serons chez nous. Nous ne manquerons pas de moyens de faire pénitence, nous en avons besoin, nous tâcherons d'en profiter." La rentrée des sœurs et des pensionnaires à l'hôpital ne put cependant s'effectuer avant le 5 décembre; et les femmes pauvres durent patiemment attendre aux fêtes de Noël.

---

[1] Lettre du 19 septembre 1765.

Au moment de quitter l'Hôtel-Dieu où mères et pauvres avaient été l'objet et les témoins de tant de charité, un pacte fraternel scella les adieux. Six mois de vie commune, de communs labeurs et de communes souffrances avaient lié les cœurs. Pour perpétuer le souvenir de cette union, il fut convenu qu'on se préviendrait réciproquement les jours où il y aurait cérémonie de vêture ou de profession dans l'une ou l'autre communauté, afin qu'il y eût ce jour-là récréation dans les deux maisons. Cette convention, œuvre de cordialité et de reconnaissance, fut longtemps gardée avec bonheur ; elle dut cesser quand les cérémonies devinrent plus fréquentes dans les deux instituts. Mais la mémoire n'en est pas moins restée vivante dans nos traditions. Comme souvenir de cette demeure hospitalière, la sacristie conserve encore une table qui fut gracieusement offerte à nos mères par leurs généreuses bienfaitrices au moment de la séparation.

CHAPITRE XVI

Lenteur des travaux de restauration.—Réduction des rentes de l'hopital.—Mme d'Youville est obligée de renoncer aux agrandissements projetés.—Nouvelle intervention de la Providence.

1765—1768

Comme l'avait prévu Mme d'Youville, après la rentrée de la petite colonie à l'hôpital à moitié restauré, les occasions de pénitence ne firent point défaut. Divers obstacles, le manque de ressources en particulier, ralentirent considérablement la marche des travaux.

Plus que jamais Mme d'Youville eût souhaité recouvrer les fonds qui lui étaient dus en France pour les appliquer au frais de cette restauration. Ils lui eussent servi de plus à compléter l'addition commencée en 1758. Mais elle se heurtait toujours de ce côté aux mêmes mécomptes. Une convention signée, en mars 1766 entre les agents de France et d'Angleterre " à la fin de liquider ce qui restait des papiers du Canada " eut pour effet de réduire les 106,624 francs qui étaient dus à l'hôpital à la faible

rente de 1.132 francs. Et encore la fondatrice n'était-elle pas sûre que ces rentes lui fussent de sitôt rendues.

En un temps où l'on vivait d'emprunt et d'aumônes, "manquant de tout, de vêtements et de vivres" cette réduction et ces délais lui causaient un extrême embarras. A M. Savary, son procureur, qui les lui annonçait, elle ne put dissimuler cet embarras. "Le traitement que la cour de France fait de nos papiers, écrivait-elle, porte un grand préjudice aux pauvres misérables de ce pays : avoir emprunté de l'argent dont il faut payer l'intérêt et attendre depuis 1757 après nos paiements... Pour ce qui regarde les lettres de change, les rôles et états d'ouvrages, nous les avions acquis avec bien des peines; quant aux ordonnances, nous en avions eu près d'un tiers en aumônes... Dieu soit béni ! il faut porter sa croix. Il est vrai qu'il nous la donne en abondance dans ce triste pays ! (1)"

Toujours dévoué aux intérêts de l'hôpital, l'abbé de l'Isle Dieu déplorait ces pertes comme de réels obstacles au développement de l'œuvre et ne laissait passer aucune occasion d'en témoigner à la fondatrice sa sympathie. Au sujet d'un état de comptes qu'il fit dresser d'après les

---

[1] Lettres du 18 septembre 1765 et 17 août 1766.

dernières réductions, il lui écrivit : " Si je puis sur cela, vous obtenir un meilleur sort, je vous promets de m'y employer de tout mon cœur... Reste à savoir celui que je pourrai obtenir pour les autres communautés du diocèse qui, non plus que vous, ne sont pas dans le cas des agioteurs et commerçants qui ont épuisé nos pauvres colonies et sont cause de la perte que nous en avons faite (1)." Et ailleurs : " Vous êtes bien maltraîtée par la cour, après la manière dont vous vous êtes sacrifiée, vous et votre chère et respectable communauté pour le service du roi et le soulagement des troupes. Je vous avoue que je n'y saurais penser, sans en être pénétré de la plus vive douleur quoique toujours dans l'attente et l'espérance même de quelque petite indemnité."

Ces espérances n'étaient cependant pas près de se réaliser. Un demi siècle devait s'écouler avant que l'hôpital put recouvrer en partie ces fonds. En attendant, au lieu d'indemnité, la faible rente de quatre et demi pour cent fut réduite à deux et demi seulement. Ce qui arrachait à la fondatrice cette plainte résignée : " Notre bon roi de France gardera tout à la fin... Il se présente tous les jours des pauvres

---

[1] Lettre du 28 mars 1766.

qui ont un vrai besoin ; nous n'avons plus de logement et j'ai le cœur bien gros de les renvoyer. Mais il faut bien le faire(1)." "L'incendie nous a noyées dans les dettes, disait-elle encore, et il faut tant d'argent pour de telles bâtisses. Si je savais où il y en a autant et que je le pusse prendre sans voler j'aurais bientôt fait un bâtiment qui logerait près de deux cents pauvres. Je n'ai rien, le bon Dieu se contente de ma bonne volonté."

A force de bonne volonté, d'industries, de secours prévus et imprévus, Mme d'Youville vit s'achever, en 1767, les travaux de restauration ; force lui fut cependant de renoncer cette fois encore, à terminer l'addition commencée en 1758. L'église, bénite le 30 août, était loin aussi de répondre à sa tendre piété envers le Dieu de nos tabernacles. La pieuse Mère n'en put taire ses regrets. " Nous sommes assez bien rebâties, écrivait-elle à M. Hery, mais nous ne pourrons pas de sitôt avoir autant d'espace pour les pauvres et pour nous, que nous l'espérions. Point de sanctuaire à l'église, même pas d'apparence qu'il n'y en ait jamais. Dieu soit béni ! tout ira comme il voudra."

A celles qui devaient succéder à notre Mère, Dieu réservait de continuer et d'achever ces

[1] Lettres de 1769.

travaux. Si ce fut pour son âme un sacrifice, la Providence l'en consola par de douces compensations. Tout en renonçant aux agrandissements tant désirés, Mme d'Youville eut la satisfaction de mettre l'hôpital en état de loger cent soixante-dix personnes, c'est-à-dire cinquante de plus qu'auparavant. Quand les ressources humaines paraissaient épuisées, Dieu se chargeait d'intervenir.

Son action parut surtout manifeste dans le trait suivant. C'était en 1766. Entrant un jour dans sa chambre où deux sœurs l'avaient précédée, Mme d'Youville se rappelle qu'elle porte sur elle une pièce de monnaie. Sa délicatesse, en fait de pauvreté, s'accommodait mal de ce dépôt. " J'ai ici une piastre dont je veux me débarrasser, dit-elle, comme s'il se fut agi d'un fardeau. Je n'aime pas à garder de l'argent sur moi." Mais merveilleuse intervention de la Providence; au lieu d'une seule pièce, elle retire de sa poche une poignée de piastres qu'elle dépose sous les yeux de ses sœurs étonnées et ravies. Tout émue elle-même, elle porte indélibérément la main dans l'autre poche et le même prodige, le même bienfait vient augmenter sa confusion. Jugeant qu'au regard de Dieu, sa foi avait sans doute besoin de ce secours, elle joint les mains, lève les yeux au ciel et ne sait

plus que s'écrier : " Ah ! mon Dieu, je suis une misérable ! "

Toute l'âme de la fondatrice est dans ce cri. Plus elle reçoit de Dieu, et plus elle se confond et s'humilie. Mais Dieu la poursuit dans ses abaissements et se plaît à la combler de faveurs. Après ces gages renouvelés d'assistance divine, la pieuse Mère pouvait écrire : " La Providence est admirable. Elle a des ressorts incompréhensibles pour le soulagement des membres de Jésus-Christ. Elle pourvoit à tout ; en elle est toute ma confiance ! "

CHAPITRE XVII

Achat de la seigneurie de Châteauguay.—Zèle de Mme d'Youville pour mettre cette seigneurie en valeur.—Ses voyages à Châteauguay ; elle y enseigne le catéchisme aux enfants pauvres.—Première visite épiscopale au manoir.

1765-1768

L'incendie et les pertes que la petite société eut à subir avaient causé une gêne considérable dans l'administration de l'hôpital et de ses biens. Aussi n'est-on pas peu surpris de voir la même époque marquée par des entreprises et des travaux aussi multipliés que coûteux. C'est que Dieu ne se lasse pas de faire éclater les effets de sa miséricorde sur ceux qui ont placé en lui toute leur confiance. Abandonnée à la Providence divine, la fondatrice puise là l'énergie qui la rend supérieure à tous les revers ; elle marche sans s'arrêter devant l'obstacle, sans s'apitoyer sur les blessures reçues le long du chemin.

A sa nièce qui lui avait écrit ses condoléances au sujet de l'incendie, elle répond : " Je connais

trop ton bon cœur pour douter de la part que tu as prise à notre accident, mais c'est une affaire faite, il n'y faut plus penser." Dans leur énergique brièveté, ces paroles nous peignent bien le caractère de la vertu de notre Mère : tout entière à l'obligation du moment. Les préoccupations inséparables de ces jours d'épreuve, ne sauraient lui faire perdre de vue le projet formé auparavant d'acquérir la seigneurie de Châteauguay. Elle s'y croyait même étroitement engagée par la convention arrêtée, le 25 août 1764, entre elle et Mlle de Lanoue. Mais le dénuement où l'incendie avait réduit sa société, ne suffisait-il pas aux yeux des plus exigeants pour la délier de cet engagement ? Notre Mère ne le crut pas. Avec ce sens surnaturel qui la guidait en tout, elle jugea que " la Providence avait disposé des événements pour la mettre dans la nécessité de s'appuyer uniquement sur ses soins paternels. "

Le 8 juin, quinze jours seulement après la catastrophe, elle signait au nom des pauvres de l'hôpital, le contrat qui lui assurait définitivement la propriété de la seigneurie de Châteauguay " comme aussi celle de l'île Saint-Bernard, des îles à la Paix, aux Pains et Sainte-Geneviève. " Par ce contrat, l'hôpital s'engageait à payer un capital de plus de 15,000 livres à Mlle

de Lanoue, en rente viagère de 700 livres, et le droit de Quint, estimé dit-on, à 4,000 livres. Pour se procurer les fonds nécessaires, Mme d'Youville vendit, comme nous l'avons vu plus haut, les propriétés de Chambly. Elle se fit autoriser à conclure ces transactions par M. Marchand, vicaire général et administrateur du diocèse pendant la vacance du siège épiscopal et par Murray, gouverneur général (1). Elle eut ensuite recours à ses biens patrimoniaux et à ceux de l'une de ses compagnes, sœur Despins. Personnellement, elle s'attendait bien, la bonne Mère, à ne retirer que des sacrifices et des fatigues de cette acquisition. Mais ces considérations lui importaient peu, pourvu que dans l'avenir l'immeuble devint une ressource assurée pour sa communauté et un patrimoine pour ses pauvres.

Le contrat n'était pas encore passé que déjà Mme d'Youville s'occupait de mettre la seigneurie en valeur. Le moulin banal situé dans l'île Saint-Bernard, au pied de la colline, lui paraissait trop exposé à la violence des vents et peu accessible aux habitants obligés d'y faire moudre leur grain ; elle résolut d'en construire un nouveau. Elle en choisit elle-même l'emplacement sur le versant septentrional de la petite

---

[1] Lettre du 26 septembre 1766.

rivière du Loup à une lieue du manoir actuel. Dès le mois de février 1765, fut commencé le déblaiement du terrain. Chargée de surveiller plus immédiatement l'opération, sœur Thaumur-Lasource jugea que les premiers travaux exécutés sur cette propriété, désormais le domaine des pauvres, devaient être consacrés par un acte de religion. A cet effet, elle voulut abattre elle-même le premier arbre, après s'être munie de la " force et de l'espérance du chrétien, " par la strophe plusieurs fois répétée de *O crux ave.*

Une fois en possession légale de la seigneurie, Mme d'Youville fit poursuivre avec une nouvelle vigueur les travaux commencés. Le moulin devait mesurer 70 pieds de longueur sur 36 de largeur. Pour y assurer une force hydraulique, elle fit creuser un canal de 280 pieds et construire, malgré la rapidité du courant, une digue d'environ 400 pieds de longueur. En vue de restreindre les dépenses, elle eut soin de faire entrer dans la construction du nouveau moulin toutes les pièces des deux anciens, celui de l'île Saint-Bernard et celui de l'hôpital, et se chargea de la nourriture des ouvriers.

La direction de ces travaux jointe à l'organisation de la seigneurie jusque-là assez peu définie, obligeaient notre Mère à faire de fréquents

voyages à Châteauguay. On voit par les registres qu'elle s'y trouvait régulièrement à la Saint-Martin, 11 novembre, pour recevoir les rentes des censitaires. Le vieux livre terrier, couvert en parchemin où elle les inscrivit fidèlement de 1765 à 1770, se conserve encore avec un pieux respect. En ces jours de simplicité primitive, les voyages ne s'effectuaient pas avec tout le confort de nos temps modernes. Une lourde charrette munie d'une planche transversale en guise de banc, était le mode ordinaire de transport. C'est dans cette grossière voiture, que, ballottée en tous sens et exposée aux injures de l'air, notre vénérable Mère franchissait les trois lieues qui séparent Montréal de Lachine. Le reste du trajet se poursuivait en canot ou en chaloupe. Arrivée à l'île Saint-Bernard, elle se retirait au manoir élevé par M. de Longueuil à mi-côte du verger. Bien que qualifié du nom de château, ce manoir était loin de ressembler aux castels des grands seigneurs de la mère patrie. Composé de pièces de bois superposées, il n'avait de remarquable que la rusticité de sa construction. La grange et l'écurie étaient plus rustiques encore. Mais le site est enchanteur, la vue sur le lac Saint-Louis ravissante, le sol aisé à travailler et fertile.

Sur la partie occidentale de l'île, se dresse une colline à pente raide et de forme ovale si

régulière qu'on la croirait élevée de main d'homme. Un grand crucifix, fixé sur le kiosque qui couronne aujourd'hui le sommet de la colline, projette son ombre sur la terre où reposent nos chères soeurs défuntes(1). Le calme qui règne sur ce sommet, l'espace et l'aspect des grandes

---

(1) La première croix qui orna cette colline fut érigée en 1832, à l'occasion du choléra qui s'abattit sur la contrée et y fit tant de victimes. A la demande de M. Pierre Grenier curé de Châteauguay, d'autres croix furent également élevées cette année-là en divers autres endroits de la paroisse où les fidèles se réunissaient pour implorer la cessation du fléau. "Les neuvaines de prières, attestent les vieux manuscrits, se succédaient presque sans interruption. Dieu se laissa touché et délivra bientôt son peuple de l'épidémie."

En 1854, la croix de l'île Saint-Bernard avait déjà cédé aux outrages du temps. Elle fut remplacée par le crucifix colossal qui surmontait jadis le maître autel de la vieille église Notre-Dame et que M. Billaudèle, supérieur du séminaire légua à notre famille religieuse en considération du souvenir historique qui s'y rattachait. Ce crucifix datait de 1738. L'histoire rapporte que son installation avait été l'occasion d'une grande démonstration de foi. Mue par ce souffle de pieux enthousiasme notre vénérable mère d'Youville, alors retenue sur une chaise par un mal de genoux réputé incurable, s'était fait conduire en charrette à l'église afin de solliciter au pied même de ce crucifix sa guérison. Pour éprouver la vertu de sa servante on sait qu'il plut à Notre-Seigneur de différer cette guérison, mais comment ne pas présumer que notre Mère n'aît reçu ce jour-là un accroissement d'amour pour la croix de notre Sauveur et une plus parfaite soumission à ses adorables volontés?

Dès que mère Deschamps, supérieure en 1854, fut en possession de ce trésor, elle fixa le grand Christ sur une croix neuve et se fit fête de l'installer sur la colline que notre vénérable mère d'Youville avait dû gravir tant de fois. En 1890, cette vieille relique tombait à son tour renversée et mutilée par la fureur des vents. Un seul clou nous reste aujourd'hui de cette ruine vénérable et il est pieusement conservé à la *chambre des souvenirs.*

En 1893, une croix nouvelle fut érigée sur la colline, c'est celle-là même qui la décore actuellement.

Butte de l'ile Saint-Bernard

eaux qui l'environnent donnent une impression saisissante de l'infini et plongent l'âme dans un recueillement très doux. Par delà l'immensité, la vue découvre une partie de Beauharnois, l'île Perrot, la Pointe-Claire, Lachine, la montagne de Montréal et les Deux-Montagnes. De l'autre côté, elle aperçoit à travers les grands arbres qui boisent la partie orientale de l'île et y versent l'ombre et la fraîcheur, les flots transparents de la petite rivière du Loup qui fuit vers le fleuve en formant de gracieux méandres et sépare l'île de la terre ferme. Une terrasse formée par la nature tapisse d'herbes drues les bords du lac qui entoure le pied de la colline. A travers les frênes et les aubépines qui la ceinturent, se détachent les vieux murs gris du moulin banal transformé aujourd'hui en une sorte d'oratoire que surmonte la statue de Saint-Joseph (1). De grandeur naturelle, le

---

[1] C'est en 1865 qu'à l'instigation de Mgr Bourget de douce mémoire, mère Slocombe fit couvrir d'un toit de fer blanc le vieux moulin ouvert jusque-là et menacé d'une ruine complète et le transforma en une sorte d'oratoire qui fut dédié à saint Joseph. Sa statue de grandeur naturelle, fut installée sur le sommet de l'édicule et le 8 juin, centième anniversaire de l'acquisition de la seigneurie de Châteauguay, M. Billaudèle, assisté de M. Rousselot et de quelques autres prêtres des environs en fit la bénédiction solennelle. Le lendemain M. M. Billaudèle et Rousselot y célébrèrent successivement la sainte messe durant laquelle les sœurs communièrent et chantèrent de pieux cantiques. Et ce jour-là, la vieille tour, frémissant au contact du Pain vivant et éternel, fut dénommée *Bethléem*

doux Patriarche semble de ce trône rustique régner sur l'île entière. Et de fait, la piété des soeurs qui habitent la plage l'en a établi l'intendant et le gardien.

L'autre versant de la colline est planté d'arbres fruitiers. Un pommier, qui existait paraît-il au temps où notre vénérable Mère fit l'acquisition de l'immeuble, donnait encore d'excellents fruits en 1838 (2). Une tige de ce

---

en souvenir du pain matériel qu'elle avait autrefois procuré à nos Mères.

Fixée sur ce piédestal, la statue de saint Joseph résista à la violence des vents jusqu'au 26 octobre 1910, où elle fut impitoyablement renversée par un ouragan survenu à la tombée de la nuit. Lorsqu'elle fut trouvée le lendemain matin, gisant, écartelée sur le sol, ce fut parmi les sœurs une explosion d'indicibles regrets. M. Fournet notre aumônier alors de passage au manoir, et qui accompagnait nos soeurs jusqu'à la tour, promit, séance tenante, que saint Joseph reviendrait bientôt occuper son trône. En effet, à peu de jours de là, ordre fut donné à la maison Raffl à Paris de couler une statue en fonte de fer, de cinq pieds de hauteur. Le 7 septembre 1911, veille de la nativité de la sainte Vierge, la nouvelle statue était reçue au manoir avec quelle reconnaissance et quelle pieuse allégresse ! Dès que la caisse fut ouverte, et qu'elle laissa apercevoir la figure méditative et douce du Patriarche de Nazareth, le cantique : *Aimable saint* jaillit spontanément de toutes les poitrines.

La statue fut installée le 27 septembre, et bénite le 8 novembre suivant, un mercredi, par son pieux donateur, M. Fournet. Jamais température ne fut plus en désaccord avec les désirs des cœurs. Un vent glacial soufflait, et, si violent que les sœurs accourues durent se retirer à l'intérieur du petit oratoire, pour chanter les hymnes et les cantiques selon le programme que leur tendre piété s'était tracé. Et maintenant, saint Joseph domine de nouveau la plage qu'il bénit et féconde : aux âmes plus attentives à recueillir ses confidences, il redit tout bas le zèle des fils de M. Olier à promouvoir son honneur et son culte.

(2) Mémoire de mère McMullen

pommier a été greffée sur un pommier plus jeune et nous pouvons encore aujourd'hui en admirer les vigoureux rejetons; nous aimons surtout à en cueillir les fruits dont l'abondance symbolise si bien l'inépuisable charité de notre Mère. Du tronc de l'arbre primitif, on a su confectionner des salières qui servent encore pour le service du réfectoire et qui perpétuent, en quelque sorte parmi nous, le souvenir des goûts simples et modestes de la fondatrice. Cet attachement de nos sœurs aînées à ce qui fut chère à notre Mère ne fait-il pas songer à l'oranger de saint Dominique ou bien encore au citronnier de saint Antoine de Padoue que les soins de frères et de disciples aimants conservent depuis des siècles à l'admiration de la postérité ?

L'île Saint-Bernard mesure six cent quatre-vingt-dix arpents de superficie. Sur cette étendue, à peine quatre-vingt-dix arpents étaient défrichés et mis en culture lorsque Mme d'Youville en prit possession. Tout le reste était couvert de bois ou dominaient le chêne et l'érable, l'orme et le noyer. Il fallait donc abattre en partie cette forêt, préparer le sol et pourvoir la ferme d'animaux et d'instruments aratoires. L'esprit d'inititative de notre vénérable Mère sut répondre à ces nécessités. Bientôt même, elle fit élever sur ces bords une étable, une grange et une boulangerie.

Tour élevée en 1686,
transformée en oratoire en 1865, et qui sert de charnier
depuis l'ouverture du cimetière de l'île Saint-Bernard en 1896.

Ces soins matériels n'absorbaient pas tellement les sollicitudes de la fondatrice qu'elle ne trouvât quelques moments à consacrer à la gloire de Dieu et au profit des âmes. A ce temps-là, Châteauguay n'étant pas encore érigé canoniquement en paroisse, elles n'étaient pas rares les familles en qui la vie chrétienne n'avait pas encore pénétré ou paraissait extrêmement languissante. Mère d'Youville gémissait de voir tant d'âmes simples et droites vivre ainsi dans l'insouciance de leurs éternelles destinées. Le soir, après de longues journées passées à surveiller les travaux, à recevoir et à enregistrer les rentes des censitaires, la pieuse Mère se ménageait la joie de réunir les serviteurs et les pauvres des environs pour leur apprendre les vérités essentielles du salut et jeter dans leur cœur une étincelle d'amour pour Dieu.

La semence de vérité ne fut pas confiée à des terres ingrates. Plus de quatre-vingts ans après, un respectable vieillard se plaisait à évoquer le souvenir de ces pieuses réunions. Ce vieillard se nommait Etienne Duranceau. Un jour, entre autres, c'était vers 1850, mère Deschamps, alors directrice du manoir avait, selon sa coutume, réuni les enfants de la Pointe pour leur faire le catéchisme. Sur le point de les congédier, avec une bonté toute maternelle, elle leur distribuait du pain et du lait, quand survint le brave

octogénaire. La vue du petit peuple dégustant avec entrain son modeste goûter lui rappelle les jours de son enfance : " Moi aussi, dit-il, j'ai appris mon catéchisme ici, avec d'autres camarades de mon âge. Il y a bien longtemps de cela. C'était la mère Youville qui nous faisait le catéchisme. Quand nous avions été sages, elle nous récompensait comme vous le faites aujourd'hui. "

Agréablement surprise et édifiée, mère Deschamps veut toutefois s'assurer de la véracité de son interlocuteur et le presse de questions : Elle lui demande, entre autres, quelle taille et quel teint avait la mère d'Youville? "Elle était grande, brune claire et rougeaude," répondit le vieillard sans la moindre hésitation. Ce qui est parfaitement conforme à la tradition. " Et ses yeux de quelle couleur étaient-ils ? — " Pour ça je ne saurais vous le dire," fit l'étranger avec une parfaite bonhomie. Ces derniers mots achevèrent de me convaincre, nous disait mère Deschamps en nous racontant ce fait. Car si ce vieillard (1) eût voulu me tromper, il n'eût pas hésité à donner à cette question une réponse aussi précise qu'à toutes les autres.

---

(1) Etienne Duranceau est décédé à Chateauguay, le 25 décembre 1857, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. (Extrait des registres de la paroisse de Châteauguay.)

C'est le désir de faire revivre ce nouveau trait du zèle de notre sainte fondatrice, qui a déterminé nos mères à ouvrir en 1884, une école gratuite à Châteauguay, sur le terrain de la commune, en face du manoir. Cette école placée aujourd'hui sous le contrôle des commissaires, est fréquentée par une trentaine d'enfants. On y suit le programme des écoles élémentaires. Et les maîtresses peuvent se réclamer des exemples et du patronage de notre vénérable Mère pour attendre de l'œuvre bénédictions et fruits abondants.

Le 6 juillet 1768, fut une date mémorable pour la paroisse de Châteauguay. Ce jour-là, Mgr Briand était reçu en visite pastorale, conduit par les iroquois du sault Saint-Louis et leur missionnaire en tête, le père Well, jésuite, " en canot d'écorce, au chant de joyeux cantiques, dont le rythme s'harmonisait avec la cadence des avirons. " L'église fut trop étroite, paraît-il, pour contenir la foule qui s'y pressait, avide de voir et d'entendre son premier pasteur après avoir été privée de ce bienfait depuis près de vingt ans. Après qu'il eût administré la confirmation à un certain nombre d'enfants et d'adultes, que les mémoires ne précisent pas, les paroissiens lui offrirent leurs hommages et lui exprimèrent leur reconnaissance dans une

adresse pleine de foi. D'un commun accord, ils y sollicitaient la permission de bâtir une nouvelle église pour remplacer l'ancienne devenue insuffisante, et celle de renouveler le presbytère qui tombait en ruines. Mgr Briand agréa et encouragea leur projet; il les félicita de leur bonne entente ; il les engagea à persévérer, et dans cet esprit d'union, et dans l'attachement qu'il manifestait pour la religion de leurs pères.

Bientôt il fallut échanger les adieux. La visite avait été de courte durée, mais quelle allégresse n'avait-elle pas répandue dans les âmes ! L'île Saint-Bernard eut part à cette allégresse. Monseigneur daigna y descendre pour porter sa bénédiction au personnel du manoir et y prendre le dîner avec les principaux ecclésiastiques de sa suite. L'histoire ne nous a pas conservé le nom des sœurs présentes à cette occasion. Mais tout porte à croire que Mme d'Youville dut se trouver là pour faire à ses hôtes, avec la noble simplicité qui la caractérisait en toute rencontre les honneurs de sa maison. Le repas terminé, après avoir admiré les points de vue les plus intéressants de l'île, le prélat et sa suite montés sur leurs frêles embarcations, voguèrent vers l'île Perrot.

CHAPITRE XVIII

Mme d'Youville fait construire une maison de campagne à la Pointe Saint-Charles ; son esprit d'oraison ; ses enseignements à ses sœurs.

1767

En 1767, pour répondre à un besoin qui s'imposait depuis longtemps, Mme d'Youville s'occupait à faire construire à la Pointe Saint-Charles une maison de pierre destinée à loger le fermier et à recevoir les sœurs chargées de surveiller les travaux.

Dans son exquise bonté, la fondatrice eut la pensée de réserver et d'approprier quelques pièces de la maison en vue d'y conduire les sœurs ou les pauvres à certains jours de congé. A son avis, un repos bien ordonné n'était pas de moindre importance dans une vie d'hospitalière qu'une généreuse application au travail ; de là ses soins à procurer à ses sœurs tous les délassements en son pouvoir. Elle estimait que rien ne répare les forces, rien ne dilate les cœurs et ne les dispose à la prière comme ces innocentes récréations prises au sein d'une

agréable et paisible nature, dans le contact plus immédiat des œuvres de Dieu.

A ce temps-là, la Pointe Saint-Charles presque entièrement déserte offrait tous les avantages d'une solitude reposante et choisie. On y avait l'espace, la beauté du ciel, avec l'aspect des grands horizons, la proximité du fleuve, le murmure et la fraîcheur de ses eaux ; et dans le lointain, par delà le Saint-Laurent la vue des gracieux paysages qui s'échelonnent sur l'autre rive. En face de ces spectacles simples et grands, les promenades sur la grève avaient plus d'un charme.

De ce côté, tout auprès de la maison, en un jardin modeste mais soigné, quelques arbres fruitiers plantés par les soins de la fondatrice en 1764,offraient leur ombre et leurs fruits. On s'y partageait par petits groupes : les unes errant dans les allées semaient pieusement leurs *Ave* ; d'autres, assises sous les arbres s'égayaient de joyeux récits ou goûtaient dans un mutuel échange de souvenirs et de pensées les douceurs de l'intimité fraternelle. Les délicieuses journées qu'on passait ainsi dans ces lieux ! Quel regain de force n'y remportait-on pas pour de nouveaux labeurs ! C'est pour perpétuer le souvenir de ces réconfortantes excursions que nous donnons encore aujourd'hui le nom de *congé de pointe* aux jours de récréations extra-

ordinaires accordées par les supérieures pendant l'année.

Une autre tradition, plus précieuse encore, reste attachée à cet endroit. Obligée d'y faire de fréquents voyages pendant les travaux de construction, notre vénérable mère d'Youville profitait de tous les moments que ne réclamait pas la surveillance des ouvriers pour s'unir à Dieu dans l'oraison. " Encore qu'elle emprunte les formes de la prudence humaine, l'activité des saints apparaît supérieure à l'incertaine diplomatie des hommes de toute la supériorité des conseils de Dieu " a dit excellemment un saint religieux. Telle l'activité de notre pieuse fondatrice. En quelque lieu qu'elle soit, à quelque travail qu'elle s'applique, elle n'omet point de s'éclairer et de se retremper dans la prière. On voit encore avec bonheur le réduit où elle se réfugiait pour se livrer à ce pieux exercice.

C'était une maisonnette en pierre d'usage et d'apparence très modestes. La pièce principale pouvait servir de cuisine, et le grenier était disposé pour recevoir les grains de la ferme. Quelques pieds la séparaient de la maison principale(1). Qui eût pénétré le secret de cette abjecte retraite eût sans doute admiré des

(1) La maison de la Pointe Saint-Charles a été vendue avec une partie du terrain le 31 décembre 1853. L'espace compris entre le réduit et la maison principale a été comblé depuis.

Maison de la Pointe Saint-Charles

merveilles de grâces! Que de saintes pensées le divin Maître ne dût-il pas communiquer là à sa servante pour son avancement spirituel et celui de ses filles? Dans la suite, chaque fois que nos anciennes sœurs se réunissaient à la ferme, elles ne manquaient pas de se retirer dans ce lieu pour y prier et participer à l'esprit d'oraison de notre sainte Mère. Chose remarquable ! dans l'incendie qui a consumé la maison en 1872, ce réduit a été respecté par les flammes bien que l'avoine entassée dans le grenier fût déjà grillée. Aujourd'hui encore on éprouve une grande douceur à visiter ces lieux et l'on ne peut se défendre tout ensemble d'un regret profond de les voir en des mains étrangères. La transformation du voisinage, si désert jadis, si peuplé aujourd'hui, la multiplication des usines qui l'envahissent ont créé une sorte de nécessité de céder l'immeuble à la compagnie du Grand Tronc.

Cette application de notre fondatrice à demeurer recueillie en Dieu ou attentive à le chercher au milieu de tant de travaux, nous livre le secret de ses vertus et de son influence sur le cœur de ses filles. De fait, quel heureux ascendant n'exerce pas autour d'elle l'âme dont tous les actes s'inspirent de son union à Dieu. Ayant trouvé dans cette union appui et lumière, elle se retourne vers les choses de

la vie, elle les comprend, elle les explique, elle les coordonne selon les vues de celui qui règne sur son cœur et dirige ses affections. Ainsi, c'est dans le recueillement de la prière que la pieuse Mère apprend à mieux administrer sa maison ; c'est là surtout qu'elle apprend à mieux triompher d'elle-même, et à diriger plus sûrement les âmes confiées à ses soins. On comprend maintenant comment elle a pu, malgré une vie si occupée, inspirer à ses filles son propre esprit. Ses exemples plus encore que ses paroles avaient pour cela une merveilleuse efficacité. Car ses biographes l'ont noté avec complaisance, la sainte Mère parlait peu, elle écrivait encore moins. Toute sa correspondance se résume à quelques lettres écrites à des bienfaiteurs, à des amis ou à ses chargés d'affaires.

Elle savait cependant s'arracher à son attrait pour le silence quand il s'agissait d'instruire ses filles et de les former aux vertus de leur état. Chaque pensée, chaque conseil de leur supérieure étaient recueillis avec une pieuse avidité. " Nous nous plaisions, rapportent plusieurs d'entre elles, nous nous plaisions à nous réunir autour de notre Mère, assises sur nos talons, et là nous goûtions toutes sortes de satisfactions à l'entendre discourir au milieu de nous."

Dans ses entretiens, elle revenait de préférence sur l'oraison sans laquelle la vie est sans force, la volonté sans conviction, la vertu sans consistance et sans fruit. Elle les exhortait sans cesse à la confiance en Dieu, à l'abandon à cette Providence maternelle qui tant de fois avait fait éclater sa protection sur leur œuvre et qui continuait de l'assister si miséricordieusement. Elle leur faisait goûter le prix des sacrifices attachés à l'observance de la règle, à la fidélité à la vie commune et aux moindres coutumes de la maison. Elle les affectionnait à la sainte pauvreté qu'elle regardait, après les grands serviteurs de Dieu, comme la gardienne de l'humilité et le plus solide fondement de la vie spirituelle. " On est riche de Dieu dans la mesure où l'on est pauvre en affections des choses de ce monde;" et la liberté que le mépris des biens périssables donne à l'âme lui permet d'embrasser avec plus de zèle les intérêts d'autrui.

Un mémoire laissé par cette vénérable Mère nous révèle quelles étaient ses pensées sur le désintéressement qu'elle attendait des âmes qu'elle associait à son œuvre. Elle le voulait complet et constant, persuadée que, sans le généreux oubli de soi-même, le dévouement au prochain ne saurait subsister."Ayant épousé les pauvres comme membres de Jésus-Christ

notre époux, écrivait-elle, tous nos biens sont communs; joint à ce que cette séparation donne beaucoup d'occupations et comme double employ et que souvent l'amour de soy mange tout.''

Or pour elle "aimer le Chef c'était, suivant l'avis de l'Apôtre, aimer les membres." Ou plutôt, c'était Jésus-Christ délaissé et souffrant qu'elle aimait d'un ardent amour dans les pauvres. Il n'en était point de si misérable en qui sa foi ne découvrit l'empreinte de cette invisible beauté. De là les sacrifices et les privations de tout genre qu'elle s'imposait pour les secourir; de là son adresse merveilleuse à prévenir leurs plaintes et à adoucir leurs maux. Dès que ses autres devoirs le lui permettaient, elle ne trouvait point de délassements plus agréables que de les visiter, de panser leurs blessures et de les servir de ses mains. Un rayon de résignation et de joie pénétrait avec elle dans ces salles de malheureux: c'était à qui aurait son premier sourire, à qui la verrait de plus près. Tous se sentaient si heureux auprès d'elle qu'ils ne voulaient plus la laisser partir. S'apprêtait-elle à se retirer, on voyait tout aussitôt les plus petits se précipiter vers elle, puis s'efforcer de la retenir par les plis de sa robe, tout comme des enfants feraient avec leur mère.

Elle était ingénieuse à faire tourner cette confiance enfantine au profit des âmes. Tout en causant familièrement avec ses pauvres, elle savait amener à propos une pensée de foi ou leur rappeler les devoirs de la vie chrétienne trop peu connus ou trop tôt oubliés; toujours elle laissait après elle ce parfum de la charité de Jésus-Christ dont son âme était remplie. Mais ce n'était pas assez pour son cœur aimant d'instruire et de consoler "ces favoris de notre Père céleste," elle leur rendait toutes sortes d'honneur et de respect. Ainsi la voyait-on puiser volontiers de l'eau dans la jarre traditionnelle placée à l'entrée de leur salle et boire dans le même vase qu'eux. Peut être avait-elle dès lors à la pensée une bienheureuse Angèle de Foligno qui, allant plus loin, avalait l'eau fétide dont elle avait lavé les mains des lépreux, et déclarait n'avoir jamais trouvé meilleur goût à aucune liqueur, ou un saint Louis, roi de France, qui, non content de servir les pauvres dans son palais, mangeait les restes de leurs portions.

Mme d'Youville ne pouvait souffrir que les pauvres fussent en rien moins bien partagés que les sœurs. Arrivant un jour de Châteauguay après quelques jours d'absence, elle aperçoit fraîchement fixée à la porte de la salle de

communauté une planchette destinée à recevoir le gobelet. C'était aux yeux de la modeste fondatrice une légère superfluité ; elle en désire connaître l'auteur. Sœur Thaumur Lasource son assistante n'hésite pas à se dénoncer. Et la bonne Mère de lui dire sur un ton de doux reproche : " Otez cette planche, ma sœur, les pauvres n'en ont pas dans leur salle et nous ne devons pas être plus commodément qu'eux."

Une plume contemporaine a fait de la fondatrice cet éloge : " C'était une femme complète joignant à toutes les qualités de la religieuse, le sens pratique de la parfaite maîtresse de maison." Nul en effet n'était persuadé autant que notre Mère de la nécessité qu'il y a pour toute personne vouée aux œuvres de miséricorde de se former aux habitudes d'ordre et de bonne tenue. On peut juger par ce qui précède de l'ordre qui réglait sa conduite et toutes ses démarches. Elle voulait qu'en ses filles, ce même esprit régnât dans les petites choses comme dans les grandes. Elle était apparemment de ceux qui croient que l'attention aux petits détails émane d'un grand amour et sert tout ensemble à manifester de grandes vertus. En bien des circonstances d'ailleurs, cette attention devient l'accomplissement de grands devoirs : le maintien de la discipline et l'harmonie des cœurs en dépendent. Un jour, une sœur fut

surprise à prendre au réfectoire le bois destiné à le chauffer, sous prétexte qu'il était plus sec, et l'emportait dans son office. Mme d'Youville en témoigna son mécontentement en plein réfectoire. Confuse et repentante, la coupable s'étant jetée à genoux pour recevoir ses justes remontrances en fut quitte pour reporter incontinent le bois détourné à sa destination première. Et la vigilante Mère de saisir cette occasion pour rappeler à toutes le doux précepte de la déférence mutuelle et leur faire goûter toute la sagesse qu'il y a " à ne jamais prendre quelque chose que ce soit dans un office sans la permission de l'officière."

Fidèle à se renoncer elle-même en toutes choses, Mme d'Youville ne concevait pas que l'on pût au sein des grâces de la vie religieuse, laisser subsister les moindres germes d'égoïsme et de recherche personnelle. Elle voulait qu'on les immolât sans pitié. " Tout est gain dans l'immolation du *moi*, l'âme se dilate dans la vraie liberté du véritable amour." Sans cette immolation, elle ne croyait pas que l'obéissance pût s'implanter et fleurir dans sa société. De même pensait-elle pour l'humilité, cette vertu simple et suave qui, pour croître mieux à l'aise a besoin d'abaissements et de mépris, d'obscurité et de silence, toutes choses si opposées à

l'humaine nature. En somme elle attendait de ses filles qu'elles fussent humbles, obéissantes, charitables et bien unies entre elles.

L'union " ce paradis des couvents " selon le mot de sainte Thérèse, lui tenait tant au cœur qu'elle devait en faire son mot d'adieu. En attendant, elle ne cessait d'y exhorter les âmes confiées à ses soins. " Tous les biens du monde n'approchent pas du bonheur de vivre bien unies " écrivait-elle. Or l'union veut l'entente, la bienveillance des pensées, l'indulgence des jugements, l'échange mutuel de sentiments et de services, elle écarte avec soin les contestations, les railleries, les critiques, tout ce qui, en un mot, serait de nature à altérer tant soit peu la joie commune. Mme d'Youville considérait apparemment les éléments de choix qui entrent dans l'union fraternelle, quand elle demandait à ses filles "de ne faire toutes qu'un cœur et qu'une âme, de se prévenir d'honneur et de service, de supporter avec charité les défauts des autres, admirant avec étonnement comment on peut supporter les leurs (1). "

En fait de support mutuel, rien n'échappait à sa clairvoyance maternelle. Entrant un jour dans une salle où trois ou quatre sœurs vaquaient

(1) Feuilles volantes.

au même travail, elles les trouva engagées dans une conversation assez animée qui cessa dès qu'elle parut. Elle en voulut savoir la raison. Au cours de la discussion, paraît-il, une des sœurs n'avait pas su étouffer dans son coeur une parole vive. Pleine de modération et de douceur, mais animée à la fois d'un saint zèle pour le maintien de la paix commune, l'inflexible Mère enjoignit à la coupable de baiser les pieds de ses sœurs. Et quelque pressantes que fussent les supplications de celles-ci pour épargner cette humiliation à leur compagne, la pénitence dut être accomplie.

Ces énergiques leçons, données dans l'esprit de Dieu et le désir de procurer le bien et l'avancement spirituel des âmes, étaient reçues avec reconnaissance et docilité. On savait du reste quelle charité les avait dictées. Dans le cœur de la fondatrice comme en tous ceux que Dieu a honorés de la maternité spirituelle, l'énergie n'allait pas sans la tendresse. Et sa parole, qu'elle prît la forme de la réprimande ou de l'encouragement, trouvait toujours le chemin des cœurs; les lumières qu'elle y répandait créaient entre eux et le sien des rapports intimes et confiants. Dans leurs difficultés et leurs peines, rapporte M. Sattin, les sœurs allaient s'ouvrir avec confiance à leur Mère. Elle les ac-

cueillait avec bienveillance, les écoutait avec patience et ne les renvoyait jamais sans les avoir consolées et déterminées à l'acceptation surnaturelle de leurs épreuves. C'est ainsi qu'on se formait à son école, "à porter avec courage et persévérance le joug aimable de Jésus-Christ."

CHAPITRE XIX

Les premières officières.—Nouvelles recrues.—Décès de sœurs Beaufrère et de Madeleine Céloron, novice.—Conduite de notre vénérable Mère dans le choix des sujets.—Décès de sœur Harel.

1767-1770

Sous cette direction à la fois ferme et douce, l'hôpital était devenu une solitude féconde où dans l'accomplissement d'œuvres obscures s'épanouissaient toutes les vertus chrétiennes. En y pénétrant, on sentait que les membres de cette famille pieuse s'exerçait, sous le regard de Dieu, à la vie des âmes parfaites.

Rien de plus simple d'ailleurs que le régime de ces commencements : point de recherche, rien qui pût attirer les yeux, partout une activité joyeuse, mais non bruyante, exempte à la fois d'empressement et de contrainte. C'était Nazareth avec son recueillement, sa simplicité, son labeur quotidien. D'heure en heure les exercices spirituels venaient interrompre le travail, et renouveler dans les âmes la sève dont se nourrissent les vertus religieuses. Les pau-

vres étaient soignés avec tendresse et charité. Les ressources étaient restreintes, il est vrai, mais elles arrivaient toujours à point pour faire face aux dépenses les plus urgentes, et pour confirmer les âmes dans la foi à la divine promesse : " Cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice et le reste vous sera donné par surcroît." Une sainte émulation entre les sœurs adoucissait ce que leur offraient de pénible leurs austères fonctions de servantes des pauvres et leurs multiples travaux.

A l'aide des indications éparses de nos archives, nous pouvons sinon établir la part respective de chacune dans ces travaux du moins indiquer le nom des premières officières. Toujours, Mme d'Youville apparaît à la tête de cette ruche laborieuse dont elle fait la joie, soutient l'ardeur, et reste la mère tendrement aimée. Sœur Thaumur-Lasource, son assistante, continue d'être pour elle l'auxiliatrice dévouée des premiers jours. Au noviciat, sœur Despins initie les jeunes recrues aux œuvres de charité et les engage dans les voies de la perfection. Sœur Catherine Rainville est la première hospitalière des vieillards. Sœur Bénard-Bourjoly prend soin des femmes, entre temps elle dresse les jeunes sœurs au chant sacré. Sœur Angéli-

que Dussault veille sur les petits anges de la crèche. Sous l'œil de notre vénérable Mère, sœur Coutlée s'initie à l'administration du temporel de la maison, à titre d'économe. Sœur Marie-Joseph Gosselin est chargée de la cuisine Les emplois des autres sœurs sont moins bien définis.

Tout en gardant fidèlement les réserves imposées par la cour, eu égard aux privilèges accordés aux douze administratrices, Mme d'Youville augmente peu à peu le nombre de ses compagnes, assurant par ce moyen la vitalité des œuvres de l'hôpital comme celle de sa famille religieuse.

Le 22 avril 1766, elle comblait les vœux de Barbe-Françoise Prud'homme en l'admettant à la profession religieuse. Cet honneur que toute novice achète au prix de tant d'efforts et de sacrifices, avait couronné chez sœur Prud'homme des vertus acquises par des immolations singulièrement méritoires. Quand l'incendie vint réduire l'hôpital à la dernière pauvreté, elle y poursuivait les exercices du noviciat. Son âge si tendre — elle avait à peine dix-sept ans — la délicatesse de sa complexion, ses habitudes de vie facile au milieu des siens, firent vivement appréhender qu'elle ne pût soutenir les fatigues et les privations de ces jours d'épreuves. Mme d'Youville lui proposa de retourner dans sa famille,

avec promesse de la reprendre dès que l'hôpital serait rétabli. Mais une lumière supérieure avait déjà laissé entrevoir à la fervente novice quelle grâce secrète Dieu sait attacher aux sacrifices et aux privations. Elle préféra en partager les rigueurs avec nos mères et les pauvres, que de se ménager encore quelques mois d'une vie douce et aisée sous le toit paternel.

Le 27 octobre 1769, s'enrôlait dans cette milice de la charité, Elizabeth Bonnet, figure attachante par sa générosité et sa ferveur et qu'un tendre amour des pauvres et une soif ardente de dévouement avaient attirée vers notre famille religieuse. Devenue professe, elle fut nommée presque aussitôt hospitalière des femmes et le contact de la vieillesse et du malheur développa en elle les ressources d'une nature noble et compatissante. Son tact et sa complète abnégation en cette charge où nous la rencontrerons pendant de longues années, lui vaudront même le mérite d'être proposée à la communauté comme modèle des hospitalières.

Cette nouvelle recrue venait remplir le vide laissé quelques mois auparavant par la mort de sœur Thérèse Beaufrère. Semblable à la barque légère qui fend les flots sans laisser trace de son passage, cette âme modeste n'a laissé après elle aucun souvenir de ses travaux. Seul

son nom reste mêlé à celui de nos mères qui revêtirent les premières l'habit religieux. D'un naturel timide, d'une délicatesse de conscience qui touchait au scrupule, elle connut les angoises de la crainte et trouva sa sanctification dans l'acceptation de souffrances intimes et cachées. Elle mourut le 28 avril 1769, âgée de quarente-trois ans ; elle en avait passé seize au service des pauvres.

Un an auparavant, la Providence avait conduit à l'hôpital une vertueuse dame qui n'allait pas tarder à devenir pour l'œuvre une collaboratrice dévouée. C'était Catherine Laperelle, veuve du chevalier Pierre-Joseph de Céloron. Depuis plusieurs années déjà Mme Céloron était en relation avec Mme d'Youville. En 1761, elle lui avait confié Catherine sa fille aînée, en qualité de pensionnaire. Celle-ci échangea bientôt la pension pour le noviciat de l'Hôtel-Dieu où elle devint religieuse. Elle fut même dans la suite élue supérieure du monastère et mourut dans cette charge le 25 mai 1809. En 1764, Madeleine, sa sœur cadette, venait à son tour prendre sa pension à l'hôpital. Séduite par l'attrait d'une vie plus parfaite, elle sollicita bientôt et obtint son entrée au noviciat. Elle y était depuis quelques mois seulement, quand Mme de Céloron forma le projet d'un voyage en Europe. Etait-ce le désir de

voir la France ou celui de rendre service à sa mère en se constituant sa compagne de route, nous ne savons; en tout cas, cet incident vint l'arracher à sa paisible retraite. Mais, singulière instabilité des projets humains! le voyage n'eut point lieu. Madeleine n'eut alors rien de plus pressé que de solliciter sa réadmission au noviciat. On ne lui en ouvrit les portes qu'après de légitimes épreuves qu'elle supporta de manière à prouver cette fois que sa détermination était sincère.

Cependant une épreuve plus grande encore attendait la jeune aspirante; après deux années de noviciat, elle ne devait pas être admise à la profession. Une imprudence mit prématurément fin à sa vie. Sœur Céloron était vive et vigoureuse; elle aimait le travail et s'y livrait avec une activité que l'obéissance ne parvenait pas toujours à modérer. Dès ce temps-là comme aujourd'hui il était recommandé aux sœurs de ne porter aucun fardeau qui demandât un effort préjudiciable à la santé. Or, un jour, sœur Céloron ayant à transporter un cuvier de linge et ne voyant auprès d'elle personne qui lui pût venir en aide, eut la témérité de le soulever seule. C'en était trop pour ses forces, elle s'affaissa sous le coup. Une lésion interne s'était produite et, malgré les soins les plus attentifs elle fut en peu de jours aux portes du tombeau.

On devine la douleur de notre vénérable Mère en face de ce triste dénouement. Elle, si prompte d'ordinaire à encourager la générosité de ses filles, se crut tenue cette fois d'improuver avec vigueur un acte qui avait des suites si funestes pour l'imprudente novice et dont elle voulait prévenir le retour dans sa communauté. De l'avis de son conseil, elle décida que la mourante ne prononcerait pas ses vœux en présence des sœurs. Elle lui laissa semble-t-il la consolation de les émettre en particulier puisque nos chroniques attestent que Madeleine Céloron fut toujours considérée dans la suite comme sœur professe de l'institut. Elle mourut le 18 octobre 1768.

Cette mesure rigoureuse en apparence, prise à l'égard de son enfant dut causer une peine bien vive à Mme Céloron encore simple pensionnaire dans la maison. Mais loin d'en témoigner le moindre ressentiment, inspirée par la grâce, elle résolut de remplacer au service des pauvres sa généreuse enfant. Elle entra au noviciat à quarante-neuf ans et on la vit après la plus jeune novice s'initier avec tant de courage aux humbles fonctions de servante des pauvres, qu'elle mérita de Mme d'Youville cet éloge : " Elle n'est pas jeune, mais elle est bonne et d'une vertu peu commune. " Le 3 juillet 1771, sœur Céloron fut admise aux saints vœux.

C'était le dernier fruit qu'il était donné à la fondatrice de voir éclore sur l'arbre qu'elle avait planté et arrosé de tant de sueurs et de larmes.

La conduite de notre vénérable Mère dans le choix des sujets nous révèle son esprit large et son sens pratique. Sa porte comme son cœur était ouverte à tous les dévouements dès qu'elle les croyait sincères. Les avantages humains lui importaient peu. Dans sa foi de chrétienne et de mère, elle estimait qu'une santé délicate, un défaut de conformation même, ne devaient pas exclure de sa famille des âmes sincèrement éprises d'amour pour Dieu et de charité pour les pauvres. Elle eût souscrit volontiers à cette vérité d'expérience que, par la vertu d'en haut " un grand courage peut habiter dans un corps débile et que souvent une santé médiocre suffit à de grands travaux. "

" Jamais, dit-elle, dans son mémoire sur les dispositions à garder dans le choix des sujets, jamais on ne pourra renvoyer aucune sœur pour raison de maladie. Non seulement on ne renverra pas les malades, mais on recevra les infirmes qui sont courageuses et de bonne volonté."

Plus d'un trait nous a déjà démontré, avec quelle bonté, cette charitable Mère accueillait dans sa maison les jeunes filles sans ressources, et de quelle sollicitude vigilante elle les entou-

rait. Découvrait-elle chez quelques-unes des dispositions aux vertus religieuses ou aux œuvres de charité, elle mettait tous ses soins à cultiver ces précieux germes déposés par Dieu même. Pour s'assurer de leurs aptitudes particulières, et développer en elles l'abnégation sans laquelle il ne saurait y avoir de zèle durable, elle les appliquait aux différents emplois de la maison, les affectait aux services les plus humbles, leur faisait goûter l'austère beauté des sacrifices ignorés. C'est ainsi qu'elle formait de généreuses recrues pour son œuvre, et qu'elle préparait à Jésus-Christ de ferventes épouses et aux pauvres de véritables mères.

Sœur Harel fut une de ces plantes choisies. Recueillie par la fondatrice en 1741 et entourée des soins les plus tendres, elle devint dans la suite son aide et sa consolation. Elle ne devait cependant pas lui survivre. Le 15 avril 1770, après vingt-neuf années de vie généreusement dépensée au développement de l'œuvre, l'humble coopératrice expira pieusement entre les bras de sa bienfaitrice et de sa mère.

Marie-Antoinette Arelle ou Harel était la neuvième des quatorze enfants de Jean-François Harel et de Marie-Madeleine Brunet dite La Sablonnière. Pendant les cinq premières années qu'elle vécut à l'hôpital, Antoinette put étudier à loisir l'esprit de la communauté nais-

sante, éprouver et former son cœur à la vie qu'elle désirait embrasser. Elle connut les jours les plus rudes de la société : ces jours d'orage où nos mères se virent en butte à la contradiction et à la persécution publiques, tour à tour calomniées, insultées et lapidées dans les rues de Ville-Marie. Mais le flot de la malveillance déchaînée n'eut pas de prise sur cette âme en qui Jésus-Christ avait déposé des trésors de miséricorde et de tendresse.

Encouragée par les pieux exemples de la fondatrice et de ses compagnes, rassurée par le calme qui, au fort de la tempête extérieure, régnait au sein de cette famille unie par les liens de la plus pure charité, elle sollicita la faveur d'en faire partie. Sa prière fut exaucée ; le 16 août 1746, au lendemain de l'Assomption elle commençait les exercices du noviciat sous les auspices de Marie et, le 23 août 1749, elle émettait les saints voeux.

Toute à Dieu désormais, sœur Harel sut par la constance de sa ferveur soutenir la générosité de ses débuts. Un dévouement entier éclairé par un grand esprit de religion, fut le trait caractéristique de cette courte existence : une exquise délicatesse de sentiments en accrut le mérite, une mort paisible et recueillie en fut le couronnement.

CHAPITRE XX

Esprit de travail de nos Mères ; leur frugalité ; leur mortification ; leurs récréations ; simplicité de leurs habitudes. — Nouvelles épreuves.

La vie de nos mères s'écoulait ainsi sans éclat et sans bruit entre le dévouement et la prière dans un travail incessant. L'aisance n'avait apparemment pas encore pénétré dans ce refuge de l'indigence puisque nous les voyons à cette époque joindre à leurs travaux ordinaires les travaux des champs.

"Elles travaillaient aux récoltes sur les fermes de la Pointe Saint-Charles et des Tanneries, disent les mémoires rappelant ainsi l'ardeur des anciens cloîtrés qui creusaient le sol et cultivaient les blés et les vignes; imitant plutôt le mâle courage des dames de Saint-Ours, des Linctôt, des d'Arpentigny, des Tilly qui, à des époques plus rapprochées ne dédaignèrent pas de couper les blés et de tenir la charrue (1)".

---

(1) Le gouverneur de Denonville écrivait au ministre en 1686 : " Je dois rendre compte à Monseigneur de l'extrême pauvreté de plusieurs familles nombreuses, qui sont à la mendicité, toutes nobles ou vivant comme telles. La famille de Saint-Ours est à la tête. Il

Bien d'autres corvées s'offraient encore au zèle de ces infatiguables devancières; celles par exemple, des lessives au bord de l'eau.

Les femmes des premiers colons avaient apporté cet usage de la vieille France où il se pratique encore aujourd'hui soit à la campagne sur le bord des étangs ou des ruisseaux, soit dans les villes sur le bord des rivières et des fleuves. Dans les cités importantes, on a même construit des bateaux plats, vastes et couverts, qui mettent les laveuses à l'abri des intempéries des saisons, et où pour deux ou trois sous, elles trouvent fourneau, cuviers, étendoirs, en un mot tout ce qui est requis pour une lessive parfaite. Au temps dont nous parlons, à certains jours les laveuses s'échelonnaient par groupes sur les bords du Saint-Laurent ou sur les rives de la petite rivière Saint-Pierre autour de la Pointe-à-Callières. Et là, tout en battant leur linge, tout en dressant leur foyer elles riaient, caquettaient et faisaient la légende de la ville et des alentours.

---

est bon gentilhomme du Dauphiné, chargé d'une femme et de dix enfants. Le père et la mère me paraissent dans un véritable désespoir de leur pauvreté. Cependant les enfants ne s'épargnent pas, car j'ai vu deux grandes filles couper des blés et tenir la charrue. " M. de Denonville nommait encore les Linctôt, les d'Ailleboust, les Dugué, les Boucher, les Chambly, les d'Arpentigny, les Tilly. La femme et la fille du dernier labouraient aussi la terre. (Histoire du Canada par Garneau Vol. 1 page 284)

Moins bruyamment sans doute, mais non moins laborieusement, les hospitalières allaient de la même façon faire la lessive à la Pointe Saint-Charles. Les livres de compte révèlent qu'elles louaient quelques laveuses, mais les sœurs prenaient elles-mêmes une part très active au travail. La lessive était d'abord coulée à la maison, puis l'opération se terminait au bord de l'eau. Cette manière de procéder avait bien son charme dans les beaux jours de l'été. Que de désagréments n'entraînait-elle pas au contraire quand la saison devenait rude ? Ainsi que de fois n'advint-il pas aux laveuses de rentrer le soir couvertes de frimas et de glaçons ! C'étaient autant de diamants sans doute pour la couronne immortelle. Mais à leurs bras fatigués par l'ouvrage combien devaient sembler lourds ces vêtements humides et glacés ! Rentrées à la maison, il leur restait encore quatre étages à monter, avec des paniers de linge qu'il fallait étendre dans les greniers. Et, penser que cet état de choses subsista jusqu'en 1827, époque où fut construit le premier lavoir !

Loin que la générosité des hospitalires répugnât à ces rudes travaux, elle semblait s'accroître avec la fidélité que chacune mettait à les accomplir dans l'esprit de pénitence et de servitude aux pauvres requis par le règlement.

Elles y joignaient même de petits ouvrages de goût qu'elles confectionnaient à l'insu de leur mère pour avoir le plaisir de les lui offrir le jour de la sainte Marguerite, sa fête patronale. Cette délicate surprise lui fut ménagée pour la première fois, le 20 juillet 1758. Quelle mère ne se serait attendrie à ce témoignage de filiale attention ! Jalouse toutefois d'associer ses pauvres à toutes ses joies, Mme d'Youville n'avait pas tardé à convertir le bouquet de fête en loterie à leur profit. Depuis lors, le bouquet de la sainte Marguerite devint d'usage traditionnel ! Quand les occupations ne permettaient point aux hospitalières d'y travailler le jour elles y travaillaient la nuit. Cependant l'activité n'avait pas plus droit la nuit que le jour d'empiéter sur l'économie. Aussi n'usait-on dans ses veilles que de chandelles de suif recueillies par les Récollets dans leurs quêtes à travers les campagnes, et que ces religieux, avec une charité digne du patriarche d'Assise, partageaient au retour avec leurs voisines.

Détails minimes, en vérité, et qu'on nous pardonnera de n'avoir pas su sacrifier tant ils décèlent de touchante simplicité, tant ils nous ont paru propres à intéresser et à consoler quelque peu nos missionnaires de l'extrême nord,

qui, en 1892 en étaient réduites à ne s'éclairer qu'avec des chandelles ou de l'huile de poisson. Présentement encore, c'est le mode employé en cas de détresse, et il ne paraît pas sans mérite si l'on songe aux longues nuits de ces régions. Du commencement de novembre à la fin de janvier, l'obscurité descend sur la contrée dès 3.30 heures de l'après-midi pour ne faire place au jour qu'à 9.30 heures de l'avant-midi.

A une vie si laborieuse, nos mères joignaient une frugalité qui a disparu de nos mœurs modernes même les plus austères. Les premières années, elles avaient pour toute nourriture, le matin, du pain sec; pour toute boisson de l'eau froide. Le café d'orge n'était permis que trois fois la semaine. Cependant après l'incendie de 1765, en considération du travail excessif des sœurs, le café devint le breuvage de tous les jours(1). Ce soi-disant déjeuner se prenait à la communauté où la simplicité du service répondait à celle du menu. On n'y voyait ni couvert ni assiette : le rôle de la semainière se résumait à déposer la chaudière d'orge sur la petite table dite aujourd'hui de *mère d' Youville* et à remplir le pot de chacune. Le beurre ou la tranche de viande froide servie sur le pain formait le luxe des jours de congé et des grandes fêtes.

(1) Manuscrit de M.Sattin.

La viande n'apparaissait régulièrement au réfectoire qu'au repas de midi. Mais si cette viande était saine, elle était loin d'être de première qualité. Les légumes et le laitage composaient tout le régime des jours maigres où n'entrait jamais ou presque jamais le poisson. Cette sévère abstinence s'étendait à tout le carême où les aliments gras disparassaient pour tous les fidèles, depuis le mercredi des cendres jusqu'au jour de Pâques.

Les vraies amies de la mortification trouvaient ainsi plus d'une occasion de satisfaire leur attrait. C'était à bien profiter de ces occasions imposées par les circonstances et voulues par la Providence, que la fondatrice mettait ses soins. Ce genre de mortification lui paraissait d'ailleurs tout naturel. Elle le croyait inséparable d'une vie religieuse intense. Ici ses exemples étaient son meilleur enseignement. Dans le choix des mets qu'elle se permettait parfois, ses préférences allaient toujours vers ce qu'il y avait de moindre. Ces principes qu'elle mettait si bien en pratique, elle les appliquait aux autres avec discernement sans doute, mais avec une énergie qui ne connaissait guère de ménagement. Elle ne pouvait souffrir qu'on se permît la moindre remarque sur la manière dont les mets étaient apprêtés. Quelques sœurs venaient-elles à s'échapper sur ce sujet, elle les

en reprenait et les invitait à se renouveler dans la pratique des petits renoncements. "Vous êtes des immortifiées, leur disait-elle, vous ne sauriez trop vous exercer aux différents genres de privations." Une particulière laissait-elle un reste sur son assiette, Mme d'Youville voulait qu'il lui fut donné le repas suivant sans permettre qu'on lui servît autre chose. Les âmes se fortifiaient à cet austère régime ; les cœurs débarrassés des vains soucis se dilataient et s'élevaient plus librement vers Dieu. Nul n'expérimentait mieux la vérité de cette parole de nos saints livres: "Le cœur du juste est un festin continuel."

Pour assurer leur constance et affermir leur progrès dans la mortification, elle voulait que cette vertu fut fondée sur un amour réel de Jésus-Christ. De là ses soins à leur remettre souvent devant les yeux ce divin modèle. Douces deviennent les privations, faciles les renoncements, attrayants les plus obscurs travaux, pour quiconque a bien compris Bethléem, l'Egypte et Nazareth.

Mais ce qu'elle recommandait plus particulièrement à leurs méditations, c'étaient les mystères de la vie douloureuse de Jésus-Christ. Issue de l'amour de la Croix, la petite société était tenue, lui semblait-il, de puiser à cette sour-

ce le principal aliment de sa piété. Dans cette pensée, elle veillait à leur mettre entre les mains des livres qui fussent tout pénétrés de cette science des saints. L'*Imitation de Jésus-Christ*, la *Vie cachée avec Jésus*, *les Saintes voies de la Croix* de Boudon, dont les pages avaient consolé les deuils de son enfance et trempé son âme pour l'épreuve, obtinrent ainsi une place de choix dans leurs affections. Elle leur proposait de plus, d'honorer chaque jour l'un des mystères de la passion, par une pratique de mortification particulière. Le dimanche était consacré à l'agonie, le lundi à la flagellation, le mardi au couronnement d'épines, le mercredi à la condamnation à mort, le jeudi au portement de la Croix, le vendredi au crucifiement, le samedi à la sépulture et aux anéantissements de Jésus au tombeau (1). Les âmes attentives à se nourrir de la saveur de ces mystères apprenaient à porter avec courage leurs propres souffrances ; le poids des labeurs s'atténuait pour elles sous les joies de l'amour, et les croix prenaient une vive empreinte de la beauté de Jésus-Christ.

De fait, si l'existence était austère et laborieuse en ces temps héroïques, elle n'avait rien de triste, rien qui resserrât les cœurs. La joie

(1) Premières constitutions.

s'épanouissait sous l'aimable empire de la charité. " Les jeunes sœurs, relatent les vieux mémoires, trouvaient des mères dans les anciennes qu'elles honoraient, vénéraient et entouraient de prévenances affectueuses et délicates. " Cette confiance réciproque nous apparaît comme le fruit exquis de la vie de famille qui animait ce paisible milieu Rien qui doive étonner dès lors si tout était commun entre elles: joies et deuils, sacrifices et travaux, si le bonheur de se retrouver ensemble semblait toujours nouveau. Les récréations devenaient ainsi de vrais délassements. C'était les heures de fraternelle liberté et de repos par excellence: la gaîté la plus franche y régnait sans préjudicier en rien aux égards mutuels que les sœurs se doivent entre elles, sans même les trop distraire des choses surnaturelles. Les sujets pieux d'ailleurs n'étaient pas tout à fait exclus de ces récréations; au témoignage de nos aïeules, ils en étaient le thème préféré (1). C'est que l'amour porte le cœur vers son objet, et pour ces âmes naturellement tournées vers Dieu, il n'était point de joie plus délicate que de lui rapporter leurs entretiens même les plus familiers.

Mme d'Youville favorisait cette dilatation des cœurs par la simplicité pleine d'abandon

(1) Vieux mémoires.

qu'elle apportait à cet exercice. C'est dans la douce familiarité de ces causeries intimes que devisant un jour de choses et d'autres avec ses sœurs, elle s'arrêta soudain, puis, comme éclairée d'une lumière subite : " Ce sera vous, fit-elle, en désignant la sœur Coutlée, qui demeurerez la dernière et nous survivrez à toutes. " Prononcé d'un ton moitié sérieux, moitié plaisant, cette sorte d'augure ne laissa pas de faire une vive impression sur les sœurs présentes ; elles ne l'oublièrent plus dans la suite.

Cinquante-cinq ans après quand les jours de mère Coutlée, devenue supérieure et parvenue à une longue vieillesse, parurent menacés, sœur Prud'homme la seule qui eût été témoin de la prédiction, s'en servait pour consoler ses compagnes. " Ne craignez pas, leur disait-elle, tant que je vivrai, notre Mère ne mourra pas. " Le 20 février 1821, sœur Prud'homme mourait dans les bras presque défaillants de la vénérée mère Coutlée. Celle-ci dut y voir un avertissement à se tenir prête. Cinq mois ne s'étaient pas écoulés, qu'elle entrait elle-même dans son éternité.

Nos mères étaient aussi simples dans leurs habitudes que frugales dans leurs repas. Un point de leurs règles leur marquait d'assister en aussi grand nombre que possible aux offices de la paroisse, les dimanches et les fêtes. Or,

elles n'avaient qu'un seul banc à leur disposition. Le manque de place convenable ne les dégageait-elles point de cette obligation ? Elles n'avaient garde de le croire. Jalouses de témoigner à Dieu et aux fidèles de leur empressement à honorer les saints mystères, ces âmes éclairées sur le "grand rien de toute chose," se contentaient volontiers des allées ; et, sans respect humain, s'y asseyaient sur leurs talons. Lorsqu'un ciel gris de nuage et de pluie avertissait les piétons de se protéger contre la boue ou l'humidité, elles chaussaient hardiment leurs sabots, s'enveloppaient de vieilles capes, et traversaient les rues sous ces livrées, sans donner le moindre regard d'envie à la mise plus soignée des personnes qu'elles rencontraient sur leur chemin. Plusieurs d'entre elles appartenaient néanmoins aux familles les plus marquantes et les plus aisées du pays.

La générosité et la sincérité avec lesquelles on embrassait ces immolations de la nature étaient bien faites pour réjouir le cœur de la fondatrice. Néanmoins, elle vit un jour cette joie menacée de lui être enlevée. Tant il est vrai que Dieu jaloux d'associer plus étroitement sa servante à la croix de son adorable Fils, se plaisait à mêler l'amertume à toutes ses consotions. L'image du divin exemplaire n'eût pas

été achevée en elle, si elle n'eût souffert dans ses affections de fondatrice et de mère, si elle n'eût connu les résistances, les calomnies, les trahisons et toutes ces " amertumes exquises " que l'on a si bien nommees la " couronne d'épines des fondateurs." Les dernières années de sa vie lui réservaient l'honneur de ceindre ce diadème douloureux. Dans cette famille qu'elle couvrait de sa tendresse et conduisait avec tant de sollicitude dans les voies évangéliques, il se trouva un membre en qui les années avaient notablement ralenti la ferveur et affaibli l'esprit religieux. Les tendances de cette âme naturellement indépendante reprenant le dessus, elle devint pour Mme d'Youville une cause de de chagrins nombreux. Mais Dieu qui sait au besoin faire servir à sa gloire et à la sanctification de ses élus, les fautes mêmes de ses serviteurs, ne permit point que la vertu de la pieuse mère en fut altérée. Habituée à posséder son âme dans l'épreuve, elle soutint celle-ci avec son humilité et sa charité accoutumées, gardant pour Dieu seul le secret de ses larmes et de ses angoisses intimes(1). " Dieu a ses desseins, je les adore " aimait-elle à redire dans ces circonstances crucifiantes. Et cette communion à la

---

(1) Manuscrit de M. Sattin.

volonté divine lui donnait les forces surnaturelles du support silencieux et du pardon.

Mais une difficulté douloureuse entre toutes fut celle qui lui vint de son propre fils. Peu après son installation à la cure de Saint-Ours (1759) M.François d'Youville, touché du délabrement de l'église, conçut le projet d'en construire une nouvelle. Manquant des fonds nécessaires pour cette entreprise, il avait prié sa mère de les lui procurer sur ses propres biens. Mme d'Youville ne demandait pas mieux en cette circonstance, que de seconder de tout son pouvoir le zèle de son fils. Mais elle ne se crut pas autorisée à disposer sans restriction des biens qu'elle avait préalablement consacrés aux pauvres en se vouant à leur service. Il fut convenu que la somme de 9.000 livres lui serait prêtée avec obligation de les rembourser à l'hôpital.

L'édifice sacré fut donc élevé, mais de remboursement il n'était plus question. Après une raisonnable et patiente attente, Mme d'Youville dut rappeler au fils oublieux ses obligations. Inutiles démarches: "Ma mère a déjà fait assez de largesses aux pauvres sur ses biens patrimoniaux, objectait-il, j'ai bien droit à quelque dédommagement." Telle n'était pas l'opinion de la fondatrice. Aussi longtemps que la jeunesse et la vocation de son fils l'avaient né-

cessité, elle avait libéralement pourvu aux frais de son éducation et à ses autres besoins. Elle ne crut pas équitable cette fois, de lui abandonner des revenus dont elle ne se sentait plus propriétaire. Les intérêts des pauvres lui traçaient d'autres devoirs. Et malgré l'extrême violence qu'elle eut à se faire, il lui fallut, pour les remplir, imposer silence à sa tendresse maternelle et entamer avec son fils une contestation douloureuse.

L'affaire fut soumise à l'arbitrage de trois hommes sages et désintéressés que le curé de Saint-Ours choisit lui-même et auxquels il promit de s'en rapporter. La question réglée, voyant qu'elle était à son désavantage, il changea d'avis et refusa nettement de se rendre. Après un nouveau délai, Mme d'Youville, pressée par les besoins de sa maison, dut réitérer ses instances. Elle en référa cette fois au tribunal de l'évêque. Le prélat examina la question et n'eut pas de peine à reconnaître le droit de l'hôpital. En conséquence il écrivit au curé une lettre verte et ferme, paraît-il, qu'il adressa à sa mère, afin qu'elle la lui remît.

Sur ces entrefaites M. d'Youville se cassa un bras. Le cœur maternel s'émut à cet accident. Jugeant que " son fils en avait assez de son mal" (1), comme elle l'écrivait à Mgr de Pontbriand,

(1) Lettre de 1769.

elle crut ajourner la remise de la lettre et se rendit auprès du malade pour lui porter secours et consolations.

Les devoirs de sa charge ne lui permirent point d'y demeurer plus de trois jours. De retour à l'hôpital, elle envoya vers lui une des hospitalières et Mlle Le Gardeur, sa parente, qui lui donnèrent leurs soins aussi longtemps que le requit son état.

A quelle détermination s'en tint le curé de Saint-Ours, une fois instruit des volontés de l'évêque ? Nous ne saurions le dire au juste. Il dut admettre apparemment les droits de l'hôpital, puisqu'il finit par s'acquitter de ses obligations. Mais il ne se pressa point d'exécuter ce bon propos. Et ce ne fut pas une des moindres souffrances de la fondatrice de ne pouvoir, avant sa mort, régler cette délicate question. Mais quels sacrifices Dieu n'exige-t-il pas des âmes dont il veut accroître les mérites et parfaire la sainteté ? Mère d'Youville était sur le point de quitter la terre. Avant de s'abîmer dans la sainteté infinie, ne fallait-il pas que ses affections les plus légitimes et les plus pures fussent soumises au feu de l'épreuve, afin de devenir plus pures encore et plus dignes de l'éternel amour.

CHAPITRE XXI

On adopte la récitation quotidienne des invocations à la Providence et des aspirations au Père éternel.—Témoignage d'un jeune séminariste.—Principales dévotions de la fondatrice. —Rénovation des engagements primitifs et jubilé.—Tableau de la Sainte-Famille.

Au sein des épreuves, la vie de notre Mère n'avait été, pour ainsi dire, qu'un hymne perpétuel d'abandon à la Providence. Dans le labeur et la souffrance où elle allait bientôt s'éteindre, éclate avec une grâce nouvelle la simplicité de cet adandon.

" Nous sommes dix-huit sœurs toutes infirmes qui conduisons une maison où il y a cent soixante-dix personnes à nourrir et presque autant à entretenir avec très peu de rentes, écrit-elle l'année qui précède sa mort. La plus considérable est celle de nos ouvrages qui sont tombés des deux tiers depuis que nous sommes aux Anglais. . "Toujours à la veille de manquer de tout et nous ne manquons jamais du nécessaire, j'admire chaque jour la divine Provi-

dence qui veut bien se servir de si pauvres sujets pour faire quelque petit bien (1)." Ces quelques lignes révèlent en quelles dispositions de soumission et d'amour vivait cette âme de foi. Toute livrée à l'action de la Providence elle se tenait entre ses mains sans plus de résistance que l'instrument entre les mains de l'ouvrier; tout abandonnée à ses soins elle se reposait en elle comme l'enfant se repose entre les bras maternels. C'est ce qui explique comment elle a pu, dans une situation aussi précaire et malgré tant de difficultés, rester toujours douce et sereine, toujours en pleine possession d'elle-même, poursuivant sans se lasser sa double tâche de fondatrice et de mère des malheureux.

Cet abandon qu'elle avait si bien compris et qu'elle cultivait avec tant de soin, elle travaillait à le faire grandir dans le cœur de ses filles. Dans ce but elle leur proposa de réciter chaque jour des invocations à la Providence sous forme de litanies. Par ces louanges, elles entretiendraient des relations plus étroites avec cette grande pourvoyeuse des œuvres divines et rendraient plus fidèlement hommage à ses soins sur la petite société. Toutes embrassèrent avec ferveur cette pratique si conforme aux besoins

(1) Lettre de 1770 à l'abbé de l'Isle Dieu.

de leur cœur. Et depuis plus d'un siècle ces invocations répétées chaque jour par des milliers d'âmes et de voix proclament que la Providence est réellement " la source de tous biens, qu'elle conduit tout avec force et suavité, qu'elle est la consolation des pauvres, la défense des faibles, notre soutien dans la vie, notre guide dans le chemin du ciel."

En fait d'abandon à la Providence, le zèle de la fondatrice ne se borne pas à sa famille spirituelle. Sa douce influence en réveille l'amour dans d'autres âmes. Tout récemment encore un jeune séminariste malade à qui l'une de nos sœurs assistantes avait donné une *Vie* de Mère d'Youville assurait que cette lecture lui avait appris à se confier plus pleinement à la Providence et à mieux apprécier le bienfait des croix. " Vous m'avez fait un grand bien concluait-il en me mettant en rapport avec cette femme forte."

L'abandon à la Providence n'était chez Mme d'Youville que l'épanouissement de sa tendre piété envers la personne adorable du Père éternel : elle en était la fille aimante et dévouée. Déposée dans son âme par l'Esprit d'amour, cette dévotion a été, semble-t-il, sa grâce personnelle. Elle pénétra sa vie entière, elle en éclaira le matin, elle en consolera le soir. Quel que soit le danger qui la menace, l'adversité qui l'étreint

ou le bienfait qui la réjouit, c'est toujours vers le Père éternel que monte le cri de sa détresse ou le chant de sa reconnaissance. Elle aime avec une sorte de passion ce Dieu miséricordieux par essence, principe de toute sagesse, océan de toute bonté (1). Elle croit à son amour éternel : de là cette force que rien ne peut ébranler. En parcourant sa vie on est aussi édifié qu'étonné devant les actes que lui inspire son inaltérable confiance.

Dès que Mme d'Youville se sent attirée vers les malheureux, son âme se tourne vers le Père éternel, comme vers la source vive où elle puisera la charité requise pour se vouer à leur service. En 1741, une grave maladie met-elle en péril les jours de M. Normant, son guide spirituel et l'initiateur de son œuvre, c'est au Père éternel qu'elle recourt avec promesse de faire peindre son image si le vénéré malade est rendu à la santé. Elle ne se voit pas plutôt exaucée, qu'elle fait venir de France le tableau pieusement conservé à la communauté, comme mémorial de son irrésistible confiance. En 1761, au lendemain de la conquête, tandis que ses bienfaiteurs s'éloignent et que l'hôpital est réduit à la ration, elle fait dresser un autel au Père éternel afin de l'obliger en quelque sorte à as-

(1) Aspirations au Père éternel.

364 a

Mme d'Youville exhortant ses sœurs et ses pauvres à honorer le Père éternel.

sister sa famille en détresse et à la consoler dans ses tribulations. Le *Te Deum* qu'elle récite sur les ruines fumantes de l'hôpital en 1765, n'est-il pas un acte de complet abandon, une remise de tout elle-même entre les mains de notre Père céleste ? En cette circonstance, l'ardente foi de notre Mère reçoit une réponse touchante. Le soir même de l'incendie, M. de Féligonde lui remet le tableau du Père éternel, qu'il a lui-même arraché aux flammes et auquel, il le sait, elle attache tant de prix : n'était-ce pas lui signifier discrètement que ce Père plein de tendresse lui restait pour être sa consolation et le restaurateur de son œuvre ?

Dans sa gratitude pour les bienfaiteurs et les directeurs spirituels de sa société, Mme d'Youville ne croit pouvoir mieux *reconnaître leurs charités* qu'en les recommandant incessamment aux bénédictions et aux récompenses de notre Père céleste. Enfin, voulant léguer à sa famille spirituelle cette dévotion qui avait été la force et la lumière de sa vie, elle obtint de M. de Lavalinière, prêtre de Saint-Sulpice, qu'il composât des aspirations au Père éternel, de forme identique aux invocations de la Providence. Et, à dater du 4 avril 1770, ces prières si pleines d'onction et de doctrine sont devenues la nourriture quotidienne des âmes appelées à conti-

nuer le rôle providentiel de la vénérée Mère d'Youville.

Chaque jour, elles éprouvent un nouveau bonheur à s'unir à Jésus-Christ la louange parfaite de son Père, pour glorifier avec lui ses attributs divins. Elles implorent la faveur de participer à sa paternité, afin que leurs œuvres se multiplient et soient fécondes. Elles le supplient de les faire croître dans la connaissance et l'amour de ses perfections afin que, l'adorant en esprit et en vérité, elles étendent son règne et accomplissent plus parfaitement ses desseins de miséricorde et d'amour.

En 1853, M. Faillon, l'historien de la vie de Mme d'Youville, résolut de procurer à ses filles un tableau qui rappellerait aux sœurs cette dévotion de leur mère et en raviverait l'amour dans l'institut(1). A cet effet, il fit peindre en France, la toile qui occupe aujourd'hui dans l'église la paroi de gauche à l'entrée de la grande nef. Mme d'Youville y est représentée à genoux sous les regards du Père éternel, la main tendue vers les pauvres et les sœurs comme pour les exhorter à honorer sa Providence et à s'abandonner filialement à ses soins.

La dévotion au Cœur de Jésus était égale-

(1) Ce tableau fut solennellement béni par Mgr Bourget, le 11 juin 1854, fête de la très sainte Trinité.

ment une des forces de la fondatrice. Dans ce cœur tout immolé aux intérêts du Père céleste, et l'objet de ses éternelles complaisances, elle adorait le modèle du zèle le plus pur, la source de toute charité. C'étaient ses dispositions qu'elle empruntait pour accomplir les desseins de Dieu sur son œuvre, c'était à sa médiation qu'elle devait les grâces de désintéressement et d'inaltérable douceur qui la soutenaient au milieu d'immolations sans cesse renouvelées.

Que les Ursulines aient été les initiatrices providentielles de cette dévotion dans l'âme de notre Mère, rien ne paraît plus vraisemblable. Elle était leur élève—du 9 août 1712 au mois d'août 1714, — lorsque le culte du Sacré Cœur s'épanouissait dans le monastère. Dix-sept ans plus tard, elle se souvint de ce milieu, quand elle se sentit pressée de s'enrôler dans la confrérie du Cœur de Jésus. Son inscription au registre du monastère date de l'année 1731. " L'heure de Marguerite Dufrost de Lajemmerais, lit-on, sera le 23 octobre, depuis 8 heures jusqu'à 9 a.m."

Gagnée désormais au culte du Cœur de Jésus, elle ne laissa plus passer aucune occasion de s'en montrer la zélatrice dévouée. En 1749, nous l'avons vue ouvrir l'église de l'hôpital aux membres de la confrérie établie à Montréal par M. Normant. Pour imprimer un nouvel élan à

la ferveur des associés, en 1761, elle fit construire et orner une chapelle dans cette même église sous le vocable du *Sacré Cœur de Jésus*(1). A la suite de la bienheureuse Marguerite-Marie elle eût souhaité grouper toutes les âmes autour de ce foyer d'amour. Une bulle de Clément XIII du 24 septembre 1767, obtenue par l'entremise de M. Montgolfier, enrichit la confrérie d'indulgences, assurant ainsi un nouvel aliment à la piété des adorateurs. La bulle ne parvint à Montréal que l'année suivante, et M. Montgolfier en fit la publication dans l'église de l'hôpital le 30 septembre 1768.

Mais c'est surtout dans le cœur de ses filles que Mme d'Youville s'appliquait à faire fleurir la dévotion au Cœur de Jésus. Dans la simplicité de sa foi, elle aimait à unir le culte du Sacré Cœur à celui du très saint Sacrement. En bien des points d'ailleurs ces deux dévotions se touchent et, à certains égards se confondent. C'est du tabernacle que sont parties les plus étonnantes manifestations d'amour du Cœur de Jésus. C'est de ce foyer qu'il a communiqué aux hommes le désir que son Cœur fut honoré d'un culte particulier. Persuadée que rien ne saurait

(1) L'église demeura le centre de réunion des associés jusqu'au jour où la confrérie du Sacré Coeur fut définitivement érigée dans l'église des Jésuites. (L'apostolat de la Prière fut établi au collège Sainte-Marie, à Montréal, en 1864.)

368a

Monsieur Louis Normant, p.s.s.
prêchant la dévotion au Sacré Cœur de Jésus.

mieux répondre à l'esprit de ce culte que les hommages rendus à ce cœur vivant et palpitant dans l'auguste sacrement de nos autels, elle engageait ses sœurs à le visiter chaque jour afin d'en étudier les dispositions admirables et d'en reproduire les vertus. Le jeudi, elle leur prescrivait de réciter un acte d'amende honorable en réparation des injures qui lui sont faites. Le vendredi, elle les invitait à communier en son honneur (1). Elle voulut de plus que le vendredi de l'octave du très saint Sacrement fut célébré avec une solennité égale à celle des fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte Croix. Elle détermina que la fête du Sacré Cœur serait considérée avec celles-ci comme l'une des trois principales fêtes de l'institut. Cet usage était connu et apprécié au dehors. Et le montant des aumônes reçues chaque année ce jour-là, atteste que le caractère et l'éclat de la solennité attiraient en nombre dans l'église de l'hôpital les amis du Cœur de Jésus.

La chambre des souvenirs conserve un traité sur la dévotion au *cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, jadis à l'usage de notre vénérable Mère. C'est une édition de 1737, sans nom d'auteur. La première partie offre un exposé très onctueux et très substantiel de la dévotion au Cœur de

(1) Premières Constitutions.

Jésus appuyé sur les écrits des saints qui lui furent les plus dévoués, entre autres saint Bernard, saint Pierre Damien, saint François de Sales, sainte Gertrude et la bienheureuse Marguerite-Marie. Suit une série de méditations et de pratiques qui témoignent du caractère d'intensité qu'avait alors la dévotion au Cœur de Jésus. Nous y avons trouvé avec bonheur l'acte d'amende honorable *propre aux maisons religieuses* que nous récitons chaque soir soit à la retraite mensuelle, soit pendant la retraite annuelle. A défaut d'indications plus précises, le fait que cette amende honorable ait été tirée d'un recueil aussi familier à notre fondatrice, ne nous fonde-t-il pas à croire que l'usage de réciter cette prière vient de son ardent amour pour le cœur de Jésus, et a été établi par ses soins?

C'est sans doute cet attrait de notre Mère à honorer le cœur de Jésus qui à donné à M. Faillon l'inspiration de faire peindre, en 1856, le tableau qui fait face à celui du Père éternel. Au sommet se détache le cœur de Jésus baigné dans un rayon de gloire. Plus bas près de l'autel, M. Normant figure debout dans l'attitude de l'exhortation. Mme d'Youville est à ses pieds, entourée de ses sœurs, des orphelins et des vieillards qui écoutent avec avidité les paroles de consolation et de vie qu'il leur adresse.

De la dévotion de notre Mère envers le Sacré Cœur de Jésus, découlait comme le ruisseau de sa source une tendre dévotion envers le cœur immaculé de Marie. Elle honorait ce cœur très pur comme le réservoir des grâces de Jésus et son vivant ciboire. Dès son réveil elle se plaisait à l'invoquer, elle le mêlait aux pieuses aspirations qui sanctifiaient son travail et lui consacrait le soir, son dernier hommage, sa dernière pensée. Elle conseillait volontiers cette pratique à ses sœurs et obtint qu'elle fut mise en tête du " règlement des actions de la journée. " Elle voulait de plus que le saint Cœur de Marie fut spécialement honoré dans la communion accordée le vendredi aux zélatrices du Cœur de Jésus. D'après les premières constitutions, une confrérie au saint Cœur de Marie existait même, et depuis nombre d'années à l'hôpital. A quelle date précise son érection remonterait-elle ? C'est ce que nous avons vainement cherché d'établir.

Nous savons par ailleurs que les origines de la dévotion à Marie se confondent pour ainsi dire avec les origines du pays. La première circonstance où cette dévotion se manifeste sous la forme du culte du saint Cœur de Marie c'est, croyons-nous, en 1690, à Québec, à l'occasion du succès des armes françaises sur les anglais. Sommé par Phipps de livrer la place, Frontenac fit à l'envoyé chargé de le lui signifier cette fière

réponse : " Dites à votre maître, que je vais lui répondre par la bouche de mes canons. " La lutte s'engage, la mêlée est ardente ; grâce à l'assistance de la Reine du ciel, (1) l'armée française inférieure en nombre, met l'ennemi en complète déroute. En reconnaissance de cette victoire et à l'instigation de la première supérieure canadienne de l'Hôtel-Dieu de Québec, la mère Juchereau de Saint-Ignace, Mgr de Saint-Vallier instituait chez les hospitalières la fête du saint Cœur de Marie. La lettre d'institution répand une lumière trop vive sur cet événement pour n'être pas citée. Elle est en date du 16 novembre 1690.

" Nous avons sujet de croire que la Mère de Dieu qui par plusieurs miracles vient de nous délivrer des Anglais, ses ennemis et les nôtres, a inspiré à ses filles de rendre à son aimable cœur des honneurs nouveaux dans la Nouvelle-France pour graver plus profondément dans tous les cœurs le souvenir d'un bienfait si signalé. Ainsi pour satisfaire un devoir si pieux et si propre à immortaliser la victoire dont nous sommes redevables à la Reine du ciel, après avoir vu et examiné l'Office et Messe du

(1) Les annales de l'Hôtel-Dieu racontent que, inspirées par leur tendre confiance envers Marie, les religieuses avaient eu le soin pieux de distribuer des *passeports de l'Immaculée Conception* aux soldats français ayant de voler au combat.

très saint cœur de la bienheureuse Vierge Marie, composés par le père Eudes, dont la mémoire est en bénédiction, et approuvés par plusieurs illustres prélats, nous permettons à nos filles qui nous les ont présentés de chanter l'un et l'autre solennellement tous les ans, le troisième jour de juillet. "

De là, cette dévotion rayonna peu à peu dans la colonie. Montréal en devint bientôt un ardent foyer. Le premier janvier 1722, son église paroissiale eut le privilège d'abriter la première confrérie canadienne du saint Cœur de Marie. Elle y fut établie par Mgr de Saint-Vallier. A cette date, notre vénérable Mère avait vingt et un ans. Rien d'étonnant qu'à cet âge, avec une âme tout ouverte à la piété, elle se soit affectionnée à cette dévotion, et qu'elle ait eu à cœur dans la suite de la faire fleurir dans sa société.

Suave et consolante est aussi pour l'âme chrétienne la dévotion aux saints Anges. D'après M. Sattin, " cette dévotion était singulièrement chère à notre sainte fondatrice. " Dans ces princes de la cour céleste, elle voyait des ministres du Père éternel, députés à la garde de nos âmes pour leur transmettre les communications de sa grâce et lui porter en retour les sueurs de notre travail, les larmes de nos souffrances, les fruits

de nos vertus. C'est pourquoi, elle voulut que sa famille spirituelle leur offrît chaque mardi un tribut de louanges et célébrât leur fête avec honneur

Cependant la ferveur de notre Mère semblait prendre chaque jour de nouveaux accroissements. De plus en plus recueillie en Dieu à mesure qu'elle voyait s'approcher le terme de sa vie, elle s'appliquait davantage à développer dans ses filles l'amour des biens surnaturels, et ne négligeait rien pour consolider l'édifice de leur perfection. Dans ce but, elle exhortait ses sœurs à se renouveler sans cesse devant Dieu, à se dégager de tout ce qui passe et à resserrer chaque jour les liens qui les tenaient attachés à son service. C'est dans cette vue que le 23 octobre 1770, à l'issue d'une retraite générale présidée par M. Montgolfier, elle trouva bon de renouveler avec elles leurs *engagements primitifs* (1).

L'acte de cette rénovation, consigné plus tard dans les premières constitutions, fut revêtu ce jour-là des signatures de dix-sept sœurs professes, qui, avec sœur Laperelle Céloron encore novice, formaient toute la communauté. Ces mêmes constitutions ajoutent qu'il sera utile de

(1) Constitutions de 1781.

renouveler de temps en temps dans l'institut ce pacte de famille, élément de sanctification pour les âmes, en même temps que lien de charité. Comme surcroît de bienfaits spirituels, Dieu leur accordait cette même année par l'intermédiaire de son pontife Clément XIV les faveurs d'un jubilé universel. Tout porte à croire que cette retraite en fut le couronnement.

Toute sa vie notre vénérable Mère avait honoré d'une particulière vénération saint Joseph chef et gardien de la sainte Famille. Sur le point de partir pour le ciel, elle voulut lui assurer un culte permanent au sein de la famille spirituelle qu'elle confiait à sa garde. Trois mois seulement avant sa mort, on la voit toute préoccupée de faire peindre un tableau qui servît aux âmes d'encouragement et de leçon. Dans une lettre datée du 21 septembre 1771, elle en esquisse les principaux traits. " Faites-moi savoir, écrit-elle à M. Maury, ce que vaudrait un tableau qui représentât le saint Enfant-Jésus caressant saint Joseph, ayant une croix au dessus de sa tête, et à ses côtés un établi et des outils de charpentier : " Image d'un symbolisme touchant. Dans ses humbles fonctions d'ouvrier, saint Joseph nous prêche l'amour du travail. Dans son rôle de père nourricier du Sauveur, ne nous est-il pas un modèle achevé

de vie intérieure, en même temps que d'hospitalité chrétienne ? Choisi par le Père éternel pour être le dépositaire de son amour, et l'instrument visible de sa Providence auprès de son divin Fils, avec quelle révérence et quelle joie ne reçoit-il pas ce dépôt sacré. C'est ainsi que la sœur de charité doit accueillir les pauvres qui viennent à elle. Elle leur sera d'autant plus secourable que son cœur sera un vase rempli d'amour divin.

Ce tableau ne fut exécuté que cinquante ans plus tard, par les soins de mère Lemaire. Désirant perpétuer une autre dévotion chère à la fondatrice, mère Lemaire fit représenter sur la toile la sainte Famille au complet. C'est l'atelier de Nazareth : Joseph légèrement penché sur son établi, reçoit avec un sourire de complaisance le marteau et les clous que l'Enfant-Jésus lui présente de ses divines mains. Assise à son travail, la très sainte Vierge contemple avec ravissement et tendresse ce mystère d'un Dieu anéanti. Un groupe d'anges escortent la scène. Ils sont là, sans doute pour nous rappeler la part que Dieu leur donne dans toutes ses œuvres et les devoirs de confiance et de respect que nous leur devons comme à ses messagers et à nos plus fidèles amis. Cependant, à voir ces esprits célestes, celui-ci muni

d'un calice, cet autre des instruments de la passion, un troisième chargé de la croix qu'il soutient avec effort au-dessus de la tête de l'Enfant-Dieu, on les croirait investis d'une autre mission : celle de nous signifier que nos fondateurs ont voulu abriter notre institut sous l'étendard de la croix, afin que cette croix reste pour notre œuvre, ce qu'elle a été pour l'œuvre même de notre divin Rédempteur, une cause de vie et de fécondité (1). Ingénieuse inspiration qui a su réunir ainsi dans un même tableau les dévotions préférées de notre fondatrice : la Croix, le saint Sacrement, la sainte Famille, les saints Anges, dévotions catholiques par excellence, qui renferment et résument toutes les autres.

La pieuse fondatrice passait ainsi les derniers jours de son exil, les regards tournés vers le ciel, dans la prière et le dévouement, dans l'épreuve et dans l'amour grandissant des choses de Dieu. Si les détails nous manquent pour dépeindre les ascensions de son âme et éclairer la marche accélérée de son cœur vers Dieu, du moins les faits qui précèdent suffisent dans leur simplicité à démontrer le mobile de ses pensées, et le caractère tout surnaturel de ses

(1) C'est ce même tableau que nous voyons aujourd'hui dominer le maître-autel. Il fut érigé le 18 mars 1831, veille de la fête de saint Joseph, Il mesure 12 pieds de hauteur, sur 9 pieds 5 pouces de largeur.

préoccupations : augmenter le trésor spirituel de ses filles, assurer la vitalité de leurs œuvres par une communication incessante de leur âme avec Dieu et ses saints. Tant elle savait, la pieuse Mère, que si la charité est la prière par excellence, pour être féconde en fruits durables, elle a besoin de s'alimenter sans cesse aux sources vivifiantes de la foi.

Mais avant de voir disparaître dans la tombe cette douce figure, il nous reste à signaler quelques traits de sa profonde reconnaissance envers ceux qui l'aidèrent si puissamment ici-bas dans son œuvre par le bienfait de leurs conseils ou de leurs aumônes.

CHAPITRE XXII

Reconnaissance de nos Mères envers les fondateurs et bienfaiteurs.—Mort de M. Cousturier.—Extraits de la correspondance de l'abbé de l'Isle Dieu.

Le cœur de Mme d'Youville, de plus en plus dilaté par la confiance en Dieu et en ses saints, restait largement ouvert à un autre sentiment bien digne de sa piété. Nous voulons parler de sa reconnaissance envers ses bienfaiteurs personnels et ceux de sa maison. Avec quel soin ne cultivait-elle pas cette fleur exquise du souvenir! Jamais elle ne perdait de vue le moindre témoignage d'intérêt accordé aux siens. Tous ceux qui contribuaient en quelque manière au bien-être de ses pauvres ou à la prospérité de sa maison en étaient regardés comme les anges visibles. Elle se plaisait à les recommander à Dieu dans la prière ; elle exhortait sans cesse ses sœurs et ses pauvres à leur rendre ce pieux devoir.

Afin que l'on conservât dans l'institut un perpétuel souvenir des bienfaits et des moindres services reçus, elle les inscrivait fidèlement dans

son journal avec le nom de leur auteur. (1) En parcourant la liste des noms de ceux qui se sont faits ainsi les ministres de la Providence auprès de notre société encore à son berceau, nous n'avons pu résister au désir de la transcrire afin de l'offrir aux hommages reconnaissants de celles qui, après plus de cent ans, sont entrées dans l'héritage sacré de la fondatrice. Ces noms figureront à la fin du présent volume avec ceux des autres bienfaiteurs qui ont eu à cœur dans la suite, de perpétuer ces traditions de générosité.

La reconnaissance de notre Mère allait avant tout à ceux que Dieu lui avait donnés pour soutiens et pour guides dans la fondation et l'affermissement de sa société. Depuis que cette société avait pris naissance, les prêtres de Saint-Sulpice, nous l'avons vu, n'avaient point mis de bornes à leurs sollicitudes envers elle. Après la mort du fondateur, héritier de sa charité et de son zèle, M. Montgolfier suivait la petite famille avec l'autorité d'un maître et l'amour sacré d'un père. MM. Pellissier de Féligonde et Poncin se partageaient la direction plus immédiate des consciences, depuis l'année 1755; le premier, comme confesseur des sœurs, le second comme chapelain et confesseur des pauvres.

(1) Ses lettres; " Cette maison n'oubliera jamais ses bienfaiteurs " lit-on en tête de cette liste.

Tous trois travaillaient de concert à faire avancer les âmes dans les voies d'abnégation que leur avaient ouvertes les premiers guides spirituels : MM. Normant et Paigné. L'estime et la vénération que nos Mères leur rendaient en retour n'avaient d'égal que leur confiance et leur soumission.

Avec raison, elles pouvaient s'abandonner à la direction de ces guides, qu'une même sagesse dirige, qu'un même esprit anime : l'esprit de charité et de simplicité évangéliques qu'ils tiennent de leur saint fondateur. Faire le bien sans bruit, sans éclat, à l'imitation de Jésus-Christ, lumière des âmes et vie des cœurs, " n'entreprendre aucune œuvre que sa grâce n'ait manifesté ses vues, " l'œuvre entreprise y consumer sa vie sans reprise, sans défaillance, sans espoir d'autre récompense de leurs travaux que la sanctification des âmes qui en dépendent : telle fut toujours l'ambition des fils de M. Olier. Mme d'Youville appréciait plus que personne le zèle pur et désintéressé de ces hommes de Dieu. Elle goûtait la forme simple mais solide de leur direction. Dans l'effusion de sa reconnaissance, elle exprimait le vœu " que le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice ait la charité d'être toujours le nôtre." Elle ne croyait pas, la prudente Mère, que le frêle arbrisseau, greffé en sa tige sur l'arbre déjà séculaire de

Saint-Sulpice, pût subsister et porter des fruits, privé de la sève qui l'avait jusque-là nourri.

Du séminaire de Montréal, notre vénérable Mère faisait remonter sa gratitude jusqu'à celui de Paris, premier foyer de la famille sulpicienne. Sans cesse, et plus encore dans sa vieillesse, elle se plaisait à rappeler les services importants que cette compagnie lui avait rendus. Dans la personne de son supérieur général M. Cousturier, elle honorait, à bon droit, le sauveur de son œuvre. Lorsqu'une tempête plus violente menaça d'envelopper dans une même ruine et l'hôpital et sa société naissante, il sut apaiser l'orage et conjurer le danger par sa puissante intervention.

Après avoir obtenu de la Cour que Mme d'Youville et ses filles fussent confirmées dans l'administration de l'hôpital, M. Cousturier ne cessa plus de s'intéresser au développement de l'œuvre. De son côté, la fondatrice était attentive à lui communiquer les divers incidents qui venaient tour à tour éprouver sa société, ou la réconforter et la réjouir.

Dans l'été de 1770, elle eut le regret d'apprendre la mort de cet insigne bienfaiteur. Le 31 mars précédent, il s'en était allé à Dieu dans sa quatre-vingt deuxième année, chargé de mérites et de travaux. " C'est une perte

irrréparable, et qui a fait verser bien des larmes (1), écrivait à cette occasion M. Maury. Il y a longtemps que nous nous y attendions, mais elle ne nous a pas été moins sensible. En mon particulier, j'ai perdu un homme qui m'avait honoré de son amitié et de sa confiance. En même temps que sa mort nous a affligés, elle nous a singulièrement édifiés; il n'appartient qu'à un saint de finir comme il l'a fait. "

Dès que cette lettre fut parvenue à l'hôpital, sœurs et pauvres multiplièrent leurs prières et leurs sacrifices pour le repos de cette âme que de si touchants souvenirs recommandaient à leurs pieux suffrages. Dès le mois suivant, M. Bourachot fut promu au gouvernement de la compagnie. L'élection du nouveau supérieur ne fut pas plutôt connue de Mme d'Youville qu'elle s'empressa de lui offrir ses hommages de vénération et de respect. Puis, lui marquant en quelle haute estime on tenait la mémoire de son prédécesseur à l'hôpital, elle lui exprima l'espoir " de retrouver en son cœur de père l'intérêt bienveillant que M. Cousturier n'avait cessé de porter à sa société. "

A ces bienfaiteurs insignes la Providence en adjoignit d'autres dont les services, d'ordre purement temporel, furent néanmoins d'un prix

(1) Lettre du 4 avril 1770. M. Cousturier était né à Chateauroux, diocèse de Bourges, le 1er octobre 1688.

inestimable, au témoignage de la fondatrice, et dont la mémoire mérite d'être à jamais bénie par ses enfants. L'extrême embarras où se trouvaient les finances de l'hôpital au moment où elle en prit la direction demandait une gestion prudente et expérimentée. Pour lui venir en aide dans cette tâche délicate, M. Cousturier la mit en relation avec des hommes dont l'habileté égalait le dévouement. Le nom de l'abbé de l'Isle-Dieu, entre autres, ne nous est plus inconnu. Nous savons quelle part importante lui fut assignée dans les négociations qui eurent pour effet de confirmer Mme d'Youville dans la direction de l'hôpital, et quelles bénédictions s'attachèrent à ses démarches dans la liquidation des dettes des frères hospitaliers.

Resté depuis le contrôleur des finances de l'hôpital, il en fut l'un des plus zélés soutiens. Les autres communautés canadiennes n'eurent également qu'à se louer de lui avoir confié leurs intérêts. Incapable toutefois de suffire par lui-même aux détails d'une administration aussi compliquée, il s'associait des agents dont il surveillait discrètement la gestion. Le premier agent, ainsi initié à nos intérêts, fut Nicholas de Paris, procureur du séminaire de Saint-Sulpice. Sa procuration est datée du 14 octobre 1747. " Jai mis cette affaire entre les mains d'un procureur qui jusqu'à présent, a

mené et conduit gratuitement et fort adroitement cette opération, (1)" écrivait de lui l'abbé de l'Isle Dieu, au sujet de la liquidation des dettes des hospitaliers.

Les honoraires, qu'une pauvre communauté pouvait offrir pour de pareils services, étaient bien au-dessous de leurs mérites. Personne n'en était plus convaincue que la fondatrice. Elle profitait des moindres occasions pour y suppléer par ces menus cadeaux qui tirent leur valeur de l'à propos et de la délicatesse du procédé. Le 30 mai 1762, l'abbé de l'Isle Dieu accusait réception d'un manchon de loup cervier, expédié par Mme d'Youville à M. de Paris. Mais le destinataire n'avait pas eu la consolation de recevoir le modeste présent, ayant été prévenu par la mort le 5 janvier précédent. L'abbé de l'Isle Dieu ne peut assez louer la probité de ce digne homme. Et pendant les dix-sept années qu'il lui survécut, le nom de son *pauvre Paris* revient très souvent dans ses lettres. "Je n'ai jamais connu un homme plus honnête, plus exact, plus régulier, ni plus précis dans tout ce qu'il faisait."

Et ailleurs : "Je puis vous assurer que vous avez perdu quelqu'un qui vous était bien attaché, qui avait vos intérêts aussi à cœur que les siens."

(1) Lettre du 10 juin 1754.

La mort de M. de Paris raviva chez Mme d'Youville le désir de voir l'abbé de l'Isle Dieu s'occuper, d'une manière plus immédiate, des affaires de l'hôpital ; elle lui en fit part avec sa simplicité et sa bonne foi accoutumées. Mais celui-ci, déjà avancé en âge et menacé de cécité, n'avait pas cru prudent d'y acquiescer. Déjà il avait nommé M. Savary, son nouveau fondé de procuration. Voici en quels termes il en informait la fondatrice : " Vous pensez bien, madame, que je ne puis me charger de votre procuration, mais que je vous rendrai meilleur service en veillant sur la personne que je vous ai choisie, qui demeure dans la même maison que moi, et qui en a toute la confiance. "

Sur les lèvres de l'abbé, cette promesse n'était pas un vain mot. Non seulement il continua de veiller sur les agents de l'hôpital, mais il aimait à rendre compte lui-même à notre vénérable Mère de l'état des affaires de sa maison. Profondément touchée de la constance de sa charité, la fondatrice épuisait à le remercier les formules de la gratitude et du respect. " Je ne puis vous exprimer ma reconnaissance et celle de nos sœurs pour toutes vos bontés que je ne cesse de publier et d'admirer. J'espère que Dieu les paiera abondamment (1) ". Et ailleurs...

(1) Lettre du 5 novembre 1765.

"Après Dieu, je me fonde sur vos bontés qui ne s'épuisent point mais au contraire vont en augmentant. Il suffit que vous sachiez nos besoins pour que vous vous intéressiez à les soulager." Ou encore .... "Nous vous avons des obligations que nous ne pourrions jamais reconnaître, si nous n'avions comme membres de Jésus-Christ à puiser dans ses trésors pour reconnaître les charités que l'on nous fait et dont les vôtres sont d'un prix à ne pouvoir être payées que de cette divine monnaie. Souvent mes sœurs et moi nous importunons notre divin Sauveur et son divin Père qui fait l'objet de ma grande confiance depuis près de quarante ans, pour qu'il vous conserve quelques années et vous récompense, après, d'une gloire éternelle(1)."

L'année suivante la gratitude de la fondatrice prenait une expression encore plus touchante : " Je ne puis trop vous témoigner ma reconnaissance pour tous les bons services que vous nous avez rendus. Quelquefois je souhaiterais avoir des affaires qui m'obligeassent à aller en France pour la témoigner plus amplement et de vive voix ; ensuite je renvoie cela à Dieu qui tient compte de tous les services rendus aux pauvres. Je le prie et le fais prier pour qu'il vous accorde

(I) Lettre du 12 octobre 1766.

tout ce que vous pouvez désirer pour le temps et pour l'éternité (1)."

Nous voy avons des obligas
sions que nous ne pourons
jamais reconnoitre si nous
navions comme menbre de
jesus cris a puisser dans
ces trezor pour reconnaitre
les charites que lon nous
fait et dont les nostre
sont dun prix a ne pou
voir estre payer que de cette
divine monnaie souvant
nous un portu non mes
soeur et moy nostre divain
seauveur et son divain
pere qui fait lobbejet de
ma grande confiance de
puis pres de 40 ans pour
quil nous conserve en
core quelques anne et
nous reconpence apres dune
gloire éternel

(1) Lettre du 28 août 1767.

Cependant les années et leur cortège d'infirmités commençaient à s'appesantir sur ce prêtre vénérable. Le temps lui semblait venu, écrivait-il, de prendre un peu de repos afin de se préparer plus efficacement et plus saintement au grand repos de l'éternité. A cet effet, il souhaitait se retirer peu à peu du tracas des affaires temporelles. Mais, M. Savary étant mort le 27 janvier 1767, Mme d'Youville pria l'abbé de l'Isle Dieu de nommer lui-même un nouveau procureur. Elle en obtint la réponse suivante : " Vous avez trouvé le secret, Madame, de me faire manquer à ma parole ou du moins à l'engagement et au parti que j'avais pris de me procurer présentement un peu de repos et de tranquillité, croyant qu'il en était temps à quatre-vingts ans et après trente-sept ans de services, de soins et de peines, pour un diocèse que j'avais affectionné et que j'aimerai toujours tant que Dieu me conservera, et en particulier votre maison qui m'a toujours marqué beaucoup d'attachement et de confiance(1). A l'égard de la dernière preuve que vous m'avez donnée de la vôtre, Madame, comme il ne s'agissait que de choisir et de vous nommer un fondé procureur qui fût honnête homme et intelligent, je l'ai fait encore volontiers pour vous prouver que

(1) Lettre du 16 avril 1768.

vos intérêts me sont et me seront toujours chers et j'ai cru ne pouvoir vous donner rien de mieux qu'un M. Maury, avocat au parlement de Paris qui a toute la confiance de M. l'abbé Cousturier, qui est agent du séminaire et qui y a son bureau quoiqu'il demeure dans une rue voisine et qui dépend du séminaire même. M. Mongolfier qui le connaît, sans doute, lui rendra le même témoignage que moi."

Ici, l'abbé de l'Isle Dieu fait un minutieux exposé de l'état de l'hôpital, puis il termine sa lettre de douze pages par ces lignes: "C'est beaucoup à mon âge, Madame, avec tant d'infirmités et surtout celle de ma vue presqu'éteinte, que j'aie pu me rappeler tous les sujets contenus dans la longue et ample lettre que je vous adresse ; mais mon attachement et mon zèle pour les chères et respectables communautés du Canada et en particulier pour la vôtre, seront toujours les mêmes et ne finiront qu'avec ma vie. Je vous prie d'en assurer toutes vos chères et respectables compagnes et de les prier, de ma part, de se souvenir de moi dans leurs suffrages et communions. Je vous demande également part dans les vôtres, par la particulière confiance que j'y ai, et je vous prie de ne pas plus douter de mon retour et de ma reconnaissance que de la bien sincère vénération avec laquelle

je serai toute ma vie en Notre-Seigneur et dans l'union de sa divine charité, ma bien chère fille. P. de la Rue, abbé de l'Isle Dieu."

Mme d'Youville et celles qui vinrent après elle n'eurent en effet qu'à se louer de la conduite de M. Maury dans le maniement des finances de l'hôpital. La fondatrice en éprouvait une satisfaction d'autant plus vive que cette question paraissait dès lors se compliquer de plus graves difficultés. Elle en témoigna sa reconnaissance à l'abbé de l'Isle-Dieu, dans une lettre où elle crut opportun de lui exposer en même temps la gêne de sa maison. La réponse qu'elle en reçut est trop touchante d'affection et d'intérêt pour n'être point reproduite en partie ici : "Vous avez raison, écrivit-il, de le regarder (M. Maury) comme un présent que la Providence vous a fait et non pas moi, Madame, puisque c'est elle seule qui s'est servie de moi pour vous le procurer ; je m'en félicite tous les jours, ne connaissant pas d'homme plus intelligent ni plus actif.— On a bien raison de dire que les affaires ne finissent point, et je vous en ferais tout un volume si j'esseyais seulement de vous faire le plus simple détail des contradictions que celle-ci a éprouvées, mais ce qui me tranquillise aujourd'hui c'est qu'elle se trouve entre les mains de quelqu'un qui la tirera au clair, ou personne n'en viendra à

bout, d'autant que je ne lui en ai encore confié aucune où il n'ait réussi.

" Le tableau que vous me faites de votre situation temporelle n'est guère consolant pour quelqu'un qui s'intéresse autant à vous que je le fais. Mais la manière dont vous la prenez et dont vous la soutenez m'édifie au-dessus de tout ce que je pourrais vous dire ; et je ne suis point étonné que la Providence vous soutienne d'après la confiance que vous y avez. Mon Dieu, Madame, que je voudrais bien et que je désirerais qu'elle voulût bien encore se servir de moi pour vous procurer quelques petits secours et quelques petits soulagements, mais je ne puis faire ce que j'ai fait autrefois ; mon âge et ma vue presque éteinte me mettent hors de combat et ne me laissent plus guère que le désir de vous être bon à quelque chose et il ne finira, je vous l'assure et vous le proteste, qu'avec mon dernier soupir.

" Au surplus, je ne puis pas dire que je sois infirme, Madame et très chère fille en N. S. J'aurai quatre-vingt-trois ans le 29 du mois de juin, je sens que je suis usé, mais je passe une vieillesse assez tranquille, je ne crains et ne redoute la mort que par rapport au jugement de Dieu, qui me fait plus de grâces que je n'en mérite et qui, par là même laisse apercevoir ou du moins espérer qu'il me fera miséricorde. Demandez-le

lui pour moi, Madame et très chère fille en N. S. et engagez vos chères compagnes à en faire autant pour moi et assurez-les bien et vous pareillement que je ne vous oublierai jamais devant Dieu. Lui seul par-dessus tout ! ma chère fille, mettons-y toute notre confiance et espérons comme le Roi prophète qu'elle ne sera pas confondue."

Cette lettre fut la dernière que reçut de l'abbé de l'Isle-Dieu la fondatrice. Plus jeune que lui et moins accablée d'infirmités, quoique habituellement souffrante, elle devait néanmoins répondre la première à l'appel de celui en qui il la pressait si cordialement de placer toute sa confiance.

CHAPITRE XXIII

Dernière maladie de Mme dYouville.—Sœur Martel, religieuse de l'Hotel-Dieu lui donne ses soins.—Sentiments de résignation de Mme d'Youville ; ses dernières recommandations ; sa mort.—On fait peindre son portrait.

1771

Notre vénérable Mère n'avait pas atteint les années de la vieillesse que déjà elle avait vu de nombreux vides se creuser autour d'elle. Les saintes et fortes affections qui l'avaient si puissamment soutenue dans le travail de sa sanctification et dans le labeur plus rude encore de la formation de sa société, elle les avait vues disparaître une à une emportant avec elles des portions de sa vie.

Des cinq enfants, qui avaient partagé avec elle les douceurs du foyer paternel, il ne lui restait plus que sa sœur, Marie-Louise : Mme Gamelin. Son plus jeune frère, Christophe, lui fut enlevé le premier par la mort. Jeune homme plein de bravoure, il s'était engagé dans l'expédition commandée par le sieur Pierre Gauthier de la Vérendrye, son oncle, pour la découverte

de la Rivière Rouge. Parti de Montréal, le 8 juin 1731, dès le même automne, il jetait sur les bords du lac la Pluie, les fondements du fort Saint-Pierre. Après quelques années passées en ces régions, il put, grâce à ses connaissances topographiques, dresser, de la partie explorée, une carte "réputée très précieuse." Il poursuivait avec ardeur ces travaux d'exploration quand, le 10 mai 1736, il succomba exténué de fatigues et de privations au fort des Roseaux où il avait passé l'hiver(1). "Son intelligence des affaires et son dévouement à toute épreuve lui avaient mérité la confiance la plus complète de M. de la Vérenderye; à sa mort, celui-ci le pleura non seulement comme un neveu très cher, mais encore à titre d'auxiliaire très précieux (2)."

Son frère aîné, Charles de Lajemmerais, curé de Verchères, mourut en 1750. Son second frère, Joseph, également prêtre, et curé de la Sainte-Famille dans l'île d'Orléans, mourut en 1756. Le 22 mars 1768, elle avait eu la douleur de fermer les yeux à sa sœur Marie-Clémence—Mme Maugras—qui, retirée depuis quelques années comme pensionnaire à l'hôpital, y menait

(1) Journal de M. de la Vérenderye.

(2) Mémoires de Mgr Taché.

une vie de recluse et " y fit une mort de prédestinée."

Ces morts successives avaient, dans l'âme de notre mère, brisé bien des liens. D'autres pourtant subsistaient. C'étaient ces orphelins et ces vieillards, c'étaient ces généreuses coopératrices de ses travaux, famille chère entre toutes que le Seigneur avait lui-même formée, qu'il avait visiblement bénie et pour qui elle eût "souhaité faire encore quelque petit bien. " Mais dans les vues de Dieu, désormais c'est du ciel qu'elle devra diriger et parfaire son œuvre. Ici-bas sa tâche était achevée.

Le 15 octobre 1771, Mme d'Youville était entrée dans sa soixante et onzième année. Sur ce nombre, elle en avait consacré plus de trente à l'affermissement de l'œuvre qu'elle avait sauvée de la ruine ; maintenant qu'elle la voyait en pleine vitalité, elle pouvait la laisser sans crainte entre les mains d'une famille disposée à tous les sacrifices pour la maintenir et la faire progresser.

Ce fut au commencement de décembre que la fin s'annonça. Notre Mère éprouva un indéfinissable malaise ; sa démarche incertaine, sa langue embarrassée éveillèrent des alarmes. Bientôt la faiblesse l'obligea à garder la chambre, sans toutefois l'arracher au souci de sa maison. Toujours dévouée à ses pauvres, toujours

pleine de sollicitude pour ses sœurs, elle ne cessait de s'intéresser à leurs besoins. Le 9 décembre pendant qu'elle traitait de certaines affaires d'économie avec l'une d'elles, elle s'interrompit soudain et s'affaissa. Le médecin constata une attaque de paralysie. A grand'peine, il parvint à lui procurer quelque soulagement. Mais, le côté gauche et la langue restaient sans vie. Désolé à cette nouvelle, M. Montgolfier n'hésita pas à autoriser la sœur Martel, religieuse de l'Hôtel-Dieu, à franchir la clôture de son monastère pour secourir la chère malade. Pharmacienne de sa maison depuis de longues années, cette religieuse inspirait, même au dehors, une très haute confiance. Au chevet de notre Mère, après un examen attentif, elle prescrivit un traitement qui eut l'heureux effet de tirer graduellement la malade de son assoupissement, de lui faire recouvrer la connaissance avec l'usage de la parole et bientôt même, la faculté de marcher dans sa chambre, soutenue par ses sœurs.

Cette légère amélioration ne devait guère se prolonger. Mme d'Youville en eut le pressentiment; elle profita du répit que lui laissait la maladie pour préparer son âme à paraître devant Dieu. Elle reçut les sacrements et se plongea dans le recueillement d'une prière que la

visite de ses sœurs venait seule interrompre. Dès qu'elle les voyait accourir à ses côtés, elle se plaisait à causer familièrement avec elles ; elle les encourageait, les consolait, et, insensiblement les préparait à la séparation prochaine. Mais, quelles fatigues et quelles veilles ne se seraient pas imposées ces âmes aimantes pour éloigner le plus possible cette heure douloureuse ! " Si Dieu voulait bien nous laisser notre Mère dans cet état, se disaient-elles, nous nous croirions heureuses de la conserver ainsi ; nous la soignerions de notre mieux, afin de l'avoir encore au milieu de nous." Chaque jour des messes étaient dites, des prières collectives et privées étaient faites, des sacrifices offerts. Tant de vœux et tant de soins ne devaient pas aboutir à la guérison désirée. Dieu réservait à sa servante une grâce plus grande.

Le 13 décembre, vers midi, Mme d'Youville prenait assise, son repas. Plus préoccupée du repos des autres que de son propre soulagement, elle engagea son infirmière *à aller dîner tranquille*, l'assurant qu'elle se passerait facilement de ses services. Le ton d'autorité, douce mais irrésistible, avec lequel ce désir fut exprimé, ne souffrait pas de résistance. L'infirmière dut rejoindre la communauté au réfectoire. Mais sans attendre la fin du repas, elle revint auprès de Mme d'Youville. Quelle ne fut pas sa sur-

prise de trouver la patiente renversée sur son fauteuil, les lèvres décolorées, les yeux éteints, la tête et le corps penchés du côté gauche et ne donnant plus aucun signe de connaissance Une seconde attaque de paralysie, apparemment plus grave que la première, était survenue. En un instant, la nouvelle se répandit dans l'hôpital consterné. Pouvait-on espérer encore ou fallait-il se résigner à perdre sans retour cette Mère si bonne ? Un suprême effort fut tenté.

Autorisée cette fois encore à sortir de son monastère, la sœur Martel réussit à retirer la malade de son assoupissement. La connaissance et la lucidité d'esprit lui revinrent, sa langue même se délia. Arrêtant ses regards sur celles qui l'entouraient, elle put se rendre compte de leurs filiales alarmes; elle les exhorta doucement à la résignation : " C'est la volonté de Dieu, mes chères sœurs, il faut que je m'y soumette; soumettez-vous vous-mêmes de bon cœur à cette divine volonté. C'est Dieu qui exige de vous ce sacrifice." Cette volonté divine avait été sa vie ; combien il lui était doux de s'en nourrir à cette heure suprême. Elle en reçut une force nouvelle pour envisager la mort avec sérénité.

M. de Ligneris, curé de Laprairie et ami de la fondatrice, vint lui rendre visite. Après s'être entretenu quelques instants avec elle, il n'eut

point de peine à se persuader que Dieu la voulait à lui. Comme les sœurs le pressaient de s'associer à leurs prières pour la guérison de leur Mère : " Oh ! je vous assure bien que je ne ferai rien de ce que vous me demandez, répondit-il ; non je n'en ferai rien ! Certainement je prierai Dieu pour votre Mère, mais non pour qu'il vous la conserve ; il est temps qu'elle aille en paradis. " Comme les sœurs paraissaient contristées de ce refus : " Et qu'importe qu'elle meure ! elle vous protégera également au ciel, et vous obtiendra les secours et les grâces qui vous sont nécessaires "

De fait, l'illusion n'était plus possible ; la vénérable septuagénaire s'en allait à Dieu. Il fallut songer aux derniers préparatifs. Le lendemain 14 décembre, elle se confessa de nouveau et reçut le viatique. Puis, après quelques instants de recueillement, inondée des lumières et de la charité du Dieu qu'elle venait de recevoir, elle leva les yeux sur ses sœurs réunies à ses côtés et, d'une voix où l'on sentait passer toutes ses sollicitudes de fondatrice et de mère : " Mes chères sœurs, leur dit-elle, soyez fidèles aux devoirs de l'état que vous avez embrassé ; marchez toujours dans les voies de la régularité, de l'obéissance et de la mortification ; mais surtout, faites en sorte que l'union la plus parfaite règne par-

mi vous." Des larmes abondantes coulèrent à ces paroles qui, sur ses lèvres défaillantes, prenaient l'accent d'une prière autant que d'un adieu. Ces simples mots résumaient tous les enseignements de sa vie. Avant de quitter la terre, son âme toute brûlante de charité venait de jeter une dernière flamme. Sa famille spirituelle la recueillit pieusement et la conserve comme un testament de sagesse et d'amour pour s'éclairer et s'animer dans l'accomplissement de ses devoirs les plus sacrés.

Le même jour, selon toute apparence, notre vénérable Mère s'occupa de ses dispositions testamentaires. A cet effet, elle fit venir M. Panet, notaire royal, en qui elle avait une particulière confiance ; MM. de Féligonde, confesseur des sœurs, et Poncin, chapelain des pauvres, et, en leur présence, elle dicta ses dernières volontés. Après s'être recommandée à la miséricorde de Dieu, elle demande que son corps soit enterré dans l'église de l'hôpital ; qu'il y soit dit trente messes pour le repos de son âme. Elle supplie instamment les sœurs et les pauvres de se souvenir d'elle devant Dieu. Elle déclare que tout ce qui se trouve dans l'hôpital et dans sa chambre appartient à l'établissement ; elle lègue aux pauvres la moitié de ses biens meubles et immeubles avec charge de recevoir à l'hôpital ses deux fils, MM. François et Charles d'Youville,

prêtres, s'ils se trouvaient dans le besoin ; de les y loger, nourrir, chauffer et éclairer, selon leur état, tel qu'il leur serait déterminé par Mgr l'évêque ou par M. le supérieur du séminaire Saint-Sulpice. Elle donne l'autre moitié de ses biens à ses fils pour leur tenir lieu de légitime. Elle nomme M. Dézaunier, négociant de Ville-Marie, son exécuteur testamentaire et le prie de lui rendre ce dernier service.

Cet acte accompli, la vénérée malade rentra dans le recueillement que lui inspirait l'approche de l'éternité. Ses souffrances s'accrurent, augmentant ses mérites et donnant à ses filles l'occasion de multiplier leurs tendres soins. L'incident suivant montre bien quelle confiance délicate répondait à tant de filial dévouement. Un jour M. de Féligonde, en vue d'assurer un repos plus complet à la malade, proposa à l'infirmière qui couchait habituellement auprès d'elle, de transporter son lit dans la pièce voisine.—C'était apparemment sœur Coutlée puisqu'elle " témoigne ne l'avoir point quittée pendant tout le cours de sa maladie "—Pressentant quel sacrifice cette mesure imposerait à sa fidèle garde-malade, Mme d'Youville ne put s'empêcher de dire : " O mon Père, elle ne le fera pas, je vous l'assure, elle n'aura pas la force de le faire."

Cette affectueuse délicatesse de la Mère pour ses filles transparaissait dans ses moindres entretiens. Habituée à leur faire partager ses joies sur la terre, elle ne pouvait songer à jouir sans elles du bonheur du paradis. "Que je serais heureuse, leur disait-elle peu de jours avant sa mort, que je serais heureuse si je me voyais dans le ciel avec toutes mes sœurs!" Si le moindre désir d'un mourant est chose sacrée à nos yeux, quelle vertu n'eut pas sur le cœur du Père céleste ce souhait de sa servante s'exhalant vers lui comme une douce supplication! O bienheureuse Mère, ce souhait nous le gardons comme un gage d'éternel rendez-vous! Obtenez que marchant sur vos traces dans les voies de la régularité, de l'obéissance et de la mortification, et consumant à votre exemple notre vie à servir Jésus-Christ dans ses membres souffrants, nous méritions toutes de vous être à jamais unies dans le royaume de la divine charité(1).

Dans la matinée du lundi, 23 décembre, une légère amélioration se produisit chez la malade. Les sœurs s'en réjouirent et se reprirent à espérer " non de la rétablir en parfaite santé, écrivait plus tard mère Despins, mais de la conserver encore quelque temps." Pressée de s'unir au Dieu du tabernacle qu'elle avait tant aimé

(1) Prière composée par nos anciennes mères.

à visiter, elle s'était confessée pour communier le lendemain. Dans les desseins de Dieu, ce lendemain devait être sans fin. Tandis que les sœurs se livraient à la confiance de la posséder, elle, dans le secret de son cœur, reçut le signal de partir. A sa nièce, Mme Bénac, qui vint s'offrir à passer la nuit à son chevet, elle répondit de façon à être comprise de toutes : " Ah ! cette nuit, je ne serai plus. " Son mieux apparent donnait néanmoins si peu de vraisemblance à ces paroles qu'on ne songea même pas à s'en alarmer, et le reste de la journée se passa dans cette confiance illusoire.

Sur le soir, ses sœurs, après être venues saluer leur Mère, s'étaient retirées à la salle de communauté pour la prière. Seule son infirmière avait eu la consolation de rester à ses côtés. Vers 8 heures 30 la malade voulut parler ; elle ne put se faire comprendre. Avec effort, elle fit signe du geste et du regard qu'elle voulait se lever. Mais à peine hors du lit, elle témoigne le désir d'y revenir. On l'y replace, elle s'affaisse foudroyée par un coup d'apoplexie : son visage se couvre d'une pâleur livide, ses yeux se voilent, sa tête s'incline sur la poitrine. Dès la première alarme, mère Despins accourt et c'est entre ses bras que la mourante expire(1). Les

(1) Lettre de mère Despins.

sœurs s'empressent à leur tour d'entourer leur Mère, mais déjà son âme a rompu ses liens et s'est envolée chargée de mérites dans le sein du Père éternel.

Devant ce brusque dénouement, la désolation fut indicible. En un instant la nouvelle parcourut toutes les salles. Ce ne fut plus qu'un long sanglot. A voir les sœurs et les pauvres confondre leurs prières et leurs larmes, on sentait que la perte de cette Mère vénérée devenait une affliction commune et créait un deuil immense(1). " Non, je ne pourrai jamais exprimer l'extrême et juste affliction que cette mort précipitée nous a causée, écrivait mère Despins. " Qu'elle est grande cette perte! Nous n'avons plus de Mère ...et une si tendre et si charitable Mère ne peut être jamais assez regrettée" Et ailleurs: " Si nous la regrettons c'est pour nous; car je crois qu'elle est au ciel, où elle est allée recevoir le fruit de ses travaux."

Un fait du plus heureux augure vint bientôt adoucir l'amertume de ces regrets. Après que Mme d'Youville eut rendu le dernier soupir, ses filles agenouillées auprès d'elle virent sa figure s'éclairer d'une douce sérénité; ses traits notablement altérés jusque-là parurent s'animer; son teint devint vermeil. Une

(1) Manuscrit de M. Sattin et lettres de mère Despins.

transformation aussi inattendue n'était-elle pas le rayonnement de la lumière et de la paix dans lesquelles son âme venait d'entrer ? Les sœurs éprouvaient tant de bonheur à la considérer dans cet état qu'elles résolurent incontinent de la faire peindre. A plusieurs reprises pendant sa vie, elles avaient tenté d'obtenir son portrait. Leurs instances furent vaines : dans son profond mépris d'elle-même, l'humble fondatrice avait toujours protesté contre cette satisfaction trop humaine. " Si l'on veut absolument mon portrait, répliquait-t-elle avec sa douce fermeté, on ne l'aura qu'après ma mort. Pour moi je n'y consentirai jamais."

Le temps pressait. De bonne heure le lendemain, le peintre amené par un neveu de Mme d'Youville s'installait. Mais " il n'eut pas plutôt pris en main le pinceau " que les traits de la sainte Mère s'altérèrent au point que les sœurs et les personnes présentes ne purent taire leur étonnement. Fort déconcerté lui-même, malgré sa diligence, le peintre ne parvint qu'à reproduire très imparfaitement les traits de notre Mère. Ne semble-t-il pas que même après la mort de sa servante, Dieu ait voulu respecter les goûts simples et l'amour de l'oubli où notre Mère eût souhaité être à jamais ensevelie.

Vingt ans plus tard, sur le point de descendre

dans la tombe, mère Despins, comme un dernier hommage de vénération à celle qui avait été sa Mère et son modèle, fera de mémoire fixer ses traits sur toile. Elle utilisera les souvenirs encore récents des sœurs et des personnes qui ont le mieux connu la fondatrice pour obtenir un portrait qui compensera autant que possible l'insuccès de la première tentative. On peut voir ce tableau à la salle de communauté. Mais c'est à nous surtout, ses enfants et ses sœurs, qu'il appartient d'être les copies vivantes de cette physionomie à la fois grave et douce, où la bonté le dispute à la force, la tendresse à l'austérité. C'est à nous de graver dans nos cœurs et d'exprimer dans nos vies les vertus qui ont fait de notre Mère la religieuse modèle, la vraie mère des pauvres, la fidèle épouse de Jésus-Christ.

CHAPITRE XXIV

Funérailles de Mme d'Youville.— Lettres de M. Gravé.— Evénements extraordinaires arrivés à l'hopital et à Châteauguay à l'occasion de la mort de la fondatrice.—Quelques prédictions.— On la compare à la femme forte.

La fête de Noël vint couvrir de ses joies ce grand deuil. C'était le ciel ensoleillant les larmes; c'était la paix dans la tristesse. Jamais les cœurs ne furent si vivement remués par le mystère de la crèche ; jamais ses enseignements n'élevèrent plus haut l'espérance.

Le soir même de Noël, on transporta le corps à la chapelle encore embaumée du parfum des cérémonies de la journée. Les funérailles eurent lieu le lendemain, 26 décembre, en la fête de saint Etienne. Des prêtres et des fidèles de la ville et des environs étaient accourus nombreux, attirés par la réputation des mérites et des vertus de cette vraie mère des pauvres(1).

M. Montgolfier qui, depuis la mort de M. Normant, était en relations intimes avec la fondatrice et se montrait vraiment le père de sa

(1) Manuscrit de M. Satin.

famille religieuse, dont il était d'ailleurs le supérieur, présida la cérémonie funèbre, assisté des deux confesseurs de la maison : MM. de Féligonde et Poncin.

L'inhumation eut lieu dans le caveau de la chapelle, en face du *regard* des pauvres,(1)suivant la volonté expresse de M. Montgolfier. La charitable Mère n'avait vécu que pour ses pauvres ; à leur tour ils seraient heureux d'entretenir sur sa tombe la rosée de la prière et les fleurs de la reconnaissance.

Aux regrets de l'hôpital se mêlèrent ceux du dehors. On en recueillit des témoignages touchants. Citons entre autres la lettre de M. Gravé professeur au séminaire de Québec, et, comme on l'a dit plus haut, très uni à l'hôpital depuis le siège de cette ville :

" Vous connaissez mon attachement pour Mme d'Youville, et vous pouvez conclure quelle douleur m'a causée sa mort. Si je pouvais m'en consoler, je tâcherais de vous consoler vous-même. Qu'elle est grande cette perte, et difficile à réparer ! ou plutôt qu'elle est irréparable, et qu'elle mérite de larmes ! Cependant, je crois qu'en cela même nous devons louer Dieu de ce qu'il ne nous l'a enlevée que pour récompenser ses mérites et pour qu'elle nous servît de pa-

(1) L'on désigne ainsi la fenêtre intérieure qui a vue sur la chapelle.

tronne auprès de lui. Je le loue encore de ce qu'il l'a laissée assez de temps sur la terre pour perfectionner l'œuvre qu'il lui avait inspirée. Qu'eut-ce été en effet s'il l'eût enlevée il y a quinze ou vingt ans? Cette digne institutrice, cette Mère si tendrement aimée, dont le mérite était si fort au-dessus du commun, était une nouvelle de Chantal. Car je ne crains pas de l'y comparer ; et en lisant la vie de celle-ci, on n'a en mille endroits qu'à changer le nom pour se rappeler Mme d'Youville. Puisse-t-elle avoir pour moi, auprès de Dieu, le même bon cœur qu'elle avait pendant sa vie ! Mais hélas ! à présent qu'elle me connaît mieux peut-être ne m'aime-t-elle plus(1) ."

Les sœurs s'empressèrent d'offrir pour le repos de leur Mère les suffrages indiqués. Mais, à l'exemple de quelques personnes de considération qui avaient parfaitement connu la fondatrice, elles se sentaient plutôt disposées à l'invoquer. Le ciel lui-même parut autoriser cette vénération. Des faits qui tiennent en quelque sorte du prodige signalèrent sa mort.

Dans la soirée du 23 décembre, tandis que les sœurs en larmes entouraient les restes inanimés de leur Mère, un des principaux citoyens de la ville, Jean Delisle de Lacailleterie, "bien

(1) Lettre du 5 janvier 1772.

connu pour ses connaissances physiques" se promenant le long de la Pointe-à-Callières, aperçut un point lumineux vers le sommet de l'hôpital. Stupéfait, il s'arrête, se demande s'il n'est pas en présence d'un incendie. Au même instant, une croix de feu parfaitement distincte se dresse sur ce sommet et y demeure quelque temps suspendue. N'en pouvant croire ses yeux, il appelle un de ses amis, le presse de regarder à son tour et de s'assurer s'il n'est pas le jouet d'une hallucination. Celui-ci constate avec étonnement le même phénomène et le confirme. Et M. Delisle de s'écrier transporté d'admiration et de crainte : "Quelle croix vont donc avoir encore ces pauvres sœurs Grises ? Que leur arrivera-t-il ? Sera-ce quelque chose de sinistre ou de prospère ?" Le lendemain, il apprit la mort de la fondatrice. C'en fut assez pour le rassurer sur sa vision de la veille. Il vint la raconter aux sœurs et fut tout étonné qu'elles n'eussent pas aperçu ce signe tandis que plusieurs personnes du faubourg Saint-Laurent déclaraient en avoir été comme lui les témoins émerveillés.

Toute la vie de la fondatrice avait été un perpétuel hommage à la croix ; pour ce motif sans doute, Dieu voulut que la croix honorât sa mort. Principe de sa force et de son indomptable courage, elle apparut resplendissante afin d'at-

tester son triomphe. Symbole de victoire et récompense tout ensemble des abaissements et des travaux, cette croix, la fondatrice, en montant au ciel la laissait à ses filles comme étendard et comme programme.

M. Delisle mourut le 11 mars 1814, quarante-trois ans après Mme d'Youville. Aussi longtemps qu'il vécut, il ne craignit point d'attester l'apparition de cette croix lumineuse, phénomène, selon lui, d'ordre surnaturel ; il n'en parlait qu'avec attendrissement et respect. A sa mort, les journaux lui décernèrent un éloge qui donne trop d'autorité à son témoignage pour n'être point cité ici : " M. Delisle était un homme respectable qui joignait à toutes les vertus sociales des connaissances profondes et étendues, qui tenait un rang distingué parmi les hommes de lettres, qui, enfin, faisait ses délices de l'étude de la philosophie et la cultiva toujours avec succès."

Un fait moins éclatant mais non moins extraordinaire se produisait le lendemain à Châteauguay, en faveur d'un orphelin que Mme d'Youville avait recueilli encore enfant. Ce jeune homme se nommait Joseph Lepage. Depuis son adolescence, Joseph demeurait au manoir et s'occupait aux travaux de la ferme. Le matin du 24 décembre, il s'était rendu à la grange dès la pointe du jour comme à l'ordinaire pour distri-

buer la nourriture aux animaux. Seul à la tâche cette matinée-là, et, par conséquent sans surveillance, Joseph prodiguait le fourrage, il le *gaspillait* selon son propre aveu. Tout à coup, il s'entend interpeller distinctement par ces mots: "Mon fils ménage le foin." Interdit, il regarde autour de lui, parcourt la pièce en tout sens et ne voit point paraître ombre de figure humaine. Pourtant cette voix est bien celle de Mme d'Youville. Comment serait-elle venue à Châteauguay à une heure aussi matinale et à son insu? il ne peut se l'expliquer. De retour à la maison, Joseph n'a rien de plus pressé que de s'enquérir de l'arrivée de la fondatrice. Mme d'Youville n'est pas au manoir, lui est-il répondu; et comment y viendrait-elle paralysée qu'elle est depuis quelques jours. De plus en plus intrigué et ne pouvant dissimuler la cause de son trouble, Joseph fait connaître ce qui vient de lui arriver. Bref, on ne savait quelle conclusion en tirer, quand la nouvelle de la mort de la fondatrice vint, au cours de la journée, éclaircir le mystère.

Ce fait, recueilli avec amour, fut fidèlement conservé par nos mères. Dans la suite, elles se plaisaient à le rappeler aux jeunes sœurs et aux domestiques, comme une recommandation de notre fondatrice à user de la plus stricte économie dans l'administration du bien des

pauvres, "si chèrement acheté quelquefois, si difficile à obtenir et dont la destination est sacrée."

Au reste, Dieu avait départi à sa servante une clairvoyance remarquable. Nous avons déjà mentionné deux circonstances où elle se prononça sur des choses à venir avec une précision qu'une lumière supérieure seule pouvait lui donner et que l'événement a pleinement justifiée. La première fois, ce fut à l'occasion de l'incendie de 1795. Debout, avec ses sœurs et ses pauvres, sur les ruines encore fumantes de l'hôpital, elle donne à sa famille l'assurance que "désormais la maison ne brûlera plus." Cent cinquante ans se sont écoulés depuis, et, en maintes circonstances l'hôpital n'a pu échapper à une conflagration immimente que par unesorte de miracle. Nous aurons l'occasion de signaler plus d'un fait de ce genre où l'intervention de notre vénérable Mère s'est rendue plus manifeste. La seconde fois, ce fut le jour même de sa mort. Tandis qu'une amélioration sensible se produisait chez elle et que ses filles, pleines d'espoir, se promettaient de la conserver encore, elle déclara qu'elle ne passerait pas la nuit. Contre toute prévision, elle mourut en effet ce soir-là même.

Ces prédictions ne demeurèrent pas isolées.

Les mémoires nous en ont conservé deux autres qui se vérifièrent non moins exactement. Celle qui concerne mère Coutlée nous est déjà connue. L'autre fut communiquée à nos anciennes mères, plusieurs années après la mort de Mme d'Youville, par une des personnes qui en avaient été l'objet. Citons son propre témoignage. " Etant enfant, raconte Mlle Charlotte de la Broquerie, j'étais allée dans la compagnie de ma mère, Clémence Gamelin Maugras de la Broquerie, avec un de mes cousins tout jeune alors, Jean-François Sabrevois de Bleury, visiter Mme d'Youville, ma tante. A la fin de la visite, Mme d'Youville regardant le jeune de Bleury, lui dit en le touchant légèrement sur l'épaule : " Tu mourras prêtre, mon petit homme. " Puis s'adressant à moi : "Et toi, ma petite fille, tu viendras mourir chez les sœurs Grises. " Jean-François de Bleury devint prêtre en effet, et mourut à Lachenaie, le 2 août 1802, douze ans après son ordination.

Quant à Charlotte de la Broquerie, elle épousa Jean-Georges Stubinger, en 1787, et alla, après quelques années, demeurer à Boucherville. Devenue veuve et septuagénaire, elle eut la douleur de voir sa demeure détruite par l'incendie qui, en 1843, consuma l'église paroissiale et une grande partie des habitations du village. De Boucherville, Mme Stubinger se

retira à Saint-Hyacinthe où elle élut domicile à l'Hôtel-Dieu des sœurs Grises. Ce contact avec les filles de la vénérable mère d'Youville, amené par des circonstances aussi inopinées, lui remit en mémoire la prédiction de la fondatrice. C'est alors qu'elle rédigea et signa de sa main la déclaration citée plus haut. C'était le 8 février 1844. A deux années de là, le 11 mars 1846, Mme Stubinger mourait chez les sœurs Grises comme sa vénérable tante le lui avait prédit.

Privilège des âmes de haute vertu, cette claire vue de l'avenir convenait à Mme d'Youville dont la vie fut toute de charité, de renoncement et de constance dans les plus humbles comme dans les plus augustes devoirs. Au sein de rudes adversités, nous l'avons vue rester toujours soumise à Dieu, toujours fidèle à la cause que la Providence lui avait confiée. La vivacité de sa foi transformait tout à ses yeux : à cette lumière, le travail devenait un délassement, le détachement une force, la pauvreté un trait de ressemblance avec la famille de Nazareth, l'épreuve un gage de la réalité de son union avec Jésus-Christ. De là, ce calme inaltérable qui la tenait élevée au-dessus de toutes les vicissitudes.

Les traits de cette digne Mère sont bien ceux de la femme forte à laquelle on l'a si souvent comparée. C'est par l'un de ces rapprochements

présenté par une plume contemporaine dans un relief saisissant, que nous voulons clore cette première partie de l'histoire de son œuvre. " Nous ne croyons pas, écrit le comte de Palys, qu'on puisse rêver beauté plus idéale de l'épouse, de la mère, de la maîtresse de maison. Chaque mot de cette page immortelle porte coup. " Le cœur de son époux se confie en elle. " Peines et joies, tout est commun ; et les soucis du père de famille trouvent consolation dans les paroles de la femme aimée. Hélas ! cette seule ressemblance lui a manqué. Elle ne devait connaître de la vie familiale que les divines austérités...

" Ses enfants l'ont appelée *bienheureuse* mais eux aussi peuvent se dire bienheureux d'avoir eu une telle mère, car ils ont dû aux douceurs de sa bonté les joies de leur enfance, et aux conseils de sa sagesse l'honneur de leur vie.

" C'est une grande dame, elle tient un grand état de maison, entretient de nombreux serviteurs qu'elle soigne avec bonté. Elle mène d'une main vigilante et ferme ce royaume intérieur dont elle est la maîtresse et la mère. Il y a dans ce tableau des traits d'un naturel exquis.

" La femme forte considère un champ ; elle en fait, semble-t-il, l'estimation raisonnée, voit que c'est une bonne affaire et l'achète, car elle sait très bien régler l'avenir de sa famille et celui de ses enfants.

" Il me semble qu'après tout ce que nous venons de raconter, on retrouve dans Mme d'Youville tout l'éclat de ce portrait : l'éducation et les soins donnés à ses deux fils, qui, tous deux devinrent prêtres ; cette activité et cette aptitude étonnante à élever la nombreuse famille adoptive dont la Providence la chargea ; ce soin des affaires matérielles et cette fermeté à défendre les légitimes intérêts de ses pauvres ; ce ressort infatigable qui la faisait se relever après chaque épreuve. Il n'y a pas jusqu'à cette beauté et cette majesté dont Dieu l'avait ornée qui ne nous représentent une admirable copie de ce parfait modèle.

" Voyez son œuvre : il logeait quatre pauvres, cet hôpital en ruine, lorsque le gouverneur et l'intendant étaient ligués contre elle. Elle le répare et le repeuple : tout brûle afin que tout vienne d'elle et que sa radieuse figure domine seule ce grandiose édifice matériel et moral, où sa congrégation florissante continue ses œuvres en faveur de tant d'âmes qui lui devront le bonheur de leur vie, la paix de leur vieillesse et la sainteté de leur mort. On l'y aime toujours comme une mère et on l'y vénérera un jour, espérons-le, comme une sainte !"

41

Mère Thérèse Lemoine-Despins,
deuxième supérieure, 1771-1792.

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Mère Despins est élue supérieure.—Résolutions du chapitre.—Relations de Mère Despins avec Saint-Sulpice.—Ses difficultés avec les sauvages du sault Saint-Louis, au sujet de la seigneurie de Chateauguay. —Construction d'un manoir sur l'île Saint-Bernard.

1771—1774

Les derniers devoirs rendus à la regrettée fondatrice, ses précieux restes confiés à la terre, la communauté orpheline dut songer à se choisir une nouvelle mère. Le 27 décembre, lendemain des funérailles, les douze administratrices se réunirent à la salle du noviciat pour déterminer ce choix. M. Montgolfier présida l'assemblée, assisté de MM. de Féligonde et Poncin.

Au moment de procéder à l'élection, les administratrices adoptèrent deux résolutions bien conformes à l'esprit de charité que la vénérée Mère d'Youville n'avait cessé de recommander à ses filles :

1° "Que, pour rendre cette élection plus

solennelle et afin que toutes fussent plus sincèrement et plus cordialement attachées à la nouvelle supérieure, on recevrait également la voix de toutes celles qui composent cette communauté." C'était pourtant sans vouloir créer de précédent ni porter préjudice à l'article de la règle qui n'admet pour les élections que les seules sœurs administratrices (1).

2° "Que, pour établir plus solidement la cordialité et l'union, celles à qui l'on vient de permettre de prendre part à l'élection ne seront plus regardées désormais comme domestiques, mais comme sœurs associées, c'est-à-dire associées aux douze administratrices."

" Ces résolutions adoptées, le chapitre ouvrit ses portes aux sœurs Varambourville, Dussault, Gosselin, Pampalon et Bonnet qui accueillirent avec humilité et reconnaissance la faveur d'être ainsi appelées à prendre part au choix d'une nouvelle mère." Bientôt, sœur Thérèse Lemoine Despins fut désignée pour remplacer la regrettée mère fondatrice. L'assemblée maintint dans sa charge d'assistante sœur Thaumer la Source et institua maîtresse des novices sœur Thérèse Laforme. La distribution des autres emplois fut laissée à la nouvelle supérieure et à son conseil. La préséance, non définie jusque-là, fut établie mais suivant un mode peu compliqué

(1) Procès verbal.

Après la mère générale vint l'assistante, puis la maîtresse des novices et la première hospitalière; les autres sœurs se rangèrent selon l'ordre et la date de leur profession. D'après une tradition, la même assemblée aurait statué que la croix d'argent fût donnée aux sœurs associées au lieu de la croix de bois qu'elles avaient portée jusque-là.

La promotion de la mère Despins était, dans le deuil où l'hôpital était plongé, un sujet de véritable consolation. Mieux que nulle autre, elle était préparée à recueillir l'héritage de la regrettée fondatrice. Confiée à ses soins maternels dès l'âge de dix-huit ans, elle s'était imprégnée de son esprit et, de bonne heure, elle avait été initiée par elle aux pratiques de la vie spirituelle. Ayant de plus assisté à la naissance même de l'œuvre, elle en avait suivi toutes les phases, partagé les jours bons ou mauvais. Depuis plus de vingt ans, elle avait eu part au gouvernement de la maison, tout en veillant d'une manière plus immédiate à la conduite du noviciat. Cette charge, exercée sous les yeux de la fondatrice, était de l'avis de toutes un acheminement au gouvernement général de la maison, et le soin avec lequel elle s'en était acquittée un gage d'espérance et de sécurité pour l'avenir de l'œuvre. Quant à

la nouvelle supérieure, naturellement défiante d'elle-même et plutôt portée à obéir qu'à commander, elle était dans la consternation. La haute idée qu'elle s'était faite du mérite de Mme d'Youville augmentait encore sa défiance personnelle.

Une lettre reçue à quelques jours de là, de M. Gravé n'était pas propre à détruire en la nouvelle supérieure ses humbles sentiments : " Je ne vous félicite pas écrit-il de ce que vous succédez à Mme d'Youville : il n'est pas gracieux de succéder immédiatement à une institutrice et à une mère si tendrement aimée et dont le mérite était si fort au-dessus du commun....Mais il n'a tenu qu'à vous de vous remplir de son esprit, de profiter de sa présence et de ses pieux avis ; et je ne puis vous souhaiter rien de mieux que la grâce d'en faire un saint usage."

M. Gravé se montre bien l'ami véritable et clairvoyant de l'hôpital. Dans ces lignes, il ne cache pas l'étendue du vide qu'a laissé après elle la vénérée disparue, et il nous dit assez ce qu'on pense de la nouvelle supérieure : fidèle à puiser ses inspirations dans les exemples et les avis de la fondatrice, elle sera à la hauteur de ses fonctions, et la famille aura la joie de marcher encore à la douce lumière qui éclaira son berceau.

A cet effet, la mère Despins n'avait qu'à déployer les qualités maîtresses qu'elle avait manifestées dans la direction des novices: un vif esprit de foi, un grand amour de la régularité et de l'ordre, une charité de mère pour les jeunes personnes confiées à ses soins, et pour les malheureux, une compassion faite de tendresse et de respect (1). En même temps que sa famille elle sentira se dilater de plus en plus son cœur, mais toujours elle conservera, comme fruit de sa longue habitude du recueillement, ce mélange de gravité et de grâce qui attire les âmes et gagne la confiance. Plutôt portée à la mansuétude qu'à la sévérité, à ceux qui lui reprocheront certaines condescendances comme une faiblesse, elle répondra d'une façon charmante: "Je préfère rester en purgatoire pour trop de douceur que d'y souffrir pour excès de sévérité." Saint François de Sales ne pensait pas autrement. N'a-t-il pas écrit: "S'il faut pécher en quelque extrémité, que ce soit en celle de la douceur."

Un de ses premiers soins en entrant en charge fut de se mettre en relation avec le supérieur général de Saint-Sulpice à Paris. Depuis l'année 1770, la haute direction des fils de M. Olier était entre les mains de M. Claude Bourachot,

(1) Vieux mémoires.

abbé de Néaufle-le-Vieux, docteur de la Faculté de théologie de Paris. La mère Despins voyait plus que des liens de vénération et de reconnaissance à entretenir avec Saint-Sulpice. Pour maintenir dans sa jeune famille l'esprit de sa fondation, elle sentait le besoin de puiser à la source même, les éléments qui, dans le plan divin, en avaient fait jusque-là la lumière et la force. Elle écrivit en ce sens à M. Bourachot. Le nouveau supérieur s'empressa de lui promettre son intérêt, son dévouement, sa protection(1).

A Montréal, M. Montgolfier continua d'entourer de sa sollicitude, cette famille qu'il avait si paternellement adoptée. Préposés plus immédiatement au soin des âmes des hospitalières et des pauvres, MM. de Féligonde et Poncin poursuivirent avec le même zèle leur œuvre de sanctification.

Se sentant peu d'aptitude pour la conduite des affaires temporelles de la maison, mère Despins ne tarda pas à en remettre le soin à sœur Coutlée. Dans la suite, elle aimera à se prévaloir de cette mesure afin de mieux faire ressortir sa prétendue incapacité. " Si je n'avais pas eu la sœur Coutlée, disait-elle, je n'aurais jamais pu être supérieure. " L'événement a prouvé plus

(1) Lettre de 1772.

d'une fois que mère Despins savait traiter par elle-même tous les genres d'affaires.

Ainsi en advint-il dans les difficultés que lui suscitèrent à quelques mois de là les sauvages du Sault-Saint-Louis, au sujet de la seigneurie de Châteauguay. Cette seigneurie située sur la rive droite du Saint-Laurent, occupe la région qui s'étend entre Beauharnois, la seigneurie de La Salle et la réserve des sauvages du Sault-Saint-Louis. Ce dernier voisinage était loin d'être une garantie de paix et de tranquille possession pour les colons établis en ces lieux.

Ayant du droit de propriété une idée très spéciale, les iroquois ne se faisaient aucun scrupule de s'attribuer ce qui leur convenait le mieux sur le terrain d'autrui. Après avoir coupé et consumé sans ménagement le bois de leur réserve, feignant d'en ignorer les limites, ils envahissaient les domaines étrangers, ceux de l'hôpital de préférence, et les dévastaient comme à plaisir. Dans leur insubordination, ils en vinrent jusqu'à empêcher les fermiers de couper du bois sur leurs propres terres.

Ces prétendus droits, les iroquois les avaient fait valoir dès le temps de Mme d'Youville, et la courageuse mère n'avait rien négligé pour maintenir l'intégrité du domaine des pauvres. Le 23 septembre 1771, elle s'était vue forcée de porter ses réclamations au gouverneur Guy

Carleton. Mme d'Youville mourait trois mois après, sans avoir reçu de réponse. Les indiens savaient que la politique du Gouverneur était de les ménager. N'ayant du reste aucun coup de feu à redouter des sœurs Grises, leur audace ne connut plus de frein. Non seulement ils dépouillaient les bois et les champs voisins, mais ruses et menaces étaient, par eux, mises en œuvre pour empêcher les censitaires de payer leurs rentes au manoir seigneurial. Si bien que, au mois de mai 1772, la mère Despins dut à son tour intéresser contre eux le Gouverneur.

Le général Carleton admettait la justice de ces réclamations mais il avait ses raisons pour ne point indisposer les iroquois. L'horizon politique était menaçant ; les cris de révolte des Etats-Unis contre l'Angleterre trouvaient quelque écho en Canada. De crainte d'aigrir les esprits en condamnant les sauvages, le Gouverneur gardait le silence. Toutefois de nouveaux excès obligèrent mère Despins à porter contre eux de nouvelles plaintes (1). Elle en référa cette fois à M. Cramahé qui avait part au gouvernement général.

Toujours pour les mêmes raisons sa requête n'eut pas plus d'effet que les précédentes. Les déprédations des iroquois restaient impunies. Le

(1) Lettre du 7 janvier 1773.

Gouverneur pressa même mère Despins de leur céder seize arpents de terre, avec promesse de dédommager la communauté par une rétribution équitable. La transaction fut acceptée, mais Carleton dut quitter le Canada avant d'avoir pu remplir ses engagements. L'extrême pénurie de l'hôpital obligea mère Despins à les rappeler dans la suite à son successeur le général Haldimand; elle en prit occasion pour solliciter la remise du droit d'amortissement (1). Ce droit que la communauté devait à la couronne pour l'acquisition de la seigneurie de Châteauguay n'avait jamais encore été payé et pesait déjà lourdement sur la pauvre maison.

Cette fois, le gouverneur se laissa toucher. Il écrivit : " Voulant récompenser les bons services que les dames religieuses de l'Hôpital Général ont rendus et rendent journellement au public, par l'asile que leur maison donne aux infirmes, aux pauvres des deux sexes ainsi qu'aux enfants trouvés ; nous par ces présentes au nom du Roi, faisons don et remise du droit d'amortissement qui est dû à sa Majesté pour l'acquisition que les susdites dames religieuses ont faite de la seigneurie de Châteauguay, mentionnée en la présente requête(2).

---

(1) Droit de Quint.

(2) Cette remise a été estimée à 4000 livres.

"Donné au Château Saint-Louis, à Québec ce 29 janvier 1781."

Fred. Haldimand.

Toutefois, là ne se terminèrent pas les difficultés avec les sauvages. Pour les satisfaire, mère Despins fit tracer à maintes reprises les lignes qui devaient limiter les deux propriétés. Vainement: à les entendre "les fossés et les clôtures ne se trouvaient jamais au bon endroit." Un volume entier ne suffirait pas pour raconter ces ennuyeuses contestations; et jamais on ne vit mieux se vérifier le proverbe populaire : *Qui terre a guerre a.*

Pour employer la réflexion naïve de nos anciens mémoires, " ces démêlés ne coulèrent pas de fait aussi facilement que sur le papier. " Au contraire ils coûtèrent beaucoup de démarches, de voyages pénibles et onéreux, et ce ne fut qu'après bien des années d'efforts et des sacrifices renouvelés que la paix put être définitiment conclue.

A travers ces difficultés, mère Despins trouva moyen de faire construire un manoir en pierre sur l'île Saint-Bernard. Jusque-là, on avait utilisé l'habitation en bois, élevée par M. de Longueuil, sur le versant oriental de la colline, à mi-côte du verger. Vieille de plus d'un siècle, la pauvre masure tombait pièce par pièce et n'offrait guère de sécurité à ses hôtes. Un em-

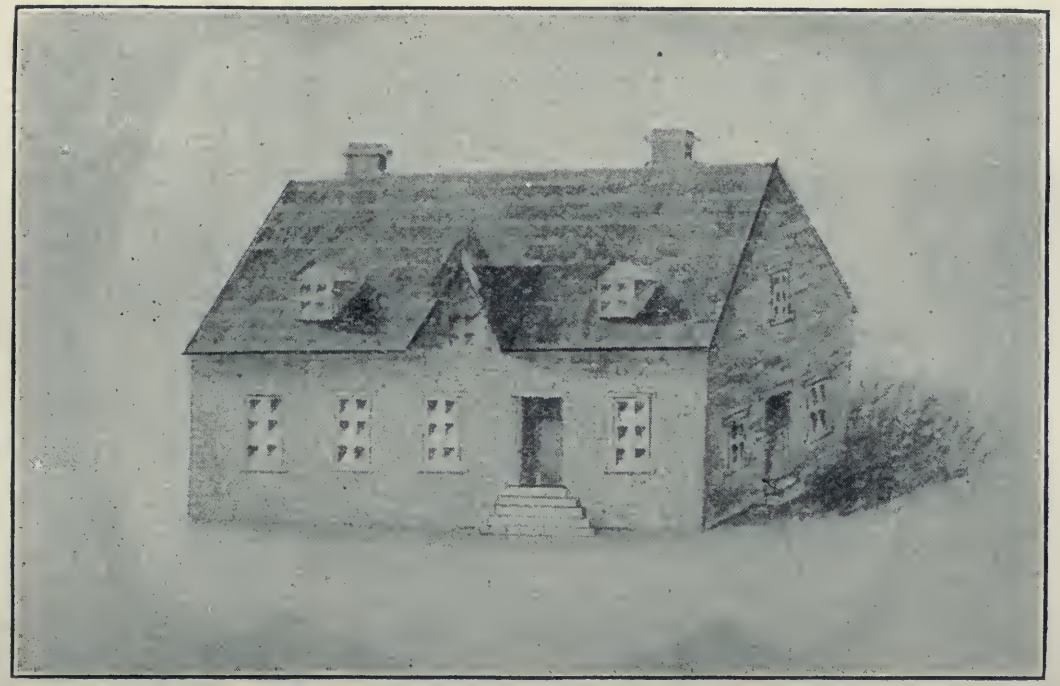

Manoir élevé sur l'ile Saint-Bernard en 1774

placement plus rapproché du rivage fut choisi pour établir le nouveau manoir; c'est l'endroit même où se dresse dans un bouquet d'ormes et d'érables, le manoir actuel. Les plans de cette construction furent tracés par M. Montgolfier; il mesurait 58 pieds de longueur sur 48 de largeur. Terminé en 1774, ce second manoir subsista jusqu'en 1836, époque où les murs furent démolis, les fondations exceptées, pour faire place aux murs qui existent encore aujourd'hui.

CHAPITRE II

Reconnaissance d'un vieillard.—Première rédaction des constitutions.—Mgr de Pontbriand y donne son approbation.— Légère modification du costume.

1772—1776

Tout n'était pas difficulté pour mère Despins dans l'administration de l'hôpital. Tandis que ces contestations s'élevaient au dehors, la Providence lui ménageait au dedans de réconfortantes compensations. Les bénédictions répandues sur le ministère des hospitalières et l'atmosphère de contentement qu'on respirait à ce foyer y attiraient de secourables sympathies.

Un jour, le désir de mener une vie paisible, et plus encore, l'espérance de trouver de bons soins y conduisit un vieillard septuagénaire et infirme. C'était François Brébion dit Sans-Cartier. Originaire de Saint-Cybar, au diocèse d'Angoulême, il avait été soldat dans les troupes de la colonie (1) ; mais l'armée n'a pas coutume de transformer ses héros en Crésus.

(1) Dictionnaire généalogique. A son entrée à l'hôpital F. Brébion avait soixante-quatorze ans.

Exonéré du service militaire, Brébion avait demandé au commerce les moyens de subsister, et grâce à son industrie, il était parvenu à réaliser une petite fortune.

Admis à l'hôpital le 8 octobre 1772, "il logeait dans un cabinet voisin de la salle des pauvres et ayant vue sur la cour(1)." Ainsi, le vieux troupier n'avait qu'à ouvrir sa porte pour rencontrer quelqu'un avec qui il pût causer encore bivouacs et batailles.

Se sentant faiblir, il trouva prudent de mettre ordre à ses affaires : la vieillesse et son cortège d'infirmités ne lui offraient aucune garantie de longévité. Il fit son testament. Quelle impression avait produite dans son esprit le contact de la caducité de l'âge et du malheur, sans cesse secourus et consolés par la charité des hospitalières ? L'ensemble de la pièce suivante va nous le révéler :

"Veut et entend le dit testateur que son corps soit enterré dans l'église de l'Hôpital Général où il demeure actuellement et qu'il soit dit après son décès, dix messes basses de *requiem* pour le repos de son âme.

"Donne et lègue le dit testateur aux pauvres de l'Hôpital Général de cette ville, tous les biens meubles et immeubles, dettes actives, effets, ar-

(1) Extrait de son testament.

gent comptant, hardes et linge qui se trouveront lui appartenir en cette province au jour et heure de son déceds, pour tous les dits biens, sans aucune chose en rien réserver ni excepter, être remis par son exécuteur testamentaire cy-après nommé (1), entre les mains de la supérieure ou administratrice du dit hôpital général pour être par elle employés au soulagement, nourriture et entretien des pauvres du dit hôpital qu'il institue ses légataires universels. Voulant le dit testateur qu'au cas de besoin, sa maison située en cette ville rue Saint-Paul, seul bien-fonds qu'il possède actuellement, soit vendue par son exécuteur testamentaire et les deniers en provenant être par luy remis à la supérieure du dit hôpital général."

François Brébion mourut le 5 mars 1773, laissant près de dix mille livres aux pauvres Suivant son désir, il fut inhumé dans la chapelle de l'hôpital où les prières reconnaissantes des sœurs et de leurs protégés, se répandirent sur son tombeau pour le repos éternel de son âme.

Un bienfait d'un ordre plus élevé vint à cette même époque dilater le cœur de nos mères et affermir leurs pas dans les sentiers de la perfection évangélique qu'elles s'efforçaient de suivre depuis plus de trente ans.

---

(1) M. Christophe Gamelin-Lajemmeraye.

Jusqu'à sa mort Mme d'Youville s'était conformée pour l'administration de la maison, aux règles de conduite tracées par M. Normant sur trois feuilles volantes. Ces règles jointes aux sages conseils et aux saintes habitudes de la digne Mère avaient suffi pour imprimer à la nouvelle communauté son cachet particulier comme pour y établir et y faire régner la ferveur.

Depuis qu'elle n'était plus là pour les soutenir et marcher à leur tête dans les exercices et les travaux de la vie religieuse, ses filles sentaient plus vivement le besoin de se constituer une forme de vie qui fût pour ainsi dire comme la reproduction fidèle de la vie de la fondatrice. Dès lors, le désir d'avoir une règle était devenu leur principal souci.

Ce souci n'avait pas été tout à fait étranger à la fondatrice. C'est même à sa prière et à l'instigation de Mgr Briand que M. Montgolfier s'était engagé à donner un nouveau développement aux règles tracées par M. Normant(1). Empêché toutefois par ses autres travaux de mettre la dernière main à cet ouvrage, le vicaire général en avait lentement élaboré le plan en s'inpirant tour à tour des diverses pratiques établies dans la maison et des maximes recueillies par nos aînées, soit des lèvres du fondateur,

(1) Mémoire de sœur Hainault.

soit de celles de leur Mère. Enfin, le 10 décembre 1776, cinq ans après la mort de Mme d'Youville, il eut la satisfaction de remettre aux sœurs quatre petits cahiers, comme préliminaire du travail qu'il était en voie de réaliser.

Le premier traitait de la fin de l'établissement, de son administration et des personnes qui devaient en remplir les charges. Le deuxième concernait la direction des novices, des postulantes et des professes du noviciat. Le troisième : celle de la maîtresse des novices Le quatrième renfermait le cérémonial de vêture et de profession. Ajoutée au petit règlement tracé par M. Normant, cette nouvelle esquisse de nos constitutions restait encore bien insuffisante. Craignant toutefois d'être prévenu par la mort, M. Montgolfier leur donna une approbation provisoire en attendant qu'il pût en compléter le travail. En 1781, ce dernier vœu était réalisé. Le nouveau recueil fut intitulé : " Recueil des règles et constitutions à l'usage des Filles séculières, administratrices de l'Hôpital Général de Montréal, dites les sœurs de la Charité."

M. Montgolfier pose d'abord comme base de l'institut les lettres patentes du roi de France, Louis XIV, autorisant la fondation d'un hôpital à Québec en 1692, d'un autre à Montréal en 1694. Ces lettres patentes donnaient à l'établissement

son existence civile et légale, et correspondaient à ce qu'on appelle aujourd'hui *l'incorporation*.

L'auteur raconte ensuite à grands traits comment Mme d'Youville et ses compagnes furent subrogées aux frères hospitaliers de la Croix et de Saint-Joseph ; puis il reproduit le décret royal signé par Louis XV le 3 juin 1753, qui les confirme dans cette substitution et les établit juridiquement administratrices de l'hôpital général.

Telle est la base légale de l'établissement. Quel en est le principe ? C'est la charité, " vertu à laquelle doivent être sacrifiés irrévocablement corps et biens, santé, travaux et industrie. " La fin ? C'est le soulagement spirituel et corporel de tous les malheureux confiés à leur soin et que dans un vif esprit de foi, elles considéreront comme les membres souffrants et indigents de Jésus-Christ lui-même. Ainsi l'avaient entendu les frères hospitaliers en fondant ce pieux institut. Ainsi le voulaient nos mères en leur succédant dans la direction de l'hôpital. Si elles quittent le monde, c'est afin de travailler plus librement et plus efficacement à la gloire de Dieu, au salut des âmes et au soulagement des pauvres. Elles mettent tous leurs biens en commun pour en faire don pur, simple et irrévocable aux pauvres (1). Elles consacrent sans

(1) Engagements primitifs, paragraphe premier

réserve leur temps, leur industrie, leur vie même pour fournir à la subsistance des pauvres. Elles s'engagent à recevoir, à nourrir et à entretenir autant de pauvres qu'elles seront en état d'en faire subsister. Que l'une d'elles vienne à se retirer de la société, elle n'aura pas le droit de réclamer ce qu'elle y aurait apporté : en ayant fait don aux pauvres. Dans le cas où l'œuvre ne pourrait subsister, toutes veulent et entendent que tout ce qui se trouvera alors de biens, meubles et immeubles soit employé en bonnes œuvres spécialement au soulagement des pauvres (1).

A l'origine, avons-nous dit, il n'était pas parlé ouvertement de l'émission des vœux. Cependant par l'engagement que souscrivait chaque sœur en devenant membre de la communauté, elle s'obligeait à en garder toutes les observances. Dans sa rédaction des constitutions, M. Montgolfier est plus explicite. Parlant de ces engagements il s'exprime ainsi : " Quoique filles séculières les sœurs de la Charité s'engagent au service de Dieu par les vœux ordinaires de pauvreté, chasteté et obéissance, auxquels elles ajouteront le vœu de ce qu'il y a de plus parfait dans le christianisme qui est la charité, en consacrant leurs biens, leurs travaux et leur

(1) Engagements primitifs.

vie même au service des pauvres. Ces vœux évidemment sont simples, quoique perpétuels, et la dispense en est réservée à l'évêque.

Les constitutions pourvoient au gouvernement de la maison par l'élection d'une supérieure qui sera inamovible aussi longtemps que le conseil des administratrices le trouvera bon et utile (1). Dans le cas où un changement serait jugé nécessaire, il faudrait en référer à l'évêque ou de son consentement, au supérieur de la maison. L'assistante et la maîtresse des novices sont aussi choisies par élection ; les autres offcières sont nommées par la supérieure et son conseil.

La règle trace la ligne de conduite à suivre dans la réception des sujets. Elle introduit la postulante au noviciat et indique à la maîtresse et aux conseillères les qualités qui devront motiver son admission. Après une première année d'épreuves, le saint habit lui sera imposé si le conseil l'en juge digne ; et après une seconde année de probation, le même tribunal décidera si la novice doit être reçue à la profession. Devenue professe, elle demeurera encore deux ans au noviciat sous la direction immédiate de la maîtresse (2).

---

(1) A sa visite pastorale de 1835, Mgr Lartigue régla que l'élection de la supérieure, de l'assistante, de la maîtresse des novices, se ferait tous les cinq ans.

(2) Les professes n'ont plus droit à ce privilège depuis les vœux annuels (1905).

Pour exercer son emploi avec plus de fruit, la maîtresse devra se rendre l'oraison familière et puiser dans le cœur sacré de Jésus-Christ et la vie des saints, les maximes les plus propres à la faire croître dans les solides vertus. Elle veillera à former les novices à la pureté d'intention en tout : exercices de piété et travaux. Elle les instruira à fond de la religion ; en vue de les affectionner aux principales dévotions de la maison, elle leur enseignera comment honorer le saint Sacrement, la croix du Sauveur, la très sainte Vierge, saint Joseph, la sainte Famille et les Anges Gardiens. Pour s'assurer de leurs dispositions à l'égard des œuvres de charité, fin principale de l'institut, elle les appliquera au service des pauvres et les emploiera peu à peu dans les services les plus bas et les plus pénibles de la maison, le tout cependant avec prudence et discrétion

Comme moyen efficace de croître dans l'esprit de pénitence et l'amour de la Croix, la Règle propose d'honorer, chaque jour de la semaine, l'un des principaux mystères de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ (1).

La règle prescrit encore l'usage de la coulpe chaque jour de la semaine, les fêtes et dimanches exceptés.

---

(1) Voir plus haut, page 353.

Elle énumère les fêtes qui devront être célébrées avec plus de solennité et comporter le chant de la grand'messe et des vêpres : ces fêtes sont l'Invention et l'Exaltation de la sainte Croix et la fête du Sacré-Cœur de Jésus, le vendredi dans l'octave du très saint Sacrement. Elle prescrit la confession hebdomadaire, la communion tous les dimanches et fêtes d'obligation, toutes les fêtes de Notre-Seigneur et de la très sainte Vierge et certains autres jours de dévotion. Elle confère à la supérieure le droit de permettre aux sœurs les plus régulières, la communion tous les vendredis en l'honneur des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, et le mercredi en l'honneur de saint Joseph (1).

L'ordre des actions de la journée se retrouve après bientôt cent cinquante ans d'existence dans son intégrité presque entière. Le principal changement que lui aient apporté les années c'est le silence aux repas(2).La règle primitive

(1) Ce point a été annulé par les décrets de 1887.

(2) C'est en 1849 que le chapitre général, tenu le 8 novembre sous la présidence de Mgr Bourget assisté de M. Billaudèle supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, établit le silence à table tel qu'il se pratique aujourd'hui. Cette décision accueillie avec tant de joie par la communauté excita, paraît-il, la rage de l'enfer. Les mémoires rapportent qu'au moment où les sœurs capitulantes arrêtèrent cette résolution "la salle du chapitre fut violemment ébranlée" comme par un tremblement de terre. Qu'on juge de l'émotion de toutes. Très ému lui-même Mgr Bourget, qui présidait la séance, crut reconnaître dans ce bruit insolite l'indice du dépit de l'éternel ennemi de tout bien.

permettait de parler au déjeuner, mais il se prenait alors à la salle de communauté. Elle permettait de parler aux autres repas pris au réfectoire : les dimanches, les jeudis, les fêtes d'obligation et de dévotion et les jours de congé.

La retraite du mois était en honneur. La grande retraite ne revenait que tous les cinq ans et durait environ une semaine ; les novices et les postulantes pouvaient y prendre part, ce qui ne les empêchait pas néanmoins de faire précéder leur vêture ou leur profession de trois jours de retraite particulière. Les sœurs professes clôturaient la retraite générale par la rénovation de leurs vœux(1).

Le cérémonial de la vêture et de la profession différait peu de celui d'aujourd'hui ; mais ces deux cérémonies n'étaient célébrées qu'en présence des sœurs dans la salle de communauté.

Rappelant quelques jours après cet incident, Monseigneur lui donnait une signification plus haute et plus étenduc. "Il nous semble, écrivait-il dans son mandement du 15 novembre, que le Saint-Esprit a voulu faire connaître sensiblement qu'il était avec vous par ce tremblement de terre qui a tout à coup ébranlé la salle du chapitre pendant que vous tenant dans un grand calme d'esprit et ne formant toutesqu'un cœur et qu'ne âme, vous étiez si religieusement occupées de la plus sérieuse des affaires qui doit occuper une communauté, savoir la parfaite regularité de toutes vos maisons réunies pour ainsi dire sous le même toit. Du moins cette circonstance nous a-t-elle singulièrement frappé, quoiqu'il ne nous appartienne pas de juger si elle est surnaturelle ou dans l'ordre commun de la nature.

(1) La retraite annuelle fut établie par Mgr Lartigue en 1835.

L'usage de faire les cérémonies de profession à la chapelle remonte au chapitre de 1849.

Un acte capitulaire, en date du 3 septembre 1781, signé par les dix-huit sœurs professes, termine le recueil. Elles y déclarent que les différents usages et pratiques codifiés dans ces constitutions ont été observés depuis les engagements primitifs pris en 1745, surtout depuis la reconnaissance judirique de l'établissement en 1753, et elles supplient Mgr l'évêque de Québec de vouloir bien les approuver. Ce ne fut cependant que le 28 février 1790, que Mgr Hubert successeur de Mgr Briand, au cours de sa visite pastorale à Montréal, y apposa le sceau de son autorité épiscopale, se réservant toutefois de s'expliquer en temps opportun sur les conditions du vœu de pauvreté.

D'autre part, le prélat exhorte fortement les sœurs à s'écarter le moins possible des lettres patentes, base de leur établissement. Sa Grandeur conclut par ces lignes où l'éloge se mêle discrètement aux conseils les plus paternels : " Nous prions Dieu de conserver et de maintenir une association qui, depuis plus de cinquante ans qu'elle a commencé à se former, ne cesse d'édifier par son zèle cette partie de notre diocèse. Nous recommandons bien particulièrement aux personnes qui la composent de conserver avec soin et de transmettre à celles qui

leur succèderont, l'esprit de pauvreté, de régularité, de simplicité et d'obéissance qui les a distinguées jusqu'à présent."

Reste à mentionner ici une légère modification du costume faite à la demande de Mgr Briand. Dans le principe les manches du saint habit, repliées vers l'avant-bras, laissaient le poignet à découvert. Mme d'Youville l'avait ainsi réglé afin qu'en accomplissant leurs travaux les sœurs fussent moins exposées à les gâter et Mgr Pontbriand avait approuvé ce détail avec le reste du costume. Mgr Briand, son successeur, trouva ce même détail étrange et suggéra aux sœurs d'y remédier en ajoutant un *frison* autour du poignet. L'essai tenté, le *frison* offrait maints inconvénients. Dès lors, fut inventée la fausse manche qui, plus étroite que la véritable devait s'étendre depuis le coude jusqu'au poignet. Cette modification ayant été soumise à l'approbation de l'évêque, il écrivit le 20 mars suivant (1). " Dès lors, que M. Montgolfier trouve la réforme de la robe convenable, c'est assez."

Cependant mère Despins ne parut pas encore rassurée. Elle poussa la délicatesse jusqu'à habiller une poupée en costume complet de professe et l'envoya à Québec. Cette fois la sanction de l'évêque ne laissait plus rien à désirer. "J'ai reçu écrivait-il à mère Despins, la poupée

(1) Lettre de 1781.

que vous avez envoyée à l'Hôtel-Dieu. Notre grand-vicaire a si bien choisi son temps, qu'elle a eu l'honneur de passer la récréation avec nous. Elle a essuyé bien des petits propos qu'elle n'eût pas sûrement soufferts patiemment si elle eût pu parler. C'est ce qui lui manque, car d'ailleurs sa modestie, sa simplicité et l'honnêteté de son habillement ne peuvent qu'édifier. Je n'y ai rien trouvé à blâmer ni à critiquer, vous pouvez vous en tenir là....(1)"

(1) Lettre du 19 avril 1781.

CHAPITRE III

Guerre de l'indépendance américaine.— Etat précaire de la communauté.—Mère Despins reçoit des jeunes filles de Boucherville.—Trait de charité en faveur de quelques émigrés.—Nouvelles industries.—L'extrême pénurie de l'hôpital oblige mère Despins à vendre en France la chapelle d'argent léguée par M. Normant.— M. François d'Youville se retire à l'hôpital ; sa mort.

1775—1778

Le feu de la guerre, quelque temps ralenti après la conquête du Canada par les Anglais, menaçait de se rallumer avec une violence dont il était difficile de prévoir les suites. Cette fois l'étincelle était lancée par nos voisins des Etats-Unis. Depuis qu'elle avait établi sa domination sur le Canada, l'Angleterre avait travaillé par tous les moyens à affermir la même suprématie sur toutes les colonies américaines. Elle y maintenait une armée permanente, travaillait à asservir l'indépendance des juges, enlevait aux colons la nomination des gouverneurs de Province et restreignait par toutes sortes d'impôts

et de lois, les privilèges de nature à favoriser leur commerce. Les vieux républicains de Cromwell n'avaient pas quitté l'Angleterre pour venir en Amérique se replacer sous la tyrannie de ses rois, ils résolurent d'en secouer le joug.

Un congrès se forma à Philadelphie; les anciennes colonies se réunirent sous les armes: C'était trois millions d'hommes qui réclamaient leur indépendance. Jaloux d'entraîner les canadiens dans une action commune avec eux, ils leur firent les plus séduisantes promesses, exaltèrent à l'envi les avantages et les gloires de la liberté. Heureusement pour nous, ils blessèrent nos ancêtres dans leur amour pour nos croyances religieuses. Le congrès ayant laissé percer cet ardent fanatisme, c'en fut assez pour refroidir le zèle des canadiens-français.

De son côté, la métropole n'était pas d'avis de se laisser ravir sa récente conquête. Pour s'attacher ses nouveaux sujets, elle leur fit des concessions qu'ils eussent, en d'autres circonstances probablement, attendues longtemps et payées bien cher. Par l'acte de Québec en date de 1774, elle fit cesser le régime militaire qui durait depuis quatorze ans, elle créa un conseil législatif composé d'anglais et de canadiens, elle abolit le serment hérétique du test (1), elle

(1) Serment anticatholique exigé de tout aspirant aux charges religieuse, civile ou militaire. Le souvenir du *bill du test* est attaché au nom de Charles II.

reconnut les droits des citoyens français, l'usage de leur langue, de leurs anciennes lois, le libre exercice de leur culte, et l'existence des communautés et des ordres religieux. Elle pressa même la France de payer une partie des indemnités dues par le gouvernement aux colons. Ces concessions étaient le fait d'une politique habile. Par elles, le cabinet *Saint-James* voulait s'assurer au moins de la neutralité des canadiens. Il y réussit : presque tous, en effet, rejetèrent les offres d'ailleurs peu sincères des américains et restèrent fidèles à la couronne britannique.

De ceux qui prirent d'abord parti pour les insurgés, la plupart rentrèrent bientôt dans leurs foyers, bien déterminés à se faire les spectateurs impassibles de la lutte qui allait s'engager entre les deux armées.

La guerre s'ouvrit par l'invasion du Canada. Après avoir d'abord occupé Saint-Jean, Montréal, Sorel et Trois-Rivières, l'invasion alla s'échouer au siège de Québec où fut tué le général Montgomery le 31 décembre 1775. A la suite de cet échec, décimée par le froid, la faim et la petite vérole, l'armée américaine battit en retraite devant les nouvelles troupes récemment arrivées d'Angleterre, et le Canada ne la revit plus

Plus heureux dans le sud, les américains aidés de la France, chassèrent les anglais du territoire

de l'Union et proclamèrent leur indépendance le 4 juillet 1776.

Si cette guerre ne fut pas désastreuse par elle-même, les américains n'ayant pas traité le Canada en pays ennemi, elle le fut du moins par ses conséquences. Le mouvement des troupes entrava la navigation (1), fit tomber le commerce et l'industrie, et plongea le pays dans une misère extrême. "Si je pouvais vous dire dans quel état est notre pays, écrivait mère Despins à M. Héry, vous ne le pourriez croire. Les croix y sont en abondance, c'est le vrai chemin du ciel. La guerre y est toujours fort animée. Tout y est cher à l'excès surtout les vivres. Il s'est fait, il y a quelques jours, une affaire près d'Albany où nous avons perdu beaucoup de monde, et presque tous, allemands et canadiens, parce qu'ils étaient à l'avant-garde et qu'elle a été mise en déroute. Eh! quand ces guerres finiront-elles? Il n'y a point encore ici d'apparence que cela finisse bientôt; que la volonté de Dieu soit faite(2)."

Bien que les canadiens ne se fussent pas portés en masse sur les théâtres de l'insurrection, il ressort de ces lignes qu'un certain nombre se

---

(1)" Vos lettres de 1775 ne nous ont été rendues qu'en mai 1776, après avoir été retenues tout l'hiver dans la ville de Québec, bloquée par les colonies rebelles," écrivait mère Despins le 11 septembre 1776.

(2) Lettre du 28 août 1777.

laissèrent " arracher à leurs charrues et à leurs champs " pour prendre part à la mêlée. Quelques familles eurent ainsi à déplorer l'absence de leurs frères ou de leur chef et se virent sans défense au foyer. Ame d'apôtre, M. Dufrost, curé de Boucherville, ne put voir les jeunes filles de sa paroisse privées de protection, sans s'intéresser à leur sort. Il pria mère Despins de leur donner asile dans sa maison. En un temps où toutes les sources du travail et de la charité paraissaient taries, multiplier le personnel de l'hôpital, c'était en multiplier les privations. Mère Despins le sentait vivement, mais jugeant que sa famille religieuse était de force à soutenir ces privations, elle accueillit maternellement ces jeunes pèrsonnes et se fit leur providence tant que la paix ne fut pas rétablie dans le pays.

La même générosité secourut à quelque temps de là, une autre grande détresse. C'était un jour de fête. La joie éclatait plus vive à l'hôpital. Sur le point de se mettre à table, les sœurs apprennent l'arrivée, à Montréal, d'un groupe d'émigrants écossais et allemands, après une traversée d'orages et de privations. Toutes leurs ressources épuisées, ces malheureux se voyaient jetés sur une terre d'exil, sans abri et sans pain. Il n'en fallait pas tant pour éveiller la pitié des hospi-

talières. "C'est bien assez pour ces pauvres gens de se trouver en un pays étranger, se disent-elles, épargnons-leur, pour un jour au moins les horreurs de la faim." Puis joignant aussitôt l'action à la parole, dans un élan plein d'allégresse, elles enlèvent de la table le menu, apparemment mieux apprêté qu'à l'ordinaire ce jour-là, et l'envoient à ces indigents avec quantité d'autres provisions. Pour elles, quelques restes d'aliments, desservis la veille, firent le reste du jour toute leur réfection. Mais le sentiment d'avoir apaisé une grande souffrance répandit une si douce joie dans les âmes que jamais congé ne connut plus d'entrain.

Constamment aux prises avec les rigueurs de la pauvreté, ces généreuses femmes étaient plus en état que personne de comprendre le malheur des autres et d'y compatir. Si nous interrogeons les livres de compte de l'époque nous nous trouvons invariablement en présence d'un déficit dans le budget de la maison.

Et pourtant à quels travaux, à quelles privations ne se condamnaient pas les hospitalières pour poursuivre le bien commencé ? Vint un jour où la nécessité les contraignit d'exposer leur détresse au dehors. Une œuvre pesait plus lourdement que les autres sur l'hôpital : c'était celle des enfants trouvés. Tandis que le nombre de ces enfants se multipliait, les ressources di-

minuaient de toute part. Qui plus que ces infortunés méritaient cependant compassion ? Aussi l'idée de les abandonner ne pouvait pénétrer dans l'esprit de mère Despins. Mieux valait, lui semblait-il, tendre la main pour eux . Elle prit alors le parti d'intéresser à leur sort le gouverneur Guy Carleton : " J'ose mettre encore sous votre protection les petits enfants trouvés, lui écrivait-elle ; sachant votre grande charité, j'espère que vous vous intéresserez pour leur procurer quelques secours. Vous savez, Monsieur, le danger où seraient ces petits innocents, si, faute de moyens, nous les laissions sans les retirer. Ils sont en très grand nombre ; il serait bien fâcheux de les laisser périr. J'espère que vous voudrez bien vous intéresser pour eux... "

Ce n'était pas apparemment la première fois, que la cause des enfants abandonnés était portée devant le Gouverneur. Chose étonnante ! leur malheur n'eut pas le don de l'attendrir ; son cœur leur restait impitoyablement fermé. Cette nouvelle fin de non recevoir fut aussi pour les sœurs comme une nouvelle indication que la Providence tenait à demeurer l'unique soutien de leur œuvre. Elles résolurent de se tourner plus complètement vers elle.

Elles comprirent également que cette confiance ne devait pas demeurer oisive et elles multi-

plièrent leurs travaux et leurs veilles ; elles pratiquèrent la plus stricte économie, s'imposèrent maintes privations. Les ouvrages à l'aiguille fournis par les gardes-magasins ayant considérablement diminué, d'autres industries furent inventées qui font encore mieux ressortir l'ardeur de leur zèle et la constance de leur dévouement.

En 1777, elles relient des livres; quinze cents exemplaires du règlement de la Confrérie de la Bonne-Mort sortent de leur atelier. Vers 1785, et les années suivantes, elles élèvent des serins et les vendent jusqu'à vingt-quatre francs la paire. Vers 1786, elles s'exercent à faire des ouvrages en cire. Dieu bénit leurs efforts: elles acquièrent une telle habileté que plusieurs curés veulent avoir leur " Jésus en cire " pour orner l'église au temps de Noël. A cette même époque, M. Poncin, confesseur des pauvres et témoin journalier de la détresse de l'hôpital, met au service des sœurs ses connaissances mécaniques. Grâce à ses leçons, celles-ci parviennent à fabriquer des tuyaux et ressorts en cuivre destinés aux souches d'autel. Elles apprennent à faire le *dépôt de cire*, la bougie, les cierges. Et, à cette fin, M. Poncin leur procure la filière, les roues et les autres instruments requis pour ce genre de travail, lequel

n'a cessé depuis d'être en usage dans la maison.

Il les pourvoit encore des principaux caractères d'imprimerie, leur donne les notions de l'art d'imprimer et leur permet ainsi de réaliser quelques nouveaux profits pour les pauvers. Il n'est pas jusqu'à la fabrication de chaînes et de chapelets que cet infatigable Père n'enseigne aux infirmes et aux vieillards des salles, afin de leur procurer la consolation de contribuer à leur manière au soutien de la pauvre maison.

A ce travail incessant, il fallut ajouter le sacrifice. Il en fut un plus pénible que les autres pour la piété filiale des hospitalières. On se rappelle cette chapelle d'argent achetée en France, et léguée à l'hôpital par M. Normant, peu de temps avant sa mort. Les souvenirs que ce don — le dernier du fondateur — était destiné à faire revivre dans la petite société lui donnaient un prix infini aux yeux de toutes. Néanmoins la difficulté des temps, et plus encore le manque de ressources n'avaient pas encore permis de le faire transporter en Canada. Déjà même, une partie des objets avaient été vendus, une autre mise en dépôt au séminaire de Paris ; le reste était transféré à la Rochelle, d'où l'on espérait pouvoir l'expédier plus facilement à Montréal. Informée de ce détail par M. Maury, Mme d'Youville lui avait écrit le 2 septembre

1771 : "S'il y a des risques à faire passer ces objets en Canada, il vaut mieux attendre. Cependant ne manquez pas les occasions si vous en trouvez quoiqu'il en coûte quelque chose."

Mère Despins ne souhaitait pas moins ardemment entrer en possession du précieux dépôt. Mais, informations prises, voyant que l'on réclamait quatre francs et demi par once, pour les seuls droits d'entrée au Canada, elle se détermina à faire vendre le tout en France plutôt que de frustrer les pauvres d'un secours dont ils avaient un urgent besoin.

Par ailleurs, la communauté se vit déchargée d'une rente viagère qu'elle payait au frère Delerme depuis la prise de possession de l'hôpital. Ce dernier survivant des hospitaliers, on s'en souvient, avait été laissé pour son entretien à la charge de Mme d'Youville. Il s'était retiré à Saint-Cyprien dans l'Agenois (France) chez un de ses neveux où il mourut le 19 mars 1772. Jusqu'à cette date, l'hôpital lui versa une pension annuelle de trois cents livres. Dans la gêne qui étreignait alors la petite société, l'extinction de cette rente, si modique qu'elle fut, devenait un vrai soulagement.

Le temps semblait aussi venu de mettre fin à une affaire qui, depuis plusieurs années, demeurait en litige au préjudice de l'hôpital. On n'a pas oublié le différend survenu entre Mme d'You-

ville et son fils au sujet des neuf mille livres prêtées pour la construction de la première église de Saint-Ours (1). A la mort de sa mère, M. François d'Youville n'avait pas encore acquitté ses obligations. Cependant dès l'année 1773, il reconnut loyalement sa dette et parvint à l'éteindre aidé de son frère, le curé de Boucherville.

Cinq ans plus tard, le 24 février 1778, le curé de Saint-Ours se voyait contraint par son état maladif de démissionner. Encore jeune mais déjà usé par les travaux du missionnaire, il venait demander un dernier asile à l'hôpital. Les filles de Mme d'Youville l'accueillirent avec le respect et le dévouement qu'elles avaient témoignés à sa digne mère. Mais il ne jouit pas longtemps de cette hospitalière retraite. Moins de deux mois après, la maladie acheva de le terrasser; il succomba le dixième jour d'avril.

M. François d'Youville avait a peine cinquante-trois ans. Sa vie avait été relativement courte mais il avait travaillé sans relâche : le ministère, à cette époque ne différant guère de celui des missions, il en comportait les travaux et les privations.

Ses restes furent inhumés dans le caveau de l'hôpital aux pieds de sa sainte Mère.

---

(1) C'est par erreur que nous avons fait mention, à la page 358, de l'ancienne *église*, il fallait dire la *chapelle*.

CHAPITRE IV

Décès des sœurs Pampalon, Louise Thaumur-La Source.—Nouvelles recrues.—Décès des MM. Bourachot, de Féligonde, et de l'abbé de l'Isle Dieu.

1776—1782

L'homme ne vit pas longtemps sans voir des vides se creuser autour de lui. Les liens les plus forts sont brisés, les affections et les soutiens sont ravis.

Mère Despins dont l'existence devait atteindre les limites de la vieillesse n'échappa point à cette loi. Son cœur saigna souvent, soit en fermant les yeux à ses filles, soit en apprenant la mort des amis vénérés ou des bienfaiteurs insignes de sa famille religieuse.

La première sœur qui mourut sous son administration fut sœur Pampalon, âme candide, généreuse, du nombre de celles à qui peu de temps suffit pour amasser des mérites.

Madeleine Pampalon naquit à Québec, le 21 juillet 1741, de Jacques Pampalon et de Geneviève Legris. Les circonstances qui l'amenèrent à Montréal nous sont inconnues; nous

savons seulement qu'elle avait vingt et un ans lorsqu'elle entra au noviciat.

Devenue professe le 22 février 1765, elle fit de l'abnégation et de l'humilité ses vertus favorites, prenant pour elle les travaux rudes et obscurs. Par cet austère dévouement poussé trop loin, en peu de temps sa carrière fut remplie. Le 18 mai 1776, après onze années seulement de profession religieuse, son âme échangea les travaux de l'exil contre le repos de la patrie. Elle n'avait que trente-quatre ans.

A quelque temps de là, c'était une ouvrière de la première heure, une conseillère intime, son assistante même que mère Despins disputait en vain à la mort. Le 13 septembre 1778, sœur Thaumur expirait doucement entre ses bras.

Marie-Louise Thaumur la Source naquit à Ville-Marie, le 9 octobre 1706. Son père, Dominique Thaumur de la Source exerçait à Montréal la profession de chirurgien ; sa mère, Jeanne Prud'homme, était fille de Louis Prud'homme premier capitaine de milice à Ville-Marie. Ces vertueux époux eurent une famille de neuf enfants, dont trois se retirèrent du monde.

Dominique, le second des fils, fut ordonné prêtre le 20 février 1717, et agrégé au séminaire de Québec. En 1721, on le trouve aux

Illinois évangélisant avec l'abbé Le Mercier les Tamarois — nation sauvage illinoise. — Le zèle apostolique et les vertus austères des deux missionnaires ont fait dire au père Charlevoix dans son histoire de la Nouvelle-France " que ces deux ecclésiastiques, autrefois ses disciples au séminaire de Québec, seraient aujourd'hui ses maîtres (1). "

M. Thaumur mourut à l'Hôtel-Dieu de Québec dans une si grande réputation de sainteté que le peuple à ses obsèques, fit toucher des objets à ses restes mortels et enleva des lambeaux de ses habits pour avoir des reliques (2).

Marie-Jeanne entra à la Congrégation Notre-Dame où elle porta le nom de Sainte-Cécile. Marie-Louise est la nôtre, et ce qui nous la rend particulièrement chère c'est qu'elle fut, on s'en souvient, la première sur qui notre vénérable Fondatrice jeta les yeux, quand poussée par le souffle de la grâce et l'influence d'un sage directeur, elle résolut de se consacrer au service des pauvres.

Les débuts furent difficiles. Il y avait tant d'incertitude dans ces commencements, que ce qui, de nos jours, est regardé comme un privilège envié, n'était alors estimé que ridicule et digne de mépris. Après avoir surmonté les ré-

(1) Histoire de la Nouvelle-France, vol. 3, page 392.

(2) Latour, mémoire sur la vie de Mgr Laval, page 101.

pugnances de la nature, Marie-Louise Thaumur prit bravement son parti et se livra tout entière à la conduite de Mme d'Youville; elle embrassa sans compter sa vie de pauvreté, de travaux, d'humiliations et devint une de ses plus dévouées coopératrices.

En 1755, la communauté n'avait eu qu'une voix pour l'élire assistante. En 1771, l'assemblée ratifia encore ce choix avec la même unanimité. Un esprit judicieux, une régularité exemplaire, un zèle réfléchi et pacifique la recommandaient pour cette charge. Et ce qui achevait de la rendre chère à ses sœurs c'était, dans une constante gaîté, la cordialité la plus franche.

Mais ces qualités n'ôtaient rien à son courage et à son dévouement. Dans le déblaiement du terrain qui devait servir d'emplacement au moulin de Châteauguay, nous la voyons abattre résolument le premier arbre à l'invocation de l'*O crux ave.*

Au reste, l'esprit de foi la guidait en toutes ses actions, et les mémoires ajoutent qu'elle ne perdait jamais de vue la présence de Dieu. De là, une attention continuelle à veiller à ce que tout fut réglé dans sa conduite : prières, délassements, travail, repos.

Sœur Thaumur s'éteignit dans la soixante-douzième année de son âge et la quarante et unième de sa vie religieuse.

Le 18, septembre suivant, (1778) cinq jours après sa mort, l'assemblée des administratrices confiait la charge d'assistante à sœur Rainville.

Les tristesses que ces deuils répétés répandaient dans les cœurs, n'étaient pourtant point sans consolation. A mesure que disparaissaient les anciennes, ces premières colonnes de l'institut, de pieuses jeunes filles, pressées par l'esprit de Dieu et attirées par la perspective consolante de se dévouer à une œuvre éminemment chrétienne, venaient offrir à mère Despins l'appui de leur jeunesse et l'ardeur de leur bonne volonté. Attentives à marcher sur les traces de leurs devancières, à s'imprégner de leur esprit, elles devaient à leur tour se rendre dignes d'être proposées pour modèles aux générations futures.

La première de ces recrues fut Catherine Pepin, "âme ardente et généreuse qui n'aspirait qu'à se dépenser pour le bonheur des autres (1)." Entrée au noviciat le 23 mai 1773, elle fut suivie peu de temps après par Marie-Louise O'Flaherty, cette orpheline que nous avons vue, petite enfant, arrachée aux mains des sauvages par M. de Lavalinière, puis confiée aux soins de Mme d'Youville.

Seize années s'étaient écoulées depuis cet incident. Entourée de soins et de saints exemples,

(1) Vieux mémoires.

Marie-Louise était devenue une jeune fille aussi remarquable par sa piété et sa vertu que par sa bonne éducation. Profondément touchée des attentions dont elle avait été l'objet dans cet asile qui avait abrité son enfance et protégé sa jeunesse, lorsqu'il fut question de se choisir un état de vie, elle ne crut pas offrir à Dieu de meilleur témoignage de sa reconnaissance que de se vouer à l'œuvre dont elle appréciait depuis tant d'années le bienfait. Le 25 août 1774, elle entrait au noviciat et le 19 décembre 1776, elle avait le bonheur de prononcer les saints vœux.

En 1779, la petite société s'augmentait de trois autres membres. Le 29 avril, sœur Apolline Boucher de Montbrun y précédait de quelques mois sa sœur Catherine qui prononça ses vœux le 14 octobre suivant. Toutes deux étaient cousines issues de germains avec notre vénérable Fondatrice. En embrassant la vie de leur vénérée parente, elles surent, nous le verrons, se pénétrer de son esprit et faire revivre son zèle et son dévouement.

La troisième, sœur Angélique Bonnet-Métras prononça ses vœux le 23 du mois d'août.

Cependant les deuils continuaient à affliger douloureusement le cœur des hospitalières. Peu auparavant, M. de Féligonde leur confesseur couronnait par une sainte mort, une vie trop

généreusement dépensée, pour qu'elle pût se prolonger davantage.

Jean-François Pélissier de Féligonde était né à Clermont le 15 mai 1727. Il entrait au séminaire de Saint-Sulpice le 2 novembre 1745. Il y fit ses études de philosophie et de théologie et fut ordonné prêtre aux Quatre-Temps de la Pentecôte de l'année 1751. Trois ans plus tard, sentant la flamme de l'apostolat s'aviver dans son âme, il obtint de passer en Canada. En 1754, il s'associait aux huit confrères qui, les derniers avant la conquête, furent assignés pour l'œuvre de Montréal : MM. François-Auguste Margon de Terlaye, Jean-Marie-Mathias Leminichi-Durmnen, Pierre-Paul de Lagarde, Jean Brassier, Charles Creitte de Métric, Pierre Huet de Lavalinière, Jean Baptiste Curatteau de Lablaiserie et Vincent Fleury Guichard de Kersident.

Dès l'année suivante, M. de Féligonde fut préposé à la direction spirituelle de nos mères; et pendant vingt ans, avec une sollicitude de père et un dévouement d'apôtre il leur communiqua ses lumières et leur prodigua ses soins. Cet humble ministère, M. de Féligonde le remplit avec une charité d'autant plus admirable qu'il cumulait à la fois les fonctions d'économe du séminaire et de curé d'office à Notre-Dame. Mais sa santé allait s'épuiser bientôt dans les

exigences de ce labeur sans trève. A peine eut-il atteint sa cinquantième année, qu'il se vit affecté par de légers symtômes de paralysie. Un jour qu'il célébrait la messe chez les sœurs de la Congrégation, comme il était sur le point de terminer, il fut saisi d'une attaque plus violente. Cette fois le mal n'offrait plus aucune chance de guérison. Les facultés du saint prêtre ne parurent cependant pas altérées, mais l'extrême faiblesse qui s'en suivit l'obligea à prendre sa retraite.

Il vécut ainsi dix-huit mois achevant de purifier son âme dans le creuset de la souffrance et s'appliquant à l'embellir au contact plus intime de Dieu. Le 11 avril 1779, il allait consommer au ciel cette intimité bénie.

Témoin constant de la gêne de la maison, M. de Féligonde s'était plu à y répandre de généreuses aumônes. La bibliothèque lui doit des livres précieux. Il lui légua entre autres, les *Exercices de Piété* propres aux dimanches de l'année : ouvrages en douze volumes où sont contenues les méditations qui, présentement encore, se lisent chaque samedi au réfectoire.

Après la mort de M. de Féligonde, M. Poncin déjà confesseur des pauvres ajouta à cette charge celle de la direction des sœurs. Et pendant de longues années encore nous le verrons

joindre au soin vigilant des âmes une sollicitude sans égale pour le soutien de l'œuvre.

Cette même année 1779 vit descendre dans la tombe un autre prêtre tout dévoué à l'œuvre de nos mères et dont la mémoire est restée en bénédiction dans le pays. Ce fut M.Pierre de la Rue, abbé de l'Isle Dieu. Ce digne ecclésiastique ne vint jamais au Canada et cependant, quel endroit du pays n'a redit son nom et ses bienfaits, quelle communauté religieuse ne s'est éclairée à sa lumière ou n'a reçu maints témoignages de son dévouement ?

L'abbé de l'Isle Dieu était vicaire général des évêques de Québec à Paris, et en cette qualité, il semble que ses attributions l'aient engagé à défendre les intérêts temporels aussi bien que les intérêts spirituels du clergé et des institutions religieuses de la colonie. Les lettres nombreuses que nous conservons de lui, nous font mieux connaître ce qu'il fut pour notre maison en particulier. Nous en avons déjà reproduit plusieurs extraits. Les pages suivantes renfermeront, de ces mêmes lettres, quelques autres fragments où sa sollicitude prend une expression plus touchante.

Grâce à son intervention, dès 1749 nous avons vu l'hôpital sortir sain et sauf de la tempête et l'œuvre de nos mères prendre peu à peu

consistance. Mais le pays restait en proie à la misère, épuisé qu'il était par des guerres presque continuelles. L'abbé de l'Isle Dieu s'en inquiète. Voit-il le Canada sur le point de tomber entre les mains de l'Angleterre, sa perplexité devient extrême. Que vont devenir tant de personnes et tant d'œuvres qu'il connaît et qu'il aime ! Le 17 février 1760, il écrit aux hospitalières : " Le paiement de toutes les lettres de change venant des colonies est suspendu, et quand les vôtres seraient à échéance, je ne les pourrais toucher. Vous jugez bien que je ne me suis pas endormi auprès du ministre et que je lui ai vivement représenté que c'étaient les fonds d'un hôpital." Et l'abbé de l'Isle Dieu d'énumérer toutes les raisons qu'il a fait valoir à la cour en faveur de notre maison.

Après la conquête, la lenteur du gouvernement français à reconnaître les créances du Canada, les réductions considérables qu'il impose le font gémir. Persuadé que cette conduite met le clergé et les institutions religieuses en souffrance, il s'intéresse avec zèle auprès du *Bureau des communautés* du royaume et il finit par en obtenir quelques gratifications. Avec quelle joie n'en informe-t-il pas nos mères (1) ? " Je vous donne avis avec grande satisfaction que

(1) Lettre du 30 mai 1762.

je viens d'obtenir 6000 livres pour les communautés du diocèse. J'en donne avis à messieurs les vicaires qui n'en auront pas plus de joie que moi... Je travaille actuellement à leur procurer pour eux-mêmes quelques petites ressources. Ainsi vous voyez que j'emploie mes derniers moments comme les premiers, et toujours pour un diocèse que je n'oublierai jamais et en particulier votre respectable maison que je salue et aux prières de laquelle je me recommande(1)."

Dans une autre circonstance l'abbé de l'Isle Dieu se recommande avec une grâce toute particulière au souvenir et aux prières de la communauté: "....Puisque je trouve encore, dit-il, une voie pour vous écrire, j'en profite volontiers; mais on ne me donne que peu de temps, ce ne sera que pour me renouveler dans votre souvenir, Madame, et celui de vos chères et respectables compagnes. Puisque je vis encore, je vous prie toutes de ne point m'oublier dans vos prières et dans vos pieux suffrages."

Jusqu'en 1773, l'abbé de l'Isle Dieu tient lui-même nos mères au courant de leurs affaires. Passé cette date, sa correspondance cesse tout-à-fait. Mais il continue à se dévouer aux intérêts de l'hôpital par l'intermédiaire de quelques

(1) De ces gratifications, l'hôpital ne reçut que quinze cents livres.

agents. Le 25 mai 1774, M. Maury, notre procureur, écrivait à mère Despins : "Nous le voyons avec plaisir se soutenir malgré son âge déjà fort avancé. Les années n'ont rien pris sur le zèle qu'il a toujours eu pour toutes les communautés du Canada, il s'en occupe toujours et il est plein d'attachement pour elles."

En 1774, le même correspondant lui rendait encore ce témoignage : "...La Providence prolonge ses années pour augmenter ses mérites, car il ne s'occupe qu'à faire du bien."

L'année suivante, le vénérable octogénaire était entièrement aveugle et son secrétaire signait pour lui car il ne cessait point de s'intéresser à ses chères œuvres du Canada. A partir de cette date, les lettres de M.Maury accusent la marche sensible de cet homme de bien vers la tombe. Enfin l'année 1779 vit le terme de sa longue et bienfaisante carrière. L'abbé de l'Isle Dieu était parvenu à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

"Je ne doute pas que vous ne le regrettiez beaucoup écrivait M. Maury en annonçant sa mort, car il était singulièrement attaché à votre maison (1)." Cet attachement dont nos mères avaient reçu tant de précieux témoignages, leur inspira des prières ferventes pour le repos de

(1) Lettre du 19 février 1780.

son âme. Et Dieu qui écoute si volontiers les vœux de la reconnaissance aura agréé, sans nul doute, ce tribut de suffrages en faveur de celui qu'il avait lui-même suscité à l'époque la plus critique peut-être de notre histoire pour être, auprès des grands et des riches du gouvernement, le défenseur de notre œuvre et l'instrument de son salut.

En 1777, la compagnie de Saint-Sulpice avait perdu dans la personne de M. Bourachot son chef vénéré, et les sœurs Grises un protecteur et un ami. Il eut pour successeur M. Pierre Le Gallic. Celui-ci ne resta pas longtemps à la tête de la compagnie; cinq années ne s'étaient pas écoulées depuis son élection qu'il aspirait déjà à la retraite. Une extrême défiance en ses ressources jointe à une douloureuse surdité avait fini par le persuader qu'il était impropre à remplir dans toute leur étendue les devoirs de sa charge. Homme de conscience et de devoir, il sollicita sa démission. Cette démarche jusqu'alors sans précédent dans la compagnie rencontra bien des résistances. Mais on dut enfin se rendre aux instances de l'humble prêtre et lui donner un successeur. A l'asssemblée du 10 septembre 1782, M. Emery fut promu au gouvernement général de la compagnie.

CHAPITRE V

Nouveaux deuils : Décès des sœurs Benoit, Lassert, de Rainville, Demers et de Marie-Anne Robutel de Lanoue.

1780—1785

A la suite des prêtres vénérables dont nous venons de parler, mourut une humble sœur, toute cachée en Dieu avec Jésus-Christ : Suzanne Amable Benoit, fille de Claude Benoit chirurgien et de Thérèse Baby.

Peu favorisée des dons de la nature, sans talents ni santé, Suzanne possédait cependant un trésor : c'était un cœur épris de Dieu et de la souffrance. Cet attrait rare fut pleinement satisfait. Entrée au noviciat dès sa vingtième année, sœur Benoit se vit presque au lendemain de sa profession—20 juillet 1773—accablée de maux et d'infirmités qu'elle supporta avec un saint courage. Sept longues années de souffrance hâtèrent sa sanctification. Le 17 juillet 1780, elle allait chanter au ciel le cantique de la délivrance.

Moins de trois années après, l'œuvre perdait encore de précieux instruments. C'était des coopératrices de la première heure qui avaient porté plus longtemps le poids du jour et tracé plus avant et plus péniblement leur sillon ; en disparaissant elles laissaient un vide et emportaient des regrets plus profonds.

Sœur Marie-Thérèse Lassert partit la première. Elle était née à Ville-Marie le 25 janvier 1714, de Guillaume Lassert, dit Laforme, chirurgien, et d'Angélique Boisseau. Toute jeune encore elle perdit son père. Du second mariage de sa mère avec M. Chaufour, naquit un fils qui devint curé de Saint-Michel de Bellechasse(1). La piété avec laquelle le jeune lévite se préparait au service des autels agit sur l'âme de sa sœur. Celle-ci crut entendre à son tour l'appel de Dieu et sous les touches délicates de la grâce, sa détermination fut bientôt prise. Le 23 septembre 1744, elle s'offrait à partager avec Mme d'Youville les travaux de l'œuvre naissante. Malgré sa frêle santé, ni les privations, ni les fatigues de ces laborieux commencements n'ébranlèrent son courage. Le 22 octobre, elle se consacrait d'un cœur joyeux au

(1) Pierre Chaufour fut ordonné prêtre le 23 septembre 1747, Il desservit la paroisse Saint-Etienne de Beaumont, puis fut nommé curé de Saint-Michel de Bellechasse où il mourut le 20 juillet 1760 âgé de 36 ans.

service des membres souffrants de Jésus-Christ.

Ne compter pour rien dans la communauté, y tenir peu de place, y faire peu de bruit, se destiner aux emplois les plus humbles : telles étaient, semble-t-il, les maximes qu'elle avait résolu de suivre. Cependant Dieu qui se plaît à exalter les humbles l'élevait dans l'opinion de ses sœurs, témoins chaque jour de sa mortification et de son esprit de prière. Et le jour où mère Despins fut élue supérieure, sœur Lassert se vit appelée à la remplacer dans la direction du noviciat. Dans cette charge elle devint plus humble, plus mortifiée, plus unie à Dieu.

Toutefois la nature de son recueillement n'excluait point l'activité du zèle non plus que l'industrie du dévouement au prochain ; il en était plutôt la source et l'aliment(1). D'ailleurs elle mettait tous ses soins à développer en ses novices ces vertus indispensables à une vraie servante des pauvres. Et ce pieux souci accroissait son zèle pour sa sanctification personnelle. Aussi le jour où elle fut rappelée à Dieu laissait-elle à ses compagnes le souvenir d'une vie pleine d'édification. C'était le 13 mai 1783.

A six mois d'intervalle sœur Catherine de Rainville suivait dans la tombe sa vertueuse compagne. Elle naquit à Montréal le 25 juin

(1) Vieux mémoires.

1711. Son père se nommait Charles de Rainville et sa mère Suzanne Cabassier. De son blason cette noble famille n'avait retenu que l'honneur et la vertu, distinctions et richesses qui seules font les races vraiment grandes.

Catherine de Rainville était déjà dans sa trente et unième année lorsqu'elle fut admise dans la société de Mme d'Youville. Sa piété solide, la droiture de son jugement mûri par l'expérience et les années lui firent embrasser avec courage et abnégation le service des pauvres. La fondatrice de son côté, ne tarda pas à reconnaître le mérite de l'auxiliaire nouvelle que la Providence lui amenait. Après deux années d'épreuves, le 24 juillet 1745, Mme d'Youville reçut ses engagements et la nomma presque aussitôt première hospitalière des vieillards.

C'est une tâche délicate que celle d'hospitalière des vieillards. Au-dessus des soins multiples à donner aux corps qui tombent en ruine, quelle attention ne réclament pas des âmes que la souffrance meurtrit ou que l'indifférence tend à glacer! Qu'il faut de tact pour rappeler les vérités de la foi dans des esprits déjà obscurcis, pour adoucir des cœurs aigris par l'infortune ou torturés par le désespoir, pour verser dans les âmes avec le salutaire espoir des joies sans fin la soumission résignée et parfois joyeuse à la volonté divine! Sœur Rainville eut l'intelli-

gence de ce ministèse. Elle aima les malheureux comme une vraie mère. Tous avaient droit à sa compassion ; mais surtout les plus oublieux de leurs devoirs et les plus obstinés dans leurs égarements ; elle n'avait de repos qu'elle ne les eût ramenés à Dieu.

Trente années de ce labeur obscur mais fécond, avaient donné la mesure de la sagesse et du dévouement de sœur Rainville. A la mort de sœur Thaumur, elle était toute désignée pour continuer ses fonctions d'assistante. Quatre années passées dans cette charge suffirent à combler la mesure de ses mérites. Le 29 novembre 1783, elle fut appelée à l'éternelle récompense, dans sa soixante-treizième année.

A l'assemblée du 13 décembre suivant, les charges d'assistante et de maîtresse des novices furent remplies, la première, par sœur Marie-Joseph Bénard-Bourjoly, la seconde, par sœur Catherine de la Perelle-Céleron.

Cependant les deuils n'avaient pas encore cessé, et la famille, diminuée sur la terre, continuait de s'accroître au paradis. Mais cette fois la mort, en enlevant à nos mères leur dévouée sœur Demers, brisait le dernier lien qui les rattachait au berceau de l'institut.

Catherine Demers naquit à Montréal, le 2 août 1698, de Robert Demers dit Dessermont, et de Madeleine Jeté. Nature ouverte à tous

les dévouements. du jour où le projet charitable de Mme d'Youville lui fut révélé, elle y fut gagnée. Nous l'avons vue, la première, suivre les pas de la fondatrice, et assister avec elle les malheureux que la Providence plaçait sur leur chemin. Son exemple eut bientôt entraîné après elle Catherine Cusson, puis déterminé Marie Louise Thaumur que l'incertitude de l'essai livrait à mille craintes. Bientôt, ces trois femmes de vertu, destinées à poser avec notre vénérable Mère les fondements de l'œuvre prirent l'engagement irrévocable d'y consacrer le reste de leur vie. C'était le 31 décembre 1737.

Depuis ce jour mémorable, quarante-huit années se sont écoulées; quarante-huit années de privations, de durs labeurs, d'obscurs dévouements. On ne voit en aucun endroit de nos mémoires, que cette vénérée doyenne ait été appliquée à quelque charge importante de la maison. Les soins du ménage et l'économie domestique ont peut-être absorbé la plus grande partie de son temps. Mais à voir "l'esprit de foi qui animait toute sa conduite," on peut se faire une idée de la perfection de ses moindres travaux.

Dans les humbles fonctions, sœur Demers avait, tout à la fois, exercé et conservé l'activité de sa jeunesse. Les unes après les autres,

ses premières compagnes étaient parties pour un monde meilleur. Seule de son temps, elle restait debout, ferme, vigoureuse : on eût dit un vieux chêne au milieu de jeunes pousses. Sa robuste constitution semblait défier tous les revers. Sœur Demers touchait pourtant au terme de son exil ; elle ne fut pas plutôt entrée dans sa quatre-vingt-huitième année qu'elle se vit en peu de jours et presque sans souffrance, réduite à l'extrémité. Habituée à tenir sa pensée toujours appliquée à Dieu, sa volonté toujours soumise à ses volontés, cette âme de foi accueillit la mort avec confiance et sérénité, comme le commencement de la véritable vie. Le 20 août fut le jour de son entrée dans l'immortalité.

En rappelant le souvenir de ces vénérées disparues, choisies de Dieu pour être nos mères et nos modèles, nous n'avons pu nous défendre d'un regret : que l'on n'ait pas songé à recueillir les traits qui ont constitué la physionomie morale de nos aînées. Les fragments de notes que nous venons de reproduire nous ont sans doute permis d'admirer la générosité de leurs débuts et la constance de leur dévouement. Mais ce ne sont là que des traits généraux. Que de traits plus personnels, que de pensées, que d'actes, restés enfouis, eussent répandu une douce lumière sur leurs vertus !

Toutefois n'oublions point que la meilleure leçon à tirer de la vie de nos mères anciennes, ressort de l'obscurité même qui enveloppe leur mémoire. Elles nous disent que nulle vertu n'est mieux gardée et ne porte de fruits plus abondants et plus durables, que celle qui, croissant dans l'ombre, se cache aux regards des créatures pour ne s'épanouir que dans la chaude et vivifiante clarté de Dieu.

A quelques mois de là l'hôpital perdait encore une bienfaitrice et une amie : Marie-Anne Robutel de Lanoue. Entrée en qualité de pensionnaire, le 5 août 1748, Mlle de Lanoue n'avait plus quitté cette paisible retraite. Elle y avait coulé des jours tranquilles, recueillis, tout consacrés à servir le Seigneur et à mériter par ses bonnes œuvres, les récompenses éternelles.

Depuis la vente de la seigneurie de Châteauguay—1765—Mlle de Lanoue recevait de la communauté une rente viagère de 900 livres. De cette somme, elle ne prélevait que juste ce que nécessitait son entretien. Econome prudente, elle distribuait le reste aux pauvres, s'assurant ainsi un grand nombre d'intercesseurs puissants auprès de Dieu.

Elle mourut le 30 novembre 1785 et fut inhumée, à titre de bienfaitrice de l'hôpital, dans le caveau de notre église.

CHAPITRE VI

Nouvelles recrues. — Privilèges accordés par le Souverain Pontife. — Visite pastorale de Mgr Hubert ; il reçoit les vœux de sœur Lemaire. — Mgr Briand démissionnaire, Mgr Hubert et Mgr d'Esglis. — Visite de son Altesse Royale William Henry, fils de Georges III.

1786 — 1789

Tandis que la mort décimait les rangs des anciennes Mères, Dieu qui proportionne la consolation à l'épreuve n'abandonnait pas la petite société. Il se chargeait d'allumer dans des âmes neuves et ardentes la flamme du zèle et de la charité. Après avoir répondu avec empressement à l'appel de Dieu, quelques-unes, il est vrai, laissèrent s'éteindre leur ardeur première et se retirèrent. Mais d'autres furent plus persévérantes, et la générosité compensa le petit nombre.

C'est ainsi qu'en 1786, il y eut la profession de sœur Catherine Millet; en 1787, celle de sœur Clotilde Raizenne; en 1788, celle de sœur Marguerite Lemaire. Chaque fille que l'attrait du ciel jetait dans les bras de mère

Despins était pour elle une nouvelle cause de joie et d'espérance. Elle se sentait revivre en chacun de ses nouveaux rejetons pleins de sève et d'avenir.

Pour la communauté entière, ces jours de profession étaient un sujet de particulière allégresse ; c'étaient des jours de renouvellement et de pieux souvenirs. Le spectacle de ces âmes souriantes de fraîcheur et de pureté qui offrent à Dieu la fleur de leur vie et la tendresse de leur amitié première, a toujours quelque chose de suave et de touchant. En face de ces immolations volontaires, les âmes déjà consacrées à Dieu, même les âmes vieillies à son service sentent revivre en elles la ferveur de leur première donation. Elles en reçoivent une force intime qui les ranime pour de nouvelles luttes. Et, s'attachant plus étroitement à Celui qui ne leur a jamais manqué, elles se déterminent à le servir avec plus de fidélité.

Ces fêtes ont leur retentissement jusqu'au sein de la famille de la professe, jusque dans le cœur de ses amis d'enfance. Elles vont redire à tous que " l'amour de Dieu n'est pas chose vague et abstraite " et que cet amour, une fois bien établi dans un cœur, en bannit l'égoïsme, et le dispose à tous les dévouements, à tous les sacrifices, à toutes les victoires.

Les fêtes liturgiques de l'année, les visites

épiscopales, les faveurs accordées par le Souverain Pontife venaient se joindre à ces cérémonies de profession et apportaient à la communauté leur contingent de bonheur intime et surnaturel.

Le 5 septembre de l'année 1783, Sa Sainteté Pie VI lui accordait les privilèges suivants : une indulgence plénière aux deux fêtes de la sainte Croix ; la même indulgence à l'un des jours de la retraite annuelle, pourvu que cette retraite durât au moins cinq jours.

Enfin un privilège était attaché à l'autel du Sacré-Cœur toutes les fois qu' un prêtre séculier ou régulier y célébrerait la messe des défunts pour l'âme de quelques membres de la confrérie du Sacré-Cœur. Le même privilège s'étendait à tous les autres autels de l'église de l'hôpital, mais seulement au jour de la mort ou de la sépulture des mêmes associés.

Les présentes lettres étaient déclarées perpétuelles et en vigueur dans tous les temps à venir. C'était là le grand bienfait de cette concession, car ces indulgences et ces privilèges accordés antérieurement ne l'avaient été que pour un temps limité (1).

---

(1) Le 2 avril 1735, les frères Charon avaient obtenu une indulgence plénière à gagner dans leur chapelle, le jour de l'Invention de la sainte Croix. Comme ce privilège était limité à dix-années, Mme d'Youville eut le soin de le faire renouveler et d'en solliciter l'extension à la fête de l'Exaltation, ce qui lui fut accordé le 24 septembre 1767, pour quinze autres années.

L'année 1787 fut signalée par un événement heureux pour l'hôpital. Le 5 du mois d'août, Mgr Hubert qui venait d'être nommé coadjuteur de Mgr d'Esglis y était reçu en visite pastorale. A la joie que porte toujours avec elle la visite de l'évêque, se joignait la faveur d'assister à une cérémonie de confirmation dans l'église même de l'hôpital. Dix-sept personnes y reçurent ce sacrement. Détail singulier : du nombre des confirmands étaient deux sœurs professes, les sœurs Catherine Millet et Clotilde Raizenne et une jeune novice, Marguerite Lemaire.-

Le fait que des jeunes filles aient été admises à l'émission des vœux avant d'avoir reçu le sacrement qui rend parfait chrétien, a de quoi étonner aujourd'hui. Mais la difficulté des temps la rareté des visites épiscopales, le besoin de recrues expliquent cette dérogation aux lois ordinaires de l'Eglise. De plus, la communauté n'étant pas soumise aux vœux solennels, une telle dispense pouvait lui être plus facilement accordée.

Parmi les autres confirmands, on remarquait une fillette à la physionomie ouverte et vive. C'était Mary Ann Nobless, jeune anglaise convertie, que Mère Despins avait recueillie à l'hôpital, sur l'avis de M. Poncin, et qu'elle culti-

vait avec un soin particulier. A peine agée de douze ans, Mary donnait déjà les meilleures espérances pour l'avenir. Nous la retrouverons bientôt au noviciat et plus tard au chevet des malades où elle consumera sa vie dans l'exercice d'une héroïque charité.

Le 24 janvier de l'année suivante, une nouvelle visite de Mgr Hubert, en tournée pastorale, répandait une allégresse encore plus vive dans ce sanctuaire de la simplicité. Honneur inconnu jusque-là! Sa Grandeur daignait y présider une cérémonie de profession. Sœur Lemaire fut l'heureuse élue du jour: profondément touchée de cette condescendance du premier pasteur, elle en garda toute sa vie un souvenir reconnaissant.

Nous venons de rencontrer le nom d'un nouvel évêque. Le siège de Québec avait donc changé de pasteur depuis que nous avons vu Mgr Briand en exercer les fonctions? De fait, les travaux plus encore que les années avaient prématurément épuisé les forces du vénéré prélat. Autorisé par la cour à se créer un coadjuteur, Mgr Briand avait choisi sans différer M. Louis-Philippe Mariaucheau d'Esglis, curé de Saint-Pierre dans l'île d'Orléans. Par cette mesure il voulait mettre son successeur à l'abri

des difficultés et des lenteurs qui avaient accompagné sa propre promotion à l'épiscopat. Le nouveau prélat avait été facilement agréé du gouvernement ; ses vertus sacerdotales le rendaient d'ailleurs recommandable à tous. Mais étant plus âgé que Mgr Briand, lorsque les infirmités obligèrent celui-ci à se décharger d'une partie de ses travaux, il ne semblait plus guère en état de le suppléer. Néanmoins pour ne pas priver l'Eglise du Canada des secours dont elle avait besoin, Mgr Briand renonça à son évêché en faveur de Mgr d'Esglis qui fut reconnu comme évêque de Québec ; et M. Jean-François Hubert, d'origine canadienne et membre du séminaire de Québec, lui fut donné pour coadjuteur.

Bien accueillie de tous au Canada, cette dernière élection eut à subir, à la cour d'Angleterre, où elle fut soumise, un retard imprévu. Le nom et les qualités supérieures de M. Montgolfier avaient été signalés à l'attention du nouveau roi, Georges III ; Sa Majesté ne voulut point les méconnaître. C'est ce que Lord Sidney son ministre, fut chargé de signifier aux autorités administratives du Canada : " Le roi approuve la démission de M. Briand, écrivit-il ; mais en ce qui regarde la nomination de M. Hubert, pour remplir la place de coadjuteur, Sa Majesté, quelque persuadée qu'elle soit de son

mérite, ne saurait permettre qu'on laissât paraître la plus légère marque d'inattention à l'égard d'une personne d'un caractère et d'un mérite aussi distingués que l'est M. Montgolfier. C'est pourquoi, Sa Majesté a jugé à propos de signifier que "son bon plaisir était que la coadjutorerie lui fût offerte en première instance, et que si, pour quelque raison que ce fût, il trouvait bon de se refuser à cette faveur du roi, Sa Majesté prendrait alors en sa considération royale ce qui regarde la nomination de M. Hubert (1)."

M. Montgolfier ne fut pas insensible à la délicate attention du roi. Mais il n'hésita pas à décliner la dignité qui lui était offerte, prouvant par là "combien peu il estimait les honneurs de la terre, et que s'il s'était prêté une fois aux vœux et aux besoins du pays, il savait apprécier à leur valeur les avantages d'une sainte et salutaire obscurité." M. Hubert reçut ainsi la consécration épiscopale le 19 novembre 1786, avec le titre d'évêque d'Almyre *in partibus*. Dès le printemps suivant, il entreprenait la visite du vaste diocèse dont il serait bientôt le premier pasteur (2).

---

(1) Lettre du 30 avril 1785.

(2) Le diocèse de Québec érigé le 1er octobre 1674 n'eut point d'abord d'autres limites que celles des possessions françaises dans l'Amérique du Nord. Ainsi, non-seulement le Canada, mais l'Acadie,

Quant à Mgr Briand, retiré au séminaire de Québec, il consacrait le reste de ses jours à prier et à souffrir pour le troupeau qui lui était resté si cher. A l'occasion de sa démission, Pie VI lui fit mander que " le saint-siège ne pouvait assez reconnaître les services qu'il avait rendus à l'Eglise." Mgr Briand fut le dernier évêque français qui occupa le siège de Québec. Parvenu à sa soixante-dix neuvième année, il vit le terme de ses longues souffrances, le 25 juin 1794.

A part quelques lettres remplies de bienveillance, l'endroit où le nom de Mgr Briand apparaît le plus souvent dans nos archives, est celui où sont inscrits les dons des bienfaiteurs. Ses aumônes réunies atteignent le chiffre de 3,860 livres (1). Et pourtant les sœurs Grises

---

les îles adjacentes, la Baie d'Hudson, Terreneuve et la Louisianne en firent partie. Cette dernière province ayant passé sous la domination espagnole, l'évêque de Québec s'en déchargea sur celui de la Havane et après 1759, il n'eut presque rien de commun avec la Louisianne.

Les îles de Saint Pierre de Miquelon, restées à la France par le traité de paix de 1763 furent soumises depuis cette époque à un préfet apostolique.

L'érection en 1789, du diocèse de Baltimore qui comprit toutes les possessions des Etats-Unis d'Amérique, retrancha encore du vaste diocèse de Québec, les Illinois et les autres parties, cédées aux Etats-Unis par le traité de paix de 1783. Cependant le diocèse de Québec en 1800, avait pour bornes à l'est, l'île de Terreneuve et l'Océan Atlantique; au sud, les Etats-Unis; à l'ouest la mer Pacifique et au nord l'Océan Glacial." (Clergé Canadien)

(1) Sont comprises dans cette somme, 1,007 livres provenant d'un jubilé dont les aumônes furent octroyées à la communauté.

étaient loin de son regard, tandis que plus près de lui des besoins multiples sollicitaient sa générosité.

Malgré son titre d'évêque de Québec, Mgr d'Esglis préféra demeurer dans sa paroisse de Saint-Pierre qui eut toujours le meilleur de son cœur. Il y mourut le 4 juin 1788 à l'âge de soixante-dix-huit ans. Après sa mort, Mgr Hubert prit possession du siège de Québec.

L'année précédente—1787—avait été témoin d'un événement jusqu'alors inouï dans la vie du peuple canadien. Un prince de sang royal, William-Henry, troisième fils de Georges III, vint visiter le Canada.

Halifax et Québec, où il s'arrêta d'abord, l'accueillirent avec loyauté et même enthousiasme. Montréal le reçut le 18 septembre, par une de ces belles journées d'automne où la température se fait plus douce, où le décor de nos montagnes prend des teintes plus variées. Le gouverneur général en tête d'une délégation, composée des notables de la ville, était allé à sa rencontre à la Pointe aux Trembles. A son entrée dans la ville, le coadjuteur et le clergé, le corps de la magistrature et les autres personnalités les plus marquantes du lieu, les principaux corps de milice britannique et canadienne

l'attendaient pour le complimenter, et, de là, l'escorter jusqu'à la résidence qui lui avait été préparée(1).

Le prince demeura plusieurs jours à Montréal où lui furent faites de brillantes ovations. Il eut la gracieuseté de visiter l'ancienne mission de la montagne et d'y prendre un repas en compagnie des messieurs du séminaire. On l'y reçut avec toute la magnificence et toute la courtoisie qui convenaient à sa dignité.

Il n'était pas au pouvoir de mère Despins d'offrir au prince les mêmes témoignages d'honneur et de respect; mais à l'exemple de notre vénérable mère d'Youville qui n'avait jamais omis de rendre aux puissances les devoirs qui leur sont dus, elle s'empressa d'écrire à l'illustre visiteur la lettre suivante : " Très gracieux prince, je suis bien mortifiée de ce que les compliments se ressemblent tous, et qu'il y ait quelquefois tant de différence dans la façon de penser et si peu dans celle de s'exprimer. Je ne doute pas cependant de la respectueuse sincérité de ceux qui ont été présentés à Votre Altesse Royale à son arrivée dans cette colonie. Mais si je leur cède pour la délicatesse des expressions, je me réserve le très profond respect et la confiance que je dois avoir pour le fils

(1) La Gazette de Québec.

d'un roi aussi bienfaisant que celui sous lequel nous vivons. C'est ce qui me fait prendre la liberté de demander à Votre Altesse Royale sa protection pour l'hôpital général de Montréal, chargé de pauvres de tout sexe et de toute condition et d'un grand nombre d'enfants trouvés. J'offrirai avec toute la communauté des vœux au Seigneur pour la conservation de Sa Majesté et pour celle de Votre Altesse Royale, dont je suis, très gracieux prince, la très humble servante(1)."

Le 12 août 1791, un frère du précédent, le prince Edouard, plus tard duc de Kent, abordait aussi à Québec : il y devait séjourner deux longues années. Personne ne soupçonnait alors que ce jeune prince, le quatrième des sept fils de Georges III, donnerait un jour au trône d'Angleterre la noble souveraine qui, sous le nom de Victoria, allait pendant soixante-trois ans, gouverner avec tant de sagesse l'empire britannique.

---

(1) Lettre du 10 septembre 1787

CHAPITRE VII

Situation précaire de la communauté ; son abandon à la Providence.— Inondation du premier janvier 1789 ; le séminaire et les fidèles assistent l'hôpital — Don et bénédiction d'une cloche.—Legs de quelques amis.

1789—1791

Parmi les croix nombreuses dont fut gratifié l'institut sous mère Despins, nous avons vu la pauvreté tenir une large place. A l'époque où nous sommes parvenus, les soucis de nos Mères semblaient s'accroître avec la crise qui s'accentuait dans tout le Canada. " La misère est extrême dans ce pays, écrivait mère Despins à M. Maury. Il est ordinaire de voir des personnes qui passent trois et quatre jours sans manger ; beaucoup ne vivent que d'herbes, comme les animaux ; la plupart n'ont pas la force de marcher tant ils sont faibles. Le blé se vend jusqu'à dix-sept francs le minot(1). "

A l'hôpital, on en était réduit à la ration. Et n'eût été la générosité de M. Montgolfier et de

(1) Lettre du 13 juillet 1789.

quelques autres amis, on eût sans doute passé plusieurs jours au jeûne forcé. La grande ressource de mère Despins en ces extrémités, c'était la prière, la confiance en Dieu. Lorsque les provisions se faisaient plus rares, elle réunissait ses pauvres, s'agenouillait avec eux, et tous, d'une commune voix, les mains tendues vers le ciel, récitaient lentement le *Notre Père* appuyant avec plus d'insistance sur cette demande : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.*

Et si, après ces ardentes supplications, le pain matériel tardait à venir, la grâce divine ne manquait pas de descendre dans ces âmes confiantes. Ainsi réconfortés par cette manne céleste, tous pouvaient soutenir d'un cœur plus soumis les rigueurs de ces jours d'angoisse. Ces délais au reste n'étaient pas longs ; celui qui revêt les lis des vallées et donne aux petits oiseaux leur pâture, leur envoyait des secours quelquefois par les voies les plus imprévues. Un jour c'est un M. de Rouville qui, inquiet sur le sort des hospitalières, leur fait parvenir une trentaine de minots de blé. Un autre jour, c'est le révérend Père Well, jésuite, missionnaire à Châteauguay, qui, mis au fait de leur détresse, s'empresse de leur envoyer des secours en argent et en nature. Autant de délicatesses divines qui faisaient monter sur les lèvres recon-

naissantes de mère Despins et de ses filles le cri de la fondatrice : " Toujours à la veille de manquer de tout, et nous ne manquons jamais du nécessaire, j'admire chaque jour la divine providence."

C'est au sein de ces alternatives de privations et de secours que survint la terrible inondation du premier janvier 1789. Dès les quatre heures du matin, tandis que tout l'hôpital était plongé dans le repos, sœur Lemaire se sentit tout-à-coup tirée de son sommeil par un bruit insolite semblable au clapotis des vagues. Elle prête l'oreille, le bruit semble se rapprocher. Elle accourt vers la fenêtre et quel n'est pas son effroi! L'espace compris entre la Pointe-à-Callières et le fleuve Saint-Laurent n'offre plus d'autre aspect que celui d'une mer en furie. Déjà les eaux atteignent les murs de l'hôpital et le flot monte à vue d'oeil. Incontinent, sœur Lemaire donne l'alarme. En un instant la communauté est sur pied et chacune d'accourir vers les lieux où le danger paraît plus pressant. Les vieillards occupent l'étage inférieur : ils sont là plus d'une trentaine, dont quelques-uns ne peuvent pas même marcher ; ce sont ces pauvres infirmes qu'il faut tout d'abord protéger. Arrachés péniblement de leur sommeil, ils sont conduits dans les infirmeries de l'étage supé-

rieur. Vient ensuite le sauvetage des orphelins. A court d'espace, la salle de communauté est mise à leur disposition.

Après avoir pourvu à la sûreté des personnes, il fallut songer à celle des animaux. Mais la crue des eaux avait été si rapide qu'on ne pouvait déjà plus parvenir aux étables sans le moyen d'embarcation. Tandis que quelques hommes improvisent des radeaux, d'autres assemblent des planches, sous forme de pavé-volant, qu'ils introduisent dans les salles inférieures pour y recevoir les chevaux. Déjà ces pauvres bêtes grelottaient de froid, à l'écurie, au contact de l'eau glacée. A la vue des radeaux, elles s'y installent docilement et gagnent sans trop de peine le gîte qu'on leur a préparé.

Restait la plus difficile besogne : celle de soustraire les vaches au naufrage, et rares devenaient les lieux de sûreté. Mais les esprits surexités, les imaginations montées étaient en veine d'invention. Les plus promptes et les mieux avisées proposèrent de monter ces bêtes au grenier de la nef de l'église. Ce plan si peu canonique éveilla bien quelque scrupule, mais la nécessité s'imposait ; force fut de s'exécuter et tous y mirent un entrain digne d'éloge.

Cependant l'on avait compté sans la résistance des pauvres bêtes, peu habituées à ce genre d'é-

volution. Aussi eut-on mille peines à les installer sur les radeaux et plus de peine encore à les faire monter au quatrième palier..... Cette laborieuse ascension, à laquelle trois prêtres auxiliaires du séminaire, MM. Borneuf, Lecuyer et Marchand ne dédaignèrent pas de prêter leur concours, projeta une certaine gaîté sur le sombre tableau. On s'y dévouait encore quand la cloche vint annoncer l'heure de la messe. C'était à peine si l'on avait pu songer au premier de l'an et quelles étrennes n'avait-on pas déjà reçues.

Le plancher de l'église, encore intact au moment ou la petite troupe se réunit pour la messe, ne tarda pas à être submergé. A cette vue, M. Poncin fit placer les sœurs dans une partie du sanctuaire, tandis que les autres personnes de la maison s'installèrent tant bien que mal dans les tribunes. Bientôt un recueillement profond succèda à l'agitation matinale : au sacrifice de l'auguste victime se joignit celui des cœurs soumis aux volontés d'en haut. Admirable disposition qui dut incliner le Père éternel à bénir tout particulièrement une année commencée sous d'aussi douloureux auspices. (1)

" Par mesure de prudence, relatent les mé-

(1) Ancien journal, page 307

moires, Père Poncin fit consommer toutes les saintes espèces à cette messe. Le lendemain un autel fut dressé dans le jubé de l'église et le saint sacrifice y fut offert chaque matin, durant les trois semaines que dura l'inondation. Ce bon Père s'exposait beaucoup pour se rendre à cette maison comme perdue dans un lac. Il se faisait mener en canot jusqu'aux murs d'enclos de l'hôpital, qu'il escaladait au moyen d'une échelle. Là, il attendait l'arrivée du canot qui devait le conduire à l'hôpital. Au retour, de l'autre côté de la rivière, il était également obligé de monter par une échelle dans la maison d'un brave citoyen, tout dévoué à l'hôpital, pour de là gagner la terre ferme."

Touchant témoignage de charité évangélique ! M. Poncin savait à quelles privations nouvelles, ce désastre condamnait nos Mères; il leur fallait un viatique : il voulut les nourrir abondamment de cette force divine, dont la source est au très saint Sacrement de l'autel. Une lettre de mère Despins écrite à quelques jours de là, nous donne une idée du besoin que toutes avaient d'être réconfortées par cet aliment céleste.

" Le premier janvier, le fleuve Saint-Laurent s'est enflé si horriblement que tout le bas étage

de notre hôpital a été inondé. L'eau a monté sept pouces par-dessus les planchers de l'église, de la salle des pauvres et de celle des enfants trouvés. Cette inondation, ayant brisé les planchers de tout le bas de la maison, nous oblige à faire de grandes réparations, et par conséquent nous met dans une nécessité extrême, ayant à passer une année aussi dure que celle-ci. Je ne vous fais pas le détail de la triste situation où nous nous sommes trouvées. Je vous dirai en deux mots que la rivière a monté vingt et un pieds plus haut que son lit ordinaire, que nous étions au milieu de la rivière avec *un froid de Canada*, obligées de pêcher dans l'eau le bois pour nous chauffer, sans pouvoir faire de pain, le four étant submergé. Voilà quelle a été notre situation pendant trois semaines. "

Mais Dieu qui dispose des cœurs à son gré, veillait à susciter des protecteurs à nos Mères et à leur assurer du secours. Le matin même du désastre, elles furent recommandées à la charité publique. Au prône, M. Latour Désery, curé de Notre-Dame, apitoya si vivement son auditoire sur leur sort, qu'après la grand' messe le fleuve se couvrit de canots chargés de provisions de toutes sortes. Ceux-ci apportaient du pain, ceux-là de la viande, d'autres du foin pour les animaux ; tous les besoins avaient été prévus. Pour complément, M. Borneuf, p.s.s.

économe du séminaire leur expédia un dîner chaud, celui-là même qui avait été préparé pour les messieurs. Durant les trois semaines qui suivirent, l'hôpital resta à la charge du public, tout particulièrement à celle du séminaire.

Dès que l'eau se fut retirée, il fallut se hâter de réparer les dégâts. Dans la gêne où se trouvait déjà l'hôpital, comme il eût été facile de placer ailleurs les quatre mille cent soixante-quatre livres, qu'exigèrent ces réparations. Mais Dieu eut sans doute été moins glorifié ; une aussi riche gerbe de mérites et d'actes d'abandon ne lui eût pas été offerte, et nos annales n'eussent probablement pas enregistré d'aussi touchants témoignages de sympathie. Pour ne citer que les principaux, le gouverneur général, Lord Dorchester, fit parvenir à l'hôpital 1,285 livres et des provisions; Mgr Hubert 920 livres; M. Brassier supérieur du séminaire 420 livres; M. Dufrost curé de Boucherville 322 livres; M. Gravé du séminaire de Québec 66 livres. Une souscription ouverte par quelques particuliers produisit le montant de 6,473 livres. A vrai dire, ce résultat étonne, si l'on considère la gêne qui régnait alors dans toute la colonie.

Mais ce qui étonne plus encore, c'est de constater le fait que, malgré cette gêne, quelques amis se soient préoccupés, l'année suivante, de

pourvoir l'église de l'hôpital d'une cloche nouvelle. Dans l'incendie de 1765, l'église ayant été consumée avec le reste de l'édifice, la cloche avait également subi les effets du désastre (1). Depuis on avait relevé l'église, mais de remplacer la cloche avariée, l'idée n'en avait pu venir à nos Mères, réduites qu'elles étaient à garder en tout la plus sévère économie. Le sanctuaire même était loin de répondre, par son décor, à leur tendre piété envers le Dieu de l'Eucharistie.

Cependant, si modeste qu'il fût, ce sanctuaire attirait de nombreux fidèles. Aux jours de fêtes le produit des quêtes en fait foi, il était envahi. On aimait l'atmosphère recueillie de ces lieux, on goûtait la beauté simple de ses offices et de ses cérémonies. Et lorsqu'il fallait s'éloigner de ce temple, on se promettait d'y revenir ; quand on avait perdu de vue ses murs rustiques, on eût souhaité entendre la voix de son clocher.

Un homme de foi se chargea de combler ce souhait. Jean Sussol, honnête citoyen de Montréal, se sentant pressé, sur le soir de sa vie, de donner à Dieu un dernier gage de sa piété, vint confier son projet à mère Despins. Il lui offrit 200 francs pour l'achat d'une cloche, si elle

(1) On ne saurait établir si cette cloche était bien celle des Frères Charon, ou si ce n'était pas plutôt la cloche achetée en 1755. (Ancien journal page 66.)

voulait bien entrer dans ses vues. L'offre était généreuse, mais restée isolée, elle fut trouvée insuffisante et serait demeurée sans effet. Jean Sussol eut le secret d'intéresser à son œuvre quelques amis. Bientôt on sut réaliser une somme assez considérable pour persuader mère Despins à se rendre au vœu de tous. La commande fut envoyée à Londres dès les premiers jours de janvier 1790, et à quelques mois de là, un navire anglais transportait à Montréal la cloche tant désirée. Du poids de 359 livres, elle mesurait 18½ pouces de hauteur; le cordon inférieur avait 2 pouces d'épaisseur, et le corps cinq ou six lignes (1).

Son arrivée fut tout un événement pour la communauté; et la bénédiction qui en fut faite le 17 juin, devint une nouvelle occasion pour les amis de l'hôpital de manifester leur générosité et leur sympathie. M. Pierre Denaut, vicaire général du diocèse, plus tard évêque de Québec, procéda à la cérémonie au milieu d'un concours considérable de fidèles. Le sieur Michel-Eustache-Gaspard Alain Chartier, seigneur de Lotbinière, Vaudreuil et Rigaud, accepta d'en être le parrain, et dame Louise Prud'homme, épouse de Joseph-Dominique-Emma-

(1) Le coût de cette cloche, les frais de transport compris, fut de 725 livres, 3 sols

nuel Lemoyne, baron de Longueuil et seigneur de Soulanges, la marraine. La filleule reçut au baptême les noms commémoratifs de Michel-Louise- Thérèse.

La quête, faite ce jour-là par le baron de de Longueuil et Mme de Fleurimont, rapporta 272 livres.

La bénédiction terminée, le capitaine du navire, porteur de la cloche, sollicita l'honneur de la hisser avec ses matelots. Aussitôt suspendue dans sa tour aérienne, Michel-Louise-Thérèse lançait vers le ciel ses joyeuses vibrations et appelait les bénédictions de Dieu sur les donateurs et les assistants. Générations d'un autre âge, nous pouvons jouir encore de ses sons harmonieux, car c'est sa voix séculaire qui carillonne les fêtes joyeuses du Mont Sainte-Croix et qui tinte douloureusement ses deuils.

Au sortir de la cérémonie, le capitaine et ses matelots furent conduits à la salle des vieillards où une succulente collation leur fut servie Tous y firent honneur et se retirèrent heureux et reconnaissants comme s'ils se fussent crus les obligés.

Jean Sussol qui avait donné le branle à tout ce mouvement n'était pas un Crésus, mais il avait un cœur plus large que sa bourse. Sa foi lui avait appris que faire la part de Dieu dans la prospérité, c'est accomplir un devoir sacré de

reconnaissance, et c'est en même temps sanctifier par le plus noble des moyens la part dont on jouit. A sa mort, les pauvres eurent la meilleure partie de sa modeste fortune. Cet extrait de son testament, au reste, rendra mieux que nos paroles, hommage à ses sentiments chrétiens : " Donne et lègue aux dames de l'hôpital général ou sœurs Grises, comme il leur avait promis, la somme de deux cent livres ou schellings de vingt coppres qui leur sera payée lorsque la dite cloche sera arrivée seulement

" Donne et lègue le dit testateur la maison et emplacement qu'il possède à Saint-Sulpice, à quelque somme que le tout puisse monter, consister et valoir, moitié aux pauvres de l'hôpital général de cette ville, et l'autre moitié au capitaine Bourdon, à monsieur Papin père, et aux pauvres de Saint- Sulpice."

La succession vendue et réglée, le legs de Jean Sussol, attribué à notre maison, s'éleva à 2,092 livres.

Le 14 mars 1790, le sieur Simon Sanguinet, écuyer, seigneur de la Salle, juge de la cour des plaidoyers communs de Sa Majesté, daignait aussi se souvenir des pauvres de l'hôpital en traçant ses dernières volontés : " Veut et ordonne le dit sieur testateur que son corps soit inhumé dans sa seigneurie de la Salle, à l'endroit près de son moulin à eau et à farine,

où est un jardin actuellement; et que sur son tombeau il sera érigée une chapelle en pierre, couverte en bardeaux et tous les ans, le premier du mois de mai, il sera dit à la dite chapelle une messe pour le repos de l'âme du dit sieur testateur et ce à perpétuité. En conséquence à pareil jour tous les ans, il sera délivré deux cents minots de blé aux plus pauvres habitants de sa seigneurie de la Salle seulement.

"Donne et lègue, le dit sieur testateur, aux pauvres de l'hôpital général de Montréal une rente annuelle de la somme de quatre cents schellings, ancien cours, au capital de huit mille schellings, ancien cours, y compris quatre mille schellings que M. François Simonet avait testé en leur faveur.....étant pour satisfaire son intention et celle de M. François Simonet qui avait testé au même dessein en faveur du dit hôpital, à la charge par les sœurs Grises de faire une fondation pour deux pauvres à perpétuité, dont la famille du dit sieur testateur aura la nomination chaque fois que les places seront vacantes."

Un an auparavant, Mme Ignace Gamelin n'avait pas omis, elle non plus, la part du pauvre dans ses dispositions testamentaires. Mme Gamelin, née Marie-Louise Dufrost de Lajemmerais, était la sœur de notre vénérable fonda-

trice et se regardait, à ce titre, comme de la famille des sœurs Grises.

Reçue au nombre des pensionnaires, le 13 mai 1775, elle y paya une pension annuelle de quatre cent cinquante livres. Sentant ses forces diminuer peu à peu, et, avertie d'ailleurs par le poids des années de se tenir prête pour le dernier appel, elle mit ordre à ses affaires. Après avoir sollicité la faveur d'être enterrée dans l'église de l'hôpital, elle assura à son âme le bénéfice de deux cents messes après sa mort, fit aux pauvres une dernière part des biens qui lui restaient et s'endormit dans le Seigneur le 10 avril 1789, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Par ses dons charitables, Mme Gamelin soutint dignement le titre de bienfaiteurs que s'étaient acquis plusieurs membres de sa famille.

Par son testament, fait en 1771, M. Pierre-Mathieu Gamelin-Maugras, prêtre de Saint-Sulpice et neveu de notre vénérable Mère, léguait 1,000 livres à l'hôpital, M. Ignace Gamelin prêtre curé de la paroisse de Saint-Philippe, et autre neveu de la fondatrice fut également dévoué à son œuvre (1); des aumônes plus ou moins considérables ramènent presque annuellement son nom dans les annales de l'époque.

---

(1) Pierre-Mathieu Gamelin-Maugras avait pour mère Marie-Clémence de Lajemmerais; M. Ignace Gamelin est décédé à Saint-Philippe, le 22 septembre 1799.

Nous n'avons pu retrouver le texte du testament de M. Etienne Auger, négociant de la rue Saint-François-Xavier, mais à la date de 1780, le vieux livre nous révèle qu'il fit àl'hôpital un legs de 20,000 livres près. Économes sages et prudents, ces favorisés de la fortune employaient une partie de leurs biens à faire des bonnes œuvres, estimant par-dessus tout ces trésors invisibles que la foi découvre et que la charité seule peut donner.

Vers 1791, le révérend Père Well de la compagnie de Jésus fit don à la communauté de 6,000 livres. Et le Père Cazot, dernier survivant de la même compagnie au Canada et le dernier administrateur de ses biens, envoya de Québec à nos mères, la somme de 4,600 livres.

Reste à mettre en relief une longue liste de personnes qui, par des aumônes moins abondantes, contribuèrent néanmoins au soutien de l'œuvre. Nous la trouverons à la fin du présent volume. C'est toujours la bonne Providence qui, par l'intermédiaire du riche propriétaire ou par celui de l'humble ouvrier, lui fut maternellement secourable. Dociles instruments de ses miséricordieux desseins, ils ont droit à nos prières et à notre souvenir.

Charlevoix en son *histoire de la Nouvelle-France* fait un bel éloge des mœurs canadien-

nes (1): "Les manières douces et polies sont communes à tous, dit-il, et la rusticité soit dans le langage, soit dans les façons n'est pas même connue dans les campagnes les plus écartées." Et Dainville dans les *Beautés de l'histoire du Canada*: "Une politesse franche et aisée règne chez ce peuple. Les beaux arts y ont fait jusqu'ici peu de progrès. Mais des mœurs pures, innocentes, industrieuses valent peut-être bien de beaux tableaux et de jolis poèmes." D'autre part, nos vieux mémoires relèvent avec complaisance la politesse exquise de nos anciennes Mères. Cette politesse faite de cordialité et d'aimable simplicité leur a valu plus d'une fois d'être citées au dehors comme des modèles en ces vertus. Là serait peut-être le secret des sympathies qu'elles surent gagner à leur œuvre soit parmi le clergé, soit parmi les vieilles et nobles familles du pays.

(1) Vol. III p. 80.

CHAPITRE VIII

Décès de M. Dufrost.—Ses relations avec la communauté, sa charité pour les pauvres. —Dernières années de M. Montgolfier ; sa mort.

1790—1791

Le 6 mars 1790, un grand deuil planait sur la paroisse de Boucherville. Ce jour-là, Dieu lui enlevait M. Charles-Marie-Madeleine d'Youville Dufrost son dévoué pasteur. Cette perte fut vivement ressentie au sein de l'hôpital où ce digne ecclésiastique, dernier fils de Mme d'Youville, était en vénération.

Né le 12 juillet 1729, M. Dufrost n'avait pas un an lorsqu'il perdit son père. De quelle sollicitude fut entourée son enfance par sa vertueuse mère, la piété et les aimables qualités d'esprit et de cœur, qu'il fit paraître dans la suite, peuvent nous en donner une idée. Après avoir donné tous ses soins à la formation première de cet enfant, cette mère chrétienne, avons-nous dit ailleurs, voulut le conduire au séminaire de Québec, où son aîné étudiait déjà, et subvenir aux frais de leur éducation au prix

d'un rude travail et de privations sans nombre. Mais à quelle joie ces sacrifices durent faire place le jour où elle vit ses fils monter, l'un après l'autre, au saint autel.

Ordonné prêtre le 26 août 1752 par Mgr de Pontbriand, M. Dufrost fut successivement desservant de la paroisse Sainte-Rose, curé de la Pointe-Lévis et enfin curé de Boucherville. En 1788, Mgr Hubert l'honora par des lettres de vicaire général. Ce témoignage de confiance et d'estime n'était que la confirmation des sentiments que M. Dufrost avait su inspirer à tous ceux qui l'entouraient.

Les rapports de ce saint prêtre avec les sœurs Grises furent à la fois ceux d'un fils respectueux et d'un frère dévoué. Le différend qui s'était élevé naguère entre M. d'Youville son frère et la communauté ne l'avait pas trouvé insensible. Mais, âme loyale avant tout, il ne put méconnaître un seul instant les droits des pauvres et contribua de tout son pouvoir à ce que justice leur fût rendue.

Depuis qu'il était curé à Boucherville, M. Dufrost visitait souvent l'hôpital ; il y était considéré comme membre de la famille. A certains jours de congé, il était invité à y passer la journée. Parfois même il s'y rendait la veille afin

de présider l'oraison du lendemain qu'il faisait à haute voix. Puis il célébrait la sainte messe au milieu de chants pieux. Suivait le déjeuner pris avec les sœurs à la salle de communauté, comme la chose se pratiquait d'ordinaire en ces temps de simplicité primitive. A vrai dire, rien de plus primitif et de moins compliqué que le déjeuner de ces temps-là Tandis que l'une des sœurs servait, les autres, assises sur leurs talons, entouraient la table, ayant d'une main le pot de café d'orge et de l'autre la tranche de pain, beurrée ce jour-là, ou enrichie d'un peu de viande; ainsi le repas se poursuivait gaiement. Les plus timides pourtant, les novices entre autres, ne se sentaient pas tout à fait à l'aise dans l'apparat de ce festin, et plus d'une eût préféré, paraît-il, le pain sec des jours ordinaires. Ce petit renoncement était pour elles la goutte d'absinthe dont Dieu se plait à assaisonner ici-bas toutes nos joies.

La journée se poursuivait dans la prière, de pieuses conversations, d'innocentes malices qui remplissaient les heures laissées libres par le service des pauvres. Ceux-ci avaient aussi leur part de réjouissance ces jours-là. Une visite de M. Dufrost à leur salle, le récit d'une piquante anecdote, une parole de réconfort et d'espérance faisaient se dérider les fronts les plus soucieux ou monter une larme reconnaissante, en ces

yeux près de se clore aux choses de la terre. Tous se ressentaient du passage bienfaisant du sympathique curé. Le soir venu, M. Dufrost regagnait le presbytère de sa paroisse, heureux d'avoir répandu un peu de joie dans cette famille du bon Dieu. Et l'hôpital rentrait peu à peu dans le calme de l'uniformité de sa vie.

Des dons assez considérables ont valu à M. Dufrost le titre de bienfaiteur de l'hôpital. Mais il s'est acquis un droit plus sacré à notre reconnaissance par l'esquisse biographique qu'il nous a laissée des vertus de sa sainte mère, et qu'il a lui-même retracée avec un amour tout filial. Comme toute esquisse ce travail est nécessairement fort incomplet; nous pouvons tout de même y considérer les traits caractéristiques de notre fondatrice et concevoir quel trésor de vertu et de dévouement renfermait ce grand cœur.

Ame délicate et cœur généreux, M. Dufrost avait été pour cette mère chrétienne le plus aimant et le plus dévoué des fils. Lorsqu'elle mourut en 1771, il occupait la cure de la Pointe-Lévis: la distance des lieux et l'approche des fêtes de Noël ne lui permirent point d'accourir à l'hôpital. Pressentant la douleur profonde que cette perte et les circonstances qui l'accompagnaient allaient causer à ce fils affectueux, M. Gravé écrivait à mère Despins: " Je lui ai

appris la mort de sa mère; j'aurais voulu aller passer quelques jours chez lui pour le consoler. Il lui faut toute sa religion pour soutenir ce coup."

De cette pieuse mère, M. Dufrost avait tout le zèle et la tendre charité: il eut comme elle, pourrait-on dire, l'intelligence du pauvre et de l'indigent. On se souvient de quelle sollicitude paternelle il entoura les jeunes filles de Boucherville pendant l'invasion américaine. Il ne connut de repos qu'il n'eût assuré un asile à celles qui restaient sans protection. Cette sollicitude, il l'étendait à tous ceux qu'il voyait dans le besoin. Pas une souffrance qui n'émut sa compassion, pas une infortune qui ne reçut de lui quelques secours.

Quand la mort à son chevet ne lui laissait plus que quelques instants de vie, songeant aux favoris de son cœur, il dit à son infirmier: "Que mon agonie ne vous fasse pas oublier les rations que vous avez à distribuer aux pauvres (1)." Cet acte de suprême oubli de lui-même en faveur des malheureux, ne lui avait-il pas déjà assuré les divines miséricordes et l'entrée au bienheureux séjour. Béni de Dieu et regretté des hommes, M. Dufrost termina sa trop courte carrière à l'âge de soixante ans. Il fut enterré

(1) Mémoires de la famille Dufrost.

dans l'église de Boucherville, où un concours extraordinaire de prêtres et de laïques honora ses funérailles.

Cependant un nouveau coup de la mort s'apprêtait encore à répandre le deuil parmi nos mères. M. Montgolfier, celui que toutes étaient habituées à regarder, depuis la mort de M. Normant, comme leur père, leur conseiller et la providence visible de l'hôpital, touchait au terme de sa carrière.

M. Etienne Montgolfier était né à Sainte-Marguerite, près d'Annonay, diocèse de Vienne, le 24 décembre 1712.

La famille Montgolfier avait compté des croisés parmi ses ancêtres. Dès 1140, un Montgolfier revenant de Damas en rapportait l'art de fabriquer le papier, industrie qui s'est perpétuée avec succès dans cette famille jusqu'à nos jours.

Etienne était le quinzième enfant de Raymond qui, au milieu du dix-septième siècle avait quitté Baugé pour s'établir à Annonay. Il eut pour neveu Joseph, le célèbre inventeur des ballons (aérostats) désignés à l'origine, sous le nom de *Montgolfières*, Joseph fit partager la gloire de l'inventeur à Etienne, son frère, qui l'aida beaucoup et que l'on appelait le *savant de la famille.*

D'anciennes lettres de famille donnent lieu de croire que les Montgolfier avaient reçu des titres de noblesse dès le quinzième siècle. Et de fait, les emplois qu'ils exercèrent depuis dans l'Etat supposent l'anoblissement. Ces anciens titres, Louis XVI voulut les faire revivre en même temps qu'il accordait des lettres de noblesse aux inventeurs. Mais, soit indifférence de la famille pour ces distinctions, soit impuissance à recouvrer les documents, ces titres ne furent point présentés au roi. La noblesse ne fut accordée qu'à la famille de Pierre, frère du sulpicien et père de Joseph l'inventeur. Les fils reçurent une pension et le cordon de Saint-Michel.

Le nom de Montgolfier n'est point encore éteint en France et il s'y perpétue avec la réputationde savoir et de religion que lui a laissée le vénérable prêtre dont nous avons à rappeler les vertus. Plusieurs des membres de sa famille sont entrés dans des ordres religieux dont ils ont fait l'édification. Sa correspondance avec eux respire l'esprit de piété et de dévouement aux âmes.

La plupart de ses lettres sont adressées à Anne et à Marie-Thérèse, ses deux sœurs, toutes deux religieuses et alternativement supérieures du couvent de Boulieu près d'Annonay sous les noms de sœurs Saint-Charles et Sainte-Croix.

Rien n'est touchant comme les instances avec lesquelles il supplie sa sœur aînée, sœur Sainte-Croix, de lui obtenir du ciel les grâces requises pour bien remplir les obligations de sa charge.

En 1851, un de ses petits-neveux était supérieur du séminaire de Vernoux dans l'Ardèche et c'est à l'obligeance de Madame sa mère que nous devons ces détails intimes sur la famille.

Dès sa tendre enfance, le jeune Etienne avait manifesté d'excellentes dispositions pour la piété et l'étude. Après avoir poursuivi avec distinction son cours classique, il obtint même succès en philosophie et en théologie. Devenu prêtre, il voulut mettre la grâce de son sacerdoce sous la garde d'une compagnie vouée à la formation et à la sanctification des clercs. Peu après son entrée à Saint-Sulpice, se sentant sollicité intérieurement à un nouveau sacrifice, il s'offrit à son supérieur pour venir à Montréal travailler plus laborieusement à la vigne du Seigneur. M. Cousturier lui laissait désirer cet apostolat depuis quelques années, quand un incident lui vint signifier les desseins de la Providence sur cette âme d'élite. Brisé par les travaux et les années, M. Normant réclamait à Montréal un auxiliaire qui pût au besoin assumer la direction du séminaire. Les regards du supérieur général se tournèrent dès lors sur M.

Montgolfier à qui il fut enfin permis de suivre son attrait pour les missions du Canada. Embarqué à la Rochelle le 3 mai 1751, celui-ci n'atteignit Montréal qu'au mois d'octobre suivant après cinq mois d'une rude et périlleuse traversée.

M. Normant qui veillait avec un soin tout paternel sur les trois communautés établies en cette ville, l'Hôtel-Dieu, la Congrégation Notre-Dame et les sœurs Grises, ne tarda pas à initier son nouvel auxiliaire à leur direction, comme si en vue de sa mort prochaine le digne supérieur eût voulu ménager à ses filles spirituelles une transition qui ne pouvait manquer de leur être pénible. Aussi quand ce douloureux événement fut accompli nos mères retrouvèrent-elles en M. Montgolfier le dévouement pur et profond de leur vénéré fondateur.

Cependant le mérite de cet homme de bien eut bientôt franchi les limites du séminaire et des communautés religieuses. La distinction de ses manières, son affabilité, sa générosité lui gagnaient tous les cœurs, et ses talents incontestables le firent juger digne de toutes les charges.

Nommé supérieur du séminaire, puis vicaire général du diocèse, il fut proposé deux fois à l'épiscopat. On sait comment la Providence, servie

Deuxième supérieur des sœurs Grises

par l'humilité du saint prêtre, lui épargna le fardeau des dignités ecclésiastiques. En revanche, son dévouement à la cause de l'Eglise et des âmes ne parut que plus actif et plus entier. A l'époque de la conquête, où la misère fut si grande à Ville-Marie, la charité de M. Montgolfier ne connut plus de bornes. Assister les communautés religieuses par ses aumônes et ses conseils, soutenir des familles entières fut son premier souci. " On peut l'appeler à juste titre le père des pauvres, des orphelins, des veuves et de tous les misérables du Canada, écrivait une des religieuses de l'Hôtel-Dieu à ses sœurs de La-Flèche. Sans sa charité nous serions mortes d'inanition (1)."

Les sœurs de la Congrégation Notre-Dame eurent également part aux largesses de M. Montgolfier, notamment en 1768, où il contribua à la restauration de leur couvent ruiné par un violent incendie. Mais un don précieux entre tous, qu'elles conservent de lui, c'est la vie manuscrite de leur vénérée mère Bourgeois, qu'il rédigea quelques années avant de mourir.

Les limites de l'île de Montréal ne furent pas celles des libéralités du vénéré supérieur. D'abondantes aumônes faites aux Ursulines de Québec ont été consignées dans leurs annales avec

(1) Lettre du 23 juillet 1763

une gratitude émue. Au printemps de 1760, il apprend que leurs terres ont été saccagées et les récoltes ruinées, il leur expédie sur-le-champ quarante minots de blé pour la semence; peu après il leur envoie quantité d'effets et de provisions " pour la valeur de trois cent cinquante livres." Dans une autre circonstance, en 1764, il leur fait parvenir deux pièces d'étamine à voiles, étoffe qu'elles n'ont pu se procurer depuis que le pays est aux anglais.

Mais qui pourrait raconter les bienfaits du vénéré supérieur envers notre famille religieuse? Hélas! sur ce point comme sur tant d'autres les documents font encore défaut. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que nos mères goûtaient une parfaite sécurité sous ses soins vigilants. Dans leurs difficultés, de quelque nature qu'elles fussent, c'était à ses conseils qu'elles avaient recours. Engagée un jour dans un embarras de finance, la fondatrice écrivait: " M. Montgolfier m'a dit qu'il arrangerait tout, je n'ai point d'inquiétude. Il a fait et fait encore pour nous beaucoup plus que je n'aurais osé lui demander (1)." Il fit tant qu'en plus d'une circonstance, les hospitalières et leurs pauvres lui durent d'échapper aux horreurs de la faim, et le montant de ses aumônes

(1) Lettre du 21 août 1766, à M. Cousturier.

inscrites dans nos vieux mémoires, s'élève à plus de vingt mille livres.

C'est que l'amour du pauvre était sa passion. C'était, au témoignage de M. Brassier, sa vertu de prédilection. " Parmi toutes les vertus qui brillaient en M. Montgolfier, écrivait-il à son supérieur général, sa plus favorite était la charité pour les pauvres. Il aurait désiré posséder tous les biens pour les répandre à pleines mains dans le sein de l'indigent (1)."

Dans sa paternelle compassion, il ne pouvait voir le malheur sans en être attendri. Pour le soulager, non seulement il se dépouilla de tout, mais il répandit avec une telle profusion les biens dont il avait le maniement, qu'à sa mort, on trouva, dans les affaires temporelles du séminaire, un déficit qui ne put être comblé qu'après bien des années.

Les dernières années de M. Montgolfier furent attristées par un grave souci. Un souffle d'impiété passait alors sur la France menaçant de renverser et le trône et l'autel. Pour se distraire de ces sombres visions de l'avenir, et à la fois se reposer de ses travaux, le saint vieillard aimait à visiter de temps à autre l'hôpital. Il y restait peu de temps, assez néanmoins pour y révéler les constantes préoccupations de son

(1) Lettre du 25 septembre 1791, à M. Emery.

âme sacerdotale : faire du bien aux âmes, leur aplanir les difficultés de la vertu, et, par des enseignements pleins d'actualité, les engager à faire contrepoids en quelque sorte aux désordres de la mère-patrie, par la générosité, le calme et la ferveur de leur vie. Pénétrant dans l'intimité de cette vie d'hospitalière, repassant dans le détail, peines, joies, travaux, tous ces dévouements obscurs qui en forment la trame, M. Montgolfier savait enflammmer les courages et fortifier les volontés ; il apprenait aux âmes à faire servir leurs moindres actions à leur sanctification personnelle et au salut du prochain.

Mais le plus précieux gage de sa sollicitude pour l'avancement de l'institut, ce sont ces constitutions qu'il a rédigées en dépit de maints travaux. Nul héritage, en effet, ne pouvait être plus utile à la sanctification des âmes. Nos mères le comprirent : profondément reconnaissantes, elles reçurent ces règles, comme *des liens salutaires*, comme un legs sacré qu'il leur importait extrêmement de faire fructifier en s'efforçant d'y conformer leur vie. Depuis, sauf quelques additions nécessitées par le développement de nos œuvres, ces constitutions, résumé des enseignements des fondateurs, sont restées la base de notre législation.

Cependant les années pesaient lourdement sur les épaules du vénéré sulpicien. Sentant chaque jour ses forces diminuer, au mois d'avril 1789, il profita de la visite de Mgr Hubert pour offrir sa démission comme vicaire général du diocèse et comme supérieur ecclésiastique des communautés. Mais le prélat ne crut pas devoir priver sitôt l'Eglise de Montréal de cette bienfaisante tutelle : il se contenta de lui adjoindre M. Brassier.

Cette Eglise qui depuis quarante ans, avait eu tout son cœur, M. Montgolfier désirait ardemment la servir encore. Toutefois, il ne put davantage faire violence à sa nature exténuée par les travaux. A l'épuisement des forces physiques vint graduellement s'ajouter l'affaiblissement des facultés mentales. Bientôt, il ne lui fut plus possible d'écrire ni de dicter une lettre. Il lui fallut même renoncer à ce qui avait fait la joie de sa vie : célébrer l'adorable sacrifice de la messe. Enfin, étant tombé dans un état voisin de l'enfance, le 27 août 1791, il vit le terme de ses douloureuses infirmités. Il était âgé de soixante-dix-huit ans.

Peu après la mort du regretté supérieur, nos mères s'empressèrent de lui faire chanter, dans l'église de l'hôpital, un service aussi solennel que le permettait leur pauvreté. Mais leur re-

connaissance ne s'en tint pas là. Révérant en M. Montgolfier le successeur et le digne émule de M. Normant, elles voulurent que sa mémoire fût honorée et conservée dans la communauté comme celle de bienfaiteur insigne et de *second fondateur*.

CHAPITRE IX

Huit jeunes prêtres préviennent la ruine du séminaire de Montréal. — Contre-coup de la révolution française au Canada. — Dernières épreuves de mère Despins. — Sa mort.

1791

A la mort de M. Montgolfier, il ne restait plus au séminaire que deux sulpiciens français: MM. Brassier et Poncin. M. Brassier, usé plus par le travail et les infirmités que par les années—il n'avait alors que soixante ans—aspirait depuis longtemps à la retraite. L'état maladif où son vénéré supérieur était réduit et la grande disette de prêtres dont souffrait le district de Montréal, seuls avaient pu le retenir sur la brèche. "Si je reste encore ici, écrivait-il à M. Emery (1), c'est lui *M. Montgolfier* qui m'y arrête. Il m'a tant prié de ne pas l'abandonner."

Afin d'assurer aux fidèles de la ville de Montréal les secours de la religion, les sulpiciens s'étaient à grand'peine agrégé huit jeunes

(1) Lettre du 10 octobre 1787

prêtres qu'ils avaient eux-mêmes instruits et formés aux vertus sacerdotales. C'étaient: MM. François-Xavier Latour-Désiry; François-Xavier Dussault; Jean-André-Guillaume Guillemin; Charles Ecuyer; Jean-Baptiste Marchand; Michel-Félicien David; Joseph Borneuf; Louis-Amable Lamy-Hubert. Ce renfort était encore bien insuffisant. Toutefois, grâce au courage et au dévoûment de ces généreux auxiliaires le séminaire put échapper à une ruine imminente: le gouvernement ayant, depuis la conquête, fermé l'entrée du Canada à tout prêtre français.

Cependant le moment n'était pas éloigné où la tempête révolutionnaire, qui soufflait sur la France, allait vouer à l'échafaud ou à l'exil les ministres de ses autels et les gardiens de sa foi. C'était le moment marqué par la divine Providence pour émouvoir le cœur des rois et des peuples et doter notre pays de prêtres pieux et savants. Mais pour les seigneurs de Montréal, l'avenir était enveloppé d'ombres mystérieuses qui leur cachaient les impénétrables secrets de Dieu; nouveaux Moïses, les deux vieillards priaient et espéraient, ne croyant pas que Dieu pût abandonner l'œuvre de sa divine Mère et laisser périr la foi dans Ville-Marie. Nous verrons plus tard que leur espérance ne fut point déçue.

En attendant, notre malheureux pays conti-

nuait à subir le contre-coup des événements politiques qui bouleversaient la mère patrie. La crise eut son retentissement dans toutes les classes de la société, dans toutes les parties de son administration. Un de ses funestes effets pour les communautés religieuses fut la suppression des rentes qu'elles avaient sur le gouvernement français.

En 1760, mère Despins ne reçut aucune lettre de M. Maury, son correspondant à Paris. L'année suivante celui-ci s'excuse de n'avoir pas écrit : les nouvelles opérations l'ont accablé d'affaires et il n'a pu retirer les rentes ordinaires ; tous les paiements continuent de se faire en papier monnaie dont le cours varie chaque jour. Après 1791, toute correspondance cesse avec ce fidèle agent.

La suppression d'un revenu dont ces temps précaires rendaient le besoin si pressant, la douleur de voir la mère patrie en proie à l'anarchie révolutionnaire causaient à mère Despins, comme à tous les canadiens restés français par le cœur, une peine indicible. " Nous n'ignorons pas, écrivait-elle à M. Maury, les troubles qu'éprouve la France : cela nous fait gémir. Comment pourrions-nous voir sans une profonde tristesse l'état où se trouve cette monarchie si brillante et si florissante ? Je souhaite de tout

mon cœur que la paix et la tranquillité succèdent à ce furieux orage"....Puis revenant aux intérêts de son institut, " J'espère, ajoute-t-elle, que vous aurez la bonté de nous donner des nouvelles de nos affaires sitôt qu'il vous sera possible; je ne crois pas que l'assemblée nationale nous fasse perdre ce qui est à nous et puisse s'emparer du bien d'autrui(1)."

Un profond silence fut la seule réponse aux perplexités de mère Despins et de ses filles.

Cependant, la coupe d'amertume n'était pas épuisée pour cette digne héritière des vertus et des œuvres de notre vénérée fondatrice. Pour imprégner plus profondément son âme de l'esprit et des fortes vertus de notre sainte Mère, il lui restait une dernière souffrance à éprouver : souffrance auprès de laquelle les pertes matérielles et les deuils mêmes ne sont rien.

Dans la petite troupe de vierges que mère Despins s'était efforcée de former aux vertus de notre sainte vocation, et sur la fidélité desquelles elle avait cru pouvoir compter, il s'en trouva deux qui trahirent ses espérances et déchirèrent son cœur maternel. La première, sœur Varambourville, avait abreuvé d'amertume, nous l'avons vu, les derniers jours de la fondatrice. Après la mort de cette pieuse mère, elle

(1) Lettre du 17 octobre 1791.

poussa l'insubordination et l'intrigue au point d'obliger la communauté à la rejeter de son sein Ce douloureux événement eut lieu le premier janvier 1775.

Neuf ans plus tard, le repentir et la misère ramenaient la pauvre égarée vers le berceau de son enfance religieuse. Mais la communauté ne jugea pas opportun de lui rendre sa place première : elle lui assura un refuge à la salle des pauvres. Et là, durant vingt-neuf longues années, cette âme repentante lava dans les larmes de la pénitence et de l'humiliation, les erreurs de son passé. Chaque nouvelle cérémonie de profession ravivait ses regrets : " En voilà encore une autre qui prend la place que Dieu m'avait réservée." disait-elle avec larmes. Après cette rude expiation, soutenue avec humilité et constance, Marie-Anne Varambourville s'éteignit pieusement le 22 mai 1813, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

La seconde défection fut celle d'une fille pauvre, mais de bonne famille, que Mme d'Youville avait reçue, en 1754, sur la recommandation de son fils, M. Dufrost. C'était Marie-Louise Lanouillère de Boisclerc. Rien de fâcheux n'avait marqué ses premières années de vie religieuse. Une certaine fermeté de caractère jointe à un fond secret d'indépendance lui avait permis de contenir sous des dehors pacifiques et réservés,

les saillies d'un tempérament de feu. Mais elle ne put soutenir longtemps ce calcul de dissimulation. Le joug de la discipline et de l'obéissance finit par peser à cette nature impétueuse.

Fière d'une noblesse qu'elle s'exagérait, elle en vint à se persuader que toute la maison lui devait des égards. La protection dont M. Dufrost avait entouré ses jeunes années augmentait encore ses exigences. Elle abusa de la confiance que celui-ci lui témoignait pour décrier auprès de lui la bonne mère Despins. Le silence et la charité discrète de celle-ci donnèrent longtemps crédit à ces calomnies. Et n'eût été le malaise qu'elles entretenaient dans les esprits, mère Despins qui déclarait " préférer brûler dans le purgatoire plutôt pour excès de bonté que de rigueur," fût demeurée indéfiniment sous le poids des préventions injustes dont elle se voyait l'objet. Mais le bien des âmes, l'union des cœurs, la conservation de l'esprit de famille, rendaient urgente la répression du mal. Après avoir épuisé les voies de la miséricorde et du pardon, le conseil des administratrices en délibéra, et le renvoi de la coupable fut arrêté. Le 16 octobre 1791, M. Brassier, supérieur du séminaire, vint lui signifier sa sentence, en présence des sœurs assemblées et lui intima l'ordre de reprendre l'habit séculier, dans des termes qui firent verser des larmes à toute l'assistance.

Six ans après sa sortie, Marie-Louise Boisclerc revenait auprès de nos Mères solliciter son pardon et sa réadmission. Ce pardon lui avait été accordé depuis longtemps, mais la discrétion et la prudence se refusaient à sa rentrée dans la société. Admise chez les pauvres, elle prolongea sa pénitence jusqu'à l'âge de quatre-vingt-un ans et mourut le 28 septembre 1812.

A travers des vicissitudes de tout genre s'était écoulée la vie de mère Despins. Maintenir et fortifier l'œuvre de la vénérable mère d'Youville, faire revivre ses traditions d'abnégation, de charité, et de ferveur avait été la mission des vingt dernières années de sa vie et elle y avait été fidèle. Malgré sa santé délicate, c'était surtout par l'exemple qu'elle s'était efforcée d'entraîner ses sœurs sur les traces de la fondatrice.

On la voyait fervente et modeste observatrice des moindres prescriptions de la règle, fidèle avant tout aux grands devoirs de la vie spirituelle, rempart et soutien de toute vertu vraiment religieuse. Elle aimait le silence et le remplissait de la pensée des choses de Dieu. Même en récréation, les sujets pieux lui revenaient de préférence et comme d'instinct sur les lèvres. Délassements ou travaux, elle souhaitait que tout fût dirigé au profit du recueillement. " Car, se plaisait-elle à répéter,

pour être une vraie sœur de charité, il faut d'abord être une fille d'oraison." Elle était d'accord en cela avec sa patronne, sainte Thérèse, qui disait : " Là où il y a de l'oraison et de la charité, jamais il ne manquera de soin et d'empressement auprès des malades. " Extrêmement soigneuse pour la récitation des prières vocales, elle exigeait que toutes y répondissent d'une voix ferme et distincte. L'union et l'harmonie des voix aident à la ferveur de la louange et suppléent à l'aridité des cœurs. Quelqu'une des sœurs s'abstenait-elle de mêler sa voix à la récitation des prières communes, l'exercice terminé, elle ne manquait pas d'aller la trouver et de lui dire avec bonté : " Ma sœur, seriez-vous malade aujourd'hui ? je n'ai pu vous entendre à la prière."

La piété de mère Despins, tout en étant profonde, n'avait pourtant rien d'austère. Les pensées surnaturelles dont elle nourrissait son âme lui livraient le secret d'aller à tous avec liberté, aisance et douce modestie. Toute sa vie, les pauvres avaient eu ses préférences et elle leur en avait donné des témoignages touchants. Son respect pour eux était tel, que, engagée parfois au parloir avec des personnes de condition, elle quittait sans hésiter leur conversation pour répondre à de pauvres malheureux qui deman-

daient à lui parler. A voir la bonté et la simplicité qui la guidaient en ces circonstances, on n'était pas même tenté de s'en froisser. Sa bonne éducation et son tact exquis étaient si bien connus de tous d'ailleurs, qu'on ne pouvait la soupçonner de se soustraire, sur de vains prétextes, aux règles de la bienséance.

Son riche patrimoine lui avait permis de payer en partie la seigneurie de Châteauguay et de faire des largesses considérables à l'hôpital. Loin de s'en prévaloir pour s'accorder quelques adoucissements au régime commun, elle s'y conformait avec la plus austère fidélité. La pauvreté qui régna dans la colonie pendant toute la durée de son administration fut d'ailleurs si grande, que malgré ses libéralités, mère Despins se vit plus d'une fois soumise avec ses pauvres à de rigoureuses privations. Dans ces conjonctures difficiles, après s'être élevée à Dieu et confiée aux soins de sa Providence, à l'exemple de la fondatrice, elle se livrait avec ses sœurs à un travail ardu et persévérant. Avait-elle à répondre à des besoins plus pressants, elle ne craignait pas de multiplier ses veilles.

Digne de servir de modèle, elle offrait dans sa vie l'exemple d'une inviolable fidélité à l'esprit de la fondatrice et d'un dévouement sans bornes aux œuvres de l'institut. Les pauvres avaient eu ses revenus et son temps, les

malades et les infirmes ses soins et ses consolations, ses filles avaient éprouvé tonte la délicatesse de sa sollicitude maternelle. Comme principal fruit de cette sollicitude, elle leur avait donné ces constitutions que M. Montgolfier avait, sur ses instances, redigées avec soin, et où sont résumées les grandes traditions qui devaient les rattacher, elles, et celles qui viendraient après elles, au premier âge de l'institut. Le temps était venu de couronner une vie si remplie.

Dieu qui était le Tout de cette épouse fidèle, allait mettre le sceau à ses mérites en la purifiant au creuset de l'adversité. Nous connaissons déjà les épreuves de ces dernières années. A ces difficultés extérieures se joignirent des souffrances physiques qui ne lui laissèrent plus aucun repos.

Une toux opiniâtre donnait lieu de la croire aux prises avec la phtisie pulmonaire. Plus forte et plus persistante que la douleur, mère Despins continua avec des forces amoindries mais avec un zèle aussi ardent, à vaquer aux devoirs de sa charge.

Au commencement de l'année 1792, une aggravation de la maladie vint justifier les craintes et augmenter les sollicitudes qui veillaient et s'inquiétaient autour d'elle. Familiarisée avec la pensée de la mort, seule mère

Despins demeurait calme, soumise et résignée. De plus en plus recueillie en Dieu, elle s'abandonnait avec une confiance nouvelle à son bon plaisir.

Au retour du printemps, tandis que la sève montait dans les plantes elle sentait l'inexorable mal lui arracher les derniers principes de vie. Vers la fin de mai, on jugea prudent de la faire administrer. La malade acquiesça sans peine à cette nouvelle expression de la volonté divine et reçut les derniers sacrements avec ferveur et sérénité. Le 6 juin devait marquer le soir de cette belle vie. Appelé à son chevet pour la lutte suprême, M. Poncin récita les prières de l'agonie avec la communauté assemblée. Ces prières achevées, un reflet de bonheur céleste illumina la figure de la mourante. Croisant les mains sur la poitrine et regardant ses sœurs, elle dit avec l'abandon et la confiance naïve qui allaient si bien à toute sa vie : " Maintenant je suis contente." Et, souriante d'espérance, elle s'endormit dans le baiser de Dieu. Elle venait d'entrer dans sa soixante-onzième année. Elle en avait consacré quarante et une au service de Dieu et des pauvres.

Elle pouvait mourir en paix cette bonne et fidèle servante qui n'avait eu qu'un souci: aimer Dieu et le faire aimer par le rayonnement de

la bonté. Cette bonté dont tant de personnes, tant de malheureux surtout avaient ressenti les effets bienfaisants, lui valut, au témoignage de mère Coutlée, de nombreux et profonds regrets. Amis, bienfaiteurs, protégés de l'hôpital, tous ceux qui avaient eu quelque relation avec la regrettée supérieure partageant la vénération des sœurs pour leur mère, s'associèrent à leur deuil et à leurs prières (1).

Si l'on rapproche ces regrets du portrait qu'une main amie (2) a tracé de la digne supérieure, on les trouvera de plus en plus justes et légitimes. Résumant les traits de cette humble vie, le peintre s'exprime ainsi : " Un grand caractère de franchise honora la vie entière de mère Despins. On n'y trouve ni ruse, ni finesse, ni calcul, ni dissimulation. Tout est vrai en elle : talents de l'esprit, sensibilité du cœur, simplicité de goûts et loyauté de caractère ; c'est un de ces cœurs rayonnants dont l'influence bénigne et salutaire attire les âmes et qui ne vit que pour les rendre bonnes et heureuses (3)."

---

(1) Lettre de mère Coutlée à M. Maury.

(2) M. R. Rousseau, p.s.s.

(3) L'un des trois frères de mère Despins, Jacques-Joseph, s'etablit à Québec. Il fut le bisaieul de l'abbé Georges Lemoine, qui exerça pendant de longues années les fonctions de chapelain des religieuses Ursulines de cette ville, et MM. James McPherson Lemoine et Edouard-Louis Darby-Lemoine, gentilshommes encore bien connus.

5'30a

Mere Therese-Genevieve Coutlee
troisième supérieure, 1791-1821

QUATRIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Election de mère Coutlée.—Etat précaire de la religion.—Arrivée des prêtres français.—M. Roux nommé supérieur des sœurs Grises.—Décès de M. Brassier, supérieur du séminaire de Montréal.

1791—1798

Le 9 juin, lendemain des funérailles de mère Despins, l'assemblée présidée par M. Brassier, vicaire général de Québec, accompagné des MM. Poncin et Borneuf, plaçait à la tête de la société, sœur Thérèse-Geneviève Coutlée. La même assemblée maintint les sœurs Bourjoly et Céloron dans les charges d'assistante et de maîtresse des novices. Prirent part aux délibérations les quatre dernières professes qui ne faisaient point partie du conseil des administratrices. Mais ce privilège, accordé en témoignage de fraternelle entente, ne devait plus se renouveler. Dans l'acte même de cette élection, M. Brassier déclare qu'il

réserve à l'évêque de "prononcer si, en pareille occasion, à l'avenir, toutes les sœurs professes ou seulement les administratrices auront droit de donner leurs suffrages," le nombre des simples professes pouvant avec le temps se multiplier et dépasser de beaucoup celui des administratrices.

Un mois plus tard, Mgr Hubert, en visite pastorale à Montréal, descendait chez nos mères pour leur porter ses conseils et bénir les nouvelles élues. Il approuva et sanctionna l'élection, par une lettre circulaire en date du 11 juillet 1792 ; à la réserve toutefois qu'à l'avenir les administratrices seules auraient voix active dans l'élection.

Cependant mère Coutlée n'envisageait pas sans effroi ses nouvelles responsabilités. Annonçant à M. Maury la mort de mère Despins, " Une autre peine pour moi, écrivait-elle, c'est que j'ai été nommée pour la remplacer." Cette peine fut si vive et si profonde que la supérieure ne put d'abord la maîtriser. La voyant un jour encore tout en larmes, M. Bédard, du séminaire, lui en fit même un doux reproche en ces termes : " Eh bien ! ma mère, si vous pleurez toujours, je ne reviendrai plus dans votre maison." Mère Coutlée était-elle donc d'une nature à se replier sans cesse sur elle-même et à se laisser facilement rebuter par le labeur des charges et l'ap-

préhension des difficultés? Nullement; d'après nos mémoires, l'énergie formait plutôt le fond de son caractère; et, dans ses mains laborieuses, l'héritage sacré de la fondatrice n'était pas près de déchoir. Mais avec tous les vrais serviteurs de Dieu, à cette énergie, elle joignait un profond mépris d'elle-même et une grande défiance de ses propres forces. En la considérant de plus près, c'est bien ainsi qu'elle nous apparaîtra.

Thérèse-Geneviève Coutlée naquit à Montréal, le 23 novembre 1742. Son père Louis Coutlée, ancien soldat de la colonie, était originaire de Saint-Germain Vitry, Paris. Sa mère Geneviève Labossée avait vu le jour à Montréal et descendait d'une famille française, venue de Blanza en Saintonge.

Notre Thérèse achevait sa vingtième année lorsqu'elle entra au noviciat. Jeune professe, son esprit d'ordre et son entente de l'économie domestique avaient attiré sur elle l'attention de Mme d'Youville. Elle fut initiée fort jeune aux détails de l'économat. Dès son entrée en charge, mère Despins avait tenu à se reposer sur elle des soucis matériels de la maison. Ainsi mise journellement en présence des besoins de la communauté et de la médiocrité de ses ressources, sœur Coutlée était rompue aux diffi-

cultés de l'administration. De plus, ses rapports intimes et fréquents avec mère Despins, en qui elle avait retrouvé les vues élevées et le charitable désintéressement de la fondatrice, en avaient fait une vraie mère des pauvres, en même temps qu'une religieuse accomplie. Au reste, mère Coutlée était par sa nature même des mieux douées. Un jugement sûr, une volonté forte, un esprit vif et pénétrant s'alliaient chez elle à une grande bonté de cœur et à une rare affabilité de manières. La droiture de son caractère et la largeur de ses vues la rendaient, paraît-il, aussi ennemie des minuties qu'étrangère à ces vaines susceptibilités qui forment l'un des petits martyres de la vie commune. Digne et bienveillante toujours, elle inspirait la confiance et commandait le respect.

Mère Coutlée était dans sa cinquantième année quand l'autorité première lui fut confiée. Après avoir un instant frémi devant ses graves responsabilités, cette âme de foi se releva plus ferme et plus courageuse que jamais, et, se confiant en Dieu, elle accepta résolument le fardeau.

Un des motifs qui lui avaient fait paraître ce fardeau plus lourd, c'était l'état déplorable de l'Eglise du Canada depuis la cession du pays à l'Angleterre. Celle-ci " nourrissant toujours le projet de *protestantiser* sa nouvelle colonie" s'obs-

tinait à en refuser l'entrée à tout prêtre français. Ici se place un fait d'une très significative originalité : M. François Ciquart de la Basse Auvergne, enflammé du désir de se consacrer aux missions indiennes du Canada, résolut, malgré l'hostilité anglaise, de passer en Amérique. Le 8 mars 1783, il quittait la France, emportant l'espérance qu'une fois parvenu à Montréal, liberté lui serait laissée d'y exercer le saint ministère. Mais il avait trop présumé. A peine fut-il arrivé au séminaire de Montréal que Haldimand, alors gouvernenr général, le fit redescendre à Québec et l'envoya à la Malbaie avec ordre d'attendre le navire qui devait le ramener en Europe. Ce fâcheux contre-temps ne déconcerta point le missionnaire. Il n'eut pas plutôt mis pied à terre qu'il déserta à travers les bois de la Malbaie pour revenir à Montréal. Il y arriva, de fait, dès les premiers jours de juillet.

Indigné, le gouverneur envoya à sa recherche et, cette fois, le fit prisonnier. Le 13 juillet, le missionnaire, conduit sous bonne garde, fut relégué à l'île du Bic située à une soixantaine de lieues plus bas que Québec et, le 20 août, embarqué et transporté en Europe (1).

(1) M. Ciquart était supérieur du séminaire de Bourges, lorsque la révolution vint l'en chasser en 1791. Il passa à la Nouvelle-Orléans, de là à Baltimore où lui fut confiée la mission abénaquise

Laissé à ses seules ressources, le séminaire de Montréal ne comptait plus que deux sulpiciens, MM. Brassier et Poncin, et les quelques prêtres canadiens agrégés à la compagnie et partagés entre le ministère paroissial, la desserte du Lac des Deux Montagnes, celle des communautés et la tenue du Collège, étaient loin de répondre aux besoins de la population.

L'ordre des révérends pères Jésuites et celui des Récollets achevaient de s'éteindre et leurs biens allaient passer au pouvoir du gouvernement (1). Le clergé séculier traversait une phase de stagnation et même de réduction extrême. A partir de 1780, écrit l'annaliste des Ursulines, le manque de prêtres est le grand cri de détresse (2). De 1759 à 1800, deux cent dix prêtres étaient morts ou retournés en France. De 1775 à 1800, cent deux prêtres seulement furent ordonnés; trente-six autres l'avaient été dans les vingt-cinq années précédentes.

---

de Passamaquody ; en 1803, on le retrouve à Memramcook où il établit une mission qu'il desservit pendant neuf ans ; en 1812, il devint curé de Saint-François du Lac. Revenu au séminaire de Montréal au mois d'octobre 1815, il y mourut le 28 septembre 1824 âgé de soixante-dix ans.

(1) Le 21 juillet 1773, la compagnie de Jésus fut supprimée par le bref " *Dominus ac Redemptor* " de Clément XIV. Mais les Jésuites restèrent en possession de leurs biens au Canada jusqu'à la mort du père Cazot en 1800, à l'exception d'une partie de leur collège à Québec, dont les troupes s'emparèrent en 1776.

(2) Les Ursulines de Québec, vol. III, pages 157-158.

La même annaliste rapporte à ce propos, un fait assez étrange : " On a remarqué depuis la conquête, que pour trois prêtres ordonnés, il en meurt quatre. C'est ce qui vérifie la prédiction d'une sainte femme clouée au lit depuis longtemps par une maladie fort extraordinaire qui la réduisait au silence. A l'arrivée de Mgr Briand, elle recouvra l'usage de la parole pour dire qu'il aurait beau faire des prêtres, le nombre n'en augmenterait point parce qu'il en mourrait plus qu'il n'en ordonnerait. Je ne lui ai jamais pu savoir gré de sa prophétie, ni même y donner foi...cependant, voilà où en est notre pauvre Eglise, affligée au delà de toute expression ."

La conséquence de cette extrême pénurie de secours religieux fut un refroidissement considérable de la foi parmi les canadiens. Mais Dieu prit en pitié ce peuple dont l'indifférence et l'incrédulité provenaient moins du mépris des vérités de la foi que de l'ignorance de ces mêmes vérités. Voici comment sa bonté sut tirer le bien du mal.

A l'heure critique dont nous parlons, l'élite du clergé français, forcée de fuir pour échapper aux fureurs de la révolution, cherchait refuge à l'étranger. L'Angleterre oubliant ses vieilles haines sectaires s'émut devant le malheur de ces nobles proscrits. Elle leur ouvrit largement

ses portes, les accueillit avec respect et leur permit d'exercer librement leur ministère "La messe fut célébrée partout, racontait naguère en rappelant ces faits, le bulletin de l'Archiconfrérie de Notre-Dame de la Compassion ; et plus d'un anglican, qui l'avait maudite, lui donna pour sanctuaire la pièce la plus digne de sa maison. Dans Londres, par exemple, on compta plus de messes chaque jour que dans n'importe quelle grande ville du monde catholique. Le Christ-Rédempteur était présent partout sur la terre anglaise avec sa prière toute puissante et ses grâces fécondes. Il y répandait son sang à flots pressés, et il n'y eut presque pas de village qui n'en fût arrosé."

La générosité de l'Angleterre attira l'attention de Mgr Hubert, alors sur le siège de Québec. Songeant au profit spirituel que son peuple pourrait tirer de ces vertueux exilés, et rassuré d'ailleurs sur les dispositions des anglais à leur égard," il se hâta d'écrire à Londres pour solliciter l'autorisation de faire venir quelques-uns de ces ecclésiastiques. " Sa requête ayant été agréée et des lettres de passeports obtenues du ministre des colonies britanniques, trente-quatre prêtres français vinrent offrir au Canada les secours de leur ministère, les lumières de leur science et les exemples de leur vertu. Sur ce

nombre, onze prêtres de Saint-Sulpice furent assignés pour le séminaire de Montréal. C'étaient : MM. Jean Henri-Auguste Roux, Anthelme Malard (1), Jean-Baptiste Thavenet, François-Joseph-Michel Humbert, Claude Rivière, Antoine Sattin, Antoine-Alexis Molin, François-Marie Robin, Jean-Louis-Mèlchior Sauvage de Chatillonnet, Philibert Nantelz et Guillaume-Marie de Garnier des Garets. Ce dernier n'était encore que sous-diacre. Il continua sa théologie à Montréal où il fut ordonné prêtre le 28 avril 1796. En juin, l'année précédente 1795, M. Candide Michel le Saulnier avait été reçu au séminaire (2).

Arrivée à Québec le premier septembre 1794, la vaillante colonie était à Montréal le 12 suivant, veille de la fête du saint nom de Marie. Cette coïncidence parut d'un heureux augure à ces dévoués serviteurs de la reine du ciel. Et les habitants de la ville qui l'en avaient établie la patronne, y virent un nouveau gage de la protection dont la divine Mère n'avait cessé de la couvrir.

Parvenus à l'extrémité de l'île de Montréal,

---

(1) Grand oncle de notre sœur Victoire Malard.

(2) Formée de douze ecclésiastiques, dans le principe la colonie fut au moment du départ, réduite à onze par la maladie de l'un d'entre eux. Vie de M. Emery, page 470.

les missionnaires " trouvèrent dix des principaux citoyens qui étaient venus à leur rencontre et qui les emmenèrent dans leurs voitures. Le lendemain, jour du saint nom de Marie, fête patronale de la paroisse, le peuple se porta en foule à l'église pour voir les prêtres français et communier de leur main. Tout ce qu'il y avait de distingué dans la ville s'empressa de les visiter pour leur témoigner la joie que leur arrivée causait dans tout le pays (1). "

Mais la joie la plus vive et la plus profonde fut pour les deux vénérables champions de la compagnie de Saint-Sulpice qui, cassés de travaux et de vieillesse et néanmoins debout sur la brèche, n'avaient pu se résoudre à jouir de la retraite que réclamaient leur âge et leurs infirmités.

Le 13 septembre 1794, les nouveaux sulpiciens firent une première visite à nos mères; le lendemain fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, tous y revinrent célébrer la messe dans la chapelle de l'hôpital (2). Le bon père Poncin tressaillait d'aise à la vue de cette phalange d'ouvriers, en qui l'amour de Jésus-Christ et des âmes avait allumé la flamme du zèle apostolique. Dans l'élan de sa reconnaissance il se

(1) M. Emery, page 470.
(2) Vieux mémoires.

plaisait à redire : "C'est maintenant que je puis entonner mon *Nunc dimittis*."

Si grande qu'ait été la joie de M. Brassier à l'arrivée de ces auxiliaires tant désirés, elle n'avait pu lui rendre une santé que la paralysie minait depuis quelque temps. Mais en s'acheminant vers la tombe, le saint vieillard se consolait à la pensée que l'œuvre pour laquelle Saint-Sulpice avait déjà fait tant de sacrifices n'était pas près de s'éteindre. Aux mains de ces ouvriers pleins de jeunesse et de zèle, il se plaisait à la voir par avance, s'affermir et se développer.

Discernant en M. Roux des aptitudes remarquables pour la gestion des affaires, il ne tarda pas à l'initier aux détails de l'administration. En 1796, il le nomma supérieur de notre communauté. Cette attention paternelle allait être comme le testament du saint vieillard pour nos mères; elle devait mettre le sceau aux sollicitudes qu'il n'avait cessé de leur témoigner depuis la mort de M. Montgolfier. A deux années de là, le 20 octobre 1798, M. Jean-Gabriel Brassier s'éteignit pieusement dans la soixante-dixième année de son âge et la quarante-cinquième de son ministère au Canada.

Ses aumônes en faveur de l'hôpital et des

pauvres le placent parmi les dévoués bienfaiteurs de notre institut. Comme l'avait prévu M. Brassier, M. Roux hérita de la confiance de ses confrères qui le nommèrent bientôt leur supérieur.

CHAPITRE II

Derniers jours de Mgr Hubert, ses attentions pour notre maison ; sa mort.—Mgr Denaut.—Consécration de Mgr Plessis.—Décès des sœurs Bénard et Céloron.

1794—1798

Quatre années ne s'étaient pas écoulées depuis l'arrivée des prêtres français en Canada, que la mort venait mettre prématurément un terme aux jours de celui qui les avait appelés à partager ses labeurs. Mgr Hubert n'était parvenu qu'à sa cinquante-neuvième année, mais sa vie s'était consumée dans les plus rudes travaux du saint ministère.

Ami dévoué des communautés religieuses, il les entoura de sa sollicitude et de sa protection. Une lettre circulaire qu'il leur adressa le 27 février 1789, et dont on fait encore lecture publique et solennelle dans plusieurs monastères, nous révèle à cet égard toute la bienveillance du prélat. " Je regarde, dit-il, l'institution des ordres religieux dans l'Eglise comme un des plus précieux dons que Dieu lui ait

faits : " Cette estime de Mgr Hubert pour les familles religieuses en général, la nôtre en fut tout particulièrement honorée. Toujours ses rapports furent on ne peut plus paternels. Dans les affaires où la sanction épiscopale était requise, mère Coutlée recourait en toute confiance à ses conseils. Prié un jour de donner son avis sur une question de finance, le prélat répondit :

" Vous ne pouviez prendre un meilleur parti que celui que vous avez pris en louant une partie de votre terrain(1) à M. Franchère, et surtout aux clauses et conditions portées dans le contrat. Il serait à souhaiter que vous puissiez louer ainsi le reste.

" J'ai reçu en bon état l'arbre de la passion que vous avez eu la bonté de m'envoyer par le capitaine Dugal ; il est aux soins de M. Gravé qui en est fort curieux. Je vous prie de dire à la vieille sœur Céloron que les reliques de saint Vincent de Paul sont bien placées dans le reliquaire que je tiens d'elle ; ce qui m'engage de la recommander souvent à ce saint, sans pourtant oublier les autres sœurs.

" Je me recommande de nouveau à vos prières et vous prie de me croire très sincèrement en Notre-Seigneur.

Votre très obéissant serviteur

† Jean-François, évêque de Québec.

---

(1) Ce terrain avait été loué à bail emphytéotique.

Mgr Hubert daignait visiter notre communauté chaque fois qu'il était de passage à Montréal. C'est au cours de l'une de ces visites qu'il donna son approbation aux constitutions rédigées par M. Montgolfier. En 1787, il y vint conférer le sacrement de confirmation à quelques adultes; le 24 janvier 1788, il reçut les vœux de religion de sœur Lemaire ; en 1790, il sanctionna l'élection de mère Coutlée déterminant que, à l'avenir, seules les administratrices auraient voix active dans l'élection de la supérieure.

Dans ces visites, la pauvreté, la gêne même qui régnait à l'hôpital, n'avait pu échapper à la clairvoyance du dévoué pasteur. Touché de tant de privations, lorsqu'il prenait quelque repas à la communauté, il exigeait que les sœurs partageassent avec lui les mets qui lui avaient été servis. Il allait jusqu'à insinuer aux ecclésiastiques qui l'accompagnaient, de payer leur repas, afin de laisser une aumône à la pauvre maison, et lui-même tout le premier donnait l'exemple. Là ne se bornait pas sa générosité. Presque tous les ans l'hôpital recevait de sa libéralité de larges aumônes. D'après les livres de compte, ces aumônes réunies s'élèvent à près de 10,000 livres.

Vrai pasteur des âmes, à l'exemple du maître,

Mgr Hubert pouvait dire : *Je connais mes brebis et mes brebis me connaissent.* Pour les visiter, il ne comptait ni avec la distance des lieux, ni avec les difficultés des chemins. " Ces visites pastorales étaient de laborieuses missions et les fruits en étaient abondants(1) ! " Au mois de juillet 1795, il entreprit le long et pénible voyage de la Baie des Chaleurs. Il lui tardait d'aller porter les secours de son ministère à ces peuples que nul évêque n'avait encore visités. Aussi, leur allégresse fut grande à en juger par les manifestations de leur piété filiale et de leur foi.

Après avoir pourvu aux divers besoins de cette Eglise et répandu dans ces cœurs, avides de vérités divines, la semence de vie, le prélat heureux et consolé, reprit la route de Québec. Mais, contraint de faire cent cinquante lieues, par terre et presque toujours à pied, il rentra à son évêché avec une santé que ni soins, ni repos ne purent jamais rétablir. Le premier septembre 1797, il résignait son siège en faveur de Mgr Denaut son coadjuteur depuis quatre ans, pour se retirer à Chateau-Richer où il espérait que le bon air et un changement de régime lui rendraient assez de force pour y exercer les fonctions curiales. Quinze jours ne s'étaient pas écoulés depuis son installation

[1] Son oraison funèbre.

qu'au lieu de l'amélioration désirée, c'était la fin qui s'annonçait. Il fut transporté sans délai à l'hôpital général de Québec, où il succomba le 17 octobre suivant, six semaines seulement après sa démission. Sa mort fut pleurée comme celle d'un saint.

Son successeur, Mgr Denaut avait reçu la consécration épiscopale dans l'église de Notre-Dame de Montréal, le 29 juin 1795. Dans la pénurie de prêtres où se trouvait alors le pays, le nouvel évêque était resté chargé de la cure de Longueuil durant les trois premières années de sa coadjutorerie, tout en prenant part à l'administration du diocèse. En montant sur le siège épiscopal de Québec en 1797, il voulut à l'exemple de ses prédécesseurs se créer un coadjuteur. Il eut ainsi la gloire de donner à l'Eglise du Canada le grand évêque qui s'appela Mgr Plessis. Toutefois, à cause des événements que traversait alors l'Eglise(1), Mgr Denaut ne put recevoir la confirmation de cette nomination avant la fin de l'année 1800 et la consécration de Mgr Plessis fut différée jusqu'au 25 janvier

(1)Pie VI, forcé de quitter le Vatican le 20 février 1798, était traîné de prison en prison et allait mourir à Vienne au mois d'août de l'année suivante. Pie VII élu pour lui succéder,—14 mars 1800,—s'empressa de régler les affaires qui s'étaient accumulées depuis deux ans, et le 26 avril, il signa les bulles par lesquelles M. Plessis était nommé évêque de Canathe et coadjuteur de Québec. (Notices biographiques des évêques de Québec, page 466.]

de l'année suivante. Le zèle que l'ancien curé de Québec avait toujours témoigné pour les intérêts de la religion, la confiance qu'inspiraient à tous son mérite et sa vertu déterminèrent bientôt Mgr Denaut à lui remettre l'administration générale des affaires. Pour lui, heureux de retourner à sa chère cure de Longueuil il continua de cette paroisse à veiller sur les intérêts spirituels de son vaste diocèse et à en diriger les œuvres de concert avec son coadjuteur(1).

La protection de Mgr Denaut était acquise à l'œuvre des hospitalières. La somme de 9,865 livres qu'il lui fit remettre en plusieurs versements, le classe parmi ses principaux bienfaiteurs.

Le prélat s'éteignit le 17 janvier 1806 à l'âge de soixante-deux ans dans cette même paroisse de Longueuil qu'il avait si paternellement assistée par ses charités et si constamment édifiée par ses vertus. Sa mémoire y est restée en bénédiction(2).

A la mort de Mgr Denaut, Mgr Plessis prit définitivement possession du siège et du titre d'évêque de Québec et pendant dix-neuf ans, nous le verrons gouverner avec tact et sagesse l'Eglise du Canada.

---

[1] Vieux mémoires, vol. premier, page 323.
[2] Vieux mémoires vol. premier, page 323.

Deux autres noms dignes d'être unis dans le même sentiment de gratitude doivent être inscrits à la suite de ces bienfaiteurs. Celui de M. François-Henri Gravé de la Rive que nous avons mentionné plus d'une fois déjà dans ces pages et celui de M. Antoine-Bernardin Robert. Le premier mourut à l'hôtel-Dieu de Québec le 14 février 1802, à soixante et onze ans. Le second, à l'hôpital général de Québec le 11 janvier 1826 à soixante-neuf ans. Successivement supérieurs du séminaire de Québec, tous deux firent presque annuellement de généreuses aumônes à notre maison et ils en suivirent avec intérêt les épreuves et le développement.

Vers le même temps deux autres décès étaient venus à peu d'intervalle affliger plus douloureusement la famille de mère Coutlée. Au reste Dieu qui éprouve les siens allait ouvrir pour la nouvelle supérieure une série de deuils qui, à des degrés divers, toucheront au vif son cœur sensible et affectueux.

La première tombe qu'elle vit s'ouvrir fut celle de son assistante : sœur Bénard Bourjoly. Née à Boucherville le 11 février 1725, Marie-Joseph Bourjoly avait à peine seize ans lorsqu'elle vint joyeusement s'offrir à partager les travaux de notre vénérable mère. C'était en 1741. Quatre années de soins dévoués aux pauvres et d'application sérieuse au travail person-

nel de sa sanctification lui obtinrent d'être associée aux premières compagnes de la fondatrice, le 16 août 1746. A trois années de là, le 23 août 1749, elle souscrivit à leurs premiers engagements.

Nommée presque aussitôt première hospitalière des femmes, elle n'eut qu'à perfectionner les vertus que la grâce avait déposées dans son âme souple et soumise pour devenir une excellente mère des pauvres.

Durant les rares loisirs que lui laissait son emploi, elle s'appliquait à confectionner des figures en cire de l'Enfant-Jésus ou à dresser ses compagnes plus jeunes au plain-chant. Ces occupations répondaient aux attraits de sa piété profonde, et nos mémoires attestent qu'elle y obtenait de véritables succès.

Elue assistante, à la mort de sœur Rainville, en 1783, elle demeura en cette charge les treize dernières années de sa vie. Délicate, mais austère pour elle-même, elle eut pour ses sœurs, pour les plus jeunes surtout, une tendresse de mère. Dans les grands froids de l'hiver, par exemple, quand celles-ci avaient été employées à de plus rudes travaux, elle préparait leur cellule le soir, leur distribuait des vêtements qu'elle avait eu soin de faire réchauffer afin qu'elles

fussent couchées plus tôt et plus chaudement(1). Détail puéril pourrait-on dire, mais qui en laisse supposer d'autres d'une valeur plus grande et nous révèle en notre chère sœur Bénard cette exquise délicatesse de cœur qui fait le charme de la vie de communauté.

L'ami divin des doux et des humbles dut accueillir avec bonté cette âme si suavement embaumée du parfum de la charité, lorsqu'elle se présenta à son tribunal le 23 janvier 1796. Elle était âgée de soixante et onze ans, et elle en avait passé cinquante en religion.

Sœur Céloron, maîtresse des novices, suivit de près dans la tombe, sœur Bénard. Les vues du Seigneur sur ces deux âmes avaient été bien différentes au début de leur carrière; mais les mêmes aspirations les confondirent dans la dernière période de leur vie.

Catherine Eury de La Perelle était née à Louisbourg, port de mer important du Cap Breton, dont son père était major, sous la domination française. Sa mère se nommait Charlotte Aubert de La Chesnay ou de Gaspé. Catherine reçut une éducation soignée en rapport avec la distinction de sa naissance. Intelligence ouverte, esprit délié, elle cultiva avec un certain succès des aptitudes musicales que rehaussait

(1) Vieux mémoires,

une voix harmonieuse; elle excellait à préparer les fêtes de famille, et au besoin elle savait traduire ses sentiments en des rimes charmantes Des grâces extérieures, en harmonie avec ces dons intellectuels, lui assurèrent de nombreuses sympathies dans le monde où elle ne tarda pas à se fixer.

A vingt ans, Catherine épousait Pierre-Joseph Céloron de Blainville, fils de Jean-Baptiste Céloron, brillant officier d'artillerie qui avait rendu des services signalés à la colonie(1). Recherchée par une société choisie, comblée des biens de l'intelligence et de la fortune, devenue successivement mère de neuf enfants, la grande dame était loin de prévoir le rôle modeste que la Providence l'appellerait à remplir un jour. Mais peu à peu, le deuil et l'isolement se firent autour de cette bruyante existence. Plusieurs de ses enfants moururent en bas âge, et son mari lui fut enlevé lorsqu'elle avait à peine trente-huit ans. En 1761, sa fille aînée, Catherine entrait à l'hôpital en qualité de pensionnaire, encore n'était-ce là qu'une étape vers un genre de vie plus retiré : après six mois, elle échangeait la pension pour le noviciat de l'Hôtel-Dieu où elle fit profession et mourut en la charge de supérieure le 25 mai 1809.

---

(1) Nos gloires nationales, page 563.

En 1764, Madeleine sa fille cadette, agée de seize ans allait elle aussi demeurer à l'hôpital comme pensionnaire d'abord et après deux années de vie facile en cette maison, sollicitée sans cesse par les vertus qu'elle y voyait pratiquer, elle demandait à partager les travaux des hospitalières. Admise au noviciat le 13 septembre 1766, elle s'exerçait depuis deux ans à leur vie d'abnégation et de zèle, quand l'accident que nous avons raconté ailleurs, vint brusquement l'enlever à leur affection,

Souffrant étrangement du vide qui s'était fait à son foyer, Mme Céloron n'avait pas tardé à rejoindre la jeune Madeleine dans sa retraite. C'était là que Dieu l'attendait pour lui demander un dernier sacrifice: celui d'imiter cette enfant bien aimée dans sa ferveur. Quinze mois après sa mort, le 5 février 1770, elle obtenait de remplacer au noviciat l'ange sitôt envolé.

On vit alors cette dame de haut rang, sans calcul aucun, ne plus tenir compte de ses quarante-six ans, ni de la position qu'elle avait occupée dans le monde, et se faire simple et petite pour l'amour de Jésus-Christ et de ses membres souffrants. C'est ce qui faisait dire à notre vénérable Mère d'Youville : " Elle n'est

pas jeune, mais elle est bonne et d'une vertu peu commune." Sa ferveur lui obtint que son noviciat fût abrégé de huit mois et, le 2 juillet 1771, elle était admise aux saints vœux.

La nouvelle professe se montra de plus en plus digne de la confiance qu'elle avait su inspirer. Habituée à commander et à être servie, sœur Céloron devint humble, serviable, obéissante comme une enfant. Ces fortes vertus alliées à un sens droit et à une piété solide la désignèrent bientôt à ses supérieures comme très propre aux fonctions de maîtresse des novices. Promue à cette charge en 1783, elle s'appliqua à inculquer aux jeunes sœurs, avec l'amour de Notre-Seigneur et celui des pauvres, cet autre amour qui doit en être inséparable : l'amour du travail et de l'institut.

Elle fut maintenue en cet emploi jusqu'à sa mort arrivée le 4 novembre 1797.

CHAPITRE III

Le cinquantenaire sacerdotal de M. Poncin. — Vertus de mère Coutlée, sa dévotion à saint Antoine de Padoue ; Histoire du tableau de Saint-Antoine.—Charité de mère Coutlée envers les malades ; ouverture d'une infirmerie pour les sœurs.—M.-A. Nobless au noviciat.

1798—1804

Des jours meilleurs s'étaient levés pour l'Eglise de Montréal à l'arrivée des nouveaux sulpiciens. Les communautés religieuses tout particulièrement avaient repris une vie qui ne contribua pas peu à réconcilier mère Coutlée avec sa charge.

Nommé supérieur des trois communautés de femmes, peu après son arrivée, M. Roux avait pris avec zèle les intérêts de leurs âmes et ceux de leurs œuvres. Dès qu'il eut appris à connaître les qualités et les vertus de mère Coutlée, il lui accorda toute son estime et celle-ci lui donna en retour toute sa confiance. Cette entente mutuelle fut d'un grand secours pour la supérieure peu familiarisée encore avec ses nouvelles fonctions ; en maintes circonstances, elle

lui valut des conseils qui l'affermirent et allégèrent le poids de sa charge.

Pourtant, il était une autre lumière auprès de laquelle la communauté s'inspirait depuis près d'un demi siècle ; il était un autre guide en qui la Providence avait déposé des trésors de sagesse, de dévouement et de zèle pour le bien de la jeune société. Ce guide si constant et si dévoué, instrument des grâces divines pour nos mères, et le dernier survivant de leurs premiers bienfaiteurs, c'était le bon père Poncin. M. Poncin avait consacré quarante-cinq ans de sa vie active au service de l'hôpital. Depuis 1754, il était chapelain et confesseur des pauvres ; à ce ministère il avait ajouté, en 1779, la direction des sœurs.

Or, le saint prêtre, déjà penché vers la tombe touchait au cinquantième anniversaire de son sacerdoce. En une circonstance aussi solennelle, la reconnaissance de nos mères avait le droit de se manifester. Le 20 décembre 1799, il y eut grande fête dans tout l'hôpital. Les sœurs chantèrent des couplets d'une grande simplicité sans doute, mais qui proclament la bonté du héros. Elles chantèrent le

...sort mille fois heureux
D'avoir un père vénérable
Qui vous mène droit aux cieux
D'un cœur doux et charitable

Et les vieillards *en cette pieuse noce* apportèrent eux aussi, leur part d'hommages et de vœux au vénéré jubilaire. Extrayons de leurs chants cette strophe qui, pour être un peu boiteuse, ne manque pourtant pas de grâce :

A ses vertus rendons hommage
Elles font sa félicité ;
Mais il faut priser davantage
Les grandeurs de l'humilité,
De ces branches, elle est la souche,
Elle les lui fait ignorer.....
C'est elle qui ferme la bouche
Quand nous l'ouvrons pour le louer.

Le caractère naïf de ces chants montre sous quel régime de simplicité l'on vivait en ce bon vieux temps. La mère Coutlée prenait sa large part de ces réjouissances filiales ; elle savait même les augmenter.

Tout entière à cette famille dont la sanctification était sa tâche en même temps que sa joie, elle lui donnait en toute circonstance l'exemple de la vénération et de la soumission la plus respectueuse envers les ministres du Seigneur. " Lorsque le supérieur avait manifesté un désir ou seulement laissé entrevoir un souhait, écrivait l'une de ses filles, nous n'étions plus capables de connaître le goût de notre mère. Sa seule réponse aux observations que nous nous permettions quelquefois, était

celle-ci : " Mes chères sœurs, Dieu ne demande que notre obéissance, mais obéissons sans réplique et de bon cœur. "

D'un caractère aimable et joyeux, aux heures de récréation, mère Coutlée aimait à se voir entourée des plus jeunes sœurs et s'amusait volontiers de ce qui pouvait les réjouir. Jamais elle ne pouvait souffrir le moindre indice de tristesse en ses filles. Dès qu'elle apercevait une figure plus sombre, elle fixait doucement les yeux sur elle et de sa voix la plus persuasive : " Ma sœur, disait-elle, que le joug du Seigneur est doux ! " Grâce à son excellente mémoire, elle égayait les conversations de mille traits plaisants qu'elle racontait avec beaucoup de naturel et d'aisance. Les jours de congé, elle se plaisait à entremêler ces anecdotes de pieux cantiques qu'elle chantait elle-même ou faisait chanter par ses sœurs, afin que toujours la louange de Dieu sanctifiât ces délassements.

Cette bonté la portait quelquefois à des traits d'une condescendance charmante et que n'eût pas désavouée, ce semble, l'austère et aimable sainte d'Avila. Qu'on en juge par ceux-ci. Dans l'hôpital, alors, comme ailleurs du reste, on était loin de jouir le soir de la pleine lumière que donnent aujourd'hui le gaz ou l'électricité ; de rares chandelles disséminées çà et là laissaient dans les ténèbres plus d'un coin de la

maison. Quelques novices timides envoyées en message témoignaient-elles quelque hésitation à traverser ces endroits obscurs, la bonne mère se félicitait alors de se trouver sur leur passage ; et, comme autrefois Thérèse s'empressait d'accourir le soir au bruit des pas incertains de ses sœurs pour leur porter lumière et secours, mère Coutlée ne manquait pas d'accompagner les novices en peine et de les rassurer, tout en se riant de leur terreur.

Au soir des journées de lessive au bord de l'eau (1), c'était plaisir d'apercevoir de loin mère Coutlée attendant, sur la galerie, le retour de ses filles. L'heure de la récréation arrivée, leurs fatigues étaient vite oubliées dans les vivantes causeries où la bonne mère excellait. Toutefois son meilleur encouragement au travail, c'était l'assiduité qu'elle-même y apportait. A ses yeux, l'emploi du temps était sacré. Habile à manier l'aiguille, elle consacrait ses rares loisirs à des ouvrages de broderie ; elle réussissait à ces travaux, taillant et assortissant elle-même les soies avec goût. Les ornements sacerdotaux et les parements d'autel avaient sa prédilection. Notre sacristie possède encore de précieuses broderies confectionnées de sa main.

---

(1) Le système de lavage fut modifié en 1827, époque où fut construit le premier lavoir en pierre. Vol II, page 69.

La première aux exercices spirituels, de même que la plus ardente au travail, mère Coutlée était un modèle de constante édification. Sa piété n'avait cependant rien d'austère : elle était plutôt simple, naïve et solide tout à la fois. Après les premiers objets de notre culte : Notre-Seigneur, la très sainte Vierge et saint Joseph, elle aimait et honorait d'un culte particulier saint Antoine de Padoue, le favori de l'Enfant-Dieu. Dans ses difficultés, elle recourait à lui avec une confiance qui ne soupçonnait pas le moindre refus. Le tableau de ce saint que l'on voit encore à la procure, a souvent été le témoin de la vivacité de sa foi. Un besoin pressant survenait-il dans la maison, mère Coutlée dressait aussitôt une petite supplique qu'elle insérait dans le cadre du tableau. Par là, saint Antoine était censé prendre une connaissance plus exacte de sa cause et il ne manquait point de donner raison à son invincible confiance.

Ce tableau a sa petite histoire qui mérite d'être rapportée ici. Nous le tenons de Mlle Marie Vitré, qui fut pensionnaire à l'hôpital, sous notre vénérable mère d'Youville, et le légua à notre maison par testament en 1770, avec la somme de 500 livres pour les pauvres.

Quelques années avant son entrée à l'hôpital, Mlle Vitré vit un jour sa maison menacée d'être enveloppée dans un incendie qui achevait de

consumer les habitations voisines. Devant l'imminence du danger, son saisissement fut tel, qu'elle dut s'éloigner sans avoir rien sauvé de son mobilier.

Désolée, elle suppliait avec larmes saint Antoine de protéger sa maison. Sur ces entrefaites, une des personnes accourues au secours des sinistrés se hasarda à pénétrer dans une des premières pièces de l'habitation en péril, pour soustraire aux flammes quelques objets. En décrochant le tableau de saint Antoine, à sa grande surprise, elle sentit la toile résister, si bien que l'image demeura attachée au mur, tandis que le cadre seul lui resta dans les mains. Au même instant le vent s'apaisa, les flammes se retirèrent, et la maison qui, selon toute apparence, était vouée à la destruction, fut heureusement épargnée.

Les assistants ne se méprirent point sur l'auteur de cette protection inattendue. Tous d'un commun accord l'attribuèrent à saint Antoine ; ce qui ne contribua pas peu à accroître chez Mlle Vitré la dévotion qu'elle professait déjà pour le grand thaumaturge ; et son but, en nous léguant la précieuse image, était de lui assurer pour l'avenir la vénération qu'elle lui avait elle-même vouée.

Non moins amie de la mortification qu'appli-

quée au travail et aux exercices de piété, mère Coutlée n'avait pas voulu souffrir pour elle-même la moindre exception au régime commun. Peu lui suffisait pour sa nourriture; et ce peu, elle le prenait parmi les aliments les plus simples. Lorsque son âge et ses infirmités réclameront un régime plus délicat, il faudra un ordre exprès du supérieur pour le lui faire accepter.

Mais, par contre, elle savait faire prendre aux autres ce qu'elle se refusait obstinément. Voyait-elle une sœur faible et souffrante, elle s'empressait de lui procurer tous les adoucissements possibles. Ses attentions et sa sollicitude redoublaient quand la maladie en retenait quelqu'une au lit. Elle ne manquait pas alors de la visiter chaque jour, ou lorsqu'elle en était empêchée, elle chargeait une sœur ancienne de lui porter ses excuses et ses encouragements. C'est dans ces temps si méritoires et si crucifiants pour la nature qu'elle recommandait avec plus d'instance à ses filles l'exercice de la conformité au bon plaisir de Dieu. " Fortifiez-vous de plus en plus dans les sentiments d'une très parfaite résignation à la volonté du Seigneur, écrivait-elle à une sœur souffrante, (1) qu'elle avait dû envoyer à la campagne pour

(1) Sœur Montbrun, à Nicolet

refaire ses forces sous l'influence d'un air plus vivifiant. Ayez patience dans vos maux et prenez le temps nécessaire pour parvenir à une entière guérison, si telle est la divine volonté. Que cette conformité soit en vous et pour tout ce qu'il plaira à Dieu d'ordonner pour vous."

Cette grande bonté, la mère Coutlée ne la laissait pas dégénérer en faiblesse. Même les plus légers défauts de ses filles ne la trouvaient pas insensible. Elle veillait par-dessus tout à ce que la charité, ce ciment de la vie de famille, fût, par elles, scrupuleusement gardée. Les conversations menaçaient-elles d'y faire brêche, elle ne manquait pas d'élever la voix et de dire avec une douce fermeté. " Mes sœurs, ménageons le prochain !" Elle avait pour toutes les personnes consacrées à Dieu et spécialement pour les ecclésiastiques un profond respect. Jamais elle ne souffrait qu'on se permît le plus léger badinage à leur endroit.

La charité de mère Coutlée s'appliquait d'abord aux membres de sa communauté et aux pauvres de sa maison, mais elle ne s'en tenait pas là : elle allait à tous ceux que le malheur avait frappés. Les misères cachées avaient surtout le secret d'émouvoir son cœur. Un jour un pauvre malheureux qui avait joui autrefois d'une certaine aisance la fait appeler au parloir. Il lui expose l'infortune dans laquelle il est

tombé, les angoisses de sa femme et de ses enfants sans abri et sans pain, puis se jetant à ses pieds : " Ma mère, dit-il, je suis un homme perdu avec ma famille, si vous ne venez à mon secours. " C'est plus qu'il n'en faut pour attendrir le cœur de la compatissante mère. Elle relève le solliciteur, l'entretient avec bonté, s'enquiert des besoins de chacun de ses enfants et le renvoie chargé de secours.

Une grande consolation pour mère Coutlée fut de pouvoir, en 1804, assurer un lieu de retraite et de repos aux malades. Jusqu'à cette date — et ce détail démontre quel esprit de mortification régnait alors dans la communauté — les sœurs n'avaient pas encore d'infirmerie. La générosité des trois demoiselles Gamelin (1) et de leur sœur Mme Trottier de la Monodière, petites nièces de Mme d'Youville, permit de combler cette lacune. Quelques années auparavant, en 1776, elles avaient offert de réparer à leurs frais les appartements qu'elles devaient occuper comme pensionnaires à l'hôpital à la condition qu'après leur mort, ces appartements fussent convertis en infirmerie pour les sœurs. La dernière de ces généreuses chrétiennes étant partie pour le ciel en 1804, leurs chambres furent

(1) Elles étaient filles de Mme Maugras, sœur de notre Vénérable Mère.

bientôt aménagées suivant leurs intentions et ouvertes aux sœurs malades.

Parmi les recrues qui vinrent au cours des cinq dernières années réjouir le cœur de mère Coutlée, mentionnons l'entrée de Marie-Anne Nobless, jeune convertie d'origine anglaise dont nous avons parlé plus haut. Née au Canada—nous ne saurions préciser l'endroit—le 12 avril 1775, elle se vit, toute jeune enfant privée des tendresses maternelles et des douceurs du foyer.

Son père, simple soldat sans ressource, la confia, tout incroyant qu'il était, elle et sa sœur aînée, aux soins de nos mères. Sur son assentiment les deux furent instruites des vérités de notre foi par M. Poncin et baptisées de sa main. L'aînée reçut le nom de Catherine et la cadette celui de Marie-Anne. Adolescente, Catherine retourna dans le monde pour s'y fixer. Marie-Anne au contraire ne devait plus connaître d'autre milieu que celui où le flambeau de la foi avait éclairé son âme. Sa nature vive, son intelligence ouverte attirèrent bientôt l'attention de M. Poncin : il voulut en faire son élève. Il profitait de ses moindres loisirs pour lui donner des leçons de grammaire et d'histoire, insistant de préférence sur l'histoire de notre sainte religion. L'enfant grandit studieuse, in-

telligente, employant tous ses moments libres à augmenter le trésor de ses connaissances. M. Poncin s'en réjouissait et la félicitait de ses petits succès avec une bonté de père. Mais ce vertueux ecclésiastique s'attacha par-dessus tout à implanter dans cette âme bien née le goût de la piété, l'amour du devoir et une grande compassion pour les malheureux. Flexible comme une cire molle, le cœur de Marie-Anne se prêtait merveilleusement à toutes les bonnes impressions qu'il s'efforçait d'y graver. Un jour l'amour des pauvres y alluma une flamme si vive que, résolue d'embrasser leur service, elle supplia mère Coutlée de l'introduire sans délai au noviciat. Mais la prudente mère craignit qu'un attachement trop naturel pour le foyer de son enfance ne se mêlât à cette résolution : elle lui donna du temps pour la mûrir.

Enfin les portes du noviciat lui furent ouvertes, le 13 octobre 1800, et après deux années d'épreuves, le 19 octobre 1802, sœur Nobless s'unissait par les saints vœux à sa famille d'adoption. Si l'ancienne convertie ne fut pas entourée de ses parents ce jour-là, elle eut " pour témoin de ses serments un vieillard vénérable dont les rides septuagénaires disparaissaient sous un rayonnement de bonheur. " C'était le vénéré M. Poncin qui, l'œil humide, tressaillait

d'aise en considérant la générosité avec laquelle sa pieuse élève s'offrait au Seigneur.

Cette générosité restera la vertu caractéristique de cette belle nature. Elle grandira en proportion des immolations qui lui seront demandées par son nouveau rôle de servante des pauvres, jusqu'au jour où une terrible épidémie assurera à la courageuse hospitalière devenue septuagénaire, la gloire de mourir victime de ses veilles au chevet des pestiférés.

CHAPITRE IV

Décès des sœurs Gosselin et Dussault.—Notice biographique de M. Poncin ; son zèle pour la maison de Dieu ; son dévouement pour la conduite spirituelle de notre maison ; ses vertus sacerdotales ; sa conduite admirable pendant sa dernière maladie ; sa mort.

1804—1812

Améliorer la condition des hospitalières, afin de les mettre en état de se donner plus complètement à leurs œuvres de charité, tel était l'objet constant des efforts de mère Coutlée toujours si attentive à saisir les moindres occasions de favoriser le zèle. C'est ainsi que, quatre ans auparavant, en 1800, elle avait trouvé moyen de leur épargner les travaux des champs. Une seule d'entre elles avait été nommée pour résider à la Pointe-Saint-Charles, afin d'y exercer la surveillance sur les fermiers. C'était sœur Marie-Joseph Gosselin. Ces modestes fonctions ne lui étaient pas tout à fait étrangères. Du temps de notre vénérable Mère, elle y avait été appliquée et s'en était acquittée à la satisfaction de tous.

Le ciel avait abondamment pourvu cette chère sœur, non des dons éclatants, mais des dons solides, ressource précieuse entre toutes pour la vertu et les labeurs de la vie. Chez elle la santé et l'amour du travail ne connaissaient aucune lassitude, ne redoutaient aucune tâche et cela sans préjudice pour la ferveur. Sœur Gosselin était fidèle aux exercices de piété. C'est la preuve d'une grande estime de la règle et d'un esprit profondément religieux. Les jours de communion, ni pluies, ni frimas ne l'empêchaient de franchir la distance qui séparait la Pointe-Saint-Charles de la communauté. Il faisait bon alors la voir toute recueillie, s'approcher de la sainte table ; puis, sa dévotion satisfaite, s'empresser de retourner à son travail, joyeuse et réconfortée.

Lorsque les orphelins étaient d'âge et d'aptitude à être employés sur la ferme, on les lui confiait. C'est auprès de ces enfants que se révélaient toutes les ressources de son bon cœur. En vraie mère, elle se montrait aussi attentive à leur ménager le repos, qu'à leur proposer le travail, et savait les affectionner à toutes les tâches qui leur étaient imposées. La confiance qu'elle inspirait à ses jeunes protégés, elle-même était jalouse de la témoigner en toute rencontre à ses supérieures. Sa prompte obéissance et sa simplicité d'enfant

à leur égard en faisaient un instrument docile entre leurs mains, une aide qu'elles pouvaient appliquer en toute confiance à toutes sortes de travaux. Sanctifiée par ses humbles vertus pratiquées avec constance, sœur Gosselin s'en alla vers Dieu chargée de mérites et de bonnes œuvres, le 22 août 1805. Elle était dans la soixante-seizième année de son âge et la cinquante et unième de sa profession.

Cette âme fervente laissait dans la communauté une sœur qui l'avait suivie de près dans les voies du dévouement et de l'abnégation et devait lui survivre dix ans. C'était Marie-Geneviève. Encore que nous devancions les dates, c'est ici le lieu de rappeler son souvenir et d'insérer le récit de sa mort.

Reçue dans la société par notre vénérable Mère le premier novembre 1756, Geneviève fut désignée à sa profession sous le nom de sœur Marie. Cette seconde oblation généreusement offerte au Seigneur par ses parents montre bien de quelle sève chrétienne on se nourrissait au foyer paternel.

Comme sa sœur aînée, sœur Marie avait reçu en partage d'excellentes dispositions pour la vertu. La gaieté et l'aménité faisaient le fond de son caractère ; un grand attrait pour la mortification et un immense besoin de se dévouer en formaient les principaux traits. L'emploi de dé-

pensière qu'elle eut à remplir la plus longue partie de sa vie, donna libre carrière à ses généreux instincts. D'une patience à toute épreuve, elle possédait si bien son âme que jamais une parole vive et piquante n'altéra sa paix ni celle des autres. Dans les occurrences les plus délicates, la prudence et l'esprit de conciliation lui dictaient toujours sa réponse et son dernier mot.

Cette chère sœur poussa loin le mépris d'elle même et l'amour de la pauvreté. Le temps à donner aux pauvres lui paraissait toujours trop court et trop précieux : elle en était avare. Afin de n'en rien perdre, elle ne prenait pas même la peine de se tricoter des bas, se contentant de s'envelopper les pieds de toile ou de coton.

Après s'être dépensée durant cinquante-neuf ans au service de Dieu et des pauvres dans ce complet oubli d'elle-même, cette âme généreuse fut conviée à l'éternel repos le 11 octobre 1815.

Six ans auparavant, le 7 juin 1809, la mère Coutlée avait vu partir pour le ciel sœur Dussault, son assistante depuis treize ans.

Marie-Angélique Dussault, naquit à Lévis en 1736. Son père se nommait Jean Dussault, et sa mère, Angélique Huart. Entrée dans la petite société de nos mères le 14 novembre 1756, Marie s'exerçait depuis quatre ans aux vertus solides quand notre vénérable Mère d'Youville résolut d'embrasser l'œuvre des enfants trouvés. Comme

nous l'avons dit ailleurs, de l'année 1754 à 1759, dix-sept de ces enfants avaient été recueillis par les soins de cette charitable mère. En adoptant définitivement cette œuvre, en 1760, la fondatrice jeta les yeux sur sœur Dussault, et crut trouver en cette âme de bonne volonté l'instrument préparé par la Providence pour remplir cette mission de miséricorde et de zèle. Le dévouement et l'abnégation de la fille répondirent aux espérances de la mère. Pendant trente-six ans, soutenue par son esprit de sacrifice et sa douce piété, sœur Dussault veilla avec la tendresse d'une mère sur le berceau de ces petits êtres que le monde rejette, mais dont les anges voient sans cesse la face de Dieu ; dont l'âme formée elle-même à l'image divine a coûté le sang de Jésus-Christ.

Tout absorbée dans cette œuvre de protection et d'amour, elle passait parmi ses sœurs sans bruit, sans démêlé, sans jamais s'ingérer dans les questions qui n'étaient pas de son ressort. En 1796, sa sagesse et sa prudence la firent élever à la charge d'assistante. Elle continua d'édifier ses sœurs par son respect pour l'autorité première, sa mortification et son assiduité au travail.

Pour ajouter de nouveaux mérites à cette vie déjà remplie, Dieu la soumit en ses dernières années à de grandes souffrances physiques; elle

dut subir entre autres la douloureuse opération du trépan. Atteinte peu après d'hydropisie, elle languissait depuis quelque temps à l'infirmerie, quand un jour se sentant pressée d'aller rendre ses hommages à Celui qu'elle aimait à visiter au tabernacle, elle dit ingénuement à l'une de ses sœurs : "Je m'en vais adorer mon Jésus." C'était l'adoration éternelle qui allait commencer pour cette âme affamée de Dieu. En s'agenouillant au regard de l'infirmerie, elle s'affaissa soudain. On accourut, elle n'était déjà plus. Jésus était venu lui-même à la rencontre de celle qui le cherchait avec tant d'amour.

Sœur Dussault était âgée de 72 ans et dans la cinquante-troisième année de sa vie religieuse.

Mais voici que nous touchons à une épreuve sensible entre toutes.

Le vénéré M. Poncin, celui qui depuis cinquante-six ans consacrait au service des âmes de l'hôpital son expérience, ses lumières, ses sollicitudes, tout son cœur, était parvenu à cet âge où les bruits du dehors et les moindres insinuations du dedans n'apportent plus à l'âme que des pensées d'éternité et de mort. Ces pensées lui étaient même si familières qu'il n'exprimait plus aucun désir, ne formait plus aucun projet sans ajouter : "Si Dieu me prête vie, je ferai telle chose."

Avant de voir disparaître cette douce figure d'apôtre et de père, il nous sera bien permis de

reposer un instant nos regards sur les vertus qui en rendirent la mémoire si chère à nos mères anciennes. Quelques notes biographiques, écrites par M. Bédard, son confrère, pour leur édification et leur consolation, nous aideront à fixer les principaux traits qui le signalent à notre vénération.

Claude Poncin naquit à Jarcieu, à cinq lieues de Vienne en Dauphiné, le 24 février 1725. Son père, Jean Poncin, marchand bourgeois et sa mère, Marie Clameron, jouissaient d'une honnête aisance. Mais ils étaient par-dessus tout solidement vertueux et s'appliquèrent à donner une éducation chrétienne à leurs enfants. Bien jeune encore, Claude fut confié aux Jésuites. Il fit à Vienne ses premières études classiques, où son ardent amour de l'étude et sa conduite édifiante lui valurent l'estime et les meilleurs éloges de ses maîtres. De Vienne, il passa à Bourg-Saint-Andéol pour y faire sa philosophie.

La vocation sacerdotale ne tarda pas à couronner une enfance ainsi passée dans l'amour du travail et de la vertu. Entré au séminaire de théologie de Viviers en 1746, il fut promu au sacerdoce aux quatre-temps de décembre 1749 et admis presque aussitôt dans la compagnie de Saint-Sulpice. C'est là qu'il sentit s'allumer dans son cœur le zèle des missions lointaines, et l'année suivante, il obtint d'y consacrer sa vie

579

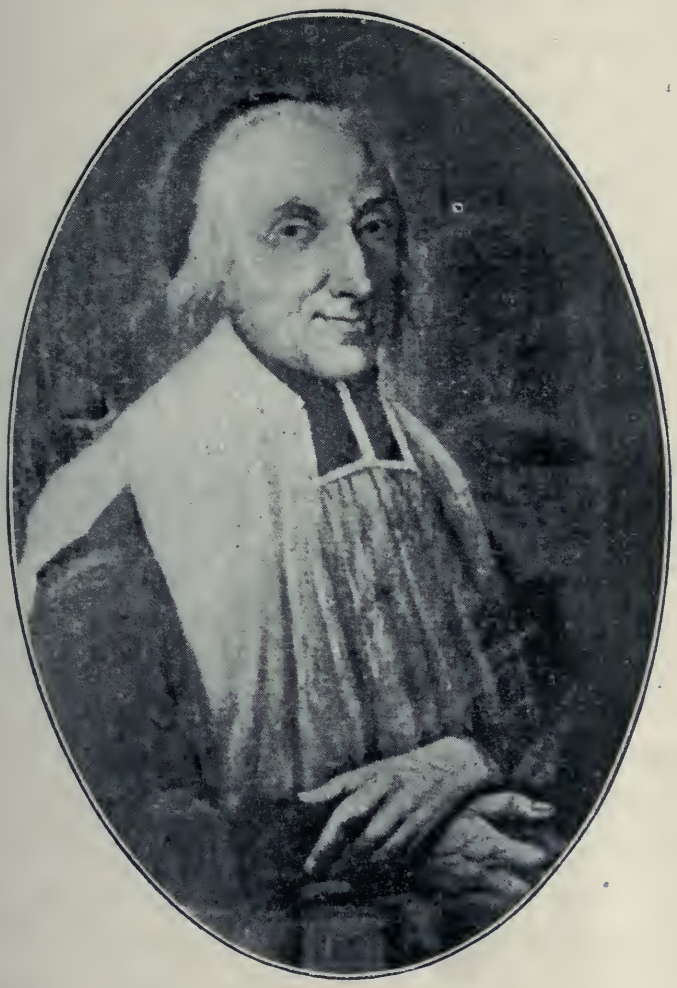

MONSIEUR CLAUDE PONCIN, P.S.S.
confesseur des pauvres et des sœurs de l'Hopital Général

en venant se joindre à ses confrères de Montréal.

Il n'avait alors que vingt-cinq ans, mais son âme était préparée aux travaux et aux difficultés du ministère. Selon sa notice biographique, on le regardait déjà comme un saint. Aussi les fonctions les plus humbles et les plus laborieuses ne rebutèrent-elles point son zèle. Catéchiser les enfants de la paroisse, les instruire dans les écoles, "initier avec une simplicité tout apostolique les nègres et les *panis* aux pratiques de la vie chrétienne," visiter les malades de la ville et des campagnes, consoler les mourants et les dilater dans l'espérance des vraies joies, telles étaient ses occupations préférées: celles qui remplissaient les loisirs que lui laissaient les autres fonctions du ministère.

Ces rares loisirs, il les consacrait encore à enseigner le latin à des jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique. Il eut ainsi la consolation de compter parmi ses élèves, Mgr Denaut, M. Louis Payet et plusieurs autres prêtres recommandables par leurs lumières et leurs vertus.

La beauté de la maison de Dieu passionnait ce prêtre plein de zèle. Chargé pendant de longues années de la sacristie de la paroisse, il ne se bornait pas à une simple surveillance. Avec un soin et un goût remarquables, il décorait lui-

même les autels, vaquait à la préparation du chant et à la parfaite exécution des moindres cérémonies de l'office divin. Ce zèle, il sut le faire partager à des générations d'enfants, qu'il dressa avec soin au cérémonial du chœur et au chant régulier des psaumes et des autres mélodies grégoriennes. Les fatigues attachées à ces exercices, la légèreté et l'indocilité des enfants n'étaient pas de nature à décourager un cœur aussi épris de la majesté du culte. Il trouvait la récompense de sa peine dans l'honneur qu'il procurait à Dieu. Tout ce qui s'y rapportait était l'objet de ses sollicitudes.

Jusque-là le luminaire des églises de la ville, des campagnes, et même de la cathédrale de Québec, n'était entretenu qu'au moyen d'une sorte d'huile ou de graisse de poisson. On devine les désagréments qui résultaient d'un pareil système. Pour y remédier M. Poncin introduisit dans le pays l'usage des souches et des bougies en cire et il apprit à nos mères l'art de les confectionner. Il restaura les orgues, revisa les grands livres de chant qu'il fit également réimprimer par nos mères(1), et rédigea pendant de longues années l'ordo du séminaire.

Si le soin que ce prêtre mit à embellir la maison de Dieu fut si grand, combien plus

(1) Nos ateliers conservent encore les caractères d'imprimerie qu'il fit venir de France à cette fin.

grand encore ne dut pas être celui qu'il mit à embellir les âmes, ces temples vivants de l'Esprit-Saint. Depuis 1754, nous l'avons vu exercer les fonctions de guide spirituel auprès des pauvres de l'hôpital d'abord, pendant vingt-trois ans, et, ensuite, auprès des sœurs et des pauvres, pendant trente-trois ans. Ce que ce long et persévérant ministère apporta de lumières, d'encouragements et d'édification à sa famille spirituelle, nous pouvons le pressentir dans l'éloge que M. Montgolfier faisait de lui à son supérieur général, M. Emery : " C'est un saint et un homme parfait en toutes ses démarches(1)." S'il n'eut pas le prestige des dons éclatants, il eut celui, beaucoup plus efficace, des vertus qui s'ignorent, s'effacent et font beaucoup de bien. Il eut ce zèle persévérant que ne rebutent ni l'obscurité, ni la durée, ni les responsabilités de la tâche dès qu'elle a pour fin de donner Jésus-Christ aux âmes et les âmes à Jésus-Christ.

Donner des âmes à Jésus-Christ, lui former de ferventes épouses, tel fut donc le principal souci de M. Poncin et le grand travail de sa vie. Pour y réussir, il employa plus que la sagesse de ses propres conseils, plus que la force et la douceur de ses exhortations : la persuasion de ses exemples. Entièrement mort au monde, en-

(1) Etat de la compagnie des prêtres de Saint-Sulpice ; M. Emery, supérieur. 15 sept. 1784.

nemi de ses vanités et de ses maximes, se refusant même d'en entendre les nouvelles, il ne paraissait touché que de ce qui regarde les intérêts de Dieu. Vivre de la foi, ne juger des choses que selon les lumières de la foi, sans jamais agir par aucun motif humain, marcher en la présence de Dieu, dans une application continuelle à lui plaire, à tout faire et à tout souffrir pour son amour, telles étaient ses maximes préférées, celles qu'il s'appliquait à faire goûter aux âmes qu'il dirigeait. Sous son impulsion, il fallait marcher ferme dans les voies du renoncement et de la simplicité chrétienne; il fallait mettre à la base de l'édifice de sa perfection l'humilité, l'entier dégagement de toute vue humaine et de toute recherche personnelle. Pour affermir les âmes dans ces voies, il y marchait tout le premier. Pauvre, simple dans ses habitudes et dans ses goûts, il ne voulait rien souffrir à son usage qui ne fût de qualité inférieure et d'absolue nécessité: Ses prédilections se portaient sur les vieux habits ; le conseil évangélique de n'avoir qu'une seule tunique semblait lui servir de règle. Encore témoignait-il de la peine à échanger contre une neuve, sa vieille et unique soutane, si rapée qu'elle fût, et il fallait employer d'innocentes ruses pour l'y engager. Sa chambre attestait la plus grande simplicité ; l'usage des fauteuils lui était inconnu ;

il avait soin de mettre une planche en guise de coussin, sur la chaise dont il se servait habituellement.

D'une politesse fondée sur le mépris de lui-même, d'une grande charité pour ses confrères il se tenait, pour ainsi dire, aux pieds de tous. Aussi attentif aux besoins des autres qu'oublieux des siens propres, il s'étudiait à ne déranger personne, pas même les domestiques dont il n'agréait les services qu'en cas de nécessité urgente et toujours avec une sorte de confusion.

Une de ses mortifications les plus chères était de s'assujettir en tout au règlement commun. Non seulement les exercices de piété le trouvaient réuni à ses confrères, mais les récréations le revoyaient toujours en leur société. Il y paraissait gai, agréable et néanmoins plein de déférence et de réserve. Il ne donnait jamais son avis sur un sujet quelconque sans ajouter : " C'est là ce que je pense suivant ma petite opinion." Mais l'humilité n'est pas la pusillanimité. Lorsqu'il croyait son sentiment conforme à la vérité et fondé sur de bons principes, il savait le soutenir avec une fermeté modeste et toujours tempérée par un sourire bienveillant.

Son obéissance envers ses supérieurs était celle d'un fils aimant et respectueux. " Quels que fussent ses désirs ou ses sentiments, dès

que l'autorité avait parlé, tout était terminé, il se soumettait sans raisonnement et de tout cœur." En tout temps, ses supérieurs pouvaient compter " sur son exactitude et ses services." Les traditions et les usages de la compagnie à laquelle il était si heureux d'appartenir étaient pour lui choses sacrées. Les moindres points de la discipline avaient tout son respect. C'est même d'après ses observations que fut rédigé un recueil des usages établis pour le service de la paroisse.

Habitué à se retrancher le superflu en tout, M. Poncin gardait dans ses repas, les règles de la plus austère frugalité. Son déjeuner consistait le plus souvent en un morceau de pain sec pris parmi les restes de la veille, avec un peu de vin mêlé d'eau. Jusqu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans, il observa rigoureusement les jeûnes d'obligation. N'eût été la maladie qui l'obligea à prendre certains adoucissements, cet âge avancé ne lui eût pas semblé une raison suffisante pour user des dispenses de l'Eglise.

Ainsi mortifié, simple dans ses relations, tout abandonné à l'action de l'Esprit qui enseigne à mépriser les choses terrestres pour ne goûter que les célestes, le saint prêtre aimait à se retirer souvent dans la compagnie de cet Hôte divin et à prolonger ses colloques avec lui. Aussi le surprenait-on souvent dans sa chambre baisant la terre ou absorbé dans la méditation.

Avec l'autorisation de ses supérieurs, il se levait tous les jours à 3 hrs 30, afin d'employer le silence de la nuit à l'office du bréviaire et de donner plus de temps à l'oraison et à ses autres exercices de piété.

De l'oraison, il passait à l'offrande du saint sacrifice avec recueillement et gravité. A le voir tout pénétré de la majesté divine et comme rayonnant des joies de l'autel, on sentait que la présence de Dieu l'enveloppait. Chacune des fonctions du ministère qu'il avait à remplir trahissait en lui le même esprit de religion. Nous avons admiré plus haut l'exactitude avec laquelle il observait la discipline de l'Eglise et les moindres prescriptions de la liturgie. Cette exactitude, il s'appliqua à l'inculquer à nos mères. Il alla jusqu'à leur donner des répétions de chant sacré afin de rehausser par là, la solennité de leurs fêtes et de leurs cérémonies religieuses. Grâce à ses leçons, notre église fut longtemps renommée pour la beauté et la gravité des chants qu'on y exécutait.

Après tant de soins donnés à la sanctification des âmes et à sa propre sanctification, à soixante ans il ne pouvait se défendre d'un regret. Peu doué pour la prédication, jusque-là il n'avait jamais prêché. Bien qu'il y eût amplement suppléé par ses catéchismes et ses exhortations privées, il se reprocha cette abstention comme

une lacune dans son ministère, comme un tort fait aux âmes : il voulut le réparer. Il allait entrer dans sa quatre-vingtième année et on le voyait encore s'appliquer à rédiger et à apprendre de mémoire des sermons qu'il prononçait dans l'église de l'hôpital avec une simplicité touchante.

Atteint plus tard de surdité et craignant que cette infirmité ne préjudiciât à la bonne direction qu'il voulait donner à la communauté, il supplia son supérieur de l'en décharger. M. Roux ne partageait pas ses appréhensions. Il estimait au contraire que M. Poncin, en qui le poids de l'âge et des infirmités n'avait pu diminuer ni la ferveur du zèle, ni l'amour de la régularité, pouvait avec sa connaissance intime des âmes et des besoins de l'hôpital, y faire encore beaucoup de bien. Toutefois, afin de lui laisser plus de loisirs, le 29 septembre 1807, il lui adjoignit M. Jean-Baptiste Chicoisneau, le plus ancien de ses confrères.

Le zèle de M. Poncin ne se bornait pas aux intérêts des âmes, il s'étendait encore aux besoins temporels de la maison. Nous avons énuméré ailleurs les industries qu'il s'appliqua à enseigner aux sœurs et aux pauvres pour le soutien de l'œuvre. Non content de mettre à leur service ses connaissances et ses arts mécaniques, il leur ouvrit encore sa bourse. Peu de temps avant sa mort, il leur remit quinze cents

livres pour faire venir d'Europe une pompe à incendie. Mais la consolation de la voir installée ne fut pas accordée au généreux donateur.

Déjà en 1800, une attaque de paralysie avait obligé M. Poncin à se désister temporairement du service religieux de notre maison. Les suites de cet accident n'avaient pourtant pas été graves Malgré ses soixante-quinze ans, il avait pu, grâce à la force de son tempérament, reprendre, quelques mois après, son ministère. Mais des complications ne tardèrent pas à survenir, et lorsque M. Chicoisneau lui fut donné pour auxiliaire, il cessa de dire habituellement la messe à l'hôpital. A de rares solennités, aux fêtes titulaires par exemple, ou aux cérémonies de profession, nos mères avaient encore la joie de le voir célébrer les saints mystères. C'est ainsi qu'il présida à la rénovation de leurs vœux à la clôture de la retraite de juillet 1807(1). Le 24 février 1811, jour anniversaire de son baptême, elles le virent monter au saint autel pour la dernière fois. C'est de sa chambre de malade qu'il va désormais recommander à Dieu les intérêts de ces âmes dont il aura bientôt à rendre compte ; c'est pour elles, selon son propre aveu, qu'il offrira la meilleure part de ses souffrances.

(1) Notes de sœur Raizenne.

Vers la fin du mois suivant, le vénéré malade dut prendre définitivement le chemin de l'infirmerie. Avant de monter à ce dernier autel du sacrifice, il disposa tout avec soin dans sa chambre et mit ordre à ses affaires dans le plus petit détail. En peu de jours la maladie prit un caractère alarmant. Le 30 mars son état parut tellement grave que M. Roux, son supérieur, crut opportun de lui adminisrer le saint Viatique. Cependant le médecin réussit à le retirer de cette première crise. Le lendemain, qui était un dimanche, le malade eut le courage de se transporter à la sacristie pour y entendre la sainte messe. Profitant du répit que lui laissait la maladie, il employa le reste de la journée et les jours suivants à des exercices spirituels: bréviaire, lectures, oraison etc ... Les *réflexions sur les jugements de Dieu* qu'il lisait dans le père Saint-Jure, parurent le préoccuper et le fatiguer. On lui enleva ce livre pour lui substituer: *Les souffrances de Notre-Seigneur*. Aussitôt on vit son cœur se dilater et se ranimer dans la confiance.

Toujours semblable à lui-même, au plus fort de ses douleurs, il accueillait ses visiteurs avec affabilité. Il plaignait affectueusement le médecin et les visiteurs qui avaient à lui rendre quelques services pénibles, tandis que ses propres souffrances ne lui arrachaient pas la moindre plainte. Pour s'en distraire il se plon-

geait plus avant dans la pensée de Dieu. La nuit, le jour, son bréviaire ne le quittait plus. Cette lecture le fatiguant et son supérieur l'en ayant dispensé, il y renonça pour le moment. Mais le lendenain, le malade supplia qu'on lui permît encore de puiser quelques lumières dans ce fidèle compagnon de sa longue vie et d'y lire quelques oraisons. Ne pouvant plus tenir le livre de ses mains défaillantes, il pria l'infirmier de lui rendre ce service. " Soldat vaillant et généreux, il ne voulait déposer les armes qu'à la dernière extrémité. "

Le 8 mai, l'imminence du danger prescrivait l'administration des derniers sacrements. Le malade accepta cette consolation avec un contentement visible; il s'unit avec ferveur aux prières de l'Eglise, présenta lui-même ses mains aux suprêmes onctions et reçut l'indulgence plénière : tous les trésors de la divine miséricorde lui ayant été appliqués, il pouvait sans crainte aller à la rencontre de son juge. A ceux qui venaient lui suggérer quelques pensées en ce sens, il témoignait la plus affectueuse reconnaissance. Un confrère lui ayant toutefois rappelé comme pour lui en faire l'application, ces paroles de saint Paul à Timothée : " J'ai bien combattu, j'ai achevé ma course, j'ai conservé la foi, il ne me reste plus qu'à attendre la couronne de justice," il fut tout contristé et protesta d'un geste n'avoir point mérité cette couronne. Son inter-

locuteur se reprit, "une couronne de miséricorde, dit-il." Aussitôt, l'humilité du moribond parut satisfaite et un sourire de contentement illumina ses traits.

A mesure que la vie se retirait, son recueillement semblait devenir plus profond. On le voyait tour à tour remuer les lèvres pour prier ou baiser son crucifix. Enfin le soir du 10 mai amena le suprême dénouement. Ses confrères accoururent pour la recommandation de l'âme. Le pieux mourant s'unit à ces prières; porta une dernière fois le crucifix à ses lèvres et s'endormit confiant dans ce baiser d'amour.

Les sœurs Grises avaient perdu un de leurs guides les plus dévoués ici-bas; mais aussi, elles comptaient un protecteur de plus au ciel. La vénération dont fut entourée sa mémoire, l'éloge qu'on fit de toutes parts de ses vertus augmentèrent encore cette ferme confiance. Un service solennel fut chanté à l'hôpital plutôt pour satisfaire au devoir de la reconnaissance que dans le but de soulager cette âme admise, sans doute, à la vision de Dieu.

Le docteur Selby, médecin aussi recommandable par sa piété que distingué par ses talents et son habileté, avait traité M. Poncin les douze dernières années de sa vie. Il affirmait n'avoir jamais rien aperçu d'humain dans son patient et qu'après avoir été témoin de sa vertu, aussi bien que de celle de la sœur D'ail-

leboust de l'Hôtel-Dieu, il n'avait pas besoin de miracles pour attester la vérité de notre sainte religion.

En nous attardant auprès de cette édifiante vie, nous n'avons pas cru nous écarter de notre sujet. Elle fut si longtemps et si étroitement liée à celle de notre famille religieuse qu'elle en fait, pour ainsi dire, partie et qu'elle appartient à son histoire. De chacun de ses traits se dégagent des enseignements et nous avons tenu à ne perdre aucun des souvenirs propres à les faire revivre.

Il nous faut maintenant revenir sur des faits antérieurs que nous avons dû forcément omettre, afin de ne pas interrompre la trame du récit.

CHAPITRE V

L'Hôpital adopte l'œuvre des aliénés.—Dénuement excessif de l'hôpital ; legs et secours reçus à point. Nouvelle salle ouverte aux pauvres ; cinq sont entretenus par les sulpiciens.—Nouvelles industries.—Décès de sœur Demers.—Quelques recrues.—Cinquantenaire de mère Coutlée.

1800—1814

Avec l'œuvre des enfants trouvés, définitivement adoptée en 1763, Mme d'Youville avait ouvert un asile aux aliénés. Continuée aussi longtemps que les loges élevées dans l'enclos de l'hôpital(1), furent en état d'abriter les patients, cette dernière œuvre dut être forcément abandonnée quand ces mêmes loges furent tombées en ruine ; la communauté manquant de ressources pour les relever.

Au mois de janvier 1801, de nouvelles sollicitations du gouvernement furent faites auprès de mère Coutlée, afin qu'elle reprît cette œuvre. La charitable mère qui ne savait se refuser à aucun genre de service et de dévouement,

---

(1) Ces loges s'élevaient à l'endroit qui servit plus tard de cour aux orphelins.

consentit à s'y prêter encore. Mais elle crut l'occasion opportune de représenter au conseil Législatif la situation précaire de sa maison. Chargé de négocier cette affaire, le juge Panet lui fit alors mander de dresser un état des biens et des dépenses de l'hôpital (1). Ce rapport ne nous a pas été conservé, mais les quelques lignes qui l'accompagnaient montrent à quelle gêne extrême nos mères étaient réduites. Ces lignes sont datées du 29 janvier 1801. "Vous voyez, monsieur, disaient-elles, que la dépense excède de beaucoup la recette. Avec cela nous manquons de beaucoup de choses nécessaires ; une partie des bâtiments sera bientôt en ruine, faute de moyens pour les réparer. Il ne nous serait pas possible d'augmenter le personnel de l'hôpital vu le manque d'espace et le grand nombre de pauvres que cette maison abrite déjà. Cependant si ces messieurs veulent bien faire construire des bâtiments pour recevoir ces personnes indigentes—les insensés—nous nous emploierons toujours avec grand zèle à les soulager."

L'année suivante, Sir Robert Shore, gouverneur, faisait construire, à quelques pas de l'hôpital, en ligne avec le trottoir de l'église, une bâtisse en pierre, de 30 x 20 environ, compre-

(1) Ancien journal, volume 1, page 14.

nant huit loges. Ces constructions portaient la charge d'y garder habituellement huit aliénés. (1) Dans le même temps le gouvernement établissait une commission chargée d'examiner les aliénés et de veiller à la protection des enfants trouvés, et il attribuait à l'hôpital certaines allocations pour le soutien de ces deux œuvres. La commission se composait des messieurs James McGill, Jean-Baptiste Périnault, Louis Panet, R. Sym, et Georges Selby. De là le nom de commissaires des enfants trouvés qu'on leur a donné depuis.

D'autre part, la Providence inspirait à quelques bonnes âmes la pensée généreuse de doter la pauvre maison. Il est vrai que nos mères ne pouvaient bénéficier immédiatement de ces legs, mais elles pouvaient s'y reposer pour l'avenir. C'est ainsi qu'en 1801, M. Nicolas Berthelet,

---

(1) Vers l'année 1830, lit-on dans les mémoires " la communauté, sans renvoyer les insensés déjà confiés à ses soins, a cessé d'en admettre de nouveaux, parce que le bâtiment susdit destiné à les loger était devenu malsain et insuffisant. Comme il ne restait plus que deux patients dans les loges, l'hôpital fit faire à ses frais les réparations les plus nécessaires pour leur logement.

" La communauté n'a pas entendu se décharger pour toujours des insensés; elle a cessé d'en admettre dans les loges du vieux bâtiment, parce qu'elle a jugé qu'il ne pouvait plus aucunement convenir à ces pauvres malheureux; mais elle aurait probablement continué à donner ses soins aux insensés, si la Législature eût pu construire sur le dit terrain de l'Hôpital Général, une maison convenable à les loger et proportionnée aux besoins de la population, "

oncle de M. Olivier Berthelet, dont le nom et les largesses sont connus de toute sœur Grise, les fait héritières de 6,000 livres. En 1814, c'est M. Simon McTavish—homme de croyance étrangère, mais aux vues larges et désintéressées — qui insère dans son testament la clause suivante : " I give and bequeath to each of the two religious communities of nuns in this his city, commonly called the General Hospital of Grey Sisters and Hotel-Dieu, the sum of one thousand pounds, current money aforesaid, being convinced that the said communities are of great public benefit and deserving attention."

En 1805, M. Pierre Martel lègue à l'hôpital la somme de 2,400 livres. En 1809, M. Cherrier, curé de Saint-Denis : 8,092 livres ; la communauté ne devait toutefois toucher cette somme qu'en 1844.

Ces secours venaient à point relever les courages et faire goûter à nos mères la vérité des paroles de la fondatrice : "La Providence est toujours là veillant, sur ceux qui la servent et se confient à ses soins." Car jamais peut-être leur confiance n'avait été soumise à de plus rudes épreuves. Il y eut des moments où le blé manqua tout à fait. L'année 1810 entre autres fut particulièrement rude. " Le froid se maintint si intense tout l'hiver qu'il y eut, par suite, une grande disette de grains et de fruits.

Détail singulier : les fraises et les framboises ne parurent dans les champs qu'à la fin de septembre. Les pommiers, les pruniers et les cerisiers, fleuris en octobre, ne rapportèrent point de fruits cette année-là." Peu nombreuses, et obligées de vaquer à de pénibles travaux et à de fréquentes veilles, les hospitalières n'avaient pour tout réconfort que des pommes de terre et un peu de bœuf. Une matinée, deux d'entre elles tombèrent d'épuisement en se rendant à table.

Sur ces entrefaites, M. Roux vint un jour de fête célébrer la messe à l'hôpital. Al'issue du saint Sacrifice, il fut conduit à la salle de communauté pour le déjeuner où, selon la coutume, les sœurs étaient réunies. Le chapelain, M. Chicoisneau, se mit à table à ses côtés, mais ne voulut rien prendre. Etonné, son supérieur lui en demande la raison. " Comment voulez-vous que je mange, repartit M. Chicoisneau tout ému, quand ces pauvres filles n'ont point de pain." On devine la confusion des hospitalières de voir leur détresse ainsi mise à nu. M. Roux s'en félicita au contraire, et son premier soin en rentrant au séminaire fut de leur faire parvenir cent mesures de blé.

Plus tard, dans une circonstance analogue, c'est M. Saint-Luc de Lacorne qui, mis au fait

de leurs privations, leur envoie une abondante provision de melasse et de riz.

Vers 1812, à l'occasion de l'insurrection américaine qui tient si longtemps une partie des canadiens sous les armes, la même détresse se renouvelle. Le blé se vend huit, douze et même vingt-quatre livres le minot. Dans de telles conditions, il n'est guère possible de renouveler, à l'hôpital, la provision de farine sur le point d'être épuisée. Nos mères trouvent prudent dès lors de conserver le peu qui reste pour les malades et se remettent résolument au régime des pommes de terre. Averti de restreindre la quantité du pain au nombre des malades, le boulanger, Isaac Dupuis, comprend à quel jeûne se condamnent les hospitalières; il en est tout affligé. Un jour, n'y tenant plus, Isaac fait appeler mère Coutlée au parloir. "Ma Mère, dit-il avec sa bonne foi de boulanger, faites donc manger du pain aux sœurs, la Providence nous en fournit. J'ai beau faire cuire, il reste toujours assez de farine pour une autre fournée."

Cette Providence maternelle imposait même de réels sacrifices aux instruments qu'elle suscitait pour venir au secours des hospitalières. Ainsi cette même année 1812, et la suivante, les sœurs de la Congrégation Notre-Dame pré-

levèrent sur leur propre indigence les cinquante mesures de blé qu'elles donnèrent à l'hôpital.

En 1816, le séminaire fit une fondation pour cinq pauvres, moyennant 400 livres et douze minots de blé par année pour chacun. Sur l'espace compris entre les loges et l'hôpital, une salle de trente à quarante pieds fut construite pour leur servir de refuge. Elle prit le nom de salle *Molin*, en souvenir des premiers versements que celui-ci fit à titre d'économe du séminaire pour couvrir les frais de cette fondation. Les pauvres y furent installés le 28 octobre de cette même année, et, jusqu'à l'année 1844 où ces salles furent démolies, il y eut toujours cinq pauvres entretenus aux mêmes conditions par les messieurs de Saint-Sulpice.

Le testament de M. Jean-Baptiste Pouguet, curé de Berthier, décédé le 17 mai 1818, nous le montre, au moment suprême, animé d'une bienveillante charité pour les institutions religieuses.

Après avoir pourvu à la subsistance de ses deux sœurs, il ordonne que ce qui restera de sa succession après leur mort soit vendu et donné aux deux hôpitaux de Montréal. En outre, il lègue à l'Hôtel-Dieu, à la Congrégation Notre-Dame, à l'Hôpital Général de cette ville et aux Ursulines des Trois-Rivières, la somme de

4000 livres à chacune, à condition que les religieuses de ces institutions *lui accordent la grâce de réciter en communauté à l'église en l'un de leurs exercices spirituels, l'amende honorable au Sacré-Cœur de Jésus, une fois la semaine pendant six mois ou deux fois le mois pendant un an.*

Parmi les autres bienfaiteurs de cette époque nous trouvons encore les noms de messieurs Jean-André Raimbault, prêtre ; Candide-Michel le Saulnier, p.s.s. ; Louis Gauthier ; Michel Brunet ; Denis Viger ; Joseph Lafleur ; Lanctot ; McGill ; Tardy ; Fortier ; M. de la Vérendrye ; Fréchette ; Gilbert ; etc. Autant d'âmes généreuses qui, sur le point de partir pour le ciel, voulaient, selon le mot de l'Evangile, envoyer devant elles leurs trésors.

Pendant que les aumônes arrivaient ainsi du dehors, les diligentes ouvrières ne restaient pas oisives à l'intérieur. Livrées à un travail incessant, elles s'initiaient à tous les genres d'industrie qu'on voulait bien leur enseigner. En 1800, M. Jean-Joseph Roy, curé, leur avait livré les secrets de la dorure. Elles s'appliquèrent depuis à dorer les tabernacles, les tableaux et tous les objets d'art que leur fournissait l'atelier de Philippe Liébert, peintre sculpteur, installé dans la partie supérieure de la boulangerie de l'hôpital.

Nous avons parlé ailleurs de leurs premiers

essais en fait de reliure. Grâce à des leçons plus détaillées qui leur furent données par M. Barichon et aux deux presses qu'elles en reçurent, elles se perfectionnèrent dans ce travail et le pratiquèrent sur une plus grande échelle. Sœur Demers, entre autres, était parvenue à relier et à dorer sur tranche, de façon à mériter que son patron lui envoyât ses pratiques.

Un incident fâcheux vint cependant les obliger, peu après, à suspendre momentanément ce travail. Le 6 juin 1803, un terrible incendie dévorait le collège de Montréal, et les presses, tout récemment prêtées à cette institution, furent enveloppées dans sa ruine. Notons en passant que ce collège, le premier qui ait existé à Montréal, fut ouvert le 21 octobre 1773, dans l'ancien Château-Vaudreuil, à l'endroit connu aujourd'hui sous le nom de "Place Jacques-Cartier."

Nommée quelques années plus tard à la ferme de la Pointe-Saint-Charles, sœur Demers n'y fit pas un long séjour. Le 13 juillet 1811, le choléra la terrassa en pleine activité. Transportée sur-le-champ à la communauté, elle y expira après deux heures de souffrance aiguë. Elle était dans la vigueur de ses trente-six ans.

C'était une coopératrice généreuse que la mère Coutlée perdait en ce moment. Entrée au noviciat dès sa seizième année, avec une complexion

déjà robuste et un naturel exceptionnellement heureux, Marie-Joseph Demers n'avait mis aucune restriction au don d'elle-même à Dieu et aux œuvres de l'institut. Les travaux obscurs, les soins rebutants, les plus minimes comme les plus austères pratiques de la vie religieuse, la trouvaient également exacte, généreuse et fidèle. L'esprit de foi dominait cette nature droite et sincère ; elle y puisait le secret d'obéir promptement à ses supérieures et celui d'obliger ses sœurs et les pauvres par des soins officieux et pleins de délicatesse. Une tâche oubliée ou forcément remise, avait-elle été discrètement accomplie par une intelligente et bonne ouvrière, on ne se trompait pas sur la main charitable qui avait réparé l'omission

Ce détail prouve que sœur Demers possédait la vertu de mortification. Ses préférences pour les vêtements usés et rapiécés, son attention à se retrancher le superflu en toutes choses, trahissaient une âme remplie d'un profond mépris d'elle-même et entièrement pénétrée de l'esprit chrétien.

En partant pour le ciel, sœur Demers n'allait pas abandonner sa famille à laquelle elle était si filialement dévouée et qu'elle avait vue péricliter depuis quatre ans. La mort y avait fait des vides qui ne s'étaient pas comblés. Quelques jours après la sienne, comme par une

grâce due à son intervention, deux nouvelles aspirantes, Marie-Angélique Leduc et Marguerite-Madeleine Lempron, venaient prendre place au noviciat et consoler le deuil de nos mères.

C'était une renaissance dans le présent que l'arrivée de ces jeunes recrues; c'était aussi une promesse d'avenir, car désormais, le noviciat ne manquera plus d'aspirantes. Nos mères en éprouvèrent une joie d'autant plus vive que la pénurie de sujets avait été jusque-là la grande épreuve de la société. Depuis sa fondation, en effet, le noviciat n'avait jamais compté plus de trois ou quatre aspirantes à la fois. Après la cession du Canada à l'Angleterre, les vocations se firent encore plus rares. A deux reprises, pendant les années 1793 et 1797, le berceau de l'institut demeura complètement désert.

A quoi pouvait tenir une telle lenteur de recrutement? A deux raisons que voici : d'abord, à l'obligation pour les sœurs, de rester fidèles aux lettres patentes du roi; ensuite aux dispositions hostiles que le gouvernement anglais fit paraître après la conquête à l'égard des communautés. Selon une relation des jésuites, " après 1766, (on ne peut préciser la date) le gouvernement défendit aux ordres religieux de recruter des novices et, le 15 novembre

1772, Mgr Briand s'en plaignit au cardinal Castelli dans les termes suivants : "Je l'ai demandée – la permission de recevoir des sujets – au roi de la Grande-Bretagne, par une adresse signée du clergé et du peuple, je crains fort de de ne pas l'obtenir. Voilà deux ans écoulés et je n'ai point de réponse." Cette défense de recruter des novices est réitérée dans les ordonnances royales de 1791.

Devant une telle opposition du pouvoir civil, l'autorité ecclésiastique elle-même ne pouvait prescrire aux communautés d'autres règles que celles de la plus stricte prudence. Ainsi, en 1790, Mgr Hubert donnant son approbation aux constitutions dressées par M. Montgolfier, insiste sur la discrétion à garder dans l'admission des sujets.

Il n'appartenait donc qu'au temps et aux événements de modifier la disposition des esprits à cet égard. Mais vienne l'ère des fondations lointaines, viennent les épidémies et l'ouverture des hôpitaux, et nous verrons des jeunes filles, altérées de dévouement et dédaigneuses des plaisirs du siècle, accourir empressées de grossir les rangs des sœurs de la charité, puis se disperser en essaims nombreux par toute l'Amérique du nord afin d'étendre à un plus grand nombre de malheureux la connaissance et la charité de Jésus-Christ.

Du moins, si les vocations se firent très-rares au début, elles furent solides et cultivées avec soin. Ce petit nombre rendait naturellement plus facile l'unité de vues et de principes, et plus étroite aussi l'union des cœurs. Mère Coutlée qui était l'âme de la famille et régnait sur elle par la bonté et la mansuétude depuis plus de vingt ans, allait en 1814, recevoir de cette cordiale union un témoignage touchant.

Le 14 octobre de cette année marquait le cinquantième anniversaire de sa consécration au Seigneur. Les travaux, les privations et les deuils avaient rempli cette longue carrière sans altérer l'énergie de son âme, sans diminuer sa douce et maternelle sollicitude envers les âmes que le Seigneur lui avait confiées. La reconnaissance et la tendre affection qu'elle avait su inspirer à ses filles leur rendaient cet anniversaire particulièrement cher. Elles voulurent le solenniser par des démonstrations de joie.

Nous n'avons point de détails sur la partie essentiellement religieuse de la fête. Mais il est bien permis de présumer qu'au matin d'un pareil jour, la vénérée jubilaire dut renouveler ses serments au pied des saints autels, entourée des sœurs et des pauvres, aidée à l'action de grâces par leurs prières et leurs chants.

Quant à la partie familiale, nous croyons en saisir le caractère intime dans les chants et les

dialogues que nos manuscrits nous ont conservés. Un parfum de simplicité antique se dégage de ces pièces.

"Tout ce qui vient du cœur est bon" se sont dit les filles de la jubilaire. Sans nul souci de l'art, dans l'effusion de leur filial amour, elles célèbrent ce demi siècle de labeurs, d'immolations et de joies produit d'une bonté qui ne connut ni lassitude ni défaillance. Elles peuvent moduler ce refrain :

.....Vos cinquante ans
Sont une guirlande d'immortelles
Que ne flétrira jamais le temps.

Et les pauvres, ces privilégiés de la jubilaire eurent aussi leur note dans ce concert naïf et doux. Elle dut vibrer à l'aise sous l'inspiration de ces strophes charmantes :

Des pauvres gens
Dont tu soulages la misère
Des pauvres gens
Reçois aussi les compliments.
Notre hommage est pur et sincère
Quand nous l'adressons à la Mère
Des pauvres gens

Les pauvres gens
Ne savent point se contrefaire
Les pauvres gens
Ne cachent point leurs sentiments;
Jouis d'une longue carrière
C'est un des souhaits qu'ont à faire
Les pauvres gens

Aux pauvres gens
Ta douceur a toujours su plaire,
Aux pauvres gens
Tu soulages le poids des ans
Comme une charitable Mère
Tu donnes un soin salutaire
Aux pauvres gens

Des pauvres gens
Si Dieu reçoit l'humble prière
Des pauvres gens
S'il exauce les vœux ardents
Le ciel doit être ton salaire
C'est le seul digne de la Mère
Des pauvres gens

CHAPITRE VI

Conversion de Robert Wolsey et de Anne Freenan —Décès des sœurs Bonnet et Anson. — Détails sur la famille Raizenne.

1814—1818

A quelques semaines de là, le premier décembre suivant. Dieu réservait une nouvelle consolation à la piété de la mère Coutlée et de ses filles. Surpris par la maladie à son passage à Montréal, un nommé Robert Wolsey, marchand originaire de Québec et domicilié dans la province d'Ontario, était venu demander à l'hôpital secours et guérison. Les soins les plus attentifs lui furent prodigués. Mais une guérison supérieure à celle qu'il était venu chercher, allait lui être accordée. Il est écrit "qu'une sainte et fidèle maison sanctifie l'âme infidèle qui y vient chercher sa retraite." Wolsey, dont l'âme était ensevelie dans les ténèbres de l'erreur, connut la vérité de cette parole.

Quelques jours se passent et le malade, témoin du dévouement et de l'abnégation des hospitalières, se demande quel esprit les anime

dans leurs sacrifices journaliers, quelle force les soutient dans leur laborieux ministère en faveur de gens si malheureux et si disgraciés. La grâce aidant, la vérité pénètre peu à peu dans ce cœur bien disposé, la lumière s'y fait et le désir d'entrer dans le sein de l'Eglise catholique devient sa constante préoccupation. Le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception, ce désir est réalisé. Wolsey fait son abjuration en présence de M. Bédard, prêtre de Saint-Sulpice et chapelain des pauvres. Sa sœur, Lucie, fervente convertie, accourue à l'hôpital pour le consoler, prononce pour lui la formule de l'abjuration. Le malade scelle sa profession de foi par une communion fervente, puis après quinze jours de souffrance et d'intimité avec Dieu, il meurt en prédestiné.

C'était le 22 décembre. Le 24 suivant un service fut célébré dans l'église de l'hôpital par le prêtre vénérable qui avait achevé d'ouvrir cette âme à la lumière. Ses restes furent inhumés dans le cimetière des pauvres. L'acte de sépulture porte les signatures de MM. Lévesque et Louis Panet, cousins du défunt.

Maints événements de ce genre, disent les *Mémoires* avaient lieu pour la consolation des hospitalières et l'entretien de leur dévouement. C'était la plus enviée des récompenses. On cite

entre autres faits, celui d'une anglaise nommée Ann Freenan, épouse de John Grant. Cette dame eut, paraît-il, beaucoup d'opposition à vaincre dans la poursuite de sa vocation à la foi catholique (1). Après y être parvenue, se voyant persécutée par ses proches, pour garder son trésor, elle prit le parti de demeurer à l'hôpital en qualité de pauvre. Elle s'y endormit chrétiennement dans les premiers jours d'octobre de l'année 1795.

Aucun événememt remarquable pour l'œuvre ne signale les trois années qui vont suivre. En revanche la maladie et les deuils ne furent pas épargnés à la famille de la mère Coutlée. Ainsi le 31 août 1815, elle voyait succomber à une lente et cruelle hydropisie sœur Angélique Bonnet dite Métra.

Cette sœur, aînée d'Elisabeth Bonnet, n'était venue que dix ans après elle dans la communauté. Mais si sa sœur cadette eut sur elle le premier pas en religion, elle ne put dans la suite la surpasser en ferveur et en générosité. Pour compenser le retard qu'elle avait mis à embrasser le service de Dieu, sœur Métra résolut de ne point mettre de réserve à son dévouement. Ce n'est pas qu'elle fût douée d'une santé florissante ; au contraire elle était plutôt

(1) Ancien journal, vol. 11, page 307,

faible et paraissait presque toujours souffrante. Mais une âme courageuse animait ce corps débile. Peu propre pour les grands travaux, elle s'a donna aux petits emplois avec une parfaite exactitude, n'ignorant point que les moindres actions tirent toute leur valeur de la fin qu'on s'y propose et à laquelle elles conduisent: accomplir le bon plaisir de Notre-Seigneur, l'imiter dans sa vie laborieuse et souffrante. A cette école, elle puisait la force de rester au poste du travail en dépit d'une souffrance qui allait parfois jusqu'à lui arracher des larmes(1).

En proie à de plus grandes infirmités pendant les dernières années de sa vie, elle ne laissait pas de s'acquitter avec assiduité de l'emploi de robière. Chose étonnante, malgré ses douleurs continuelles, elle conservait une voix souple, harmonieuse, qu'elle employait sans ménagement à célébrer les louanges de Dieu. C'est ainsi qu'en ne mettant point de réserve dans son immolation, elle se disposait à participer avec plus de confiance et d'amour aux concerts éternels.

L'année suivante, le 10 juillet 1816, sœur Marie-Charles Raizenne-Anson ou Henneson allait à son tour se réunir à celui qu'elle avait uniquement aimé et au service duquel elle s'était consacrée dès sa vingtième année.

---

(1) Vieux mémoires.

Le bruit ne s'était pas fait autour de cette courte existence. Attirée de bonne heure à une vie de silence et de recueillement, sœur Anson semblait avoir fait sienne la maxime de l'Imitation : " Aime à vivre inconnue et comptée pour rien." A la voir conserver partout et en toute rencontre une attitude modeste, réservée, mais affable et toujours sereine, on sentait que son âme vivait dans la pensée habituelle de Dieu. L'emploi de sacristine qu'elle eut à remplir la plus grande partie de sa vie, ne contribua pas peu à développer chez elle cette grâce de recueillement, et elle s'inspirait de ce sens religieux pour parer les autels avec goût.

"Extrêmement laborieuse," fidèle économe de son temps, elle se faisait pardonner facilement une certaine lenteur par la perfection avec laquelle elle s'acquittait de ses moindres travaux.

Sœur Anson avait, elle aussi, une sœur aînée qui l'avait précédée dans la communauté. C'était Marie-Clothilde qui conserva le nom de sœur Raizenne. Toutes deux excellaient dans les ouvrages de broderie. Nous leur devons les broderies de la chape et de la chasuble en velours rouge qui sont de mise aux grandes fêtes. La chape servit pour la première fois le 14 septembre 1801, fête de l'Exaltation de la sainte Croix. La chasuble, en la fête de saint Etienne premier martyr, le 26 décembre 1802.

Le caractère éminemment chrétien de la famille Raizenne et les circonstances exceptionnellement touchantes qui marquèrent son arrivée en ce pays, méritent que nous lui consacrions une page dans ce récit. Celui qui en fut le chef naquit à Salem, petite ville de Massachussetts, le 2 février 1694. D'origine anglaise, il se nommait Isaïas Raisentown ou Josiah Rising. Ayant perdu sa mère à quatre ans Josiah fut adopté par Mehuman Hindell, cousin de son père et riche citoyen de Deerfield où il alla demeurer. C'est du sein de cette demeure qu'en 1704, à l'issue de la célèbre bataille où Deerfield fut prise et saccagée par un corps d'armée française sous les ordres de Hertel de Rouville, l'enfant fut enlevé par les sauvages alliés des français, puis traîné en captivité au Sault-au-Récollet avec un certain nombre d'autres jeunes anglais. Etait comprise dans ce groupe, une fillette de quatre ans, nommée Abigaïl Nims qui fut adoptée à la mission de la Montagne par une indienne du nom de Ganastarsi (1). Guidée par son zèle de néophyte, Ganastarsi obtint de M. Quéré, prêtre de Saint-Sulpice, que les cérémonies du baptême fussent suppléées à sa petite protégée dès le 15 juin suivant, et les noms de Marie-Elisabeth lui furent

(1) Abigaïl Nims naquit à Deerfield le 31 mai 1700. *Mémoires de la famille Raizenne.*

imposés. Dix-huit mois plus tard, le 23 décembre 1706, Josiah Rising fut régénéré lui aussi dans les eaux du baptême et reçut le nouveau nom d'Ignace. Et bientôt l'appellation de Rising fit place à celle de Raizenne, nom que la famille a toujours porté depuis.

Les deux captifs eurent d'abord à passer par les épreuves de la vie dure et vagabonde des sauvages. Mais dès qu'il fut possible d'assurer à ces enfants une existence plus en rapport avec leur origine, les prêtres de Saint-Sulpice s'intéressèrent plus particulièrement au sort d'Ignace et obtinrent que la petite Elisabeth fut confiée aux soins des religieuses de la Congrégation Notre-Dame.

Cependant les parents d'Elisabeth n'avaient pas perdu tout espoir de rapatrier notre héroïne. Sous leur impulsion, plusieurs tentatives pacifiques mais officielles furent faites par un homme influent de Boston. Inutiles démarches! Le refus constant des sauvages de la Nouvelle-Angleterre de rendre la liberté à leurs prisonniers français entretenaient les sauvages de la Nouvelle-France dans la même obstination à l'égard de leurs prisonniers anglais. Ce n'est qu'après le traité d'Utrecht passé en 1713, que pleine liberté fut accordée aux captifs des deux camps de rentrer dans leur patrie respective. Aussitôt

s'organisèrent des délégations tant du côté de la Nouvelle-Angleterre que de celui de la Nouvelle-France. Les parents d'Elisabeth, riches protestants de Deerfield, accoururent eux-mêmes au Sault-au-Récollet. Mais chose étonnante ou plutôt merveille de la grâce, ni instances ni promesses ne purent ébranler ce cœur déjà éclairé sur la vanité des biens terrestres. L'enfant déclara qu' "elle aimait mieux n'être qu'une pauvre prisonnière parmi les catholiques que de devenir riche héritière dans une famille protestante (1)".

Egalement sollicité par les siens, Ignace préféra de même renoncer à sa liberté que risquer de perdre, en la recouvrant, le trésor de sa foi. On peut aisément se figurer la désolation des parents. Néanmoins devant la persistance des jeunes captifs, ils durent se désister : le traité passé entre la France et l'Angleterre prohibant toute contrainte pour obliger, à retourner au pays et à la religion de ses pères, aucun enfant de douze ans, résolu de rester au lieu de sa captivité et fidèle à la religion qu'il y aurait embrassée.

Profondément touché de tant de fermeté dans d'aussi jeunes croyants, les prêtres de

---

(1) Vie de la mère Bourgeois, t. II, *et mémoires sur la famille Raizenne.*

Saint-Sulpice redoublèrent de sollicitude à leur égard et obtinrent à grand'peine leur rançon des sauvages. Les jeunes protégés répondirent à ces sacrifices par un accroissement de piété et de vertus. Ces excellentes dispositions les rendirent si dignes l'un de l'autre que le moment venu de songer à les établir, on ne crut pas leur assurer une alliance "plus convenable que de les unir ensemble"; et le 29 juillet 1715, leur mariage fut béni par M. Quéré, p.s.s. dans l'église du Sault-au-Récollet. Ignace Raizenne avait alors vingt et un ans, Elisabeth Nims ou Stebenne en avait quinze.

En 1721, la mission du Sault-au-Récollet fut transférée au Lac des Deux-Montagnes. Charmés de la conduite édifiante des deux époux, de leur intelligence des affaires et de leur amour du travail, les prêtres de Saint-Sulpice les emmenèrent dans cette nouvelle paroisse où leur fut attribué un vaste terrain, situé à une petite demi-lieu de l'église. C'est là que ces braves chrétiens élevèrent leur nombreuse famille dans la pratique des plus admirables vertus.

Le séminaire continua de les protéger. Il s'intéressa tout particulièrement à l'éducation des deux fils dont l'aîné, Simon, embrassa l'état ecclésiastique, devint successivement curé de Saint-Pierre les Becquets, de la Visitation de Champlain, de Saint-Jacques Deschaillons et

mourut chapelain de l'hôpital général de Québec, 14 avril 1798. Les sœurs de la Congrégation Notre-Dame se partagèrent l'éducation des six filles dont deux entrèrent dans l'institut où elles rendirent d'importants services. Madeleine, l'aînée, connue sous le nom de sœur Saint-Herman, fut assignée au couvent du Lac des Deux-Montagnes où sa parfaite connaissance des langues sauvages lui permit de consacrer plus de cinquante années de sa vie à l'éducation des jeunes indiennes. Sa sœur, Marie, prit en religion le nom de Saint-Ignace et devint la treizième supérieure de l'institut. Les quatre autres s'établirent au Lac des Deux-Montagnes et portèrent dans les familles Castonguay, Séguin et Chénier l'esprit de piété qu'elles avaient puisé à la maison paternelle. Un détail montrera quelle formation vigoureuse on recevait à ce foyer chrétien. A sa mort la mère fut trouvée revêtue d'un cilice qu'elle n'avait pas voulu quitter même pendant sa maladie.

Attiré vers le sacerdoce comme son aîné, Jean-Baptiste-Jérôme s'apprêtait à faire sa rhétorique quand survint la mort de Mgr de Pontbriand. La longue vacance du siège épiscopal qui suivit et l'impossibilité d'aller recevoir les saints ordres à l'étranger, le déterminèrent à s'établir dans le siècle. Le 15 février 1762, son mariage était conclu avec Marie-Elisabeth Sa-

bourin très vertueuse fille qui " reçue pour le noviciat de la Congrégation Notre-Dame "n'avait pu donner suite à son projet devant les dispositions hostiles du nouveau gouvernement à l'égard des communautés.

Les nouveaux époux se fixèrent au Lac des Deux-Montagnes et ne demeurèrent pas au-dessous de la réputation de vertu que la famille Raizenne s'y était acquise. L'intérieur de leur maison présenta bientôt les habitudes d'une vie si uniformément réglée, qu'elle l'eût disputé en exactitude aux communautés les plus exemplaires. On y avait des heures de silence, de récréation, d'étude et de travail (1). Levés de grand matin, le père et la mère vaquaient à l'oraison avant de se mettre à l'ouvrage. Pendant les repas, la lecture de la sainte Ecriture ou de la vie des saints semait de vivifiantes pensées dans les cœurs et y gravait des traits édifiants. Le soir, après le souper, le père expliquait aux enfants et aux serviteurs réunis, quelques points de la doctrine chrétienne. Suivait la prière en commun après laquelle chacun se mettait au lit en silence et à l'heure indiquée.

Le pur éclat d'une conduite aussi bien ordonnée ne brillait pas seulement dans l'inti-

(1) Mémoires de Marie-Clotilde Raizenne.

mité de la famille, il rayonnait au dehors et lui créait un courant de sympathie et de confiance. Modèle de ses concitoyens, Jean-Baptiste en était aussi l'ami et le conseiller. " Les sauvages, écrit M. Cuoq, l'avaient même établi chef de l'une de leurs trois bandes." A sa porte, le pauvre ne frappait jamais en vain ; le malheureux trouvait assistance, et l'orphelin, refuge. Il eut ainsi le mérite de recueillir successivement chez lui, sept petits orphelins qu'il instruisit pour la première communion et dont il sut faire plus tard d'honnêtes citoyens.

Les fruits de cette bienfaisance se répandirent en bénédictions sur ses dix enfants. Sept d'entre eux se consacrèrent à Dieu. Un des fils, Marie-Joseph-Jérôme, fut ordonné prêtre en 1793 ; deux des filles entrèrent à la Congrégation Notre-Dame, deux autres à l'Hôtel-Dieu où une troisième les y aurait suivies, si, dès sa dix-huitième année, le Seigneur ne lui eût demandé le sacrifice de sa vie. Enfin notre communauté ouvrit avec bonheur ses portes à Marie-Clotide et à Marie-Charles (1).

Les vertus de cette dernière nous sont déjà connues, nous verrons plus tard que la vie de Clotilde n'a pas " répudié l'alliance de foi et d'honneur qui caractérise cette lignée de vertueux chrétiens."

(1) Deux descendantes de cette famille font partie de la communauté des sœurs Grises d'Ottawa : Walburge dite sœur Raizenne et Guillelmine, sœur Saint-Jean-l'Evangélistes.

CHAPITRE VII

Décès de M Chicoisneau ; il guérit un jeune homme atteint d'aliénation mentale.—M. Sattin est nommé confesseur. — Décès des sœurs Boucher et Papin.—Phénomène extraordinaire vulgairement appelé " année de la grande noirceure. "— Difficultés au sujet des îles à la Paix. —Division du diocèse en districts épiscopaux : M. Jean-Jacques Lartigue est nommé évêque suffragant pour le district de Montréal.

1818—1820

Dans la paisible famille que mère Coutlée conduisait à Dieu avec énergie et tendresse, l'épreuve ne tardait guère à ramener les cœurs à la grande loi de la séparation et du détachement.

Le 28 février 1818, les sœurs et les pauvres de l'hôpital se voyaient soudainement enlever M. Chicoisneau, leur guide et leur père spirituel depuis onze ans. Dans la matinée même, M. Chicoisneau avait célébré la messe à l'hôpital, confessé la communauté et assisté un malade de la ville. De retour au séminaire, il se rendit à la salle des exercices pour l'examen particulier, un peu avant l'heure, selon sa coutume. " Il y

récitait dévotement son bréviaire " quand il s'affaissa soudain. On n'eut que le temps de lui faire quelques onctions; il avait cessé de vivre (1). En le rappelant si promptement à lui, Dieu avait exaucé l'un des plus ardents désirs de son serviteur: épargner au prochain qu'il avait lui-même assisté avec tant de dévouement toute cause de fatigues à son sujet. Cette mort mettait un terme à une vie de quatre-vingts ans, sanctifiée par un ministère actif et fructueux.

Originaire d'Orléans, Jean-Baptiste Chicoisneau fut pendant plusieurs années directeur des philosophes du séminaire de Lyon, où il s'acquit une grande réputation de vertu. Chassé de France par la tourmente révolutionnaire, il passa au séminaire de Baltimore en 1793, et de là, à Montréal en 1796. Dès son arrivée, il fut nommé directeur du collège, charge qu'il occupa jusqu'en 1807. A cette date, son âge avancé—il avait soixante-dix ans—et le besoin d'un ministère plus paisible le firent nommer confesseur de l'hôpital. Cette maison devint bientôt l'objet de ses sollicitudes les plus attentives. Formé depuis longtemps à l'imitation de Jésus pauvre, humilié, obéissant, il accomplit dans l'obscurité d'une vie cachée et stérile en apparence, des merveilles de dévouement aux in-

(2) Mémoires de sœur Raizenne.

térêts de Dieu et des âmes en s'appliquant à développer en celles qui venaient de lui être confiées l'humilité et le zèle dont la sienne était remplie.

Non seulement ce prêtre zélé avait à cœur la sanctification des âmes, mais il étendait ses sollicitudes aux intérêts temporels de la communauté. On n'a pas oublié quel effet eut sur M. Roux, le jeûne qu'il s'imposa une matinée où tous deux étaient venus dire la messe à l'hôpital. A peine de retour au séminaire, le supérieur avait expédié aux hospitalières en détresse cent mesures de blé. Apprenant, un autre jour, qu'on avait dérobé quelques animaux à l'une des fermes de la pauvre maison, M. Chicoisneau en fut attendri jusqu'aux larmes.

Auprès des pauvres et des malades, sa charité apparaissait plus compatissante encore. Pour adoucir en quelque sorte ce que l'amertume du sort et le délaissement des leurs laissent de tristesse chez ces déshérités, il se plaisait à les visiter dans leurs salles, recevait leur petite confidence et s'efforçait de relever leur courage en les élevant aux consolantes réalités de la foi. Aussi Notre-Seigneur prenait-il plaisir à réaliser les désirs d'une âme si accessible à la pitié. On le savait et on s'en remettait volontiers à sa médiation auprès de Dieu pour le succès des causes délicates.

Au mois de mai 1817, un nommé Jean-Baptiste Martin, pris d'un violent accès d'aliénation mentale, fut conduit aux loges de l'hôpital pour y être traité. Après quelques semaines, n'y tenant plus, sa mère le vint visiter ; sa désolation fut grande de le retrouver dans le même état. Elle s'en ouvrit à sœur Raizenne et la supplia avec instance de lui aider à obtenir la guérison du fils éprouvé. Emue devant une affliction si grande, celle-ci eut une inspiration. Elle suggéra à la mère de conduire au malade M. Chicoisneau : " C'est un saint, lui dit-elle, il peut guérir votre fils, mais insistez fortement." Et la malheureuse mère d'accourir pleine d'espoir se jeter aux pieds du vieillard et de le conjurer avec larmes d'opérer cette guérison. Etonné, confus, M. Chicoisneau se refuse et proteste que Dieu seul est le maître de la raison comme de la santé. Mais son humilité ne fait qu'aviver la confiance de la mère et rendre son insistance plus pressante. Vaincu par une foi aussi ardente, celui-ci élève son cœur à Dieu et demande qu'on lui remette les clefs de la cellule. Du guichet il observe un instant le patient, puis l'attirant à lui avec bonté : " Mon fils, dit-il, approchez que je vous bénisse." A ces mots, l'intelligence du malade se réveille, son agitation s'apaise. Docile, il s'avance, s'agenouille aux pieds du charitable prêtre qui le bénit, lui ouvre la porte

et le rend à sa mère en l'engageant à en prendre grand soin. La guérison était complète. Le même soir, Jean-Baptiste Martin et sa mère, au comble de la reconnaissance, reprenaient joyeux le chemin de leur village.

Le 2 mars 1818, deux jours après la mort de M. Chicoisneau, M. Sattin qui, depuis 1816, exerçait le ministère auprès des pauvres de l'hôpital, resta définitivement chargé de la conduite spirituelle de toute la maison. Ce saint prêtre appartenait lui aussi à cette phalange apostolique qui préféra l'exil au serment constitutionnel.

A quatre mois d'intervalle, une autre mort non moins soudaine vint affliger de nouveau le cœur de nos mères. Cette fois, la victime fut choisie dans leurs rangs et frappée debout, en pleine vigueur. Malgré ses soixante-trois ans, sœur Boucher s'acquittait avec un certain entrain de son travail ordinaire. Comme elle s'apprêtait à fermer une fenêtre, elle tomba frappée d'une apoplexie foudroyante. C'était le 4 juin vers les 3 heures de l'après midi.

La vie de cette humble et fidèle servante ne dut pas être trouvée vide par celui qui pèse les mérites et sonde les cœurs. Sœur Boucher avait su rendre, sans éclat, d'utiles services à l'œuvre par l'exactitude et la constance avec lesquelles elle s'acquittait des plus humbles fonctions. Les

petits orphelins au soin desquels elle avait consacré la plus grande partie de ses années religieuses, la pleurèrent comme une mère. Elle laissait dans la communauté sa sœur que nous connaissons déjà comme maîtresse des novices. Celle-ci vivra encore onze ans.

Les sœurs Boucher et Montbrun étaient assez proches parentes de notre vénérable mère d'Youville. Leur père, Etienne Boucher, sieur de Montbrun, ancien gouverneur de Trois-Rivières était fils de René-Jean Boucher de Montbrun, petit-fils de Pierre Boucher de Boucherville. Capitaine dans un détachement de la marine, René Boucher fut parmi les fils du fondateur de Boucherville, celui dont l'épée et la bravoure ont rendu le plus de services au Canada.

Le 19 septembre de la même année, la communauté perdait une autre ouvrière pieuse et dévouée, sœur Catherine Papin dite Baronnet ou Barolette. Elle s'éteignit à soixante-neuf ans, après en avoir passé quarante-cinq au service des pauvres.

Méprisant les douceurs et l'aisance dont elle jouissait au milieu des siens, à vingt-trois ans, Catherine embrassait la pauvreté de Jésus-Christ. A voir la modestie de sa mise et la qualité de tout ce qui était à son usage, on sentait que cet engagement n'était pas pour elle un

vain mot. Les vêtements rapiécés et les objets défraîchis étaient ceux de son choix. Mais à mesure qu'elle vidait son cœur du créé, Dieu se plaisait à le remplir de trésors surnaturels. Ces trésors avec quelle prodigalité ne les répandait-elle pas sur les pauvres qu'elle aimait tant. Ingénieuse à les secourir dans leur détresse, elle ne se montrait pas moins habile à plaider leur cause auprès des privilégiés de la fortune et n'abandonnait la partie qu'après en avoir obtenu quelques secours.

Les enfants-trouvés ont ressenti plus particulièrement la tendresse de sa charité. Inquisitions discrètes, démarches laborieuses, aucune peine ne l'arrêtait dès qu'il était question d'arracher ces innocentes vies à une mort criminelle et surtout de les mettre sur le chemin du paradis. Une fois ces enfants installés à la crèche, elle veillait sur eux avec sollicitude. Non contente de leur consacrer ses jours, elle leur sacrifiait souvent ses nuits.

Chargée plus tard de la ferme de Châteauguay où elle demeura neuf ans, elle eut la consolation de préparer les voies à une vocation sacerdotale. A vingt-deux ans, Pierre Toupin, fils de Jean-Pierre Toupin, contre-maître de la ferme, apprit à lire à son école. De là, le jeune élève prit le goût de l'étude, fit son cours classique et en 1794, il avait le bonheur d'être " prêtre pour l'éter-

nité". Il mourut curé de l'île Perrot, le 4 septembre 1825. Par ses dispositions testamentaires, il léguait à la communauté la somme de 1,760 livres, même montant qu'à ses neveux ; c'était le tribut dont il voulait reconnaître les leçons que lui avait données la charitable sœur Barolette.

On comprend qu'une âme aussi attentive à saisir l'occasion d'être utile au prochain ait eu des réserves de délicatesse pour ses sœurs. S'oubliant elle-même pour leur bien et leur plaisir, elle se montrait bonne, accueillante, empressée à les secourir dans leurs embarras et attentive à écarter de ses conversations la moindre parole qui pût porter atteinte à la charité et troubler la sérénité du cœur. Aussi emporta-t-elle de profonds regrets quand elle alla accroître notre communauté du ciel. Elle était née à Montréal en 1749.

En 1819, nos *mémoires* attestent un phénomène qui jeta dans la consternation non seulement le personnel de l'hôpital, mais la ville entière et une partie même du pays. Plus d'une parmi nous en a entendu faire le récit au coin du feu par l'une des aïeules de la famille. Voici en résumé le rapport de nos manuscrits. Dans la matinée du 7 novembre qui était un dimanche, le firmament prit une teinte vert tendre. Peu après, le soleil perçant ce voile brumeux appa-

rut d'une splendeur inaccoutumée. De nuance rose et éclatante, il empourprait l'horizon. A cet éclat, succédèrent de sombres nuages qui, grossissant peu à peu, enveloppèrent de ténèbres profondes les flancs de la montagne. Dans l'après-midi une pluie torrentielle déposa sur la terre une substance noirâtre qui, à l'œil, au toucher et à l'odorat, ressemblait à de la suie.

Rien de remarquable ne se produisit le jour suivant, si ce n'est que la température fut d'un froid intense. Mardi, le 9, fut la journée de terreur et d'angoisse. Le soleil, de couleur orange à son lever, devint successivement rouge-sang, puis brun-foncé, ne projetant par intervalles qu'un faible jet de lumière. Les nuages plus denses et plus noirs à mesure que le jour s'avançait dégageaient une forte vapeur. Vers midi l'obscurité était complète. A peine pouvait-on circuler dans les rues. A défaut de lampes, les maisons et les édifices publics s'éclairaient de chandelles. L'effroi gagnait tous les cœurs. On croyait toucher à la fin des temps.

Un phénomène aussi étrange offrait matière à bien des conjectures. Les uns supposaient qu'un immense incendie dévastait les prairies et les forêts voisines et que la violence du vent en apportait les cendres Les autres appréhendaient l'éruption d'un volcan à l'intérieur du pays. Selon d'autres encore, la montagne pou-

vait bien être le cratère de quelque volcan éteint depuis plusieurs années sans doute, mais qui recommençait ses terribles projections.

Vers trois heures de l'après-midi, l'obscurité parut plus profonde. Les plus braves comme les plus timides se sentaient terrifiés. Bientôt les éclairs se succédèrent rapides au sein de cette obscurité; les coups de tonnerre se confondaient avec les craquements sinistres des habitations. Tout à coup un éclair plus menaçant transperça la nue. La foudre éclata, à coups redoublés, sur le clocher de l'église Notre-Dame. A l'instant, le feu rougit la boule en fer qui soutenait la croix et la fit briller comme un météore dans une profonde nuit. La charpente inférieure parut gravement menacée. Au premier coup d'alarme le peuple accourut en masse pour conjurer l'embrasement. A force d'audace, un nommé Poitras parvint à abattre la croix et à sauver d'une ruine imminente ce temple si cher à la piété des fidèles. Pendant ce temps, les nuages se fondaient en une pluie incessante mêlée de suie plus abondante encore que le dimanche précédent; les eaux en s'écoulant charroyaient une écume semblable à celle de la lessive. Enfin à la nuit tombante, la tempête parut se calmer, le vent cessa et les brouillards se dissipèrent peu à peu.

Ainsi prit fin ce phénomène extraordinaire, vulgairement appelé depuis *dark sunday* par les anglais et "année de la grande noirceur" par les canadiens. La cause en est restée inexpliquée (1).

L'année 1820 vit s'apaiser des difficultés d'ordre temporel qui n'avaient pas été un des moindres ennuis de l'administration de la mère Coutlée. Ces difficultés lui furent suscitées au sujet des îles à la Paix, acquises par notre vénérable fondatrice en 1765, avec la seigneurie de Châteauguay.

Ces îles, au nombre de douze, sont situées dans le fleuve Saint-Laurent en face de la seigneurie de Villechauve ou de Beauharnois. Voici leur nom et leur contenance :

Ile	Sainte-Marie	88	arpents
—	Saint-Joseph	15	—
—	Saint-Gilles	35	—
—	Sainte-Geneviève	35	—
—	Sainte-Marguerite	35	—
—	Sainte-Julie	10	—
—	Sainte-Elisabeth	3	—
—	Saint-Louis	40	—
—	Saint-Charles	8	—
—	Saint-Antoine	10	—
—	Saint-Fr. Xavier	20	—
—	A la Pierre	8	—

(1) Le récit de cet événement attira tellement l'attention, qu'en Europe, on en fit un ouvrage élaboré avec soin qui fut lu devant la *Plinian Society* d'Edimbourgh.

La première concession en fut faite le 29 octobre 1672, par Jean Talon, intendant, au sieur Perrot, capitaine du régiment d'Auvergne, alors gouverneur de Montréal. Un contrat passé devant B. Basset, notaire royal, établit que le 2 mars 1684, Charles Lemoyne, baron de Longueuil, acheta ces îles du sieur Perrot "moyennant la somme de douze cents livres." Vingt-deux ans plus tard, ces mêmes îles furent comprises dans la vente que Charles Lemoyne fit du fief de Châteauguay à Zacharie Robutel de Lanoue, son cousin germain(1), et celui-ci en conserva la paisible jouissance jusqu'au 7 septembre 1740, jour et an de sa mort.

Dès lors, la seigneurie de Châteauguay passa successivement aux mains de ses fils Thomas et Joachim, et, en leur absence, –1746– à celles de Marie-Anne leur sœur.

Là commencèrent les difficultés avec les seigneurs voisins, le marquis de Beauharnois et M. de Beaumont. Ceux-ci ayant obtenu de Louis XV en 1729, la concession de la seigneurie de Villechauve, la proximité des îles à la paix avec leur nouveau domaine leur fit présumer qu'elles en faisaient partie. De là leur revendication, puis des contestations s'en suivirent et enfin l'appel aux tribunaux.

---

(1) Contrat du 6 août 1706

Les débats durèrent six ans. Inutile d'en produire ici les détails; notons seulement que malgré l'influence de ses puissants adversaires, Mlle de Lanoue sut soutenir ses droits avec tant de vigueur qu'en 1754, elle obtint enfin d'être confirmée dans la possession de ces îles par un acte judiciaire signé par l'intendant Bigot. Elle jouit paisiblement de l'immeuble jusqu'à l'été de 1765 où elle le vendit à la communauté avec la seigneurie de Châteauguay.

Quarante années s'écoulèrent sans que le moindre différend vînt inquiéter les nouvelles propriétaires. Elles avaient même lieu de croire toute convoitise étrangère à jamais éteinte quand au cours de l'été 1795, la nouvelle parvint à mère Coutlée que les îles à la Paix venaient d'être comprises dans la vente faite, de la seigneurie de Beauharnois à James Milnes, par le marquis de Lotbinière. Avec sa nature généreuse, son esprit essentiellement pacifique et conciliant il répugnait beaucoup à mère Coutlée d'entrer en contestation. Mais gardienne des intérêts des pauvres, il lui fallut, en leur nom, s'exécuter. Elle écrivit donc à Jean-Baptiste Péladeau, arpenteur, engagé autrefois dans cette affaire par Mlle de Lanoue, pour lui demander copie du jugement rendu par l'intendant Bigot. A quelle conclusion en vint-on

cette fois ? Il n'en est pas resté trace dans nos mémoires. On voit seulement qu'en 1812, le juge de Beaujeu devant qui la cause fut portée à nouveau, donna à la communauté une reconnaissance légale de leurs droits sur les dites îles.

Cela n'empêcha point que huit ans plus tard, le 13 août 1820 qui était un dimanche, James Milnes fit annoncer à la porte des églises de Châteauguay et de Beauharnois, qu'il se tenait propriétaire des îles à la Paix. Après des décisions si souvent formulées, ces prétentions devenaient une usurpation. Dès que les sœurs Grises en furent informées, sœur Lemaire leur économe, pria l'avocat Quesnel d'en écrire en leur nom à M. Milnes. Et comme pour attester la détermination où elle était de ne rien sacrifier du patrimoine des pauvres, dès le mardi matin, elle envoya une vingtaine d'hommes dans les îles y couper les foins. La partie adverse, paraît-il, fit la même chose.

Cette fois encore la question fut portée devant les tribunaux, et le demandeur condamné à trente louis de dommages et les frais.

Pour ne plus revenir sur cette ennuyeuse question, disons de suite que, vers 1838, de nouvelles discussions furent entamées au sujet des îles par Edouard Ellice, nouveau seigneur de Beauharnois. " Mais lorsqu'il eut pris connaissance des titres et des droits de propriété de

la communauté, il cessa toute poursuite et ne revint plus sur cette affaire."

Un événement important pour le bien de la religion vint marquer cette même époque. Ce fut la division du diocèse de Québec en districts épiscopaux, placés sous la juridiction d'évêques suffragants et auxiliaires.

Mais avant de signaler ces divisions, il ne sera pas sans intérêt, croyons-nous, de faire connaissance avec celui que la Providence prédestinait au gouvernement du diocèse de Montréal. Cet enfant de bénédiction naquit à Montréal. le 20 juin 1777, de Jacques Lartigue, chirurgien, originaire de Gascogne et de Marie-Marguerite Cherrier dont le nom et la famille se perpétuent avec honneur dans le pays. Leur foyer était resté désert pendant dix ans. Après d'instantes prières et un vœu formé par Mme Lartigue, le ciel leur envoya ce fils qui reçut au baptême les noms de Jean-Jacques.

Né d'un acte de foi et élevé par les soins d'une mère éminemment chrétienne, l'enfant grandit dans la piété et la crainte de Dieu. De bonne heure se manifestèrent chez lui un amour remarquable pour le travail et une facilité d'esprit peu commune. Dès sa quatorzième année la mort de son père l'initiait aux douleurs de la vie et jetait une teinte grave et sérieuse sur sa nature fraîche et brillante. Cette épreuve accrut

son amour pour l'étude ; il s'y livra avec une ardeur telle qu'à l'âge où les autres jeunes gens ont à peine commencé leur cours de philosophie, lui, l'ayant déjà terminé, embrassait l'étude du droit.

Cependant, malgré les succès que ses talents lui permettaient d'espérer au barreau, à vingt ans il y renonçait, entraîné par l'irrésistible attrait de se donner à Dieu et aux âmes. Ses études théologiques terminées, le 21 septembre 1800, il reçut l'onction sacerdotale des mains de Mgr Denaut dans l'église de Saint-Denis dont M. Cherrier, son oncle, était curé. A cette date, il y avait déjà un an que le jeune ecclésiastique remplissait auprès de l'évêque l'office de secrétaire. Mais cette occupation ne répondait pas tout à fait à ses goûts. Ce qu'il eût préféré avant tout, c'était la vie à la fois modeste, laborieuse et recueillie du sulpicien. Il lui fallut néanmoins comprimer cet attrait et attendre que des événements providentiels lui permissent de le suivre. En 1806, la mort de Mgr Denaut fut pour lui la manifestation de la volonté divine. Ce lien brisé, il obtenait son admission au séminaire de Saint-Sulpice où il espérait vivre et mourir. Mais comme si la Providence eût voulu le préparer d'avance au ministère qu'elle lui réservait, six fois en quinze ans il dut, sur le désir des supérieurs, s'éloigner

de sa retraite pour accompagner Mgr Panet dans ses visites épiscopales.

L'immense étendue du territoire qu'embrassait dans son origine le diocèse de Québec faisait souhaiter depuis lontemps qu'il fut partagé en diverses circonscriptions. Ce souhait allait enfin être réalisé en partie.

Dès l'année 1817, la Nouvelle-Ecosse en fut détachée, puis érigée en vicariat apostolique et confiée à l'abbé Edmond Burke qui fut sacré à Québec l'année suivante sous le titre d'évêque de Sion. En 1818, le Haut-Canada et le Nouveau-Brunswick avec l'île du Prince-Edouard furent également détachés du diocèse et, l'année suivante, érigés en provinces ecclésiastiques.

Mais ce n'était encore là qu'une partie des divisions ecclésiastiques jugées nécessaires par Mgr Plessis. Il désirait de plus placer un évêque dans le district de Montréal et un autre dans le territoire du Nord-Ouest. De là le voyage qu'il fit en Europe en 1819, afin de négocier avec les cours d'Angleterre et de Rome ces nouvelles divisions; des motifs d'ordre secondaires se joignaient à ce but principal du voyage : il s'agissait entre autres "de défendre les droits du séminaire de Montréal, menacé d'être dépouillé de ses biens." A cet effet les messieurs de Saint-Sulpice députèrent en même temps à Londres M Lartigue dont les connaissances

légales pouvaient être très précieuses en cette circonstance.

Après avoir séjourné quelque temps en Angleterre et obtenu des ministres, non tout ce qu'il souhaitait, mais le plus qu'il fut possible, Mgr Plessis se dirigea vers la ville éternelle où il fut reçu avec honneur et affection par Pie VII et les cardinaux. Le 16 août de l'année suivante, ses diocésains fêtaient son retour à Québec. Peu après, une lettre pastorale donnait, des négociations de l'évêque, le résultat suivant : " La cour de Rome a fait ce que j'ai voulu ; il n'en a pas été de même de celle d'Angleterre : je n'en ai obtenu mes deux suffragants qu'avec beaucoup de peine et seulement comme grands vicaires, revêtus du caractère épiscopal. Le gouvernement n'a pas voulu me reconnaître comme métropolitain, en sorte que mon diocèse n'est pas réellement démembré comme je l'aurais voulu, mais seulement divisé en districts pour des évêques *in partibus* soumis à mon autorité."

Les deux suffragants dont parle ici Mgr Plessis étaient M M. Joseph-Norbert Provencher pour le territoire du Nord-Ouest, et Jean-Jacques Lartigue pour le district de Montréal. La répugnance de celui-ci à accepter le fardeau était indicible. Des circonstances particulièrement difficiles, la douleur entre autres d'avoir

à quitter le séminaire, le firent hésiter pendant quelque temps. Sur une seconde injonction du saint siège, il courba enfin la tête sous le joug et, le 21 janvier 1821, il fut consacré par Mgr Plessis dans l'église paroissiale de Montréal sous le titre d'évêque de Telmesse en Lycie.

L'avènement à Montréal d'un évêque suffragant changea dès lors le caractère des relations de notre communauté avec le premier pasteur du diocèse de Québec. Le respect et la confiance subsisteront toujours, mais, désormais, rares et accidentelles seront les occasions de recourir à son autorité. En nous éloignant d'un foyer d'où nous vint si longtemps la lumière, la bienveillance et la générosité, gardons un souvenir particulièrement reconnaissant à la mémoire des Pontbriand, des Briand, des Hubert et des Plessis.

CHAPITRE VIII

Décès des sœurs Prud'homme et Saint-Pierre. — Commencement d'incendie. — Démarches pour le recouvrement des rentes de l'hôpital. — M. Duclaux, supérieur général de Saint-Sulpice confie ces négociations à M. Thavenet. — Maladie et décès de mère Coutlée.

1821

L'année 1821 allait être marquée par de grands deuils pour la petite société. Dès le mois de février, la mort lui enlevait l'une des dernières survivantes de la fondatrice, sœur Barbe Françoise Prud'homme.

On se souvient de cette frêle novice qui, en 1765, au moment où l'incendie consuma l'hôpital et réduisit la société à la dernière pauvreté, écarta l'offre qui lui fut faite de se retirer momentanément dans sa famille. Douée de cet instinct du sacrifice qui fait la vraie sœur de charité, sœur Prud'homme entendait partager l'infortune de ses mères et des pauvres. On put pressentir dès lors de quelle ressource serait pour l'institut une novice capable de tant d'abnégation.

Tour à tour sacristine, hospitalière des vieillards et assistante de la supérieure, elle fut pour la communauté un modèle de charité et d'obéissance religieuses. Les vieillards eurent la meilleure part de sa vie; pendant vingt-neuf années elle leur donna ses soins. Rien n'égalait sa vénération envers les plus malheureux, les plus infirmes. Ingénieuse autant que compatissante et bonne, elle devinait leurs besoins, saisissait leurs travers qu'elle couvrait discrètement du voile de la charité, et s'appliquait à leur procurer tous les adoucissements compatibles avec la gêne de la pauvre maison. Elle utilisait ses rares loisirs à confectionner des fleurs artificielles dont le produit se convertissait en douceurs ou en vêtements pour ses protégés. En fait de lingerie ou d'ameublement, aucune salle n'était mieux pourvue que la sienne : tant étaient fécondes les industries de son zèle, tant éclairées les délicatesses de sa charité.

Intelligence vive, nature enjouée, sœur Prud'homme était la joie de la communauté. Hors les récréations pourtant, ses sœurs la voyaient toujours grave et discrète en ses démarches, toujours accueillante à celles qui réclamaient ses services et grande amie des petites mortifications.

Son respect pour les supérieures fut un des traits constants de sa perfection religieuse. Au noviciat, elle avait été compagne de mère Coutlée. Après la promotion de celle-ci au gouvernement de la société, elle ne voulut plus voir en elle que l'autorité de Dieu. Même devenue son assistante, elle lui témoignait sa déférence comme la plus jeune novice.

Sa piété ardente et affectueuse s'alimentait aux sources les plus pures : le tabernacle, la crèche, le trône du Père éternel. Elle tenait cette dernière dévotion de notre fondatrice. L'autel que celle-ci lui avait dédié était son rendez-vous fréquent. En ses dernières années l'affaiblissement de sa mémoire lui valut à ce sujet plus d'une humiliation. La piété l'emportant sur les préoccupations terrestres, elle prolongeait ses visites à la chapelle au point d'oublier récréation et repos. Etait-elle absente de la salle à l'heure de ces exercices, on ne manquait pas de la trouver agenouillée soit au jubé, soit sur les marches de l'autel du Père éternel, le visage tout enflammé, et comme absorbée dans un recueillement profond. Le mot conventionnel : "Notre Mère vous attend" n'avait pas sitôt frappé son oreille qu'elle accourait toute confuse s'accuser auprès de sa supérieure. Avec une simplicité d'enfant, elle écoutait la réprimande que celle-ci jugeait à propos parfois de lui faire,

et ne se retirait qu'après l'avoir profondément saluée et remerciée.

Sœur Prud'homme avait un attrait particulier à honorer la sainte Enfance. La fête de Noël ravivait dans son âme cette dévotion pleine de fraîcheur. Nous avons sous les yeux, en ce moment, un petit billet jauni par les années où elle inscrivait les étrennes qu'elle se plaisait à offrir à l'Enfant-Jésus. On dirait un bouquet de violettes, tant est pénétrant le parfum des fleurs qui le composent : c'est le silence, la douceur, la modestie, toutes les vertus qui ont pour racine l'humilité.

A cette âme simple et limpide il était donné parfois de lire dans l'avenir. Elle fut la première à pressentir le rôle que notre famille religieuse aurait à remplir dans le Nord-Ouest. Avant l'année 1818, ces régions n'étaient occupées, pour ainsi dire, que par des sauvages infidèles et des traiteurs au service de compagnies protestantes. Quelques familles catholiques françaises à peine y avaient élu domicile. Aucun prêtre du reste n'y résidait en permanence. D'autre part notre communauté n'avait point de fondation et nulle apparence humaine ne donnait lieu de songer qu'elle en eût de sitôt. Malgré cet état de choses, sœur Prud'homme affirma que les sœurs Grises iraient un

jour seconder le zèle des missionnaires dans ces contrées lointaines et qu'elles y feraient beaucoup de bien. Le temps et les événements ont vérifié cette prévision.

Quand mère Coutlée fut devenue septuagénaire l'altération de sa santé inspirait les plus justes alarmes: forte des promesses de la fondatrice, sœur Prud'homme rassurait affectueusement ses sœurs: "Ne craignez rien leur disait-elle, tant que je vivrai, notre mère ne mourra pas." "Mais, ajoutait-elle aussitôt, elle me suivra de près." Elle partit en effet la première, le 21 février 1821, après sept jours seulement de maladie.

Le 24 février suivant, les administratrices réunies en chapitre nommèrent à la charge d'assistante, sœur Clotilde Raizenne.

Au mois de juin de la même année, la communauté se vit enlever une jeune novice que des circonstances particulièrement douloureuses lui avaient rendue bien chère. Marie-Véronique Brayer, dite Saint-Pierre, était née à Saint-Eustache. Dès sa tendre jeunesse, elle avait entendu l'appel divin à une vie plus parfaite. Déterminée à ne rien refuser au Seigneur, elle se présenta sans tarder à l'Hôtel-Dieu où son humilité lui persuada de solliciter son admission parmi les converses. Ce désir comblé, la pieuse enfant se livrait avec ardeur aux exercices du

noviciat, quand Dieu, qui la voulait sanctifier par la voie des humiliations, permit qu'elle en rencontra de très rudes dans sa vie nouvelle. Une langue perfide inventa contre elle un tissu de mensonges si bien ourdi que les supérieures se laissèrent tromper et arrêtèrent son renvoi.

Véronique se retira, le cœur dans l'angoisse, mais résolue à de nouveaux sacrifices. En quittant l'Hôtel-Dieu, elle obtint de passer en notre noviciat. Ce ne fut qu'un rayon de soleil entre deux nuits sombres. Bientôt la calomnie souleva la même tempête et lui valut le même échec. Rendue une deuxième fois à la vie séculière, la pauvre enfant crut pour un instant ses projets à jamais anéantis.

Toutefois son courage ne faillit point, sa générosité s'accrut de toute la grandeur de l'épreuve. Elle ne songea pas même à retourner dans le monde. Les œuvres de charité gardant pour son âme les mêmes attraits, elle obtint de demeurer auprès des pauvres afin de leur continuer son dévouement et ses soins.

Les créatures sont parfois de mauvais juges en fait de vertus surnaturelles ; certaines personnes ne comprirent pas un tel désintéressement ; elles le taxèrent de dissimulation et de feinte et traitèrent la prétendue coupable avec une humiliante pitié. Rien ne put cependant modérer son zèle, ni lui arracher la moindre

plainte. Une vertu si solide et si constante ne pouvait demeurer plus longtemps méconnue. Elle se fit jour enfin, et comme le soleil apparaît plus brillant après l'orage, l'innocence et la patience de cette humble servante de Dieu brillèrent d'un plus pur éclat, au sortir de ces longues ténèbres. Les portes du noviciat se rouvrirent pour elle et ses anciennes compagnes qui l'avaient vue avec regret s'éloigner, l'accueillirent avec des transports de joie.

Mais une vie si épurée par la souffrance ne devait guère se prolonger ici-bas. Tant d'fforts avaient notablement ébranlé sa constitution, un mauvais rhume contracté dans un commencement d'incendie conjuré à grand'peine (1), dégénéra bientôt en maladie de poitrine et acheva de l'épuiser. Dix-sept mois après sa seconde entrée au noviciat, l'âme de notre Véronique était mûre pour l'éternité. Le 31 mai 1821, fête de l'Ascension, elle fut admise à prononcer ses vœux en présence du saint sacrement et de la communauté réunie. Et le 15 juin suivant, elle allait recevoir au ciel la récompense de ses mérites et "l'ineffable dédommagement de ses humiliations."

Le commencement d'incendie dont il est ici question, se produisit dans la matinée du 8 dé-

(1) Lettre de mère Lemaire du 27 février 1822

cembre 1820, fête de l'Immaculée Conception. Au sortir de la chapelle, les sœurs, averties par une odeur de fumée, découvrirent le feu dans l'une des cheminées de l'hôpital. Aussitôt des mesures furent prises pour l'éteindre. Et les sœurs, croyant y avoir réussi, se dispersèrent dans les salles. Vers midi, comme elles étaient réunies à la salle de communauté pour la récréation, un coup fut frappé avec violence dans la porte. Stupéfaite, sœur Cherrier, qui nous a conservé le fait, sortit aussitôt pour voir de quelle main provenait un si rude coup. N'apercevant personne sur les lieux, elle s'élance, emportée " par un mouvement qu'elle ne peut s'expliquer " vers le grenier où le feu s'était déclaré quelques heures auparavant. De la porte s'échappait déjà une épaisse fumée. Accourues à son cri d'alarme, ses compagnes s'avisent, les unes d'arracher les planches déjà embrasées, les autres d'y appliquer des étoffes mouillées et parviennent ainsi à maîtriser l'embrasement.

L'étrange bruit entendu l'instant d'auparavant ne fut plus une énigme pour les filles de Mme d'Youville. Se rappelant la promesse de leur Mère, toutes y reconnurent un signe de sa protection, et de ferventes actions de grâces lui furent rendues.

Outre ces appréhensions et ces deuils, mère Coutlée était aux prises avec de graves difficultés d'ordre temporel. Ces dernières n'avaient pas été l'un des moindres soucis de son administration. Le manque de ressources dans le pays, joint au retrait des rentes placées sur l'hôtel-de-Ville de Paris, tenait sa famille dans une gêne incessante.

C'est ce qui explique pourquoi les vingt-neuf années de son gouvernement ne furent pas une ère d'accroissement pour l'œuvre. Dans ces conditions, maintenir ce qui était établi, n'était-ce pas assez faire preuve de sagesse et d'énergie ?

A la mort de mère Despins, toute correspondance avait cessé avec M. Jean-Louis Maury, l'agent des finances de l'hôpital en France. En 1802, c'est-à-dire dix ans après, M. Maury n'écrivait à mère Coutlée que pour l'informer de la stérilité de ses démarches auprès du gouvernement français en faveur de notre maison. D'après cette lettre, les rentes sur l'Etat continuaient d'être payées en papiers ou assignats qui furent dépréciés dès leur naissance. Depuis 1793, il n'avait même rien perçu des intérêts échus, mais il ne désespérait point de les recouvrer dans un avenir plus heureux, " les Bourbons ayant promis d'acquitter les dettes de l'Etat de quelque origine qu'elles fussent. "

Dans cette vue, après la séquestration de nos

rentes par le gouvernement français, il avait eu la prévoyance de mettre les papiers de l'hôpital en sûreté dans les archives nationales et d'en retirer des certificats de déposition (1).

En 1815, M. Maury descendait dans la tombe sans avoir rien obtenu de la cour. A cette date, M. du Pouget Duclaux, supérieur du séminaire Saint-Sulpice, s'émut du dénuement des communautés canadiennes et voulut que l'un des ecclésiastiques de sa compagnie fît auprès des agents du gouvernement toutes les réclamations nécessaires pour recouvrer leurs fonds. A cet effet, il rappela en France M. J. B. Thavenet, jeune prêtre intelligent et habile qui, réfugié au Canada après les jours néfastes de 93, se livrait avec zèle à l'évangélisation des sauvages du Lac des Deux-Montagnes (2).

Les préliminaires de ces négociations présentèrent une série de difficultés, longues et épineuses, de nature à décourager une âme moins vigoureusement trempée que la sienne. N'évaluant pas à quarante mille francs toutes les créances du Canada mises entre ses mains, les agents du gouvernement auprès de qui il pre-

(1) Lettre du 24 avril 1817. M. Thavenet.

(2) M. Thavenet était dans la 32e année de son âge et la 6e de son sacerdoce à son arrivée au Canada. Tout dévoué à son œuvre d'adoption, il composa divers ouvrages, une grammaire algonquine entre autres, d'une très précieuse ressource pour l'instruction des jeunes indiens.

nait conseil, mirent tout en œuvre pour le dissuader de poursuive son entreprise. Mais le jeune sulpicien n'était pas accoutumé à reculer devant les difficultés.

Pour conduire à bonne fin ces opérations, il comptait moins sur les industries de son zèle que sur le secours d'en haut : " Vous pouvez par vos prières faire beaucoup plus, pour le succès de vos affaires à Paris que moi par tous mes mouvements, écrivait-il à la mère Coutlée. Je les poursuis toujours avec le plus grand zèle.. mais on met une lenteur infinie dans le paiement de la dette nationale. Patientez et priez. Priez surtout pour que nous ayons la paix, car si nous avons la guerre avec l'Angleterre, c'en est fait de vos rentes (1)." En l'année 1820, une messe fut dite, chaque jour, pour le succès de ces négociations (2).

Six ans auparavant par le traité, du 30 mai 1814, conclu entre la France et l'Angleterre, deux commissions avaient été établies : l'une anglaise pour examiner les pétitions des sujets britanniques, l'autre française pour les reviser. En 1818, les créances du Canada furent évaluées à soixante millions de francs, et les rentes, placées sur le gouvernement anglais, où elles com-

(1) Lettre du 20 janvier et du 7 octobre 1817.
(2) Lettre du 4 août 1821.

mencèrent à courir le 22 mars de la même année.

Heureux de ce premier résultat, M. Thavenet en informait la communauté dans les termes suivants : " J'ai eu l'honneur de vous écrire le 28 octobre que votre affaire était sûre et que vous n'aviez à craindre qu'une révolution ; aujourd'hui j'ai la consolation de vous rassurer : nos élections sont excellentes, la confiance renaît de tous côtés, les actions sont actuellement à 95. Je m'empresse de vous en informer, pour que vous remerciiez Dieu de sa providence sur vous (1) "

Mère Coutlée ne devait point connaître ce consolant dénouement. L'année même où il lui fut donné de l'entrevoir allait marquer le terme de son pèlerinage sur la terre. Ce lui fut néanmoins une grande consolation de constater qu'on s'appliquait activement à ces négociations et que, malgré la rigueur des temps que sa société traversait, l'avenir lui réservait de meilleurs jours.

Parvenue à sa soixante-dix-neuvième année, elle croyait l'heure venue de plier sa tente. Comme pour habituer sœur Lemaire, son économe, à son prochain départ, elle lui avait remis le soin du temporel de la maison, se reposant sur elle de tous les détails de l'administration. Devenue dès lors plus libre de son temps, elle le

(1) Lettre du 20 décembre 1820.

consacrait tout entier à la conduite intérieure de sa maison. A ses soins répondit un surcroît de ferveur et de vertu ; le culte de Marie prit un nouvel accroissement dans la société. L'association dite *association pour l'amour actuel et perpétuel de la très sainte Vierge* y devint en honneur.

Le but de cette dévotion était d'élever les âmes par l'amour de Marie à l'amour de Notre-Seigneur ; une grande délicatesse de conscience, une communion plus abondante aux vertus du Fils et de la Mère, une vie intérieure intense, en un mot, tels étaient les fruits qu'elle devait produire. A cet effet, les associées s'engageaient " au dévouement de tout elles-mêmes à la très sainte Vierge avec la protestation de tout faire pour cette divine Mère le reste de leur vie, par l'amour le plus pur après celui qui n'est dû qu'à Dieu. " Elles devaient choisir une heure chaque jour pour se mettre en communication plus intime avec Marie et faire pénétrer plus particulièrement cet *amour sacré en tout ce qu'elles avaient à faire.*

" Il est aisé de voir, disent les statuts de l'association, que cet exercice n'a rien de gênant ; il suffit au commencement de l'heure d'en offrir les actions à la très sainte Vierge, et dans la suite, de se rappeler de temps en temps le souvenir de cette divine Mère afin de les accom-

plir dans son esprit et selon ses vues, évitant avec soin tout ce qui pourrait lui déplaire".

Les premiers noms inscrits sur le catalogue de l'association figurent à la date du 28 octobre 1820.

Comme pour encourager ce pieux élan vers Marie, le 7 novembre suivant, Mgr Plessis fit parvenir à la communauté une portion assez considérable du voile noir qui a touché la sainte maison de Lorette et qui servit à voiler la statue de Notre-Dame les jeudi et vendredi saint. Cette relique, soigneusement enchâssée avec l'acte qui en atteste l'authenticité, se conserve encore aujourd'hui à la chambre des souvenirs.

Vers le même temps, mère Coutlée voyait se réaliser l'un des vœux de toute sa vie. A sa prière, M. Sattin consentit à écrire une nouvelle biographie de notre fondatrice. Et ce fut elle, la vénérée septuagénaire qui, réunissant les souvenirs gravés dans son cœur par un amour filial et reconnaissant, en tira la plus grande partie des traits édifiants renfermés dans le précieux manuscrit. En tête de ces pages est insérée l'attestation suivante :

" Nous tenons ces détails, d'une sœur infiniment respectable par son âge et qui ne l'avait pas quittée pendant tout le cours de sa maladie. Son témoignage a d'autant plus de poids à nos

yeux qu' indépendamment de la confiance qu'elle s'était acquise à raison du rang élevé qu'elle occupait alors, elle joignait à une excellente mémoire, un discernement exquis, une sagesse peu commune et une droiture de cœur à toute épreuve."

Ce service fut l'un des derniers que mère Coutlée rendit à sa communauté. Peu après, la maladie en faisait sa proie. Arrêtée vers la mi-mai 1821, de son lit de souffrance où elle devait être clouée pendant sept longues semaines, elle continua à verser dans le cœur de ses filles les fortes pensées qui embaumaient le sien. D'une nature foncièrement bonne, elle les engageait à conserver toujours entre elles cet esprit de charité qui rend les rapports si consolants et si doux. "Mes chères sœurs, aimez-vous les unes les autres," ne cessait-elle de leur redire à l'exemple du disciple bien-aimé.

"Ne perdez jamais de temps, disait-elle encore, mais que tous les instants de votre vie soient employés au service des pauvres." Ces graves leçons, elle les avait confirmées par cinquante-huit années d'active charité. Sur le soir de sa vie, elle pouvait dire ces étonnantes paroles: "Je vais mourir, mais je puis me rendre le témoignage de n'avoir pas perdu un seul moment depuis mon entrée en religion." Crai-

gnant toutefois qu'un tel aveu n'eût blessé la modestie : "Ne vous imaginez pas pour cela, reprit-elle aussitôt avec un grand sentiment de confusion, ne vous imaginez pas que je n'aie point besoin de prières. J'ai bien d'autres défauts à me reprocher et je vous prie de ne point me laisser brûler en purgatoire."

Du temps et du travail elle connaissait la valeur. Constamment en face d'une situation dont elle ne put triompher qu'à force d'industrie, elle dut s'armer de tout son courage pour animer ses sœurs à soutenir vaillamment la lutte, afin de vaincre par la générosité du zèle la rigueur des privations. A cette tâche, elle avait dépensé toutes les énergies de son âme, il ne lui restait plus qu'à se laisser consumer par la souffrance. La souffrance s'abattit sur elle impitoyable, persévérante. "Le Seigneur l'a purifiée comme l'or dansle creuset,écrivait mère Lemaire après sa mort. Sa maladie a été des plus cruelles; sa patience et sa résignation ont été parfaites (1)."

Tant de soumission dans l'épreuve accrut pour elle l'affection de ses sœurs. Celles-ci, tremblant de se voir enlever "une si sainte mère," suivaient avec anxiété, les progrès de la maladie. Mgr de Cheverus, évêque de Boston, ayant été

(1) Lettre du 23 juillet 1821.

reçu à l'hôpital pendant ces jours d'angoisses fut frappé de la tristesse qui régnait sur toutes les figures. A la salle de communauté où le déjeuner lui fut servi, il trouva les sœurs en larmes. Etonné, le prélat crut pour un instant leur douleur exagérée ; il les en reprit doucement et les exhorta à s'abandonner d'un cœur plus soumis à la volonté de Dieu. Un entretien qu'il eut avec la malade modifia pourtant son impression et lui fit excuser sans peine ce qui lui avait tout d'abord semblé un excès ou une faiblesse chez ces religieuses. Avant de se retirer il voulut les réunir pour faire une sorte de rétractation. "Mes sœurs, dit-il, j'ai paru condamner votre sensibilité avant de connaître votre digne et vénérable supérieure, mais je vois maintenant par moi-même, et j'apprécie mieux combien les motifs que vous avez de vous affliger d'une telle perte sont justes et bien fondés."

Cependant plus la malade approchait de Dieu plus elle prenait conscience de son indignité à paraître devant cette ineffable pureté. La confiance l'emportant sur le sentiment de ses misères, elle s'écriait : "Oui, mon Dieu, je suis pleine de confiance en votre miséricorde. Quand mon âme serait rouge comme l'écarlate à cause de mes péchés, votre bonté pourrait lui donner

la blancheur de la neige." Et, abandonnant son âme et son corps à la souffrance elle se tenait entre les mains de Dieu comme une hostie prête à lui être immolée.

Le moment venu de recevoir les derniers sacrements, elle s'offrit à Dieu dans un abandon plus complet, et le 17 juillet 1821, elle alla se perdre éternellement en lui.

Le jeudi suivant, Mgr Lartigue présida la cérémonie de sépulture, assisté de MM. Ciquart et Sattin tous deux du séminaire Saint-Sulpice.

A quelques jours de là les sœurs eurent la consolation d'entendre louer les vertus de leur mère par celui qui en avait été l'un des plus intimes et des plus fidèles conseillers. Comme dernier hommage rendu à cette longue vie, M. Roux insinua que "si au dedans de la maison, mère Coutlée avait éte aimée et vénérée de toutes les sœurs au-delà de tout ce qu'on peut dire, elle avait joui au dehors de l'estime et de la vénération des autres communautés religieuses et du clergé; que toutes les personnes de la ville l'honoraient comme une sainte et avaient confiance en ses mérites; qu'enfin elle avait été regardée avec raison et avait été en effet la supérieure des supérieures de Ville-Marie."

Mère Coutlée avait vécu soixante-dix-neuf ans et gouverné l'institut pendant vingt-neuf ans. Avec elle finit le premier âge de l'institut!

APPENDICE

Liste des bienfaiteurs qui ont fait des aumones l'hopital, sous notre venerable mère d'Youville.

Delle. Jeanne Guy	11467	livres
M. Normant, sup. s.s.	8731	—
MM. les commissaires	4970	—
M. Bouffaudeau p.s.s.	6000	—
M. Cousturier, sup. s.s.	8000	—
M. Héry, négociant	4818	—
M. Rangé, négociant	4450	—
M. Monière	3248	—
M. Guy	2460	—
M. Hourdé p.s.s.	2391	—
M. Jollivet p.s.s.	2342	—
M. Charles Rhéaume	2060	—
M. Montgolfier p.s.s.	1898	—
M. Poncin	1500	—
M. de Villars, mis. étrang.	1813	—
M. de Lavalinière p.s.s.	1629	—
M. Hervieux	1369	—
M. Gaudet	1355	—
M. Isambart p.s.s.	1205	—
M. Boudrias	1000	—
Mme Sanscartier	959	—
Mgr Briand	824	—
Le marquis Duquesne Gouv.	807	—
Mme d'Hauterive	791	—
M. Déat p.s.s.	718	—
M. Martel	702	—
M. Peignè p.s.s.	687	—

M. Sartelon p.s.s.	626	livres
La famille Maugras	608	—
M. Varin	607	—
Mgr de Pontbriand	596	—
M. Gravé, sém. Québec	574	—
M. Brassier p.s.s.	550	—
M. Benac	543	—
M. Cerré p.s.s.	500	—
M. Amyot	500	—

BIENFAITEURS DONT LES AUMONES ONT ETE MOINDRES QUE 500 LIVRES.

MM. Navetier, Favard, Chambon, Degeay, Reverchon prêtres de Saint-Sulpice ; les révérends Pères Floquet, Huguet jésuites ; François, récollet. MM. Moreau, Gervais, de Rigaudville, prêtres.

Le général Murray, le marquis de Vaudreuil.

MM. Desjardins, Curotte, Cadette, Duplessis, Dupré, Larche, Poudrette, Céloron, Guichart, Livernois, Saint-Paul, Saint-Luc, Guillet, Douaire, Boisderet, Neveu, Toupin, Bellerose, Pagis, D'Eschambault, Courtois, Péan, Favre, Mezière, Sauvage, Perthuis, Arelle, Dumais, Saint Blain, Vincelotte, Despins, Porlier, Lalonde, Brassard, Lacroix, Blotte, Grenier, Louvigny, Carpentier, Chevrefils, Belisle, Sansoucy, Gosselin, Gamelin, Dagenais, Demeule, D'Auteuil, Cirier, Vaillant, Lamothe, Papin, Parent, de Bleury, Dubreuil, Vallières, Pommereau, Carignan, Pillette, Dufix, Dessermont, Cuisy, Chaboyer, de Lachasse, Barbin, Landriesse, Chartrain, Varambourville, Mercier, de Senneville. Les sauvages du Sault S. Louis et ceux du Lac des Deux Montagnes.

Mmes Latour, Sabrevois, Magnan, Lajoie, Villemonde, Benoit, Legras, de Ligneris, Lahaye, de Belestre, de Bienville, Legault, Guy, Baribault, de Saint-Ours, Portneuf, de Sermonville ; Melles Cuillerier, Saint Michel, Legardeur et Lanoue.

Bienfaiteurs sous Meres Despins et Coutlee

MM. Curateau, Jollivet, Molin, Bréguier, S.Pierre Borneuf, Perthuis, Latour-Dezery et Ciquart, prêtres de Saint Sulpice, MM. Racine, Dufaux, Noiseux, Foucher, Bruguier, Lemaire-Saint Germain, prêtres.

Le général Haldimand gouverneur, Lord Dorchester, gouverneur, MM. Lavallée, Mayville, Chénier, Viger, Lajemmerais, Forbisher, de Denonville, Langlois, le capitaine Grant, Bellerive, Adhémar, Craite, Fortier, Jourdain, Lapalme, Meunier, Ducharme, Como, Samson, de Bleury, Panet, Nox, de Montigny, Desrivières, de Saint Ours, Ménard, Giasson, Tardy. Lanctot, Fréchette, Cardinal, Robillard, Desrochers, Robitaille, Signay, Lartique, Berthelot, Brunet, Proulx, Lalonde, Vanfelson, Confrey, Henry, Robinson, Payette, Périneau, Blondeau, Lafleur, Lacroix, Rinfret, Besson, Coutlée, Paquet, Lacombe, Drouin, Bélair, Jéliani, McCord, Beaudry et de la Valtrie.

Mesdames Quesnel, Jordan, Sanguinet, Vallée, Toulouse, Blondeau, Kemble, Huard, Langevin, d'Eschambault, Simon, de la Verenderye, Saint Germain, de Boucherville, Lalonde, Lévesque, Beaubassin, Duverger, de Rouville; Melles Magnan, Lacome Dubreuil, Gay, de Lougueuil, Lamothe, Sarault, Monette, Noel, Rouleau, McCormick, Cabanac, L'Espérance.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS I

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

Premières années de Ville-Marie. — Fondation de l'Hôtel-Dieu, et de la Congrégation Notre-Dame. — Arrivée des premiers sulpiciens. 1642-1688 1

CHAPITRE PREMIER

Monsieur Charon et ses premiers associés 1688-1692 11

CHAPITRE II

L'Hôpital Général. — Installation des futurs hospitaliers. — Premières tentatives de vie commune. — Approbation de Mgr de Saint-Vallier. Lettres patentes de Louis XIV. — Acquisitions. 1692-1696 21

CHAPITRE III

Premiers essais de vie religieuse. — Mgr de Saint-Vallier confie la direction des hospitaliers à

M. de la Colombière. — Voyage de M. Charon en France pour recruter des novices. — Les vœux.— Principales dévotions des hospitaliers. 1696-1707..... 29

CHAPITRE IV

Derniers travaux du frère Charon.— Ses épreuves. sa mort. 1707 1719..... 41

CHAPITRE V

Le nouveau supérieur.— Les écoles.— Inconstance des maîtres. — Les sœurs de l'Hôtel-Dieu logent à l'hôpital.— Voyage en France du frère Chrétien, sa profession.— Mort de M. de la Colombière. 1719-1724..... 49

CHALITRE VI

Nouveau voyage du frère Chrétien en France. — Approbation des règles des hospitaliers.— Profession et élection des frères, présidées par MM. Boucher et Chèze.— Retraite du frère Chrétien 1724 1729..... 58

CHAPITRE VII

L'épiscopat canadien pendant treize ans.— Démarches du gouverneur et de l'intendant auprès de Mgr de Pontbriand en faveur des hospitaliers.— Mgr de Pontbriand annonce aux hospitaliers leur prochaine démission.— Le séminaire de Saint-Sulpice et les récollets.— Les frères André Dumoyre et Alexandre Turpin. 1729-1744..... 67

CHAPITRE VIII

Démission des hospitaliers. — Mme d'Youville accepte la direction de l'hôpital. 1744-1747..... 74

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Naissance de Marie-Marguerite Dufrost de Lajemmerais, sa famille, ses premières années, son mariage. — Prédiction de M. Dulescoat. — Devenue veuve Mme d'Youville s'adonne aux œuvres de piété et de charité. — M. Normant la prépare à sa future missison. 1701-1738 81

CHAPITRE II

Réunion des premières compagnes de Mme d'Youville. — L'épreuve. — Ferveur et régularité de la société. — Maladie de Mme d'Youville. 1738-1741 106

CHAPITRE III

Mort de Catherine Cusson. — Maladie de M. Normant. — Arrivée de nouvelles recrues. — Guérison de Mme d'Youville. 1741 1745 117

CHAPITRE IV

Nouvelles épreuves. — Premier incendie. — Engagements primitifs. — Installations et déplacements. — Quelques recrues. 1741-1747 123

CHAPITRE V

Mme d'Youville est provisoirement chargée de l'Hôpital Général ; elle y conduit ses compagnes et ses pauvres. — Elle adopte les dévotions des hospitaliers. — Erection de la confrérie du Sacré-Cœur. — Nouvelles salles. — Difficultés au sujet du *Jéricho* 1747-1750.. 134

CHAPITRE VI

Les administrateurs révoquent les pouvoirs accordés à Mme d'Youville. — Par l'ordonnance du 15 octobre 1750, l'hôpital est supprimé. — Requête des citoyens. — Démêlés entre Mme d'Youville, l'évêque et l'intendant. — M. Cousturier défend la cause de l'hôpital. — L'ordonnance de 1750 est annulée. — Des lettres patentes de Louis XV assurent définitivement à Mme d'Youville l'administration de l'hôpital. 1749-1753 146

CHAPITRE VII

Ouverture du noviciat. — La première maîtresse des novices. — Visite pastorale de Mgr de Pontbriand. — Vêture de nos premières Mères. 1751-1755 170

CHAPITRE VIII

Liquidation des dettes des hospitaliers. — Industries et travaux. 1753 189

CHAPITRE IX

Construction d'un mur d'enceinte. — Hostilités entre les colonies. — L'hôpital ouvert aux malades pauvres, aux varioleux et aux prisonniers de guerre. 1754-1758 199

CHAPITRE X

On jette les fondements d'une addition à l'hôpital. — Protection que Mme d'Youville exerce envers les soldats. — Sa charité assure la conservation de sa maison. — Multiplication merveilleuse de la farine. 1758-1760 210

CHAPITRE XI

Maladie de M. Normant: ses derniers enseignements ; témoignages de son amour envers le très saint Sacrement ; sa mort. — Mort de Mgr de Pontbriand. 1759-1760..... 223

CHAPITRE XII

Sentiments de Mme d'Youville en voyant ses amis abandonner le Canada. — Erection d'un autel au Père Eternel et d'une chapelle au Sacré-Cœur.— Oeuvre des enfants trouvés.— Secours providentiels en faveur de cette œuvre et dons de quelques amis. 1760-1763..... 238

CHAPITRE XIII

Obstacle au recrutement de la société ; son organisation. — Voyage de M. Montgolfier en Europe. — Promotion de M. Briand au siège épiscopal de Québec. — M. Montgolfier est nommé grand vicaire du diocèse et supérieur ecclésiastique des sœurs Grises. — Mort des sœurs Dulude et Véronneau. — Jean-Pierre Ménard, protégé de Mme d'Youville 1763-1766. 252

CHAPITRE XIV

La Seigneurie de Châteauguay. — Chapelle sur l'île Saint-Bernard. — Ossements trouvés sur la butte. — La première église — Bénédiction de la première cloche. 1764..... 272

CHAPITRE XV

Incendie de l'hôpital. — Charitable hospitalité des sœurs de l'Hôtel-Dieu. — Délicates attentions de la Providence. — Sympathies des citoyens. 1765 288

CHAPITRE XVI

Lenteur des travaux de restauration. — Réduction des rentes de l'hôpital. —Mme d'Youville est obligée de renoncer aux agrandissements projetés. — Nouvelle intervention de la Providence. 1765-1768 301

CHAPITRE XVII

Achat de la seigneurie de Châteauguay. — Zèle de Mme d'Youville pour mettre cette seigneurie en valeur. — Ses voyages à Châteauguay, elle y enseigne le catéchisme aux enfants pauvres. — Première visite épiscopale au manoir. 1765-1768 307

CHAPITRE XVIII

Mme d'Youville fait construire une maison de campagne à la Pointe Saint-Charles ; son esprit d'oraison ; ses enseignement à ses sœurs. 1767 322

CHAPITRE XIX

Les premières officières.—Nouvelles recrues.—Décès de sœur Beaufrère et de Madeleine Céloron, novice.—Conduite de notre vénérable Mère dans le choix des sujets.—Décès de sœur Harel. 1767-1770 336

CHAPITRE XX

Esprit de travail de nos Mères; leur frugalité; leur mortification ; leurs récréations ; simplicité de leurs habitudes.—Nouvelles épreuves 346

CHAPITRE XXI

On adopte la récitation quotidienne des invocations à la Providence et des aspirations au Père éternel—Témoignage d'un jeune séminariste. Principales dévotions de la fondatrice.—Réno-

vation des engagements primitifs et jubilé.—Tableau de la Sainte-Famille..... 361

CHAPITRE XXII

Reconnaissance de nos mères envers les fondateurs et bienfaiteurs.—Mort de M. Cousturier.—Extraits de la correspondance de l'abbé de l'Isle-Dieu..... 379

CHAPITRE XXIII

Dernière maladie de Mme d'Youville.—Sœur Martel, religieuse de l'Hôtel-Dieu, lui donne ses soins.—Sentiments de résignation de Mme d'Youville; ses dernières recommandations; sa mort.—On fait prendre son portrait. 1771.... 394

CHAPITRE XXIV

Funérailles de Mme d'Youville. — Lettre de M. Gravé.—Evènements extraordinaires arrivés à l'hôpital et à Châteauguay à l'occasion de la mort de la fondatrice.—Quelques prédictions.—On la compare à la femme forte..... 408

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Mère Despins est élue supérieure.—Résolutions du chapitre.—Relations de Mère Despins avec Saint-Sulpice.—Ses difficultés avec les sauvages du sault Saint-Louis, au sujet de la seigneurie de Châteauguay.—Construction d'un manoir sur l'ile Saint-Bernard. 1771 1774..... 419

CHAPITRE II

Reconnaissance d'un vieillard.—Première rédac-

tion des constitutions.—Mgr de Pontbriand y donne son approbation.—Légère modification du costume 1772-1776..... 431

CHAPITRE III

Guerre de l'indépendance américaine.—Etat précaire de la communauté.—Mère Despins reçoit des jeunes filles de Boucherville.—Trait de charité en faveur de quelques émigrés.—Nouvelles industries.—L'extrême pénurie de l'hôpital oblige mère Despins à vendre en France la chapelle d'argent léguée par M. Normant.—M. François d'Youville se retire à l'hôpital; sa mort. 1775-1778..... 445

CHAPITRE IV

Décès des sœurs Pampalon, Louise Thaumur-La Source.—Nouvelles recrues.—Décès des MM. Bourachot, de Féligonde, et de l'abbé de l'Isle Dieu. 1778-1782..... 456

CHAPITRE V

Nouveaux deuils : décès des sœurs Benoit, Lassert, de Rainville, Demers et de Marie-Anne Robutel de Lanoue. 1710-1715..... 469

CHAPITRE VI

Nouvelles recrues.—Privilèges accordés par le Souverain Pontife.—Visite pastorale de Mgr Hubert; il reçoit les vœux de sœur Lemaire.—Mgr Briand démissionnaire, Mgr Hubert et Mgr d'Esglis.—Visite de son Altesse Royale William Henry, fils de Georges III. 1786-1789 477

CHAPITRE VII

Situation précaire de la communauté; son abandon à la Providence.—Inondation du premier janvier 1789; le séminaire et les fidèles assistent

l'hôpital.—Don et bénédiction d'une cloche.—Legs de quelques amis 1789-1791 488

CHAPITRE VIII

Décès de M. Dufrost.—Ses relations avec la communauté, sa charité pour les pauvres.—Dernières années de M. Montgolfier ; sa mort. 1791 504

CHAPITRE IX

Huit prêtres préviennent la ruine du séminaire de Montréal.—Contre-coup de la révolution française au Canada.—Dernières épreuves de mère Despins.—Sa mort. 1791 519

QUATRIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Election de mère Coutlée.—Etat précaire de la religion.—Arrivée des prêtres français.— M. Roux nommé supérieur des sœurs Grises. — Décès de M. Brassier, supérieur du séminaire de Montréal. 1791-1794 531

CHAPITRE II

Derniers jours de Mgr Hubert, ses attentions pour notre maison : sa mort.—Mgr Denault.—Consécration de Mgr Plessis. —Décès des sœurs Bénard et Céloron. 1794-1798 543

CHAPITRE III

Cinquantenaire sacerdotale de M. Poncin.—Vertus de mère Coutlée, sa dévotion à saint Antoine de Padoue ; histoire du tableau de saint Antoine .—Charité de mere Coutlée envers les malades ; ouverture d'une infirmerie pour les sœurs —M. A. Nobless au noviciat. 1798-1804 555

CHAPITRE IV

Décès des sœurs Gosselin et Dussault.—Notice biographique de M. Poncin ; son zèle pour la maison de Dieu ; son dévouement pour la conduite de notre maison ; ses vertus sacerdotales; sa conduite admirable pendant sa maladie ; sa mort 1804-1812.. 568

CHAPITRE V

L'Hôpital adopte l'œuvre des aliénés.—Dénuement excessif de l'hôpital ; legs et secours reçus à point.—Nouvelle salle ouverte aux pauvres ; cinq sont entretenus par les sulpiciens.—Nouvelles industries.—Décès de sœur Demers.—Quelques recrues.—Cinquantenaire de mère Coutlée. 1800-1814..... 588

CHAPITRE VI

Conversion de Robert Wolsey et de Ann Freenan. Décès des sœurs Bonnet et Anson.—Détails sur la famille Raizenne. 1814-1818..... 603

CHAPITRE VII

Décès de M. Chicoisneau ; il guérit un jeune homme atteint d'aliénation mentale.—M. Sattin est nommé confesseur.—Décès des sœurs Boucher et Papin.—Phénomène extraordinaire vulgairement appelé *année de la grande noirceur*.—Difficultés au sujet des îles à la Paix.—Division du diocèse en districts épiscopaux : M. J.J. Lartigue est nommé évêque suffragant pour le district de Montréal. 1818-1820..... 615

CHAPITRE VIII

Décès des sœurs Prud'homme et Saint-Pierre.—Commencement d'incendie.—Démarches pour le recouvrement des rentes de l'hôpital.—M. Duclaux, supérieur général de Saint-Sulpice, confie ces négociations à M. Thavenet.—Maladie et décès de mère Coutlée. 1820-1821..... 643

156713

HEIC

Author H

Title L'Hôpital Général des Soeurs de la Charité

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU